121

REVUE

DES

ÉTUDES ANCIENNES

Tome 44
1942



SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

QUATRIÈME SÉRIE

Publiée par les Professeurs des Facultés des Lettres
d'Aix, Alger, Bordeaux, Montpellier, Poitiers, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 44
1942

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM — 1966

SATYROS, FILS D'ISOTIMOS

A la mémoire de Georges Radet.

Satyros fils d'Isotimos, artiste du ɪᴠe siècle, Parien de naissance[1] — un des architectes du Mausolée, et qui fut aussi sculpteur (bronzier), voire écrivain réputé — ne bénéficie à l'ordinaire, malgré les multiples aspects de son activité créatrice, que de mentions assez rapides en nos histoires de l'art, sinon parfois de l'oubli total.

Vitruve a eu beau nous assurer que les Anciens lui avaient accordé — ainsi qu'à Pythéos, son collaborateur d'Halicarnasse, plus tard constructeur du temple d'Athéna à Priène — la plus noble et la plus durable renommée : « *quorum artes* », écrivait-il, « *aevo perpetuo nobilissimas laudes et sempiterno ferentes habere judicantur*[2] »... Passé sous silence par J. Overbeck, Satyros n'a pas été moins omis en France sur les listes de sculpteurs, dans l'ouvrage classique, t. II, de Max. Collignon, par exemple, ou ailleurs[3] ; quarante-cinq lignes d'une colonne dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa et de leurs continuateurs lui ont été consacrées avant 1921[4], et c'est là encore le travail le plus étendu, le plus précis, que nous ayons sur lui, jusqu'ici.

Je voudrais dès maintenant indiquer quelques-unes des raisons que j'ai rencontrées pour tenter de promouvoir bientôt cet artiste,

1. Le patronymique et l'ethnique sont donnés par la signature d'une base trouvée à Delphes : Th. Homolle, *B. C. H.*, 23, 1899, p. 383 sqq., inv. 631 ; cf. H. Pomtow, *Syll.*^{3}, n° 225 (qui semble n'avoir pas revu lui-même l'inscription dont il s'agit). On peut noter que Satyros avait été signalé *comme sculpteur* par H. Brunn, *Gesch. d. griech. Künstler*, II, p. 332, 378 ; il ne l'a plus guère été depuis lors.

2. Vitruve, VII, *praefat.* 12 : en ce passage, Vitruve nous avertit aussi de l'existence d'un traité composé par les deux architectes, sur le Mausolée, leur œuvre commune.

3. Max. Collignon ne le connaissait que comme architecte : *Hist. sc. gr.*, II, p. 322. — L'*Allgemeines Lexicon der bildenden Künstler* (Thieme-Becker et continuateurs) ne l'a pas admis dans ses listes, ne le considérant pas comme sculpteur. L. Curtius le mentionne, *Die klassische Kunst Griechenlands*, 1938, II, p. 242, seulement comme architecte. Miss G. M. A. Richter l'a omis (*The sculpture and sculptors of the Greeks*, 1930).

4. *Pauly-Wissowa, R. E.*, s. v. *Satyros 12* (sans nom d'auteur).

dans mon histoire de la sculpture grecque au IVe siècle, à un rang moins effacé.

* * *

Deux documents, informateurs à divers titres — qui, l'un et l'autre, n'ont pas suffisamment retenu l'attention, semble-t-il — permettent, je crois, d'établir, pour la carrière de Satyros, fils d'Isotimos, un point de départ plus assuré dans notre connaissance ; ils aideront aussi à élargir son champ d'activité.

Le premier est une dédicace de Delphes, publiée dès 1899 par Th. Homolle. Elle avait été trouvée à l'angle O. du mur polygonal[1]. Gravée sur une grande dalle calcaire[2], elle donne le texte suivant :

Μιλήσιοι ἀνέθεν Ἀπόλλωνι Πυθίωι.
Ἰδριεὺς Ἑκατόμνω. Ἄδα Ἑκατόμνω.
Σάτυρος Ἰσοτίμου ἐποίησε Πάριος.

La dalle montre à la partie supérieure les encastrements préparés pour deux statues *de bronze*, présentées de face et de taille naturelle[3]. Ceux que les Milésiens avaient ainsi dédiés côte à côte dans le sanctuaire d'Apollon sont des princes bien connus d'Halicarnasse, frère et sœur cadets de Mausolos et d'Artémisia, comme eux fils d'Hécatomnos ; ils succédèrent à leurs célèbres aînés, à l'imitation desquels ils s'étaient mariés en famille. Représentés de leur vivant, ainsi que la dédicace le laisse entendre, Idrieus et Ada ont régné en commun sur la Carie à partir de 351, Idrieus jusqu'en 344, Ada ensuite jusqu'à l'usurpation de Pixodaros[4] ; la consécration des Milésiens, leurs bons amis, se placerait en 345/344. — Nous avons appris, par ce monument, et grâce à son inscription bien commentée par Th. Homolle déjà, que le Parien Satyros, fils d'Isotimos — sans nul doute, l'architecte renommé du Mausolée — était bronzier aussi et fondeur à l'occasion ; son œuvre delphique devait consister en une paire au moins de statues iconiques : on ne peut guère assurer qu'il eût combiné là un plus complexe ensemble, où la statue d'Apollon eût tenu rang de pièce

1. Ci-dessus, p. 5, n. 1.
2. Larg., 1^m41 ; haut., 0^m35 ; épaiss., 0^m75.
3. Je n'ai pu vérifier, ni faire vérifier, en raison des circonstances, l'état actuel du dessus de la pierre. Th. Homolle indiquait l'existence des encastrements. D'après lui, H. Pomtow en admet deux paires, *l. l.* : « bis duo foramina pedum », sans autre précision.
4. Cf., outre les commentateurs cités ci-dessus, p. 5, n. 1, U. Kahrstedt, *Pauly-Wissowa*, *R. E.*, IX, p. 912, n° 2 (pour Idrieus) ; *ibid.*, W. Judeich, I, p. 339 (pour Ada).

centrale ; ce qui, pourtant, ne doit peut-être pas être exclu, en raison des dimensions de la base.

Satyros était donc, en tout cas, portraitiste en faveur près des dynastes cariens d'Halicarnasse. Dès lors, la question se pose de rechercher s'il n'aurait pas été spécialement l'auteur aussi, déjà, d'une partie des effigies de la famille des Hécatomnides qui avaient pris place au Mausolée[1]. — E. Pfuhl, notamment, a rappelé le nombre de ces effigies, et fait remarquer justement que nous devions songer, au Mausolée, à un véritable monument de *génos* (*syngenikon*) : comme au Philippeion d'Olympie, par exemple, et comme pour l'ex-voto de Daochos à Delphes même[2]. Les deux statues dites « Maussolos » et « Artémisia » ne formaient pas à Halicarnasse une paire véritable ; on sait que leur identification même a soulevé des doutes assez fondés[3]. — D'autre part, les textes anciens ne nous nomment pas d'auteur pour ces statues iconiques[4], alors qu'ils ont fait connaître, pour les frises du célèbre monument funéraire, la part respectivement attribuable à Timothéos, Scopas, Léocharès et Bryaxis[5]. Aucun texte ne s'oppose donc à ce que Satyros, désigné par Vitruve comme l'un des *architectes* du Mausolée — mais dont nous apprenons dûment à Delphes qu'il fut aussi sculpteur, et même officiellement portraitiste de la famille princière d'Halicarnasse — ait été le créateur au moins d'une partie des effigies familiales du Mausolée. Pour aucun des autres collaborateurs de l'œuvre, nous n'atteignons pareille probabilité.

Reste à voir, du moins, si les documents archéologiques dont

1. Sur le placement de ces statues familiales, leur nombre, leur identification, cf. notamment E. Pfuhl, *Arch. Jahrb.*, 43, 1928, p. 42 sqq.

2. Les fouilles d'Halicarnasse ont rendu pour le moins cinq têtes masculines et féminines, avec des coiffures qu'on peut rapporter au type de la vie quotidienne ; une sixième porte la tiare d'apparat. Le « Maussolos » et l' « Artémisia » — celle-ci dont l'identification (traditionnelle) est si violemment contestée par E. Pfuhl, et dont le visage, au surplus, nous manque — ont été retrouvés du côté Nord, qui n'était pas le plus en vue.

3. Cf., outre l'étude de E. Pfuhl, qui signale la bibliographie antérieure, l'importante enquête de J. B. Knowlton-Preedy, *J. H. S.*, 30, 1910, p. 133-162 : elle a ruiné l'idée que les deux statues les plus intactes aient pu être directement assemblées, et seules, en quelque point du monument.

4. Le fait que Pline n'a pas mentionné les statues des deux princes régnants comme placées dans le quadrige de marbre de Pythéos, qui couronnait, dit-il, la pyramide terminale, n'oblige guère à rapporter à cet artiste même les effigies principales et les statues-portraits retrouvés dans les ruines ; ni d'ailleurs à croire que les dites œuvres soient attribuables soit à Scopas, soit à Bryaxis, soit à Léocharès, dont les noms célèbres ont été — mais sans preuves valables, même pour Bryaxis, on le verra — prononcés tour à tour par certains érudits modernes. On ne voit pas pourquoi il y aurait eu silence de la tradition, à ce sujet, quand on nous parle si bien plusieurs fois (Vitruve, Pline) de la répartition spéciale du travail entre les mêmes artistes pour les sculptures monumentales, moins importantes.

5. Cf. Pline, *Nat. hist.*, XXXVI, 30, et Vitruve, VII, *praefat.* 12.

nous disposons donnent appui, ou non, à l'hypothèse ainsi faite pour la première fois en la faveur du maître parien.

H. Pomtow est seul, à ma connaissance, à avoir appelé l'attention *à propos de Satyros* sur un ex-voto curieux qui permet, à mon avis — rapproché de l'inscription delphique — de faire ici progresser l'étude. Il s'agit du bas-relief tégéate du British Museum, publié d'abord par P. Foucart[1], où sont représentés Idrieus et Ada, nommément désignés, et vus de face comme ils devaient l'être à Delphes. Ils entourent l'image divine d'un Zeus Labrandeus carien, vers lequel ils élevaient leurs mains et leurs prières. P. Foucart a essayé de déterminer l'histoire possible de ce modeste ex-voto de piété, retrouvé en un lieu si inattendu de Grèce propre. En tout cas, ni sa présence ni sa forme même ne s'expliqueraient si l'on n'admet pas qu'un ouvrier grec de l'équipe du Mausolée — où s'associèrent Scopas et Satyros, notamment — revenu à Tégée avec Scopas (et peut-être Satyros), sans doute après la construction du Mausolée[2], y dédia un *mémento* « exotique », inspiré de ce qu'il avait pu voir en Carie, sinon à Delphes : à titre de curiosité, et peut-être aussi, comme on a voulu, de remercîment à Aléa. — La pièce de sculpture tégéate est assez terne pour n'être qu'imitative, qu'elle soit de main carienne ou de main tégéate. Du moins nous restitue-t-elle indirectement un monument *carien* en ronde-bosse, au type de l'ex-voto signé par Satyros à Delphes, groupe où Idrieus et Ada voisinaient, *de face*. — Aussi bien est-il possible aussi qu'il y ait eu *à Milet*, dans le sanctuaire proche, et renommé, de l'Apollon Didyméen, une paire d'effigies parallèles — Idrieus et Ada en prière — exécutée par Satyros même. De là, peut-être l'Ada (?) du relief de marbre d'Halicarnasse, signalé par M. A. W. Van Buren, *Antike Plastik (W. Amelung)*, 1928, p. 50-53.

La consécration delphique, une fois de plus[3], aurait eu un dou-

1. *Mon. Piot*, XVIII, 1910, p. 145 et fig. 1, p. 146 ; pour l'inscription, cf. *I. G.*, V, 2, 89, et *Syll.*³, n° 225 ; A. H. Smith, *J. H. S.*, XXXVI, 1916, p. 65-70.

2. On s'accorde généralement aujourd'hui (cf. déjà Berchmans-Clemmensen-Dugas, *Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée*, 1924, p. 128, qui ne se prononcent pas très clairement) à considérer le Mausolée comme plutôt antérieur à la décoration du temple d'Aléa Athéna, où Scopas réalisa son travail comme ensemblier : à une époque où, selon la règle, le métier sculptural devait commencer à lasser ses mains d'artiste. — L'antériorité du travail du Mausolée reçoit, je crois, appui de l'ex-voto mis ici en question. Toutefois, Mlle M. Bieber, *Thieme-Becker, Lexicon d. bildenden Künstler*, 1937, s. v. *Skopas*, p. 115, a daté encore le Mausolée après le temple tégéate ; *id.*, Miss G. M. A. Richter, *The Sculpture*, 1930, p. 269, n. 107, avec des arguments qui ne m'ont pas convaincu.

3. On comparera le cas de l'ex-voto de Daochos (Delphes et Pharsale), ou le doublement de la Nikè des Messéniens, par exemple ; ou même ce que dit Pausanias, X, 19, 2, du Dionysos dit Phallène ou Képhalen.

blet du côté du pays des dédicants, à moins qu'elle ne soit elle-même, amputée ou non de l'Apollon central, le doublet présumé.

H. Pomtow s'est borné à mentionner épigraphiquement, à propos de Satyros, le petit ex-voto en cause. P. Foucart avait regardé surtout en historien des religions l'image du Labrandeus ; personne n'a jusqu'ici remarqué, du point de vue de l'histoire de la sculpture grecque, combien les figures des deux princes cariens représentés là, de chaque côté du dieu, Idrieus et Ada, suscitaient de rapprochements instructifs avec les documents iconiques du Mausolée, par exemple. — Pour Delphes, nous ne pouvons plus tenter de vérification parallèle, hélas ! si ce n'est pourtant à propos d'une statue féminine *en marbre*[1], qui a justement paru quelque temps évoquer l' « Artémisia » d'Halicarnasse, mais dont nous voyons bien qu'elle n'a rien à faire spécialement avec le groupe delphique dû à Satyros, groupe *en bronze ;* elle appartenait, d'ailleurs, à l'exèdre dit des quatorze statues, dont l'étude a été récemment reprise, de façon très utile, par M. L. Lerat[2].

L'Ada de l'ex-voto de Tégée lui ressemble, aussi bien qu'à l' « Artémisia » du Mausolée ; de l'un à l'autre document, les proportions sont comparables, et les draperies ont un air « de famille ». L'Ada tégéate, faisant son geste d'adoration des deux mains, porte l'*himation* rejeté sur le bras gauche et serré par le coude, en haut, de ce côté : ainsi que l' « Artémisia », spécialement[3]. Il n'est pas peu instructif, à mon sens, qu'on retrouve cet arrangement si rare, et cette même silhouette, *avec la draperie*, sur le petit relief d'Halicarnasse (ci-dessus), et aussi pour une des « Pleureuses » du sarcophage de Sidon, œuvre contemporaine du Mausolée, et d'un artiste ionien, selon les meilleurs juges.

L'Idrieus tégéate est, de son côté, assez proche du « Maussolos » d'Halicarnasse. Il ne m'échappe pas que de bons juges, E. Pfuhl ou M. G. Lippold, se sont prononcés, il y a peu, très délibérément l'un et l'autre[4], pour l'attribution à Bryaxis du « Maussolos »

1. Elle n'est pas encore publiée en détail, mais elle a été reproduite dans l'*Album* des *Fouilles de Delphes*, *Sculpt.*, pl. LXXII.

2. Cf. *B. C. H.*, 58, 1934, p. 250.

3. Il s'agit là d'un drapé à effets transversaux, assez nouveau à la date du Mausolée, et qui pourrait bien avoir été en rapport avec quelque mode carienne ; car il a été utilisé aussi pour Zeus Labrandeus lui-même, sur certaines monnaies de Mausole, portant le nom du dynaste (G. Hill, *L'art grec d'après les monnaies*, pl. XLII, n° 3) : monnaies où Zeus Labrandeus porte un costume fort proche de celui du « Maussolos » du Mausolée, avec l'*himation* l'entourant à mi-corps *comme une ceinture*, sur un *chiton* long noué lui-même d'une ceinture à la taille. Voir aussi A. W. Van Buren, *l. l.*, fig. 1 à la p. 51.

4. Pour E. Pfuhl, cf. ci-dessus, p. 7, n. 1 ; pour G. Lippold, cf. *Pauly-Wissowa, R. E.*, *s. v. Skopas*, et *Festschrift Arndt*, p. 120.

en question ; les avis sont restés bien plus réservés en ce qui concerne la statue féminine qu'on associait si traditionnellement au dynaste, bien qu'il ne puisse plus être question de les traiter désormais en « couple » princier. — Ce n'est que l'attribution à Bryaxis du « Maussolos », si elle pouvait être tenue pour acquise, qui déciderait, au vrai plus ou moins, du sort à faire à l'effigie féminine trop longtemps considérée comme d'une parèdre, avant les observations fondées de P. B. Knowlton-Preedy[1]. Or, j'avoue, pour ma part, n'avoir pas été convaincu par les arguments qui ont été présentés en faveur de Bryaxis comme auteur du « Maussolos ». Dans ce débat, l'unanimité est loin d'être faite, notons-le en passant : puisque, notamment, le sculpteur et archéologue belge J. Berchmans a bien pu donner, de son côté, de sérieuses raisons (stylistiques) de penser plutôt à Scopas[2]. Je ne crois guère, pour ma part, que le type essentiel du « Maussolos » ait pu n'être pas « troublé », comme a écrit E. Pfuhl — qu'entraînait ici sa théorie ruineuse de l'apparition tardive du vrai portrait grec ! — « par l'observation de traits individuels » ; le contraire est bien plus probable : le rapport avec les monnaies de Cos[3], au type de l'Héraclès, où l'individualité de Mausole transparaît aussi, mais autrement, atteint gravement une telle affirmation. D'ailleurs, pourquoi eût-on traité Mausole, en Carie, autrement que le satrape perse Tissapherne ou d'autres, déjà présentés, comme on sait, de façon si réaliste sur leurs effigies monétaires, dès la fin du ve siècle? Certes, E. Pfuhl avait voulu tirer argument dans sa démonstration de la comparaison du « Maussolos » avec une autre plus petite tête masculine du Mausolée[4], trouvée au voisinage, du côté Nord. Il opine que cette tête montrerait comment certains traits de physionomie plutôt scopasiques (orbites et racine du nez), de l'un à l'autre portrait, ne doivent pas entrer en compte, attestant seulement, dit-il, que Bryaxis avait près de lui un exécutant à qui il a pu

1. Cf. ci-dessus, p. 7, n. 3.

2. *Mél. Holleaux*, 1913, p. 23-25. Les arguments de M. J. Berchmans ont été critiqués par E. Pfuhl ; critique négative valable, lorsqu'il ne s'agit que de remarquer, par rapport aux documents de Tégée — les plus sûrement scopasiques, et les seuls ! — la différence des yeux, des joues, des draperies du « Maussolos ». Mais, pour le reste, la « démonstration » de E. Pfuhl lui-même, en faveur de Bryaxis, ne paraît guère plus décisive à son tour, comme on le verra ici. — D'autres noms ont été d'ailleurs prononcés, dont celui de Léocharès.

3. J. Six, *Röm. Mitt.*, XIV, 1899, p. 81-83 ; cf. aussi G. F. Hill, *Anatolian Studies presented to Sir W. M. Ramsay*, 1923, p. 207-209, pl. IX, 1.

4. Arndt-Bruckmann, *Gr. u. röm. Porträts*, pl. 977 ; cf. *British Mus.*, *Cat.* II, pl. 20, 1 ; W. Amelung, *Ausonia*, 3, 1908, p. 124 ; E. Pfuhl, *Arch. Jahrb.*, 43, 1928, p. 53. — L. Curtius attribuait ce même document à Scopas : *Arch. Jahrb.*, 19, 1904, p. 80.

laisser de grandes libertés[1]. Mais ne peut-on pas tirer de ces constatations une conclusion tout autre, et moins hypothétique? S'il faut hésiter à reconnaître, ici ou là, sans conteste, soit la main même de Scopas, soit celle de Bryaxis, cela pourrait s'expliquer tout aussi bien, sinon mieux, par l'attribution des têtes ainsi étudiées à un troisième artiste, travaillant dans l'ambiance et l'intimité des deux autres maîtres : ce Satyros, Parien, qui fut *compatriote* et, semble-t-il, ami personnel de Scopas, puisqu'il a bien dû le faire appeler en Carie et désigner dans l'équipe du Mausolée, pour l'entreprise des frises monumentales où Scopas a eu rang de chef de file.

Il est donc sage de n'accorder à l'hypothèse Bryaxis, concernant le « Maussolos », pas plus de valeur explicative qu'elle n'en mérite. Dès lors, pour le type féminin correspondant, nous retrouvons toute indépendance. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la comparaison avec l'ex-voto de Tégée conduit légitimement alors l'attention du côté même de Satyros, qui, à Delphes, *a signé des statues officielles de princes hécatomnides*. Et ce que nous aurons à dire ensuite à propos du sarcophage des Pleureuses de Sidon renforce encore, je crois, l'hypothèse.

Idrieus et Ada, selon toute vraisemblance, avaient dû garder Satyros comme portraitiste officiel, parce qu'il avait déjà travaillé ainsi pour la dynastie carienne, peu de temps avant, au bénéfice de leurs prédécesseurs. Qu'il s'agisse des uns ou des autres, le Parien semble avoir créé sur place des modèles directs ; tous, quoi qu'ait voulu penser E. Pfuhl, sensiblement adaptés aux goûts locaux, donc inspirés par une observation attentive des types de physionomie et des usages vestimentaires de la Carie. Nous n'avons plus le visage de l' « Artémisia », et la restitution qu'on en a voulu faire en plâtre, au British Museum, non d'après les monnaies de Cos[2], par exemple, mais à l'aide d'une tête anonyme de Priène, n'est pas heureuse[3]. — Mais la petite figure de l'Ada, à

1. E. Pfuhl triomphait là en comparant les transcriptions plus ou moins lointaines données par divers copistes au Zeus d'Otricoli, d'où conclusion : « Echt bryaxisch ist die *lectio difficilior* des Mausolos und des Zeus von Otricoli. » Le cas est, en réalité, fort différent d'un document à l'autre.

2. Sur les monnaies de Cos en question ici, cf. G. F. Hill, *Anatolian Studies... W. M. Ramsay, l. l.*, p. 207-209, pl. IX, 2-3. Ces monnaies présentent le type monétaire de la vraie Artémisia, diversifiée plus ou moins, avec l'arrière de la chevelure drapé dans un voile qui enserre aussi le cou ; cf. l'Ada de Tégée et la princesse de l'ex-voto d'Halicarnasse.

3. C'est la présence des boucles archaïsantes en coquille, autour du front, sur la tête mutilée du Mausolée, qui a provoqué cette restauration, d'après une tête priénéenne, ainsi coiffée. — Pour la restitution en plâtre de l' « Artémisia », n° 1151, au British Museum, cf.

Tégée, n'est pas d'allure purement hellénique : elle se ressent bien là du voisinage du dieu asiatique au pectoral postiche et mamelu. Et la comparaison s'établit de façon instructive, avec cette « Artémisia », vraie ou fausse, du Mausolée, qui s'avançait en partant du pied gauche, comme le Labrandeus des monnaies de Mausole, l'*himation* dégageant le buste ; haut et bas, on voit paraître aussi son chiton fin, le manteau formant ceinture et n'entourant que le milieu du corps. Un tel drapé, à plissés plus ou moins tumultueux sur le ventre, avec le rejet du pan de l'étoffe inemployée sur l'avant-bras gauche, a pu faire « école » en Grèce, mais il nous paraît s'être intronisé là comme mode carienne, adoptée à la suite de la gloire des statues du Mausolée [1].

J'ai l'impression, pour ma part, qu'on doit aussi parler de réalisme local, et d'observation *carienne*, pour le « Maussolos » d'Halicarnasse, qui est certainement un portrait d'Oriental, voulu et typique, des pieds à la tête. Sans qu'il y ait lieu d'insister ici sur ce point, je puis marquer quelque étonnement du fait que devant une telle statue, qui n'est spécifiquement tout à fait ni de Scopas, ni tout à fait de Bryaxis — encore moins attribuable à Léocharès, cet inconnu ! — on n'ait pas songé à prononcer le nom de Satyros, que suggérait pourtant assez la dédicace officielle delphique.

* * *

J'ai eu à signaler ci-dessus, au passage, l'analogie, très réelle [2],

Smith, *Cat. Greek sculpt.*, II, pl. XXI. — S'agit-il, comme on a voulu, d'une mode carienne (*sic*, Max. Collignon, *Les statues funéraires*, p. 257)? Nous n'en pouvons rien savoir. Une tête féminine colossale du Mausolée, d'exécution simple et large, a aussi, il est vrai, des rangs de boucles étagées en coquilles (*Cat. Greek sculpt.*, II, n° 1051 = C. T. Newton, *Hist. discov.*, II, pl. 2). Mais, sur les monnaies de Cos (ci-dessus, p. 11, n. 2), on ne voit rien, pour l'Artémisia, de directement comparable : là, de vigoureuses boucles s'étagent sur les tempes, très différentes.

1. Cf. l' « Artémisia » : *Brunn-Bruckmanns Denkm.*, 242 = *Cat. Greek sculpt.*, II, n° 1001, p. 92 sqq. et pl. XVI. Cette figure féminine a, sinon une sœur, du moins une imitatrice dans la statue acéphale de l'ancienne collection Giustiniani à New-York : original du milieu du IVe siècle, semble-t-il, et qui ne devait pas, d'après sa taille (1m68, sans la plinthe et sans la tête), être funéraire, comme on l'a dit parfois. Cf. au Metropolitan Museum, Hall des sculptures, n° 1066 = *Photogr. Einzelaufnahm.*, 4715-4716 ; Mlle M. Bieber a marqué là déjà les ressemblances avec l' « Artémisia » du Mausolée, et aussi les légères différences de costume. — On comparerait, avec la princesse de l'ex-voto d'Halicarnasse, une des « Pleureuses » du sarcophage de Sidon (Max. Collignon, *Hist. sculpt. gr.*, II, fig. 213, p. 403) et la statue de Delphes, *Fouilles de Delphes*, pl. LXXII. — Pour la place chronologique de ces types et de leur drapé, cf. Valentin Müller, *Art Bulletin*, XX, 1938, p. 369 sqq., fig. 13 ; K. Süsserott, *Gr. Plastik d. vierten Jahrh.*, p. 163, n. 163, et p. 172 sqq. — En général, sur la gloire *des statues* du Mausolée, on retiendra le texte si caractéristique de Lucien, *Dial. mort.*, 24, 1 = J. Overbeck, *Schriftq.*, n° 1179, p. 228.

2. Cf. G. Mendel, *Cat. sculpt. Constantinople*, I, 1912, p. 18 sqq., surtout pour la figure D[1],

très instructive, d'une des Pleureuses, au moins, du célèbre Sarcophage de Sidon, avec les statues du type Artémisia-Ada.

Le rapprochement curieux qu'on peut établir ainsi n'est pas la seule raison, on va le voir, qui puisse décider à poser la question de l'attribution, à Satyros, du sarcophage sidonien, daté des environs de 350 ; *œuvre d'un architecte plutôt encore que d'un sculpteur*[1], et pour lequel on a déjà proposé, quoique de façon plus anonyme, la paternité d'un artiste ionien *des îles* ou de la côte d'Anatolie[2].

Je n'aurais pas repris ce problème d'attribution sans les observations que j'ai pu faire, à mon tour, sur le style du célèbre document de Stamboul, et surtout sans les conclusions parallèles auxquelles d'autres archéologues, ou des philologues, sont arrivés depuis peu, indépendamment, touchant l'activité créatrice de Satyros. — Disons-le : quoique assez volontiers méconnu, Satyros pourrait bien avoir été une des plus curieuses figures du IVe siècle, ce siècle riche en virtuoses des arts plastiques et littéraires, dont certains furent aptes à plusieurs disciplines à la fois.

Outre les mentions de Pline et de Vitruve relatives au rôle des artistes du Mausolée, soit constructeurs, soit décorateurs, quelques textes de Pline, concernant un certain « *Satyrus* » du IVe siècle, méritent grande attention, à mon avis.

Je les transcrirai d'abord ci-après :

Pline, *Nat. hist.*, éd. Sillig, vol. V, p. 321 : l. XXXVI, ch. IX, 67-68 (texte concernant un obélisque célèbre d'Alexandrie) :

« Alexandriae statuit unum Ptolemaeus Philadelphus octoginta cubitorum ; exciderat eum *Necthebis* rex purum, majusque opus in devehendo statuendove multo quam in excidendo. A *Satyro architecto* aliqui devectum tradunt rate, Callixenus a *Phoenice*, fossā, perducto usque ad jacentem obeliscum Nilo... Hic fuit in Arsinoeo positus a rege supra dicto, manus Amoris in conjuge eādem sorore Arsinoe. »

d'un petit côté du sarcophage. — Le poids du corps est porté sur la jambe gauche (cf. le Zeus Labrandeus des monnaies de Mausole) ; la jambe droite, fléchie, pose seulement sur la pointe. L'*himation* a formé sous les seins une large ceinture *que la pression du coude maintenait sur la hanche gauche.* L'Ada du relief de Tégée est drapée exactement ainsi ; on ne suivra pas G. Mendel, *l. l.*, dans sa tendance à diminuer le rapport observable aussi avec l' « Artémisia », si l'on veut bien noter qu'il s'agit, au sarcophage sidonien, d'une figure en réduction, presque, dirait-on, d'une maquette de statue. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à offrir là les mêmes arrangements de draperie, plus ou moins caractérisés.

1. Comme constructeur du Mausolée, Satyros s'est vu attribuer en propre, plus ou moins hypothétiquement, quelques pièces d'ornementation architectoniques de l'édifice d'Halicarnasse : cf. Martin Schede, *Antikes Traufleistenornament* (*Zur Kunstgesch. d. Auslands*, LXVII, Strasbourg, 1909), p. 35.

2. Cf. G. Mendel, *Cat. sculpt. Constantinople*, *l. l.*, p. 70-71.

L. XXXVII, *ibid.*, 31, p. 389 :

« Phaetontis fulmine icti sorores luctu mutatas in arbores populos lacrimis electrum omnibus annis fundere juxta Eridanum amnem quem Padum vocavimus, electrum appellatum, quoniam sol vocitatus sit elector, plurimi poetae dixere, primique, ut arbitror, Æschylus, Philoxenus, Euripides, *Satyrus*, Nicander. »

Cf. aussi, *ibid.*, 91 : mention des Λιθικά de *Satyrus* :

« Carnosas esse Indicas... abdicavit...

— *ibid.*, 94 : *Satyrus* Indicos [carbunculis] non esse claros dicit ac plerumque sordidos... »

C'est Fr. Susemihl qui, le premier[1], a suggéré que le *Satyrus*, ainsi plusieurs fois nommé par Pline, était aussi le constructeur du Mausolée : un même personnage, à la fois écrivain d'art, poète didactique des Λιθικά, et architecte : avant de travailler pour Alexandrie, il aurait été le compagnon même de Pythéos, lors de la célèbre construction carienne. On sait déjà par Vitruve qu'il avait composé un traité sur son œuvre d'Halicarnasse, devenue une des merveilles du monde. Nous ne sommes donc pas surpris, et qu'il ait été vers la fin de sa vie en Égypte, et qu'il se soit trouvé plus ou moins mêlé, sans doute, à la pléiade des techniciens, qui, aux débuts de l'ère alexandrine, ont composé des poèmes didactiques. Le sien, consacré aux « vertus » des pierres, l'aurait, selon Pline — s'il s'agit bien du même personnage — entraîné à écrire sur l'origine mythique de l'ambre. Il aurait ainsi développé la légende traditionnelle des Héliades, à la suite d'Eschyle et d'Euripide notamment, et concurremment à Nicandre de Colophon, autre auteur de Λιθικά. — L'ambre passait dans la superstition populaire et près de certains auteurs pour provenir des larmes des Héliades, sœurs de Phaéton, changées en peupliers, disait-on, à la suite de la catastrophe qui coûta en plein ciel la vie à leur frère imprudent, dont elles auraient été les éternelles « pleureuses », comparables aux Méléagrides de Sophocle, ces « vocératrices » métamorphosées, elles aussi, après la mort de Méléagre.

L'hypothèse de Fr. Susemihl pourrait paraître reposer trop hardiment sur une substruction assez chancelante, si ce que nous arrivons à connaître maintenant des voyages de Satyros en Carie et probablement aussi à Sidon, voire de là en Égypte[2], ne donnait appui à

1. *Gesch. d. griech. Litt. in der Alexandr. Zeit*, Leipzig, 1891, I, p. 864, n. 145. — Gudeman, à son tour, *Pauly-Wissowa*, *s. v. Satyros* (20), a relevé cette importante hypothèse, en marquant toutefois quelques réserves, qu'il ne motive point.

2. Pline, *Nat. hist.*, XXXVI, 9, 67-68, peut paraître suggérer, au vrai, que le Satyros,

la proposition ainsi amorcée. En étudiant le Sarcophage de l'hypogée phénicien, dit des *Pleureuses*, et son décor, je crois avoir rencontré certaines raisons d'adhérer, à mon tour, à une suggestion de philologue à laquelle l'archéologie ne contredit point, au contraire.

Il convient d'abord de marquer ici, brièvement, ce qui semble permettre d'attribuer le Sarcophage des « Pleureuses » à Satyros lui-même, comme architecte-sculpteur ; comme auteur aussi d'un poème sur les Héliades, sœurs de Phaéton [1], à ajouter à la liste de ses œuvres littéraires, à la suite du traité architectural sur le Mausolée, écrit en collaboration avec Pythéos, d'après Vitruve.

Que le Sarcophage des « Pleureuses », seul de son type dans la série sidonienne — très différent à la fois et des sarcophages dits lyciens et du grand sarcophage dit « d'Alexandre » — ait dû être la création d'un architecte-sculpteur, on le pressent aux premiers regards. La renommée de Satyros, acquise au Mausolée, a bien pu lui en faire attribuer la commande. Il appartient seul, en tout cas, jusqu'ici, au IVe siècle, à la classe des sarcophages à colonnes ; ceux-ci, comme on le sait, ont eu des prototypes archaïques, à Samos, par exemple, et retrouveront des suites en Asie à travers la période romaine [2]. Mais l'originalité du Sarcophage des « Pleureuses » résulte surtout de sa forme de temple grec : temple ionique,

architecte, qui a réussi l'opération difficile du transfert de l'obélisque d'Alexandrie, aurait reçu mandat, pour ce travail, de Ptolémée II Philadelphe : ce qui embarrasserait pour parler là aussi du constructeur du Mausolée. Mais il est douteux qu'il y ait eu, par deux fois, au IVe siècle, un Satyros, architecte, chargé de missions aussi remarquables. La mention finale de Ptolémée Philadelphe peut se rapporter, dans le texte latin cité, uniquement au transfert *dernier* de l'obélisque alexandrin dans le *hiéron* d'Arsinoé Philadelphe. Rien ne dit que l'obélisque en question n'eût pas été amené précédemment à Alexandrie, depuis le temps où « le roi Nectebis » l'avait fait détacher de la carrière. S'il s'agit de Nectanebo Ier, il a régné de 374 à 364 environ ; Nectanebo II est à dater de 361 à 350 environ : ce qui correspond assez aux dates du Satyros du Mausolée. On notera que l'érection d'une *pyramide* creuse sur le Mausolée, énorme masse qui semblait porter miraculeusement dans les airs malgré son poids, représentait déjà à Halicarnasse un tour de force architectural digne de qualifier le technicien qui fut, dit-on, chargé ensuite de creuser sous l'obélisque à transporter un canal, pour faire charger ainsi sur un chaland l'énorme aiguille, et la convoyer par le Nil. Un problème analogue aurait été envisagé et résolu dans les deux cas. — Il est possible que la mention isolée de Callixène, relative à un architecte inconnu, « Phœnix », qui aurait réalisé la performance attribuée par d'autres à Satyros, résulte d'une confusion née du passage de Satyros en Phénicie (Sidon).

1. Sur les auteurs énumérés par Pline comme s'étant occupés de la légende des Héliades, et sur la place de Satyros parmi eux, cf. notamment : Knaack, *Quaestiones Phaethonteae*, *Philol. Untersuch.*, éd. Kiesseling et U. von Wilamowitz-Möllendorff, 8, 1886 (cf., pour Satyros, 21) ; en général, W. Roscher, *Lexic.*, *s. v. Phaeton*, col. 2189. — Ce Satyros n'est pas à confondre avec le Péripatéticien auteur d'un Catalogue des dèmes d'Alexandrie : cf. *F. H. G.*, III, 164-165 (*id.*, Fr. Susemihl, *l. l.*).

2. Cf. là-dessus Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, 1892, p. 242 sqq. ; G. Mendel, *Catal. sculpt. Const.*, I, 1912, p. 18 sqq. (cf. p. 68-69).

qui porte en tête une frise de cimaise, à la manière de certains édifices monumentaux d'Asie Mineure (le premier Didymeion, l'Artémision D d'Éphèse), et qui s'orne de statues parmi ses entre-colonnements (ainsi que le Monument des Néréides de Xanthos, par exemple, *et le Mausolée même*). Tour à tour, Th. Reinach et M. G. Mendel ont pu mettre en lumière heureusement le parti surtout architectural qu'avait adopté le constructeur original de cette *unique* cuve funéraire, où la sculpture n'intervient qu'à titre d'agrément complémentaire et d'ailleurs comme vêture ***allégorique :*** on le verra, dans l'esprit même, en tout cas, de la décoration propre aux temples ; du faîte à la base, le choix des sujets est ici dicté par les mêmes tendances que dans la décoration monumentale traditionnelle des édifices sacrés. Croira-t-on qu'il puisse s'agir ainsi de l'invention libre d'un artisan subalterne?

La structure architectonique de ce sarcophage, véritable maquette réduite d'un ***naos*** à entre-colonnements demi-fermés — comme il arrivait pour les édifices où le culte comportait des mystères, et ainsi pour les temples de dieux chthoniens ou funéraires, de préférence — est ici même instructive. On n'a peut-être pas assez remarqué que le Sarcophage dit des « Pleureuses » avait à son pourtour des colonnes ioniques *engagées*. C'est un dispositif assez rare, qui s'est rencontré, avec des variantes d'ordre et de placement, à Tégée, dans l'intérieur du temple d'Aléa Athéna, édifice que Satyros, collaborateur de Scopas au Mausolée (et peut-être aussi au Péloponnèse), connaissait bien. Je croirais volontiers maintenant qu'au *hiéron* d'Aléa Athéna à Tégée, le grand Autel fédéral, dont les substructions seules ont été retrouvées, et dont nous avons la description par Pausanias, comportait des colonnes ioniennes, engagées ou non : celles que Pausanias a mentionnées à l'extérieur du temple[1]. A l'intérieur, l'ordre corinthien de la *cella* tégéate s'appliquait aux murs. — D'autre part, l'architecte danois M. Clemmensen a été le premier à remarquer, indépendamment, la ressemblance de l'acrotère central du temple d'Aléa Athéna à Tégée, acrotère à décor végétal, avec l'acrotère central du sarcophage des « Pleureuses »[2], et il n'est pas impossible qu'il y ait eu à Tégée aussi, comme acrotères latéraux, des sphinx — ainsi qu'aux

1. Cf. Pausanias, VIII, 45, 3. — Pour les colonnes engagées, *d'ordre corinthien*, de la *cella* du temple de Tégée, cf. M. Clemmensen, dans *Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée*, 1924, p. 58 (quelques rapprochements).

2. M. Clemmensen, *ibid.*, p. 27, fig. 10, et 28, fig. 11.

angles de la cuve sidonienne — plutôt même que des griffons[1]. Curieuses coïncidences ! On ajouterait aisément à ces comparaisons architectoniques, qui tendent toutes à montrer que le constructeur du sarcophage des « Pleureuses », plus occupé d'architecture que de sculpture — *lui seul*, parmi les fournisseurs divers des Sidoniens de la nécropole d'Ayaâ ! — a dû être un technicien expert, un connaisseur de monuments sacrés, en relations à la fois avec les constructeurs de Grèce propre (Péloponnèse) — avec Scopas, notamment — et aussi avec ceux d'Anatolie, dont Pythéos, l'architecte du Mausolée et du temple d'Athéna à Priène, qui travailla à cette place au contact du clergé d'Éphèse et du Mégabyze de l'Éphésia, particulièrement[2]. Il est peu de noms qui puissent se présenter à l'esprit avec autant de probabilités — en raison de toutes ces conditions, si diverses, du problème — que celui de Satyros, fils d'Isotimos, Parien.

Car la plastique même est à Sidon, pour le Sarcophage dit des « Pleureuses », parienne. On a remarqué, au sarcophage en question, certaine structure des figures sculptées, grasse et solide, parfois un peu négligée, plus monumentale qu'indépendante : elle ne paraît guère non plus celle d'un virtuose appliqué spécialiste du ciseau, mais plutôt celle d'un « ensemblier » décorateur, comme on aimerait à dire aujourd'hui. Les analogies qui ont été signalées pour les frises de chasse « persiques » sont avec les chasses du Monument des Néréides de Xanthos, notamment, ouvrage d'inspiration à la fois ionienne et attique. L'exotisme était ici de tradition[3]. — Pour les *Pleureuses* mêmes, ces colonnes vivantes sont disposées comme les Néréides de Xanthos en chœurs parallèles ; s'il y a bien quelques analogies pour telle ou telle, avec la sculpture funéraire attique[4] — ce qui n'est pas inattendu dans le cas de Satyros, puisqu'il a travaillé aussi en Grèce centrale, à Delphes, notamment —

1. Je le croirais pour ma part, car l'objection de M. M. Clemmensen (*l. l.*, n. 2 de la p. 29) sur l'absence des parotides de la chevelure, pour le fragment tégéate conservé (*ibid.*, p. 29, fig. 12), n'est pas décisive au ɪᴠe siècle. — Les sphinx (acrotères latéraux) du Sarcophage de Sidon n'ont pas eu de parotides non plus, comme on voit.

2. Cf. Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, 1922, p. 173, 635.

3. Nul moyen d'expliquer là autrement l'intervention des costumes iraniens, si ce n'est par le rappel qu'on pouvait vouloir faire, à Sidon, du passage des Perses. Mais il est plus probable qu'il y avait en Grèce une tradition d'exotisme persique, sans conséquence, comme celle des chasses des Βαρβάρων ὑφάσματα, auxquelles Euripide (*Ion*, v. 1150 sqq.) a fait allusion. — J. N. Svoronos pensait, trop ingénieusement sans doute, à l'illustration d'un souvenir de la *Cyropédie* de Xénophon, sur la frise de socle du sarcophage.

4. Notamment pour la Pleureuse B[1] (observation de G. Mendel, *l. l.*) ; elle s'apparente à une statue funéraire du Louvre, n° 926, provenant d'Attique ; cf. Max. Collignon, *Les stat. funéraires*, p. 158 et n. 2 (bibliogr.), fig. 90.

c'est encore plus avec les types féminins de Carie que s'établissent les rapports principaux d'imitation, dûment décelés. On a relevé que la Pleureuse D[1] a le costume même et les gestes des Ada, des « Artémisia »[1]. Ceux qui avaient prononcé un jour ou l'autre les noms de Sthennis d'Olynthos[2], ou de Bryaxis[3], voire celui de Praxitèle[4], à propos du Sarcophage « des Pleureuses », n'ont pu étayer leur attribution, restée fort hypothétique, que tout au mieux sur une vague tradition littéraire, qui n'est pas même spéciale à ces auteurs de « *flentes matronae* ».

Quoi qu'il en soit de tout cela — dont l'importance, déjà, ne peut guère échapper à des esprits non prévenus —, ce qui décide de la solution du problème et doit faire cesser désormais, à mon sens, au bénéfice de Satyros, l'anonymat du Sarcophage « des Pleureuses », c'est le choix des trois thèmes plastiques employés autour de la cuve sidonienne, du haut en bas ; c'est le dispositif même de la décoration, qui a résulté de la valeur donnée à chacun d'eux, respectivement. J'ai déjà fait noter que l'artiste créateur avait conçu son projet ornemental en véritable architecte *de temple*, préférant ici à la mise en œuvre ordinaire — dans la série des tombeaux lyciens antérieurs de la même nécropole phénicienne, par exemple — un emploi allégorique de thèmes *mythiques* et *théâtraux*, sur lequel il ne semble plus qu'il puisse y avoir aujourd'hui contestation. Ailleurs, c'est la vie du mort du tombeau qui est racontée au pourtour des cuves lyciennes : ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ : banquets, chasses, activité de guerre ou de parade. Qui croira qu'il en puisse aller de même au sarcophage dit « des Pleureuses », où le cortège funéraire est non seulement relégué à la cimaise, mais traité avec une instructive rapidité du ciseau[5]? On s'est évertué à décou-

1. Et de l'ex-voto d'Halicarnasse. — Il y a là, pourrait-on croire, comme une espèce de signature de Satyros, qui rappelait sa participation au Mausolée : la *Pleureuse* est messagère sur un des deux petits côtés, et comme coryphée, ainsi, d'une série.

2. Par exemple, Th. Reinach, *Nécrop. Sidon*, p. 266-267 (à cause des « *flentes matronae* », Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 90).

3. Par exemple, Fr. Studniczka, *Verhandl. d. XLII Versamml. deutscher Philol. u. Schulmänner*, 1893, p. 70-90, cf. p. 84. L'attribution paraissait pouvoir être fondée sur les prétendus rapports des frises de socle ou de cimaise avec certains reliefs du Mausolée, rapportés à la main de Bryaxis (ce qui ne va pas sans contestation). Mais quelles connexions des « Pleureuses », figures principales, avec ce que nous pouvons connaître de l'art de Bryaxis? C'est, ici et là, une tout autre grammaire des formes.

4. Par exemple, J. N. Svoronos, G. Fougères, etc. — Mais les figures de Praxitèle n'ont jamais eu, ni tant de robustesse pathétique, ni cette fermeté structurale des « Pleureuses » du Mausolée, dont on a dit qu'elles étaient « carrées », « synthétiques ».

5. M. G. Mendel, *Catal.*, *l. l.*, a relevé que les traces du travail préparatoire au trépan n'ont pas été effacées dans la frise de cimaise (côté A), et là seulement.

vrir en cette parade funéraire les signes et souvenirs de la religion sémitique, par exemple : tentative forcée, bien vaine, et qui ne rendrait, en tout cas, pas assez compte de tout l'essentiel, en cette étrange figuration. Car elle est précédée, notons-le, sur les petits côtés du sarcophage, d'une « Annonce » de type théâtral, absolument inexplicable si l'on n'évoque ici le souvenir, nullement inattendu, du *Phaéton* d'Euripide, qu'un lettré comme Satyros devait bien connaître. Pline ne l'a-t-il pas rangé, lui aussi, et *après Euripide même*[1], dans la liste des « poètes » qui avaient utilisé le mythe des Héliades et de leur frère, foudroyé en plein ciel?

L'hypothèse d'une représentation des Héliades en Pleureuses, autour du sarcophage sidonien, est due primitivement, ainsi qu'on sait, à J. N. Svoronos, qui, n'ayant pas eu le temps de la justifier en détail, comme il s'y apprêtait, a eu cette disgrâce du moins de l'entourer, en son exposé préliminaire, de quelques « précisions » excessives ou contestables, plus aptes peut-être à la discréditer qu'à la servir[2]. J. N. Svoronos n'en garde pas moins le mérite — souvent oublié[3] — d'une exégèse qui a pu passer pour audacieuse, mais contre le principe de laquelle, à l'étude, on trouvera bien peu d'objections dirimantes à noter.

Il me paraît, en particulier, indiscutable que le décor des frontons et des cimaises du Sarcophage dit « des Pleureuses » ne peut être compris sans le souvenir *d'un drame grec et d'une légende de même origine.* A quoi serviraient les personnages « annonciateurs » des petits côtés de la cimaise, s'il en était autrement? Quant au cortège même, qui se développe à même hauteur *après* la double annonce *des façades*, il comporte tant de traits restés énigmatiques qu'on ne peut guère songer ici à une *ekphora* ordinaire, sémitique ou autre, ni abuser des comparaisons de détail qu'on a tentées, légitimement, avec certaines frises lyciennes[4]. Tout s'explique mieux, et même uniquement, si l'on considère que la *théké* si anor-

1. Ci-dessus, p. 14 (Pline, *Nat. hist.*, XXXVII, 31).

2. Cf. *Journ. intern. archéol. numismat.*, 16, 1914, p. 201-204 ; l'auteur annonçait là une autre étude qui n'a jamais paru.

3. J'ai été seul à signaler cette interprétation ; cf. *Rev. art anc. et moderne*, 1921, II, p. 168-172 ; et plus tard, *Rev. Ét. gr.*, 46, 1933, p. 408, 420 ; enfin, à propos de la découverte de l'inscription des *Héliades*, au Mausolée de Belevi, près Éphèse (*ibid.*, 47, 1934, p. 63-64, R. Vallois ; 49, 1936, p. 162, R. Vallois) ; cf. p. 217 (Ch. Picard).

4. Il y a, certes, des défilés de chars, aussi, mais très différents — parce que non funéraires — sur une frise lycienne de Xanthos ; cf. F. N. Pryce, *Catal. of sculpt. Brit. Mus.*, I, 1, p. 144 sqq. (B. 311-313), pl. XXX. Le rapprochement avait été fait déjà par Th. Reinach, qui appelait l'attention sur la façon particulière dont certains chevaux de selle sont conduits, ici et là, dans ces cortèges « orientaux ».

male du cortège — étroite et close d'un couvercle bombé, portée sur chariot, précédée d'un autre char et de chevaux de main, avec leurs conducteurs, encadrée enfin de « pleureuses », plutôt que de pleureurs, à mon sens, quoi qu'on ait dit — devait recéler pour relique un corps héroïque, recueilli en lambeaux, *dans les parages de l'Orient ;* détail qui explique le choix, à Sidon, de la légende de Phaéton, promenée peu à peu par les littérateurs antiques des rives du Pô aux parages de l'oracle de Zeus Ammon en Égypte, comme on sait. — **Légende symboliquement funéraire.**

Le principe, architectural, du doublement de la décoration, au Sarcophage dit « des Pleureuses », est acquis dès la frise de cimaise, et dès les frontons[1], où l'on ne comprendrait guère, autrement, qu'il y ait eu répétition à peu près exacte des mêmes motifs ; le doublement était consacré plus bas par la série essentielle des figures d'entre-colonnement, les « Pleureuses ». On ne pourra désormais douter que l'artiste qui a assemblé ces dix-huit figures — troupe qui eût pu paraître monotone ! — les avait groupées en deux chœurs symétriques de neuf femmes, décomposant ainsi leur thiase, certes sous l'inspiration des jeux du théâtre, mais en montrant en même temps qu'il comprenait toujours la décoration du sarcophage à la manière de celle d'un édifice monumental sacré — temple ou mausolée — où deux faces seulement peuvent apparaître à la fois au spectateur : ce qui a réglé la répartition de la besogne décorative, si souvent en Grèce, et dès le temps du Trésor de Siphnos à Delphes, entre deux ateliers, se partageant par moitié l'ensemble, l'un au Nord et à l'Est, par exemple, l'autre à l'Ouest et au Sud[2]. Comprendrait-on, sans cette économie du travail si logique, qu'on eût risqué pour les Pleureuses jusqu'à dix-huit répétitions des mêmes gestes de la douleur? Qu'il y ait eu deux chœurs, au contraire, chacun avec son coryphée, chœurs qui semblent ainsi évoluer rythmiquement autour de la cuve — ou de la *cella* — c'est bien ce que prouve le *mouvement* recommencé, là aussi, avec deux points de départ, sur chaque petite face du monument, en C et D, selon les lettres adoptées par M. G. Mendel, pour sa description si soigneuse du célèbre chef-d'œuvre. — Sur

1. Il y a aux frontons, des deux côtés, un même groupe funéraire de femmes, pleurant théâtralement un mort.

2. Cf. P. de la Coste-Messelière, *Au Mus. de Delphes*, 1936, p. 413 sqq. — Le même partage est à constater au Monument des Néréides de Xanthos ; au Mausolée même, il semble que les quatre décorateurs des frises extérieures aient formé aussi deux ateliers principaux : Scopas avec Bryaxis, Timothéos avec Léocharès.

chacune de ces faces étroites du sarcophage, on voit ainsi, comme au départ, une scène qu'on appellerait d'annonciation, évoquant sans la répéter celle des petites façades de la frise de cimaise, au-dessus. Et c'est, vers la figure centrale de chaque « triade » des façades, la même *marche* esquissée de la Pleureuse de gauche, messagère : celle qui, en D[1], a repris significativement le costume et l'allure des princesses cariennes du Mausolée et de Tégée, ou, peut-on croire, de Delphes. On a remarqué aussi combien, à partir de ce double point de départ des files de Pleureuses, le rythme trinaire a été soigneusement gardé sur les longs côtés ; là, six figurantes restituent *deux fois* les triades de C et D. — Th. Reinach, déjà, relevait justement l'aspect si musical et métrique de cette composition[1]. — Si l'auteur en a été le poète des Αἰθικά, il semble qu'on la puisse comprendre désormais plus intimement.

Ici intervient, pour trouver accueil, l'hypothèse Fr. Susemihl[2] ; car le poète-architecte Satyros — s'il a bien réglé la décoration du Sarcophage « des Pleureuses », sans peut-être l'exécuter tout seul, d'ailleurs, de ses mains[3] — a en effet bien des chances d'avoir préféré la légende des Héliades, en cette occasion, parce qu'elle lui était très familière, et qu'elle lui paraissait s'adapter allégoriquement au deuil mené autour d'une destinée princière d'Oriental, peut-être prématurément frappé par la mort. En associant deux fois dans les entrecolonnements d'un temple-tombeau, à Clyméné, la mère de Phaéton, ses sœurs, les huit Héliades-peupliers, dont le folklore grec nous a transmis les noms astraux[4], Satyros mêlait heureusement la forme de la colonne vivante à la perspective plus géométrique d'un arrangement emprunté à l'architecture ionique[5]. — Son invention a connu une fortune heureuse, s'il est vrai, comme je le croirais, que l'Autel fédéral de Tégée, en face du temple d'Aléa Athéna, devait aussi encadrer les figures des nymphes d'Ar-

1. *Nécrop. royale Sidon*, p. 253 sqq.
2. Ci-dessus, p. 14, n. 1.
3. Th. Reinach fut exagérément dur pour les négligences des frises secondaires, haut et bas ; à son tour, G. Mendel a parlé, plus justement, de traces d'inachèvement (cortège funéraire, côté A).
4. Aiglé, Lampétia, Phaetousa, Méropé, Hélié, Phœbé, Aithéria et Dioxhippé. — Hélios et Phaéton avaient été associés, dès le temps d'Homère, à la légende dorée des Sidoniens, Orientaux dont le pays représentait pour les Grecs la patrie du Soleil. Clyméné passait pour avoir été l'épouse d'un roi des Sidoniens. Sur la diffusion de la légende de Phaéton vers Cos et Rhodes, notamment, cf. W. Roscher, *Lexic.*, *s. v. Phaeton*. Il se pourrait que l'idée du char funéraire du Mausolée, au dessus de la pyramide, ait été influencée par cette même tradition légendaire. Sur la chute de Phaéton *en Égypte*, là où était l'oracle de Zeus Ammon (Oasis de Siouah), d'après Charès, cf. Pline, *Nat. hist.*, XXXVII, 33 (éd. Sillig, V, p. 390).
5. Th. Reinach, *Nécrop. royale Sidon*, p. 241.

cadie, à l'avant, et, à l'arrière, celles des Muses, double cortège comparable, chaque fois entre des colonnes ioniques, dont Pausanias a parlé [1]. On reverra ce même parti architectural, de façon instructive, à l'Autel d'Athéna *de Priène*, qui ne fut peut-être exécuté qu'à l'époque hellénistique vers 125 av. J.-C., mais répondait encore sans doute aux plans initiaux de Pythéos, le collaborateur de Satyros [2]. — Si quelqu'un devait douter par trop du choix de la légende des Héliades, entraîné à tort par l'étrange tradition qui a voulu si longtemps faire des « Pleureuses » de Sidon d'anonymes pleureuses à gages, voire les concubines du mort [3], il faudrait recommander à sa méditation, à la fois, les textes et les documents archéologiques qui nous renseignent maintenant sur l'esprit, trop longtemps méconnu, des ensembles ornementaux de l'époque : le IVe siècle n'a jamais consenti lui-même à parer ses monuments d'autres thiases que mythiques, héroïques ou divins. Ce qui commence avec l'Autel fédéral de Tégée se continue d'ailleurs à l'Asclépieion de Cos, à Priène, à Magnésie du Méandre, et persiste au temps de la décoration, symbolique, du grand Autel de Pergame, au sujet duquel j'ai montré récemment — interprétant plus exactement la frise Nord [4] — combien tout l'art restait d'esprit hellénique, pénétré des principes religieux ou esthétiques du classicisme grec.

Ajoutons, à l'appui de l'explication proposée des figures du Sarcophage « des Pleureuses », une récente indication archéologique, assez décisive. Au Mausolée de Bélévi, près d'Éphèse [5], qu'on a pu

1. Ci-dessus, p. 16, n. 1, et pour l'Autel de Tégée, Ch. Picard, *Rev. Ét. gr.*, 46, 1933, p. 381 sqq. J'ajouterais maintenant volontiers cette précision sur l'emploi des colonnes ioniques, engagées ou non, à mon étude reconstitutive : il me semble qu'il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer la mention insistante de Pausanias. L'Autel de Tégée avait eu un entablement ionique ; cf. le bloc de corniche, décoré d'oves, de perles et de rais de cœur, qui a été signalé, *Le sanctuaire d'Aléa Athéna*, 1924, p. 68, fig. 25 (il doit d'ailleurs provenir d'une réfection des parties hautes de l'Autel).

2. Pour la date de l'Autel de Priène, Armin von Gerckan, *Bonner Jahrb.*, 129, pl. 3 : c'était un « Wangenaltar », avec, de chaque côté, des statues *debout*, sur des socles, dans les entrecolonnements (*Priene*, p. 120, fig. 91). — L'Autel d'Artémis Leucophryéné à Magnésie du Méandre avait un arrangement comparable : Armin von Gerckan, *Studien z. Bauforschung, Koldewey-Gesellschaft*, I, 1929. Les statues d'entrecolonnements se voyaient déjà à l'Autel de l'Asclépieion de Cos, qui fut décoré par les fils de Praxitèle.

3. Cette erreur a été plus ou moins défendue, tour à tour, par Th. Reinach, Max. Collignon, G. Mendel, etc., en France ; elle est encore reprise par L. Curtius, en Allemagne, *Gesch. d. Kunst*, II, *Der klassische Stil*, p. 355. — Le prétendu rapport du sarcophage sidonien avec Straton Ier le Philhellène (374-362) ne peut être retenu sérieusement ; aussi ne sert-il à rien d'évoquer, comme on a fait, un texte de Théopompe, fragm. 126, qui parlait des courtisanes et musiciennes entretenues à la cour de ce dynaste.

4. *Praktika Acad. Athènes*, 1940, p. 279-286, et *C. R. A. I.*, 1940, p. 158-176.

5. Ci-dessus, p. 19, n. 3 ; cf. J. Keil, *Œsterr. Jahresh.*, *Beiblatt*, 29, 1934, col. 103-152 ; 30,

considérer comme la dernière demeure d'Antiochos II Théos et de Laodicé, et ainsi, du moins, rapporter à la seconde moitié du IIIe siècle, une inscription retrouvée nomme *les Héliades*[1]. Elle n'apporte pas seulement la preuve de la préférence donnée de nouveau, à cette époque, au mythe funéraire de Phaéton. Elle laisse supposer aussi que le symbolisme de l'ornementation créée par Satyros, vers 350 déjà, et peut-être réalisée par lui d'autre part dans quelque plus grand édifice disparu, s'était imposé à la mémoire humaine. Rappelons-nous ainsi, de nouveau, la phrase laudative de Pline sur les *artes Satyri*, phrase citée au début de cet article : « Aevo perpetuo nobilissimas laudes et sempiterno ferentes habere judicantur. »

* * *

Au terme de cette étude, où j'ai visé à rétablir au bénéfice de Satyros, fils d'Isotimos, quelques mérites d'artiste créateur un peu trop oubliés, je souhaiterais qu'on pût l'entrevoir désormais comme un vrai maître, plus ou moins digne d'une renommée comparable à celle de Scopas, son compatriote, son collaborateur au moins en Asie. Satyros a été certainement architecte du Mausolée ; comme technicien de la construction, il a probablement été appelé en Égypte, plus tard ; sculpteur aussi, il a exécuté, certainement en bronze, et probablement en marbre, des statues-portraits officielles des Hécatomnides : à Delphes, à Halicarnasse. Dans l'ordre littéraire, nous ne lui devons pas seulement — en collaboration avec Pythéos — un traité architectural sur le Mausolée. S'il a bien été lui-même, en même temps, le poète didactique des Λιθικά — ce qu'on peut croire, avec Fr. Susemihl — il aurait un jour, en Phénicie, associé son inspiration de mythologue, et son talent d' « ensemblier », pour l'originale création du décor d'une tombe princière qui reste, dans la série des sarcophages de la Grèce, une pièce unique et qui paraît bien, toutefois, avoir fourni une source d'inspiration déterminante, à Tégée, en Anatolie, à l'Occident.

Ce n'est pas seulement l'Italie de la Renaissance qui a produit des virtuoses au talent complexe, à la fois poètes et sculpteurs,

1937, *Beiblatt*, col. 191 sqq. La fig. 62 montre une restitution de l'édifice, qui serait couronné de Pleureuses, dont une au moins reprend les attitudes des princesses cariennes de Satyros et des Pleureuses de Sidon. Cf. aussi C. Praschniker, *VIe Intern. Kongress Berlin*, 1939, p. 405.

1. Ci-dessus, p. 22, n. 5.

peintres et techniciens de la construction, tels que Michel-Ange et Léonard de Vinci, entre autres. Vu de près, le IVe siècle grec, si privilégié, n'a pas fini, semble-t-il, de révéler la gloire de ses maîtres, quelques-uns méconnus.

Notons d'autre part, au passage, que le symbolisme des sarcophages romains — où se retrouve le souvenir d'Euripide, avec l'appel fait à la légende de Phaéton et des Héliades [1] — ne pourra être expliqué, désormais, au point de départ, que par l'imitation de modèles grecs classiques : les chars et courses de chars allégoriques du Mausolée [2] ne sont probablement pas moins à retenir, en ce sens, que la double parade funéraire des Héliades autour de la cuve de l'hypogée sidonien.

Ch. PICARD.

1. A propos de l'influence d'Euripide, déjà, sur les décorateurs de sarcophages et d'urnes cinéraires jusque chez les Étrusques et les Latins, cf. L. Séchan, *Ét. sur la tragédie grecque*, p. 31. — Pour les rapports des sarcophages latins avec la légende de Phaéton, cf. W. Roscher, *Lexic.*, s. v. *Phaeton*.

2. On trouve déjà dans Platon, *Timée*, 41 c, *Phèdre*, 246 a, la comparaison de l'âme humaine à un char, de la vie à une course de chars : idées reprises ensuite par Plutarque, par Maxime de Tyr, etc.

LE ΦΟΡΟΣ DES RUCHES
DANS L'ÉGYPTE PTOLÉMAÏQUE

Un papyrus des archives de Zénon, daté de la 32e année du règne de Philadelphe (254 av. J.-C.), et acquis par la *Società Italiana per la ricerca dei Papiri greci e latini*, a été édité en 1917, dans le cinquième volume des publications de cette société, sous la forme que voici[1] :

[῾Υπ]όμνημα Μουσαίωι παρ' Ἀπολλωνίου. Διαλογισαμένων ἡμῶν Τεῶι
[τ]ῶι ἐγ Βουσίρεως μελισσουργῶι, προσοφείλησεν πρὸς τὴν ἐπιγραφὴν
[τ]ὴν αὐτοῦ ζ μηνῶν ἀργυρίου Ϝξϛf. Καλῶς ἂν οὖν ποιήσαις γράψας Ζήνωνι τῶι
[πα]ρ' Ἀπολλωνίου ὅπως πράξας τὸν ἄνθρωπον κατατάξηι εἰς τὸ βασιλικὸν
[ὑπ]ὲρ ἡμῶν εἰς τὸν φόρον τῶν ζ μηνῶν.

L λϐ, Τῦϐι ιζ.

La lecture des premiers éditeurs, aux lignes 12 et 14, ζ μηνῶν, et l'interprétation qu'elle impose, « *sept mois* », semblent avoir recueilli une approbation unanime[2] ; en particulier, elles ont été adoptées dans deux ouvrages importants consacrés à l'histoire économique de l'Égypte ptolémaïque.

Dans son étude devenue classique sur la δωρεά d'Apollonios[3], M. M. Rostovtzeff écrit, p. 51 : « Zenon est invité à faire verser par l'apiculteur Téôs son φόρος pour sept mois » ; et, p. 106 : « Dans *P. S. I.*, 510, l'apiculteur Téôs, venu de Bousiris à Philadelphie, paie 66 drachmes et 4 oboles pour sept mois. »

Tout dernièrement, Mlle Cl. Préaux, à la p. 235 de son livre sur *L'économie royale des Lagides*[4], commente et traduit comme suit ce document : « Apollonios, économe de la toparchie supérieure du

1. *Pubblicazioni della Società Italiana*, 510, l. 10 et suiv.
2. U. Wilcken, dans son compte-rendu du volume des *Pubblicazioni...*, dans *Arch. f. Pap.*, VI, p. 400, ne fait aucune remarque sur ce texte ; aucune correction n'est signalée dans les volumes I et II de la *Berichtigungsliste* de Preisigke-Bilabel.
3. *A large Estate in Egypt in the third Century B. C.*, Univ. of Wisconsin Studies, Madison, 1922.
4. Fondation égyptologique Reine-Élisabeth, Bruxelles, 1939.

nome Hérakléopolite, écrit à Musée, agent de Zénon : « Nous avons « vérifié le compte débiteur de Téôs, apiculteur de Busiris : il doit, « pour l'ἐπιγραφή qui lui incombe, pour sept mois, 66 drachmes « d'argent et 4 oboles. Tu m'obligerais en écrivant à Zénon, l'agent « d'Apollonios, de faire payer notre homme et de verser la somme « au trésor royal, à notre compte, pour le φόρος de sept mois. « An XXXII, 17 tybi. »

A la l. 14 du papyrus, cette traduction présente une légère inexactitude : elle néglige de rendre l'article défini τῶν, et parle du « φόρος *de* sept mois » là où le texte grec semble dire « φόρος *des* sept mois (en question) ». Même ainsi, et bien que l'existence de φόροι à versements mensuels ne soit pas inconnue en Égypte [1], le sens ne me paraît pas très satisfaisant ; je suis convaincu que, toute correcte que soit la lecture des éditeurs italiens, la coupe des mots qu'ils ont adoptée ne l'est pas, et qu'on ne peut lire que d'une seule manière : **εἰς τὸν φόρον τῶν ζμηνῶν, pour la redevance des ruches.**

L'orthographe ζμηνῶν au lieu de σμηνῶν, responsable de l'erreur commise, n'a rien de surprenant ; conforme à la prononciation [2], elle apparaît dans plusieurs papyri : *P. Tebt.*, 875, l. 19-20, ζμηνῶν, χηνῶν, ὀρνίχων βασιλιχῶν χαὶ ἰδιωτιχῶν ; *P. Cair. Zen.*, 59151, l. 4, προίονται τοῖς ἱππεῦσιν τὰ ζμήνη, et, l. 5, ἔστι δὲ τὰ 'Ε ζμή|[νη... ; *P. Zen. Michig.*, 29, l. 5-6, ἵνα τὰ ζμήνεα μεταγάγωμεν ἐπὶ τὰς νομάς ; *ibid.*, 95, où est signalé un petit fragment portant les mots ζμήνη et μέλιτος. La forme ζμήνεος doit encore être rétablie au premier vers d'une épigramme de l'Anthologie [3], comme l'a montré M. Ad. Wilhelm [4]. Dans *P. Cair. Zen.*, 59368, en revanche, le mot est toujours écrit σμῆνος (l. 2, 13, 18, 19) [5].

Il est assez amusant de constater que la graphie ζμηνῶν a été la source de la même erreur dans une inscription hellénistique de Théangéla de Carie [6] ; le texte en a été récemment corrigé par

1. Dans les *Berlin. Griech. Urkunden...*, 1212, la restitution μη]νιαίους φόρους, pour les éleveurs d'oies, paraît sûre.

2. Exemples dans Ed. Schwyzer, *Griech. Grammatik*, p. 217.

3. *Anth. Pal.*, VI, 239.

4. *Ant. Class.*, IV, 1935, p. 451, avec d'autres exemples (ζμύρνη, Ζμινθεύς, etc.).

5. Dans *P. Cair. Zen.*, 59520, il faut sans doute restituer, avec C. C. Edgar, l. 7, τὰ σ]ζμήνη τὰ τῆς Ἴσιος ἐν Σαρύθει ἐν τῶι Ἀφροδιτοπολίτηι ; le scribe de ce papyrus a toujours transcrit ζ par σζ ; cf. l. 5 : ἐγὼ δὲ ασζ... ; l. 9 : γνώρισζε. Les mêmes ruches, et la même orthographe dans *P. Petr.*, III, 43 (3), que je n'ai pu consulter et que je cite d'après Cl. Préaux, *op. laud.*, p. 236, n. 5.

6. Première édition par M. Rostovtzeff, *Revue des Études anciennes*, XXXIII, 1931, p. 7 et suiv.

M. L. Robert[1], qui ajoute des indications intéressantes sur l'apiculture en Carie, et sur les localités d'Asie Mineure où est maintenant connue une imposition des ruches. Je le rappelle, ce sont : *Théangéla*, où l'inscription en question, malheureusement endommagée, permet de reconnaître l'existence d'un τέλος (l. 5 : [τῶν] δὲ ζμηνῶν τελεῖν ἕκαστ[ον..) ; *Téos*, où de nouveaux citoyens, dans un traité de sympolitie, bénéficient d'une ἀτέλεια κήπων καὶ σμηνέων[2] ; *Milet*, enfin, où un impôt des ruches est mentionné en même temps que celui de l'huile et des troupeaux : τῶν δὲ ἐκφορίων τῶν γινομένων ἐν τῆι χώραι τῆι Πιδασέων τὸ μὲν ἔλαιον εἶναι ἐπιτελὲς τῶν τελῶν ὧν καὶ Μιλήσιοι τιθέασιν · τῶν δὲ ἄλλων τελεῖν χαλκοῦν ἐφ' ἔτη πέντε στεφανηφόρου Φιλίδου, καὶ τῶν κτηνῶν τῶν ἱσταμένων ἐν τῆι Πιδασίδι ὅσα ἐστὶν Πιδασέων τῶν ἐμ Πιδάσοις κατοικούντων καὶ ζμηνῶν τὸ ἴδιον ἐφ' ἔτη τρία ἄρχοντος τοῦ αὐτοῦ στεφανηφόρου[3]. Comme celui des trois cités grecques, le fisc lagide, en cette terre d'Égypte si favorable à l'apiculture, a su tirer des ruches un profit non négligeable.

La véritable coupe des mots, ainsi rétablie à la ligne 14 de *P. S. I.* 510, nous amène nécessairement à reporter la même correction à la ligne 12. Mais il est évident que la lecture a besoin d'y être modifiée, car [τ]ὴν αὐτοῦ ζμηνῶν ne peut subsister. On devra lire, soit πρὸς τὴν ἐπιγραφὴν [τ]ῶν αὐτοῦ ζμηνῶν, soit, si la lecture [τ]ὴν était confirmée, [τ]ὴν ⟨τῶν⟩ αὐτοῦ ζμηνῶν. Une revision du papyrus permettra sans doute de décider ; en l'attendant, je penche pour la première lecture.

* * *

La correction proposée ne nous permet pas seulement de connaître le titre exact de l'une des charges qui frappaient les apiculteurs dans l'Égypte des Lagides ; elle nous engage à tirer quelques conclusions supplémentaires.

L'on doit reconnaître le φόρος τῶν σμηνῶν, présenté sous la forme abrégée de φόρος, dans deux autres documents des archives de Zénon intéressant des apiculteurs. Dans *P. Cair. Zen.*, 59467, pétition adressée à Zénon par les μελισσουργοί du nome Arsinoïte, et où ceux-ci se plaignent qu'une réquisition prolongée de leurs ânes les empêche de transporter leurs ruches aux champs à la saison

1. *Ant. Class.*, IV, 1935, p. 170-173, développement repris dans *Collection Froehner, Inscr. gr.*, p. 77-79 (1936).
2. *Supplementum epigr. graec.*, II, 579, l. 18.
3. A. Rehm, *Milet*, III, *Das Delphinion*, n. 149, l. 18 et suiv.

appropriée, nous lisons (l. 6 et suiv.) : Οὐχ ὀλίγον οὖν φόρον φέρομεν τῶι βασιλεῖ. Ἐὰν οὖν μὴ ὅτι τάχος ἀποστάληι τὰ ὑποζύγια, συμβήσεται τά τε μελίσσεια ἀπολέσθαι καὶ τὸν φόρον διαπεσεῖν. Dans *P. Cair. Zen.*, 59368 (240 av. J.-C.), deux frères grecs associés pour l'exploitation d'un millier de ruches, louées à des apiculteurs indigènes, rappellent que les φόροι ont été jusqu'ici payés régulièrement au fisc (l. 13 et suiv.) : ... σμήνη Ἀ....... ὧν τινα μὲν ἐν τῶι Ἡρακλεοπολίτηι ἦν, ἃ τοὺς φόρους εὐτάκτησεν ἕως τοῦ ϛL... ; le pluriel se justifie ici par le fait que Sostrate et Kléon, les auteurs de la lettre, songent à plusieurs années, les dernières de Philadelphe et les six premières d'Évergète (l. 13 et 15).

En second lieu, le nom même du φόρος τῶν σμηνῶν permet de reconnaître selon quels principes était calculée cette redevance payée par les apiculteurs. La chose apparaît clairement, si nous rappelons que le seul autre impôt sur l'apiculture connu en Égypte est la τετάρτη τῶν μελ(ισσουργῶν) mentionnée par un *ostrakon* de 129 av. J.-C.[1] ; dans ce dernier cas, nous reconnaissons un droit de 25 % sur les bénéfices des apiculteurs, donc un impôt calculé en tantièmes sur les revenus des ruches, et dont le montant varie à chaque récolte de miel. On saisit la différence entre la τετάρτη τῶν μελισσουργῶν, où s'exprime la prise par l'État d'une part de la récolte, ou de sa valeur en espèces, et le φόρος τῶν σμηνῶν, calculé à forfait d'après le nombre des ruches en exploitation, indépendamment de la valeur de la récolte[2].

La question qui se pose maintenant est celle-ci : le φόρος τῶν σμηνῶν et la τετάρτη τῶν μελισσουργῶν s'ajoutaient-ils l'un à l'autre? Certes, le fisc lagide, qui n'a point pour principe de ménager le contribuable, a su plus d'une fois appliquer, à une seule et même profession, les deux principes d'assiette des taxes ou impôts. Les tisserands de laine sont soumis à la fois à des impôts proportionnels à la quantité de matière première consommée et débitée (par exemple l'εἰκοστὴ ἐρεῶν) et à des taxes calculées d'après le nombre des métiers en exercice (*P. Cair. Zen.*, 59176) ; il semble en être de même des tisserands de lin, qui paient la διακοσιοστὴ λινύφων (0,5 % sur la matière première) et une taxe mal connue, l'ἱστεων λινύφων (*B. G. U.*, 1359 et suiv.), qui frappe apparemment les métiers[3]. On

1. Je ne connais ce document que par Cl. Préaux, *op. laud.*, p. 236, n. 6 ; la première publication, dans une revue polonaise, m'est inaccessible.

2. Il faudra donc rectifier, au moins pour le φόρος τῶν σμηνῶν, ce qu'écrit M. Rostovtzeff, *Large Estate*, p. 106 : « La taxe payée par les apiculteurs était probablement calculée proportionnellement à la récolte du miel. »

3. Cl. Préaux, *op. laud.*, p. 112.

pourrait encore rapprocher — cette fois il s'agit d'exploitations foncières — l'exemple des viticulteurs, qui acquittent à la fois l'ἐπαρούριον, proportionnel à la superficie, en aroures, de leurs vignobles, et une ἀπόμοιρα égale au sixième de leur récolte.

Mais, chose que nos documents ne nous permettent pas de reconnaître dans le cas des tisserands, il paraît certain, dans la mesure où l'intervalle de plus d'un siècle qui sépare la lettre relative à Téôs et l'ostrakon de 129 permet d'être affirmatif, que les apiculteurs n'étaient pas soumis *à la fois* au φόρος τῶν σμηνῶν et à la τετάρτη τῶν μελισσουργῶν. Cette dernière — sur ce point les conclusions de Mlle Cl. Préaux me semblent indiscutables — est, au second siècle, une taxe frappant les exploitations apicoles privées ; et l'on peut estimer que, « le droit frappant l'importation [du miel] étant de 25 % dès le IIIe siècle, il est vraisemblable qu'une taxe équivalente existe dès cette époque[1] ». L'impôt sur les ruches, en revanche, comme l'indique son nom même de φόρος, est conçu comme une redevance[2] : le roi est propriétaire des ruches, l'exploitant en est le fermier, qui peut à son tour louer son rucher à des techniciens indigènes, s'il ne veut pas s'en occuper personnellement ; ainsi font Sostrate et Kléon dans *P. Cair. Zen.*, 59368. De même, sur la δωρεά d'Apollonios, le roi garde la propriété des ruches et en perçoit le loyer (φόρος).

Rien malheureusement n'indique le montant de la redevance payée par chaque ruche ; nous ignorons l'importance de l'exploitation de Téôs, et la fraction de la somme due par lui qu'il peut avoir déjà versée au fisc ; aussi tout raisonnement nous est-il interdit sur la somme de 66 drachmes 4 oboles qu'on lui réclame. Un autre texte des archives de Zénon, *P. Cair. Zen.*, 59516, qui n'est pas daté, nous montre encore Téôs en train de s'acquitter de ses dettes envers l'intendant d'Apollonios ; le document, cette fois encore, manque de clarté.

Enfin, le fait que l'économe de la toparchie considère Téôs comme son débiteur, mais fait charger Zénon de recouvrer la somme et de la verser au trésor, permet de préciser deux détails ; d'une part, les registres du contrôle fiscal des entreprises apicoles sont établis non pas seulement au nom d'Apollonios, bénéficiaire de la δωρεά, et de son intendant, mais encore, pour chaque rucher,

1. Cl. Préaux, *ibid.*, p. 236.
2. Comparer les φόροι ἵππων, προβάτων. βασιλικῶν ἱερείων ὑϊκῶν τοκάδων (Cl. Préaux, p. 228), le φόρος des oies (p. 241), et, dans un autre ordre d'idées, le φόρος des établissements de bains (p. 341 et suiv.).

au nom de l'exploitant direct, ici Téôs, sous-locataire ou employé d'Apollonios ; d'autre part, le recouvrement et le versement du φόρος se font sous la responsabilité et par les soins de Zénon[1]. C'est sur place, chez l'exploitant, comme il est naturel, que s'effectue le recensement, sans doute annuel, des ruches royales ; mais le fisc s'assure, pour le paiement, un intermédiaire, garant solvable.

En définitive, je traduis ainsi notre texte. « Après vérification du compte de Téôs, de Bousiris, apiculteur, il doit, pour l'ἐπιγραφή[2] de ses ruches 66 drachmes d'argent et 4 oboles. Aie donc l'obligeance d'écrire à Zénon, l'agent d'Apollonios, de faire payer notre homme, et de verser cette somme au trésor royal, à notre compte, au chapitre du loyer (φόρος) des ruches. » Et voici, pour conclure, quels revenus un Ptolémée tirait, à notre connaissance, de la fabrication et de la vente du miel, abstraction faite des octrois frappant le transport de cette denrée[3] : 1° Sur le miel étranger importé, droit de douane égal à 25 % de la valeur ;

2° Sur les exploitations apicoles privées, prélèvement de 25 % de la valeur de la récolte ;

3° Revenus de la location des ruches dont le Lagide est propriétaire (φόρος τῶν σμηνῶν).

Mais il n'y a pas de monopole royal du miel.

M. LAUNEY.

Janvier 1942.

1. Pour le rôle de Zénon dans le recouvrement, sur le domaine d'Apollonios, des taxes de l'État, voir *P. Cair. Zen.*, 59176 (introduction) et 59206, où sont mentionnés ἐννόμιον, ἁλικά, νιτρικά, βαλανείου, etc...

2. Je ne vois pas que la correction proposée apporte aucun élément nouveau au problème du sens d'ἐπιγραφή dans la langue fiscale lagide. Sur ce point, voir Cl. Préaux, *op. laud.*, p. 235-236 ; pour l'ἐπιγραφή du blé, p. 132 et 403 ; celle des vignobles, p. 184 ; sur sa répartition, p. 512. L'équivalence avec φόρος est ici vraisemblable. Tout au plus pourrait-on dire que le φόρος τῶν σμηνῶν désigne un chapitre du budget et a un sens plus général qu'ἐπιγραφὴ τῶν αὐτοῦ σμηνῶν qui représente l'application concrète du φόρος à l'exploitation de Téôs.

3. *P. Cair. Zen.*, 59754, l. 10, cité par Cl. Préaux, p. 237, n. 7.

QUERELLES CRÉTOISES

Des quais animés du petit port de Saint-Nicolas qui correspond au site de l'antique Lato, une bonne barque ne met guère plus d'une heure pour gagner l'isthme de Spinalonga et les ruines d'Olonte endormies sous les flots du golfe de Mirabello. Les deux cités furent jadis florissantes et elles étaient trop proches pour n'être point rivales. Le souvenir de leurs démêlés, transmis jusqu'à nous par les inscriptions, fait contempler avec une curiosité étonnée le pays qui les sépare et qui fut à la fois l'enjeu de leurs querelles et le théâtre de leurs combats (pl. I, 1)[1] : le massif du Cadiston y enchevêtre ses lignes de crêtes dénudées où paissent des troupeaux de chèvres et de moutons. Elles recèlent de pauvres vallons et quelques petites plaines fermées où le blé croît entre les cailloux, à l'ombre des amandiers et des caroubiers. Au nord, Olonte, vrai nid de pirates, avec ses îlots et ses rades, s'embusquait derrière les falaises abruptes du cap Saint-Jean. Au pied du Lassithi, vers le sud, Lato tirait sa prospérité d'une situation privilégiée, au débouché de la riche vallée du Mirabello et de la route qui, par Chersonèse et Dréros, mettait en communication Cnossos avec les provinces reculées de la Crète orientale.

Vers la fin du IIe siècle avant notre ère, les relations entre Olonte et Lato connurent une crise grave : d'opiniâtres disputes dressèrent les uns contre les autres les citoyens des deux villes voisines. Tantôt ils poursuivirent les armes à la main la reconnaissance de leurs droits, tantôt ils acceptèrent de se laisser guider sur la voie plus sage de la conciliation ; Cnossos et Rome même ne dédaignèrent pas d'arbitrer leurs différends. C'est l'histoire de ces querelles crétoises, imparfaitement fixée jusqu'à présent, que nous voudrions retracer à la lumière d'un document nouveau trouvé sur la frontière entre les deux cités[2].

1. La carte de la pl. I a été établie d'après les cartes marines de la Crète et nos relevés tachéométriques personnels. La mise à l'effet en est due à H. Ducoux, architecte de l'École française d'Athènes.

2. Cette étude a fait l'objet d'un mémoire soumis en 1938 à l'Académie des Inscriptions

I

Notre connaissance des rapports entre Olonte et Lato dans la seconde moitié du IIe siècle reposait avant 1937 sur cinq textes dont les trois premiers proviennent de Délos, le quatrième de Venise (où il fut jadis transporté de Crète) et le dernier de Saint-Nicolas : ils sont réunis dans le chapitre du corpus crétois consacré à l'épigraphic latienne[1] et nous en donnerons un bref aperçu en indiquant les lettres sous lesquelles nous les désignerons ultérieurement pour plus de commodité :

A) *Inscr. Cret.*, I, XVI, nº 3 = *Inscr. Délos*, 1514 : devant le conflit qui oppose Olonte à Lato, Cnossos offre sa médiation qui est acceptée : par un décret commun, les deux cités s'en remettent sur tous les points à son arbitrage.

B) *Inscr. Cret.*, I, XVI, nº 4 A = *Inscr. Délos*, 1513 A : en reprise d'instance, l'arbitrage est, par un nouveau décret commun, confié encore une fois aux Cnossiens, qui doivent rendre leur sentence dans les six mois.

C) *Inscr. Cret.*, I, XVI, nº 4 B = *Inscr. Délos*, 1513 B : le délai de six mois est prorogé d'un commun accord par un troisième décret ; ce texte est daté de l'automne 116 par la mention de l'archonte athénien Sarapion.

D) *Inscr. Cret.*, I, XVI, nº 5 : les deux cités concluent un traité d'alliance et d'isopolitie dont les principales clauses sont les suivantes : maintien d'une ligne de conduite commune en politique extérieure, promesse d'assistance mutuelle en cas d'agression, concession réciproque d'un régime préférentiel en matière de culte et de droit civil et commercial, établissement d'une réglementation internationale précise sur diverses questions de droit public et de procédure criminelle, enfin respect du *statu quo* territorial avec rappel du tracé des frontières.

E) *Inscr. Cret.*, I, XVI, nº 18 : fragment d'un bornage qui reproduit le tracé précédent à côté d'une délimitation de frontières entre Itanos et Hiérapytna.

Chronologiquement, les trois premiers textes se suivaient selon

et Belles-Lettres. Reprise sur les indications de nos maîtres Ch. Picard et P. Roussel, elle a donné lieu à une communication présentée à l'Association des Études grecques en juillet 1941.

1. Mlle M. Guarducci, *Inscriptiones Creticae*, t. I, ch. XVI.

1. — LA RÉGION D'OLONTE ET DE LATO



τᾶς Καλολάκκας ἁ περίβασις

ἁ Προμηνήτισσα

2. — LE KALOLAKKOS ET L'OXÀ

toute vraisemblance dans l'ordre A, B, C[1], mais leurs rapports avec les deux derniers n'avaient jamais été établis de façon convaincante. Une inscription découverte à Stà Lénikà éclaire d'un jour nouveau toute cette affaire.

Le village de Stà Lénikà est situé dans la montagne, à mi-chemin entre Saint-Nicolas et Spinalonga. Les recherches de l'École française d'Athènes y ont dégagé en 1937 un petit sanctuaire des plus intéressants[2], au lieu dit Stom Pyrgon, au centre d'un vallon boisé accroché au flanc méridional d'un rameau détaché du Cadiston, l'Oxà, dont les escarpements rocailleux dominent toute la région. Dans son premier état, le temple remonte à l'époque géométrique : succédant sans doute à la grande Déesse des Minoens, Aphrodite y reçut un culte bien attesté par des offrandes et, en dernier lieu, par des inscriptions. Il s'agit donc de l'ἀρχαῖον 'Αφροδίσιον près duquel les traités font passer la frontière entre Olonte et Lato : il devait être assez délabré aux temps hellénistiques. De fait, les fouilles ont démontré qu'au IIe ou au Ier siècle un nouveau bâtiment avait été construit sur les ruines de l'antique sanctuaire. Composé d'un vestibule ouvrant sur deux chambres accolées, il était dédié, comme l'ont établi l'étude architecturale et l'examen des textes épigraphiques, non plus à la seule déesse, mais à Arès et Aphrodite, et il relevait de l'administration latienne. A en croire d'ailleurs certains indices, le dieu guerrier que les magistrats de Lato ont ainsi associé à la déesse vénérée devait avoir depuis longtemps reçu un culte, comme parèdre mâle, au voisinage du vieil Aphrodision[3].

Dans le vestibule du temple d'Arès et d'Aphrodite gisait une grande stèle dont l'étude s'est révélée singulièrement attachante[4].

Stèle de calcaire bleu, ou *sidéropétra*, brisée en trois, trouvée le 13 août 1937 dans le pronaos du temple hellénistique de Stà Lénikà, couchée face contre terre entre les deux portes donnant accès aux naoi. Transportée au musée de Néapolis. Haut. : 0m44 + 0m34 + 0m41 ; larg. : 0m53 ; ép. : 0m28. L'inscription occupe la face principale de la stèle, sur toute sa largeur ; elle commence à 0m02 du bord supérieur et s'arrête à 0m16 du bord inférieur.

1. *Inscr. Cret.*, I, p. 112 et suiv. Un ordre différent est adopté, mais non justifié, par les éditeurs des Inscriptions de Délos.

2. La publication en est commencée dans le *Bull. Corr. Hell.*, 1938, p. 386-408, par J. Bousquet. On pourra consulter également les Chroniques du même *Bulletin*, 1937, p. 473-475, et 1938, p. 482, ainsi que les commentaires des *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1938, p. 180-182, et 1939, p. 274-276.

3. Cf. notamment *B. C. H.*, 1938, p. 393.

4. La stèle est dans un trop mauvais état de conservation pour que nous puissions donner utilement une reproduction de nos photographies ou estampages.

Quatre textes, *a)*, *b)*, *c)*, *d)*, figurent sur la pierre. L'écriture des trois premiers est un peu plus fine que celle du quatrième ; des invocations ou des titres en gros caractères marquent le début des textes *a)*, *c)* et *d)*, ainsi que certaines articulations du texte *d)*.

Lettres de la fin du IIe siècle avant J.-C. *alpha* à barre brisée, *théta* à petite barre médiane, *mu* à hastes légèrement divergentes, *nu* à hastes égales, *pi* à hastes égales et à barre débordante, *oméga* presque circulaire à barres inférieures bien marquées. Haut. des lettres : 0m008 et 0m01 ; interligne : 0m004.

a) ΘΙΟΙ 'ΑΓΑΘΑΙ ΤΥΧΑΙ

[Π]ρειγευσάντ[ων Κνωσίων τὰς πόλιος] ἐπὶ τὰς πόλε[ι]ς τ[ά]ν τε τ[ῶ]ν Λατίων καὶ τῶν 'Ολοντίων καὶ [π]α[ρκαλεσάντων δόμεν αὐ]τοῖς ἐξα[ργίδιον] τὰν ἐπιτροπὰν περὶ ὧν καὶ π[ρ]ὸ [τῶ] · ἔδοξε Λατίοις καὶ 'Ολοντίοις κοινᾶι βωλευσαμένοις ἐπὶ κόσμων Κνωσοῖ μ[ὲν] [τ]ῶν σὺν Νενναίῳ τῶ Μοψεί[ω, μη]νὸς Σπερμίω δευτέραι, Λατοῖ δὲ ἐπὶ τῶν σὺν Διοκλε[ῖ] [τ]ῶ Ἡρώιδα, μηνὸς Θιοδαισ[ί]ω δευτέραι, ἐν δὲ 'Ολόντι τῶν σὺν Μενοντίδαι τῶ 'Ακάσσονος, μηνὸς 'Ελευσυνί[ω δ]ευτέραι, δόμεν τὰν ἐπιτρ[ο]πὰν Λατίος καὶ 'Ολον[τ]ίος τᾶι τῶ[ν] Κνωσίων πόλι περὶ τῶν ἀμφιλλεγομένων αὐτοῖς πόλι π[ο]ρ[τ]ὶ πόλιν πάντα περὶ πάντων, [κα]ὶ θέμεν στάλαν ἐν ἁμέραις τριάκον[τα Κν]ωσοῖ μὲν ἐν τῶι ἱαρῶι [τῶ] 'Απόλλωνος τῶ Δελφι[δίω] καὶ ἐν τῶι ἱαρῶι τῶι Δέραι, Λ[ατ]ο[ῖ δ]ὲ ἐ[ν τ]ῶι τ[ᾶ]ς 'Ελευ[θυ]ίας, ἐν δὲ 'Ολόντι ἐν τῶι ἱ[αρῶι] τῶ Ζηνὸς τῶ Ταλλαίω, ἄλλαν δὲ κοινᾶι ἐν Δάλ[ωι], ἐν τῶι ἱαρῶι τῶ 'Απόλλωνος · ὑπὲρ δὲ [τούτω] τῶ τιθεμέ[νω ἐ]νγρό[φ]ω ἐς Δᾶλον ἀποστηλάντων οἵ τε Κνώσιοι καὶ οἱ Λάτι[ο]ι καὶ οἱ 'Ολόντιοι πορτὶ τὸν ἐπιμελητὰν [πρ]ειγείαν καὶ γράμματα ἐν ἁμέραις τριάκοντα ὥστε σταθῆι στάλα ἐς ἃν ἀγγραφῆι τὰ δεδογμένα καὶ ταῦτα ἔστω κύρια. Κρινό[ν][των] δὲ οἱ Κνώσιοι ἐν ἑξαμήνωι, ἄρχοντος μηνὸς Καρωνίω τῶ ἐπὶ Νενναίωι, ὡς δὲ Λ[ά][τιοι] ἄγοντι μηνὸς Σαρτιωβιαρίω, ὡς δὲ 'Ολόντιοι ἄγοντι μηνὸς Δελφινίω · καὶ κύ[ρι]οι ἔντων οἱ Κνώσιοι ἀνγράφοντεν τὸ γενό[μενο]ν κ[ρίμα] ἐν μὲ[ν] ταῖς ἐν Κρή[ται] [σ]τάλαις ἐν ἁμέραις τριάκοντα, ἐς δὲ Δᾶλον ἐξαποστηλάντων ἐν ταῖς

[αὐ]ταῖς ἁμέραις · εἰ δέ κα παργένηται ὁ πρειγευτὰς ὁ ἀπεσταλμένος ὑπὸ τῶν Κν[ω][σ]ίων ἐς Δᾶλον, κύριος ἔστω ἀγγράφων ἐς τὰν αὐτὰν στάλαν τὸ κρίμα · τὰ δὲ κρι[θέντ]α καὶ ἀγγραφέντα ὑπὸ τῶν Κνωσίων β[έβ]αια καὶ κύρια ἦμεν ἐς τὸν πάντα [χρόν]ο[ν καὶ] μ[ηκέτι ὑ]πολείπεσθαι [αὐτ]οῖς περὶ μηθενὸς ἔγκλημα μηθὲν παρευρέ[σ]ει μηδεμιᾶι · δόντων δὲ Λάτιοι [κα]ὶ Ὀλόντιοι τούτω τῶ ἐνγρόφω ἑκάτεροι χέρα τᾶι τῶν Κνωσίων πόλι [καὶ αὐτ]οσα[υ]τοῖς · ἐγγύος δὲ καταστασάντων ἐν ἁμέραις εἴ[κοσι] Κνωσίος διὰ τῶ Κνωσοῖ χρεοφυλακίω ὑπὲρ τούτω τῶ ἐγγρόφω οἵ τε Λάτιοι καὶ οἱ Ὀλόντιοι τοῖς Κνωσίοις ἑκάτεροι ἀργυρίω ἀλεξανδρείων ταλάντων δέκα ἐφ' ὧι ἐ[μ]μενίοντι ἐν τούτωι τῶι ἐγγρόφωι καὶ ἐν τοῖς κριθένσι ὑπὸ τᾶς πό[λ]εος · ὁ[πότε][ροι] δὲ μ[ὴ ἐμ]μένοιεν τὰμ πρᾶξιν ἦμεν ἐκ [τῶν] ἐγγύων καὶ οἱ τῶν Κνωσίων [κόσ]μοι πράξαντες ἀποδόντων τοῖς ἐμμένονσι καὶ πάντω[ς] ἔστω τὰ κριθέν[τα κύ][ρία · ἔντων δὲ] οἱ ἔγγυοι μέστα κα ἡ κρίσις ἐπιτελεσθῆι καὶ ἀνγραφῆι καθ[ὼς] [προγέγραπται · εἰ δέ τί κα] δόξηι ὕστερον ταῖς πόλεσι Κνωσίοις καὶ Λατίο[ις] [καὶ Ὀλοντίοις ἢ πορτιγράψαι ἢ]ἀφελὲν, ταῦτα ἔστω κύρια. *Vac.*

b) [Ἔδοξε Λατίοις] καὶ Ὀλοντ[ίοις κοινᾶι β]ω[λ]ευσαμένοις, συνευδοκησάντ[ων κ]αὶ Κνωσίων, ἀμβαλὲν ὑπε[ρ]θε[μένοις κατὰ τὰν ἐπιτροπὰν τὸν προγεγραμμένον χρόνον ἐν τᾶι στάλαι τ[ὸν ἐπὶ Νεν]ναίω Κνωσοῖ κόσμω κα[ὶ] Διοκλεῖος Λατίω καὶ Μενοντίδα Ὀλοντίω · ἐγ[γράψ]α[ι δ]ὲ ὥστε κυρίο[ς] ἦμεν κρίνοντας Κνωσίος ἐμ μησὶν δέκα δύο ἄρχον[τος μ]η[νὸ]ς Νεκ[υ]σίω, ἐπὶ Ἀγήμονος Κνωσοῖ κόσμω, Λατοῖ δὲ ἐπὶ τῶν [σὺν Κυ]δάννω[ι] τῶ Ενίπαντος, μηνὸς Θεσμοφορίω, ἐν δὲ Ὀλόντι ἐπὶ [τῶν σὺ]ν Ἀ[ν]τιχλεῖ τῶ Εὐβώλω, μηνὸς Ἀπελλαίω · δόντων δὲ Λάτιοι κ[αὶ Ὀλόν]τι[οι] τούτω τῶ ἐγγρόφω ἑκάτεροι χέρα τᾶι τῶν Κνωσίων πόλι. *Vac.*

c) ΚΡΙΜΑ ΚΝΩΣΙΩΝ

Ἔκρινε ἁ τῶν Κνωσίων πόλις περὶ ὧν ἐπέδωκε δικάσαι ἁ [τῶν Λα]τ[ίων] πόλις τᾶι τῶν Ὀλον[τ]ίων πόλι χώρας τε καὶ τῶ ἱαρῶ τῶ Δέραι καὶ τ[ῶν] θιγγανόντων τῶι ἱαρῶι τεμενίων πάντων καὶ τᾶς νάσω Πύρρας καὶ τῶ ποτίοντος σκοπέλω καὶ τᾶς νάος τετρήρεος καὶ τῶ[ν] ἐς τᾶς [ν]άος ἀργυρωμάτων καὶ ἀ[ργ]υρ[ίω] νομ.σματος καὶ χαλκωμά[των] καὶ ἄλλων σκευῶν παντοδάπων καὶ σωμάτων τῶν πραθέντων ἐλευθέρων δύων καὶ οἰκέτα ἑνός : ἦμεν Λατίων καὶ τὰν νᾶσον Πύρραν καὶ τὸν πορτίοντα σκόπελον καὶ τὰν χώραν τ[ὰ]ν [Κρ]ῆσαν καὶ τὸ ἱαρὸν τὸ Δέραι καὶ τὰ θιγγάνοντα τῶι ἱαρῶι τεμένια πάν[τα], ὅπως αὐτοῖς οἱ ὅροι

ἔσονται οἱ ἀρχαῖοι · ἀπὸ θαλάσσας ἐς Πλυ[μ]ῶν' ἀρράχιν ἐπὶ τὸ ἀρ-
χ̣α̣ῖον 'Αφροδί̣σ̣ιον καὶ τούτω ὡς τῶ Δεραίω θ̣ίνω τῶ τεμένιος οἱ ὅροι
[οἱ ἐς τὸ]ν βορέαν ἔχ[οντ]ες χῆς τὰν Αἰρέπω χῆς τὰν Προμενήτισσαν κ̣ἠπ̣ὶ
[τᾶς Καλ]ολά[κκας τὰν περίβασ]ιν χῆς 'Αρχ̣ελάρχ̣αν ἐς τὰν Δηράδα παρ τῶ̣ν̣
[πρίνω]ν̣ [χῆς 'Ακά]μ̣[αντα · περὶ δὲ] τᾶς νάος καὶ τῶν ἐς τᾶς νάος ἀργυρω-
μάτων [καὶ]
[ἀ]ρ̣γ̣υ̣ρίω νομίσ[ματος καὶ χαλκω]μ̣ά̣τ̣ω̣ν̣ καὶ ἄλλων σκευῶν πάντων καὶ σω-
[μ]άτων τῶν πρ̣α̣θ[έ]ν̣[των ἐλευθέρ̣ων δύων καὶ οἰκέτα] ἑνός, ἔκριναν
ἅ̣π[αν]τ̣α
[ἦμ]εν 'Ολοντίων α̣ [... c. 30 l. ...] σ̣ι̣αι δικαι περὶ
[—] ο. τ. ἀργυρι [... c. 25 l. ...] σαι μνὰς ἀργ̣υ̣ρείας τρι-
άκοντα πέντε ἐπὶ ... σιφάνιος τῶ Κο. [....] μηνὸς Βακινθίω. *Vac.*

d) 'ΑΓΑΘΑΙ ΤΥΧΑΙ

'Απόκριμα τῶν ἐγ 'Ρώμης πρειγεύταν, Κοίντω Φαβίω Μαξίμω, Κοίντω
υἱῶ, Γαίω Φαννίω, Γαίω υἱῶ, Ποπλίω Ροτιλίω, Ποπλίω υἱῶ, Κοίντω Πλω-
[τ]ίω, Α̣ὔλω υἱῶ, Μαάρκω Δομετίω, Ποπλίω υἱῶ · ΚΡΙΜΑΤΟΣ
Λ̣ατίοις καὶ 'Ολοντίοις καὶ τῷ̣ ἱαρεῖ · ἡμεῖς ὃ Κνώσιοι ἔκριναν
Λ̣ατίοις καὶ 'Ολοντίοις διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν εἰς ἀκέραιον ἀποκατεστήσ[α]-
[μ]εν ὅτι ὁμόλογον ἦν ἑκατέροις τοῦτο τὸ κρίμα κατὰ τὸμ πόλεμον γεγ̣ε̣νη-
μένον, ὧι καιρῶι Λάτιοι Κνωσίων, 'Ολόντιοι Γορτυνίων σύμμαχοι ἦσαν ·
ἵνα τοῦ̣-
το τὸ πρᾶγμα ἐξ ἀκεραίων διακούσωμεν, "Ο ΚΡΙΜΑ ΚΝΩΣΙΟΙ
[Λ]α[τ]ίοις καὶ 'Ολοντίοις ἔκριναν περὶ τῆς χ̣ώρας · ἃ ὅρια ἔκριναν, ταῦτα τὰ
ὅρια εὐδ̣ο̣κεῖ ἑστηκότα εἶναι · ὁποτέροις δὲ ἐν ὁρίοις ἱερὸν "Αρεος ἐν
[τ]ῆι Δ̣[ερ]αίαι ἐστὶν καὶ ἡ χ̣ώρα τούτου τοῦ ἱεροῦ, ἐκείνου τοῦ δήμου
ἐπιμελείαν δοκεῖ εἶναι. *Vac.*

a) Ce passage n'est que la reproduction du décret B, dont il ne diffère que par des détails. Mais ces détails ont leur intérêt, car l'exemplaire crétois, comme on pouvait s'y attendre, donne un meilleur texte que celui de Délos où les formes dialectales ont dû gêner le copiste. Voici le relevé des divergences entre les deux inscriptions[1] :

L. 1 : Θιοί ne figure pas dans le texte délien.

L. 3 : ἐξαρχίδιον. Le mot est étrange, mais sa lecture est certaine à Délos. Au lieu des explications assez embarrassées que l'on a proposées[2], nous nous demandons s'il ne faudrait pas plutôt lire ἐξ ἀκεραίων.

1. Nous n'indiquons pas les variantes dans la notation de l'iota souscrit et dans l'assimilation de la consonne finale des préfixes : elles sont ici sans intérêt.

2. ἐξ ἀρχιδίων (Homolle, *B. C. H.*, 1879, p. 297) ; ἐξαρχίδιον (adjectif) (Dittenberger, *Sylloge*[2], 514) ; ἐξαρχίδιον (adverbe) (Maiuri, *Rendic. Lincei*, 1910, p. 110, n. 1).

La correction n'offre pas de difficulté au point de vue épigraphique et l'expression se retrouve dans le texte *d)* à la ligne 70[1].

L. 5 : à Délos, Νενναιων, forme fautive que l'on avait dû corriger.

L. 14 : ὥστε σταθῆι στάλα ἐς ἄν ἀγγραφῆι τὰ δεδογμένα. Le texte de Délos portait : σταθῆι στάλαν ἐς ἄν ἀναγραφης.. On avait corrigé σταθῆι en στᾶσαι et inventé une forme de futur passif à terminaison active que l'on fera bien d'oublier[2]. Le texte crétois est clair et tout à fait régulier.

L. 16 : Σαρτιωδιαρίω. Nous lisons à la première lettre plutôt Σ que X, ce qui confirme la lecture faite en dernier lieu de la pierre de Délos. Les deux mots sont malheureusement aussi effacés sur un document que sur l'autre.

b) Ce passage reproduit le décret C. Toutefois, les lignes 1 à 8 (= 41 à 50) de l'inscription délienne n'y figurent pas, car ce préambule, texte de circonstance, n'intéressait pas, en Crète, les deux cités. Les différences entre les deux documents sont ici encore très minimes :

L. 41 : πόλι. A Délos, πόλει. Après ce mot, le texte délien porte καὶ αὐτοσαυτοῖς qui est supprimé, comme le préambule, dans l'inscription de Stà Lénikà.

c) Décision arbitrale des Cnossiens, rendue en exécution des accords précédents :

L. 50 : Τ·Ν··ΗΣΑΝ

L. 52 à 56 : indication du tracé de la frontière entre Lato et Olonte, qui reproduit les lignes 69 à 72 de D ou les lignes 7 à 10 de E. Nous réservons pour plus tard l'étude critique de ce passage.

L. 58 : ΑΓ··Ι

L. 60 : ··Ο·Ι

L. 61 : ··ΙΙΣΙΦΑΝΙΟΣ ΤΩ ΚΟΙ····

d) Une commission envoyée par Rome confirme purement et simplement après enquête la décision de Cnossos :

L. 65 : χρίματος est écrit en caractères plus gros et plus espacés que le reste du texte.

1. Dans ce texte, ἀκέραιος revient deux fois : l. 67 : εἰς ἀκέραιον ἀποκατεστήσαμεν, et l. 70 : ἐξ ἀκεραίων. Ces expressions s'étaient déjà rencontrées dans *I. G.*, XIV, 951, l. 14 et l. 21 : ὅπως ταῦτα πάντα αὐτοῖς εἰς ἀκέραιον ἀποκατασταθῆι et τ. δ. εἰς ἀ. ἀπ. καὶ ἐξ ἀκεραίου κριτήριον κατὰ | τὸ τῆς συγκλήτου δόγμα γένηται, et ἐξ ἀκεραίου se retrouve dans Polybe, VI, 24, 9, et XXIII, 4, 10.

2. La correction était due à Homolle, *B. C. H.*, 1879, p. 293 et 297, et adoptée par tous les éditeurs du texte ; l'interprétation grammaticale était de Blass, *Rhein. Mus.*, 1881, p. 612. Elle a passé depuis dans les manuels, p. ex. Bechtel, *Griech. Dialekte*, II, p. 757, § 154 ; Meyer, *Griech. Grammatik*[3], § 542 ; Schwyzer, *Griech. Grammatik*, I, p. 763 ; etc.

L. 66 : après ἰαρεῖ, un blanc.

L. 70 : ὅ χρίμα Κνώσιοι est écrit dans les mêmes caractères que χρίματος.

L. 73 : ΙΙΙΔ..ΑΙΑΙ. Plutôt que de supposer une dittographie et de corriger ἐν | [τ]ῆι Δ[έρ]αι ⟨αι⟩, nous préférons penser à l'adjectif attesté à la ligne 53 et écrire ἐν | [τ]ῆι Δ[ερ]αίαι (*sc.* γῆι).

Convention d'arbitrage, prorogation du délai imparti aux arbitres, décision arbitrale et confirmation ultérieure de cette sentence, nous avons donc sur la même stèle quatre textes distincts, mais ayant tous trait à la série des différends qui opposèrent Olonte à Lato à la fin du IIe siècle. Les deux premiers textes, *a)* et *b)*, ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà par les inscriptions déliennes. Ils constituent un historique sommaire des négociations et introduisent les décisions de Cnossos et de Rome, en fixant leur base juridique dans l'acceptation par les deux adversaires d'une procédure d'arbitrage.

Le fond même du litige n'avait pas été révélé jusqu'à présent : le texte *c)* nous en instruit par un relevé méthodique des biens en cause, tant immobiliers que mobiliers. La pierre est dans tout le passage de lecture assez malaisée, mais la liste des choses contestées est aussitôt reprise par fractions dans l'énoncé du règlement arbitral proprement dit et l'on peut ainsi par comparaison restituer l'ensemble.

Il y a d'abord une contestation territoriale qui porte sur une χώρα dont le nom n'est pas précisé — il semble d'après la l. 50 qu'il s'agisse de la terre appelée Κρῆσα —, sur le ἰαρὸν τὸ Δέραι, les territoires sacrés attenants, l'île de Pyrrha et l'îlot qui est auprès. Cette liste de possessions disputées évoque immédiatement le bornage E, qui faisait mention de l'île de Πυρ... et de la Κρῆσα. On y restituera aisément, aux l. 10 et 11 : [κῆς τὸν Ἀχάμ]αντα καὶ [ν]ᾶσον Πύρ|[ραν καὶ τὸν ποτίοντα σκόπελον καὶ τὰν χώραν ὄνο]μα τὰν Κρῆσαν. *Vac.*[1]. Mais nous ignorons où se trouvait le territoire de Krèsa, sans doute quelque part sur la frontière, tout comme le ἰαρὸν τὸ Δέραι, sur la situation duquel le texte *c)* nous apporte une première, quoique encore bien vague indication. En revanche, nous apprenons le nom antique d'une île qu'il est facile d'identifier dans le golfe de Mirabello : Pyrrha est la moderne Nicolo-Nisi, ou île Saint-

1. La première lettre conservée au début de la ligne 11 était transcrite comme un λ : nous pensons pouvoir l'interpréter sans inconvénient comme la partie droite d'un μ à jambages légèrement obliques.

1. — GOLFE DE MIRABELLO
L'ILE DE PYRRHA ET L'ILOT QUI EST AUPRÈS

2. — LA « DÉRA » DE STÀ LÉNIKÀ VUE DE LA CHAINE DE L'OXÀ

Antoine, en face de Saint-Nicolas, seule île de tout le golfe qui soit flanquée d'un petit îlot, Micro-Nisi (pl. I et pl. II, 1)[1].

Le second objet du litige est la propriété d'un navire à quatre rangs de rames et de sa cargaison où figurent notamment des objets d'argent et de bronze[2], de la monnaie d'argent et trois personnes menées à la vente dont deux sont libres et une esclave. La présence d'une tétrère, gros navire de guerre, dans une liste de biens disputés entre cités crétoises a de quoi surprendre : la marine crétoise était plutôt connue par ses barques légères et rapides, montées de hardis corsaires. Faut-il croire que, pour une campagne de piraterie particulièrement importante, les deux cités auraient armé à frais communs un vaisseau de lourd tonnage dont la propriété eût été contestée au retour d'une croisière fructueuse? La tétrère est-elle simplement une prise, conquise de haute lutte par les marins des deux cités et difficile à partager de façon équitable? L'une et l'autre hypothèse peut se soutenir et de telles disputes sont tout à fait vraisemblables, surtout pour qui se rappelle certain article du traité entre Olonte et Lato (texte D, l. 17-18) qui devait précisément fixer la répartition du butin en cas d'expéditions de piraterie concertées.

Mais il est une autre interprétation de l'affaire qui paraît plus en accord avec les termes mêmes de l'inscription[3], c'est de voir dans la querelle, non pas un règlement de comptes entre corsaires, mais une rivalité de pilleurs d'épaves. Cherchant dans la tempête

1. L'identification avait été soupçonnée par E. Kirsten, *Real Enc.*, s. v. *Olus* 2, col. 2508, qui ne pouvait cependant, et pour cause, interpréter exactement le bornage E et attribuait Pyrrha aux Olontiens. L'île est signalée d'un mot par les anciens voyageurs et les *Instructions nautiques*. La seule précision intéressante se trouve dans Raulin, *Descr. phys. de l'île de Crète*, I, p. 155, et II, p. 593, qui en donne une description géologique sommaire : elle offrirait de loin un aspect « blanchâtre » et serait formée, suppose-t-il, de « calcaire marneux plus ou moins dur ». Ce serait peut-être en raison de cet aspect *étincelant* sous les rayons du soleil, par contraste avec les flots bleu sombre du golfe, qu'elle fut appelée Pyrrha, à moins que ce nom ne provienne de la teinte rougeâtre que présente, sur l'île comme dans toute la région d'Olonte, la terre qui se rassemble dans les creux du calcaire. L'île et l'îlot voisin, qui porte aujourd'hui un feu, ne sont pas cultivables. Ils servent seulement de terrains de pâture à des moutons et à des chèvres qu'y déposent les barques de Saint-Nicolas.

2. Le sens habituel des mots ἀργυρώματα et χαλκώματα est celui de vases d'argent et de bronze. Il peut s'agir pour le premier terme de vaisselle, comme celle que transportait, par exemple, le navire amiral d'Attale à la bataille de Chios (Polybe, XVI, 6, 7). Les vases de bronze, eux, si l'on en juge par la célèbre anecdote des rusés Crétois trompés par le plus rusé Hannibal (Corn. Nep., *Vit. Hannib.*, 9), pouvaient simplement jouer le rôle de coffres et servir au transport de la monnaie dont il est question. Par contre, le mot χαλκώματα peut aussi être pris au sens très indéterminé d' « objets de bronze » et s'appliquer à toutes les parties du navire où ce métal était utilisé.

3. Nous sommes redevables de cette idée à L. Robert, qui a bien voulu lire notre manuscrit et nous faire part de maintes observations et suggestions précieuses.

un abri sur la côte occidentale du golfe, un navire de guerre étranger a dû s'échouer sur les récifs entre Olonte et Lato, peut-être même sur cette île de Pyrrha qui barre l'accès aux havres naturels de Saint-Nicolas[1]. L'épave, les trésors qui en viennent (c'est le sens de ἐς, équivalent crétois de ἐκ, dans l'expression τῶν ἐς τᾶς ναὸς ἀργυρωμάτων), les parties métalliques et les agrès récupérables, et jusqu'aux deux ou trois personnes qui ont pu échapper au naufrage, tout cela est une bonne aubaine pour les cupides Crétois. Au droit du premier sauveteur invoqué par les citoyens d'une ville, l'autre cité aura opposé le droit du riverain sur les épaves qui s'échouent sur sa grève et la dispute aura finalement mis en cause les droits mêmes de propriété des deux cités sur les lieux du naufrage et aura rejoint ainsi une contestation plus générale sur les territoires frontaliers. Y eut-il, avant l'action pacificatrice de Cnossos, autre chose que de simples bagarres entre pilleurs d'épaves ou entre bergers, c'est ce qu'il est difficile de savoir, bien qu'une intervention militaire d'Olonte sur les confins du territoire latien ne soit pas invraisemblable.

De fait, l'arbitrage rendu par les Cnossiens, tel qu'il nous a été conservé aux l. 49 et suiv. du texte *c)*, semble confirmer cette reconstitution des événements. Sur la question territoriale, les Cnossiens donnent entièrement gain de cause aux revendications de Lato : ils maintiennent à la frontière son tracé traditionnel, ce qui revient à dire qu'ils exigent d'Olonte le retour au *statu quo ante*. Quant aux objets mobiliers en discussion, la partie de la sentence qui réglait leur sort est malheureusement très incomplète. La pierre est à cet endroit brisée en biais dans toute sa largeur et il reste trop peu de lettres au début et à la fin des lignes pour que l'on puisse proposer une restitution offrant quelque garantie. Il semble pourtant que la totalité des biens contestés revienne aux Olontiens, mais à charge pour eux de verser une indemnité de trente-cinq mines d'argent aux Latiens avant une date déterminée[2].

1. Cf. *Instructions nautiques*, 957, p. 278-279 : la baie au sud d'Olonte est « la seule baie dans l'est de la Sude vers laquelle un grand bâtiment peut laisser courir pour aller chercher un abri lorsqu'en hiver il se trouvera surpris par un coup de vent du N.-E. ». Or, juste au nord de Pyrrha, se trouve précisément un dangereux écueil : « un banc de roches, dont l'extrémité est couverte de $5^{m}50$ d'eau, déborde d'une encâblure 1/3 dans la direction N.-E. la pointe nord de Micro-Nisi ».

2. Le mois de Βαχίνθιος est connu à Lato (*Inscr. Cret.*, I, p. 124). Le protocosme ...σιφάνης ὁ Κο.... est nouveau dans cette ville, mais son nom et son patronyme paraissent appartenir à l'onomastique latienne et peuvent peut-être se restituer [Θαρ]σιφάνης ὁ Κόρ[θυος], d'après *Inscr. Cret.*, I, p. 143, n° 34, l. 2, et p. 137, n° 23, l. 3. La date serait

De nouvelles difficultés ont dû surgir pour la prise de possession des territoires contestés, et les deux villes firent cette fois appel à Rome pour trancher le conflit. Le texte *d)* est un extrait de la réponse des légats envoyés par Rome à cet effet[1].

Le chef de la commission romaine n'est pas un inconnu en Crète. Ce Q. Fabius Maximus, Q. f. (selon la maladroite transcription crétoise), apparaît également dans les inscriptions célèbres qui relatent le différend entre Itanos et Hiérapytna[2]. Il ne peut faire aucun doute qu'une même commission ne soit intervenue sous sa direction dans les deux procès qui dressaient ainsi les unes contre les autres, dans de longues querelles de frontière, les principales cités de la Crète orientale. Notre inscription apporte, avec le nom des collaborateurs de Fabius[3], une preuve de plus de l'intérêt avec lequel Rome suivait ces âpres disputes dans la grande île encore indépendante qui devait, quelques décades plus tard, opposer à sa conquête une si héroïque résistance.

La rédaction de la réponse[4] romaine paraît à première vue assez étrange. Évidemment, il s'agit d'une traduction, comme le montrent les nombreux latinismes du texte : διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν... ὅτι (*ob eam causam... quod*), εἰς ἀκέραιον ἀποκατεστήσαμεν (*in integrum restituimus*), ὧι καιρῶι (*quo tempore*), εὐδοκεῖ (*licet*), etc. Mais la transcription est bien maladroite et l'embarras de certaines tournures est tel qu'on aurait du mal à retrouver sous le grec l'original latin et qu'on peut hésiter sur l'exacte interprétation de plusieurs constructions.

Le sens général ne fait pourtant pas difficulté : les Romains

donc fixée en style latien et cela nous semble confirmer que Lato était bien la bénéficiaire de l'indemnité compensatoire de partage accordée par les Cnossiens.

1. On notera que le texte même de la réponse est rédigé en *koiné*, tandis que l'intitulé est écrit, comme le reste de l'inscription, en dialecte.

2. *Sylloge*³, 685, et *Supplem. Epigr. Graec.*, II, 511. L'identité du personnage est restée douteuse : il s'agit peut-être de Q. Fabius Maximus Eburnus, le consul de 116 ; cf. Cary, *Journ. of Rom. Stud.*, XVI, 1926, p. 195, n. 2, et Münzer, *Real Enc.*, s. v. *Sulpicius Galba* 58, col. 764 et suiv.

3. Un C. Fannius, C. f., est sénateur en 81 (*O. G. I. S.*, 441, l. 20 et suiv.) : ce pourrait être le nôtre, à moins qu'il ne faille songer au consul de 122 dont la filiation est toutefois incertaine. Un P. Rutilius, P. f., est consul en 105 (Gelzer, *Die Nobilität der röm. Republik*, p. 34, 58, etc. ; Münzer, *Röm. Adelsparteien*, p. 299, etc.). La *gens Plautia* à laquelle doit appartenir Q. Plautius, A. f., serait, d'après Münzer (*Ibid.*, p. 42), tombée dans l'oubli après 312 pour reparaître seulement à la fin du IIe siècle : on ajoutera donc notre personnage aux représentants de la famille cités par Münzer pour cette période. Un M. Domitius est attesté vers la même époque par la titulature de son petit-fils, Cn. Domitius Calvinus, M. f., M. n., tribun du peuple en 59 (Münzer, *Real Enc.*, s. v. *Domitius* 43). Nous ne saurions d'ailleurs garantir la valeur de ces rapprochements.

4. Pour le terme ἀπόκριμα, cf. *Fouilles de Delphes*, III, 1, 148, nº 1, et 288, l. 9 ; *Inschr. v. Pergamon*, 245 ; etc.

déclarent qu'il faut revenir et s'en tenir à la sentence arbitrale de Cnossos. Le débat nouveau, qui semble avoir pour objet l'administration du ἱερὸν Ἄρεος ἐν τῆι Δεραίαι était en effet déjà implicitement réglé par l'arbitrage cnossien : l'ἐπιμελεία du sanctuaire ne peut être confiée qu'à la ville qui en a déjà la possession territoriale.

Deux détails méritent de retenir l'attention. D'abord la suscription de la réponse romaine : Fabius et ses collègues s'adressent en effet aux Latiens, aux Olontiens et *au prêtre* (l. 66), et, si l'on comprend cette dernière mention, puisque l'administration du sanctuaire est en jeu, on peut se demander quel est le personnage. Il est distingué à la fois des Latiens et des Olontiens et l'on pense à quelque citoyen neutre, un Cnossien très probablement, qui aurait été provisoirement chargé des fonctions sacerdotales et de l'administration pendant la durée des enquêtes et négociations préliminaires et qui devait, une fois la question territoriale réglée, céder la place à un citoyen de la ville gagnante. L'hypothèse, pour fragile qu'elle soit, n'est pourtant pas dénuée de tout fondement : en effet, dans les accords d'arbitrage (textes A, l. 17-18, et B, l. 12-13), il était convenu de transcrire la sentence sur des stèles qui seraient érigées Κνωσοῖ μὲν ἐν τῶι ἰαρῶι τῶ Ἀπόλλωνος τῶ Δελφιδίω καὶ ἐν τῶι ἰαρῶι τῶι Ἄρεος [τῶι] Δέραι ou simplement : Κνωσοῖ μ. ε. τ. ἰαρῶι τ. Ἀ. τ. Δ. καὶ ἐν τῶι ἰαρῶι τῶι Δέραι, ainsi qu'à Lato, Olonte et Délos. Les érudits avaient jusqu'à présent conclu de ce passage à l'existence, à Cnossos même, d'un sanctuaire d'Arès appelé τὸ ἰαρὸν τὸ Δέραι[1]. Mais aucun autre texte n'était venu confirmer cette localisation. Par contre, notre inscription établit qu'un sanctuaire de ce nom s'élevait sur la frontière entre Olonte et Lato et fut l'enjeu de vives disputes entre les deux cités. Qu'on suppose que Cnossos prit temporairement sous sa garde les possessions contestées et l'on explique du même coup, avec la mention du ἰαρεύς dans la réponse romaine, l'adjonction du ἰαρὸν τὸ Δέραι au sanctuaire national de Cnossos, celui d'Apollon Delphidien, dans la liste des lieux d'affichage de la sentence arbitrale[2]. Pour justifier enfin ce rôle de Cnossos, médiatrice et arbitre entre Olonte et Lato, il suffira de rappeler que le pays limitrophe des deux cités, vers l'ouest, était celui de Dréros, que Dréros a dû

1. Cf. *Inscr. Cret.*, I, p. 52 ; etc.

2. Si notre point de vue est exact, on comprend pourquoi il n'y a pas eu lieu, dans le débat, de recourir à l'interdit *uti possidetis*, à la différence de ce qu'aurait fait Rome pour le procès entre Itanos et Hiérapytna (cf. Passerini, *Athenaeum*, 1937, p. 34 et suiv.) : ici, les deux adversaires avaient évacué d'un commun accord le territoire contesté.

cesser d'exister comme cité indépendante au cours du IIe siècle [1], et que son territoire a sans doute été occupé par sa puissante alliée Cnossos, qui avait dès lors un intérêt majeur à apaiser les différends entre ses nouvelles voisines Lato et Olonte.

Il ne reste en second lieu qu'à souligner l'importance des indications chronologiques contenues dans l'ἀπόκριμα de la commission romaine. La raison donnée en faveur d'une confirmation de la sentence cnossienne est que cet arbitrage était accepté par les deux cités pendant la guerre survenue au temps où Cnossos était alliée de Lato et Gortyne d'Olonte [2]. D'après la convention C, l'arbitrage est postérieur à 116 ; d'après les documents relatifs au procès entre Itanos et Hierapytna, la mission de Fabius est antérieure au consulat de L. Calpurnius Pison, c'est-à-dire à 112 [3]. On placera donc dans cet intervalle l'arbitrage cnossien, la guerre entre Olonte et Lato et leurs alliés de part et d'autre Gortyne et Cnossos, enfin la mission de Fabius [4]. On connaissait déjà en 121/0 une guerre victorieuse de Cnossos contre Gortyne [5]. En 115, Gortyne dut prendre sa revanche. De fait, Lato paraît avoir grand besoin dans toute notre affaire de défendre ses droits menacés, et Rome, comme naguère Cnossos, tâche de lui faire rendre justice. C'est donc ici le moment de rappeler une inscription découverte dans les fondations du temple d'Arès et d'Aphrodite à Stà Lénikà [6] : les Latiens vainqueurs d'Olonte avaient par une dédicace à Aphrodite commémoré leur victoire que nous placerions au cours de la guerre de 121. Leur nom fut martelé sur la pierre, probablement quand Olonte, quelques années plus tard, put prendre le dessus, en étroite alliance avec

1. Cf. *B. C. H.*, 1937, p. 6 et suiv.

2. Cet argument correspond à la clause temporelle contenue dans l'arbitrage Itanos-Hiérapytna : ὃν τρόπον ἑκάτεροι τὴν χώραν καὶ τὴν νῆσον νενωμημένοι εἴησαν τῇ πρὸ τοῦ ἡμέρᾳ ἡ ὁ πόλεμος ἐν αὐτοῖς ἤρξατο, οὗ πολέμου ἕνεκεν Σερούιος Σο(λ)πίκιος κἀκείνη ἡ πρεσβεία εἰς Κρήτην ἀπεστάλησαν... (l. 57 et suiv. et 64 et suiv.).

3. Cette date, établie par Crönert (ad *Suppl. Ep. Gr.*, II, 511), n'est pas contestée par les historiens qui se sont après lui occupés de la chronologie de l'affaire (Cary, *Journ. Rom Stud.*, 1926, p. 194 et suiv., et de Sanctis, *Riv. Fil.*, 1926, p. 130 et suiv.).

4. Les rapprochements que nous avons déjà été conduits à faire entre les deux procès Olonto-Lato et Itanos-Hiérapytna nous montrent dans leur déroulement une étroite similitude. La guerre dont il est question dans notre inscription est assurément celle même dont Hiérapytna se plaint au Sénat (πόλεμος ἀπαράγγελτος, *Suppl. Ep. Gr.*, II, 511, l. 7 et suiv.) : elle opposait d'un côté Cnossos, Lato et Itanos, et de l'autre Gortyne, Olonte et Hiérapytna, sans parler des autres alliés possibles de part et d'autre. La comparaison des deux textes prouve qu'il faut la dater de la fin de 115 et que les consuls qui ont introduit la réclamation hiérapytnienne au sénat (*Ibid.*, l. 10) sont bien ceux de 115 et 114 (Crönert et Cary ont donc raison contre de Sanctis). A en juger par le résultat concordant des arbitrages, le bon droit était du côté des alliés de Cnossos.

5. Cf. Strab., X, 477.

6. *Bull. Corr. Hell.*, 1938, p. 405 et suiv., n° 4.

Gortyne. Pour achever cette étude chronologique[1], il suffit d'insérer dans notre schéma les dates des textes A et D. Les accords B et C intervenant en 117-116, l'accord A doit les précéder de peu. Il est assez logique de penser que la médiation cnossienne aura été retardée par l'intervention militaire d'Olonte sur les territoires contestés. Quant au traité d'alliance entre les deux cités, D, il peut se placer soit tout au début, soit tout à la fin de la période. L'étude paléographique et le rapprochement avec le traité de 111 entre Olonte et Lyttos[2] feraient pencher pour une date basse. L'absence, dans le tracé de la frontière, des précisions nouvelles sur la terre de Krèsa et l'île de Pyrrha que l'on rencontre dans les délimitations postérieures à l'arbitrage[3] nous semble un argument assez fort en faveur d'une date plus haute.

Il n'est pas jusqu'au bornage E qui ne trouve dans notre explication sa date et son interprétation exacte. Le premier éditeur, Xanthoudidis[4], avait été gêné pour rendre compte de la succession sur une même pierre de délimitations de frontières entre des cités aussi distantes que Lato-Olonte d'une part et Itanos-Hiérapytna de l'autre. Il avait songé à « une sorte d'entente cordiale » entre les quatre villes. L'explication est beaucoup plus simple : le bornage E enregistre simplement le travail effectué sous la direction de Q. Fabius, envoyé de Rome en Crète orientale[5]. Le texte se datera donc des environs de 113[6].

1. Nous réservons toutefois les problèmes que posera une inscription encore inédite (le n° 5 annoncé par J. Bousquet, *Bull. Corr. Hell.*, 1938, p. 396), où il est question d'ὁροθέται milésiens.

2. *I. G.*, II-III², 1135 (cf. Add.) = *Inscr. Cret.*, I, p. 187, n° 9*.

3. Ainsi dans le bornage E.

4. 'Εφ. 'Αρχ., 1908, col. 216.

5. On voit donc que Fabius avait tout de même une mission plus étendue que celle de se livrer sur place à une simple enquête préliminaire, comme le croyait A. Passerini (*Athenaeum*, 1937, p. 44). D'une façon générale, le souci de retrouver dans les interventions romaines des méthodes empruntées au droit privé a poussé cet auteur, après d'autres, à une systématisation exagérée. C'est bien à une sorte de *cognitio extraordinaria* que Fabius est chargé de procéder en Crète orientale.

6. L'édification du temple double de Stà Lénikà par les Latiens correspond certainement à leur désir de marquer de façon tangible leur satisfaction d'avoir récupéré les territoires qui leur avaient été disputés.

Sur les remaniements subis par cette construction, nous ne partageons pas absolument la manière de voir de J. Bousquet. Son interprétation assez embarrassée des l. 4 et 5 de l'inscription commémorant la remise à neuf du sanctuaire (*Bull. Corr. Hell.*, 1938, p. 392) a déjà été par avance critiquée par P. Roussel (*C.-R. Acad. Inscr.*, 1939, p. 275). De plus, il paraît bien peu vraisemblable que les Latiens aient attendu d'avoir élevé un vestibule devant les deux temples pour décorer d'un fronton la porte du temple d'Arès que ce vestibule dérobait aux regards. Les deux opérations ont plutôt dû se succéder dans l'ordre inverse et la place même des inscriptions commémoratives n°s 1 et 3 de J. Bousquet sur le mur externe du vestibule et sur le piédroit de la porte d'Arès correspond dans notre hypo-

II

Arbitrage et surarbitrage rétablissent la frontière entre Olonte et Lato dans son état ancien. Ce tracé traditionnel, reproduit aux lignes 53-56 de notre inscription, mérite de faire maintenant l'objet d'une étude critique et topographique.

Il convient d'abord d'établir le texte même de la délimitation. Avant la découverte de Stà Lénikà, il n'était connu que par les inscriptions D et E, toutes deux fort incomplètes. Les suppléments étaient fournis, sans doute d'après un autre exemplaire du traité D, par une copie exécutée à Venise au début du XVIIe siècle[1]. Notre stèle, où le tracé est presque lisible en entier, confirme les leçons des inscriptions, et, dans l'ensemble, celles de la copie vénitienne. Elle ne s'écarte de cette dernière que sur deux points importants[2] :

L. 53 : **ΔΕΡΑΙΓΟΙΝΩ** au lieu de **ΔΕΡΕΩΘΗΝΩ**.

L. 54 : **ΠΡΟΜΕΝΗΤΙΣΣΑ** au lieu de **ΠΡΥΜΝΙΤΙΣΣΑ**.

Ces deux divergences nous paraissent pouvoir s'expliquer sans peine. La copie vénitienne est due à un certain Dominique Molin dont la famille vivait en Crète : c'est même son frère François Molin qui lui avait expédié de l'île la stèle originale. Peut-on douter que dans sa lecture, peut-être simplement dictée à quelque secrétaire grec ou parlant le grec, se soient introduites des fautes dues à la prononciation iotacisante et moderne du grec? De fait, l'*iota*, l'*upsilon* et l'*êta* sont parfois confondus (αὔξιται, l. 99 ; ὑππάγρων, l. 52), la diphtongue αι est prononcée comme un ε (Χαιρνητάδα, l. 85), l'*omicron* et l'*oméga* sont pris l'un pour l'autre ('Αριστόνυμος, l. 87). On pourrait attribuer ces fautes au lapicide crétois du IIe siècle[3], mais que dire alors de la transcription du *thêta* par un *s* dur : ἀλλοσιῶς au lieu de ἄλλος θιός (l. 76) ou 'Ελευσῖναν au lieu de 'Ελευθυίαν (l. 75)?

thèse seulement à une véritable publication de ces textes ainsi toujours gravés à l'extérieur du monument. Nous espérons, d'ailleurs, revenir bientôt sur cette intéressante série de documents architecturaux dans une étude d'ensemble de l'activité bâtisseuse des citoyens latiens.

1. L'histoire de ce document est clairement résumée par Mlle Guarducci (*Inscr. Cret.*, I, p. 112 et suiv.).

2. On lit, en outre, dans la nouvelle inscription παρ τῶν | [πρίνω]ι au lieu de ἐπ' ἀρτίων πρίνων à la ligne 55, et l'on n'a pas la place de restituer τὸν devant 'Αχάμαντα à la ligne 56.

3. Bien que notre inscription, elle, ne témoigne nullement de pareilles incertitudes orthographiques.

Notre hypothèse rend aussi bien compte des divergences que l'on trouve dans le tracé : l'inexplicable **ΔΕΡΕΩΘΗΝΩ** qui a tant intrigué les savants, n'est que la transcription de **ΔΕΡΑΙΩ ΘΙΝΩ**, et il est simplement question du téménos divin de la Δέρα, τῶ Δεραίω θίνω τῶ τεμένιος. L'expression est bizarre, mais pourtant acceptable. Et le qualificatif de θῖνος qui est ici employé pour le téménos se retrouve dans le texte D, l. 37, appliqué cette fois aux ὁδοὶ ξενικαί qui joignaient Olonte à Lato et ne pouvaient passer qu'auprès du sanctuaire de la Δέρα [1]. Ce rapprochement nous met enfin sur la voie de l'interprétation exacte, si longtemps recherchée, du célèbre collège de l'Eunomia [2] : si les magistrats qui le composaient étaient à la fois chargés de fonctions de police sur les routes internationales et de fonctions religieuses d'administration ou de réfection de certains temples [3], c'est que ce collège, ayant la délicate mission d'assurer le respect des lois, l'εὐνομία, dans les régions frontières montagneuses, mal famées et souvent disputées, avait en conséquence son siège auprès des sanctuaires frontaliers si fréquents en Crète [4].

Entre Olonte et Lato, il en existait deux, très voisins semble-t-il : l'ἀρχαῖον 'Αφροδίσιον et le ἱαρὸν Ἄρεος ou ἱαρὸν τὸ Δέραι. Le texte de la délimitation nous prouve leur proximité, puisqu'ils sont cités côte à côte. Si l'on se rappelle qu'un culte d'Arès est attesté près de celui d'Aphrodite à très haute date, si l'on pense que, dans la reconstruction d'époque tardive, Arès eut son naos juxtaposé à celui d'Aphrodite, force est bien de considérer que le temple appelé ἀρχαῖον 'Αφροδίσιον et le sanctuaire d'Arès connu sous le nom

1. Il n'y a que deux chemins, en effet, pour aller d'Olonte à Lato : l'un, difficile et long, contourne l'Oxà par l'ouest ; l'autre, direct, passe à proximité immédiate du hameau de Stà Lénikà. Il est aussi question d'ὁδοὶ ξεν[ικαὶ θῖναι] dans le traité entre Lyttos et Olonte (*Inscr. Cret.*, I, p. 187, n° 9*, l. 6) : ce doivent être les routes qui mettaient en communication, à travers le massif du Cadiston, Olonte avec le territoire de Milatos qui était passé au pouvoir de Lyttos au cours du IIe siècle (Strab., X, 479).

2. On trouvera le résumé de cette controverse dans *Historia*, 1933, p. 199-205 (M. Guarducci).

3. L'interprétation, par ailleurs satisfaisante, de Maiuri et de Mlle Guarducci n'expliquait pas pourquoi des fonctions si différentes étaient réunies entre les mains des mêmes magistrats.

4. Qu'il suffise de citer l'Artamition et le téménos d'Archos sur la frontière entre Cnossos et Tylissos, le Dictynnaion entre Polyrrhénion et Kydonia, et le célèbre sanctuaire de Zeus Dictéen entre Itanos et Hiérapytna. Cf. aussi Plat., *Leg.*, IX, 855 c. A Stà Lénikà, le grand bâtiment reconnu au sud-est du temple (*Bull. Corr. Hell.*, 1938, p. 394, fig. 7) doit être le lieu de réunion de l'Eunomia : il est, en effet, situé approximativement en face du temple et cet emplacement correspond aux indications topographiques de la dédicace, *Inscr. Cret.*, I, p. 138, n° 24 (qu'il faut rapporter au sanctuaire de Stà Lénikà et non pas, comme le voudrait J. Bousquet (*Bull. Corr. Hell.*, 1938, p. 396), au port de Saint-Nicolas) : ναὸν προπάροιθε Εὐνομίας.

d'ἱαρὸν τὸ Δέραι devaient être contigus, et que le bâtiment élevé par les Latiens à la fin du IIe siècle avait pour but de les unir en les remplaçant. Nous avons ainsi une précision nouvelle pour la localisation du sanctuaire de la Déra : il devait se trouver dans la vallée de Stà Lénikà, à l'ouest du vieil Aphrodision (pl. II, 2), mais il n'y a probablement pas lieu d'en espérer la « découverte » matérielle : rien ne dit que ce fut un temple et non pas seulement un enclos sacré avec un autel rustique[1].

Quant à la Προμενήτισσα, il faudrait ignorer la tournure de l'esprit grec de tous les temps vers les calembours étymologiques pour s'étonner d'en voir le nom, tiré sans doute de la légende épique, transcrit au XVIIe siècle Πρυμνίτισσα[2].

Le texte du passage étant désormais établi avec certitude, un repère assuré étant fourni par la découverte du vieil Aphrodision, il ne restait qu'à tenter de suivre sur le terrain le tracé de la frontière[3]. Ce fut le but d'une reconnaissance accomplie les 24 et 25 juin 1938.

« *Du bord de la mer, à l'endroit appelé Plymon, par la ligne de faîte, en direction du vieil Aphrodision, et de là en suivant les limites septentrionales du territoire divin de Déra.* »

Les indications géographiques contenues dans cette première partie du tracé en rendent l'identification assez aisée : il n'y a qu'une ligne de crête qui passe au nord de la région de Stà Lénikà, c'est celle qui, partant de l'Oxà, vient mourir dans la mer, au cap Stà Plevrà. La frontière doit approximativement la suivre d'est en ouest, et s'en écarter seulement au voisinage du temple pour adopter un contour un peu différent, défini par les limites septentrionales du téménos de Déra[4].

1. Comme l'a bien montré J. Bousquet (*Ibid.*, p. 392), l'expression ἁ πόλις τῶν ναῶν ἐπῳκοδόμησε τὸ ὕψος s'applique à la nouvelle disposition des bâtiments et non à l'état antérieur aux travaux de réfection.

2. La confusion pourrait d'ailleurs remonter plus haut : la montagne de l'Oxà, où l'on doit reconnaître, nous le verrons, cette Προμενήτισσα ou Πρυμνίτισσα, présente en effet, vue du sud-ouest, une silhouette très caractéristique en forme de poupe de navire (πρύμνα).

3. Comme on pouvait *a priori* s'en douter, l'hypothèse selon laquelle la frontière suivrait le cours du Mirabellopotami (Bürchner, *Real Enc.*, s. v. *Latos* 1, col. 976, et Mlle Guarducci, *Inscr. Cret.*, I, p. 124) ne correspondait pas à la réalité. E. Kirsten avait su déjà l'observer, mais il faisait alors passer la frontière entre Saint-Nicolas et Stà Lénikà sur une ligne de hauteurs secondaire : de cette façon, l'Oxà où le savant allemand plaçait l'*Alt-Olus* restait bien au cœur du territoire d'Olonte (*Real Enc.*, s. v. *Olus* 2, col. 2507). Nos recherches sur l'Oxà et nos fouilles à Poros ont démontré l'inexactitude de cette conjecture. L'identification de la frontière, dans son ensemble, avec la ligne de crête principale qui joint l'Oxà au cap Stà Plevra, en apporte une nouvelle preuve.

4. Aujourd'hui encore, les limites communales ne coïncident pas exactement avec la ligne de faîte.

« Et à l'Airépo, et à la Proménètissa, et au-dessus de la Kalolakka en suivant le pourtour. »

Cette partie du tracé peut être interprétée grâce à la survivance dans le pays du vocable antique Kalolakka sous la forme Kalolakkos : c'est aujourd'hui le nom de la petite plaine circulaire qui s'étend au pied même de l'Oxà vers le sud-ouest (pl. I, 2)[1]. La frontière suit donc la ligne de crête précitée jusqu'à l'Oxà, qui doit correspondre à l'ancienne Proménètissa[2] ; et elle s'infléchit ensuite vers le sud en contournant le bassin fermé du Kalolakkos.

« Et à l'Archélarcha, vers la Déras du côté des chênes verts et à l'Akamas. »

Désormais, l'identification des éléments du tracé devient plus incertaine. Une indication peut être cependant tirée du nom moderne d'un hameau, « I Dyo Prini », les Deux Chênes Verts, qui se trouve au sud-ouest du Kalolakkos. Une autre résulterait de la nature géographique de l'Akamas, point terminal du tracé. Trois frontières doivent s'y rencontrer, d'après le traité D : la frontière occidentale de Lato, qui vient du sud le long du territoire drérien, la frontière entre Lato et Olonte, et par voie de conséquence aussi la frontière occidentale d'Olonte. L'Akamas ne saurait donc être qu'un point remarquable et non un fleuve comme le voulait Bürchner[3] : c'est un sommet, probablement la montagne appelée Loutsi, qui domine le pays à l'ouest de l'Oxà.

Cette recherche topographique n'a pas pour seul intérêt de révéler de curieuses survivances dans la toponymie, plus fréquentes que l'on ne pense en Grèce et spécialement chez les Crétois au caractère si conservateur. Elle apporte aussi des éléments nouveaux pour l'étude sémantique d'un mot difficile : δέρα. A en croire les savants, le sens propre de ce terme serait « col d'une montagne, gorge, défilé[4] », et l'on serait passé de ce sens à celui de « crête,

1. Le renseignement nous fut donné sur place par un berger, comme il arrive souvent en pareil cas, et il fut confirmé par la suite aux villages voisins d'I dyo Prini et de Limnès. Mlle Guarducci avait déjà signalé un rapprochement intéressant entre le vocable antique et le nom, Kalolakki, d'un *vicus Cretae Occidentalis.*

2. Entre la région nord de Stà Lénikà et le Kalolakkos, on rencontre d'abord une colline dénudée qui peut être l'ancienne Airépo, puis les escarpements de l'Oxà. Cette montagne, où nous avons relevé toute une série de graffiti que nous publierons ailleurs, était un poste de guet indispensable pour Olonte. Nous pensons que la frontière passait juste à l'extrémité sud de cette étroite arête qu'elle laissait aux mains des Olontiens. Il faut, d'ailleurs, adopter cette hypothèse pour pouvoir prendre περίβασις dans son sens plein.

3. *Real Enc.*, s. v. *Kreta*, col. 1812. L'interprétation était évidemment tirée du nom même d'Akamas, l'Infatigable. Mais, pour l'attribution de ce nom à une montagne, cf. Plin., V, 35, 1, et XXVI, 30, 1, où il est question d'un promontoire chypriote.

4. A. Plassart, *Bull. Corr. Hell.*, 1915, p. 81, n. 1.

chaîne de montagne », par suite d'une confusion avec le mot voisin δειράς[1]. On voit alors le dernier éditeur du bornage qui nous occupe traduire δέραι par « *in colle aliquo*[2] », ce qui est juste l'inverse de la réalité, puisque les sanctuaires de cette Déra sont au creux d'un vallon (pl. II, 2). Force est donc de reviser l'interprétation traditionnelle. Or, l'étymologie est peu décisive[3], les noms géographiques dérivés ne sont guère significatifs[4] et les bornages conservés par les inscriptions, faute le plus souvent d'être localisés, n'apprennent pas grand'chose[5]. Dans de tels bornages, nous retiendrons seulement de l'expression ἐπὶ κοίλαι δέραι[6] que l'idée de profondeur ne paraît pas, en raison de la présence même du qualificatif, normalement associée au concept de δέρα, et des mots ἰν τὰν δερϜὰν ἰν βουσδὶ ou ἰν τὰν δερϜὰν τὰν ἰν ταῖ ἅλωνι[7], nous conclurons que la traduction par « gorge » ne semble pas heureuse, puisqu'une gorge serait assez surprenante au milieu d'une pâture à bœufs ou d'une plantation. Le sens de dépression, vallonnement en pays montagneux, semble bien préférable. Ni les textes littéraires où se rencontre le mot — sous la forme δειρή[8] — ni les définitions des lexicographes[9] ne s'opposent à cette équivalence que l'identification certaine de la Déra de Stà Lénikà vient désormais assurer.

S'il en fallait d'autres preuves, elles seraient fournies par le mot δειράς, en crétois δηράς, dont un examen attentif fait l'exact synonyme de δέρα[10]. Les poètes emploient souvent ce terme sur le sens duquel Hésychius semble hésiter[11], tandis que les philologues modernes le traduisent par « crête » ou « hauteur[12] », sans être d'ailleurs

1. Liddell-Scott comme Bailly, s. v. δειρή.
2. *Inscr. Cret.*, I, p. 115.
3. Boisacq, *Dict. Etym.*, s. v. δέρη.
4. Ils sont indiqués par A. Plassart, *loc. cit.*, et comprennent des ethniques et des toponymes d'Acarnanie, d'Arcadie, de Sicyonie, de Laconie, etc.
5. Aux références données par A. Plassart, *loc. cit.*, on ajoutera maintenant L. Robert, *Coll. Fröhner*, p. 50, et Giannopoulos, Ἀρχ. Ἐφ., 1927-1928, p. 123 B, l. 6.
6. Bornage entre Messène, Mégalopolis et Thourion, *I. G.*, V, 2, XXVII (= *Inschr. v. Olympia*, 46), l. 30.
7. Bornage entre Orchomène et Méthydrion, *Bull. Corr. Hell.*, 1915, p. 55 (= Schwyzer, *Dial. Graec. Ex.*, 664), l. 14 et suiv.
8. Pind., *Olymp.*, III, 28 ; Nicand., *Ther.*, 502. Cf. le commentaire de Schulze, *Quaest. epicae*, p. 96, à Pind., *Olymp.*, IX, 58 : Μαιναλίαισιν ἐν δειραῖς : « nulla re cogimur ut de κορυφαῖς cogitemus ».
9. Hésychius, s. v. δέρα · ὑπερβολὴ ὄρους, οἱ δὲ τὰ σιμὰ τῶν ὄρων, que Schulze, *loc. cit.*, traduit bien : *Einsattelung, concava terrae*.
10. A. Plassart, *loc. cit.*, avait déjà soupçonné la chose : « Δειράς a la même acception [que δέρα] ».
11. Il donne comme équivalent à δειράς tantôt νάπη, φαραγξ, etc., et tantôt ἐξοχή, κορυφή, λόφος, etc.
12. Schulze, *Quaest. epicae*, p. 95, le distingue absolument de δειρή : « ab hoc vocabulo

d'accord sur son étymologie[1]. Mais nous connaissons très précisément quatre δειράδες, localisées avec certitude et d'un aspect géographique tout à fait comparable à celui de la Déra de Stà Lénikà. Ce sont : 1° la Deiras d'Argos[2], entre la Larissa et l'Aspis, qui n'est ni une crête ni une gorge, mais bien le débouché sur la plaine d'Argos d'un vallonnement du pays occidental montagneux ; 2° la Σαύρου Δειράς[3], au confluent de l'Érymanthe et du Diagon dans l'Alphée : ce repaire du brigand Sauros était une vallée haute boisée, dominant la rive droite de l'Alphée : un chemin moderne y passe encore, comme y passait la route antique vers Olympie, et les restes du sanctuaire d'Héraklès, vainqueur du brigand, étaient encore signalés naguère sous une petite chapelle au voisinage d'Aspra Spitia[4] ; 3° la Dèras de Karoumais, dont il est question dans le bornage entre Itanos et Hiérapytna[5] : la frontière remonte vers Καρύμας (le village moderne de Karoumais) le cours du Sédamnos et en atteint le bassin supérieur, δηράς, avant de gagner les hauteurs montagneuses, στέφανα, qui l'encerclent ; 4° enfin, la Dèras d'I dyo prini, vallon boisé au débouché du Kalolakkos vers le sud.

De cette énumération, une impression se dégage, qu'il faut traduire maintenant. Dans le relief grec qui comporte généralement des massifs montagneux à flancs abrupts et sommets aplatis, séparés par des vallées encaissées ou des plaines d'alluvions, il fallait deux séries de termes pour désigner les vallées basses profondes, qui prennent parfois des allures de cañon, et les vallonnements plus doux qui se rencontrent sur les hauts plateaux. Des mots comme αὐλών, ποταμός et même ἄγκος correspondent aux premières, tandis que δέρα et δειράς, comme souvent ναπή, nous paraissent plutôt se rapporter aux seconds. On comprend alors que, du sens de vallon haut, l'on ait pu passer par extension au double sens en apparence contradictoire de « ravin, gorge ou col » et de « crête ou montagne ». Mais on notera cependant qu'en poésie même il n'est guère de cas où δειράς doive nécessairement s'interpréter comme une

omnino segregandum quod omnes quotquot novi pro cognato venditant, δειράς, Fels, Höhe ». Liddell-Scott traduit « ridge of a chain of hills » et c'est le sens qu'acceptent les traductions modernes des passages poétiques où se trouve le mot.

1. Cf. Boisacq, *Dict. Etym.*, s. v. δειράς.

2. Paus., II, 24, 1 et suiv. Cf. Vollgraff, *Bull. Corr. Hell.*, 1907 p. 163.

3. Paus., VI, 21, 3 et suiv.

4. Cf. le commentaire de Frazer, *ad loc.*, et le passage de Dion Chrysostome qu'il rapproche. Cf. surtout la carte de Triphylie de Graefinghoff, *Ath. Mitt.*, 1913, pl. IV.

5. *Sylloge*[3], 685, l. 59 et suiv.

crête ou un sommet, qu'au contraire le sens de « vallon haut » convient mieux à plusieurs passages[1] et que le mot paraît plus spécialement choisi pour des régions qui répondent à la description géographique que nous venons d'indiquer[2].

La traduction la plus exacte de δέρα ou δηράς sera donc le mot « combe », qui désigne les vallées d'érosion dans les dômes montagneux, et le ἱαρὸν τὸ Δέραι sera le « Sanctuaire de Hautecombe ».

Au terme de ce long commentaire, qui nous a permis d'établir l'histoire des relations entre Olonte et Lato à la fin du IIe siècle et de fixer le tracé exact de leur frontière commune, nous voudrions exprimer deux conclusions qui résultent de cette étude et débordent le cadre un peu étroit de ces querelles crétoises. La première, c'est que l'histoire des conflits entre les petites cités de la Crète hellénistique ne nous paraît confuse et décousue qu'en raison de la pauvreté de notre information : à mesure que surgissent des documents nouveaux, comme à Stà Lénikà, les événements s'ordonnent et des rapprochements s'amorcent qui font concevoir de plus en plus l'histoire de la grande île comme celle de la rivalité entre deux puissantes ligues, dirigées par Cnossos et par Gortyne. La seconde, c'est que Rome, au cours du IIe siècle, porte à la Crète une attention grandissante d'année en année et que ses interventions y sont de plus en plus efficaces. Ce n'est pas le moindre intérêt de cette affaire que de manifester le souci que la République prenait déjà de rétablir par des missions pacifiques la tranquillité sur les rivages de la grande île, en attendant les expéditions militaires qui imposeront, cinquante ans plus tard, la *pax romana* aux valeureux mais trop turbulents Crétois.

HENRI VAN EFFENTERRE.

Paris, février 1942.

1. Par exemple, Soph., *Ant.*, 831-832 : (Niobé, transformée en rocher sur le haut du Sipyle) τέγγει δ' ὑπ' ὀφρύσι παγκλαύτοις δειράδας : il s'agit en réalité, des vallons au flanc de la montagne que baignent les eaux qui coulent du sommet ; Hymn. Homér., *ad Apoll.*, 281 : (Apollon, depuis le Céphise Béotien) Ἔνθεν καρπαλίμως προσέβης πρὸς δειράδα θύων · Ἵκεο δ'ἐς Κρίσην... : la préposition πρός marque qu'il n'y a pas franchissement de la crête du Parnasse, mais simple direction vers les passages des hauts plateaux ; etc.

2. Les hauts plateaux du Parnasse, Eur., *Phénic.*, 206-207 ; Apoll. Rhod., II, 705, etc. ; ceux du Cyllène, séjour de Pan, Soph., *Ajax*, 697 ; la région de Corinthe et de l'Ἴσθμιον νάπος, Pind., *Olymp.*, VIII, 52, et *Isthm.*, I, 10, avec les rapprochements signalés par Schulze, *Quaest. epicae*, p. 95. n. 5 ; etc.

POÈTES ET PROSATEURS

Un grand nombre d'articles et de dissertations a été consacré à l'établissement de listes comparatives entre textes poétiques et textes de prose [1]. Beaucoup de rapprochements sont sujets à caution : quand un auteur emploie un seul terme, parfois une brève expression, qui apparaissent pour la première fois chez un écrivain antérieur à lui, il n'y a point là toujours imitation de sa part. Mais, lorsqu'il s'agit d'un groupe de mots ou d'une phrase (les proverbes exclus), l'analogie prend davantage une valeur probante. Nous bornerons notre analyse à quelques rapports de ce genre, les extrayant de listes, plus longues, d'exemples valables. L'ensemble impose cette conclusion : en dépit des genres littéraires différents, en dépit des divergences de culture, de goûts, de talents chez les écrivains, la prose du Haut-Empire ne s'est point arrogé toutes les « libertés poétiques » que l'on a bien voulu dire [2], même quand le prosateur a imité de près le poète.

*
* *

Nous commencerons par une contre-épreuve. L'imitation des prosateurs par les poètes est beaucoup plus difficile à déceler que l'imitation inverse. La sérieuse étude de C. Hosius, déjà citée (*De imitatione*...), et qu'a reprise le travail de R. Pichon sur *Les sources de Lucain* [3], permet d'utiles constatations. Quand Velléius Paterculus écrit (2, 131, 2) : « (*principi*) *functo longissima statione mor-*

1. Citons, parmi les plus notables : R. Wreschniok, *De Cicerone Lucretioque Ennii imitatoribus*, Diss. Bresl., 1907 ; C. Brakman, *Liuiana*, dans *Mnem.*, 1928-1929 ; S. Consoli, *Reminiscenze virgiliane nelle prose di L. Annaco Seneca*, dans *Riv. di Filol.*, 1921, p. 456 sq. ; C. Hosius, *Lucan u. seine Quellen*, dans *Rhein. Mus.*, 1893, p. 380 sq., et *De imitatione script. Rom., inprimis Lucani*, Diss. Greifswald, 1907 ; H. Schmaus, *Tacitus, ein Nachahmer Vergils*, Diss. Bamberg, 1887 ; L. Robbert, *De Tacito Lucani imitatore*, Diss. Göttingen, 1917 ; E. Westerburg, *Lucan, Florus u. Pseudo-Victor*, dans *Rhein. Mus.*, 1882, p. 33 sq.

2. Cf. Norden, *Ant. Kunstpr.* 1, p. 187.

3. Cf. chap. v : *Les sources littéraires*, p. 217 sq. R. Pichon va sans doute trop loin, car il nie, en fait, que Lucain ait réellement imité un prosateur.

tali destinate successores quam serissimos », Lucain reprend : « *Te, cum statione peracta / astra petes serus...* » (1, 45-46), où *serus*, à la place de l'adverbe attendu, élève la prose à la hauteur de la poésie, tout en respectant le terme dont a usé le modèle. A propos de la mort de Julia, Velléius dit (2, 47, 2) : « *concordiae pignus Iulia decessit* » ; à l'aide de *iuncti sanguinis* (rapprochement de termes logique et inattendu), Lucain y substitue un énoncé poétique : « *nam pignora / iuncti sanguinis* » (1, 111-2). Appliquant une méthode analogue, le poète remplacera le *respexisse* livien, évocateur mais classique, par LUMINA *flectere*, et *Italiae* par la périphrase HESPERIA *terra* : Liu. 30, 20, 7 : « *ferunt* (*Hannibalem*) *respexisse Italiae* litora » ~ Luc. 3, 4 : « *ab Hesperia non flexit lumina terra* ».

Lucain s'est inspiré encore de deux écrivains de sa famille : Sénèque le Père et Sénèque le Philosophe. Rhéteur de tempérament et de formation, il a beaucoup pratiqué le recueil des *Controverses et Suasoires*. Reprenant tel passage de la *suas.* 6, 3 (*ciuilis... redit*), le poète ne fait guère que forcer l'image et donner à l'ensemble l'allure d'une apostrophe (1, 330-1). Plus intéressant est le rapport de *suas.* 1, 1 : « *stat immotum mare et quasi deficientis in suo fine naturae moles* », avec Luc. 5, 442-4 : « *saeua quies pelagi maestoque ignaua profundo / stagna iacentis aquae, ueluti deserta rigente / aequora natura cessant* » ; le poète développe le « trait » rhétorique et l'enrichit de termes poétiques et d'expressions hardies : *saeua*, *pelagi*, *profundo* (pour désigner la mer ; adj. substantivé, qualifié par un autre adj. *maesto*) ; -*iacentis aquae*, *rigente natura*. — Dans une suite énumérative inspirée de *contr.* 7, 1, 9, Lucain remplace *praeceps locus* par *praecipites per inania iactus* (neutre substantivé ; pluriel de l'abstrait). Il transforme le texte de *suas.* 6, 20 : « *positum in rostris caput* » en y introduisant la construction d'une hardiesse toute virgilienne : « *et caput hoc positum rostris* ».

L'on peut établir plusieurs rapprochements entre Lucain et Sénèque le Philosophe. Quoique leurs morts soient contemporaines, il est vraisemblable que c'est l'oncle qui a influencé le neveu. Quand celui-ci utilise pour une brève formule (1, 125-6 : « *Nec quemquam iam ferre potest Caesarue priorem / Pompeiusue parem* ») deux phrases de Sénèque (*ad Marc.* 14, 3 : « *Pompeius non aequo laturus animo quemquam alium esse in re publica magnum* » ; *ep.* 94, 65 : « ... *unum ante se ferre non potuit* (*Caesar*) *cum res*

publica supra se duos ferret »), il est original par sa concision, mais ni son vocabulaire ni sa syntaxe ne sont spécialement poétiques. En revanche, dans « *alter uergentibus annis / in senium* » (1, 129-130), il remplace par *senium*, mot rare[1], le classique *senectutem* de *clem.* 1, 10, 4 : « *iam in senectutem uergentibus annis*[2] ».

Ainsi, lorsqu'un poète travaille sur les modèles que lui fournissent les prosateurs, il leur fait subir des modifications d'où il ressort que, pour lui, la poésie ne consiste pas seulement dans la structure rythmique : elle implique, en outre, un vocabulaire et une syntaxe déterminés.

* * *

L'attitude des prosateurs, quand ils imitent les poètes, prouve qu'eux aussi ont eu le sentiment de cette différence essentielle.

Il y a pourtant une exception. Apulée, au moins dans les *Métamorphoses*, où l'aspect poétique est beaucoup plus net que dans ses autres écrits[3], n'atténue point — au contraire ! — les vers dont il s'inspire. A Catulle 55, 31 : « *multis languoribus peresus* », il répond par « *cupido amore peresus* » (*Met.* 6, 22) : *cupidus*, dit le *Thesaurus*, est fort rare *de rebus incorporeis*, et le premier exemple du couple *cupidus amor* est chez Stace (*Theb.* 7, 299). Apulée transforme Cat. 64, 62 : « *et magnis curarum fluctuat undis* » en « *magnis aerumnarum procellis aestuat* » (*Met.* 10, 5) ; *aestuat*, quoique ancien en ce sens (Varr., *Men.* 204), est fort rare lorsque l'image est conservée, et *aerumna* est un mot que les prosateurs classiques ont évité ou n'ont employé qu'en vue d'effets précis d'affectivité. Apulée est aussi hardi que Virgile lorsqu'il modifie le « *remigium alarum* » (*Aen.* 6, 19) en « *remigium plumae* » (*Met.* 5, 25), et lorsqu'il écrit « *simulacra spirantia* » (*Met.* 11, 17) pour répondre à Virg., *Georg.* 3, 34 : « *spirantia signa* » et *Aen.* 6, 847 : « *spirantia aera* ». Il conserve les expressions virgiliennes « *rauca fluenta* » (*Met.* 6, 13 ~ *Aen.* 6, 327) et « *lacrimis obortis* » (*Met.* 3, 7 ; Virg., *passim*). Cette dernière tournure avait eu d'ailleurs quelque fortune chez Quinte-Curce. Nous l'avons relevée aux passages suivants : 5, 5, 23 ; 6, 2,

1. Le terme n'est pas chez César. Cicéron en offre quatre exemples dans ses écrits philosophiques et deux dans ses discours.

2. A propos de Lucain 1, 111 : « *non cepit fortuna duos* », on rappelle des phrases analogues de *Contr.* 2, 6, 2 ; *Thyest.* 444, 534 ; *Ep.* 20, 13 ; *Const. sap.* 2, 2. Mais la phrase de Lucain est plus rhétorique que poétique. Et ne s'agit-il pas d'une expression adverbiale, utilisée par ces différents auteurs avec de petites variantes ?

3. Cf. M. Bernhard, *Der Stil des Apuleius...*, p. 212 sq., 353 sq.

18 ; 6, 9, 3 ; 8, 2, 8 ; 10, 6, 4 ; 10, 8, 20 ; à l'ablatif, les deux mots, chez Quinte-Curce, sont, en général, rapprochés l'un de l'autre ; à un autre cas (toujours le nominatif), ils sont séparés : la prédilection virgilienne pour cette expression à l'ablatif a si fortement imposé le cliché à Quinte-Curce qu'il n'a pas osé, alors, en dissocier les termes.

Le cas d'Apulée est exceptionnel ; il n'engage que lui. Tous les autres prosateurs, même les moins timides, atténuent leurs modèles poétiques. Cette transformation est parfois si complète que la teinte poétique du modèle disparaît presque en prose ; le rapprochement établi entre les vers et la prose devient dès lors problématique — et peut-être à tort. Désireux pourtant de donner à notre étude le plus de certitude possible, nous choisirons les cas où l'imitation reste très perceptible. Mais ils sont aussi les moins favorables à notre démonstration. Le rapprochement ne s'impose, en effet, que si le prosateur suit de près le poète ; dès qu'il s'affranchit de sa source, il confirme pleinement notre thèse. Mais c'est alors que nous ne pouvons plus l'utiliser : car le reflet poétique n'apparaît chez lui que pâle et incertain. Pourtant, même les exemples que nous analysons prouvent la retenue prudente des prosateurs devant les libertés que se donnent les poètes.

D'étroits rapports unissaient, d'après les anciens, poésie et histoire[1]. Néanmoins, les historiens, quoiqu'ils aient mis à profit les ressources du coloris poétique, furent plus réservés que les poètes qu'ils imitaient. Tite-Live a utilisé Ennius. A *Ann.* 167 : « *bellum aequis manibus nox intempesta diremit* », répond Liu. 7, 33, 25 : « *nec superfuissent multi si nox uictoriam deremisset* », où « *aequis manibus* », qui a, dans le texte d'Ennius, valeur de métaphore, n'a pas été conservé ; mais l'expression reparaît quand le sujet du verbe est un groupe humain, 27, 13, 5 : « *aequis manibus hesterno die diremistis pugnam* ». L'historien ne suit le poète avec fidélité que si le pittoresque de l'expression imitée reste discret et s'exprime sans l'aide de termes rares ; encore Stacey a-t-il remarqué[2] qu'après la première décade Tite-Live revint à la norme classique. *Horridus miles* (Enn., *Ann.* 277) apparaît dans Liu. 9, 40, 4 ; *somno reuinctus* (*Ann.* 4), dans Liu. 5, 44, 7 et 9, 30, 9 ; *metu per-*

1. Cf. L. Robbert, *l. c.*; R. Hirzel, *Die Thukydideslegende*, dans *Hermes* 13, p. 46 sq., etc... ; rappelons Quintilien, *I. O.* 10, 1, 31 ; en grec, Marcell., *Vita Thucyd.* 41 ; Agath., *Hist. praef.* 135, 20, éd. L. Dindorf.

2. *Die Entwickelung des liv. Stiles*, dans *Arch. Lat. Lex.*, 1898, p. 17 sq.

culsus (*Fab.* 3), dans dix passages de la première décade (deux de la troisième, quatre de la quatrième). C'est encore dans la première décade que se trouve une imitation assez littérale des *Annales* d'Ennius ; elle se justifie, d'ailleurs, par l'identité des prières et ne comporte aucun terme, aucune expression extraordinaire : Enn., *Ann.* 51 : « *teque, pater Tiberine, tuo cum flumine sancto* » ~ Liu. 2, 10, 11 : « *Cocles 'Tiberine pater' inquit 'te sancte precor, haec arma et hunc militem propitio flumine accipias'*. »

Tite-Live s'est servi de Lucrèce avec discrétion ; le rapport entre la peste d'Athènes (Lucr. 6, 1139) et celle de Rome en 453 av. J.-C. (3, 32, 2) ne concerne que des mots bien usuels. — La présence commune de *compar* dans Liu. 1, 9, 4 sq. et Lucr. 4, 1254 sq. ne prouve pas que l'historien reprenne un mot poétique, car *compar*, terme rare, mais usité dès Plaute et assez bien représenté dans les inscriptions, est aussi dans le *Bell. Hisp.* 23, 5. — A Lucr. 4, 1049 : « *cadunt in uulnus* », Tite-Live répond par 1, 58, 11 : « *prolapsa in uulnus... cecidit* », où *in uulnus* dépend de *prolapsa*, qui, précisant le geste, rend l'expression normale.

Les rapports établis entre Tite-Live et Virgile ne sont guère hors de discussion que s'ils concernent les *Bucoliques* et les *Géorgiques.* Pour l'*Énéide*, la similitude des dates de composition rend toute imitation problématique (en outre, l'historien pourrait, aussi bien, avoir servi de source au poète)[1]. Quand Virgile écrit, dans *Georg.* 3, 542 : « *ad terram fluere* », Tite-Live emploie la forme à préverbe : 2, 20, 3 : « *ad terram defluxit* » ; *defluere*, sans être très fréquent, est bien plus usuel que *fluere* avec cette signification[2]. — Si Tite-Live introduit le premier en prose le mot *sopor*, il affaiblit, ici encore, le texte virgilien : *Georg.* 4, 190 : « *fessosque sopor suus occupat artus* » ~ Liu. 1, 7, 4 : « *et ipsum fessum... cum... sopor oppressisset* » : le terme « *artus* », poétique au sens de « membres », a disparu.

Enfin, il est curieux de mettre en parallèle Tibulle 1, 9, 4 : « *sera tamen tacitis Poena uenit pedibus* », et Liu. 3, 56, 7 : « *etsi seras, non leues tamen uenire poenas* ». Sans doute, Tite-Live est-il l'imitateur. De toute manière, le poète seul a la personnification « *Poena* », le trait descriptif « *tacitis pedibus* » et le curieux emploi de *tamen* (le *tamen* du texte livien est très normal).

Quinte-Curce, dont la prose a une teinte poétique de tout temps

1. Les rapprochements établis par Stacey, *l. l.*, sont d'ailleurs bien discutables.
2. *Fluere* (= *defluere*) n'est qu'une fois en prose (Cic., *Phil.* 12, 8).

signalée[1], ne manque pourtant pas de réserve. Comparons Virg., *Aen.* 2, 557-8 : « *iacet ingens litore truncus / auolsumque umeris caput et sine nomine corpus* », et Quinte-Curce 6, 9, 28 : « *uelut truncum corpus dempto capite, sine spiritu, sine nomine, aliena terra ludibrium hostis futuros* » ; *demere* remplace ici le violent mais usuel *auellere ;* la substitution de *truncus*, adjectif, à *truncus*, nom, n'appelle pas de remarque ; notons que l'historien supprime *ingens ;* il maintient *sine nomine*, expression qui ne saurait étonner, et qui perd, chez lui, de son autonomie parce qu'elle correspond à *sine spiritu.* — « *Et fulua moribundum extendit harena* », écrit Virgile, *Aen.* 5, 374 ; nous lisons chez Quinte-Curce : « (*rex coepit*) uelut *moribundus extendi* ». — Reprenant Virgile 10, 574 : « *effunduntque* (*equi*) *ducem* », l'historien met *effundere* en correspondance avec *ponere*, et, par le second verbe qui est usuel, il justifie le premier, nettement plus aimé, en ce sens, des poètes que des prosateurs, et dont le premier emploi, avec cette valeur, est virgilien (*Aen.* 6, 339)[2].

Tacite ne garde que bien rarement les expressions des poètes sans en rien modifier. Dans *Ann.* 1, 66, il écrit : « *equus abruptis uinculis* » ; cf. Virg., *Aen.* 11, 492 : « *abruptis... uinclis... equus* » ; déjà Ennius écrit, *Ann.* 514-5 : « *equus... uincla... abrupit* » (cf. Hom. Z 507-8 : ἵππος... δεσμὸν ἀπορρήξας). *Abrumpere uincla* était un cliché poétique (en prose, il n'apparaît pas à l'époque classique, et jamais il n'est fréquent), mais ni les termes composants ni le sens qui leur est donné n'étaient de nature à surprendre. L'imitation est encore littérale, si Tacite évoque des prodiges, mystérieux, redoutables : *H.* 5, 13 : « *uisae per caelum concurrere acies, rutilantia arma* » ; cf. *Aen.* 8, 528-9 : « *arma inter nubem caeli in egione serena / per sudum rutilare uident* » ; encore Tacite omet-il *per*) *sudum* qui n'est ni chez César ni chez Cicéron (Discours et Œuvres Philosophiques)[3]. En général, Tacite modifie le passage

1. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, p. 288 sq.

2. Il est très vraisemblable que Quinte-Curce est antérieur à Lucain ; celui-ci est donc l'imitateur dans le passage suivant, 9, 493 sq. : « *iamque iter omne latet, nec sunt discrimina terrae / ulla, nisi, aetheriae medio uelut aequore flammae, / sideribus nouere uiam* » ; cf. Quinte-Curce 7, 4, 28 : « *omnia pristini itineris uestigia intereunt; qui transeunt campos, nauigantium modo noctu sidera obseruant, ad quorum cursum iter dirigunt* ». L'historien ne manque pas de poésie : *pristinus* est fréquent en vers et *uestigia intereunt* est assez hardi. Mais Lucain a, au lieu du simple « *nauigantium modo* », la magnifique évocation « *aetheriae medio uelut aequore flammae* », où *aetheriae* et *aequore* appartiennent en propre à la langue des poètes.

3. Quelques expressions métaphoriques d'une grande discrétion ont été conservées par Tacite : « *laborum noua facies* », *Aen.* 6, 104 ~ *n. l. f.*, *H.* 3, 30 ; « *rebus succurrite fessis* », *Aen.* 11, 335 ~ « *qui fessis rebus succurreret* », *Ann.* 15, 50 ; « *maestae arae* », *Aen.* 3, 64 ; 5, 48 ; cf. « *maestos locos* », *Ann.* 1, 61.

dont il s'inspire : *H.* 1, 41 : « *gladio iugulum hausisse* » ~ *Aen.* 2, 600 : « *quos hauserit ensis* » : l'emploi de *haurire* (poétique au sens de *ferire*) est repris, mais *ensis* est remplacé par *gladius ;* or, nous relevons parmi les statistiques du *Thesaurus* : Cic. poésie 3 *e.*, 0 *g.* ; prose 0 *e.*, 89 *g.* ; César 0 *e* , 18 *g.* ; Virg. 64 *e.*, 4 *g.* ; Ov. 95 *e.*, 32 *g.* ; Tite-Live 1 *e.*, 90 *g.* ; Tac. 0 *e.*, 41 *g.* — A *Aen.* 2, 559 : « *Ac me tum primum saeuus circumstetit horror* », répond *H.* 4, 79 : « *circumsteterat Ciuilem et alius metus* » ; *circumstare* conserve chez l'historien un sujet abstrait, mais *horror* s'atténue en *metus*, et le poétique *saeuus* est supprimé. — Comparons *Ann.* 6, 39 : « *undantem sanguinem* », et *Aen.* 10, 908 : « *undanti* cruore » : *cruor* disparaît chez le prosateur (cf. *Thes.* : Plaute *cruor* 0, *sanguis* 8 ; Cic. 14 *c.*, 168 *s.* ; Sall. 1 *c.*, 19 *s.* ; Sén. poésie 55 *c.*, 72 *s.* ; *Oct.* 9 *c.*, 9 *s.* ; prose 8 *c.*, 121 *s.*). — Dans *H.* 2, 70 : « *lustrare oculis concupiuit* », l'historien conserve le *lustrare* virgilien, mais remplace par *oculis* le *lumine* de son modèle : *Aen.* 2, 752 : « *et lumine lustro* ». — Tacite garde l'expression de Virgile, *Aen.* 2, 624 : « *considere in ignes* », mais, chez lui, le régime de *considere* est à l'ablatif, comme il est normal en prose : « *in igne considerent* », *H.* 3, 33. — Virgile écrit : « *Tectis agrisque effusa iuuentus* », *Aen.* 7, 812 ; Tacite adopte la tournure, mais ajoute, en bon prosateur, la préposition : « *ex agris tectisque... effusi* », *H.* 4, 62. — La rencontre de termes *uia ui* est une création virgilienne : *Aen.* 2, 494 ; Tite-Live l'avait reprise sous la forme *uiam ui* dans la première décade (4, 38), mais, en général, il l'avait transformée en brisant l'allitération : *ferro* remplace *ui* dans 4, 28, 4 ; 22, 5, 2 ; 22, 50, 9. Ce changement est constant chez Tacite, qui présente deux fois le groupe *ferro uiam* (*H.* 4, 20 ; *Ann.* 1, 32).

Lucain fut, avec Virgile, le modèle poétique que préféra Tacite. Parfois, les deux influences sont difficiles à distinguer ; l'expression *otium terere* (*H.* 2, 34) est-elle reprise à Virgile (*teris otia*, *Aen.* 4, 271) ou à Lucain (2, 489)? Salluste (*Cat.* 4) avait écrit : « *otium conterere* ». Sans doute est-ce à l'imitation d'un poète que Tacite a le simple au lieu du composé ; Tite-Live, il est vrai, écrivait, en même temps que Virgile : « *otium terebant* » (1, 57, 5 ; cf. *ib.* 9 : « *tempus t.* » ; ces exemples, remarquons-le, sont tirés du premier livre de la première décade). Même incertitude pour l'expression « *fatis urgentibus* » (*Germ.* 33) ; elle est dans Lucain 10, 28 sq. ; mais Tite-Live la présente au singulier et au pluriel (5, 22, 8 ; 5, 36, 6 ; 22, 43, 9), et Virgile l'a aussi (*Aen.* 2, 653) ; la métaphore y est discrète : ce qui explique que Tacite l'ait adoptée.

A Lucain, Tacite doit le groupe « *exsanguis senectus* » (Luc. 1, 343 ~ *Germ.* 31) ; les qualités de *exsanguis* facilitaient la généralisation de son emploi ; il appartient à ces mots d'un pittoresque modéré et de formation heureuse dont le succès fut considérable sous l'Empire : tels *exspirare*, *exanimis* (*-us*). La même discrétion d'emploi métaphorique explique que Tacite ait adopté, dans *Ann.* 12, 44 (cf. 13, 19), la tournure de Luc. 1, 129 : « *uergentibus annis* » (cf. encore Tac., *Ann.* 4, 8, et 4, 41). Tacite reprit, semble-t-il, à Lucain d'autres groupes de mots, dont la hardiesse n'était pas de nature à blesser si on les transportait dans la prose ; mais il est bien rare que nous soyons sûrs qu'il s'agit d'emprunts, et non de rencontres fortuites. Il est pourtant probable que Tacite s'est inspiré du passage de la *Pharsale* où Lucain emploie à très peu de distance (1, 311 sq.) « *milite cum subito* » et « *nomina uana* » ; mais l'historien utilise « *nomina uana* » dans *H.* 4, 75, et nous ne lisons qu'au chapitre suivant : « *subitum militem* ».

Quand l'original est de caractère poétique trop net, Tacite l'atténue plus encore. A Lucain 2, 128-9 : « *paruum sed fessa senectus / sanguinis effudit iugulo* », répond Tac., *Ann.* 16, 15 : « ... *parum sanguinis effundebant* » : l'historien résume, et il remplace par l'usuel *parum* un emploi rare de *paruum*. Nous lisons dans Lucain 7, 559 : « *ignes animis flagrantibus addidit* », et dans *H.* 1, 24 : « *flagrantibus animis uelut faces addiderat* » ; *faces* et *ignes* sont de ton également recherché, mais cette valeur métaphorique de *fax* est très aimée des prosateurs (en particulier, de Cicéron), tandis que *ignis*, pour désigner la colère, la jalousie, etc., est poétique (cf. *Thes.*, *ad loc.*, p. 285, 80) ; de plus, Tacite corrige *faces* par *uelut*. Autre parallélisme : Lucain 7, 139 sq. : « *nisi cautibus asper / exarsit mucro* ~ Tac., *Ann.* 15, 54 : « *asperari saxo et in mucronem ardescere* » ; certes, *ardescere* est plus rare que *exardescere*, et, en ce sens, tous deux sont fort exceptionnels ; sans doute, Tacite a-t-il été amené à choisir *ardescere* pour établir la responsion parisyllabique *asperari* ~ *ardescere* (sa phrase est d'ailleurs construite de façon architecturale : *a b c b a*). Mais Tacite a remplacé le poétique *cautibus*[1] par *saxo*. — Peut-être à la suite de Virgile (*Aen.* 3, 689), Lucain écrit 2, 416-7 : « *per plana iacentis Aegypti* » ; Tacite conserve l'emploi absolu de *iacens*, mais il supprime l'emploi nominal de l'adjectif : « *iacentia et plana loca* » (*H.* 1, 86).

Robbert[2] conteste avec raison l'affirmation du *Thes.* d'après

1. A *cautes*, le *Thes.* indique : *legitur inde ab Ennio, praecipue apud poetas.*
2. *L. c.*, p. 61.

lequel les deux premiers emplois de *annus* au sens de *messis* seraient de Cicéron et de Virgile. Nul écrivain, dans l'état actuel de la tradition, ne présente cet emploi avant Lucain 3, 452, et, à sa suite, Stace (*Sil.* 3, 2, 22 ; *Theb.* 2, 407 ; 9, 406). Tacite a repris aux poètes cette valeur de *annus*, mais il encadre le mot entre *ager* et *frumentum ;* dès lors, la prose s'enrichit sans heurt de tons : *Agr.* 31 : « *ager atque annus in frumentum conteruntur* ».

Florus a été, plus que Tacite, l'imitateur de Lucain ; une grande partie de son *Epitome* traite des mêmes événements que la *Pharsale ;* en outre, il a pour la rhétorique autant de goût que Lucain. De là, des analogies souvent indiscutables. Pourtant, poète et historien n'ont point écrit la même langue. Il y a bien, chez Florus, des imitations littérales : Luc. 1, 125 : « *nec quemquam iam ferre potest Caesarue priorem / Pompeiusue parem* » ~ Fl. 2, 13, 14, éd. Rossbach : « *nec ille ferebat parem nec hic superiorem* » ; Luc. 3, 529 : « *cornua cinxere rates* » ~ Fl. 2, 21, 4 : « *cornua infesta classe succinxerat* » ; Luc. 4, 402 : « *fortuna... in partes aliquid Caesaris ausa est* » ~ Fl. 2, 13, 35 : « *aliquid tamen aduersus absentem ducem fortuna ausa est* » ; Luc. 6, 1 sq. : « *Postquam... par(que) suum uidere dei* » ~ Fl. 2, 13, 30 : « *sed iam debitum par fortuna flagitante* » ; Luc. 7, 505 : « *fatum torrens* » ~ Fl. 1, 23, 2 : « *fortunae torrens*[1] ». Mais ces similitudes portent sur des vers que ne font remarquer ni leur vocabulaire ni leur syntaxe.

La brièveté, parfois obscure, qui est un des caractères de la *Pharsale*, séduit à la fois Florus et l'effarouche. Aussi, même s'il conserve la concision du trait, allonge-t-il l'ensemble du passage imité : Luc. 1, 1 : « *Bella per Emathios plus quam ciuilia campos* » ~ Fl. 2, 13, 4 : « *adeo ut non recte tantum ciuile dicatur... sed potius commune quoddam ex omnibus et plus quam bellum* » ; Luc. 1, 111 : « *non cepit fortuna duos* » ~ Fl. 2, 13, 14 : « *tanquam duos tanti imperii fortuna non caperet* » ; Luc. 9, 1020 : « ... *tanto te pignore, Caesar, / emimus, hoc tecum percussum est sanguine foedus* » ~ Fl. 2, 13, 55 : « *quippe cum Ptolemaeus, rex Alexandriae, summum ciuilis belli scelus peregisset et foedus amicitiae cum Caesare, medio Pompeii capite, sanxisset* » : il faut noter ici que *percellere foedus* (qui n'est, évidemment, ni chez Cicéron ni chez César) est remplacé par l'usuel *sancire foedus.* Même développement de l'original dans le cas suivant : Luc. 3, 156 : « *emitur templo... Romani census populi* » ~

1. Encore l'emploi de *torrens* comme nom diminue-t-il la hardiesse de l'image.

Fl. 2, 13, 21 : « *aerarium quoque sanctum quod quia tardius aperiebant tribuni iussit effringi, censum et patrimonium populi Romani ante rapuit quam imperium* ». — Ailleurs, le *in sua uiscera* de Lucain, d'un effet violent quoique traditionnel, se dilue chez Florus en *in se* et *semet ipse lacerauit* : Luc. 1, 3 : « *in sua uictrici conuersum uiscera dextra* » ~ Fl. 1, 34, 4 : « *denique in se ipse conuersus... nouissime Pompei et Caesaris manibus... semet ipse lacerauit* ».

Voici des transformations plus caractéristiques encore. Lucain présentait les *Dirae* accompagnant Crassus à son départ chez les Parthes ; Florus enlève aux déesses tout rôle actif et n'en fait plus que des abstractions : Luc. 3, 126 sq. : « *Crassumque in bella secutae / saeua tribuniciae uouerunt proelia dirae* » ~ Fl. 1, 45, 3 : « *et tribunus plebis Metellus exeuntem ducem hostilibus diris deuouerat* ». Ailleurs, Florus conserve, à propos de la même idée, une tournure analogue à celle de la *Pharsale*, mais il remplace par une large image une expression ramassée, voire obscure : Luc. 2, 708 : « *Heu pudor! exigua est fugiens uictoria Magnus* » ~ Fl. 2, 13, 20 : « *Turpe dictu! modo princeps patrum... lacera et paene inermi naue fugiebat* » ; de plus, Florus substitue *turpe dictu*, construction adoptée par Cicéron (non, d'ailleurs, sous la forme exclamative : *praet. urb.* 32), à *Heu pudor*, dont les seuls exemples transmis sont poétiques (Luc., *l. l.;* Val. Fl. 1, 44 ; 1, 172 ; 6, 374). Parfois, un emploi trop poétique a intimidé l'historien : dans Luc. 10, 105 : « *uultus adest precibus* », *uultus* désigne la beauté de Cléopâtre ; Florus écrit 2, 13, 56 : « *Cleopatra, regis soror, affusa Caesaris genibus, partem regni reposcebat. Aderat puellae forma.* » Le vers de Lucain 2, 462 : « *gens Etrusca fuga trepidi nudata Libonis* », est curieux par la périphrase « *gens Etrusca* » et par l'emploi de « *nudata* ». Florus est plus simple, 2, 13, 19 : « *Tum pulsus Etruria Libo.* »

Pour terminer, quelques exemples, empruntés à des écrivains qui ne sont point historiens, confirmeront la discrétion des prosateurs à l'égard de la poésie.

Les passages où Sénèque semble imiter Virgile ont été réunis, en particulier, par Consoli, *l. l.*, et par L. Doppioni, *Vergilio nell' arte e nel pensiero di Seneca*, 1939. Bien peu d' « imitations » sont probantes. Les seuls rapprochements qui nous paraissent valables montrent que Sénèque utilise des fragments de vers de Virgile de manière à les laisser reconnaître dans sa prose à lui : ils surprennent le lecteur, qui ne doit pas être dupe. Tel cliché virgilien apparaîtra en tête de phrase : *Aen.* 8, 114 : « *qui genus? unde domo?* » ~ Sén.,

ad Helu. 6, 3 : « *unde domo quisque sit quaere* ». Ailleurs, ce sera une même expression placée, chez Virgile et Sénèque, presque au même endroit de la phrase : *Aen.* 2, 5-6 : « *ipse miserrima uidi et quorum pars magna fui* » ~ *ad Marc.* 18, 7 : « *erisque et spectator et ipse pars magna* ». Enfin, voici un fragment de vers virgilien, qui n'est poétique que par son mètre et à qui Sénèque enlève à dessein son rythme : *Aen.* 4, 389 : « *seque ex oculis auertit et aufert* » ~ *ad Marc.* 23, 3 : « *eripit se aufertque ex oculis* ». Donc, on ne saurait dire que Sénèque ait imité Virgile ; il l'a transposé, mais avec le dessein de le laisser reconnaître, et il a écrit sa langue à lui, langue originale à un haut degré, mais langue de prosateur.

Pétrone est moins strict que Sénèque. Peut-être est-ce à *Aen.* 1, 480 (1er ex.), qu'il reprend le groupe *crinibus passis* (54 ; 111), alors que César écrivait *passis capillis* (G. 7, 48, 3) ; encore le passage est-il, sur le mode parodique, de ton élevé[1]. La parodie explique, en effet, plusieurs nuances poétiques du *Satiricon*. Ainsi, dans les textes suivants : *Sat.* 114 : « *inhorruit mare, nubesque undique adductae obruere tenebris diem* » ~ *Aen.* 3, 194-5 : « *imber / noctem hiememque ferens et inhorruit unda tenebris* » ; encore *unda* est-il remplacé par le prosaïque *mare*, et la libre construction de *inhorrere* dans Virgile par l'emploi absolu du verbe. Autre passage d'inspiration virgilienne : *Sat.* 114 : « *et illum quidem uociferantem in mare uentus excussit raptatumque infesto gurgite procella circumegit atque hausit* » ~ *Aen.* 1, 115 sq. : « ... *excutitur pronusque magister / uoluitur in caput ; ast illam ter fluctus ibidem / torquet agens circum et rapidus uorat aequore uertex* » ; le ton de Pétrone est, par ironie, fort relevé ; pourtant, les termes et expressions de Virgile sont évités, et le *infesto gurgite* remplace, avec simplicité, la poétique beauté de « *et rapidus uorat aequore uertex* ».

Nous avons vu comment Sénèque usait du « *unde domo* » de Virgile. Pétrone amalgame à son texte une autre expression du poète : *Aen.* 1, 539 : « *quod genus hoc hominum* » ; l'ironie de l'emploi est flagrante : *Sat.* 124 : « *sciscitantium quod genus hominum et unde ueniremus* » ; les antiques picaros parlent comme des héros d'épopée. Donc, il ne s'agit point, dans ces exemples, de « prose poétique », la poésie n'y étant utilisée qu'en vue d'un effet comique.

Les coïncidences établies entre Pétrone et Horace ne concernent

1. D'ailleurs, Pétrone présente aussi le groupe *capillis passis* (44). De manière générale, *capillus* est prosaïque, *crinis* poétique (cf. *Thes.* : Cic., 13 *capillus*, 2 *crinis* ; Virg., 2 *cap.*, 30 *cr.* ; Sén. trag., 4 *cap.*, 20 *cr.* ; Lucain, 2 *cap.*, 20 *cr.*).

que des proverbes (cf. Collignon, *Pétrone*, p. 249 sq.); elles ne prouvent donc rien, du point de vue qui est le nôtre. Un étroit rapport d'idées donnerait à penser qu'Horace inspire Pétrone dans le texte suivant : *Sat.* 92 : « *Et me quidem pueri tanquam insanum... deriserunt* » ~ *Ars Poet.* 455-6 : « *Vesanum tetigisse timent fugiuntque poetam* , *qui sapiunt : agitant pueri* » ; *uesanum* est plus recherché que l'usuel *insanum* : les deux mots sont absents de l'œuvre de César ; Cicéron présente *uesanum* deux fois dans le Discours et une dans les Œuvres philosophiques, *insanum* onze fois dans le Discours et vingt-quatre dans les Œuvres philosophiques. Autre rapprochement : *Sat.* 95 : « *Ego sic semper et ubique uixi, ut ultimam quamque lucem tanquam non redituram consumerem* » ~ *Ep.* 1, 4, 13 : « *omnem crede diem tibi diluxisse supremam* » ; *diluxisse*, terme non spécialement poétique, mais rare, est remplacé chez Pétrone par *lux* (si fréquent, chez Cicéron, dans des emplois semblables).

Terminons par deux citations de Pline le Jeune, que signale Mlle Guillemin[1]. La lettre 6, 21, 2 : « *neque enim quasi lassa et effeta natura nihil iam laudabile parit* », est inspirée de Lucrèce 2, 1150-2 : « *iamque adeo fracta est aetas effetaque tellus* / *uix animalia parua creat quae cuncta creauit* / *saecla* » ; le prosateur a repris, pour exprimer une idée identique, le *effeta iellus ;* mais, à *tellus*, il a substitué le très terne *natura*. Dans *Ep.* 1, 23, 1 : « *plurimum refert quid esse tribunatum putes, inanem umbram et sine honore nomen* », Pline combine sans doute Lucain 2, 203 : « *inanem prosequar umbram* », et Silius Italicus (qu'il lisait volontiers : cf. *Ep.* 3, 7, 5) : « *ac stare Ausoniae uacuum sine corpore nomen* » (10, 582) ; mais l'utilisation est si naturelle, la transposition si complète (*sine corpore* ~ *sine honore*), que l'on peut se demander si Pline imite réellement les deux poètes.

*
* *

Cette analyse des emprunts les plus nets que les prosateurs ont faits aux poètes prouve que l'attirance exercée par la poésie sur la prose du Haut-Empire n'a point abouti à un pillage désordonné et à la confusion des deux modes d'expression. Beaucoup d'imitations précises sont dépourvues de valeur probante : elles s'expliquent par la nature du texte imité (proverbes), ou par le mode

1. *Pline et la vie littéraire..*, p. 117 et 119.

d'utilisation (citations) ; les parodies n'ont guère plus de portée, puisque la teinte poétique de la prose ne vise alors qu'à provoquer le sourire. Dans les autres cas, l'attitude du prosateur est la prudence. Nous ne nions pas les reprises voulues d'expressions et, plus rarement, de termes poétiques. Mais elles sont peu nombreuses. La prose évite les images trop éclatantes dans leur audace ou leur splendeur ; elle évite les abstractions personnifiées, la concision extrême, le rythme métrique ; elle écarte le simple au profit du composé et les mots qui, par leur forme, leur sens, la force de leur contenu affectif ou pittoresque, sont chers aux poètes avec prédilection. Ce qu'elle conserve de son harmonieux modèle, elle l'atténue : par substitution d'un mot ou d'une expression usuels à leurs correspondants poétiques, par le remplacement d'un terme dans un groupe que le génie d'un Virgile imposait aux mémoires (*uiam ui* remplacé par *uiam ferro*), en diluant l'obscurité nerveuse et recherchée de quelque *sententia*, parfois en s'excusant d'une hardiesse à l'aide de *uelut*, elle prend toutes précautions et diminue le risque. Ce risque, quel est-il? Il consiste à écrire en prose comme l'on écrit en vers et à brouiller les frontières. Or, malgré les différences de genres littéraires, de tempéraments, malgré l'évolution du goût chez un individu (Tite-Live est plus près des poètes dans la première décade que dans les autres), nos écrivains, sauf Apulée dans les *Métamorphoses*, tous et toujours se sont rendu compte que la prose ne supportait pas certaines hardiesses de vocabulaire, de syntaxe, de style. Quand ils ont imité les poètes, ils n'ont pas gardé d'eux *tout* ce qu'ils avaient de poétique. En général, ils se sont bornés à ce que leurs modèles offraient de moins téméraire, et le plus souvent ils ont, en quelque sorte, noyé leurs trouvailles dans un contexte plus sage. Parfois encore, ils ont cherché des équivalents, de teintes plus atténuées. Bref, soucieux d'enrichir la prose sans en corrompre la nature, ils ont procédé chacun avec plus ou moins de mesure, mais tous avec mesure. S'ils ont utilisé les poètes, ils ont su rester ce qu'ils voulaient être : des prosateurs.

Henry Bardon.

HISTOIRE

D'UN

BROUILLON CASSIODORIEN

L'éditeur Mynors a mis récemment au point le texte des *Institutiones* de Cassiodore[1]. Cette édition comble une lacune importante, car Laubmann[2], Mortet[3], Perschinka[4], Lehmann[5] et Van de Vyver[6] avaient signalé successivement les graves insuffisances de la vieille édition Garet, réimprimée dans la *Patrologie* de Migne[7]. L'étude de la tradition manuscrite a permis à Mynors de distinguer trois groupes de manuscrits pour les *Institutiones humanae*. Cette remarque est capitale pour toute recherche relative à ces *Institutiones*, mais je ne suis pas entièrement d'accord avec Mynors sur les rapports qui existent entre ces trois groupes et la date respective de chaque rédaction.

Le premier groupe (Ω) est caractérisé par le fait que les *Institutiones humanae* y font régulièrement suite aux *Institutiones divinae*. Même dans le sous-groupe Σ où le premier livre a disparu, il en reste la prière finale, et l'*incipit* indique[8] que les *Institutiones humanae* sont un second livre. De plus, dans cette rédaction, le livre II est muni d'une préface qui le relie au livre I, d'une table des sept *tituli* traités dans le texte, analogue à la table des trente-

1. *Cassiodori senatoris institutiones*, éd. R. A. B. Mynors, Oxford, 1937.

2. Laubmann, *Cassiodor's Institutiones saecularium litterarum in der Würzburger und Bamberger Handschrift*, dans *Sitzungsberichte der Münchner Akad.* (philos.-histor. Classe), 1878, II, p. 71-96.

3. V. Mortet, *Notes sur le texte des Institutiones de Cassiodore d'après divers manuscrits*, dans *Revue de philologie*, t. XXIV (1900), p. 103-118 et 272-281, et XXVII (1903), p. 65-78, 139-150, 279-287.

4. F. Perschinka, c.-r. de l'art. cité de Mortet, dans *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1906, p. 315-323.

5. P. Lehmann, *Cassiodorsstudien*, dans *Philologus*, t. LXXI (1912), p. 278-299, LXXII (1913), p. 503-517 ; LXXIII (1914), p. 253-273 ; LXXIV (1917), p. 351-383.

6. A. van de Vyver, *Cassiodore et son œuvre*, dans *Speculum*, t. VI (1931), p. 244-292 ; notamment p. 286, n. 6.

7. *P. L.*, t. LXX, 1105-1218.

8. Au moins dans les manuscrits *S* et *O*. J'adopte les sigles de Mynors pour plus de clarté.

trois *tituli* qui se trouve dans tous les manuscrits des *Institutiones divinae*, et d'une conclusion sous forme de prière, analogue à celle du livre I.

Enfin, de même que le livre I est illustré, notamment d'une miniature représentant les monastères de Cassiodore[1], les classifications des sept arts du livre II sont présentées dans la rédaction Ω sous forme de tableaux illustrés[2]. Le caractère authentique et officiel de cette rédaction n'est pas douteux : en effet, Isidore de Séville l'utilise déjà et, dans le plus ancien manuscrit de cette rédaction, le *Bambergensis*, les *Institutiones* se terminent par les mots : « Codex archetypus ad cujus exemplaria sunt reliqui corrigendi. Complexis, quantum ego arbitror, diligenterque tractatis institutionum duobus libris qui breviter divinas et humanas litteras comprehendunt, tempus est ut nunc edificatrices veterum regulas, id est codicem introductorium, legere debemus, qui ad sacras litteras nobiliter ac salubriter introducunt[3]. » Ces paroles ne peuvent être que de Cassiodore lui-même : il indique par là aux moines de Vivarium le livre qu'ils doivent lire dans la bibliothèque, après avoir terminé les *Institutiones*[4]; ce *codex introductorius... ad sacras litteras* n'est autre que le *corpus* où Cassiodore avait réuni les Introductions à l'Écriture sainte, c'est-à-dire les ouvrages de Tyconius, d'Augustin (*de doctrina christiana*), d'Hadrianus, Eucher, Junilius[5]. On conçoit, dans ces conditions, que Mynors n'ait pas hésité à adopter la rédaction Ω pour le texte de son édition.

Les deux autres groupes de manuscrits (Φ et Δ) présentent les *Institutiones humanae* comme un livre indépendant et anonyme, sans la partie de la préface qui, dans la rédaction Ω, relie les *Institutiones humanae* aux *Institutiones divinae* et sans aucune conclusion. Le texte de chacun de ces groupes diffère de la rédaction authentique, d'abord par l'addition ou le déplacement de longs paragraphes, ensuite par de légères divergences de texte, portant sur un mot ou sur une phrase, dont nous saisirons plus loin l'importance.

1. Cf. P. Courcelle, *Le site du monastère de Cassiodore*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. LV (1938), p. 259-307.

2. Du moins dans les principaux manuscrits *BMSLK*.

3. *Bamberg.*, fol. 67 v° = éd. Mynors, p. 163.

4. De même, à la fin de son commentaire des *Psaumes*, Cassiodore indique, en suivant l'ordre de ses *Institutiones*, que le lecteur doit passer à l'étude des commentateurs de Salomon : « Nunc Salomonis dicta videamus, quae proprios expositores habere noscuntur » (ms. *Paris. lat.* 12241, fol. 285 r° = *P. L.*, t. LXX, 1056 c).

5. *Inst.*, I, 10, p. 34, 7. Cassiodore considérait, du reste, ses propres *Institutiones* comme *introductorios libros* (*praef.*, p. 3, 18).

Le tableau ci-dessous indique, d'après les éditions Garet (réimpr. par Migne) et Mynors, les paragraphes déplacés ou interpolés dans ΦΔ :

Ω :	Φ :	Δ :
Préface, p. 89, 1-91, 4 Mynors ; 91, 4-93, 12 M.	Préface, p. 91, 4-93, 12 M.	Préface, p. 91, 4-93, 12 M.
I. *De gramm.*, p. 93, 14-97, 4 M.	*De gramm.*, p. 93, 14-97, 4 M.	*De gramm.*, p. 93, 14-97, 4 M.
	Extraits de Martianus Capella (1154B-1155B + 1156A-1157B Garet, +, Additions non éd. par Garet).	Extraits de Donat (p. XXXVI, n. M. = 1154A Garet). Extraits de Quintilien (1155C3-1156A4 G.).
II. *De rhet.*, p. 97, 5-109, 4 M.	*De rhet.*, p. 97, 5-108, 20 M.	*De rhet.*, p. 97, 5-108, 20 M.
III. *De dial.*, p. 109, 5-130, 17 M.	*De dial.*, p. 109, 5-130, 17 M.	*De dial.*, p. 109, 5-130, 17 M.
De topicis authentique, p. 125, 1-127, 26 M.	Extraits de Boèce, *de diff. topicis* sous le nom de Thémistius (1196A13-1203C G.).	Extraits de Boèce, *de diff. topicis*, sous le nom de Thémistius (1196A13-1203C G.).
		De topicis authentique remanié, p. 164-167 M.
		De syllogismis et paralogismis, 1192C6-1195A G.
		De modis propositionum, 1195B-1196A G.
		Topiques anonymes (éd. Sichardus, *Disciplinarum liberalium orbis*, Bâle, 1528).
IV. *De arithm.*, p. 130, 18-141, 12 M. ; 141, 12-142, 11.	*De arithm.*, p. 130, 18-141, 12 M.	*De arithm.*, p. 130, 18-141, 12 M.
		Extraits de l'*Institution arithm.* de Boèce (non éd. par Garet et Mynors).
V. *De musica*, p. 142, 12-150, 18 M.	*De musica*, p. 142, 12-150, 18 M.	*De musica*, p. 142, 12-150, 18 M.
VI. *De geometria*, p. 150, 19-153, 4 M.	*De geom.*, p. 150, 19-153, 4 M.	*De geom.*, p. 150, 19-153, 4 M.
		Principia geometricae

		disciplinae, p. 169-172 M.
VII. *De astron.*, p. 153, 6-157, 18 M.	*De astron.*, p. 153, 6-157, 18 M.	*De astron.*, p. 153, 6-157, 16 M.
Conclusion, p. 157, 10-163, 14 M.	*De topicis* authentique remanié, p. 164-167 M.	
	De syllogismis et paralogismis, 1192C6-1195A G.	
	Comput pascal pour l'an 562.	
	De modis propositionum, 1195B-1196A G.	
	J. Severianus, *Praecepta artis rhetoricae*.	
	Topiques anonymes (éd. Sichardus, *Disciplinarum liberalium orbis*, Bâle, 1528).	

On voit que le groupe Φ recèle plusieurs interpolations :

Le chapitre *de grammatica*, au lieu de se terminer comme dans le groupe Ω, se poursuit par la phrase : « Sed quia continentia magis artis grammaticae dicta est, curavimus aliqua de nominis verbique regulis pro parte subjicere, quas recte tantum Aristoteles orationis partes adseruit [1]. » Cette phrase introduit un long développement de Martianus Capella, qui est reproduit mot à mot, sans que le nom de l'auteur soit cité [2].

Le chapitre *de dialectica* commence comme dans le groupe Ω, mais le paragraphe *de definitionibus*, au lieu d'être suivi du *de topicis*, se poursuit par la phrase : « ... de quibus aliqua breviter dicenda sunt, ut et dialecticos locos et rhetoricos sive eorum differentias agnoscere debeamus ; ac prius de dialecticis dicendum est [3]. » Cette phrase introduit sous le nom de Thémistius un long passage du *de differentiis topicis* de Boèce [4]. Par suite de cette inter-

1. Mynors, p. 96.

2. Ed. Dick, p. 125, 18, à 134, 7, et 136, 14, à 147, 13. Garet n'en a édité que les fragments conservés par le *Paris. lat.* 2200 auquel il manque des feuillets. De plus, par suite d'une erreur de reliure, l'ordre du texte est troublé dans ce manuscrit. Il faut, pour le rétablir, lire ce manuscrit dans l'ordre : fol. 15, 19, 20, 17, 18, 16, 21.

3. Mynors, p. 124, 22.

4. Ce sont plus exactement six longs extraits transcrits mot à mot et mis bout à bout : Cassiodore, *P. L.*, t. LXX, 1176A-1177C = Boèce, *P. L.*, t. LXIV, 1174C-1176A,

polation, le *de topicis* authentique du groupe Ω se trouve rejeté du texte des *Institutiones ;* on l'a pourtant recopié, mais avec des interpolations tirées de Boèce et Martianus Capella[1], à la suite du dernier chapitre des *Institutiones* et l'on y a ajouté trois petits traités de dialectique, un comput pascal et la *Rhétorique* de Julius Severianus, traités qui, dans le groupe Φ, suivent les *Institutiones* sans en faire partie.

Quant au groupe Δ, il apparaît au premier coup d'œil comme un remaniement fait à partir du groupe Φ :

L'auteur du remaniement remplace, dans le chapitre *de grammatica*, la longue interpolation de Martianus Capella par les tableaux *de nominibus* et *de verbis* (avec leurs équivalents grecs) extraits de Donat auquel Cassiodore avait emprunté le reste du chapitre[2]. Il prend d'ailleurs soin de préciser qu'il omet volontairement le passage de Martianus Capella : « Reliqua qui voluerit, in alio quaerat volumine ; nam ego descriptor ad potiora discurrens reliquorum oblitus sum aut fors neglexi. » Il préfère interpoler en tête du *de rhetorica* un long développement qu'il a composé presque uniquement à l'aide d'*excerpta* de Quintilien, dont il se garde de citer le nom[3].

La composition du *de dialectica* montre mieux encore la dépendance du groupe Δ à l'égard du groupe Φ : elle comporte, comme dans le groupe Φ, l'interpolation médiane tirée du *de differentiis topicis* de Boèce et présentée sous le nom de Thémistius ; mais, à la fin de ce chapitre, l'auteur du remaniement a recopié bout à bout les quatre traités relatifs à la dialectique qui, dans le groupe Φ, ne faisaient pas partie des *Institutiones* : le *de Topicis* authentique remanié, le *de syllogismis et paralogismis*, le *de modis propositionum* et les *Topiques* anonymes. Ainsi, ces traités se trouvent insérés dans les *Institutiones* et ils ont passé, sauf les *Topiques* anonymes, dans l'édition Garet.

Cassiodore, *P. L.*, t. LXX,	1177C-1179D	= Boèce, *P. L.*, t. LXIV,	1180C-1182D
	1179D-1181C	=	1183C-1185B
	1181C-1190C	=	1186D-1196B
	1196A-1198A	=	1208C-1210B
	1198A-1202C	=	1212A-1216C

1. Ce traité est édité par Mynors, p. 164-167.

2. Le tableau *de nominibus* (Mynors, p. xxxvi, note) reproduit l'ordre adopté par le chapitre de Donat *de nomine* (*C. G. L.*, éd. Keil, t. IV, p. 373 et suiv.) ; de même, le tableau *de verbis* utilise le *de verbo* de Donat (*ibid.*, p. 381).

3. Ce développement n'est édité qu'en partie dans Migne ; Halm, *Rhetores Latini*, p. 501-504, l'édite en entier. La source, sauf pour le premier et les trois derniers paragraphes, est Quintilien, II, 12-VII, 9.

Cet ordre est d'autant plus stupide que les *Topiques* anonymes ne sont, en réalité, qu'une paraphrase presque littérale[1] du passage *de differentiis topicis* de Boèce qui se trouvait interpolé déjà dans le texte des *Institutiones*, si bien que le même texte reparaît deux fois à quelques pages d'intervalle dans les manuscrits du groupe Δ. Malgré cela, cette fin du chapitre *de dialectica*, ainsi remaniée, connut une singulière fortune, car on la détacha du texte des *Institutiones* et on la recopia à l'état isolé sous le nom de *Dialectique de Thémistius*, qui fut très répandue[2].

Enfin, l'auteur de ce remaniement a encore commis deux interpolations : le *Breviarium ex libro arithmeticae disciplinae cum capitulis suis* qu'il a ajouté à la fin du chapitre *de arithmetica* n'est, en réalité, qu'une table des dix-huit premiers chapitres de l'*Institution arithmétique* de Boèce, suivie d'un long extrait de chacun d'eux ; les *Principia geometricae disciplinae* forment une interpolation symétrique à la fin du chapitre *de geometria ;* nous verrons plus loin quelle est la source de ce morceau.

Les manuscrits du groupe Δ offrent donc un texte encore plus long que le texte édité par Garet ; du moins, l'auteur de ce remaniement a-t-il eu le bon esprit de ne pas cacher ses propres interpolations, qui sont précédées chaque fois d'un *incipit* particulier, tandis que celles du premier interpolateur étaient précédées d'une phrase plus ou moins adroite qui les insérait sournoisement dans le texte des *Institutiones*.

* * *

La description précise de ces trois groupes de manuscrits manquerait d'intérêt si elle ne permettait de saisir leur dépendance

1. Ces *Topiques* anonymes, dont l'*incipit* est « De dialecticis locis aliqua breviter dicenda sunt... » et l'*explicit* « ... expleti esse noscuntur », suivent pas à pas le texte de Boèce, *de differentiis topicis* (*P. L.*, t. LXIV, 1185A-1196), cité une fois :

Boèce 1192D :	Top. anon. (Ms. *Valent.*, fol. 46 r°) :
« Fit autem universa divisio vel generis in species, vel totius in partes... Quorum omnium rationes in eo libro diligentius explicui quem *de divisione* composui. »	« Divisio autem pluribus modis fit, quod in libro *de divisione* qui a patricio Boethio in latino versus est qui quaeret inveniet. »

2. Elle apparaît dans les catalogues de Lorsch (s. IX) et de Corbie (s. XII). Cf. Manitius, *Gesch. d. lat. Lit. des Mittelalters*, t. I, p. 46, n. 5. J'ai retrouvé cette œuvre dans les manuscrits suivants :

Parisinus lat. 13957, fol. 1 r°-8 v°, s. IX.
Parisinus lat. 16668, fol. 41 r°-58 v°, s. IX.
Aurelianensis 263, p. 74-112, s. XI.

chronologique et de restituer ce qui est l'œuvre authentique de Cassiodore et ce qui est interpolé.

L'auteur du second remaniement (groupe Δ) n'est sûrement pas Cassiodore ; il se nomme lui-même lorsqu'il déclare : « Nam *ego descriptor* reliquorum oblitus sum aut fors neglexi. » Comment peut-il se permettre, lui simple copiste, de retrancher du texte qu'il avait sous les yeux l'interpolation de Martianus Capella et d'y ajouter de son propre chef une interpolation de Donat, une de Quintilien, une de l'*Institution arithmétique* de Boèce et celle des *Principia geometricae disciplinae*? La date de ce remaniement nous l'expliquera peut-être. M. Van de Vyver le place au IXe/Xe siecle[1]. Cette date n'est pas soutenable : en effet, dès le IXe siècle, ce texte ainsi remanié était fort répandu, puisque nous le trouvons alors dans six manuscrits[2]. Cette thèse se heurte également à la conclusion de Lehmann selon lequel les *Institutiones* n'ont joui lors de la Renaissance carolingienne que d'une médiocre réputation[3] ; des remaniements opérés entre le VIIIe et le Xe siècle supposeraient qu'elles faisaient l'objet, à cette époque, d'une grande curiosité : or, les trois groupes de manuscrits, dont la succession des textes, à l'intérieur de chacun d'entre eux, est très stable, attestent que l'on se contentait alors de les recopier sans y attacher aucun intérêt particulier.

Nous remarquerons, d'autre part, avec Usener[4] que l'*Anecdoton Holderi*, fragment authentique de Cassiodore, qui se trouve dans l'*Augiensis* 106 et partiellement dans le *Remensis* 975, faisait sans doute partie de l'archétype du groupe Δ, ce qui incite à reporter la date de composition de cet archétype au VIe ou au VIIe siècle. M. Van de Vyver assure qu'une telle altération du texte des *Institutiones* ne peut avoir son origine à Vivarium[5]. Je crois, au contraire, que ces interpolations correspondent précisément aux conseils donnés par Cassiodore à ses moines. Nous savons que Cassiodore préconise la lecture de Donat (p. 94, 10), de Quintilien (103, 23), de l'*Arithmétique* et de la *Géométrie* de Boèce (140, 19, et 152, 13). Or, le moine qui est l'auteur du second remaniement a cru

1. Van de Vyver, *art. cité*, p. 290.

2. Les manuscrits β, ι, ϰ, λ de Mynors et les deux *Parisini* de la *Dialectique* de Thémistius. De plus, il est déjà utilisé en 819 par Raban Maur dans son *de Institutione clericorum*, comme l'a montré Mynors, p. XXXIV.

3. Lehmann, *art. cité*, dans *Philologus*, t. LXXIII (1914), p. 253 et suiv.

4. H. Usener, *Anecdoton Holderi*, p. 3.

5. Van de Vyver, *art. cité*, p. 289.

bien faire de transcrire, à la suite des extraits de Donat que fournissait Cassiodore lui-même, les deux tableaux *de nominibus* et *de verbis*, tirés de Donat[1] ; il a même pris soin d'ajouter à chacun des termes de Donat leur équivalent grec ; un scribe du IXe siècle en aurait-il été capable? Puis il a interpolé des *excerpta* de Quintilien ; il n'a eu besoin, pour cela, que de se reporter au *Corpus* de rhétorique que Cassiodore avait constitué à son usage et où était incluse l'*Institution oratoire* de Quintilien. La phrase de Cassiodore (p. 140, 18 et suiv.) : « Hunc (Nicomachum) prius Madaurensis Apuleius, deinde magnificus vir Boethius Latino sermone translatum Romanis contulit lectitandum, quibus, ut aiunt, si quis saepius utitur, quantum hominibus fas est, lucidissima procul dubio ratione perfunditur », a incité le même moine à copier à la suite du chapitre les *excerpta* de l'*Arithmétique* de Boèce qu'il avait à sa disposition. Quant aux *Principia geometricae disciplinae*, ils ne sont que des *excerpta* du texte d'Euclide traduit en latin ; ces *excerpta* comprennent les 23 définitions, les 5 postulats et les axiomes, 1, 3, 2, 7, du livre premier des *Éléments* d'Euclide, la 2e définition du livre II et les 18 définitions du livre V[2]. La traduction est juste et serre le texte de près; elle n'a rien de commun avec la traduction des mêmes passages d'Euclide, conservée par le *Fragmentum Censorini*[3], ni avec la lâche paraphrase du IVe siècle, conservée par un palimpseste de Vérone, ni avec la traduction du Xe siècle, dont l'auteur, à grands renforts de glossaires, a fait passer mot à mot le grec d'Euclide en latin sans comprendre le sens[4]. Or, ces *Principia* viennent immédiatement après la phrase de Cassiodore : « ... Euclidem translatum Romanae linguae idem vir magnificus Boethius edidit ; qui si diligenti cura relegatur, hoc quod praedictis divisionibus apertum est, manifestae intellegentiae claritate cognoscitur » (p. 152, 12) ; ils ont été interpolés par le même copiste qui avait inséré les extraits de l'*Arithmétique* de Boèce après la mention qu'en faisait Cassiodore. Il ne paraît donc pas douteux que ces extraits sont des fragments authentiques de la traduction perdue d'Euclide par Boèce[5].

1. Noter qu'il omet dans le tableau *de verbis* le *modus promissivus* que Donat (éd. Keil, t. IV, p. 381, 19) repousse expressément dans sa classification.
2. Mynors, p. 169-172.
3. Éd. Hultsch (Teubner, 1867), p. 60 et suiv.
4. Sur ces deux dernières traductions, cf. Schanz, *Geschichte der Röm. Lit.*, IV, 2, p. 302.
5. E. N. Bübnov, *Gerberti opera mathematica* (Berlin, 1899), p. 164, le pensait déjà ; mais il n'expose pas ses raisons. E. Jörg, *Des Boetius und des Alfredus Magnus Kommentar zu den Elementen des Euklid, nach dem Codex Z. L. CCCXXXII B der Biblioteca Nazionale di*

Il s'ensuit que l'interpolateur est forcément antérieur au IXe siècle, date à laquelle cette traduction était oubliée déjà, puisque les manuscrits du IXe siècle portent sous le titre *Geometria Boetii* une étrange compilation qui n'est sûrement pas de Boèce[1]. Il est même antérieur à Isidore de Séville, qui, dans ses *Étymologies*, cite le début des *Principia*[2]. Comme il a ajouté aux *Institutiones* les *excerpta* de l'ouvrage perdu de Cassiodore qui constituent l'*Anecdoton Holderi*, tout concorde à désigner comme l'auteur du second remaniement un moine de Vivarium, sans doute disciple de Cassiodore, et qui écrit au plus tard au VIIe siècle[3].

Son audace d'interpolateur doit étonner d'autant moins qu'il travaillait sur un texte altéré déjà : l'archétype du groupe Φ. L'auteur de ce premier remaniement a interpolé un passage de Martianus Capella et substitué de longs *excerpta* du *de differentiis topicis* de Boèce au *de topicis* authentique du groupe Ω ; puis il a copié à la suite des *Institutiones* différents petits traités de dialectique et le Comput de 562. La présence de ce Comput montre également que l'origine est à Vivarium, comme Lehmann l'a signalé[4], mais elle ne fournit aucun indice chronologique précis, contrairement à ce que croit Lehmann, qui y voit un *terminus ad quem* pour la date des *Institutiones;* en effet, le comput a fort bien pu être inséré à cette place postérieurement à sa composition. Sans doute, un remaniement qui comporte ce Comput ne saurait être postérieur à la fin du VIe siècle ; mais on hésitera à le croire antérieur à la mort de Cassiodore : de fait, son auteur interpole un long extrait de Martianus Capella, alors que Cassiodore déplorait de n'avoir pas réussi à se procurer ce texte et souhaitait que ses moines fussent plus heureux que lui[5]. D'autre part, le fait que l'auteur du remaniement n'a pas hésité à rejeter des *Institutiones* le *de Topicis* authen-

S. Marco zu Venedig, Zweiter Buch, Diss. Heidelberg, 1935, annonce qu'il a retrouvé cette traduction et en public le deuxième livre d'après un manuscrit du XIIIe siècle. La publication intégrale permettrait de vérifier si nous avons bien affaire à des *excerpta* de cet ouvrage.

1. Cf. Schanz, *op. cit.*, IV, 2, p. 154. Le *Parisinus lat.* 13020, s. IX, porte cette compilation. Quant à la Géométrie apocryphe du XIe siècle, éditée sous le nom de Boèce par Friedlein, elle semble bien utiliser nos *Principia* (voir notamment les variantes du ms. *q* dans l'éd. Friedlein, p. 373-378).

2. Isidore, *Etymologiae*, III, 13 (Migne, *P. L.*, LXXXII, 162C).

3. Le titre : « Liber Cassiodori senatoris humanarum litterarum qui scribitur, de artibus et disciplinis saecularium studiorum, hoc est de grammatica, de rhetorica, de dialectica, de philosophia, de mathematica, de arithmetica, de geometria, de astronomia, de musica », qui se retrouve dans les mss. γ, ε, η, ι, π, est nettement postiche et doit être l'œuvre de cet interpolateur.

4. Lehmann, *art. cité*, dans *Philologus*, t. LXXI (1912), p. 294.

5. Mynors, p. 130, 11.

tique pour y substituer le long passage du *de differentiis topicis* de Boèce incline à penser que Cassiodore n'était plus là pour le contrôler. On supposera donc sans invraisemblance que l'auteur du premier remaniement est un moine de Vivarium contemporain de Grégoire le Grand[1].

Un point fort important reste à élucider : si l'on supprime des groupes Φ et Δ les deux séries d'interpolations qui viennent d'être décrites, on retrouve un texte commun, que j'appellerai ω, dont la rédaction est identique. On s'attendrait à ce que cette rédaction soit également identique au texte authentique fourni par le groupe Ω. Il n'en est rien : en effet, la rédaction du groupe Ω présente de nombreuses additions, elles-mêmes sûrement authentiques, par rapport à ω. Nous sommes donc en présence de deux rédactions différentes de Cassiodore, qu'il importe de comparer.

Mon but est de démontrer que, contrairement à ce qui a été répété jusqu'ici par les divers érudits[2], l'archétype cassiodorien de ΦΔ n'est pas un abrégé postérieur au groupe Ω : c'est, au contraire, cette rédaction allongée qui est postérieure à l'autre. Le fait est d'une importance capitale, aussi bien pour la date des *Institutiones* que pour l'histoire des sources de Cassiodore.

Je crois que Cassiodore a composé séparément les *Institutiones humanae* au cours de ses lectures : cette première rédaction qu'il n'avait pas éditée est l'archétype des groupes Φ et Δ, sans nom d'auteur et sans titre, sans préface et sans conclusion. Cet archétype a subsisté à Vivarium, même après que l'édition des *Institutiones* en deux livres eut paru. Cassiodore lui-même l'enrichit alors de quelques gloses, au cours de ses lectures. On conçoit que ce texte non officiel, sorte de brouillon, ait formé le cadre le plus favorable aux interpolations qui vinrent s'ajouter aussitôt après la mort du maître.

A l'appui de cette thèse, il est des indications que fournit Cassiodore lui-même. Loin d'avoir composé le premier livre des *Institutiones* avant le second, il avoue en plusieurs endroits de ce premier livre que les *Institutiones humanae* existent déjà ; non seule-

1. Van de Vyver, *art. cité*, p. 286, n. 2, propose cette même date pour d'autres raisons.

2. Depuis Laubmann, *art. cité*, p. 94, à Mynors, qui déclare, p. XXVIII, note, être d'accord avec van de Vyver. Il semble pourtant que Mynors, p. XXVIII et XXXVIII, ait entrevu la vérité, mais n'ait pas osé prendre position contre ses prédécesseurs. Ernst Bickel, dans *Gnomon*, t. XIV (1938), p. 322-328, qui critique l'édition Mynors, est d'accord avec lui sur ce point. E.-K. Rand, *The new Cassiodorus*, dans *Speculum*, t. XIII (1938), p. 440, se borne à émettre la conjecture que les longues interpolations sont peut-être de Cassiodore ou de ses disciples.

ment il les annonce à plusieurs reprises (p. 6, 14 et suiv. ; 60, 20 et suiv.), mais il en donne à l'avance un plan détaillé et la suite des chapitres (p. 68, 2 et suiv.) : « Illud quoque commonendum esse credidimus, quoniam tam in sacris litteris quam in expositoribus doctissimis multa per schemata, multa per definitiones, multa per artem grammaticam, multa per artem rhetoricam, multa per dialecticam, multa per disciplinam arithmeticam, multa per musicam, multa per disciplinam geometricam, multa per astronomicam intellegere possumus ; non abs re est instituta saecularium magistrorum, artes scilicet ac disciplinas cum suis divisionibus in sequenti libro paucis attingere. » Il faut s'en étonner d'autant moins que le *de orthographia* fut composé lui aussi en deux fois : la première rédaction, telle que nous la révèlent les *Institutiones divinae* (p. 76, 10 et suiv.), ne comportait que le noyau central de l'œuvre : Cassiodore la remania par la suite pour arriver au chiffre symbolique de douze chapitres et la munit alors seulement d'une préface et d'une conclusion.

De même pour les *Institutiones humanae ;* la préface et la conclusion du groupe Ω sont destinées à relier ces *Institutiones humanae* aux *Institutiones divinae*, de façon à composer un ouvrage unique et homogène. Quant aux autres additions du groupe Ω, elles se trouvent placées presque toujours à la fin des chapitres : une à la fin du *de rhetorica*, une à la fin du *de dialectica*, une à la fin du *de mathematica*. Ce sont tantôt des suppléments bibliographiques, où Cassiodore signale qu'il vient d'apprendre l'existence d'un nouveau livre sur la matière qu'il traite, soit qu'il ait pu se le procurer[1], soit qu'il en conseille la recherche[2], tantôt un développement pieux tiré d'une de ses récentes lectures, par exemple sur la valeur symbolique des nombres 1 à 7 dans l'Écriture sainte[3]. On s'expliquerait mal, si ω était un abrégé du groupe Ω, que Cassiodore ait supprimé précisément ces indications. Même quand ces additions ne sont pas en fin de chapitre, leur caractère d'interpolations reste très net :

ω :	Ω (p. 94, 6 et suiv.) :
Sed quamvis auctores temporum superiorum de arte grammatica ordine diverso tractaverint suisque saeculis honoris decus habuerint, ut Pa-	Sed quamvis auctores temporum superiorum de arte grammatica ordine diverso tractaverint suisque saeculis honoris decus habuerint, ut Pa-

1. Tel le *de grammatica* d'Augustin, p. 94, 13.
2. Tel le *de VII disciplinis* de Martianus Capella, p. 130, 11.
3. P. 141, 13-142, 9, tiré du ch. x des *Formulae* d'Eucher.

laemon, Phocas, Probus et Censorinus nobis tamen placet in medium Donatum deducere qui et pueris specialiter aptus et tyronibus probatur accommodus : Cujus gemina commenta reliquimus, ut supra quod ipse latinus est, fiat clarior dupliciter explanatus.

Donatus igitur in secunda parte ita disceptat...

laemon, Phocas, Probus et Censorinus, nobis tamen placet in medium Donatum deducere qui et pueris specialiter aptus et tyronibus probatur accommodus. Cujus gemina commenta reliquimus, ut, supra quod ipse planus est, fiat clarior dupliciter explanatus. Sed et sanctum Augustinum propter simplicitatem fratrum breviter instruendam, aliqua de eodem titulo scripsisse reperimus ; quae vobis lectitanda reliquimus : ne quid rudibus deesse videatur, qui ad tantae scientiae culmina praeparantur. Donatus igitur in secunda parte ita disceptat...

Le passage relatif à saint Augustin est nettement une interpolation introduite par Cassiodore lui-même, lors de son édition définitive, dans le développement consacré à Donat. Telle autre addition a l'air d'un correctif, d'une véritable rétractation de Cassiodore, qui, par souci religieux, ne veut pas publier telle quelle la phrase de sa première rédaction ; ce souci s'explique d'autant mieux qu'il avait emprunté sa phrase au commentateur païen Ammonius d'Alexandrie[1] :

ω :

Inter artem et disciplinam Plato et Aristoteles opinabiles magistri saecularium litterarum, hanc differentiam esse voluerunt dicentes artem esse habitudinem operatricem contingentium ; disciplina vero est quae de his agit quae aliter evenire non possunt.

Nunc ergo ad mathematicae veniamus initia.

Ω (p. 130, 4) :

Inter artem et disciplinam Plato et Aristoteles opinabiles magistri saecularium litterarum hanc differentiam esse voluerunt dicentes artem esse habitudinem operatricem contingentium ; disciplina vero est quae de his agit quae aliter evenire non possunt. Sed hoc de mundanis dixisse praesumptum est, quando solae litterae divinae nesciunt fallere quoniam habent immobilem veritatis auctorem. Audivimus etiam Felicem Capellam aliqua de disciplinis scripsisse deflorata[2]... Nunc ergo ad mathematicae veniamus initia.

1. Ammonius, fils d'Hermias, *In Isag.*, éd. Busse, dans *Commentaria in Aristotelem graeca*, t. IV, p. 6, 2-5.

2. Cf. p. 109, 1 l'addition d'Ω : « Felix etiam Capella operi suo *de septem disciplinis* titulum dedit. »

Mais c'est surtout le chapitre *de dialectica* qu'il est intéressant de comparer dans les deux rédactions. Stettner a déjà remarqué que, dans l'énumération des 15 *definitiones* d'après le *de diffinitione* de Marius Victorinus, les manuscrits du groupe Ω commettent une bévue, par suite d'un saut du même au même : ils omettent le treizième genre de définition, donnent le quatorzième comme étant le treizième et continuent par le quinzième sans remarquer la lacune : cette erreur est originelle, car Isidore, qui utilise un manuscrit de ce groupe, la commet aussi[1]. Au contraire, les manuscrits des groupes ΦΔ contiennent l'énumération exacte et complète. Stettner en conclut seulement que Cassiodore est bien la source d'Isidore, mais il en résulte aussi que la rédaction du groupe Ω fut faite à partir de l'archétype ω du groupe ΦΔ. De nombreux autres exemples de la même faute se retrouvent du reste dans Ω[2], et Mynors est alors contraint de recourir à ω pour combler la lacune. Le plus curieux est que l'une des lacunes d'Ω porte sur un passage où Cassiodore plagie Boèce ; le texte de Boèce prouve sans contestation possible qu'ω est antérieur à Ω :

Boèce, *Arithm.*, éd. Friedlein, p. 8, 2.	ω :	Ω (p. 131, 14) :
Esse autem illa dicimus quae nec intentione *crescunt nec retractione* minuuntur, nec variationibus permutantur, sed in propria semper vi suae se naturae subsidiis nixa custodiunt.	Hae nec intentione *crescunt, nec subductione* minuuntur, nec aliis varietatibus permutantur, sed in vi propria permanentes regulas suas inconvertibili firmitate custodiunt.	Hae nec intentione minuuntur, nec ullis varietatibus permutantur, sed in vi propria permanentes regulas suas inconvertibili firmitate custodiunt.

En d'autres passages, où la source de Cassiodore n'est pas moins certaine, le texte d'ω concorde avec la source : Cicéron, Censorinus ou saint Augustin, tandis que le texte d'Ω présente une variante[3]. La variante est donc le fait de Cassiodore revisant son brouillon pour composer son édition officielle, et l'étude minutieuse de ces variantes très nombreuses pourrait donner une idée précise du

1. Mynors, p. 124, 6 ; cf. Thomas Stettner, *Cassiodor's Encyclopädie eine Quelle Isidors*, dans *Philologus*, t. LXXXII (1926), p. 242. Sur les rapports de Cassiodore et d'Isidore, cf. Lehmann, *art. cité*, dans *Philologus*, t. LXXII (1913), p. 503-517.

2. Mynors, p. 100, 8 ; 109, 18 ; 132, 16 ; 137, 21 ; 147, 28 ; 152, 3.

3. Mynors, p. 101, 3 : *lacessierit* ω Cic. ; *lacessitus sit* Ω ; p. 103, 6 : *implicata est* ω Cic. ; *cernitur implicata* Ω ; p. 107, 20 : *esse et* ω Cic. ; *et* Ω ; p. 149, 2 : *naturae suae* ω Censor ; *pristinae sanitati* Ω ; p. 157, 9 : *fatua* ω Augustin. ; *fatue* Ω.

travail du style chez Cassiodore, au même titre que les corrections de Montaigne ou les ratures de Pascal. Tantôt l'expression devient plus claire [1], tantôt plus élégante [2], tantôt une affirmation est atténuée [3]. Mais d'autres corrections s'expliquent, en dehors de tout souci stylistique, parce que les circonstances ont changé entre la première et la seconde rédaction : les projets que Cassiodore formait ou était en train de réaliser au temps d'ω sont devenus du passé au temps d'Ω : par suite, plusieurs verbes qui étaient au présent ou au futur dans la première rédaction sont au parfait dans la seconde [4]. Une autre correction provient de ce que Cassiodore s'est aperçu d'une erreur commise : il croyait au temps d'ω que Priscien était un écrivain grec, sans doute parce qu'il résidait à Constantinople ; il sait au temps d'Ω que Priscien est un écrivain latin [5]. C'est que dans l'intervalle il s'est procuré l'*Institutio* de Priscien ; or, nous pouvons vérifier qu'en effet Cassiodore ne la possédait pas lors de sa première rédaction du *de orthographia* [6], tandis que dans sa rédaction définitive il lui emprunte la teneur du chapitre XII [7]. Telle autre variante semble prouver qu'entre les deux rédactions des *Institutiones* Cassiodore avait perdu son ami Mutianus, soit par suite de brouille, soit par suite du décès de ce dernier [8].

Tous ces faits démontrent, si je ne me trompe, l'antériorité d'ω par rapport à Ω. Un problème autrement complexe est soulevé par la récapitulation finale du chapitre *de dialectica*, qui n'est pas non plus la même dans chacune des deux rédactions :

ω :	Ω (Mynors, p. 128, 11 et suiv.) :
Illud autem competens judicavimus recapitulare breviter quorum la-	Illud autem competens judicavimus recapitulare breviter, quorum

1. Mynors, p. 92, 9-13 ; 115, 14 ; 152, 13, etc...
2. Mynors, p. 103, 6 ; 107, 20 ; 109, 6 ; 148, 17, etc...
3. Mynors, p. 108, 12.
4. Mynors, p. 100, 19 : *probabimus* ω ; *probavimus* Ω ; p. 104, 10 : *redigimus* ω ; *redegimus* Ω ; p. 131, 9 : *exponemus* ω ; *indicamus* Ω ; p. 153, 5 : *relinquimus* Φ (om. Δ) ; *reliquimus* Ω.
5. Mynors, p. 94, 1 : *de quarum formulis atque virtutibus Helenus et Priscianus suptiliter Attico sermone locuti sunt* ω ; *de quarum positionibus atque virtutibus Graece Helenus, Latine Priscianus suptiliter tractaverunt* Ω. Si l'on hésite à taxer d'une telle ignorance Cassiodore, qui est allé personnellement à Constantinople, il faudra dire que, lors de la première rédaction, sa plume a dépassé sa pensée ou que cette première rédaction est antérieure à son voyage à Constantinople.
6. Mynors, p. 76, 10-15.
7. Cassiodore, *de orthographia*, éd. Keil, p. 147, 15 et 207, 13.
8. Mynors, p. 142, 15 : *(Gaudentius de musica scribens...) quam amicus noster vir disertissimus Mutianus transtulit in Latinum* ω ; *quem vir disertissimus Mutianus transtulit in Latinum* Ω ; p. 149, 17 : *habetis hic Gaudentium Mutiani Latinum, quem...* ω ; *habetis Gaudentium, quem...* Ω.

bore in Latinum eloquium res istae pervenerint, ut nec auctoribus gloria sua pereat, et nobis plenissime rei veritas innotescat :

Isagogen transtulit patricius Boethius, commentaque ejus gemina derelinquens.

Categorias idem transtulit patricius Boethius, cujus commenta tribus libris ipse quoque formavit.

Perihermenias supramemoratus patricius Boethius transtulit in Latinum, cujus commenta ipse duplicia minutissima disputatione tractavit.

Apuleius vero Madaurensis syllogismos categoricos breviter enodavit Supramemoratus vero patricius Boethius de syllogismis hypotheticis lucidissime pertractavit.

Topica Aristotelis uno libro Cicero transtulit in Latinum ; cujus commenta prospector atque amator Latinorum patricius Boethius octo libris exposuit.

Nam et praedictus Boethius patricius eadem *Topica* Aristotelis octo libris in Latinum vertit eloquium.

Considerandum est autem quod jam, quia locus se attulit, in rhetorica parte libavimus quid intersit inter artem disciplinam...

labore in Latinum eloquium res istae pervenerint, ut nec auctoribus gloria sua pereat, et nobis plenissime rei veritas innotescat :

Isagogen transtulit Victorinus orator, commentum ejus quinque libris vir magnificus Boethius edidit.

Categorias idem transtulit Victorinus, cujus commentum octo libris ipse quoque formavit.

Perihermenias supramemoratus Victorinus transtulit in Latinum ; cujus commenta sex libris patricius Boethius minutissima disputatione tractavit.

Apuleius vero Madaurensis ⟨syllogismos categoricos breviter enodavit ;

Victorinus de⟩ syllogismis hypotheticis dixit.

Quindecim quoque species esse definitionum idem Marius Victorinus diligenter edocuit.

Topica Aristotelis Cicero transtulit in Latinum, cujus commenta prospector atque amator Latinorum Victorinus quattuor libris exposuit.

Auctoritatem vero eorum librorum in unum codicem non incompetenter fortasse collegi, ut quicquid ad dialecticam pertinet in una congestione codicis clauderetur. Expositiones itaque diversorum librorum quoniam erant multiplices, sequestratim in codicibus fecimus scribi ; quos in una vobis bibliotheca domino praestante dereliqui. De liberalibus igitur artibus, quantum rudibus judicavimus expedire, fortasse decursa sunt... Cur enim quasi nobiliter latius disseratur, quod distincte atque planissime apud proprios reperitur auctores.

Considerandum est autem quod jam, quia locus se attulit, in rhetorica parte libavimus quid intersit inter artem et disciplinam...

Pour savoir laquelle des deux rédactions est antérieure à l'autre,

il suffirait, semble-t-il, d'analyser le contenu du chapitre, qui est identique dans ω et Ω, et de voir à laquelle des deux récapitulations il correspond.

Cet examen conduit à d'étranges résultats :

Le chapitre comporte d'abord les classifications et divisions de la philosophie[1], mais tous les paragraphes suivants sont composés d'*excerpta* empruntés à divers auteurs qu'il est facile de déterminer.

Le premier paragraphe traite de l'*Isagoge* de Porphyre ; il est emprunté à la traduction de Porphyre par Boèce, et non à celle de Marius Victorinus, comme le prouvent les parallèles suivants :

M. Victorinus :	Cassiodore :	Boèce :
Genus esse quod ad plures differentias specie distantes in eo quod quid sit praedicatur, velut animal[2].	Genus est ad species pertinens quod de differentibus specie in eo quod quid sit praedicatur, ut animal[3].	Genus esse... quod de pluribus et differentibus specie in eo quod quid sit praedicatur, ut animal[4].
Speciem esse quae ad plurima numero differentia in eo quod quid sit praedicatur[5].	Species est quod de pluribus et differentibus numero in eo quod quid sit praedicatur ; nam de Socrate, Platone et Cicerone homo praedicatur[6].	Species est quod de pluribus numero differentibus in eo quod quid sit praedicatur, ut homo; praedicatur enim de Cicerone ac Demosthene et ceteris[7].
Differentia est quod ad plurimas res specie distantes in eo quod quale sit praedicatur[8].	Differentia est quod de pluribus et differentibus specie in eo quod quale sit praedicatur ; sicut rationale et mortale in eo quod quale sit de homine praedicatur[9].	Differentia est quod de pluribus et differentibus specie in eo quod quale sit praedicatur ; rationale enim et mortale de homine praedicatum in eo quod quale quiddam est homo dicitur[10].
... Accidens est quod infertur et aufertur sine	... Accidens est quod accedit et recedit prae-	... Accidens est quod adest et abest praeter

1. Mon article *Boèce et l'école d'Alexandrie*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. LII (1935), p. 222, n. 3, indique comme source de ce développement le prologue du commentaire d'Ammonius sur l'*Isagoge* de Porphyre.
2. Victorinus, chez Boèce, *In Isag. ed. prima*, éd. Brandt (*C. S. E L.*, t. XLVIII (1906), p. 40, 6).
3. Cassiodore, Mynors, p. 112, 11.
4. Boèce, *In Isag. ed. sec.*, éd. Brandt, p. 180, 1.
5. Victorinus, *ibid.*, p. 66, 10.
6. Cassiodore, Mynors, p. 112, 15.
7. Boèce, *ibid.*, p. 205, 4.
8. Victorinus, *op. cit.*, p. 94, 8.
9. Cassiodore, Mynors, p. 112, 17.
10. Boèce, *op. cit.*, p. 265, 13.

ejus in quo est interitu[1].	ter subjecti corruptionem[2]...	subjecti corruptionem[3].

On voit nettement par ces parallèles que Cassiodore a pour source Boèce, et non Marius Victorinus[4].

Le second paragraphe, consacré aux *Catégories* d'Aristote, est composé d'*excerpta* empruntés aux trois premiers livres de la traduction de Boèce[5], et non à celle de Victorinus, dont un fragment conservé permet la comparaison :

M. Victorinus :	Cassiodore :	Boèce :
Aequivoca sunt quorum nomen solum commune est, secundum nomen vero substantiae ratio *alia*[6].	Aequivoca dicuntur quorum nomen solum commune est, secundum nomen vero substantiae ratio *diversa*, ut animal, homo et quod pingitur[7].	Aequivoca dicuntur quorum solum nomen commune est, secundum nomen vero substantiae ratio *diversa*, ut animal, homo et quod pingitur[8].

Le paragraphe suivant, consacré au *Peri Hermenias* d'Aristote, est tiré de la traduction des deux premiers livres par Boèce, à la seconde édition duquel Cassiodore renvoie expressément[9].

Puis vient un paragraphe *de formulis syllogismorum*, qui plagie le *de syllogismis categoricis* d'Apulée[10], et deux paragraphes qui plagient l'un le *de syllogismis hypotheticis*, l'autre le *de diffinitione*

1. Victorinus, *op. cit.*, p. 100, 9.
2. Cassiodore, Mynors, p. 112, 22.
3. Boèce, *op. cit.*, p. 280, 14.
4. Seul l'alinéa sur *Proprium* est original dans sa rédaction.
5. Voici les références des alinéas de Cassiodore à la traduction de Boèce :
Aequivoca = Boèce, *P. L.*, t. LXIV, 163C
Univoca = 167B
Denominativa = 167D
Substantia = 181D
Quantitas = 201B
Ad aliquid = 216D
Qualitas = 240A
Facere, pati = 261D
Situs, quando, ubi, habere = 262B
6. Victorinus, chez Boèce, *In Isag. ed. prima*, éd. Brandt, p. 17, 21.
7. Cassiodore, *éd. citée*, p. 113, 9.
8. Boèce, *In Categ.*, *P. L.*, t. LXIV, col. 163C.
9. Mynors, p. 115, 16. Voici les références des alinéas de Cassiodore à la traduction de Boèce :
Nomen = Boèce, *P. L.*, t. LXIV, 419C
Verbum = 426D
Oratio = 434C
Oratio enuntiativa, affirmatio, negatio = 453C
Contradictio = 457D
10. Cité par Cassiodore, p. 118, 20. Le texte d'Apulée correspondant aux *excerpta* de Cassiodore se trouve dans l'éd. Goldbacher (*Wiener Studien*, t. VII (1885), p. 268-272).

de Marius Victorinus[1]. Enfin, le chapitre se termine sur un paragraphe *de Topicis* dont la matière est empruntée, selon toute vraisemblance, aux *Topiques* perdus de Marius Victorinus, qui a servi de source à Martianus Capella et à Boèce[2].

Dès lors, on peut reconstituer quelle était nécessairement la récapitulation primitive, correspondant au contenu réel du chapitre :

Illud autem competens judicavimus recapitulare breviter quorum labore in Latinum eloquium res istae pervenerint, ut nec auctoribus gloria sua pereat, et nobis plenissime rei veritas innotescat :

Isagogen transtulit patricius Boethius, commentaque ejus gemina derelinquens.

Categorias idem transtulit patricius Boethius, cujus commenta tribus libris ipse quoque formavit.

Perihermenias supramemoratus patricius Boethius transtulit in Latinum, cujus commenta ipse duplicia minutissima disputatione tractavit.

Apuleius vero Madaurensis syllogismos categoricos breviter enodavit.

Victorinus de syllogismis hypotheticis dixit.

Quindecim quoque species esse definitionum idem M. Victorinus diligenter edocuit.

Topica Aristotelis Cicero transtulit in Latinum, cujus commenta prospector atque amator Latinorum Victorinus quattuor libris exposuit.

Considerandum est autem quod jam, quia locus se attulit, in rhetorica parte libavimus quid intersit inter artem et disciplinam...

Cette rédaction n'est conservée intégralement ni par le groupe Ω ni par les groupes ΦΔ, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Sources réelles :	ΦΔ :	Ω :
Boèce, *Isag. trad.*	Boèce, *Isag. trad.*	Victorinus, *Isag. trad.*
	Boèce, *In Isag. Comm. duo.*	Boèce, *In Isag. ed. sec.*

1. Le premier est perdu, mais cité expressément par Cassiodore, p. 119, 12 ; pour le second, cf. les *excerpta* de Cassiodore avec l'éd. Stangl, *Tulliana et Mario-Victoriniana*, Munich, 1888.

2. En voici la preuve : le paragraphe de Cassiodore utilise certainement un commentaire sur les *Topiques* de Cicéron (Mynors, p. 124, 21 = *Top. Cic.* 8 ; p. 127, 10 = *Top. Cic.* 73-74). Nous avons vérifié que ce commentaire n'est pas celui de Boèce. Il correspond très bien, au contraire, au signalement que Boèce donne du quatrième livre du commentaire de Marius Victorinus sur ces *Topiques* : « Quartus vero eosdem locos per alias rursus similitudines monstrat ex Virgilio et Terentio poetis, oratoribus Cicerone et Catone, ut quod praeceptis ostenditur, exemplis multipliciter collucescat » (*P. L.*, t. LXIV, 1041C). Le paragraphe *de Topicis* de Cassiodore, comme celui de Martianus Capella (éd. Halm, p. 466, 11-469, 15), est une énumération de ces exemples ; tous deux ont pour source commune le commentaire perdu de Marius Victorinus.

Boèce, *Categ. trad. (lib. I-III).*	Boèce, *Categ. trad.*	Victorinus, *Categ. trad.*
	Boèce, *In Categ. libri tres.*	Victorinus, *In Categ. lib. VIII.*
Boèce, *Perihermenias trad.*	Boèce, *Peri hermenias trad.*	Victorinus, *Peri hermenias trad.*
	Boèce, *In Peri herm. comm. duo.*	Boèce, *In Peri herm. ed. sec.*
Apulée, *Syll. cat.*	Apulée, *Syll. cat.*	Apulée, *Syll. cat.*
Victorinus, *Syll. hypoth.*	Boèce, *Syll. hypoth.*	Victorinus, *Syll. hypoth.*
Victorinus, *de diffinitione.*		Victorinus, *de diffinitione.*
Cicéron, *Topiques.*	Cicéron, *Topiques.*	Cicéron, *Topiques.*
Victorinus, *In Top. Cic. lib. quart.*	Boèce, *In Top. Cic. libri octo.*	Victorinus, *In Top. Cic. lib. IV,*

Nous avons, du moins, une certitude : c'est que le début de la récapitulation primitive est conservé dans ΦΔ ; en effet, c'est à Boèce, et non à Victorinus, que Cassiodore emprunte ses *excerpta* de l'*Isagoge*, des *Catégories* et du *Peri hermenias ;* de plus, la récapitulation de ΦΔ indique le commentaire de Boèce sur les *Catégories* en trois livres, alors qu'il nous est parvenu en quatre livres ; or, Cassiodore n'en résume réellement que les trois premiers livres ; c'est la preuve qu'il ne possédait pas le quatrième et que ΦΔ, sur ce point, nous conserve la rédaction primitive de la récapitulation.

A cette rédaction primitive, Cassiodore, qui venait de découvrir plusieurs œuvres de Victorinus, substitua dans son édition définitive (groupe Ω) une autre liste ; cette nouvelle liste correspond, non plus au contenu du chapitre, mais au *Corpus* de dialectique que Cassiodore venait alors de constituer d'après le principe suivant : ajouter à chaque traduction d'une œuvre grecque le meilleur commentaire qui ait été composé à son propos.

Plus tard, Cassiodore lui-même revisa et remania le texte primitif qui s'était conservé sur son brouillon. C'est alors qu'il unifia la liste primitive des auteurs de dialectique, de façon à présenter une liste complète des œuvres de Boèce qu'il avait en sa possession : il supprima la mention du *de diffinitione* de Victorinus, substitua aux *Syllogismes hypothétiques* et aux *Commentaires des Topiques* de Victorinus les ouvrages correspondants de Boèce, et ajouta la mention de la traduction des *Topiques* d'Aristote par Boèce[1]. Ce

1. M. van de Vyver, *art. cité*, p. 289, n. 2, veut que le reviseur de cette liste soit le même qui a interpolé un passage du *de differentiis topicis* de Boèce ; mais précisément la mention du *de differentiis topicis* ne figure pas dans la récapitulation ; elle n'est donc pas le fait de l'interpolateur.

qui confirme que ce remaniement doit être de Cassiodore, et non d'un disciple, c'est qu'à la même date tardive, qui doit précéder de peu la mort de Cassiodore, il ajouta la glose qui signale la constitution d'un *Corpus* de grammaire postérieur au dernier état du *de orthographia* [1]. Enfin, d'autres gloses encore inédites, qui se sont conservées sur les marges de plusieurs manuscrits du groupe Δ, me semblent remonter à cette même revision de Cassiodore : certaines de ces gloses, qui supposent la connaissance du grec, sont philologiques [2], d'autres philosophiques [3], d'autres illustrent le texte au moyen d'exemples tirés des *Psaumes* qu'avait commentés Cassiodore [4]. Il faut noter, en particulier, les gloses placées en face du chapitre *de musica*, l'une au début : « Omnium studiorum primam hanc approbat Quintilianus [5] », l'autre à la fin : « De hujus disciplinae studio et Dionysius Halicarnasseus diversa volumina graeco sermone conscripsit ; de hoc et Boethius in *Latino* opusculum composuit [6]. » Ce Denys d'Halicarnasse, dit le Musicien, est un grammairien grec du temps de l'empereur Hadrien, dont Suidas nous fournit le catalogue des œuvres musicales, toutes perdues aujourd'hui, mais dont Porphyre fait plusieurs citations dans son commentaire sur l'*Harmonie* de Ptolémée [7]. Une telle glose suppose

1. Mynors, p. 96, 18 : « Ceterum qui ea voluerit latius pleniusque cognoscere, cum praefatione sua codicem legat quem nostra curiositate formavimus, id est *Artem* Donati, cui *de orthographia* librum et alium *de Etymologiis* inseruimus, quartum quoque *de schematibus* Sacerdotis adjunximus. » Cf. *de orthogr.* praef. (*Gramm. lat.*, t. VII, p. 144, 7), « post codicem, in quo *artes* Donati cum commentis suis et librum *de etymologiis* et alium librum Sacerdotis *de Schematibus*... collegi... ».

2. Par exemple, ms. *Valentian.* 195, fol. 2 v°, la distinction entre χαρακτήρ, ὄνομα, δύναμις, suivie de la mention : « Digamma apud Aeolicos vocabatur, quae apud nos *f* vocatur » (cf. Mynors, p. XXXVI, note, et XXXVIII, note).

3. Par exemple *Valentian.*, fol. 12 v°, la distinction entre φυσική, λογική, ἠθική, suivie de la mention : « Haec secundum Platonem est divisio philosophiae. »

4. Ms. *Valentian.*, fol. 16 v° (à propos de la *secunda species*, Mynors, p. 120, 20) : « Quae species definitionis non substantialiter quid sit designat, sed id quod vult evidenter insinuat per actuum qualitatem, non per id quod est. Ut est : *Beatus qui intellegit super egenum et pauperem* » ; cf. Cassiod., *in Ps.*, XL, 2 (*P. L.*, t. LXX, 295C). De même, à propos de la *tertia species* (Mynors, p. 121, 8) : « Ut est : *Tu autem in sancto habitas laus Israël; in te speraverunt patres nostri*, et reliqua. Quae omnia deum demonstrant qualis sit. Et item : Quia rectus est sermo Domini et omnia opera ejus in fide ; » Cf. Cassiod., *in Ps.*, XXI, 3, et XXXII, 4 (*P. L.*, t. LXX, 155A, 227A). A propos de la *septima species* (Mynors, p. 122, 7) : « Haec fit cum rem aliquam sub brevi praeconio quae sit ostendimus ; ut est : *Lex Domini immaculata convertens animas*, et reliqua similiter ; » Cassiod., *in Ps.*, XVIII, 8 (*P. L.*, t. LXX, 140B). Chaque fois, dans le passage désigné du Psaume, Cassiodore cite le genre de définition correspondant. Il est donc certainement l'auteur des gloses.

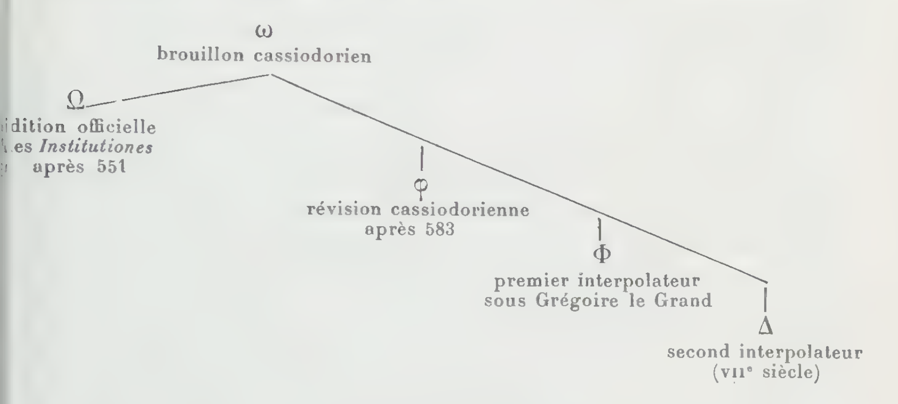
5. Ms. *Valentian.*, fol. 59 r° ; cf. Mynors, p. XXXVII, et Quint., *Inst. or.* I, 10, 10.

6. Ms. *Valentian.*, fol. 62 v° ; j'ai vérifié l'existence des mêmes gloses dans les *Paris. lat.* 8679 et 12963 ; cf., du reste, Mynors, p. XXXVIII.

7. Cf. Pauly-Wissowa, art. *Dionysius*, n° 142. Il ne faut pas confondre cet obscur grammairien avec le célèbre Denys d'Halicarnasse, son homonyme.

une connaissance de l'Antiquité dont un scoliaste médiéval aurait été bien incapable ; elle ne peut être qu'un supplément bibliographique ajouté par Cassiodore au moment où il venait de découvrir ces ouvrages.

Par suite, si nous appelons φ cette ultime revision de Cassiodore postérieure au *de orthographia*, nous obtenons le stemme suivant :



L'étude des corrections et interpolations successives subies par le brouillon primitif montre donc que les *Institutiones humanae* sont, avant tout, une bibliographie analytique et qu'elles s'enrichissent à mesure que les manuscrits affluent à Vivarium. Entre sa première rédaction et sa rédaction officielle, Cassiodore a découvert le *de grammatica* d'Augustin, les traductions de Victorinus sur l'*Isagoge*, les *Catégories*, le *Peri hermenias*, et ses commentaires sur les *Catégories* d'Aristote et sur les *Topiques* de Cicéron ; il a lu les *Formulae* d'Eucher et appris l'existence de l'encyclopédie de Martianus Capella. Entre sa rédaction officielle et l'ultime revision de son brouillon, Cassiodore a découvert le *de syllogismis hypotheticis* de Boèce, son commentaire sur les *Topiques* de Cicéron et sa traduction des *Topiques* d'Aristote, sans compter un *de etymologiis* anonyme, le *de schematibus* de Sacerdos et les traités musicaux de Boèce et Denys d'Halicarnasse. Tant de découvertes et tant de lectures nous donnent une idée de l'activité intellectuelle qui règne à Vivarium sous l'impulsion du fondateur. Cette activité survit à sa mort : le premier interpolateur a découvert le *de differentiis topicis* de Boèce et l'ouvrage de Martianus Capella que Cassiodore avait si longtemps cherché en vain ; mais il fausse le caractère des *Institutiones* en négligeant de signaler son interpolation et de préciser l'auteur et l'ouvrage dont il publie des extraits. Quant au

second interpolateur, il se montre un bon élève en lisant les livres préconisés par Cassiodore : Donat, Quintilien, l'*Arithmétique* et la *Géométrie* de Boèce ; il est capable de les « mettre en fiches », si j'ose dire, mais il n'est plus capable de découvrir des livres nouveaux. L'ouvrage de Cassiodore, qui devait être un guide du chercheur et qui stimulait les curiosités, est considéré désormais comme une sorte de somme qui contient tout l'essentiel ; il détermine un canon de bons auteurs en dehors desquels les hommes les plus cultivés ne se risquent plus et qu'ils se contentent de réduire en extraits et en formules. Cette somme sera absorbée et compilée dans celle d'Isidore de Séville ; celle-ci remaniée et compilée à son tour ; mais le ferment de curiosité déposé par Cassiodore n'est pas toujours resté sans effet : c'est ainsi que dans une compilation du VIIIe siècle j'ai retrouvé encore un supplément bibliographique au chapitre de Cassiodore sur l'astronomie : « Hujus artis apud Graecos Ptolomaeus praecipuus habetur, apud Latinos vero in hac Boethius atque alii claruerunt[1]. » La première partie de cette phrase reproduit le texte de Cassiodore[2] par l'intermédiaire d'Isidore[3], mais ni l'un ni l'autre n'avaient mentionné l'astronomie de Boèce. Cette interpolation inédite est précieuse, car elle nous confirme l'existence au VIIIe siècle d'une *Astronomie* de Boèce, la même sans doute que les *VIII volumina Boetii de astrologia* découverts en 983 par l'illustre Gerbert[4]. Bien plus, elle nous invite à prendre au pied de la lettre, en ce qui concerne l'astronomie, l'éloge de Théodoric à Boèce : « Translationibus enim tuis Pythagoras musicus, Ptolemaeus astronomus leguntur Itali[5] », et il est fort probable que l'*Astronomie* de Boèce était une traduction ou une adaptation de Ptolémée. Nous devons cette précieuse confirmation à l'effort scientifique dont Cassiodore fut l'initiateur et qui produit encore ses fruits après un siècle de profonde ignorance.

Pierre COURCELLE.

1. Ms. *Paris. lat.* 7530, fol. 64 v° ; le manuscrit porte : *caruerunt*, qui ne peut être qu'une erreur de copiste.
2. Mynors, p. 156, 1.
3. Isidore, *Etym.*, III, 16 (*P. L.*, t. LXXXII, 170A).
4. Gerbert, *Epist.*, VIII (*ap.* Bübnov, *Opera mathematica*, Berlin, 1899, p. 100).
5. Cassiodore, *Variae*, I, 45, 4, éd. Mommsen, dans *M. G. H.*, *Auct. ant.*, t. XII, p. 40, 11.

DÉCOUVERTE A ESTOUBLON
(BASSES-ALPES)
D'UN FOUR DE POTIER DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Le village d'Estoublon, dans les Basses-Alpes (arrondissement de Digne, canton de Mézel), au confluent de l'Asse et de l'Estoublaïsse, est situé à peu près à mi-chemin entre les deux cités romaines de Digne et de Riez, à la limite orientale de la zone des plateaux qui « occupe un quadrilatère dont les angles seraient Digne, Moustiers, Vinon et Volonne[1] ».

Estoublon a été habité à l'époque romaine. Outre l'épitaphe carolingienne de Frodberta (probablement du IXe siècle), publiée par M. H. de Gérin-Ricard[2], on a trouvé dans le village même un fragment de sculpture sur pierre de basse époque romaine représentant un chasseur et des animaux[3] et quelques tombes rustiques en *tegulae*. Je possède un tronçon de colonne en marbre gris que j'avais remarqué enfoncé dans le sol au coin de la maison de M. Maurice Chabaud à Estoublon et que celui-ci m'a donné. Mais d'où provient-il? A-t-il été découvert à Estoublon? N'a-t-il pas été apporté de Riez à une époque quelconque? Enfin, c'est près d'Estoublon (*apud Stablonem villam*) qu'en 572 le patrice Mummolus écrasa les Saxons et les Lombards[4].

Quel est le nom ancien d'Estoublon? M. Z. Isnard[5] ne cite que les trois formes suivantes : *Stablo* (d'après Grégoire de Tours), *Stabulo*, *Stoblonum* en 1419. La carte archéologique de la Gaule romaine (fascicule VI, nº 15, p. 9) donne les formes : *Stablonum* (?) et *Stabulo*. Estoublon portait-il le nom de *Stabulum* (au sens de

1. Zürcher, *Le relief du sol dans la partie méridionale des Basses-Alpes*, dans les *Annales de géographie*, t. VII, 1898, p. 308 à 328.

2. *B. A. C.*, 1909, p. 276.

3. Cette sculpture trouvée en 1908 et inédite fait partie du cabinet de M. H. de Gérin-Ricard (cf. *Carte archéologique de la Gaule romaine*, dressée sous la direction de M. Adrien Blanchet, fascicule VI, *Basses-Alpes*, p. 9, sub. voc. *Estoublon*).

4. Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, texte... publié par Henri Omont et Gaston Collon. Nouv. éd. par René Poupardin, Paris, Picard, 1913, p. 139.

5. M. Z. Isnard, *État documentaire et féodal de la Haute-Provence*, Digne, 1913, p. 162.

auberge, hôtellerie) donné à certaines stations routières antiques[1]? Auguste Longnon fait remarquer que, si les « manuscrits connus de l'*Historia Francorum* donnent la leçon *apud Stablonem villam*, la variante de l'abrégé, *apud Stuplonem* (*Historia Francorum epitomata*, LXVIII), jointe au nom moderne d'Estoublon, prouve à l'évidence que *Stablonem* doit être remplacé ici par *Stublonem*[2] ». *Stublonem* doit être rapproché d'ailleurs de la forme *Stoblonum* de 1419 citée par M. Z. Isnard. Mais en quoi cela empêche-t-il la forme primitive d'avoir été un dérivé de *Stabulum*?

A environ 1,800 mètres d'Estoublon dans la direction de Mézel, en bordure de la route nationale nº 207, est situé le domaine de la Bastide-Bl[illegible]che, appartenant à M. Hermellin. Ce domaine est limité du c[illegible] de Mézel, à environ 150 mètres de la maison d'habitation, par un ravin à pentes abruptes perpendiculaire à la route. Un sentier longe le ravin et s'élève de la route jusque sur le plateau qui domine d'une dizaine de mètres à peine la Bastide-Blanche. Dans ce sentier, à environ 150 mètres de la route (section B, dite de l'Eouvière, parcelle nº 93 du plan cadastral de 1937), ma femme et moi avons fait en septembre 1935 un sondage qui nous a permis de découvrir à 40 ou 50 cm. de profondeur une aire bétonnée percée de trous et surmontant d'étroites galeries parallèles. Nous avons repris nos fouilles en septembre 1936 et avons mis à jour un four de potier de l'époque gallo-romaine[3]. Les éditeurs de la carte archéologique de la Gaule romaine (fasc. VI, p. 9) ont bien voulu signaler notre découverte, mais nous croyons devoir en rendre compte d'une façon détaillée.

Ce four, qui paraît être d'assez basse époque, est constitué par un large foyer d'environ 2 m. 45 de long, précédé d'un alandier de même longueur[4]. Perpendiculairement à l'axe du foyer s'étendent

1. Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, Paris, Picard, 1934, t. II, p. 284 et 285, en cite deux en Gaule : une en Alsace, une au pied des Pyrénées. — Cf. aussi A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, Paris, Champion, 1920, p. 520.

2. Auguste Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, Paris, Hachette, 1878, sub. voc. *Stublo*.

3. L'argile ne manquait pas aux environs, notamment dans le champ qui s'étend entre la route, le ravin, la maison d'habitation et les premières pentes du plateau qui la domine. Scipion Gras écrit d'ailleurs, à propos de la formation d'eau douce qui a recouvert à la fin du miocène la zone des plateaux (couche *mb4* de la carte géologique) : « Les bancs de marne argileuse sont fréquents dans le terrain d'eau douce supérieur, et on les exploite sur un grand nombre de points pour des fabriques de briques et de poteries » (*Statistique minéralogique du département des Basses-Alpes*, Grenoble, 1840, p. 191). L'eau ne manquait pas non plus : outre le ruisseau qui occupe le fond du ravin de la Bastide-Blanche, il y a une source au milieu d'une des pentes de ce ravin et une autre source derrière la maison d'habitation.

4. Dans les fours de Heiligenberg également, la bouche du foyer est à environ 2 m. 50

des galeries symétriques, quatre à gauche, quatre à droite, larges de 0 m. 35 en moyenne, séparées par des murs de refend de la même largeur, hautes de 1 m. 35 à 1 m. 40, longues également de 1 m. 35 à 1 m. 40. Sur chacun de ces deux groupes de galeries repose une épaisse plate-forme de béton percée de nombreux trous de chauffe.

Comme on l'a remarqué pour presque tous les fours étudiés jus-

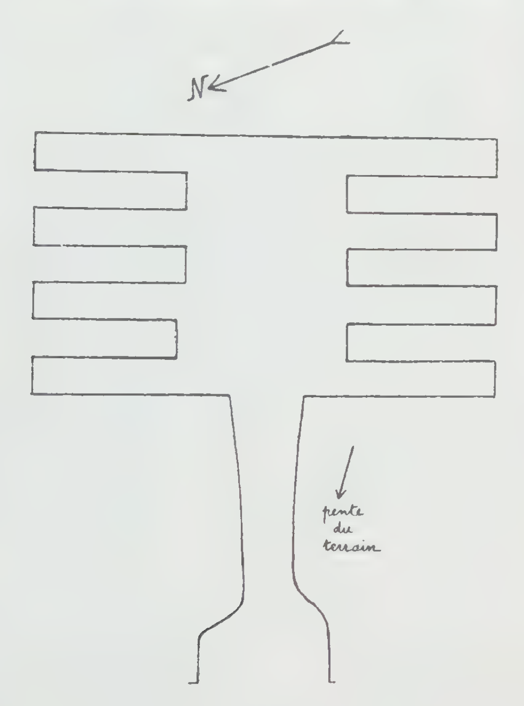


Fig. 1. — Plan au niveau de la base du foyer
Échelle : 1,5 cm par mètre.

qu'à présent [1], la partie supérieure de l'ouvrage, ou laboratoire, était au niveau du sol primitif, la partie inférieure enfoncée dans la terre qui « concentrait la chaleur et parait aux surprises des fissures déterminées par l'excès de température [2] ».

Le fond du foyer et de l'alandier est constitué par un béton très

de l'espace où se rassemblaient la flamme et la chaleur au-dessous du laboratoire (cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, article *Fornax*, par H. Thédenat).

1. Cf., notamment, Brongniart, *Traité des arts céramiques*, 1854, t. I, p. 428 sqq. — Ch. Fabre, *Les industries céramiques de Lezoux*, *Revue archéologique*, 6e série, t. V, 1935, p. 91 sqq. — L. Bousrez, dans le *B. A. C.*, 1898, p. 33. — J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, Picard, 1904, t. II, p. 339, etc.

2. L. Bousrez, *B. A. C.*, 1898, *loc. cit.*

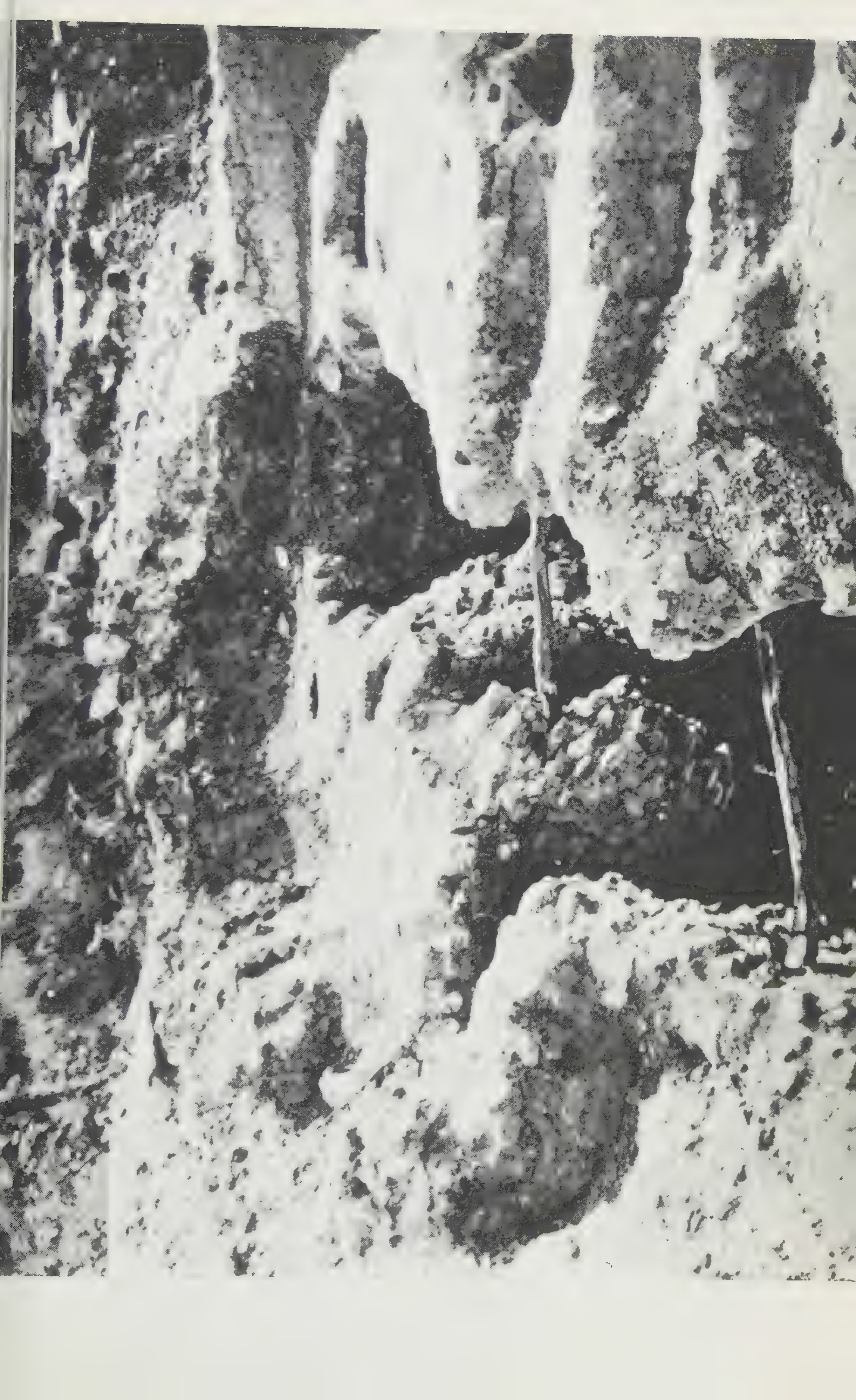
dur. Il était recouvert d'un bout à l'autre d'une couche d'un pied environ de cendre grise très fine, parsemée de fragments parfois assez gros de bois calciné.

Les galeries transversales et les murs de refend reposent sur un socle en béton semblable à celui qui constitue le fond du foyer et de l'alandier. Ce socle, haut de 0 m. 35, ne se prolonge pas vers l'intérieur du four. A partir de la base des murs de refend, il constitue une sorte de glacis dont la pente est en moyenne de 60° et la largeur de 11 ou 12 cm. A l'endroit où il débouche dans le foyer, l'alandier a ainsi 67 cm. de large au niveau du sol, 90 cm. au sommet du socle. Ce glacis se continue sur les 4/5e de la longueur de l'alandier, mais il a alors une hauteur de 85 cm., ce qui fait que l'alandier, à l'endroit où il est le plus étroit, est large de 45 cm. à la base et de 1 m. 23 à 85 cm. de hauteur, à l'endroit où cesse le glacis. Mais, à partir d'une certaine hauteur — qui n'est d'ailleurs pas exactement la même des deux côtés — les murs de l'alandier, surtout à l'endroit où il débouche dans le foyer, sont assez fortement incurvés vers le haut, surtout à droite. Sont incurvés de même du côté du foyer les murs de refend qui séparent les galeries les unes des autres : l'alandier et le foyer étaient voûtés, comme dans les autres fours étudiés jusqu'ici. Nous avons trouvé dans le foyer et l'alandier, au-dessus des cendres, une couche très épaisse de débris de tuiles et de briques provenant de cette voûte.

Les murs de la partie inférieure de l'ouvrage sont très grossièrement construits et sans aucun parement[1]. Ils sont formés exclusivement de fragments de briques et de tuiles et de mortier ; plusieurs de ces fragments sont comme recuits par l'action de la chaleur : la pâte, alors, au lieu d'être rouge, a pris une couleur vert foncé, presque noire ; quelques-uns même sont vitrifiés. Exceptionnellement, deux ou trois pierres très grosses, énormes galets, ont été utilisées dans la construction des murs de l'alandier. La chaleur et vraisemblablement aussi le ruissellement des eaux souterraines ont endommagé les murs de refend : la plupart d'entre eux bombent fortement vers l'alandier.

Les murs qui limitent les galeries vers l'extérieur sont en général incurvés vers le bas. La courbe n'est pas partout la même : parfois très prononcée, parfois très peu sensible, elle nous a paru

1. Il n'y a qu'une exception : c'est le mur extérieur de droite. Ce mur, dans la partie qui limite la première galerie et se prolonge parallèlement à l'alandier, est construit, au moins au sommet, de la même façon que les murs en *tegulae* de la partie supérieure de l'ouvrage, dont nous parlerons plus loin ; mais il n'a pas de parement.



cependant plus accentuée pour les galeries de droite que pour celles de gauche.

Les galeries se terminent en voûte très grossière sous le plancher du laboratoire. Ce plancher est constitué par deux plates-formes -- une sur les galeries de gauche, une sur celles de droite — épaisses d'environ 35 cm., construites comme les murs très grossièrement

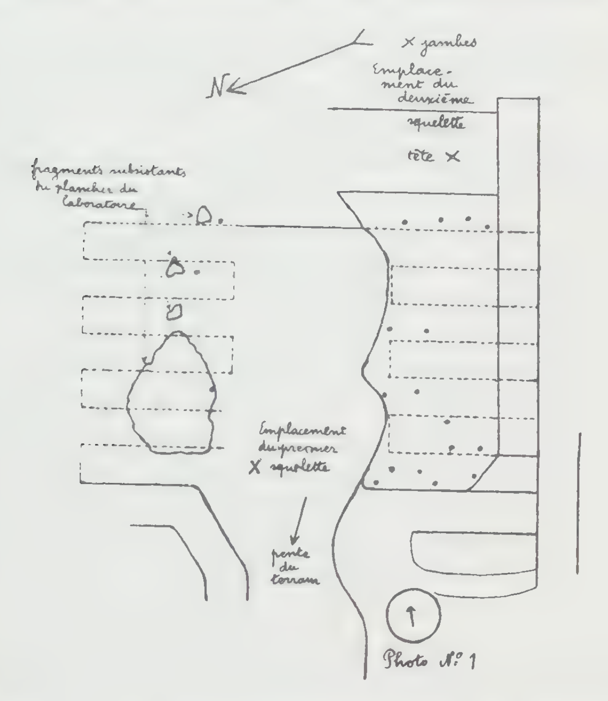


Fig. 2. — Plan au niveau du plancher du laboratoire
Échelle : 1,5 cm. par mètre.
(Les points noirs représentent les trous de chauffe qui traversent le plancher du laboratoire.)

de fragments de tuiles et de briques et de mortier. La surface de ce sol est située à 2 m. 10 au-dessus du sol bétonné qui forme le fond du foyer et de l'alandier. La plate-forme de droite est assez bien conservée, celle de gauche est très endommagée : il ne reste que quelques fragments de sa surface. L'écartement de ces deux plates-formes est de 1 m. 10 à l'endroit où elles sont le plus rapprochées l'une de l'autre. Elles devaient se réunir en une seule ou, tout au moins, n'être séparées que par le haut de la voûte du four, puisqu'elles ne sont qu'à 1 m. 10 l'une de l'autre, alors qu'à la base des murs de refend qui les soutiennent le four a 1 m. 40 de large.

Elles sont percées de trous disposés irrégulièrement, de 5 ou 6 cm. de diamètre, ronds ou elliptiques, selon qu'ils s'enfoncent verticalement à travers la voûte ou obliquement à travers la voûte et le haut des murs de refend. Ces trous servaient à faire pénétrer dans le laboratoire la chaleur des galeries situées au-dessous. Dans le four d'Heiligenberg, construit avec plus d'art, le massif de maçonnerie constituant le sol du laboratoire, au lieu d'être percé de simples trous, comme à Estoublon, était traversé par de nombreux tuyaux en terre cuite qui s'élevaient au-dessus du plancher du laboratoire jusqu'à une hauteur de 33 cm.[1].

Au niveau du sol du laboratoire et parallèlement à la première galerie de droite s'étend une cavité de 1 m. 10 de long sur 27 cm. de large et 27 cm. de haut. Cette cavité est limitée du côté opposé aux galeries par une petite murette de terre rouge qui paraît avoir subi l'action de la cuisson et s'effrite au premier contact.

Il reste peu de chose de la partie supérieure du four : deux pans de mur formant un angle droit, le premier de 1 m. 40 sur 0 m. 73, le second de 3 m. 16 sur 0 m. 40. Le premier s'élève encore sur presque toute sa longueur à une trentaine de centimètres au-dessus de la plate-forme du laboratoire ; le second, haut d'un demi-mètre environ au point où il rejoint le premier mur, n'a plus que quelques centimètres à l'autre extrémité ; il a même disparu à l'endroit où il recouvrait la première galerie de droite. Le premier est accolé extérieurement au mur qui limite les galeries les plus éloignées de la gueule du four, le second est construit aussi le long du mur qui limite extérieurement les galeries de droite, mais il double ce mur intérieurement ; il surmonte donc l'extrémité de ces galeries et repose sur la plate-forme du laboratoire. Il est large de 0 m. 40 à la base, mais de 0 m. 50 au sommet. Le four devait donc être recouvert, non d'une coupole (puisque l'autre mur formant angle droit avec celui-ci, au lieu d'être incurvé, lui aussi, est vertical sur toute sa hauteur), mais d'une voûte en berceau. Nous avons trouvé près du premier mur des *imbrices* ayant jusqu'à 42 cm. de longueur Elles surmontaient peut-être le faîte de cette voûte.

Ces deux murs sont construits d'une façon très soignée, non avec des fragments de briques ou de tuiles, mais avec des *tegulae* entières posées à plat : l'espace limité par les deux rebords était

1. Cf. Thédenat, *loc. cit.* — Déchelette, *loc. cit.*, t. II, p. 341. — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, Paris, 1831, t. II, p. 212.

rempli soit d'un mélange d'argile et de chaux, soit de toutes petites *imbrices* très peu incurvées et de chaux. Quand l'espace compris entre les deux rebords de la *tegula* était ainsi comblé, on posait un autre lit de *tegulae* en retrait, chacune d'elles recouvrant la moitié de deux tuiles du lit précédent, et ainsi de suite. Les murs ainsi constitués d'assises successives de *tegulae* formant une imbrication sont bordés par un parement très régulier formé de *tegulae* sur champ et d'un crépi en ciment. Les *tegulae* qui forment ces deux murs sont de pâte soit jaune clair soit rouge vif ; elles ont de 2 à 4 cm. d'épaisseur, de 34 à 37 cm. de largeur et une longueur allant parfois jusqu'à 57 cm. Le mur de 0 m. 40 de large est formé ainsi — compte tenu du parement — d'un rang de *tegulae*, le mur de 0 m. 74 de large de deux rangs de *tegulae* placées côte à côte. Aucune de ces *tegulae* ne porte d'inscription. Nous avons relevé sur plusieurs d'entre elles une marque, d'ailleurs banale et que l'on trouve sur beaucoup de tuiles de la Gaule romaine ; elle a été décrite ainsi par M. le Dr Rouquette, à propos de sépultures gallo-romaines découvertes près de Nice[1] : « dessin composé de cannelures circulaires concentriques, au nombre de deux ou trois ; cette sorte de marque de fabrique est complète sur certaines tuiles, incomplète sur d'autres ». Sur nos *tegulae* aussi se remarque cette sorte de boucle, simple, double, même quadruple, tantôt fermée (l'une d'elles a exactement la forme d'un ρ), tantôt largement ouverte. D'autres tuiles portent des marques, mais accidentelles celles-là : traces de pied de chèvre, de veau, de chien, aux griffes nettement marquées, traces aussi de doigts humains, quatre sur une brique, deux sur une autre, ceux-ci profondément enfoncés et comme traînés dans l'argile crue.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la construction de ce four, c'est l'emploi systématique, comme unité de longueur, du pied, non le pied romain de 0 m. 295, mais un pied, peut-être local, de 0 m. 35. Mais la construction est grossière, les mesures ne sont pas toujours rigoureusement exactes à 1 ou 2 cm. près. On peut, cependant, remarquer que le foyer et l'alandier ont 2 m. 45 de long (7 pieds), le foyer 1 m. 40 de large (4 pieds) à la base du socle bétonné, les galeries et les murs de refend 0 m. 35 de large en moyenne (1 pied), de 1 m. 35 à 1 m. 40 de long (4 pieds) et autant de haut, le glacis de l'alandier 0 m. 85 de hauteur (2 pieds 1/2), le socle en béton et la plate-forme du laboratoire 0 m. 35 d'épaisseur

1. *B. A. C.*, 1909, p. 256 et fig. 4.

(1 pied), ce qui fait 2 m. 10 (6 pieds) du sol bétonné au sommet de la plate-forme du laboratoire.

Si ce four ressemble, par son principe même et par de nombreux détails techniques, aux fours précédemment étudiés, ceux de Heddernheim, notamment, et de Heiligenberg [1], il en diffère nettement par le plan. De Caumont a signalé un four d'Heiligenberg dont la forme n'est pas sans analogie : « Toute la partie inférieure se présentait sous la forme d'un cylindre. A l'intérieur, on observait une galerie diamétrale. De cette galerie il partait des deux côtés d'autres galeries perpendiculaires à la précédente [2]. »

Mais M. Charles Fabre a retrouvé à Lezoux un four à peu près identique à celui d'Estoublon. Voici la description qu'il en a donnée [3] : « J'ai retrouvé un four carré, en très mauvais état, dont la partie inférieure, au lieu d'être divisée en deux par un mur soutenant la cloison horizontale ajourée (en briques) et faisant communiquer le foyer avec le laboratoire [4], était percée d'une galerie centrale qui communiquait avec de petites galeries transversales séparées par des murettes. Le principe reste le même et ces derniers fours étaient peut-être construits ainsi en vue d'une meilleure répartition de la flamme et de la chaleur. Dans tous les cas, ces derniers ont été copiés sur le système des fours à vernir [5] et leur construction est postérieure à ceux dont nous venons de parler ; ils sont, du reste, très rares à Lezoux. »

* * *

Les objets recueillis sont assez peu nombreux et assez hétéroclites.

Ce sont, outre une quarantaine de tessons de poterie, un silex taillé, plusieurs ossements humains, une boucle en bronze et un

1. Cf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, Paris, Picard, 1920, t. II, p. 461 et 462. — Déchelette, *loc. cit.*, t. II, p. 339 à 342. — Thédenat, *loc. cit.*

2. De Caumont, *loc. cit.*, t. II, p. 212. — M. Blanchet a signalé un four d'Heiligenberg (est-ce le même?) dont les galeries transversales étaient, comme dans le nôtre, au nombre de quatre (*Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine*, mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes, *B. A. C.*, 1898, p. 13-29).

3. Charles Fabre, *Les industries céramiques de Lezoux* (*Revue archéologique*, 6e série, t. V, 1935, p. 91 sqq.).

4. Le four que décrit ici M. Fabre est identique au four d'Heiligenberg dont le plan est reproduit dans les ouvrages cités plus haut de Déchelette et de Cagnat et Chapot.

5. Ces fours à vernir, dont M. Fabre donne dans son étude le plan et l'élévation, étaient ronds ou légèrement ovales et de très petites dimensions (1 m. 20 de diamètre pour le four, 1 m. de long pour l'alandier, 0 m. 35 de long sur 0 m. 15 de large pour les galeries transversales) et n'avaient que trois galeries transversales de chaque côté.

gros clou en fer. La plupart de ces objets ont été trouvés au niveau de la plate-forme du laboratoire, soit sur cette plate-forme elle-même, soit dans le foyer ; quelques autres ont été trouvés dans le foyer aussi, mais un peu au-dessous, parmi les débris de la voûte ; ils ont dû être entraînés là par le ruissellement des eaux souterraines. C'est le cas notamment pour un clou en fer, épais de 1 cm., long de 5 cm., à grosse tête de 2 cm. de diamètre, tordu et brisé à son extrémité — et surtout pour un silex moustérien de 54 mm. de long, fort roulé, outil complexe, à la fois pointe, racloir rectiligne à droite et racloir concave à gauche [1].

Quant aux tessons de poterie, très difficiles à dater, ils sont d'époque et de style très différents, et certainement plusieurs d'entre eux n'ont pas été fabriqués dans le four que nous avons mis à jour. D'ailleurs, plusieurs ont des contours flous et paraissent avoir été charriés et usés par les eaux de ruissellement. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu sur le plateau qui domine la Bastide-Blanche une ou plusieurs habitations. Leur existence expliquerait la présence en ce lieu de tessons si divers.

Voici un essai de classification de ces poteries :

1° Poterie noire, épaisse de 9 mm., sableuse, très grossière, avec élément dégraissant (sels de carbonate de chaux) ; indéterminable, pouvant être aussi bien néolithique que gallo-romaine.

2° Poterie italo-grecque de style ionien pouvant remonter jusqu'au VIe siècle av. J.-C. Terre ocre rosé, épurée, avec de rares et minuscules parcelles de mica jaune.

3° Poterie campanienne du IIIe au IIe siècle av. J.-C. Terre ocre, vernis noir et résistant des deux côtés. Épaisseur : 6 mm.

4° Poterie en pâte très dure, ocre rosé, avec de rares et minuscules parcelles de mica jaune. Engobe rouge à l'intérieur, brun clair à l'extérieur. Épaisseur : 3 mm. 1/2.

5° Poterie en pâte très dure, sans parcelles de mica. Engobe brun foncé des deux côtés. A un angle du tesson, trou de scellement en vue d'une réparation avec un lien de plomb. Épaisseur variant de 4 mm. à 7 mm. 1/2.

6° Poterie onctueuse avec de rares et minuscules parcelles de mica ; pâte jaune et tendre sur les bords, devenant progressivement rosâtre et dure vers l'intérieur de la masse (fond de vase ;

1. [Les trouvailles de haches préhistoriques en silex sont chose courante dans les fours, fours de potiers ou fours de fondeurs. Ce devaient être des talismans utilisés par toutes les industries du feu. — A. G.]

diamètre de la base : 17 cm. ; épaisseur variant de 4 à 8 mm.). Époque indéterminée, très probablement antérieure à J.-C. Cette pièce a été trouvée sur le sol, à une vingtaine de mètres du four. Trois ou quatre autres tessons paraissent de même espèce, mais la pâte jaune ou ocre clair est d'une coloration et d'une consistance homogènes[1].

7° Poterie dite « samienne » ou « d'Arezzo ». Pâte rose, engobe brun rouge ; épaisseur : 7 mm. 1/2.

8° Poterie à pâte granuleuse brun clair, mélangée d'éléments gris poreux, gros parfois de 1 ou 2 mm. et ressemblant à de la cendre volcanique. Épaisseur : 5-6 mm. La poterie est très lisse au toucher, comme si elle avait subi un polissage.

Tous ces tessons proviennent de vaisselle importée, sauf peut-être le n° 1.

Nous avons trouvé, en outre, des tessons de terre brute, sans vernis ni engobe, qui doivent être le produit de la fabrication locale. Ce sont les suivants :

9° Deux gros fragments constituant l'un une anse, une portion du col et du haut de la panse d'un vase, l'autre une portion de la panse, probablement du même vase dans sa partie la plus large. Ce vase de terre rose paraît être une amphore ronde. L'anse est formée d'un double cordon ; le col est court (4 cm. 1/2 de haut) et rectiligne ; il se termine en haut par un rebord auquel se rattache directement l'anse. Les dimensions sont les suivantes : épaisseur : 5-6 mm. ; diamètre intérieur du col : 9 cm. 1/2 ; diamètre intérieur de la panse dans la partie la plus large : 24 cm. 8. Ce vase n'est pas sans analogie avec le n° 20 de Dressel et surtout avec le vase de la peinture murale d'Augst[2], mais il est loin d'avoir les vastes dimensions de ce dernier.

10° Poterie ocre clair avec parcelles minuscules de mica. Épaisseur : 5 mm. ; fragment de col de vase très étroit (diamètre intérieur : 3 cm. 1/2) se terminant en haut par un rebord (diamètre extérieur : 7 cm.) ; un léger renflement, un peu au-dessous de ce rebord, peut être l'amorce d'une anse.

11° Onze rebords de vases épais, de cruches peut-être, assez semblables aux rebords des pots de fleurs dont se servent les horticulteurs ; poterie grossière, épaisse de 5 à 7 mm. Terre jaune, ocre

1. Cette poterie ressemble assez à celle décrite par M. de Gérin-Ricard sous le n° 13, p. 25 du tirage à part de son étude : *L'habitat retranché des Baou de Saint-Marcel*, Marseille, 1934 (*Provincia*, t. XIV, 1934, p. 58 sqq.).

2. Cf. Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, IIe partie, t. II, fig. 209, p. 614.

clair ou rouge clair. Toutes ces pièces ont exactement le même diamètre intérieur : 9 cm., sauf une dont le rebord est plus léger, plus gracieux (diamètre : 12 cm. 1/2). L'un de ces tessons provient certainement des rebuts de fabrication du four : l'argile — sous l'effet d'une chaleur excessive — a coulé intérieurement, empâtant la pièce et la rendant inutilisable. Nous avons trouvé d'autres tessons de même couleur et de même matière que les précédents, mais parfois plus épais (6 à 10 mm.), provenant probablement des flancs de larges vases en forme de jarres.

Signalons aussi :

1° De nombreux morceaux de *tegulae* coupés en arcs de cercle d'une façon régulière qui ne peut provenir que d'une taille intentionnelle avant cuisson. Nous avons trouvé même pour une *tegula* les deux morceaux, l'un concave et l'autre convexe, se raccordant parfaitement. Toutes ces tuiles à parties courbes étaient-elles coupées pour s'emboîter ainsi ou l'un des deux éléments était-il jeté, alors qu'on conservait soit la partie convexe qui pouvait servir à édifier des piliers d'hypocauste, soit la partie concave pour construire des voûtes? Deux ou trois de ces morceaux étaient encore en place, ainsi au sommet de l'entrée des galeries latérales.

2° Un galet en grès rouge, ovale, de 7 cm. sur 6, à surface plate en dessous, bombée en dessus. Ce galet a pu servir à obturer un trou de chauffe, jouant le rôle de ces tampons cylindriques en terre cuite dont ont parlé la plupart de ceux qui ont étudié des fours antiques[1].

Enfin, nous avons trouvé en deux points des ossements un peu plus récents que le four lui-même et absolument décalcifiés, dans lesquels le tissu osseux seul persiste. Au-dessus des débris provenant de la voûte du foyer, donc au niveau de la plate-forme du laboratoire, à peu près au point de jonction du foyer et de l'alandier, était le squelette incomplet d'un adolescent qui ne paraît pas avoir été inhumé régulièrement. Le squelette était tassé sur lui-même, les bras repliés sur la tête, le bassin et les os d'une jambe placés au-dessous de la tête, les os de l'autre jambe allongés dans la direction de l'alandier. A quelques centimètres au-dessus de la tête était une boucle barbare en bronze, d'une très belle patine verte, de 34 mm. sur 25. Cette boucle, qui peut être de la fin du IVe siècle ou du Ve siècle, peut-être même du VIe, est moins épaisse,

1. Cf. notamment Cagnat et Chapot, *loc. cit.*, t. II, p. 462.

mais absolument de la même forme que la boucle en or du tombeau de Childéric I[er], au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. Non loin de ce squelette, mais assez disséminés, étaient quelques rares ossements d'un autre individu.

Un autre squelette, paraissant plus ancien que le premier, complet jusqu'aux genoux, appartenant à un adulte de quarante à quarante-cinq ans, a été découvert reposant en partie sur le mur haut d'une trentaine de centimètres et large de 0 m. 73 qui limite vers l'extérieur la plate-forme du laboratoire parallèlement à l'extrémité du foyer. Ce second squelette, à côté duquel étaient quelques menus fragments de charbon de bois, était allongé et très exactement orienté, ce qui fait présumer que l'on a affaire à un squelette chrétien. La position de ce squelette nous a rappelé la remarque qu'avait faite l'archéologue Toutain que, fréquemment à l'époque mérovingienne, on inhumait les cadavres sur les surfaces plates des ruines, pans de murs plats, mosaïques, etc...

On peut conclure de la présence de ces ossements dans les ruines du four que la destruction de celui-ci est très ancienne et qu'à l'époque mérovingienne toute la partie supérieure de l'édifice se trouvait déjà détruite, de même que la voûte du foyer et de l'alandier.

* * *

Le four de potier de la Bastide-Blanche est intéressant non seulement à cause de la variété des tessons d'âge si différent qu'il a fournis, mais encore parce qu'on ne connaît que très peu de fours de potier de l'époque gallo-romaine en Provence (deux au quartier dit La Pointe-Rouge à Marseille, fours ligures paraissant avoir servi à l'époque romaine[1], un second four trouvé à Marseille et détruit immédiatement, et un autre petit four aux Lecques, à Saint-Cyr-sur-Mer). Quant aux Thuiles (près de Barcelonnette, Basses-Alpes), Longnon dit bien[2], d'après l'abbé Féraud[3] : « On a

1. Cf. Adrien Blanchet, *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, Paris, 1893, 2e fascicule, p. 88 : *Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine.* — H. de Gérin-Ricard, *Les potiers ligures de la Pointe-Rouge*, dans le *Sémaphore de Marseille*, 17 novembre 1898. — M. Clerc, *Les Ligures dans la région de Marseille*, 1901, p. 21-22. — Paul-Jacques et Charles-Louis Boscq, *Recherches sur les anciennes usines ou fabriques de poteries et briqueteries dans le département des Bouches-du-Rhône* (*Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XVII, 1854, p. 353 à 363).

2. A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, Paris, 1920, n° 2601.

3. Abbé J.-J.-M. Féraud, *Histoire, géographie et statistique du département des Basses-Alpes*, Digne, 1861, p. 414.

trouvé, en fouillant le sol, de très nombreux débris de tuiles et de poteries, et même quatre anciens fours », mais ils ne datent pas de l'époque romaine. Il n'en est pas fait mention dans la *Carte archéologique de la Gaule romaine* (fascicule VI, Basses-Alpes), qui ne cite pas d'autres vestiges de four de potier d'origine romaine dans les Basses-Alpes que ceux d'Estoublon[1].

D'après les débris de fabrication trouvés aux environs, notre four paraît avoir servi surtout à la cuisson de grosses poteries d'usage courant, en particulier d'amphores et de dolia. Comme celui de Théopolis, il pouvait être le four d'un domaine particulier fournissant à la villa les récipients nécessaires à la conservation ou à l'expédition de ses produits. Ses dimensions et sa construction n'en apparaissent pas moins semblables à celles des fours de grands ateliers de poterie. Le domaine gallo-romain auquel il appartenait — si domaine il y eut — aurait remplacé l'habitat beaucoup plus ancien dont l'existence paraît attestée par les tessons d'époques diverses que nous avons pu recueillir. Il serait intéressant de retrouver cet ancien village ligure. Nous serions heureux que notre trouvaille attirât l'attention sur une modeste localité des Basses-Alpes, dont l'histoire remonte assurément beaucoup plus haut que l'époque mérovingienne à laquelle le hasard d'une bataille a valu d'être nommée par Grégoire de Tours.

Jean MARION.

1. Elle signale (p. 23) un four dans les restes de substructions de la « ville » de Théopolis (Théou ou Théous, près de l'inscription de Claudius Postumus Dardanus, à Chardavon), mais il ne s'agit pas d'un four de potier.

LA LOI SUR LES FOUILLES

ET LA

RÉGLEMENTATION NOUVELLE DU SERVICE ARCHÉOLOGIQUE EN FRANCE

Le 27 septembre 1941 a été promulguée une loi portant réglementation des fouilles archéologiques, la première en la matière en France (*Journal officiel*, 15 octobre 1941, p. 4438 sq.). Elle a été complétée le 21 janvier 1942 par une autre loi tendant à assurer la coordination des recherches sur le territoire métropolitain (*Journal officiel*, 14 février 1942, p. 646 sq.).

Cette législation nouvelle a un premier et grand mérite, celui d'exister et il faut être reconnaissant au ministre, M. J. Carcopino, historien de l'Antiquité et archéologue, d'en avoir pris l'initiative. Depuis longtemps, elle était réclamée par les savants français. « Il serait temps », concluait encore récemment M. Bréhier, de Clermont-Ferrand, rendant compte de trouvailles survenues à Condes dans le Puy-de-Dôme, « de mettre fin au gaspillage de nos richesses... et d'exercer une surveillance plus active que par le passé sur les découvertes archéologiques » (*Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1941, p. 332). Sa plainte ne faisait que répéter celles de nombreux archéologues trouvant gâchés par des fouilles clandestines dont personne n'avait jamais rien su des sites archéologiques importants. On se rappelle le scandale qui, en 1910, avait provoqué un projet de loi sur les fouilles : un aventurier étranger avait pu, en toute tranquillité et sans rien demander à personne, pratiquer des fouilles fructueuses et emporter ses trouvailles qui font aujourd'hui partie d'un Musée non français. Les fouilles avaient d'ailleurs été faites dans de telles conditions qu'elles n'ont jamais pu être publiées et que l'authenticité des trouvailles demeure sujette à caution : perte sèche non seulement pour la France, mais pour la science. Un projet de réglementation provoqué par cette lamentable aventure n'avait pu aboutir. Cette fois, une volonté nette a formulé des règles dont on peut discuter le détail, mais qui, dans l'ensemble, auront un effet bienfaisant. N'en attendons pas des miracles, au moins immédiatement ; on ne verra sans doute pas cesser d'un coup le galvaudage des documents de notre plus ancienne histoire ; la loi fournit au moins le moyen de les poursuivre et de les réprimer ; elle fixe que les monuments archéologiques font partie du patri-

moine national, patrimoine que l'État se doit de protéger. On ne peut que s'en féliciter.

Pour ceux des lecteurs de la *Revue* qui ne croiront pas devoir recourir aux textes officiels, nous pensons faire œuvre utile en esquissant ici les traits essentiels de cette législation. D'autre part, des confrères parfaitement qualifiés par leurs travaux ayant exprimé les inquiétudes que suscitent les règles nouvelles, je me permettrai de discuter leurs objections. Elles partent d'un très légitime souci de la liberté scientifique, mais elles accusent, me semble-t-il, une méfiance excessive des intentions du législateur. L'esprit de la loi n'est certainement pas de brimer, mais bien d'aider la recherche.

1° *Loi sur les fouilles* (27 septembre 1941).

Titre I : *De la surveillance des fouilles par l'État.* — Quiconque veut pratiquer des fouilles doit en demander l'autorisation au Secrétaire d'État à l'Éducation nationale qui, par la suite, statuera sur les mesures définitives à prendre relativement aux objets découverts et pourra en revendiquer une partie pour des collections publiques.

Titre II : *Exécution des fouilles par l'État.* — L'État peut exécuter d'office des fouilles sur des terrains ne lui appartenant pas, moyennant indemnité au propriétaire. Les trouvailles de caractère mobilier seront partagées entre l'État et le propriétaire, suivant les règles du droit commun, mais l'État peut revendiquer, en outre, moyennant paiement, les objets qui lui conviennent. Lorsqu'il le jugera à propos, il pourra poursuivre l'expropriation des immeubles nécessaires à l'exécution des fouilles. Les départements et les communes jouissent du même droit.

Titre III : *Des découvertes fortuites.* — Les découvertes fortuites doivent être déclarées au maire de la commune où elles ont eu lieu. Le propriétaire est responsable de la conservation provisoire des monuments ou objets. Si la continuation des recherches présente de l'intérêt, les fouilles ne peuvent être poursuivies que par l'État ou avec son autorisation suivant les modalités précédemment fixées.

Titre IV : *Dispositions diverses et sanctions.* — Des sanctions sévères sont prévues contre les fouilles clandestines, contre la destruction, la dissimulation et le commerce frauduleux d'objets provenant de fouilles ou de trouvailles.

2° *Loi portant organisation du service archéologique* (21 janvier 1942).

Art. 1. — Sous l'autorité du Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, les antiquités de la France métropolitaine sont placées sous la direction scientifique de la 15e commission du *Centre national de la recherche scientifique*, chargée de coordonner l'action des divers organismes de l'archéologie en France et, en même temps, d'assurer la publication rapide des fouilles et de leurs résultats.

Art. 2. — Le territoire métropolitain est divisé en deux séries indépendantes de circonscriptions archéologiques, l'une pour la préhistoire et particulièrement le paléolithique (six circonscriptions), l'autre pour les antiquités celtiques, grecques et gallo-romaines (dix-sept circonscriptions).

Art. 3. — Un directeur des Antiquités est placé à la tête de chacune de ces circonscriptions. Nommé par le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, il est chargé de tout ce qui concerne les antiquités de sa région et correspond avec la 15e commission de la Recherche scientifique. Ses fonctions complexes sont définies en détail ; il est invité à choisir, dans les différentes parties de sa région, des auxiliaires locaux. Une annexe à la loi définit les circonscriptions archéologiques.

* * *

Le système apparaît logique et, dans son ensemble, organisé de façon très satisfaisante. Il faut maintenant l'attendre à son fonctionnement. La loi sur les fouilles a déjà suscité des critiques préventives. Sur ma demande, mon ami M. J. Toutain, a bien voulu les formuler par écrit. Je ne puis reproduire ici intégralement sa longue lettre. Il voudra bien m'excuser de n'en donner que l'essentiel et de le discuter point par point.

a) M. Toutain me communique tout d'abord un extrait d'une lettre d'un ingénieur passionné d'archéologie et qui a déjà publié, dans le *Bulletin archéologique du Comité,* de bons travaux :

« ... L'avenir m'inquiète un peu ; comment va-t-on appliquer la nouvelle loi de réglementation des fouilles du 27 septembre? Est-ce la mort sans phrase pour les petits chercheurs comme moi? Assez connu pour ne pas faire l'ignorant de cette législation et trop connu pour passer outre, je suis dans l'absolue nécessité d'arrêter net toute recherche. Que conviendra-t-il de faire?

« Ne faudra-t-il pas obtenir un assentiment officiel (qui pourra tarder des mois ou des années) pour entreprendre quoi que ce soit? C'est l'arrêt total pour moi qui ne dispose que des bribes de temps volées sur mon repos ou mon sommeil.

« Et cependant, n'ai-je pas le feu sacré?... »

Je ne doute pas que M. Toutain ait répondu à son correspondant : « Conformez-vous à la loi ; demandez l'autorisation que vous êtes qualifié pour obtenir. Pourquoi présumer qu'elle tardera des mois ou des années? »

Mais la vieille expérience qu'a M. Toutain des habitudes de l'administration lui inspire une remarque qui, d'ailleurs, est juste. Je lui laisse la parole.

b) « Aux termes de l'article 1, aucune fouille, aucun sondage n'est

possible sans une autorisation ministérielle. Il est bien dit que la demande est instruite dans les deux mois, mais il n'est point ajouté qu'au bout de deux mois, sans réponse officielle, le travail peut être entrepris. » — Espérons que le texte tel qu'il est laisse entendre que le Ministre s'engage à répondre dans les deux mois ou même plus rapidement.

c) M. Toutain poursuit : « L'article 1 et l'article 3 obligent le fouilleur à se conformer aux prescriptions imposées par l'administration. Les prescriptions seront sans doute les mêmes pour tous les cas. Or, vous savez que s'il y a, en effet, des règles générales pour la conduite des fouilles, le vrai fouilleur doit s'inspirer des circonstances locales pour mener à bien son entreprise... »

— Évidemment. Mais que pourront être les prescriptions imposées par l'administration, sinon ces règles générales? Demeurons dans la réalité. Lorsqu'elle accorde une subvention à un fouilleur, l'administration lui adresse déjà des prescriptions : « tenez un journal de fouilles ; dans vos contrats avec le propriétaire du terrain réservez la part de l'État dans les trouvailles éventuelles ; à la fin de chaque campagne, envoyez un rapport avec quelques dessins et photographies... », et autres recommandations du même genre. Si quelque jour l'administration arrivait à faire rédiger une sorte de *Manuel* détaillé du fouilleur, ce serait très bien et aucunement de nature à gêner jamais un vrai fouilleur. N'est-il pas naturel qu'en accordant l'autorisation de fouiller l'État indique dans quelles conditions on devra le faire?

d) M. Toutain s'étonne ensuite que l'article 3 institue la surveillance des fouilles par un représentant attitré de l'administration des Beaux-Arts. « Que ce mot surveillance est déplaisant. N'aurait-il pas mieux valu « contrôle » ou concours? » — Question de mots et ceux que vous proposez susciteraient tout autant de protestations. Le fait seul importe : faut-il une surveillance? Si l'on veut empêcher la dilapidation des gisements, même après autorisation dûment obtenue, il faut surveiller l'exécution des fouilles. Et, d'autre part, continue M. Toutain, « quel représentant des Beaux-Arts pourrait surveiller H. Rolland à Saint-Blaise ou l'abbé Sautel à Vaison? ». — Mais, lorsque H. Rolland fouille à Saint-Blaise avec une subvention des Beaux-Arts, n'est-il pas déjà soumis à une surveillance de l'administration? A Vaison même, bien que les fonds proviennent en majeure partie de source privée, l'abbé Sautel n'est-il pas soumis à un contrôle de la commission des fouilles de la Direction des Beaux-Arts qui le juge à l'œuvre? Un fouilleur qui sait son métier et qui l'exécute consciencieusement n'a rien à craindre d'une surveillance ; il n'a rien à cacher et, s'il y a dissentiment entre lui et le surveillant, il peut discuter d'abord et en appeler à l'arbitrage de cette commission des fouilles dont vous faites vous-même partie et qui a vraiment qualité pour trancher. La question que j'attendais et à la-

quelle il serait peut-être difficile de répondre serait : « Qui sera chargé de ces surveillances? »

e) Le troisième paragraphe de cet article 3 inspire à M. Toutain de nouvelles inquiétudes : il « ordonne de déclarer immédiatement au représentant de l'administration des Beaux-Arts toute découverte de caractère immobilier ou mobilier». « Alors, si nous dégageons sur le mont Auxois un mur gallo-romain, si nous fouillons un puits et si nous en retirons des fûts de colonnes ou des vases de bronze ou des poteries, si nous découvrons au-dessous du niveau gallo-romain une hutte gauloise, si nous trouvons quelques monnaies ou deux ou trois fibules ou des anneaux de bronze, il faudra chaque fois en informer le surveillant. En vérité, ne suffit-il pas que tout cela soit signalé dans le rapport rédigé à la fin de la campagne? »

— Je n'avais pas vu tout cela, je l'avoue, en lisant la loi. Reprenons le texte : « Toute découverte de caractère immobilier ou mobilier doit être conservée et immédiatement déclarée à ce représentant. » Aucune découverte, à ce que je comprends, ne doit être détruite ni dissimulée. Si vous avez le « surveillant » à côté de vous, vous lui montrerez tout. Sinon, évidemment, vous n'enverrez pas un rapport journalier. Une telle prescription ne touche pas un fouilleur aussi soigneux que vous. Reconnaissez qu'il n'était pas inutile de la formuler.

f) Les articles 5 et 16 donnent à l'État le droit de revendiquer, « dans le seul intérêt des collections publiques », les trouvailles sur lesquelles il aura jeté son dévolu. Et vous apercevez, mon cher ami, l'ombre de Salomon Reinach venant, ce texte à la main, dépouiller la Société des Sciences de Semur du *Gaulois endormi*, de la *Flûte de Pan*, de divers bronzes, tels que la *Tête de Junon* et la *Gallo-Romaine* à la coiffure si curieuse. Il aurait été armé pour revendiquer les statuettes découvertes par H. Corot aux sources de la Seine... Si la loi, concluez-vous, met entre les mains de Secrétaire d'État et du Secrétaire général des Beaux-Arts cette arme redoutable, « je crains fort que ces articles 5 et 16 n'aient pour principal résultat de décourager les Sociétés savantes de province, de brider complètement leur initiative ».

— Je vous demanderai seulement : pourquoi supposez-vous, lorsqu'il est question de l'intérêt des collections publiques, qu'il faille entendre uniquement Saint-Germain? Le Musée de la Société des Sciences de Semur à Alise-Sainte-Reine, le Musée de Dijon, ceux des Sociétés savantes de province ne sont-ils pas aussi des collections publiques? Pourquoi voulez-vous que l'État revendique pour Paris ce qui irait naturellement et sans frais, ou à frais bien moindres, à un Musée de province? Revendication, d'après la loi, signifie uniquement droit de préemption. Le budget des Musées nationaux est-il donc si riche? Et, même gratuitement, quel intérêt pourrait avoir l'État à enlever à la

province des trouvailles locales qui sont à leur vraie place dans le Musée archéologique de la province? Le droit de préemption de l'État s'appliquera surtout aux trouvailles des fouilles particulières et les Musées de province pourront souvent en bénéficier. Que des préventions sans fondement ne viennent pas décourager leurs initiatives. Du libéralisme de l'État en pareille matière, ou de sa prudence, je trouve l'indice dans l'article 17 : « Le droit de revendication prévu par les articles 5, 11 et 16 ne peut s'exercer à propos des trouvailles consistant en pièces de monnaie ou d'objets en métaux précieux sans caractère artistique. » Libéralisme qui me semble même excessif et dont les numismates ne se féliciteront sans doute pas.

g) « Autre chose qui n'est pas moins grave », poursuit la lettre de M. Toutain. « Aux termes de l'article 16, une autorisation de fouilles dûment accordée peut être retirée si, à raison de l'importance des découvertes, l'administration des Beaux-Arts estime devoir poursuivre elle-même l'exécution des fouilles ou procéder à l'acquisition des terrains. Cette fois, c'est une véritable spoliation non dissimulée... Comment voulez-vous maintenant qu'une Société savante ou qu'un archéologue travaillant par ses propres moyens mette en train une fouille quelconque si l'État doit venir lui dire un beau jour, dans le cas où la fouille serait fructueuse : ôte-toi de là que je m'y mette. Remarquez que le terme éviction est employé dans le texte même de la loi, à l'article 8, pour définir cette opération. »

— C'est vrai et il paraît paradoxal qu'en cas de fouille particulièrement fructueuse l'État vienne se substituer au fouilleur trop heureux. Relisons cet article 8 et voyons comment est réglée cette « éviction ». « L'auteur des recherches a droit au remboursement total des dépenses qu'il a effectuées. Il peut, en outre, obtenir à titre de dédommagement pour son éviction une indemnité spéciale dont le montant est fixé par le Secrétaire d'État sur la proposition de la Commission des Monuments historiques. »

Quelle est l'éventualité envisagée? Un chercheur est tombé sur un gîte particulièrement fructueux. L'intérêt de la science exige que le site soit exploité à fond. De deux choses l'une : ou bien l'inventeur est capable de le faire ou bien, et le cas n'est pas invraisemblable, la fouille dépasse vraiment ses moyens. Dans le premier cas, soyons sûrs que l'État ne se souciera pas de faire lui-même, à ses frais et en payant en outre une indemnité, ce qu'il saura devoir être fait tout aussi bien en dehors de lui. Dans le second cas, il manquerait vraiment à son devoir en laissant perdre, faute de soins ou de moyens suffisants, une part des enseignements que peut procurer la fouille. Il n'y a pas faute du fouilleur, donc aucune raison pour un retrait d'autorisation de fouille ; il y a seulement intérêt général à ce que l'État prenne en main des recherches

particulièrement importantes. Le cas, malheureusement, ne se présentera peut-être pas très souvent. Il était bon qu'il fût prévu.

h) Le chiffre des amendes prévues comme sanction, de 1,000 à 20,000 francs, « c'est-à-dire, avec les décimes, comme on dit, de 10,000 à 200,000 francs, est extravagant... Si vous y ajoutez la menace d'un emprisonnement de un à six mois en cas de vente ou d'achat d'un objet trouvé dans des fouilles et non signalé au représentant de l'administration, alors cela devient vraiment de la démence ».

— Réfléchissez à la gravité du dernier cas signalé par vous : achat ou vente d'un objet trouvé dans des fouilles et non signalé, c'est-à-dire dissimulé. C'est là tout le commerce frauduleux des antiquités.

D'autre part, vous me faites observer un peu plus loin que les fouilleurs clandestins sauront passer à travers les mailles de la loi et qu'il faudrait, pour les dépister, une véritable armée de surveillants. C'est certainement ce qu'a prévu le législateur. J'imagine qu'il a dû faire le raisonnement suivant : la loi n'arrêtera pas immédiatement les fouilles clandestines ni le commerce frauduleux des antiquités, mais le coupable qui sera pris sera un exemple fait pour décourager les autres. Peu à peu, la loi s'imposera au respect et, par quelques sanctions sévères, atteindra l'effet voulu.

i) On obtiendrait de meilleurs résultats, conclut M. Toutain, en augmentant les ressources mises à la disposition des Musées français. « Si des pièces importantes comme la réplique du *Diadumène* de Vaison sont passées à l'étranger, de ces évasions regrettables, c'est l'administration des Musées français qui est responsable... L'État français n'offre souvent que des sommes insuffisantes pour acquérir des pièces de valeur. Que l'on étoffe sérieusement le budget de nos Musées, qu'on lui attribue autant de crédits qu'aux Sports, par exemple, on obtiendra plus de résultats que par les obstacles et les menaces dont est remplie la nouvelle loi. »

Certes, les Musées français auraient besoin de voir augmenté leur budget. Mais cela n'empêcherait ni les fouilles clandestines ni le commerce frauduleux des antiquités. L'application de la nouvelle loi : surveillance des fouilles, revendications de l'État, exigera des dépenses nouvelles. Le texte législatif donne le moyen d'agir, mais il faudra aussi agir. Une loi ne vaut jamais que par l'usage qui en est fait.

C'est pourquoi, malgré toutes ses critiques préventives, M. Toutain ne veut pas désespérer de l'avenir. « Un seul article m'a rassuré », ajoute-t-il, « celui qui prévoit des arrêtés pour déterminer les modalités d'application de la loi. » Ces arrêtés ont pris eux-mêmes la forme d'une seconde loi promulguée le 21 janvier 1942, « tendant à assurer la coordination des recherches archéologiques ».

Les grandes lignes de cette loi ont été indiquées ci-dessus. En quoi ses dispositions touchent-elles aux fouilles archéologiques? — Par l'institution d'un directeur régional des antiquités. Ce directeur est appelé à devenir la cheville ouvrière de tout le service des antiquités qui se trouve ainsi décentralisé. L'article 3 de la loi du 21 janvier définit ses fonctions en détail : « Dans sa région, il (le directeur des antiquités) reçoit et instruit les demandes d'autorisation de fouilles faites en application de l'article 1 de la loi du 27 septembre 1941. Il contrôle et, le cas échéant, dirige les fouilles archéologiques. Il surveille les chantiers ouverts et propose toutes mesures utiles à l'exploitation scientifique des fouilles et à la conservation des vestiges et objets découverts. »

Ce n'est pas tout. Il ne devra pas oublier les Sociétés savantes locales. « Il oriente et coordonne leur activité, qu'elles s'occupent de préhistoire ou d'archéologie antique : il instruit et transmet leurs demandes de subventions pour leurs recherches et la publication de leurs travaux de préhistoire et d'archéologie... Il peut, en outre, inspecter les Musées archéologiques classés ou contrôlés de sa circonscription et soumettre au Secrétaire d'État tout rapport ou suggestion utile dont il adresse un double au Directeur des Musées nationaux. »

Il coordonne et oriente l'activité des Sociétés locales, mais il sera aussi obligé, la plupart du temps, de leur demander leur aide et leurs avis et la collaboration de quelqu'un de leurs membres. Les circonscriptions sont vastes et telle est l'ampleur de la tâche dévolue au directeur régional qu'il n'y pourra suffire tout seul. Il lui faudra la collaboration des savants locaux. Loin de brider leur activité, la nouvelle organisation sollicite les initiatives particulières par l'intermédiaire de ce directeur régional.

La seule critique que je me permettrai de faire est que, ces fonctions étant purement bénévoles et gratuites, on en est réduit à faire appel à des hommes déjà chargés d'autres soins. Nommés par le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, les directeurs régionaux seront choisis parmi « les membres de l'Institut, les anciens membres des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, les professeurs de Facultés, les conservateurs des Musées nationaux ou des Musées classés et contrôlés, les archivistes départementaux, les architectes des Monuments historiques, les membres ou correspondants du Comité des Travaux historiques ou toutes autres personnes spécialement présentées à la nomination du Secrétaire d'État par la 15e commission du Centre de la Recherche scientifique ».

Les directeurs seront seulement indemnisés de leurs frais de déplacement. On aurait pu ajouter « et de correspondance ».

Ils n'en auront évidemment que plus d'autorité ; mais dans quelle mesure pourront-ils s'acquitter de leur tâche?

En somme, la nouvelle réglementation fournit, à mon sens, une excellente base de départ. Elle apporte un commencement à l'organisation d'un service des Antiquités en France. Elle répond parfaitement au vœu formulé par l'Académie des Inscriptions le 1er août dernier : « que, sans entraver aucune initiative, l'État se réserve un droit de regard grâce auquel les pouvoirs publics, qui consentent déjà de larges subventions, assureraient la coordination des diverses compétences dans la recherche, la publication méthodique et rapide et la conservation des richesses archéologiques ».

Tel est évidemment l'esprit des nouvelles lois et le sens dans lequel elles seront appliquées.

A. GRENIER.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XXXV

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1941

Comme pour l'année précédente, beaucoup de travaux (et de revues) publiés à l'étranger ne nous sont point parvenus. Notre chronique portera donc encore presque exclusivement sur des publications françaises. Celles-ci sont importantes, plus par la qualité que par le nombre.

Il faut citer d'abord la thèse remarquable soutenue en Sorbonne par M. André Déléage (aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Nancy) sur *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le haut Moyen-Age* (Mâcon, Protat, 1941). Elle se compose de trois volumes, dont le second comprend, classés par rubriques, les documents qui ont permis de dresser les cartes du tome III. Cet ouvrage appellera, de la part des divers spécialistes, des critiques inévitables, car il touche à des disciplines diverses qu'un même auteur ne saurait posséder avec une égale maîtrise, et il tente des reconstitutions et des synthèses en partie prématurées. Mais il offre le grand mérite de grouper pour la première fois, dans une étude de géographie historique régionale, les données de l'archéologie, de la toponymie, de l'histoire, de la géographie physique et humaine. Nous devons savoir gré à M. Déléage d'avoir tenté cette entreprise audacieuse et hardie — la science n'avance point sans que ses pionniers ne risquent des faux pas — et de l'avoir réalisée dans les meilleures conditions possibles. Sa documentation est considérable et le travail de mise en œuvre n'a pas été moins grand que celui de la recherche. Son information est vaste ; lorsqu'il est documenté de seconde main, il sait choisir les bons ouvrages et les derniers qui font autorité. En toponymie, il évite de s'aventurer sur le terrain dangereux de l'étymologie, qui n'est pas le sien.

La grande nouveauté de son livre, c'est d'avoir procédé à des coupes historiques dans divers domaines et d'avoir essayé de reconstituer sur des cartes la toponymie végétale à différentes époques (dans ses rapports avec les défrichements), la répartition des lieux habités (par catégorie, lorsque faire se peut) depuis la préhistoire, la densité de l'habitat aux mêmes époques, etc., sans compter de nombreuses cartes de ter-

roirs. Dans son texte, suivant une bonne méthode, l'auteur remonte du connu à l'inconnu, du présent au passé. Ses documents sont, d'une part, les fouilles archéologiques, de l'autre, les noms de lieux, enfin les chartes et autres documents concernant la propriété. — On reprochera à l'auteur d'être un peu absolu dans certaines conclusions : mais ne fallait-il pas faire abstraction de maintes nuances si l'on voulait dégager les dominantes d'une masse de matériaux si complexes?

Les toponymistes trouveront une grande quantité de noms géographiques intéressants au début du premier tome, et plus encore parmi les noms de lieux-dits réunis dans le second. La valeur topographique régionale des types les plus anciens comme *vèvre* ou *breuil* a-t-elle été bien déterminée sur le terrain? Aux géographes bourguignons de le discuter. — Historiquement, il est bien difficile de dater les collectifs en *-ētu*, *-ēta*, ce suffixe ayant vécu de l'époque gallo-romaine à nos jours. — La séparation entre les formations en *-acum* et en *-iacum* est trop rigide : il y a eu une longue période de flottement entre les deux variantes. — P. 761. Les dérivés de *buxus* ne représentent pas nécessairement le *buis* (penser à *buisson*). — P. 763. *Brosse* est de même racine que *broussaille* et n'a rien à voir avec *bruyère;* son prototype probable est *bruscia.* — A relever quelques fâcheuses coquilles : p. 751, *fagore* pour *fagum;* p. 753, *carpanetum* pour *carpinetum;* j'imagine que *tilieam*, p. 755, est de ce nombre. — La présence presque générale, en Bourgogne, de *Court-*, *Ville-*, en tête du mot dans les composés de l'époque franque, contrairement aux noms lorrains, picards, franciens... de même type, montre que cette province, bastion avancé de la région lyonnaise, a résisté à l'emprise de la syntaxe germanique.

C'est avec un vif plaisir que nous avons vu enfin paraître le *Dictionnaire topographique du département des Vosges* de M. Paul Marichal, attendu depuis longtemps. Un des meilleurs élèves d'Auguste Longnon avec Léon Mirot (ils éditèrent ensemble l'œuvre posthume du fondateur de la toponymie française), M. Paul Marichal, qui joint les qualités de l'historien à la méthode et à la conscience du chartiste, a réalisé un de nos meilleurs dictionnaires topographiques (je dirais : le meilleur, si celui de la Marne, de Longnon, n'existait pas). C'est en tout cas le plus complet, car dans ce répertoire sont incorporés les noms de lieux dits — et ils sont nombreux — qui présentent de l'intérêt pour la géographie humaine ou pour l'histoire. Cet in-quarto de 550 pages, avec 128 pages d'introduction, où tous les noms, toutes les formes, toutes les références et les localisations ont été passés au crible de la critique, représente quarante-cinq ans de recherches : le travail d'une vie. Si l'on ajoute qu'Antoine Thomas, un maître en précision, voire en minutie, si difficile pour les autres comme pour lui-même, a été, pendant des années, le premier commissaire responsable, on conclura aisément que ce travail ne sau-

rait rien laisser à désirer au point de vue de la sûreté d'information et de l'exactitude scientifique.

A l'instar du dictionnaire de la Marne et des dictionnaires topographiques les plus récents, l'Introduction de M. Marichal abandonne à d'autres spécialistes la description physique du département. Même ainsi allégée, son introduction ne laisse pas d'être une des plus copieuses et des plus riches, au double point de vue de la toponymie et plus encore de l'histoire, avec la liste des circonscriptions civiles et religieuses, anciennes et modernes. La liste relative au culte des saints (p. LXXXIII à XCII) sera particulièrement appréciée.

Je donnerai un compte-rendu plus détaillé de l'ouvrage dans *Le français moderne* d'octobre 1942.

La seconde partie de l'important travail de Mme Houth-Baltus, dont la première a été signalée ici (1938, p. 41), vient de paraître dans le *Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, t. XLIX, 1941, p. 22-215 (Rodez, impr. Carrère). C'est le *Dictionnaire topographique des noms de lieux et des lieux-dits du pays de Cruye et du Val de Galie* (région de Versailles). Les noms sont classés par ordre alphabétique dans chacune des trente-huit communes étudiées. Ce mode de classement permet de donner la physionomie de chaque village et de ses cultures ; mais il rend plus longue la recherche de tel ou tel toponyme. Le dépouillement est très vaste ; il comprend les noms des anciens chemins et dépasse les données du cadastre en signalant des noms relevés sur place. Chaque nom est suivi des formes anciennes, quand il y en a, avec références précises. Cet excellent répertoire sera suivi d'un lexique, dans lequel les types toponymiques seront classés par catégories et analysés.

Sous le titre *Sur l'Allier, la Vistule et ailleurs*, M. Walther Maas a publié à Moulins (in-8°, 71 p., 1941) un recueil d'articles dont plusieurs touchent la toponymie. Ses remarques sur les changements du paysage en Bourbonnais sous l'action du travail humain (p. 5-14) présentent un réel intérêt, ainsi que ses notes sur l'habitat et les routes gallo-romaines (p. 29-36), et, pour la comparaison avec d'autres pays, l'étude sur les villages hollandais en Pologne (p. 37-41) et la colonisation allemande en Pologne avec ses conséquences diverses (p. 42-46 et 53 sqq.).

Dans les *Annales de Bourgogne*, notre collaborateur Paul Lebel donne sur le nom de lieu-dit *l'Hâte* une petite étude (déc. 1941, p. 295-302), qui est un modèle de précision et de méthode. Les explications livresques doivent être remplacées par une enquête géographique et linguistique. La toponymie éclaire l'histoire du mot, qui, de « lance → bois de lance », a passé, comme *perche*, au sens de mesure de longueur et, par extension, de « champ étroit ».

Dans la *Revue historique et archéologique du Libournais* (numéros de

1941), M. Jean Ducasse consacre plusieurs articles à l'histoire de Libourne, avec de nombreux détails géographiques. Comme l'a jadis confirmé l'éminent historien Bémont, le nom de *Libourne* représente le nom du fondateur de la bastide au XIII[e] siècle, l'Anglais Roger de Leyburn. La localité antérieure s'appelait *Fozera* ou *Orfossa*, noms obscurs que l'on n'est pas encore parvenu à éclaircir ; pour ma part, j'incline à croire que *Fozera*, avec sa variante (plus archaïque) *Fozela*, peut être le représentant gascon d'un latin vulgaire **foc-ella* (*fox*, *focis*, désignant le goulet, l'estuaire, l'embouchure). — L'auteur a publié précédemment dans la même revue des études toponymiques sur la région de Libourne, où il a groupé de nombreux matériaux ; mais beaucoup d'étymologies laissent à désirer et des types différents ont été confondus sous une même rubrique.

Belgique. — Notre collaborateur J. Vannérus a publié dans le *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* (t. XV, 1941, p. 137-204) une étude sur *le nom de Lowaige*, qui est un modèle de monographie toponymique. A l'aide d'une riche documentation et d'une méthode qui combine les données d'ordre historique, géographique et linguistique, l'auteur établit que ce nom n'a rien à voir, contrairement à ce que d'aucuns avaient cru, avec les *Laeti Lagenses*, mais représente une déformation du flamand *weg*, chemin, passé en roman dans les régions frontières, et précédé de l'article ; l'altération de *Le Wège* en *Lowaige* s'explique par l'influence du nom flamand de ce village, qui est *Lauw*.

Allemagne. — Le travail considérable de Max Förster sur le nom de la Tamise et sa famille (*Der Flussname Themse und seine Sippe*, Munich, *Bayerische Akademie der Wissenschaften*, 1941, 951 p.) sort du cadre de cette revue. Mais je le signale, parce que la première partie offre d'importantes considérations d'ordre général sur les recherches hydronymiques et leur méthode. L'étude de la racine *Tam-* permet en outre à l'auteur d'étudier un problème qui n'a pas encore été complètement mis au point : l'anglicisation des noms de lieux celtiques.

Albert DAUZAT.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Néolithique en Bourgogne. — Le néolithique jaillit de tout le sol français. Autour du village d'Ancey (vingt kilom. au sud de Dijon), sur les territoires de Fleurey, Malain, Lantenay, M. Georges Droux, secrétaire honoraire des Facultés de Dijon, a recueilli des silex : il signale des vestiges d'habitations et de fortifications primitives. Il donne de ses silex d'excellentes reproductions et essaye de les classer en s'aidant des conseils de G. Goury et du C[t] Octobon. Sa brochure constitue un utile document sur la préhistoire d'un coin de terre bourguignon : G. Droux, *Le néolithique en Côte-d'Or*, in-8° carré, 16 p., 5 pl. phototypie, 1941 [chez l'auteur à Ancey].

Protohistoire : fin du Bronze, début de Hallstatt. — L'étude des « champs d'urnes », c'est-à-dire des tombes plates à incinération se substituant aux tumuli, a été active en Allemagne depuis une vingtaine d'années. Au début, les résultats paraissaient assez confus. Voici que peu à peu ils s'éclairent. En nous apportant des précisions sur les premières incinérations dans des tumuli et les tombes plates du pays trévire, M. Wolfgang Kimmig peut, en s'appuyant sur d'assez nombreuses études récentes, présenter un essai de systématisation logique, au moins vraisemblable et fort intéressant : *Beiträge zur älteren Urnenfelderzeit im Trierer Land*, dans *Trierische Zeitschrift*, 1938, 3, p. 157-184. Je suis frappé des analogies que présentent rites funéraires et formes de vases avec ce que l'on observe dans l'Italie du Nord à l'époque villanovienne.

A Autun. — Donnons un souvenir à la mémoire de l'avocat Ch. Boëll, président de la Société éduenne, qui demeurait l'âme du Musée archéologique d'Autun. L'une de ses dernières communications à la Société éduenne, mentionnée par les *Annales de Bourgogne*, XIII, 1941, fasc. II, p. 144, signalait la découverte, sur une longueur de 270 mètres, du dallage antique du *cardo* d'*Augustodunum* en direction de la Porte d'Arroux. Les dalles sont de gros blocs de granulite semblables à ceux qui avaient déjà été mis au jour à l'intérieur de la ville.

On trouvera de Ch. Boëll, dans les *Annales de Bourgogne*, même fascicule, p. 166, une note sur un masque en terre cuite d'Autun qu'il rapproche de cette figuration des Vents, génies tutélaires des morts, récemment étudiée par M. Franz Cumont dans la *Rev. arch.*, 1939, I. — Qui va maintenant s'occuper du Musée si important de l'Hôtel Rolin

et des antiquités que chaque coup de pioche fait sortir du sol de l'ancienne capitale éduenne?

Henry Corot (1864-1941). — Le bon archéologue de Savoisy (Côte-d'Or) est mort le 2 mars dernier. Il avait fouillé, de 1894 à 1908, les tumuli de l'âge du bronze et du fer de Minot. Depuis la dernière guerre, il s'était voué corps et esprit à l'exploration du sanctuaire des sources de la Seine. C'est à lui qu'on doit, entre autres découvertes, celle des beaux bronzes qu'a publiés M. A. Blanchet : la barque avec une statuette de la *dea Sequana*. Ses nombreux articles ou notes dans la *Revue préhistorique de l'Est* et dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* avaient établi sa réputation de savant. Dans les *Annales de Bourgogne*, XIII, fasc. II, 1941, H. Drouot trace un portrait pittoresque de ce « paysan de l'Auxois, maigre et moustachu, vêtu de son antique redingote noire ou dans sa tenue de travail, la pioche à la main, sur l'un de ses chantiers, ou encore, au milieu de ses livres et de son matériel archéologique dans le cabinet — le *capharnaüm*, comme il disait — de Savoisy... Ce bourgeois rural, qui consacra une partie de sa médiocre fortune, ses forces et son travail à la recherche préhistorique, gallo-romaine et médiévale, représentait une personnalité originale, rare déjà de notre temps et que nos fils... ne pourront vraisemblablement plus guère imaginer : droiture naturelle, simplicité admirable, attachement absolu à la vieille foi et aux vieilles mœurs et, outre cela, ardeur et force d'enthousiasme inlassables..., produit électif d'un temps et d'un milieu qui s'évanouissent... ».

Sources et divinités. — Son dernier travail et je crois que l'on peut dire sa suprême pensée, Henry Corot les consacra aux sources de la Seine. Une subvention des Monuments historiques lui avait permis, avant la guerre, d'y reprendre ses anciennes fouilles. Ce n'était pas faire tort à la Dea Sequana que de penser aussi à ses voisins et voisines nombreux dans la région bourguignonne. Voici donc, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, XIX (1927-1932), volume paru récemment, p. 243-264, avec 4 planches, un substantiel article de récapitulation : *Les sources divinisées de la Côte-d'Or et la reprise des fouilles des sources de la Seine.* Elles y sont toutes, avec leurs divinités aux noms multiples, celles du bassin de la Loire — inscriptions au dieu *Alisanus* — celles du bassin de la Saône, *Santenay*, source salée, *Sainte-Sabine*, avec les restes de son temple, voué probablement à Apollon, *Salives*, dont la source jaillit sous le chœur de l'église, Saint-Martin-du-Mont, Beire-le-Châtel (*Dea Januaria*) ; enfin, celles qui s'écoulent vers la Manche. Les moindres affluents de la Seine apparaissent l'objet d'un culte dont il subsiste des monuments. H. Corot les dénombre en s'attachant particulièrement à la source d'Alésia et à son dieu *Apollon Moritasgus* (sur ce dieu, on consultera l'article de A. N. Newell, *Le dieu*

aux colombes d'Alésia et Serapis-Moritasgus, dans *Rev. arch.*, 1939, II, p. 135 sq.). Il aboutit, comme de juste, aux sources de la Seine, récapitulant ses trouvailles anciennes et disant ses espoirs de nouvelles découvertes. C'est une sorte de testament scientifique laissé à ses successeurs.

Voies romaines au Ve siècle. — Je n'ai pas encore vu le fascicule XXI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, dans lequel le chanoine Chaume a étudié *le transfert des restes de saint Germain de Ravenne à Auxerre*, mais je trouve, dans les *Annales de Bourgogne*, septembre-décembre 1940, p. 57-68, des observations intéressantes de M. E. Thévenot sur l'itinéraire de cette translation. D'autres circonstances que le passage des cendres du saint ont pu déterminer la consécration de sanctuaires à saint Germain. Parmi les routes que jalonne le nom du saint, il s'agit de choisir. C'est ce qu'essaye de faire M. Thévenot avec un sens parfait des réalités, en particulier pour le trajet de Lyon à Saulieu. Parmi les voies romaines de la région, le cortège dut suivre celle qui, en 448, se trouvait le plus couramment employée. Ce n'était pas forcément la plus brève, car ce retour triomphal devait faire étape dans les grands centres tels qu'Autun. Comme Saint-Martin, Saint-Germain conduit l'archéologue le long du réseau légué par Rome.

La colonne de Cussy. — Dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, XXI, fasc. I et II (1936-1937), M. E. Thévenot apporte de nouvelles précisions à l'accusation qu'il avait naguère formulée contre la restauration fautive de 1823 (voir *R. É. A.*, 1936, p. 342-343). Il a retrouvé, dans le village voisin d'Auvenay, servant de margelle de puits, la partie supérieure du chapiteau authentique. Les témoignages d'archéologues du XVIIIe siècle confirment cette authenticité. Il faut, conclut-il, supprimer les deux tambours ajoutés pour donner à la colonne les proportions classiques de sept à huit fois le diamètre ; il faudra seulement refaire la partie inférieure du chapiteau qui dut être sacrifiée lorsqu'on le transforma en margelle ; il faut, enfin, fouiller autour de la colonne, où l'on pourra retrouver au moins des fragments du groupe du dieu cavalier et de l'anguipède. On a déjà, fortuitement, retrouvé une tête en 1823 : on ne nous dit pas ce qu'elle est devenue. L'étude de M. Thévenot est convaincante. Souhaitons qu'elle soit suivie d'effet.

Chaussées Brunehaut (cf. *R. É. A.*, 1939, p. 342-343). Dans les *Annales de Bourgogne*, X, fasc. IV, décembre 1938, p. 299-300, l'abbé Chaume cite un texte mentionnant à une date voisine de 1090 une *via quae dicitur Brunehildis* (*Chartes de Cluny*, Bernard et Bruel, IV, n° 3302).

Toponymie. — Même revue, même fascicule, p. 290-298 : P. Lebel, *Problèmes toponymiques* : Cure : *Cora*, Cousain et Arce. Cousain est un

ancien *Cosa* (1147). Pour l'Arce, rivière qui sourd au village d'Arces, un texte du VIIe siècle donne *Arcea*, ce qui renverrait à un **Arcia* primitif. M. P. Lebel continue son étude des noms de cours d'eau en Gaule (cf. *R. É. A.*, 1939, p. 121-137).

Dénominations cadastrales. — D'un exposé critique des divers travaux de René Louis sur les Fontaines-Salées sous Vézelay par le chanoine Chaume, j'extrais le passage suivant, qui me semble d'une portée générale. *Annales de Bourgogne*, XIII, 1941, fasc. II, p. 137. « A l'assemblée générale de la Société des fouilles de l'Yonne tenue à Saint-Père, le 19 septembre 1938, M. R. Louis... formulait devant ses auditeurs les termes d'un nouveau problème,... celui de la raison première et de l'âge de certaines dénominations cadastrales unissant dans leur teneur un nom d'homme et un nom d'accident géographique, tel que *mont* ou *val*... *Monrou*, qui est un *Mont Raoul*, *Vaubouton*, *Mont Libeuf*, *Vaufron*. Au pied du *Mont-Raoul* et à l'ouest de Foissy, le système est complété par *Vaubertin*, à l'est de *Vaubouton*, par *Vauflault*. Que représentent ces toponymes, formés d'un nom d'homme de l'époque barbare : *Radulfus*, *Betto*, *Liebodus*, *Frodo*, *Bertinus*, *Flaochadus*? S'agit-il d'un partage foncier très ancien et avons-nous sous les yeux les noms des premiers propriétaires germaniques? Ou devons-nous admettre que ces noms sont ceux de tenanciers plus récents, installés par les moines? Ou même faut-il songer à de simples noms de messiers ou de viguiers? » — L'hypothèse de tenanciers installés par les moines paraît au chanoine Chaume la plus plausible. Mais on voudrait, dit-il, en avoir des exemples documentés.

A la recherche de Gorgobina. — Je n'ai pas étudié la question abondamment discutée de l'identification de la petite place forte des Boiens assiégée par Vercingétorix au début de la campagne de 52. J'y ai fait une brève allusion dans cette chronique (*Revue*, 1935, p. 50). Depuis lors, un renseignement dû à l'historien L. Mirot me signale d'importantes collections d'antiquités gallo-romaines recueillies à Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), aux abords de l'Allier, à peu près à mi-chemin entre Moulins et La Guerche-sur-l'Aubois, où l'hypothèse la plus couramment admise situe Gorgobina. Voici, d'autre part, une communication de M. Harris à l'Assemblée de la *Société des fouilles archéologiques de l'Yonne*, le 18 septembre 1938, relatant la présence d'une ville gallo-romaine mystérieuse dans le bois de Compierre, entre Saint-Reverrien et Champallement, à l'ouest de Corbigny, toujours dans la Nièvre, mais beaucoup plus au nord du département. Le site a d'ailleurs été l'objet de fouilles clandestines durant le XIXe siècle. M. Harris et le Dr Coursier y ont exploré les ruines d'une maison gallo-romaine, modeste commencement de recherches qui s'annoncent bien et sont faites avec beaucoup de soin et de méthode.

Auxiliaires lingons. — Dans les *Annales de Bourgogne*, XIII, 1941,

fasc. II, p. 165-166, le chanoine G. Drioux signale, d'après le *Bulletin épigraphique* de la *Revue archéologique*, 1937, nº 113, un diplôme militaire récemment trouvé à Palatavo (Bulgarie), lequel, à la date de 164, mentionne parmi les troupes de Dacie la *cohors V Lingonum*. Ce nouveau texte permet de compléter le fragment de diplôme très mutilé du Musée de Vienne (*Corp.*, XVI, nº 110), daté de 159. M. Drioux donne le texte de ces deux diplômes, à insérer sous les nºs 160 *bis* et *ter* dans ses *Textes et inscriptions relatifs aux Lingons*.

Hypocaustes. — G. Drioux, G. Parmentier, J. Mulson, *Substructions gallo-romaines de l'Échenot* (8 kilom. au sud de Langres), dans *Revue archéologique*, 1941, I, p. 199-206 : deux hypocaustes à blocs de maçonnerie et canaux partant du *praefurnium*, type rare en Gaule. J'en trouve un nouvel exemple, datant, semble-t-il, du IIIe siècle, dans le pays trévire, dans un bâtiment annexe de la villa rustique de Irsch : *Trierer Zeitschrift*, 1939, 2, p. 251, fig. 32.

Prospérité agricole antique. — Il faut lire, dans le *Journal des Savants*, janvier-mars 1940, p. 7-16, le bel article de M. J. Toutain, *La densité et la répartition de la population de la Gaule romaine.* S'appuyant sur les résultats obtenus par des études récentes, M. J. Toutain se range à l'avis de Camille Jullian, qui estimait la population de la Gaule au IIe siècle de notre ère à un chiffre de 40 à 50 millions d'habitants (y compris Suisse, Belgique, Rhénanie). Une revue rapide et suggestive conduit M. Toutain, des grandes villes et de leurs monuments, aux bourgades de moindre importance, aux théâtres et amphithéâtres isolés, aux sanctuaires, aux *vici* et aux villas. C'est un tableau d'ensemble non seulement documenté, mais clair et vigoureusement tracé. Le lecteur y trouvera des idées générales autant que des faits.

Le vent des morts. — Après la mort, l'âme, qui est un souffle, est emportée par les vents vers le séjour éthéré des dieux. C'est là une conception d'origine orientale qui paraît avoir été diffusée par le mithriacisme dans le monde romain. Plus anciennement on se figurait que pour atteindre le Ciel l'âme avait à traverser les différents éléments supérieurs : l'air et les vents, l'Océan et le feu de l'éther. Des monuments divers et nombreux reflètent cette eschatologie. Franz Cumont les analyse et les explique dans un article de la *Revue archéologique*, 1939, I, p. 26-59, article que tout archéologue doit méditer : *Une terre cuite de Soings et les Vents dans le culte des morts.* L'occasion de cette belle étude est la trouvaille, dans une tombe de Soings, en Sologne, d'une terre cuite en forme de vase constitué de deux moitiés rejointes pour la cuisson et représentant chacune une face aux joues gonflées. C'est une figuration des Vents, et M. Cumont explique pourquoi un vase de ce genre figure dans une tombe, pourquoi les Vents sont souvent représentés sur des stèles funéraires ou bien aux angles des sarcophages. C'est une revue complète des monuments de cette catégorie et des textes de toute sorte

qui permettent d'en comprendre la signification. On admire la sûreté avec laquelle M. Franz Cumont arrive à retrouver et à exprimer la pensée antique.

Archéologie de la Creuse. — Dr G. Janicaud, *Mélanges archéologiques. Huitième série*, dans *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, XXVII, 1939, p. 167-189. Deux beaux racloirs paléolithiques, des silex et des haches néolithiques, des dolmens et menhirs, un sphinx en ronde bosse, une tête de bélier, divers bas-reliefs, des cippes funéraires et des sépultures, dont l'une contenait un beau flacon de verre bleu verdâtre d'une vingtaine de centimètres de haut et à peu près autant de diamètre et une autre, à Mainsat, un curieux trident de fer à pointes lancéolées et dont l'emmanchure se faisait non par une douille, mais par une embase élargie. Pour finir, des chapiteaux, des vases, un cercueil monoxyle de Bazelat et des pierres de mesure du Moyen-Age. Le tout parfaitement décrit et souvent figuré. Le Dr Janicaud fait du bon travail.

En Bas-Limousin. — Conférence de M. Franck Delage à l'Assemblée générale de la *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* à Brive, le 14 novembre 1937, publiée dans le *Bulletin* de cette Société, t. LX, 3e et 4e livraisons, 1938, 32 p. Conférence remarquable ; tout y est : routes, *vici*, villas, inscriptions (rares), sépultures, des détails sur Tintignac et sur les fouilles nouvelles du plateau des Cars, où, au milieu d'une lande déserte, gisent les blocs épars d'un grand temple de type classique. C'est toute la vie ancienne et l'histoire du pays que M. Franck Delage réussit à mettre en lumière. On appréciera ses observations particulières et générales. Ayant présenté la statistique des trouvailles dans les divers arrondissements, il remarque qu'on n'en peut tirer aucune indication : « Dans telle zone on a soigneusement enregistré tout ce qui se découvrait ; dans telle autre on n'a pas déployé le même soin. Il a suffi que, dans tel ou tel canton, deux ou trois chercheurs aient travaillé longtemps avec continuité pour que le chiffre des découvertes ait cru rapidement. » — Et il conclut : « Cherchez et vous trouverez. » C'est ce qu'il a fait lui-même.

En Alsace. — *Les Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace*, 1939, apportent, comme d'habitude, une importante moisson de faits archéologiques. De la préhistoire d'abord : Forrer et Ulrich, *Le cimetière néolithique à céramique rubanée de Hoenheim-Souffelweyersheim*, p. 1-24, et, de M. Ch. Goehner, *Céramique du néolithique tardif de Strasbourg-Cronenbourg et des lieux dits des environs*, p. 25-32. L'article capital est la publication par R. Forrer d'une stèle funéraire gallo-romaine trouvée intacte à Oberhasslach, sculpture locale, raide et naïve, mais non dépourvue d'un certain style. Si M. Forrer lisait ma chronique, il y aurait trouvé, 1937, p. 368-369, au moins une hypothèse explicative, due à M. Silvio Ferri, du trou anciennement garni d'un clou de fer qui se voit

au-dessus de l'image de la femme ; la figure était voilée tant que le portrait funéraire était celui d'une vivante. Il fait remarquer très justement l'ouverture demi-circulaire, sorte de chatière qui s'ouvre au bas de la stèle, porte de communication entre les manes des défunts et le monde des vivants. A propos de cette stèle figurant deux époux, il évoque les représentations des couples de divinités qui sont, en effet, d'un type très semblable : par exemple, le Mercure et Rosmerta de Chatenois et diverses stèles alsaciennes, dont on peut se demander si elles représentent des défunts ou des divinités, si le personnage masculin tient un bâton ou un serpent. Il en est plusieurs exemples. A Nancy, un monument de ce genre a été jadis étudié par A. J. Reinach. Oberhasslach (*Avellanum*, XIIe siècle) apparaît comme un carrefour sur la route de Strasbourg au Donon. Dans ce fascicule, plusieurs trouvailles mérovingiennes.

Archéologie lorraine. — « Sous la direction de M. le professeur André Gain, la Société des études locales, qui a déjà publié en 1937 une *Géographie lorraine*, objet d'un vif succès, prépare pour cette année une *Histoire de Lorraine*... Cette vue d'ensemble sur la région lorraine aux temps préhistoriques en formera le premier chapitre. » Dû à G. Goury, ce premier chapitre, publié à part à Nancy en 1939, sous le titre : *La Lorraine avant l'histoire*, forme une brochure in-8° de 16 pages. L'*Histoire de Lorraine* a paru depuis, chez Berger-Levrault, avec le même millésime (in-8°, 740 p.). On y retrouve le même chapitre beaucoup plus largement illustré (p. 15-25). La *période gallo-romaine* est traitée par Maurice Toussaint (p. 26-58). L'*époque franque*, par le même savant, occupe les p. 59-92. Texte et illustration sont de premier ordre et présentent, avec une bonne bibliographie, l'état le plus récent des recherches. Comme le dit G. Goury, cette *Histoire* est appelée sans aucun doute à un succès au moins égal à celui de la *Géographie*. Qu'il me suffise de signaler, sans essayer de les résumer, les excellents chapitres pour lesquels l'archéologie représente la source principale.

Scarponne. — M. Toussaint, *Scarponne au temps de la Gaule romaine*, *dans le Pays lorrain*, novembre 1938, p. 529-550. L'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger mentionnent l'un et l'autre la station de *Scarpona* entre Toul et Metz. Le nom de lieu actuel *Scarponne*, conservé par l'île que forment la Moselle et le canal de l'Obrion, empruntant le cours d'un des petits affluents de la rive droite, est une restitution savante. On disait au XVIIIe siècle *Serpagne* ou *Serpeignè*. L'identification de la localité ancienne avec le bourg actuel de Dieulouard est certaine. Continuant la série de ses monographies archéologiques (*R. É. A.*, 1937, p. 259, 368 ; 1938, p. 420), M. Toussaint expose tout ce que l'on sait de Scarponne : textes anciens relatifs à deux victoires de Jovin sur les Alamans aux environs de Scarponne et à l'attaque des Huns d'Attila contre le fortin romain qui défendait le passage de la Moselle ; inscriptions,

rares et peu significatives, sauf un milliaire de Caracalla, fouilles depuis le XVIIIe siècle et trouvailles diverses. Il arrive à fixer à peu près la topographie antique et à donner l'image de ce que fut cette bourgade routière au bord de la rivière. De nombreuses illustrations et de bonnes photographies animent le texte. L'article n'intéressera pas seulement les lecteurs du *Pays lorrain;* il est d'un bon archéologue et fait pour les archéologues. — P. Lebel, au *Congrès des Sociétés savantes de l'est de la France*, tenu à Nancy en juin 1938, a fait remarquer que le nom antique, *Scarpona*, était, selon toute apparence, un nom de cours d'eau. C'est très vraisemblable. Mais quel cours d'eau? La *Natagne*, sur la rive droite, est un peu loin (2 ou 3 kilom.) ; le *Chaudrupt*, sur la rive gauche, est bien petit (700 m.). Il est vrai que, dans le fond de vallée sableux qu'est l'île de Scarponne, le cours des eaux a singulièrement varié.

A Grand (voir *R. É. A.*, 1937, p. 258-259 ; 1938, p. 418). — M. Toussaint, *Les fouilles de Grand (Vosges). Troisième campagne archéologique (automne 1938)*. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy, 1937, in-8°, 16 p. Deux sondages, plutôt que des fouilles, dans la région de l'amphithéâtre, ont mis au jour les restes de constructions indéterminables. M. Toussaint donne ensuite l'inventaire méthodique des tombes barbares fouillées au bois du Béhaut d'octobre 1937 à fin septembre 1938, tombes 73 à 166.

Les cimetières barbares de Grand. — M. L. Wilminot, qui a fouillé si heureusement le cimetière barbare de Sauville, compte, autour de la localité gallo-romaine, six cimetières de l'époque postérieure. Celui du bois du Béhaut, fouillé en 1936 et 1937, a fourni 131 sépultures, dont une vingtaine en sarcophages ; il n'est pas épuisé. Une population assez considérable était donc fixée dans la clairière de Grand à l'époque franque. Une bonne carte accompagne cet exposé fait au premier *Congrès lorrain des Sociétés savantes de l'est de la France : Les cimetières antiques de Grand (Vosges) et de sa banlieue*, Nancy, 1938, in-8°, 16 p.

Les Francs en Lorraine. — J'ai signalé, au fur et à mesure de leur publication, les parties successives de l'*Essai sur la question franque en Lorraine*, donné par M. Maurice Toussaint à la *Revue des questions historiques* (*R. É. A.*, 1938, p. 302 ; 1939, p. 40 et 264). Suivant la bonne méthode, M. Toussaint a commencé par l'inventaire de ses documents et, après celui des autres départements lorrains, voici le *Répertoire des nécropoles et sépultures isolées de l'époque franque découvertes dans le département de la Moselle*, dans *Revue des questions historiques*, novembre 1938, p. 3-33. A la suite du répertoire et devant la carte qui l'accompagne, M. Toussaint, en guise de conclusion, formule quelques observations : 1° il est significatif de constater que, pour la plupart, les champs funéraires barbares se trouvent dans le voisinage immédiat des lieux habités (*vici* ou villas) de l'époque gallo-romaine. 2° Les stations de l'époque barbare paraissent avoir été assez denses le long des grandes

rivières, Meurthe, Moselle, Meuse, Seille, et beaucoup plus clairsemées dans les autres vallées lorraines. 3° La pénétration franque a été aussi nulle dans la partie montagneuse des Vosges que l'avait été celle de Rome. 4° Dans la Lorraine restée de langue allemande, on est frappé du contraste entre la présence de noms de lieux germaniques et la pénurie de nécropoles barbares. La conquête linguistique germanique aurait-elle été postérieure à la conquête du terrain? Ce n'est ici qu'un bref résumé de ces conclusions qui reposent vraiment sur les faits dégagés par une longue enquête.

L'époque barbare dans les Vosges. — L'*Essai de répertoire concernant les fouilles et les trouvailles de l'époque barbare dans le département des Vosges* (in-8°, 76 p. Épinal, Robert Kahn, 1939), dû à M. Vilminot, est précédé de quelques réflexions et observations pleines de bon sens. L'auteur y plaide pour la conservation du terme « époque barbare ». Bien d'autres que des Francs, remarque-t-il, vinrent s'installer en Gaule et d'autres commandèrent longtemps à des portions considérables du territoire. Époque barbare est donc plus juste qu'époque franque. Dira-t-on haut Moyen-Age? Mais c'est confondre avec le Moyen-Age une période qui le prépare sans doute, mais n'en est pas moins fort différente. N'oublions pas que cette période eut en Gaule une durée à peu près égale à celle de la domination romaine. M. Vilminot catalogue dans les Vosges soixante-neuf cimetières barbares. Se trouve-t-il ainsi en contradiction avec M. Toussaint? Il faut distinguer dans le département la plaine et la partie montagneuse : sur les soixante-neuf cimetières, soixante-cinq se trouvent dans la plaine. Dans la plaine également, 50 % des noms de communes se terminent en *-court* ou en *-ville*, alors que les noms de ce type sont très rares dans les environs de Saint-Dié et de Remiremont. Le passage des grandes routes romaines, celle de Langres à Toul et celle du Donon à Lamarche ont attiré les établissements barbares. Avec le soin dont il est coutumier, M. Vilminot nous transmet les renseignements qu'il a recueillis sur ces cimetières barbares et leurs trouvailles. On souhaiterait pareil *Essai* de répertoire dans tous nos départements français.

L'art barbare. — Édouard Salin, *Rhin et Orient. Le haut Moyen-Age en Lorraine d'après le mobilier funéraire. Trois campagnes de fouilles et de laboratoire.* Paris, Geuthner, 1939, in-4°, 326 p., 44 planches. Le titre contient beaucoup de choses ; le volume, encore bien davantage. Cette chronique a déjà signalé, à plusieurs occasions, les fouilles, les travaux et les théories de M. E. Salin : 1938, p. 302 et 303 ; 1939, p. 264. Nous retrouvons les uns et les autres dans le nouveau livre. Les fouilles de Sion y sont présentées comme un exemple du passage de l'époque romaine tardive à celle des invasions, IVe-VIe siècles ; les fouilles de Villey-Saint-Étienne, comme l'exemple de la fusion progressive entre la population gallo-romaine et les éléments alamaniques, VIe-VIIe siècles ; celles

de Trémont (Meuse), comme l'exemple d'un habitat de longue durée, VIe-VIIIe siècles. Les produits divers de ces fouilles font, en outre, l'objet d'analyses très poussées du point de vue typologique et surtout de la technique. C'est là l'originalité de M. Salin ; il veut se rendre un compte parfait de la manière et de la matière dont sont faits aussi bien les vases de terre, de bronze ou de verre que les perles de porcelaine et les bijoux. Méthodiquement, il applique à l'archéologie les procédés du laboratoire et les résultats sont excellents. Il ne manque pas d'y ajouter l'étude des thèmes décoratifs, cherchant avant tout à se rendre compte des origines. En cette matière, l'analyse présente moins de sécurité que les analyses chimiques ou spectrographiques. Elles conduisent M. Salin jusqu'en Extrême-Orient. Il est, en effet, non seulement archéologue et chimiste, mais aussi collectionneur d'art, en particulier, d'art chinois. Sans doute, on ne songe pas à nier que, de tout temps, des influences aient filtré depuis l'Extrême-Orient jusqu'à l'Extrême-Occident, ni qu'elles se soient exercées de façon particulièrement intenses à la suite des invasions des Huns. Mais les motifs prétendus orientaux apparaissent en Europe, voire dans le monde romain, bien avant ces invasions. On en trouvera un exemple caractéristique dans le chapitre que M. Salin intitule le cycle du Dragon, p. 262-270. Un aperçu de ces théories a été exposé dans une communication à l'*Académie des Inscriptions*, *Comptes-rendus*. 1940, p. 86-94. Le cycle nous entraîne de la mythologie germanique à celle de la Mésopotamie ; il passe de la Mésopotamie à la Chine ; c'est de là qu'il serait revenu à l'Europe au moment des grandes invasions ; la technique des représentations nous reporterait, en effet, à l'art chinois des Han. Il y a dans un tel cycle bien des lacunes chronologiques inquiétantes. Au fond, ce qui nous manque, c'est de connaître les origines de l'art de La Tène et ses prolongements du Rhin au Caucase du IVe siècle avant notre ère au IVe siècle après. Tout cela est un peu aventureux mais bien intéressant et, d'ailleurs, parfaitement exposé.

Bijoux barbares. — Abondant et riche mobilier : fibules, boucles et languettes de ceintures, croix découpées dans des lamelles d'or et bordées d'un pointillé au repoussé dans *Germania*, 1939, 1, p. 40-42, Walther Veeck, *Ein alamanisches Frauengrab aus Schwenningen* (Wurtemberg), et p. 43-53, Hans Bott, *Neue Zeugnisse langobardischen Einfuhrgutes aus Württemberg*, pl. 5-9.

Numismatique gallo-romaine. — Tel est le titre d'un article de M. A. Blanchet, avec le sous-titre : *Les trésors de Pezou et de Toucy et le monnayage provincial sous Tetricus*, dans la *Revue de numismatique*, 1941, p. 69-99, pl. III et IV. Il s'agit bien de monnaie gallo-romaine — il en est d'ailleurs également en Bretagne — et non de monnaie romaine en Gaule. Pauvre monnaie, d'ailleurs : de petits jetons de métal blanc de 0^m^006 à 0,013 de diamètre — les Anglais les nomment *minimi ;* à l'avers, une figure, la plupart du temps méconnaissable : une seule chose

ressort, la couronne radiée ; légendes en partie illisibles ; on y devine plutôt qu'on y lit, souvent, le nom de Tetricus, mais, souvent aussi, tout se réduit à des traits sans signification : une simili-légende. M. Blanchet arrive néanmoins à en fixer la chronologie : de 268 environ à 280, en pleine anarchie des Bagaudes ; il s'agit, pour les Gaulois, d'avoir un numéraire pour les transactions journalières, quand elles ne se font pas par troc. Les variétés régionales indiquent à M. Blanchet qu'il s'agit de frappes locales. Ces pauvres piécettes sont le témoignage d'une décentralisation, on pourrait dire d'une décomposition monétaire. La Gaule, malgré tout, s'efforce de vivre. L'article intéressera tous les archéologues qui, dans les ruines ou leurs entours, peuvent trouver des pièces de ce type.

Numismatique mérovingienne. — P. Le Gentilhomme, *Les monnaies mérovingiennes de la trouvaille de Buis*, dans *Revue numismatique*, 1938, p. 133-168. La trouvaille est ancienne, antérieure à 1860. Quelques pièces en avaient déjà été étudiées, mais non pas l'ensemble, important en raison de la pénurie de la documentation sur la circulation monétaire au VIIe siècle. Buis est un hameau de la commune de Chissey-en-Morvan. C'est donc le monnayage bourguignon, et en particulier celui de Chalon-sur-Saône, que fait connaître la trouvaille. L'enfouissement du trésor date des environs de 650, exactement, pense pouvoir préciser M. Le Gentilhomme, de septembre 641, à la suite du meurtre, non loin d'Autun, du patrice Willibald. M. Le Gentilhomme insiste sur la composition strictement régionale des trésors de cette époque, preuve du peu de relations commerciales entre les diverses provinces. L'étude détaillée des tiers de sou d'or de la trouvaille lui fournit des précisions nouvelles sur la chronologie des émissions monétaires de Chalon.

Archéologie belgo-romaine. — MM. H. van de Weerd et J. Breuer avaient commencé en 1938 la publication, dans la revue *L'antiquité classique*, d'une chronique consacrée à l'archéologie nationale depuis les temps préhistoriques jusqu'au haut Moyen-Age. « Nous y ferons connaître », annonçaient-ils, « dans la mesure du possible, les découvertes, fouilles et publications les plus intéressantes. » Ils ont tenu parole en 1938 et 1939 et avaient résolu de faire paraître désormais cette rubrique *Archéologie* deux fois par an. Souhaitons qu'ils puissent bientôt reprendre leur travail.

Folklore liégeois. J. M. Remouchamps (1877-1939). — Il n'est pas déplacé, dans une chronique d'archéologie, de mentionner l'œuvre du folkloriste de premier ordre que fut le sénateur belge Remouchamps. Le folklore, c'est l'archéologie d'aujourd'hui et d'hier ; la nôtre est celle d'avant-hier. Le but est le même : reconnaître l'homme dans ses œuvres, et les méthodes, en somme, pas très différentes, sauf que les documents du folklore sont infiniment plus abondants. Il s'agit, à l'aide des choses et des objets qu'elle a créés, de reconstituer une civilisation passée ou

qui est en train de s'effacer. J'appliquerais volontiers à nos Musées d'archéologie ce que disait Remouchamps de son Musée de la vie populaire wallonne : un Musée doit s'enrichir tous les jours et ne jamais être considéré comme une chose terminée. Comme l'archéologie, le folklore est l'une des sciences auxiliaires de l'histoire. C'est en 1912 que Remouchamps avait pris l'initiative de la création, à Liége, du Musée de la vie wallonne ; en 1924, il inaugura la publication de son Bulletin des *Enquêtes*, si varié, si objectif et dirigé avec un véritable esprit scientifique d'observation et d'analyse. Ses collaborateurs continueront son œuvre, persuadés comme lui qu'à notre époque de nivellement général il importe plus que jamais de sauver des témoins des anciennes civilisations régionales. Celle de la Wallonie apparaît exceptionnellement riche.

Villa romaine de l'Ardenne belge. — A. Geubel, *Notes sur la fouille d'une villa romaine à Villers-le-Bouillet.* Extr. des *Annales de la Fédération arch. et hist. de Belgique, Congrès de Namur*, 1938 (Namur, Gosenne, 1939), in-8°, 12 p. Ce n'est que l'annonce d'une publication plus détaillée à paraître dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* La note n'en donne pas moins déjà une idée précise des deux bâtiments séparés par un espace de 32 mètres qui livre passage à un chemin creux : d'un côté une villa à galerie-façade, de l'autre, semble-t-il, des communs assez développés (35 mètres environ sur 25). Les deux bâtiments comportent des hypocaustes. M. Geubel note que le domaine romain ne coïncide pas avec le domaine communal ; la villa se trouve, en effet, tout près d'un point d'où partent en croix les limites de quatre communes différentes. Il faudrait connaître l'étendue de ces quatre bans communaux qui ont fort bien pu être taillés dans l'ancien domaine gallo-romain. Les substructions de bâtiments sont intéressantes ; la configuration du terroir autour d'elles ne l'est pas moins. On souhaitera, avec les archéologues belges, l'étude de l'occupation romaine, déjà commencée d'ailleurs — M. Geubel apporte sur ce point d'utiles indications — dans la forêt d'Ardenne.

Notitia dignitatum. — Dans *Mnémosyne*, 3e série, vol. VIII, 1939, p. 67-71, M. A. W. Byvanck commence une étude bien documentée du précieux et difficile document. Il en étudie tout d'abord la date, surtout d'après les événements de Bretagne et l'article de Bury. L'histoire de la Gaule, où les informations ne manquent pas, pourra peut-être, conclut-il, éclaircir la question. La « note batavo-romaine » suivante, où il a dû traiter ce point, a sans doute paru. Attendons de recevoir à nouveau *Mnémosyne.*

Antéfixes et lampes romaines. — J. Breuer, *Antéfixes romaines trouvées à Sirault (Hainaut)*, dans *L'antiquité classique*, VIII (1939), fasc. 1, p. 21-40. Il y a à Sirault de bons gisements de terre plastique. Il n'est donc pas étonnant d'y trouver des terres cuites romaines. Mais le décor de ces antéfixes reproduit celui de lampes. M. Breuer étudie ces lampes

en détail ; il les date de la première moitié du Ier siècle. Les antéfixes ne doivent pas être très postérieures. Sont-elles les productions d'ateliers militaires? Elles dateraient alors du règne de Claude, date à laquelle ces ateliers commencent à fabriquer des matériaux pour une construction plus durable des camps. Toutes ces questions qui s'enchaînent sont traitées avec une belle érudition et une hardiesse logique dans l'hypothèse qui rendent l'article non seulement instructif, mais extrêmement séduisant.

Entre Tongres et Nimègue, sous la conduite de M. J. Vannérus : *Deux stations de la route romaine de Nimègue à Tongres : Catualium et Feresne*, dans *Acad. roy. de Belgique, Classe lettres, sciences morales et politiques*, 5e série, t. XXV, 1939, p. 141-169. Les articles de M. Vannérus sont toujours pleins d'enseignements ; on voit dans celui-ci l'épigraphie, l'archéologie, la linguistique toponymique, en laquelle M. Vannérus est un maître, et l'histoire du Moyen-Age, concourir pour imposer la solution. *Catualium* est Heel : c'est le nom antique qui a donné le nom moderne par une série de transformations énumérées, étudiées et prouvées par M. Vannérus. Il s'ensuit que l'abréviation *C. V. T.*, dans une inscription récemment trouvée à la villa de Ravensbosch, à douze kilom. de Heel, doit se lire, ainsi que l'avait proposé Mlle Ludg. van de Weerd (*Antiq. class.*, IV, 1, p. 175-179) : *Civitas Ulpia Tungrorum*, et non pas *Trajana*, qui serait Xanten, beaucoup trop éloigné.

Quant à *Feresne*, il faut corriger *Teresne* et l'identifier avec Dilsen, *Thilesna* en 1082. A l'appui de sa correction, je citerai à M. Vannérus l'exemple d'un autre nom de la Table de Peutinger, *Filena*, sur la route de Chalon-sur-Saône à Langres, qu'il faut corriger en *Tilena* et qui, d'un commun accord, s'identifie avec Til-Châtel. L'identification de *Teresne* avec Dilsen, appuyée par l'abondance des vestiges archéologiques, s'impose d'autant plus que la paroisse, placée sous le vocable de saint Martin, est la plus étendue de la région et qu'en outre elle s'est trouvée, au Moyen-Age, le siège d'une importante juridiction remontant à l'époque franque. Le tribunal franc, succédant à un prétoire romain, était établi, sur le territoire de Dilsen, au bord de la route près du petit pont qui franchissait le Dijkbeeck. Telles sont les précisions auxquelles aboutit une étude bien conduite. Ces identifications de stations romaines, conclut M. Vannérus, ne présentent pas simplement un intérêt archéologique ou toponymique ; elles permettent encore d'éclaircir l'histoire des juridictions primitives et montrent l'importance que gardèrent de tout temps ces stations routières. Citons encore ce principe posé par M. Vannérus : « dans le plus grand nombre des cas, un nom de station romaine doit pouvoir se retrouver de nos jours, en recourant, bien entendu, à une étude approfondie de tous les toponymes de la région, même de ceux de simples champs aujourd'hui dépourvus de toute habitation ».

L'origine des Trévires et l'archéologie. — M. Harald Koethe, du Musée de Trèves, a bien voulu m'envoyer le tiré à part d'un article qu'il a publié dans les *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 1939, fasc. 1 et 2 : *Das Trevererproblem im Licht der Archäologie.* Le point de départ est toujours le mot de Tacite : *adfectatio germanicae originis* (*Germ.*, 28), qui semble avoir été à l'ordre du jour en Allemagne. Je m'étonne de l'importance qui lui est prêtée, car *adfectatio* ne signifie rien autre chose que « prétention » et qui dit « prétention » entend qu'on se pare d'un mérite injustifié. Telle est bien la pensée de Tacite à propos de l'origine germanique des Trévires. Sur ce point, d'ailleurs, M. Koethe se rencontre à peu près entièrement avec M. Lambrechts. Mais les chemins par lesquels il conduit son étude ouvrent tellement d'aperçus en partie nouveaux, l'article apporte des renseignements si précis sur une série de recherches concernant l'histoire religieuse celtique, la linguistique et l'archéologie, que je voudrais, dans un des prochains numéros, pouvoir en donner une analyse détaillée, indiquant au moins les principales références. En somme, M. Koethe entreprend de montrer que, si la partie méridionale du pays trévire présente exactement le même caractère entièrement celtique que le territoire des Mediomatrices (Metz), la partie nord, l'Eifel, encore plus que le Hunsruck, paraît avoir conservé une population plus ancienne, celle des « champs d'urnes » du début de Hallstatt, qui présente une proportion considérable d'éléments illyriens. Les Belges, d'une façon générale, présentent le même mélange d' « illyrisme ». L'idée n'est pas un paradoxe ; elle demeure une hypothèse, mais les arguments présentés par M. Koethe présentent un intérêt de premier ordre pour l'ensemble des origines celtiques.

Les Trévires. — P. Lambrechts, *Où en est le problème de la nationalité du peuple trévire?* dans *L'antiquité classique*, VII, 1938, p. 359-381. Étude très poussée depuis la préhistoire jusqu'aux noms de personnes et surtout aux cultes de l'époque romaine. Conclusion, p. 380-381 : « Ni l'archéologie préhistorique ni les nombreux documents de l'époque gallo-romaine relatifs aux habitants du territoire trévire et à leurs croyances religieuses n'ont fourni une preuve certaine de la présence de Germains dans ce pays... A ceux qui, malgré tout, veulent découvrir la présence de quelques éléments germaniques à la dernière période de La Tène, nous répondrons que l'influence exercée par ceux-ci a été nulle, puisque aussi bien, à l'époque romaine, la culture du peuple trévire est nettement celtique. »

Mercure Pantocrator. — Un petit bronze du Musée de Namur, provenant de la villa d'Anthée, figure un Mercure (12 cm.) en buste, monté sur un globe et encadré de deux cornes d'abondance qui, partant des épaules, viennent se rejoindre sur le globe ; une croix orne la poitrine ; globe, cornes d'abondance, croix, sont des symboles d'origine orientale. — P. Lambrechts, *Note sur un buste en bronze de Mercure au Musée de*

Namur, dans *L'antiquité classique*, VII, 1938, 2, p. 217-225. Malgré ces symboles, malgré l'excellente qualité du bronze, M. Lambrechts croit ce buste de fabrication locale, de Bavai probablement, où ont été déjà notés les indices d'influences orientales. Bavai serait un centre important d'industrie bronzière. L'article est plein *bonae frugis*.

Protohistoire lingonne. — G. Drioux, *Les tumulus de l'arrondissement de Langres*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1941, nos 3-4 (4 p.). Ce ne sont que quatre pages, mais pleines de substance. D'abord une constatation : la richesse du département de la Haute-Marne en tumuli : tumuli du bronze et tumuli du fer, sans interruption entre les uns et les autres. Les plus anciens, ceux des Montoilles, qui ont fourni une hache à bords droits très légers, remontent au Bronze II, plutôt que III. Les constructeurs de tumuli n'auraient donc pas attendu la fin du Bronze III, comme le pensait Hubert, pour pénétrer dans la région. Toujours dans le même canton de Prauthoy, le tumulus des Combottes marque nettement la transition du Bronze au Fer. Les tumuli du Fer se divisent en trois groupes : Hauts plateaux de la Marne, Forêt d'Auberive, Vallée de la Vingeanne. Ils vont également depuis Hallstatt jusqu'à la fin de La Tène II ou même le début de La Tène III, sans trace de changement dans la population. Les Lingons devaient être depuis longtemps installés là où les trouvera César. Bon nombre de ces tumuli ont été fouillés dès la fin du Second Empire ; dans plusieurs, les recherches sont dues au chanoine Drioux. Il conviendrait tout d'abord, dit-il, de dresser le relevé complet de tous ceux qui subsistent encore. Un travail comme celui que Mlle F. Henry a fait pour la Côte-d'Or serait précieux pour le pays de Langres.

Un vrai camp de César. — Je n'ai pas besoin de rappeler aux lecteurs de la *Revue* l'excellent article de G. Matherat, localisant autour de Clermont-Oise la deuxième campagne de César contre les Bellovaques l'année qui suivit Alésia (*R. É. A.*, 1937, p. 347-362). Ce qui avait mis G. Matherat sur la voie, ç'avait été la découverte, dans la tourbe du marais de la Brèche, des ponts de fascines construits par César pour traverser la petite rivière et sa vallée. Puis, sur la hauteur, il avait repéré un vaste camp qu'il s'est mis en devoir de fouiller. Il a donné quelques-unes de ses premières constatations aux *Mélanges Radet*. Voici du même auteur deux brochures extraites des *Mémoires de la Société archéologique et historique de Clermont-de-l'Oise*, 1939 : la première : *Clermont en Beauvaisis, l'Alésia des Belges*, 36 p., une bonne carte. C'est une conférence relatant en détail cette campagne de 51, dont les moindres épisodes, reportés exactement sur le terrain, prennent tout leur relief. La seconde : *Principaux résultats de la quatrième campagne de fouilles devant Clermont-de-l'Oise* (1938), 11 p., apporte, avec croquis à l'appui, des précisions nouvelles sur la construction des camps romains. L'emplacement est vaste : il s'en faut que les fouilles soient achevées.

Elles reprendront sans doute un jour, nous réservant peut-être de nouvelles découvertes.

A Senlis. — Georges Matherat, *De quelques découvertes récentes concernant les antiquités de Senlis*. Extr. des *Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Senlis*, 6e série, t. V, 1940, 15 p. Une visite à Senlis, en 1939, sous la conduite de M. Matherat, m'a révélé tout l'intérêt archéologique de cette vieille ville. Voici quelques premiers indices : 1° *L'inscription de la Butte d'Aumont*. Ce que nous dit M. Matherat du pèlerinage et des réjouissances populaires à cette butte située à la lisière de la forêt d'Halatte est intéressant. Son interprétation des quatre lettres A G L C de l'inscription paraît aventureuse. 2° *Le voussoir d'arc triomphal des caves de l'Évêché* : ce beau fragment de sculpture est maintenant au Musée de Senlis. 3° *L'Acropole d'Augustomagus* : ce sont les vestiges d'un édifice romain découverts au sommet du rocher qui dominait la ville. 4° *Une arcade de l'aile nord du Palatium romain*. A l'ouest des restes précédents, une arcade en plein cintre, précédemment noyée dans les constructions du « Châtel », peut, en effet, appartenir au *palatium* mentionné par une Vie de saint. 5° *La base du chapeau d'avant-bec de la pile centrale du pont « Jumel »*, sur laquelle était gravée la mesure du pied local (0^m282 contre 0^m296 du pied romain), est maintenant au Musée de Saint-Germain. Le pont, à la sortie de la ville, appartenait à la route de Senlis à Meaux.

Mesures. — Au pied de Senlis de 0^m28 que M. Matherat retrouve, me dit-il, à l'amphithéâtre et dans divers autres vestiges locaux d'époque romaine, on opposera une mesure de 0^m30, exactement, trouvée dans une tombe à incinération de la fin du IIIe siècle à Kirft (cercle de Saarburg, région de Trèves). C'est une barre de bronze, épaisse de 2 mm. environ, large d'un peu plus de 1 cm. 1/2 et qui porte, tracées en pointillé, les douze divisions onciales. Ce n'est pas une mesure de précision, car les onces n'y sont égales qu'approximativement. Ce pied de 0^m30 est-il le *pes monetalis* romain, calculé généralement à 0^m296 ou même, parfois, 0^m297, ou bien s'agit-il d'une mesure locale? Je pose la question aux spécialistes de la métrologie : L. Hussong, *Ein Brandgrab mit Bronzemasstab um 300 n. Chr.*, dans *Festschrift für August Oxé*, p. 147-152 (1938).

De Cassel à Arras. — Remarquable étude de M. P. Piétresson de Saint-Aubin, *Meta Sanctae Rictrudis, Recherches sur la voie romaine de Cassel à Arras*, dans *Bulletin de la Commission historique du Nord*, XXXV, 1938, in-4°, 11 p. Le point de départ est fourni par deux bulles du XIIe siècle en faveur de l'abbaye de Marchiennes indiquant la *Meta Sanctae Rictrudis quae est in publico itinere*. L'identification des noms de lieux cités dans ces documents indique les environs de Neuve-Chapelle. Une vieille auberge « de la Bonne » permet de préciser l'emplacement de la *meta*. La « bonne » est d'ailleurs devenue aujour-

d'hui « la bombe », après avoir passé par la « bonde ». L'auteur suppose que la *meta* pouvait être un milliaire et, pour vérifier, il a fait l'étape vers Arras, puis vers Cassel. Vers Arras, résultat négatif, mais, vers Cassel, à chaque lieue gauloise, sauf deux exceptions, se rencontre l'indice d'un point remarquable de la voie romaine, fort probablement des milliaires à Belle-Croix, Rouge-Croix, une bourgade, *Minarium*, Estaires, un pont, un carrefour. Les conclusions topographiques de M. Piétresson s'imposent, même lorsqu'elles contredisent les indications que j'avais cru pouvoir donner dans mon *Manuel*. Elles sont le fruit de recherches sagaces et actives. M. Piétresson doit être médiéviste ; ses pas sur le terrain romain n'en sont pas moins fort assurés. Il montre quel secours les textes et les monuments du Moyen-Age peuvent apporter à l'archéologie antique.

Archéologie champenoise. — Le dernier fascicule de 1938 du *Bulletin de la Société d'archéologie champenoise de Reims* est aussi riche de matière et d'enseignements que les précédents (*R. É. A.*, 1938, p. 416 et 417 ; 1939, p. 34, 141 et 142, 339). MM. Brisson et Loppin y publient quatorze tombes à inhumation de La Tène I trouvées à Gourgançon, qui ont fourni plusieurs épées de fer à bouterolle et un très beau torques ; MM. Bry et Fromols y traitent d'une seconde nécropole gallo-romaine fouillée à Prunay : elle va de Tibère à Néron ; la céramique, de type belge, avec plusieurs estampilles, est fort bien étudiée ; les fibules, bien datées, sont intéressantes. La rubrique *Découvertes et communications régionales* (p. 157-181) est abondante et variée ; il ne s'agit pas seulement de nouvelles, mais souvent aussi de discussions, par exemple à propos des découvertes de M. Brissot dans les Ardennes, sur le caractère de la civilisation de La Tène II. Certaines de ces « Informations » équivalent à une véritable publication. Ce *Bulletin* nous conduit de la Marne et des Ardennes jusqu'à l'Aube, la Haute-Saône et les Vosges, apportant quantité de faits et de détails à noter. On en appréciera particulièrement le style bref, sans phrase et véritablement plein de substance.

Voies romaines du Calvados. — Dr R. Doranlo, *Notes d'archéologie antique. Les voies de la Civitas des Lexovii.* Extr. du *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, 1936-1937, Rouen, Lecerf, 1939, in-8o, 56 p., 1 carte. La cité des Lexovii est familière au Dr Doranlo ; il en a publié les inscriptions (dans *Études lexoviennes*, III, Paris, 1928, p. 257-323). On se reportera à l'article qu'il a donné à la *R. É. A.*, 1932, p. 159-180, sur les frontières de la cité. L'étude des routes en forme le complément. Ce ne sont pas « sept » routes qui sortaient de Lisieux ; le Dr Doranlo en compte vingt-trois, qu'il a suivies et dont il décrit les parcours en détail. Il met en œuvre tous les moyens connus, dont il commence par dresser l'inventaire dans une *Introduction*, exposé excellent de toute la doctrine concernant la recherche des voies antiques. La brochure

représente un travail remarquable. Elle nous apporte un tableau aussi sûr que possible de la voirie antique dans l'ensemble du Calvados jusqu'à Jublains et le Mans, d'une part, et jusqu'à la Seine, de Lillebonne à Rouen.

Les armes des nautes parisiens. — Une note de J. Toutain, *Le monument des nautes parisiens et le commerce fluvial sur la Seine au Ier siècle de l'ère chrétienne*, extr. des *Mémoires de la Société du Vieil-Argenteuil*, Bulletin nº 13, 1941 (in-8º, 8 p.), reprend l'examen de l'autel célèbre du Musée de Cluny. Il combat l'hypothèse de S. Reinach qui, dans la procession des nautes armés, voulait voir la représentation de quelque « épisode d'un désarmement de la Gaule ordonné par Tibère, ou tout au moins d'une inspection des armes sacrées et tolérées comme telles ». Au contraire, le droit romain consacrait la responsabilité des nautes touchant les marchandises qu'ils transportaient. Il était donc tout naturel qu'ils fussent armés pour se défendre contre toute tentative de vol. L'autel date du règne de Tibère. Or, on sait que, sous cet empereur, en 21, une tentative de soulèvement agita la Gaule. Presque toujours, indique M. Toutain, de telles insurrections sont accompagnées d'une véritable jacquerie, pillages et vols de marchandises. Il n'est pas étonnant que plusieurs des *primores Galliarum* aient aidé les troupes romaines à écraser les révoltés. « En vérité, le soulèvement avait une telle physionomie, un tel caractère de banditisme que le sens national pouvait en être obscurci aux yeux de quelques provinciaux, surtout de ceux dont les biens ou les intérêts étaient menacés par les rebelles. Les bateliers parisiens étaient de ceux-là... Et, quand la paix fut rétablie, il ne serait pas étonnant qu'ils aient voulu rendre hommage, par l'offrande d'un torques de prix, à la puissance romaine, personnifiée par l'empereur », grâce à laquelle ils naviguaient en paix. Ils apparaissent armés parce qu'ils avaient défendu eux-mêmes leur industrie par les armes.

Les origines chrétiennes d'Orléans, par Jules de la Martinière, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, XXV, janvier-mars 1939, 32 p. Je n'entrerai pas dans un débat qui dépasse ma compétence. Voici de quoi il s'agit. « Les très belles fouilles poursuivies par M. le chanoine Chenesseau sous le chœur de la cathédrale Sainte-Croix... ont conduit cet érudit à proclamer l'historicité de la vie de saint Euverte, l'envoi de corps saints à cet évêque par l'empereur Constance, la construction de l'église cathédrale Sainte-Croix au milieu du ɪᴠe siècle... Il nous paraît difficile de soutenir que ces affirmations reposent sur quelque donnée historique ou archéologique acceptable... » Il serait impossible de faire remonter l'église Sainte-Croix plus haut que le ᴠɪɪe siècle. La première cathédrale aurait été Saint-Aignan, hors du *castrum*, près de la Loire et des anciennes arènes de la Cité. Le siège épiscopal aurait été transféré ensuite à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, près de laquelle devait se trouver le baptistère Saint-Jean, *intra muros*, puis à Saint-Étienne, très

proche de la porte est du *castrum*. *Conclusion :* « A partir de la première moitié du IXe siècle, les vies romancées des évêques Euverte et Aignan, des saints de Micy, les chartes apocryphes de sainte Croix, de saint Mesmin et sans doute aussi de Fleury, écrites ou fabriquées sous l'influence de certains évêques et abbés, ont déformé la tradition antérieure sur les origines de l'église d'Orléans. Cette étude a pour but de la rétablir dans la mesure du possible... »

Jupiter cavalier. — Dr A. Morlet, *Mythologie gauloise, statue du « dieu à l'hippophore » découverte à Neschers*, Vichy, impr. Collon, s. d. [1939], in-8o, 14 p., et *Triptyque de mythologie gauloise. Les trois dieux solaires découverts au pays des Arvernes : Neschers, Lussat, Égliseneuve*, Vichy, impr. Collon, s. d. [1939], in-8o, 32 p. La nouvelle statue du Jupiter cavalier porté par le géant anguipède est plus petite que nature (0m90 de haut et 0m75 de long) ; elle a été trouvée à 2 mètres de profondeur, dans une sablière, entourée, nous dit-on, d'une sorte de coffrage assez irrégulier en grosses pierres sèches. Aurait-on voulu la mettre à l'abri? Elle n'en a pas moins subi quelques mutilations : l'arrière-train du cheval, les jambes du cavalier. La facture en serait assez bonne. Il ne semble pas qu'elle apporte rien de bien nouveau, sauf que la face du géant « hippophore » couvre tout le devant du buste. Le groupe de Lussat, très mutilé, se trouve au Musée de Clermont ; il a été publié par Espérandieu, ainsi que celui d'Égliseneuve (tous deux au t. IX), également fort abîmé. Le cavalier d'Égliseneuve aurait tenu de la main droite une épée, au dire du possesseur, petit-fils de l'inventeur. Parmi les fragments non réunis à la statue, le Dr Morlet aurait trouvé « une superbe tête de serpent cornu qui... n'est mentionnée nulle part ». Je reste sceptique au sujet de l'épée et du serpent cornu.

Clermont et Grégoire de Tours. — Aug. Audollent, *La cité des Arvernes au temps de Grégoire de Tours*, XIVe centenaire de Grégoire de Tours, *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont*, séance solennelle du 19 mai 1939, Clermont, impr. Bussac, in-8o, 16 p. La ville où Grégoire avait passé sa jeunesse était ce Clermont antique dont M. Audollent connaît tout ce que l'on peut savoir. Il en résume brièvement la topographie. Le lecteur non clermontois aimerait trouver un plan. La brochure est ornée de huit planches reproduisant des sarcophages ou fragments de sarcophages antiques qui pouvaient se trouver dans les églises au début du VIe siècle. On y voit aussi l'état actuel de Saint-Vénérand et de Saint-Cassi. Une lithographie du début du XIXe siècle représente le mur des Sarrasins ; des dessins anciens reproduisent le plan de Saint-Vénérand et une vue cavalière de l'abbaye de Saint-Alyre et des églises groupées autour d'elles. Au Clermont antique, M. Audollent fait suivre, en effet, le Clermont des premiers temps chrétiens. La cathédrale, à l'emplacement actuel, avait été construite par le neuvième évêque, Namatius (446-462 environ), tandis que dans le fau

bourg s'élevait l'église Saint-Étienne. Nul, mieux que M. Audollent, ne pouvait décrire le Clermont qu'a vu Grégoire de Tours. On aurait aimé qu'il l'ait fait moins rapidement. Il est vrai qu'on garde la ressource de recourir à son *Clermont gallo-romain* de 1910.

Sidoine-Apollinaire. — C'est une œuvre distinguée que cette thèse clermontoise de M. H. Rutherford : *Sidonius Apollinaris, l'homme politique, l'écrivain, l'évêque. Étude d'une figure gallo-romaine du Ve siècle*, publiée dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. XXXVIII, 1938. A juste distance entre la sécheresse érudite et la fantaisie littéraire, M. Rutherford a essayé d'apercevoir, dans ses œuvres, l'homme que fut Sidoine, l'aristocrate gallo-romain du ve siècle, gendre d'un empereur, s'élançant par l'éloquence du panégyrique vers une grande carrière politique, vivant les déceptions et les tristesses du désastre de la Gaule et de la ruine romaine, devenant évêque, par un reste d'ambition, peut-être, si l'on peut appeler ambition un besoin naturel d'activité, mais surtout le désir de servir. L'épiscopat devenait, à ce moment, la seule magistrature bienfaisante, l'Église, la forme nouvelle de la patrie romaine. Homme de cœur et homme d'esprit, Sidoine savait être habile et « évoluer ». « La maxime commune à beaucoup d'hommes politiques : changer d'opinion, c'est évoluer, semble s'appliquer à lui », écrit M. Rutherford. La thèse n'est pas un panégyrique ; elle est un effort intelligent pour comprendre et faire comprendre et la sympathie est la première condition d'un tel effort. Le travail est très consciencieux et historiquement bien informé. Cette histoire mélancolique d'un Gallo-Romain du ve siècle est, hélas ! presque d'actualité.

La Touraine gallo-romaine. — Le baron Henri Auvray est un érudit actif qui fouille le sol aussi bien que les archives. On lui saura infiniment de gré de présenter un tableau d'ensemble de ce que lui ont appris de nombreuses années de recherches. Désormais, il ne faudra pas manquer de consulter sur l'archéologie de Tours les deux articles qu'il a donnés au *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, XXVII, 3e et 4e trimestres, 1938, p. 161-204, et 1er et 2e trimestres, 1939, p. 235-300. On y trouvera tout d'abord une bonne bibliographie, puis d'abondants détails sur les fortifications romaines de Tours au IVe siècle. Le seul monument qui ait pu être exactement reconnu est l'amphithéâtre ; les travaux dont il a été l'objet sont décrits en détail. Nous apprenons ensuite tout ce que l'on peut savoir de la basilique et du prétendu palais dit de Valentinien. Il s'agit probablement du Forum et d'un bâtiment adjacent. Le terrain, au centre de la ville de Tours, est à peu près libre de constructions et pourrait être fouillé, nous dit M. H. Auvray. La topographie des cimetières antiques est aussi bien précisée que possible. La ville des premiers siècles était, comme on peut s'y attendre, beaucoup plus vaste que celle du IVe siècle. On trouvera encore (p. 284 et suiv.) le

catalogue des marques de potiers, dont quatre-vingt-seize sur deux cents ont été identifiées. Un plus grand nombre, nous semble-t-il, aurait pu l'être. On eût aimé aussi qu'en ce qui concerne les inscriptions citées, M. H. Auvray se fût reporté au *Corpus*. Le titre nous promettait « la Touraine » : les deux articles ne nous donnent que Tours. Nous espérons que le « suite et fin » de la couverture du second fascicule n'est que provisoire.

A Saintes. — Un archéologue de Saintes, M. Bourricaud, avait naguère proposé à la Commission archéologique de porter sur une carte de la ville actuelle et de noter dans un registre spécial les moindres découvertes relatives à l'ancien *Mediolanum* ; on pourrait ainsi en reconstituer le plan antique. C'est, en effet, ce qui devrait être fait dans toutes les anciennes villes gallo-romaines. M. Bourricaud est mort. M. Marcel Clouet, conservateur du Musée archéologique, reprend la tâche. Dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 1940, il publie un certain nombre de *Notes sur Saintes antique* (14 p.), notes où se rencontrent bon nombre d'observations dont la portée dépasse la topographie antique de la ville. Notons celle-ci, p. 13 : « Le très grand nombre de puits antiques montre que la consommation d'eau, à Mediolanum, ne saurait être estimée par le seul débit de l'aqueduc... : il ne faudrait pas supputer le nombre d'habitants d'après le débit moyen du canal romain. » M. Clouet note également l'abondance des dépôts d'huîtres à Mediolanum et donne de précieux renseignements sur la culture des huîtres à l'époque romaine.

L'aqueduc de Saintes. — C'est une étude remarquable par sa précision que Marcel Clouet a donnée à la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1940, 48 p. Il a suivi et étudié tous les vestiges de l'aqueduc sur un parcours d'environ dix-sept kilomètres, depuis les deux sources de Font-Giraud et de Vénérand. Il connaît et examine avec critique tout ce qu'on en a écrit. Il nous apporte ainsi une description détaillée qui représente l'une des meilleures qui ait été faite depuis celle des aqueducs de Lyon par Germain de Montauzan. Elle n'intéressera pas seulement les gens de Saintes, mais tous ceux qui s'occupent de l'architecture, de la construction et de l'hydraulique antiques. Je note particulièrement, p. 32, ce qui est dit des siphons en plomb pour la traversée de la vallée de la Charente ; p. 36, la critique des opinions anciennes touchant les naumachies qui auraient pu être données à l'amphithéâtre ; ce sont de pures imaginations, et, p. 38 et suivantes : *quelques caractéristiques de la construction*. M. Marcel Clouet sait observer et il ne craint pas de s'en donner la peine. Grâce à lui, nous savons aujourd'hui tout ce que l'on peut connaître de cet aqueduc, l'un des spécimens les plus importants du travail romain en Gaule. Mais de quel moment date-t-il?

A Lyon. — Il vient de se fonder une *Association lyonnaise des recherches archéologiques*, dont le siège social est à la Faculté des lettres.

Dans le premier de ses *Bulletins*, datant de 1938, je trouve d'abord une nécrologie de Philippe Fabia. C'était de toute justice. Une première note de P. Wuilleumier apporte quelques indications sur les fouilles du théâtre de Fourvière et la trouvaille d'un médaillon d'applique pour l'un de ces vases que l'on devait, pendant les représentations, vendre aux spectateurs avec des rafraîchissements. Ce médaillon figure une femme tenant deux poupons dans ses bras et ayant à côté d'elle deux petites filles. La légende porte : *Fecunditas Augustae ;* il doit s'agir de Faustine la Jeune, femme de Marc-Aurèle, dont des monnaies portent au revers le même type. Une seconde note annonce les fouilles qui, sur la route de Lyon à Mâcon, doivent chercher à résoudre le problème que pose la divergence entre la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin : *Ludna*, *Lunna*. Anse ou Belleville, peut-être, Anse et Belleville. M. Henri Raquin a dégagé la partie gauche d'une inscription funéraire, dont le *Corpus* (XIII, 2492) ne connaissait que la moitié droite. Les restitutions d'Allmer étaient parvenues, sinon à rétablir exactement le texte, du moins à en indiquer la teneur. On y trouve l'acclamation funéraire : *Sextina A*[*ve*], *Vale*, *Sextinae Sediae*, *C. Senecius Civilis*, *conjugi optimae*, *jussus ab ea*, *posuit*. Le *jussus* de la dernière ligne doit faire allusion à un songe.

Buste de matrone en bronze repoussé. — Hans Klumbach, *Bronzebüste von Marnheim in Speyer*, dans *Germania*, 1939, 2, p. 114-119, pl. 12, 13. La technique est intéressante. M. Klumbach la rapproche de celle du buste votif de Beaumont-le-Roger (Eure) au Musée de Saint-Germain et de tout un groupe de bronzes danubiens du IIe siècle étudié par Drexel, dans les *Strena Buliciana* (1924), p. 55 sq. Il les suppose cloués à une paroi ; je les verrais plutôt fixés sur une âme en bois. D'intéressants détails également sur la lunule, amulette portée par les femmes et les enfants, symbole de fécondité et de croissance, non moins que sur la coiffure des matrones, bonnet plissé enrobant la chevelure, ceci surtout d'après le modèle d'un petit buste en bronze fondu de Cologne. Le bonnet est ici une reconstitution, mais qui paraît assurée.

Seaux de bronze. — W. D. Asmus, *Ein Grabfeld des 3 Jahrhunderts von Helzendorf. Kr. Grafschaft Hoya (Hannover)*, dans *Germania*, 1939, 3, p. 168-174. — J. Werner, *Ein Bronzeeimer mit gewellten Kanneluren von Eining* (en Bavière, au Musée de Landshut), *Ibid.*, p. 192-194. Les seaux cannelés sont rares en territoire romain : celui-ci est le troisième sur cinquante-six exemplaires connus ; tous les autres proviennent de la Germanie indépendante. M. J. Werner pense à des ateliers de Belgique ou de Germanie inférieure, entre 150 et 250 de notre ère.

Albert GRENIER.

VARIÉTÉ

UNE INSCRIPTION D'HERCULANUM RELATIVE AU DROIT DE « SUPERFICIE »

J'ai eu l'occasion de citer, il y a quatre ans, au cours d'une conférence sur *Herculanum à la lumière des dernières fouilles*[1], le texte d'une inscription, alors encore inédite, provenant des nouvelles fouilles d'Ercolano. Nous reprenons ici l'étude de ce curieux document qui mérite mieux que les deux lignes de commentaire (d'ailleurs fantaisistes) dont je l'avais accompagné.

Cette inscription ne semble avoir retenu l'attention ni de M. Maiuri, qui l'a mise au jour il y a déjà pas mal d'années (je crois bien l'avoir déjà lue en 1931)[2], ni d'aucun autre archéologue. Elle est pourtant bien de nature à exciter la curiosité : alors que les rues de Pompéi nous offrent de nombreuses inscriptions, commerciales ou, plus souvent, politiques, peintes sur les murs en couleurs vives, la tranquille petite cité d'Herculanum n'a rien de comparable. Notre document est, en effet, le seul qu'on ait jusqu'ici découvert en bordure d'une voie publique, et combien différent, pour la forme comme pour le fond, des textes de Pompéi !

Il s'agit d'une plaque de marbre en forme de rectangle allongé de 30 à 40 cm. de long, brisée à une extrémité (la lacune, on va le voir, est brève et facile à suppléer) ; elle a été découverte dans des conditions telles que M. Maiuri a pu s'assurer qu'elle était fixée sur le mur extérieur d'un édifice du *cardo* IV, côté sud. Cette plaque est opistographe : les deux textes gravés avec beaucoup de soin sur ses deux faces sont parallèles ; la plaque a servi successivement à deux propriétaires de la même muraille, le second l'ayant fait retourner et fixer à nouveau.

On lit sur une face :

M N O N I M L D A M A
PARIES PERPETVVS PRIV

1. *Annales de l'École des Hautes-Études de Gand*, t. I, *Études d'archéologie romaine* (Gand, 1937), p. 102-103 (d'où *Année épigraphique*, 1937, n° 176).

2. On excusera l'imprécision et peut-être l'inexactitude de certaines indications : la guerre nous a séparé des notes prises sur place.

M(arci) Noni M(arci) l(iberti) Dama[e] / paries perpetuus priv[at(us)].

« Ce mur est la propriété perpétuelle et privée de Marcus Nonius Dama, affranchi de Marcus. »

Je restitue à la l. 1 DAMA*e*, plutôt que DAMA*si* : Dama, transcription latine du grec Δαμᾶς (forme dorienne de Δημᾶς?), est bien attesté au Ier siècle comme nom d'esclave ou d'affranchi ; Horace, en particulier (et après lui Perse, Pétrone, etc.), l'utilise volontiers[1], précisément parce que c'était, comme soulignent les scholiastes[2], un nom servile caractéristique.

Notre Dama est l'affranchi d'un M. Nonius qu'il est permis d'identifier avec le M. Nonius Balbus bien connu, lui et sa famille, par les inscriptions[3] et les magnifiques statues découvertes au XVIIIe siècle dans le théâtre d'Herculanum et conservées aujourd'hui au Museo Nazionale de Naples : riche personnage de rang sénatorial (il fut sous Auguste préteur et proconsul de Crète-Cyrénaïque), originaire de Nuceria, mais établi à Herculanum, à laquelle il avait fait de riches libéralités : l'inscription *C. I. L.*, X, 1425, commémore notamment la basilique, les portes monumentales et le rempart qu'il y avait construits à ses frais, *pecunia sua*[4].

L'autre face porte le texte suivant :

I V L I A E P A R I
PRIVAT PERPETVVS

Iuliae pari/[es] privat(us) perpetuus.

« Ce mur est la propriété privée et perpétuelle de Julia. »

La pierre brisée ici à gauche permettrait de restituer tout au plus une lettre à la l. 1, mais la nécessité ne s'en fait pas sentir. Quelle est cette Julia que suffit à désigner le glorieux gentilice? L'absence de *cognomen* nous autorise à penser à quelque princesse de la famille impériale. Comme elle n'est pas qualifiée d'*Auguste*, ce n'est ni Livie ni la Julie fille de Titus. Il reste à l'identifier soit à la fameuse Julie, la fille d'Auguste (morte en 14 ap. J.-C.), soit à la fille de celle-ci et d'Agrippa (morte en 28), soit, enfin, à la petite-fille de Tibère, condamnée à mort par Claude en 42. Il est regrettable qu'on ne puisse choisir, car cela fixerait un *terminus ad quem* à la date du transfert de Dama à Julie (ou inversement) des droits exercés par eux sur notre muraille.

Mais quels sont ces droits? Puisque deux propriétaires successifs ont tenu à affirmer le caractère privé et perpétuel de leur *paries*, c'est que ce

1. *Sat.*, 1, 6, 38 ; 2, 5, 18 ; 2, 7, 54.
2. Schol. ad *Sat.*, 2, 7, 54 : « Dama autem servile nomen est » ; ad *Sat.*, I, 6, 38 : « Damna nomine ignobilis. »
3. *C. I. L.*, X, 1425-1434.
4. Deux inscriptions d'Herculanum (*C. I. L.*, X, 1471-1472) nous ont déjà fait connaître un autre affranchi de la même *familia*, un certain M. Nonius Eutychus Marcianus.

double caractère n'était pas évident. *Perpetuus* : la possession pouvait n'être que temporaire ; *privatus* : ce mur pouvait apparaître comme relevant du domaine public. Qu'est-ce à dire? Sinon que ce mur privé a dû être construit sur un sol public par un locataire qui en détenait l'usage en vertu d'un bail perpétuel.

C'est la seule hypothèse, nous semble-t-il, qui permette de rendre compte de notre curieuse inscription : elle implique une allusion au droit de superficie, *superficies*, droit bien connu des historiens qui se plaisent à souligner l'élégance de cette construction juridique[1]. On sait qu'en principe, aux yeux du droit romain, *superficies solo cedit ;* mais, dans le cas où le sol fait l'objet d'un bail à long terme, l'édit du préteur s'était préoccupé, tournant l'adage, de défendre, fût-ce contre le propriétaire du fonds, les droits du locataire sur les constructions élevées par lui sur le sol loué, à la faveur de la sécurité que lui conférait la longue durée, ou la pérennité, du bail.

On commença par le mettre en mesure de se défendre contre quiconque troublerait sa jouissance en lui accordant un interdit prohibitoire, *interdictum de superficie ;* on lui promit une action réelle même contre le propriétaire du sol[2]. Peu à peu, la jurisprudence tendit à consacrer cette situation privilégiée du locataire, ou, comme on disait, du « superficiaire » : son droit, qui apparaissait d'abord comme une servitude analogue à l'usufruit, tendit progressivement à se rapprocher de la propriété[3]. En particulier, ce droit fut reconnu transmissible et aliénable par testament, donation entre vifs, cession, etc.[4].

Les textes des jurisconsultes nous apprennent, en particulier, que ce droit trouvait à s'exercer sur les fonds que les municipes consentaient volontiers à louer à titre perpétuel[5] : c'est bien, nous semble-t-il, le cas ici ; élevé en bordure de la rue, notre mur a dû être construit sur une portion du sol réservé à la voirie publique[6], dont un particulier avait obtenu la location perpétuelle. Pour prévenir toute contestation de la part de l'édilité herculanaise, le premier superficiaire (Dama ou Julie, peu importe) crut bon d'affirmer de façon publique et permanente le bien-fondé de son droit. Celui-ci ayant passé ensuite à un second personnage, la même mention en fut affichée à nouveau.

1. On trouvera un exposé de la question dans tous les manuels : je renverrai, par exemple, à Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, p. 352-355 ; Girard-Sennes, *Manuel élémentaire de droit romain*[8], p. 411-412 ; Declareuil, *Rome et l'organisation du droit*, p. 209-210 ; le *Digeste* lui consacre le titre 43, 18.

2. Ulpien, *Dig.*, 43, 19, 1.

3. L'assimilation ne fut jamais complète : la possession de la *superficies* restait subordonnée au paiement régulier de la redevance, *solarium*, due au propriétaire du sol.

4. Gaius, *Inst.*, 3, 145 (= *Dig.*, 19, 2, 2, 1) ; Paul, *Dig.*, 6, 3, 1 ; 6, 2, 12, 3 ; etc.

5. Gaius, *Inst.*, 3, 145 ; Paul, *Dig.*, 6, 3, 1 ; 39, 4, 11, 1.

6. Il faudra vérifier sur le terrain : notre mur empiète-t-il sur la largeur normale du trottoir? Cf. l'article classique de Saumagne, *Iter populo debetur*, *Revue de philologie*, 1928, p. 320 sq.

Cette référence au droit de superficie nous paraît rendre compte de la rédaction, à première vue singulière, de notre double texte. Par contrecoup, elle se trouve lui conférer un intérêt historique que nous nous permettrons, pour finir, de souligner :

(1) Notre inscription apporte, pour la première fois, la preuve que le droit de superficie était bien, comme le prévoient les jurisconsultes, l'objet d'une cession ou d'une transmission d'un possesseur à un autre. Jusqu'ici, en effet, aucun document n'était venu attester la réalité de telles pratiques : on ne pouvait guère invoquer que le témoignage, bien indirect, d'une inscription de Pouzzoles qui concerne le cas, en quelque sorte opposé, d'un superficiaire qui renonce à se prévaloir de ce caractère transmissible et qui cède, moyennant compensation, au propriétaire du sol, en l'espèce la municipalité de Pouzzoles, tous ses droits après sa mort : *usus et fructus potestasque*[1].

(2) Non moins que par son contenu, notre inscription est intéressante par sa date : évidemment antérieure à 79, elle remonte au moins à 42, peut-être à 14 de notre ère. Or, nous le rappelions il y a un instant, l'assimilation du droit de superficie à une quasi-propriété apparaît aux historiens du droit comme le résultat d'une évolution progressive dont on aimerait pouvoir fixer la date. Jusqu'ici nous ne pouvions faire remonter l'achèvement de cette doctrine plus haut que Gaius, ce qui nous laissait dans la seconde moitié du second siècle : notre texte permet désormais de se reporter d'un siècle à un siècle et demi en arrière. Le droit était fixé sur ce point dès 42, peut-être même dès le début de l'Empire.

H.-I. MARROU.
J. MEYEROVITCH.

Montpellier.

1. *C. I. L.*, X, 1783 (= Dessau, 5919), date : deuxième moitié du second siècle. L'inscription, *C. I. L.*, VI, 1585 (Dessau, 5920), de 193, ne concerne que la construction d'un édifice privé sur le sol public et ne dit rien de sa cession éventuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Bérard, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité : l'histoire et la légende* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. CL). Paris, de Boccard, 1941 ; 1 vol. in-8°, 562 pages. — *Bibliographie topographique des principales cités grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité.* Paris, de Boccard, 1941 ; 1 vol. in-8°, 116 pages.

Le plus souvent, l'auteur d'une thèse est amené à restreindre son sujet à mesure que ses recherches s'approfondissent. Tout au contraire, Jean Bérard a élargi le sien, et, de recherches sur Métaponte, est sorti un livre sur l'ensemble de la colonisation grecque en Grande-Grèce et en Sicile. Il dut ainsi faire des lectures très étendues, dont il faut lui être reconnaissant plus qu'à tout autre, et dont témoigne l'excellente bibliographie topographique qu'il nous donne en fascicule séparé. Cette longue enquête lui parut nécessaire, quand il s'est aperçu que les résultats auxquels Ettore Païs et son école critique étaient parvenus ne pouvaient aujourd'hui être tenus pour acquis. Sans nier les bienfaits du doute méthodique auquel Païs, Ciaceri, Giannelli, Pace ont soumis la tradition littéraire, Jean Bérard, reprenant, semble-t-il, l'attitude qui fut celle de G. de Sanctis pour l'histoire des origines de Rome, ne croit pas que les légendes soient des inventions de basse époque, et qu'il suffise de les déclarer invraisemblables pour qu'elles soient vides de toute valeur documentaire. Elles ne sont pas venues toutes faites de Grèce ; non seulement elles nous aident à connaître les milieux où elles sont nées, mais elles traduisent, mieux que celles de Rome dont l'expression littéraire est plus tardive, des faits réels dont le souvenir avait une forme cohérente quand écrivaient Hérodote et Thucydide.

Cette tradition littéraire était distincte de la tradition historique pour les écrivains du ve siècle, la première se rapportant aux temps les plus lointains ; mais l'ordre logique auquel ils se tenaient risquerait aujourd'hui d'égarer le chercheur dans un labyrinthe de conjectures. En renversant le plan des auteurs anciens, on a plus de chance de bâtir sur un terrain solide, surtout quand on peut confronter leur témoignage avec les résultats des fouilles que Jean Bérard connaît mieux que tout autre

savant français. De la valeur des données archéologiques, voici quelques exemples : des fouilles récentes à l'embouchure du Sélé, au nord de Paestum, ont fait sortir de terre une série de métopes au Centaure et des figurines de terre cuite à l'image des Sirènes. On connaissait donc dans ce temple d'Héra Argeia, qui date du vi^e^ siècle, une légende thessalienne, à laquelle Jean Bérard rattache, avec raison, me semble-t-il, les Aminéens, population « pélasgique » qui, à en croire la tradition, serait venue de Thessalie s'installer sur le territoire que les Grecs devaient coloniser au viiie siècle. Et ceci suffit à rendre à la fabuleuse randonnée des Argonautes partis de Thessalie une valeur que Païs et son école lui refusaient. Une tombe étrusque de Tarquinies contient, avec un vase égyptien exactement daté de la fin du viiie siècle, la même poterie protocorinthienne que l'on rencontre à Géla : n'est-ce pas la preuve que la date traditionnelle de 688 donnée pour la fondation de cette dernière ville a toutes les chances d'être exacte? A Locres, les fouilles de P. Orsi n'ont-elles pas prouvé que, deux siècles avant l'arrivée des Grecs, les indigènes avaient la même civilisation que les habitants de la Sicile orientale, et que, comme la tradition l'affirme, les uns et les autres étaient des Sicules?

La méthode de Jean Bérard est doublement rassurante, par l'accord qu'elle ménage avec l'autorité d'un Thucydide et par le contact qu'elle trouve avec des faits que nous pouvons immédiatement contrôler. Elle a permis d'arriver aux résultats suivants : à aucun moment la colonisation grecque de l'Italie et de la Sicile, pas plus que la phénicienne, n'a suivi de plan régulier ; commencée par la grande aventure, elle a entraîné ici des colons avides de terres, là des marchands attirés par les échanges commerciaux. Il est vain de refuser à Cumes le titre de doyenne des colonies grecques d'Italie, sous le prétexte, soutenu par Ciaceri et Giannelli, que la ville la plus éloignée de la Grèce doit avoir été fondée la dernière. D'Érétrie et de Chalcis partirent les fondateurs de Cumes, puis ceux de Zancle et de Rhégion ; à la fin du viiie siècle, la guerre Lélantine arrêta cette expansion eubéenne, et les Doriens de Mégare et de Corinthe en profitèrent pour s'installer à Syracuse et à Mégara Hyblaea. Vers le même moment, les Péloponésiens firent surgir Sybaris, Crotone, Tarente, Métaponte, tandis que des Locriens (Ozoles ou Opuntiens, on ne sait) fondaient Locres Épizéphyrienne et que d'Asie venaient les Ioniens de Colophon chassés par les Lydiens de Gygès ; ces derniers colons s'établissaient à Siris, dont quelques maigres textes, auxquels Jean Bérard se garde de faire dire plus qu'ils ne contiennent, nous font connaître un peu de l'histoire, mais non l'emplacement. Bientôt les colonies du golfe de Tarente essaimèrent à Posidonia, à Laos, à Métaure, et en d'autres lieux du versant tyrrhénien des Apennins. Au début du viie siècle, les colons se portèrent en Sicile occidentale, où des Rhodiens se fixèrent à Géla, alors que, de Zancle, de Mégara et de Syracuse, des

colons partaient pour créer Himère, Sélinonte et Camarina. Au siècle suivant vient le tour d'Agrigente, colonie de Géla. Puis les Carthaginois, les Étrusques et les peuples italiotes, Lucaniens et surtout Sabelliens, enrayèrent l'expansion de l'hellénisme.

La deuxième partie du livre confronte la tradition des historiens anciens ainsi contrôlée par l'archéologie avec la tradition légendaire. La colonisation chalcidienne n'a pas le cadre de l'*Odyssée*, comme ont tendance à le croire Païs et Ciaceri. Pour Jean Bérard, comme pour son père et Hérodote, le noyau primitif de l'épopée date du milieu du IXe siècle ; il remonte à une tradition légendaire qui n'est pas celle de la colonisation du VIIIe siècle. Le fabuleux retour des Argonautes est, lui aussi, antérieur aux débuts de la colonisation historique ; antérieurs également les épisodes ibériques de la légende d'Héraclès. De fait, les légendes ne tiennent pas compte des rapports réels des colonies entre elles ; elles s'étendent parfois bien au delà des pays réellement colonisés par les Grecs ou dans des régions qui ne furent atteintes par eux que tardivement, où certains sites semblent bien avoir été choisis parce que des sanctuaires indigènes déjà fréquentés par des Grecs rendaient plus facile le contact avec les populations locales. Le temple d'Hera Argeia, à neuf kilomètres de Posidonia, est un de ces sites ; il sera le centre de la légende des Argonautes en Italie.

Les traditions relatives aux origines des anciennes populations de l'Italie entrent ainsi dans le sujet traité par Jean Bérard. Ceci nous vaut une intéressante mise au point de la question, si embrouillée, des Sicanes et des Sicules, que Thucydide tenait pour « pélasgiques » et qui seraient venus de l'Italie centrale. Passant sur le continent, nous rencontrons avant les Sabelliens et les Pélasges, les Aborigènes. Pour notre auteur, ils ne seraient autres que les Aurunces, qui, selon Virgile, seraient venus en Italie avec les Sicanes et dont la domination, selon Strabon, aurait précédé en Campanie celle des Grecs de Cumes. Quant aux Étrusques, les fouilles exécutées à Lemnos de 1926 à 1937 permettent de repousser à une époque bien antérieure à l'arrivée des Grecs la venue de ce peuple dans la péninsule. C'est au début du premier millénaire, à la fin de l'époque mycénienne, qu'il faudrait placer les premiers contacts de l'Italie avec le monde égéen.

La conclusion du livre est exposée sans détours : la tradition légendaire remonte plus haut que la tradition littéraire. Les historiens anciens ne se sont pas trompés en croyant dans sa valeur documentaire. Sur ce que furent ces migrations de peuples venus de Grèce, on ne peut faire que conjectures, encore qu'au fils de Victor Bérard, pour qui les étapes du retour d'Ulysse peuvent être exactement localisées, il ait semblé que les Phéaciens des *Récits chez Alcinoos* ne soient autres que les Pélasges du bassin égéen, contraints d'émigrer par l'arrivée des Hellènes. C'est d'eux et des Phéniciens que les œcistes chalcidiens auraient

appris le lieu des bonnes aiguades et des grasses plaines au pays des Sicules, des Sicanes et des Pélasges d'Italie.

De ce livre réactionnaire et non, comme on le voit, sans hardiesses, où la fermeté de l'exposé ne dissimule aucune difficulté, s'il ne recule devant aucune condamnation, la première partie paraîtra la plus solide, car elle repose sur des faits bien établis et elle retrouve le témoignage d'un Thucydide ; dans la deuxième, les résultats des fouilles de Locres sont de nature, sur un point particulier, à accréditer sa thèse des migrations pélasgiques, antérieures à la venue des Grecs et dont la légende aurait conservé le souvenir. Nul plus que lui, cependant, ne se dissimule la part d'hypothèse que comportent encore les identifications qu'il propose. En fait, comme il l'a senti, son livre nous conduit au seuil d'un monde encore mystérieux, celui des Pélasges, où nous faisons le vœu que Jean Bérard se fera un jour notre guide.

W. SESTON.

Union académique internationale, *Corpus vasorum antiquorum. Copenhague : Musée national*, fasc. 6, par **K. Friis Johansen**, Copenhague, librairie Einar Munksgaard ; prix : 22 Kr. — *Paris, Petit-Palais (Collection Dutuit)*, par **N. Plaoutine.** Paris, librairie Honoré Champion.

La fascicule 6 du Musée de Copenhague est consacré aux vases à figures rouges de l'Italie méridionale. Rédigé par M. Friis Johansen avec son soin et sa conscience habituels, il nous présente les vases du Musée suivant le classement traditionnel en groupes protoitaliote, lucanien, de Paestum, campanien, apulien. De chacune de ces séries, Copenhague possède des exemplaires dignes d'étude, dont les uns illustrent la poterie de fabrication courante, les autres portent un décor véritablement original (par exemple, le cratère avec Oreste à Delphes). Comme il arrive en général, les céramiques apuliennes sont les plus nombreuses.

Le fascicule, qui renferme les vases de la Collection Dutuit, au Petit-Palais, vient combler une lacune regrettable. Une brève préface de M. Merlin met en lumière l'intérêt qu'offrent cette collection et, par suite, le volume qui en donne l'inventaire exhaustif. Établi par M. Plaoutine, je crois que cet inventaire répond par son exactitude minutieuse à toutes les exigences, d'autant plus que M. Beazley a relu le manuscrit et apporté de précieuses contributions. Les pièces de qualité sont trop nombreuses pour être mentionnées ici ; je me borne à évoquer la si personnelle figure d'Artémis à la biche, point de départ du groupe attribué au Peintre de Dutuit.

Charles DUGAS.

Georges Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus. Essai sur la conception indo-européenne de la société et sur les origines de Rome.* Paris, Gallimard, 1941 ; 1 vol. in-16, 264 pages.

Nos lecteurs ont été tenus au courant des travaux par lesquels M. Georges Dumézil a repris et renouvelé la mythologie comparée. Il y a, de l'un à l'autre, une remarquable continuité. Le dernier en date, *Mitra-Varuna* (cf. *Revue*, 1941, p. 85), groupait des recherches sur la souveraineté et les mythes qui l'expriment. Ainsi était-on amené à étudier notamment les figures de Romulus et de Numa, à y reconnaître les représentants romains d'une conception du pouvoir, qui, dans sa dualité, remonterait au passé indo-européen. Dans le présent ouvrage, c'est la structure de la société qui est en cause, sa division en classes.

L'étude des traditions indienne et iranienne établit comme un bien commun de ces deux rameaux indo-européens, une conception tripartite de la société : dans l'Inde, le système des castes la perpétuera, en la rendant à la fois plus rigide et plus compliquée. Si nous nous transportons à l'autre bout du monde indo-européen, que maintes fois déjà M. Dumézil a mis en rapport avec son Extrême-Orient, chez les Romains, il s'agit de voir si cette division n'a point laissé quelque trace. Or, il apparaît qu'il en est ainsi dans certains faits religieux ou sociaux d'un caractère plus spécialement archaïque, qui sont à Rome des survivances mal comprises des Romains eux-mêmes. Avant tout il s'agit de la triade divine Jupiter, Mars, Quirinus, dont le culte, comme on sait, est célébré par les trois flamines majeurs, et de la répartition ancienne du peuple romain dans les trois tribus des *Ramnes*, *Tities* et *Luceres*.

Dans l'étude de la triade divine, faite avec la belle clarté, la subtile dialectique, qui font le charme de toutes les œuvres du même auteur, la grande nouveauté est assurément l'interprétation de Quirinus. En face de Jupiter, qui représente la classe des prêtres, et Mars celle des guerriers, lui correspond à celle des « éleveurs-agriculteurs ». La grande nouveauté est notamment dans la méthode. Ce Dieu, dont la philologie latine, laissée à ses seules ressources, s'avoue impuissante à déchiffrer l'énigme, ne laisse apparaître ses caractères propres que grâce à la comparaison. Celle-ci agit comme le révélateur qui fait surgir l'image sur la plaque obscure. Ainsi M. Dumézil prend dans ce nouveau livre une conscience plus nette encore des rapports de la comparaison avec les philologies spéciales. Elle ne peut se contenter d'être leur héritière et de ramasser en une synthèse leurs résultats déjà établis. Il y a dans les divers domaines séparés des vérités qu'il lui est donné, et à elle seule, d'apercevoir. On devine aisément ce que cette conception doit à l'application de la comparaison dans le domaine des langues, et qui se vérifie aussi dans celui des religions.

Le principe paraît juste et est une conquête durable de M. Dumézil. L'application, comme on peut s'y attendre, prête à discussion. Dans le cas particulier de Quirinus, je ne sais si on peut se fier à certains textes de Servius autant que le voudrait l'auteur, et à ce qu'ils nous apprendraient du caractère pacifique du dieu. J'ai bien peur que Servius ou sa source ne tirent toute leur science à cet égard du seul rapprochement avec *Quirites* opposé à *milites*. Je ne sais non plus si la célébration le même jour des *Quirinalia* et des *Stultorum feriae* permet d'appliquer sans plus à Quirinus ce que nous apprend cette dernière fête. Enfin et surtout je vois mal comment le Quirinus que M. Dumézil nous restitue a pu se prêter un jour à se confondre avec Romulus divinisé. Par contre, je suis frappé par les liens du *flamen Quirinalis* avec les fêtes agraires des *Consualia* et des *Robigalia*, et je croirais volontiers que M. Dumézil a raison d'écarter l'explication de Wissowa. Elle semble faite en désespoir de cause : ces fêtes auraient été confiées à ce prêtre, parce qu'il avait des loisirs, parce qu'il était en quelque sorte sans affectation, en raison de l'obscurité du dieu qu'il desservait...

Pour les trois tribus de la Rome primitive, seul Properce nous conserverait une trace, du reste inconsciente chez lui, du fait que leur division aurait répondu à celle de trois classes sociales, non de trois éléments ethniques — comme le veut la tradition antique et après eux la plupart des historiens modernes. Pour le surplus, l'auteur ne dispose que d'indices et de recoupements, dont il use — faut-il le dire? — avec une rare finesse. Les historiens se laisseront-ils convaincre? Quelle que soit l'habileté avec laquelle M. Dumézil montre que sa division en classes n'exclut pas absolument la division ethnique et topographique, je me demande si les liens géographiques ne sont pas trop étroits et relativement trop bien attestés, pour se laisser dénouer avec cette facilité. Ici le mythe, si mythe il y a, a de telles racines dans le temps et dans le terroir qu'on hésitera beaucoup à l'idée de lui refuser tout contenu historique.

M. Dumézil, en vrai savant qu'il est, ne craint pas les objections et les hésitations de la critique ; en lui soumettant celles-ci, on lui redira une fois de plus l'intérêt avec lequel on suit ici son effort, le plus original peut-être et non le moins fécond que nous ayons dans le domaine de la religion romaine.

Pierre BOYANCÉ.

Momolina Marconi, ***Riflessi mediterranei nella più antica religione laziale.*** **Milano, Giuseppe Principato, [1939] ; 1 vol. in-8°, 390 pages, avec LX planches hors texte.**

C'est un travail d'Université, fait sous la direction de maîtres, et, comme souvent pour un premier ouvrage, l'auteur a eu de grandes vi-

sées. Il se réclame (p. 9) de L. Milani, savant « de vaste érudition », mais aussi « d'exubérante fantaisie », dont la « Bibbia prebabelica e la liturgia dei Preelleni », parue en 1906, voulut unir en une immense synthèse toutes les religions et tous les monuments des temps primitifs. L'auteur reprend cette thèse, développée depuis avec plus de mesure et de sens critique par d'autres, celle de l'unité religieuse de la civilisation méditerranéenne (p. 9), et, pour la prouver, il en étudie un thème, déjà fort ample et complexe, celui de la « grande divinité féminine méditerranéenne » de la fécondité, dont il suit les aspects et les migrations, de l'Orient mésopotamien, et même indien (civilisations préaryennes de la vallée de l'Indus, p. 11), jusque dans l'Italie centrale et méridionale, jusque dans les divinités féminines de la religion romaine, où ses survivances sont notables.

Dans la première partie de l'ouvrage, la « grande déesse féminine méditerranéenne » nous apparaît successivement dans tous les pays antiques, de l'Orient et de l'Égypte à la Grèce et à l'Italie, sous ses formes principales : I (p. 9), la déesse qui tient ses seins ou qui porte la main à son sexe ; II (p. 68), la déesse courotrophe ; III (p. 89), la Potnia Thérôn ; IV (p. 166), la déesse à la colombe ; V (p. 181), la déesse éphésienne ; VI (p. 202), la déesse lucifère, Artémis, Diane. La seconde partie en cherche les survivances dans l'ancienne religion italique et romaine, dans les types féminins de Fortuna (p. 230) ; Bona Dea (p. 244) ; Mater Matuta (p. 254) ; Feronia (p. 301) ; Diana (p. 309). Ajoutez quelques notices, hors cadre, sur la stéatopygie (p. 60, Appendice), sur la représentation du bouquetin (p. 162, Nota sulle raffigurazioni del egagro e dello stambucco). En somme, une suite de chapitres sur les divers types de ces divinités féminines, qui résument les opinions formulées à leur sujet, et qui, à ce point de vue, seront utiles à consulter, ainsi que leurs références.

Mais quelle conclusion tirer de cet ensemble? Que tous ces types divins, orientaux et occidentaux, se ressemblent, assurément ; qu'il y ait eu des migrations, des influences, des survivances, sans doute. Peut-on cependant parler d'une unité religieuse du bassin méditerranéen? Ces analogies procèdent-elles toujours de filiations — qui dit survivances, dit filiation (p. 11)? Ne peuvent-elles pas exprimer des pensées universelles et communes, parce que simplement humaines, c'est-à-dire des coïncidences, comme l'auteur le reconnaît à propos de la déesse courotrophe (p. 69), qu'il signale dans l'Inde, la Colombie Britannique, le Congo? Il aurait fallu discerner ces deux possibilités, et les prouver. Mais, s'il y a coïncidences, que devient alors l'unité de la grande déesse méditerranéenne?

En général bien informé, l'auteur a parfois d'étranges lacunes. Je m'étonne qu'en étudiant en détail la Potnia Thérôn, il n'ait pas mentionné un des premiers travaux d'ensemble qui ait attiré l'attention sur

cette divinité si souvent scrutée depuis, celui de G. Radet, *Cybébé;* il convient de relever cette omission dans une revue qui inséra ce mémoire devenu classique, avant de le publier en volume. Aux errata (p. 385), ajouter pour les pages 102, note 5, et 103, note 5, la correction du nom de Chapouthier, mal orthographié : Chapontier.

W. DEONNA.

G. Calza, *La Necropoli del Porto di Roma nell'Isola Sacra.* Roma, Libreria dello Stato, 1940 ; 1 vol. in-4°, 389 pages, 159 figures et VII planches.

M. G. Calza, le savant et heureux directeur des fouilles à qui nous devons la résurrection archéologique d'Ostie, le grand port commerçant de Rome, en décrit la nécropole dans cet ouvrage luxueusement édité et illustré, résultat de huit années de fouilles. Entre la ville d'Ostie et le port de Trajan, elle occupait un terrain, d'abord limité de trois côtés par l'eau, à l'Est et au Sud par le méandre du Tibre, à l'Ouest par l'antique rivage de la mer, qui devint une île vers 103 apr. J.-C., lors de la création du port de Trajan, dénommé ensuite Portus Romae, quand cet empereur fit creuser au Nord un canal unissant le Tibre à la mer (l'actuel Fiumicino) ; le nom d'Ile sacrée ne remonte toutefois qu'à Procope, en 537. Une grande route droite, la Via Severiana (Flavia-Constantiniana), construite déja entre les règnes de Claude et de Trajan, pour joindre Ostie au port, traversait l'Isola sacra, et elle était bordée de chaque côté par les tombes, dont une petite partie seulement, environ 200, a été exhumée, la nécropole occupant une superficie approximative de 40,000 mètres carrés. La cité des morts séparait ainsi les deux agglomérations bruyantes des vivants, et son silence n'était troublé que par le trafic intense de la route, les cortèges funèbres, la célébration des rites funéraires [1] (deux modes d'ensevelissement ont été employés, crémation et inhumation ; banquets funèbres auxquels servaient les klinai, aménagées en biclinia, en triclinia, près des tombes) ; parfois aussi par les violateurs des tombes, auxquels les inscriptions rappellent les sanctions pénales qu'ils encourent [2].

Faites de briques, couvertes en voûte, plus rarement en plate-bande, avec parfois un fronton en façade, rarement isolées, et groupées comme des insulae de quartiers, ces constructions ressemblent aux maisons des vivants et évoquent quelque ville romaine brusquement frappée de léthargie [3] : ensemble qui n'a pas d'équivalent dans le monde romain, et où, mieux qu'ailleurs, on peut étudier avec précision les types d'une

1. Riti e culti funerari (p. 52).
2. Sanzioni penali (p. 275).
3. Aspetto e carattere del sepolcreto (p. 43).

architecture funéraire au caractère purement romain [1], leurs plans [2], leurs matériaux et modes de construction [3], leur décor extérieur et intérieur.

Les tombes les plus anciennes datent de l'époque de Trajan, plus précisément de 115-125, et en majorité s'échelonnent du début du IIe au milieu du IIIe siècle ; cependant, la nécropole fut remployée après Septime-Sévère, et jusqu'à Constantin, plus tard même ; elle fut abandonnée au IVe siècle [4].

Quels en étaient les habitants? Ceux qui, dans le grand centre voisin, avaient vécu de son trafic maritime et terrestre, petits armateurs, marins, commerçants, boutiquiers, industriels, fonctionnaires, prêtres (sarcophage d'un archigalle), appartenant donc aux classes bourgeoises et populaires. Ce n'est pas le moindre intérêt de ces fouilles que de nous révéler leur situation sociale, leurs goûts et leurs préoccupations, alors que nous connaissons jusqu'à présent surtout ceux des classes dirigeantes et riches. Tous devaient pourtant posséder, sinon la richesse, du moins une honnête aisance : un simple vendeur d'eau ambulant du port de Trajan, un « Lucifer aquatar(ius) », occupe une tombe à cella bien décorée de mosaïques et de peintures [5]. Les pauvres ne peuvent prétendre à autant, et leurs corps, déposés à même le sable, ne sont signalés que par une ou plusieurs amphores en cercle, fichées dans le sol, dont le fond troué permet à la libation de parvenir jusqu'à eux [6].

Placées la plupart sur les façades des tombes, les inscriptions funéraires ne fournissent que rarement des indications sur les métiers que les défunts exerçaient : l'une est celle d'un peintre, « C. Anneius Atticus », venu de Gaule, « ex Aquitania [7] ». Mais des reliefs en terre cuite, encastrés eux aussi sur quelques façades, et qui avaient sans doute servi auparavant d'enseignes aux boutiques où travaillaient leurs possesseurs, suppléent partiellement à ce silence, par les scènes de métiers qu'ils représentent. Une sage-femme assiste une parturiente (fig. 148) ; un chirurgien opère un patient, entouré de ses instruments (fig. 249) ; un commerçant vend des outils de fer (fig. 150-151) ; un rémouleur repasse un couteau sur sa meule (fig. 152) ; des rameurs poussent leur barque (fig. 153) ; on pénètre dans l'intérieur d'une meunerie où un cheval, activé par le fouet d'un esclave, tourne le moulin (fig. 154) ; sur la tombe

1. Architettura (p. 61).

2. Tipologia : tombes à cella, les plus fréquentes ; à cella avec klinai extérieures ; à cella avec enceinte ; à double plan, à cassone semi-cylindrique ; à pyramide tronquée, etc.

3. Murature (p. 81).

4. Estensione et datazione (p. 33).

5. P. 255.

6. Dans les tombes à cassone, un col d'amphore noyé dans la maçonnerie joue le même rôle de conduit pour la libation, p. 54.

7. Tombe n° 1, p. 285.

du vendeur d'eau « Lucifer aquatarius », un homme tient une cruche, un autre semble puiser dans un dolium, et c'est une boutique d'amphores (fig. 155-157) ; ailleurs, deux artisans, entourés de divers outils, exécutent un travail (fig. 158)[1]. Un relief de sarcophage montre aussi une scène de métier, l'intérieur d'une « caupona », une auberge (fig. 107). Voilà des motifs qui, par leur inspiration de la vie journalière, le réalisme de leur facture médiocre, sont vraiment romains ; ils s'opposent à l'idéalisme et au symbolisme des thèmes helléniques qu'on utilise pour la décoration peinte des tombes.

Cette population est mêlée, comme celle de tous les ports ; quelques noms sont d'origine gréco-orientale. Mais elle est cependant entièrement romaine ou romanisée ; à part huit inscriptions grecques, toutes sont en latin. Sa religion est romaine ; il ne semble pas qu'il y ait des Juifs ; les cultes orientaux ne comportent que le sarcophage d'un archigalle, couché sur le couvercle (sa tête est un portrait) et représenté sur les petits côtés sacrifiant à Cybèle et à Attis (fig. 108-111) ; une tête peinte de Sérapis. Le christianisme ne fournit que trois inscriptions, dont une seule « in situ », et deux sarcophages : l'un à strigiles, de la deuxième moitié du IIIe siècle, avec le Bon Pasteur (fig. 101) ; l'autre avec l'image trois fois répétée du Christ jeune, comme berger parmi son troupeau, et celle d'un personnage barbu, assis, peut-être saint Pierre (fig. 117-119).

Des mosaïques, des stucs peints, des fresques forment le décor intérieur des tombes.

Les premières[2] servent de pavements, ornent parfois les « arcosolia », sont mal conservées en général et n'apportent rien de bien nouveau. On note les représentations suivantes : barque de Charon (fig. 80) ; deux colombes posées sur un vase (fig. 81, pl. VI) ; phare et barques (fig. 83), motif symbolique qui reparaît sur un relief de sarcophage (fig. 107) ; paysage nilotique ; Amphitrite (fig. 88) ; Saisons et Zodiaque (fig. 92).

Les stucs peints de vives couleurs fournissent les ornements architectoniques (exemple, pl. IV, intérieur en couleur d'une tombe) et quelques reliefs, tel celui des travaux d'Hercule (fig. 43).

Les peintures[3], nombreuses, ne nous conservent point comme à Pompéi et à Herculanum des copies d'originaux célèbres et n'offrent que des thèmes banals et populaires ; elles sont enlevées avec habileté et goût. Elles sont précieuses pour suivre l'évolution de l'art pictural romain dans la période du IIe au début du IVe siècle, soit entre Pompéi et le christianisme : la majorité date de l'époque d'Hadrien, milieu du

1. Noter l'analogie de ce relief avec celui de Délos, dont nous avons relevé le caractère funéraire et romain. *B. C. H.*, LVI, 1932, p. 421, pl. XXVII.
2. I mosaici (p. 161).
3. La decorazione pittorica (p. 97).

IIIe siècle. Les figures humaines sont d'abord traitées comme des statues détachées sur un fond sans détails pittoresques ni perspective, avec les caractères classiques et helléniques du temps d'Hadrien ; puis, les thèmes et le style se libèrent de cet académisme et de ces canons plastiques, pour devenir plus pittoresques et plus romains. Les sujets sont des divinités, Apollon, Athéna, Vénus, les Parques (fig. 53-58), les Trois Grâces, les Lares ; des scènes mythologiques, Pyrame et Thisbé (fig. 49) ; des amours et génies, des animaux, des fleurs.

Sur les sarcophages[1] sculptés — nous en avons déjà mentionné avec un archigalle, des thèmes chrétiens, un phare, une caupona — nous relevons les motifs suivants : banquet funèbre (vers 180-190), où le défunt, étendu sur son lit, est entouré de figures symboliques, Hermès, Cérès, génies avec torches (fig. 104-106) ; « dextrarum junctio » (fig. 99-100) ; sur un sarcophage à guirlandes, enfants pugilistes, Éros couvert d'un masque de Silène, effrayant un petit camarade, selon un thème connu (fig. 94-95) ; sur un autre, de la première moitié du IIe siècle, fort beau de style, un enfant est étendu sur le couvercle, tenant un oiseau et un plat de fruits, tandis que les quatre faces portent des enfants qui jouent avec des instruments de musique ou qui luttent entre eux (fig. 112-115) ; sur un sarcophage à strigiles, un lion dévore un cerf (fig. 102-103).

La statuaire en ronde bosse, en majeure partie de l'époque hadrienne et antonine, ne dépasse pas la médiocrité[2]. Voici quelques portraits funéraires : celui de Julia Procula, morte à vingt-neuf ans, debout, drapée, imitant un type d'Hygie, et datant du début de l'époque trajane (fig. 121-122) ; celui, en buste, de C. Volcacius Myropnous (fig. 123), jeune homme au visage émacié et triste, du milieu du IIe siècle. Voici des sujets mythologiques : génies personnifiant le Printemps et l'Hiver (fig. 126-128) ; enfant nu, qui peut être Dionysos ou un génie (fig. 132) ; groupe de Pan, auquel un Satyre enlève une épine du pied (fig. 137). Voici des sujets réalistes : tête de Galate (fig. 133-134), groupe pittoresque, peut-être le retour du marché, où un enfant à cheval est suivi par un vieux serviteur, à la tête rustique et expressive (fig. 135-136). On notera, parmi quelques têtes, celle d'un éphèbe, qui surmontait sans doute un hermès, et qui répète un type du Ve siècle (fig. 142-143, Calamis, Lykios?) ; une tête féminine archaïsante (fig. 139) ; un buste de philosophe barbu (fig. 144-145, Carnéade, Chrysippe?).

L'ouvrage de M. Calza, on le voit, est riche en enseignements divers sur l'art romain, mais tout particulièrement sur l'architecture et la peinture funéraires.

W. DEONNA.

1. Sarcofagi (p. 191).
2. Sculture e ritratti funebri (p. 221).

M. Tulli Ciceronis De domo sua ad pontifices oratio, ed. by **Robert G. Nisbet.** Oxford, Clarendon Press, 1939 ; 1 vol. in-16, XLIV + 232 pages.

Le titre de cet ouvrage risque de faire se méprendre le lecteur. (Et même tel savant, cf. *Rev. de philol.*, 1941, p. 181.) Ce n'est point ici une édition, mais un commentaire. Le texte n'est que la réimpression de l'édition Peterson dans la *Bibliotheca Oxoniensis* (1910), et, quels que soient les grands mérites de celle-ci, on peut *a priori* s'étonner de la formule adoptée. Dans les notes, des remarques critiques indiquent que sur plus d'un point M. Nisbet modifierait le texte reproduit par lui.

La formule du commentaire est-elle toujours celle qui se prête le mieux à l'étude des questions que pose un ouvrage? Il semble qu'elle favorise mieux la mise au point que la recherche. Trop souvent, on encombre le lecteur de remarques sans intérêt, dues à l'application mécanique des connaissances que l'on a ou que l'on compile, sur la langue, par exemple, et on glisse sur les difficultés d'interprétation et sur ce qui fait la vie du texte. Le travail de M. Nisbet n'échappe pas toujours à ce danger, si consciencieux qu'il soit.

Ainsi le récit des événements des années 63 à 56, donné en tête du livre, est bien fait, personnel sur certains points. Mais supplée-t-il à l'étude plus immédiate du problème de la procédure suivie dans l'affaire du présent procès? Par exemple, j'aimerais voir mieux expliquer la phrase, 2, 4 : « *Fuisti, inquit, tum apud pontifices superior, sed iam quoniam te ad populum contulisti, sis inferior necesse est* », ce qui doit se lier au membre de phrase précédent : « ... *aliud de summa religione hoc tempore sensuros ac me absente senserint...* », et à la phrase du *de haruspicum responsis* 12 : « *Meam domum... (pontifices) causa cognita, duobus locis dicta... omni religione liberauerunt.* » Qu'on lise sur cette question importante et délicate les sept lignes de la note, p. 69 (cf. aussi, p. XXII) : le problème est à peine posé, nullement discuté et résolu.

L'auteur revient longuement, tant dans la préface que dans les notes, sur une question depuis longtemps tranchée, celle de l'authenticité du discours. Reconnaissons qu'elle est intéressante à reprendre, et il est curieux de voir sur quels arguments fragiles un Markland et un Wolf faisaient reposer leur contestation. Mais il faut bien avouer que cet intérêt est plutôt rétrospectif et concerne moins le discours lui-même que l'histoire des méthodes philologiques.

Hâtons-nous de dire, après ces critiques, que le travail de M. Nisbet est, dans l'ensemble, bien fait et plein de remarques utiles. Il y a joint en appendices quelques recherches plus développées. Un index rend la consultation aisée. Parmi les omissions de la bibliographie, deux qui sont bien grosses : Ciaceri et Carcopino.

PIERRE BOYANCÉ.

Paul Perrochat, *Pétrone, Le Festin de Trimalcion, commentaire exégétique et critique* (*Collection d'études latines publiée par la Société des Études latines*, série scientifique, XV). Paris, Les Belles-Lettres, 1939 ; 1 vol. in-8°, XVIII + 131 pages.

Le Festin de Trimalcion présente, dans le *Satiricon*, un double intérêt : c'est pour le grammairien spécialiste un précieux document sur le parler populaire, pour le latiniste un récit coloré, animé de traits de mœurs et de notations pittoresques. C'est de quoi justifier le commentaire donné par M. Perrochat. Si on compare, comme il se doit, son travail avec l'édition classique, mais déjà ancienne, de Friedlaender, le progrès est considérable, et mérite tous les éloges. On notera que, pour le texte, l'auteur n'a pas tenu compte avec une moindre conscience des travaux parus depuis l'édition Budé, procurée par son maître M. Ernout. Il suffit, toutefois, de jeter les yeux sur la liste des abréviations placées en tête pour se rendre compte que son intérêt va de préférence aux remarques de grammaire et de langue, et que sa documentation en ce domaine est particulièrement abondante et sûre.

Pour le fond, le *Dictionnaire des antiquités* est et reste un instrument de travail de premier ordre et M. Perrochat a eu raison d'y puiser sans compter. Mais sa modestie souffrirait si, pour l'en louer, notre amitié embouchait ici la trompette épique. *Est modus in rebus*... Le *Dictionnaire* suffit-il plus à l'exégèse du fond que, par exemple, la grammaire de Stolz-Schmalz-Hofmann ne suffirait pour la langue? Je regrette un peu, pour ma part, de ne voir citée ni utilisée la capitale *Darstellung der Sitten* de Friedlaender dans la réédition de Georg Wissowa, un peu aussi de ne pas voir recourir plus directement aux monuments figurés, aux fouilles de Pompéi et d'ailleurs, aux inscriptions. Qui veut se rendre compte ce qu'il est possible de faire pour l'exégèse du fond (jointe à la critique du texte) avec une documentation archéologique et historique n'a qu'à relire ici même l'article que M. Carcopino a donné aux *Mélanges Radet* (p. 393).

Voici maintenant quelques observations de détail qui feront mieux comprendre notre pensée et que nous empruntons parfois à un rapprochement avec le commentaire de Friedlaender. Ch. 26. Suffit-il, pour l'*horologium* dont Trimalcion a orné sa salle à manger, de rappeler, d'après le *Dictionnaire* de Saglio et Pottier, les diverses formes d'horloges connues des Anciens? N'y avait-il pas une recherche spéciale à instituer? N'y avait-il pas aussi à commenter du point de vue des mœurs l'intention épicurienne évidente, celle d'avertir les convives des repas que le temps passe et qu'il faut en jouir? Il fallait rapprocher le squelette apporté au cours du festin, les représentations funèbres du gobelet de Boscoreale au Louvre, etc. — *Ibid.* Pour *in balneo sequi* corrigé par la plupart des éditeurs en *in balneum*, on ne voit pas pour quelle

solution se décide l'auteur. « L'explication par la confusion des cas ne vaut pas pour Encolpe, qui use d'une langue correcte. » Alors? Resterait l'explication de Friedlaender, pour qui *sequi* a un sens prégnant de « faire office de *pedisequus* ». L'ablatif serait de la question *ubi.* — Ch. 37. Il est question d'un surtout qui est *rotundus.* Comment faut-il l'entendre? M. Ernout traduit « en forme de globe », ce qui ne laisse pas que d'être incommode pour les hors-d'œuvre qui y sont nichés, et qui ne va guère avec la description du contexte. — *Ibid.* Comment entendre les mots *conuenientem materiae* (non traduits par M. Ernout)? *Materies* y désigne le « sujet », la représentation des signes du zodiaque. — Ch. 40. Pourquoi ne pas dire le sens du geste des mains levées vers la voûte du plafond (*ad camaram*)? Il s'agit de l'invocation et de la prière qui accompagnent le serment, et non d'un sentiment quelconque, de surprise, par exemple. — A propos d'Hipparque, les mots « fondateur de l'astronomie scientifique » sont une étrangeté historique trop fidèlement empruntée à Friedlaender. De plus, ce qu'il faut relever, c'est qu'à propos de l'astrologie pratiquée par Trimalcion, son interlocuteur évoque des noms, non d'astrologues, mais d'astronomes, qui n'ont rien eu de commun avec elle. Mais c'est ainsi que, dans Properce, IV, 1, 77 et suiv., le devin Horus se réclame d'Archytas et de Conon. — La scène contée en ce même chapitre n'est guère expliquée : l'introduction du sanglier sur son plateau s'accompagne d'une mise en scène figurant une chasse ; il était intéressant de rapprocher les décorations de *triclinia* montrant des scènes de chasse. — Ch. 41. *Pataracina*, ce mot forgé par Pétrone pour désigner une coupe, n'en doit désigner qu'une. Il est à l'ablatif, comme dans le passage de Cicéron, rappelé opportunément par Friedlaender. — *Ibid. Poemata*, plutôt que « des poèmes » (Ernout), ne serait-ce pas « des vers »? Tel est un des sens du mot, comme je l'ai signalé *Revue de philologie*, 1936, p. 29 ; il ressort ici du contexte où Trimalcion interrompt tout de suite le jeune esclave, ce qui ne permet pas une longue récitation. — Ch. 53. Friedlaender est justement surpris qu'à un joueur de flûte Trimalcion applique les mots *Latine cantare.* Il faut sans doute retenir son explication par une bourde grossière du héros, en tout cas signaler la difficulté. — De même comment laisser sans commentaire le trait des testaments qui déshéritent Trimalcion, et dont on lui fait avaler la lecture outrageante, ne pas nous dire ce que sont les *edicta aedilium* dont le secrétaire donne lecture? Voilà qui, pour un latiniste, présente certes autant d'intérêt que les *cum inuersum* et autres babioles grammaticales. — Ch. 55. D'où tire-t-on que les Cappadociens avaient la réputation d'être libidineux? Friedlaender dit qu'il ne connaît aucun autre témoignage de ce jugement. Si on en a découvert depuis, ne convient-il pas de les citer? — Pour *fata*, le même Friedlaender ne suggère qu'avec prudence une explication que M. Perrochat donne sans discussion comme valable.

Nous nous excusons auprès de l'auteur de ces quelques remarques. Mais il a si bien étudié la forme qu'on l'aurait voulu voir vouer toujours au fond le même intérêt. Il cite abondamment Löfstedt, Hofmann et autres autorités. Ce sont là gens pleins de mérite. Avouerai-je pourtant que le commerce de Stace ou de Martial me paraît pour un latiniste également profitable, s'il étudie Pétrone?

Pierre BOYANCÉ.

Henry Bardon, *Les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien.* Paris, Les Belles-Lettres, 1940 ; 1 vol. in-8°, 479 pages.

Voici, d'abord, le résumé de ces 479 pages ; nous empruntons, autant que possible, les expressions mêmes de l'auteur, pour être sûr de ne pas trahir sa pensée. Auguste eut la prétention de diriger le mouvement littéraire latin ; mais, en dépit de quelques succès, son effort aboutit essentiellement à un échec. Tibère, Caligula et Claude lui-même, l'empereur érudit, réagissent contre l'attitude d'Auguste : ils ne s'occupent pas d'être célébrés par les poètes, mais d'être savants eux-mêmes ; Tibère et Caligula ont même persécuté les littérateurs ; Claude les méprise. Néron, l'empereur artiste, poète et chanteur, « a remué profondément la littérature », parce qu'il était d'abord homme de lettres. Avec Vespasien, au contraire, triomphe un idéal pratique et bourgeois. Titus et Domitien imitent leur père ; mais ils ont senti la nécessité d'acquérir plus de culture que lui. Sous Nerva et Trajan, l'action prime encore la culture ; celle-ci prend sa revanche avec Hadrien ; mais alors la culture est grecque ; les lettres latines s'appauvrissent.

Nous ne discuterons pas ces affirmations, que nous n'admettons pas toutes ; mais nous devons dire qu'elles sont établies sur une documentation considérable. Aussi le lecteur, s'il n'admet pas certaines conclusions, a du moins l'avantage de revoir quantité de textes intéressants et de pénétrer dans le détail de controverses érudites entre Ribbeck et Widal, Dupuy et de la Berge, Salomon Reinach et Grupe, Hennemann et J. Meyer, etc., etc., sans compter les polémiques de M. Bardon contre Saucius, Geffcken, E. Hohl, R. Herzog, Kegler, Zechner, Plew, Dürr, Orth, Immisch, L. E. Lord et une infinité d'autres.

La bibliographie est presque écrasante ; peut-être y a-t-il là quelque excès. En revanche, la table des matières, qui tient en une page, est nettement insuffisante et l'index alphabétique manque totalement. Les titres courants font également défaut. Aussi cet ouvrage, qui contient tant de choses, est-il extrêmement incommode à consulter.

La liste d'errata est longue et dense ; pourtant elle n'est pas complète. Signalons, par exemple : *Tyrrel* pour *Tyrrell* (p. 33 et 462), *Tyrell* (avec un seul *r*, à la même p. 462), *Journal of roman studies* pour *Roman* (p. 473) ; l'emploi de la minuscule dans ce cas est une véritable faute

d'orthographe en anglais : la règle n'est pas du tout la même qu'en français.

L. LAURAND.

Henry Bardon, *Le vocabulaire de la critique littéraire chez Sénèque le Rhéteur.* Paris, Les Belles-Lettres, 1940 ; 1 vol. in-8°, 117 pages.

Cette thèse secondaire de doctorat se divise en deux parties. La première est un « Lexique des termes de la critique littéraire chez Sénèque le Rhéteur ». M. Bardon y a relevé tous les termes de ce genre ; il a recherché si on les rencontre déjà chez des écrivains plus anciens et si la signification est la même chez Sénèque que chez ses devanciers ou si elle est différente.

La seconde partie est intitulée : « Conclusions ». L'auteur y étudie l'origine du « vocabulaire sénécien » ; la source principale est Cicéron ; quelques mots sont empruntés aux comiques, aux poètes et surtout à Varron. Vient ensuite une série de jugements sur ce vocabulaire : M. Bardon y trouve des faiblesses, des appauvrissements, des obscurités, mais aussi des qualités : innovations de deux sortes : mots nouveaux, emplois nouveaux. Enfin, nous apprenons l'influence exercée sur le vocabulaire de Sénèque le Philosophe, de Quintilien et de Tacite ; elle est très restreinte, surtout pour les deux derniers de ces écrivains.

L'étude est très consciencieuse ; elle représente un travail considérable et rendra service à tous ceux qui voudront connaître ces questions très spéciales. Nous ne ferons qu'une critique, d'ordre matériel : M. Bardon a cru devoir employer dans le « Lexique » trois sortes de caractères : romains gras pour les mots qui, selon lui, n'appartiennent qu'à la critique littéraire, italiques pour « ceux qui s'y rattachent très rarement », romains ordinaires pour « ceux qui y appartiennent sans y être limités ». Mais la limite entre ces trois catégories n'est pas nette et beaucoup de mots pourraient être placés dans l'une ou l'autre, suivant l'appréciation de chacun : car, comme l'a dit M. Bardon lui-même, « où commence, où finit la critique littéraire? Dans des travaux comme celui-ci, la part du subjectif est grande et il n'existe pas de critérium sûr » (p. 3).

Aussi aurait-il mieux valu, croyons-nous, employer les caractères gras pour tous les en-têtes d'articles. Si l'on tenait absolument à employer trois sortes de caractères, il aurait mieux valu mettre en gras les mots qui se trouvent pour la première fois chez Sénèque le Rhéteur, en italique ceux auxquels il donne une acception nouvelle, en caractères ordinaires ceux qu'il emploie de la même manière que ses devanciers. Ainsi la distinction eût été vraiment objective et certaine ; elle eût en même temps résumé d'une manière visuelle les principaux résultats établis dans ce « Lexique ».

L. LAURAND.

The Cambridge Ancient History, edited by **S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, N. H. Baynes** : XII. *The imperial crisis and recovery (A. D. 193-324)*. Cambridge, University Press, 1939 ; 1 vol. in-8°, XXVII + 849 pages, avec 10 cartes et 2 feuilles de tableaux chronologiques.

Commencée en 1923, la *Cambridge Ancient History* s'est achevée en 1939 avec son douzième volume. Cette œuvre monumentale, dont Georges Radet a rendu compte dans la *Revue* avec la régularité et la finesse qui lui étaient propres, n'a sa pareille dans aucun pays, pour la présentation impeccable, l'étendue de l'information, la souplesse de la méthode et parfois l'originalité des aperçus. On a pu lui reprocher de manquer d'unité, les nombreux collaborateurs n'ayant pas toujours la même doctrine et parfois se contredisant. Dans aucun volume peut-être plus que dans celui-ci, ce qui a paru un défaut ne se montre avec plus de netteté. Désaccord sur les dates : la guerre entre Perses et Romains s'ouvre en 252 pour Ensslin, en 253 pour Alföldi ; la place de Doura tombe aux mains de Sapor en 256 ou 257 pour Christensen, en 255 pour Alföldi. La victoire de Galère sur les Perses est placée en 297 par Mattingly, en 298 par Christensen et Baynes. Désaccord sur les faits : entre Alföldi et Baynes sur la persécution de Décius, entre Mattingly et Ensslin sur les débuts de Maximien Hercule, entre Baynes et Mattingly sur l'abdication de Dioclétien, et sur le grave problème de la conversion de Constantin. Désaccord sur les sources : alors que E. K. Rand semble reprendre la vieille théorie qui place la rédaction de l'*Histoire Auguste* sous Dioclétien et Constantin, Baynes ne croit pas devoir s'empêcher de reconnaître dans cet ouvrage un pamphlet politique du temps de Julien. Mais les discordes des spécialistes, qui sont parfois explicitement signalées, ne sont pas à mon sens un défaut. Elles montrent que l'histoire du IIIe siècle est encore très mal connue, et combien est trompeuse la sécurité où nous installeraient, si nous les suivions sans contrôle, les récentes synthèses de Parker et de Besnier.

Il convient, au contraire, de se féliciter d'une formule qui a permis aux éditeurs de faire le point de nos connaissances. En effet, qui connaît mieux l'état de la question constantinienne que N. H. Baynes qui en a dépouillé l'énorme bibliographie? Qui mieux que Christensen aurait pu nous apprendre en quelques pages combien notre information de l'histoire des Sassanides s'est trouvée développée par les inscriptions dont certaines ne nous ont été révélées qu'en 1936? Il serait périlleux de ne pas tenir compte des découvertes d'Alföldi, auquel la numismatique a permis de donner des traits entièrement neufs à Gallien, que la tradition littéraire avait défiguré. Ensslin n'a rien dit de nouveau sur les réformes de Dioclétien, mais son exposé est le meilleur que nous possédions. Les

événements de 270 à 311 sont exposés par H. Mattingly qui s'appuie surtout sur le témoignage de la numismatique. Peut-être trouvera-t-on que A. D. Nock, dans le chapitre très important qu'il a écrit sur le développement du paganisme, fait une part trop petite aux dévotions de l'Occident. Burkitt et Lietzmann retracent en cent pages lumineuses et précises l'histoire de la théologie chrétienne en Occident et en Orient, celle des hérésies et la vie des communautés, tandis que le récit de la grande persécution et de ses causes est fait par N. H. Baynes. Rodenwalt était tout désigné pour écrire le chapitre sur l'art et Bidez pour l'étude du mouvement philosophique de Philostrate à Eusèbe.

Ainsi, grâce au concours des meilleurs spécialistes, choisis dans tous les pays, on trouvera dans ce volume le tableau *up to date* du IIIe siècle de notre ère. Moins heureuse me paraît être la coupure adoptée par les éditeurs. Certes, ceux-ci n'ont pas choisi la date de la fondation ou de la dédicace de Constantinople, comme marquant le début d'un Moyen-Age dont la fin fut trop longtemps fixée à la prise de cette même ville par les Turcs en 1453. Nous savons bien qu'en fait ni la naissance ni la chute de Constantinople ne marquent de « tournants » dans l'histoire du monde. Pour les savants anglais, comme pour Glotz qui fit, lui aussi, il y a vingt-cinq ans, le plan de son *Histoire générale*, au Concile de Nicée commence la civilisation chrétienne du Moyen-Age. N'a-t-on pas affirmé alors l'accord de l'Empire unifié et de l'Église retrouvant son unité? L'empereur n'a-t-il pas désormais un rôle voulu et défini par Dieu comme une imitation de sa propre puissance?

On peut se demander, cependant, si à Nicée on a créé dans l'ordre politique une si grande nouveauté. L'idée de l'unité nécessaire de l'Empire s'appuyant sur l'harmonie divine du monde est bien plus ancienne, et Dioclétien n'avait point eu une autre conception de l'État. Constantin lui-même, tant qu'il fut le dévot d'Apollon, entendait fonder l'unité de l'Empire sur les mêmes bases qu'à Nicée. On a l'impression que les Pères du Concile, puis Eusèbe, le premier théoricien de l'Empire chrétien, adaptent leur attitude à des concepts anciens ; seule la forme sera neuve. Pas davantage ne sont radicalement nouvelles sous Constantin les mesures fiscales, administratives et sociales, ainsi que la politique à suivre pour contenir le danger perse ou barbare. Le mot d'Ammien traitant Constantin de *novator et turbator rerum* est d'un partisan aveugle de Julien. En fait, « la crise de l'Empire », sujet et titre de ce XIIe volume, se termine avec Dioclétien qui « redressa » la situation. C'est pendant ce grand règne que se décidèrent les grandes réformes qui créèrent la société et l'ordre politique du Bas-Empire. Certes, Dioclétien croyait être le contraire d'un révolutionnaire. Mais l'État qu'il a reconstruit, l'idée impériale qu'il a créée plus qu'il ne l'a restaurée trouvent leur accomplissement dans l'œuvre de Constantin. En devenant chrétiens,

l'empereur et l'Empire n'ont eu sous Constantin à subir aucune transformation essentielle.

W. SESTON.

The Cambridge Ancient History. Vol. of plates V, prepared by **C. T. Seltman.** Cambridge, 1939 ; xv + 243 pages, dont 121 de planches.

Les éditeurs de ce V^e^ volume de planches qui accompagne le XIIe tome de la *Cambridge Ancient History* n'ont pas cherché à retracer l'histoire de l'art à Rome et dans l'Empire de Vespasien à Constantin. C'est pourquoi le même monument, comme la Colonne Trajane, apparaît en plusieurs endroits, tandis que, pour suivre l'évolution de l'art du portrait ou du bas-relief historique, le lecteur doit parcourir tout le volume et classer lui-même les monuments. Faute de plans, il est difficile de se rendre compte des caractères nouveaux de l'architecture romaine au second siècle, et pour l'art chrétien on conviendra que l'église de Doura ou la voûte de l'énigmatique tombeau romain des Aurelii n'en donnent pas tous les caractères. Le grand intérêt de ce volume n'est pas davantage de faire connaître quelques-uns des objets ou monuments récemment découverts, qui souvent n'ont été publiés que dans des revues peu répandues, qu'il s'agisse des miniatures manichéennes du Tourfan, des peintures de Doura, des reliefs de Leptis ou du Dioclétien de la Villa Pamphili.

Les éditeurs se sont simplement donné pour tâche d'illustrer le texte des deux derniers volumes de la collection. Aussi accordent-ils plus de place que leurs prédécesseurs à des documents tels que les monnaies ou les vases dont l'intérêt historique s'est révélé grandissant durant ces dernières années. Le IIIe siècle a vu, en art comme en politique, la réaction de Rome et des provinces en face de l'étranger barbare. A Rome, on a aimé le grandiose et le pompeux sans oublier tout à fait la tradition faite de réalisme et d'ordonnance classique ; en province, parfois cette tradition s'est montrée plus forte que jamais comme en Rhénanie, où la sculpture emprunte très peu au milieu germanique ; ailleurs, au contraire, les influences locales l'ont emporté, comme en Afrique, où sur les stèles on reconnaît toujours le ciseau dur et sec des imagiers puniques, et en Espagne, où l'artiste taille chapiteaux et statues dans la pierre comme il l'aurait fait dans du bois. Cependant, par les images qu'on nous prodigue pour les confins des provinces germaniques, pannoniennes ou orientales, on voit combien l'art de Rome, de l'Italie ou de la Gaule a rayonné au delà de toutes les frontières, aussi bien au nord de la Baltique, où l'on imite les poteries campaniennes, qu'au pays des Sassanides, où les grands bas-reliefs de Sapor et de Narsès rappellent par

certains traits les scènes historiques que les Romains ont tant aimées.

A parcourir ces belles planches, on sent combien il serait faux de vouloir rendre compte de tout en enfermant une fois de plus les transformations de l'art de l'Empire dans la question que Strzygowski imposa trop longtemps aux érudits : *Orient oder Rom.* Au IIIe siècle, comme la vie politique ou religieuse, la vie de l'art fut faite de mouvements variés, divers selon les provinces et les événements, et, si au siècle des Antonins elle présente plus d'unité, c'est aux institutions impériales qu'elle le doit beaucoup plus qu'à un courant toujours plus fort d'apports orientaux. *Jam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes*, se plaignait Juvénal au temps de Trajan. Son mot n'est pas, me semble-t-il, « l'inconsciente prophétie » que soulignent les éditeurs de ce volume, car il ne fixe pas les limites et le sens de l'évolution de l'art aux IIe et IIIe siècles de l'Empire. Il ne traduit que l'amertume du Romain de la Ville qui voit les Orientaux s'emparer sous ses yeux des meilleures places dans l'administration, le grand commerce, et même le Sénat.

W. SESTON.

Société nationale des Antiquaires de France, *Mélanges en hommage à la mémoire de Fr. Martroye.* Paris, 1941 ; 1 vol. in-4°, 394 pages, avec XXIII planches hors texte.

Par ce beau volume, la Société nationale des Antiquaires de France a voulu honorer la mémoire d'un généreux mécène autant que le souvenir de l'historien de Genséric et du Bas-Empire. Toute l'activité de la Société s'y reflète : archéologie orientale, institutions et monuments gallo-romains ou africains, numismatique romaine ou médiévale, art du Moyen-Age français et de la Renaissance. L'attention de nos lecteurs sera particulièrement retenue par quelques articles. P. de Labriolle montre comment le mot *salvator* est une création des chrétiens, qui eut quelque peine à s'imposer. J. Carcopino tire de l'exégèse d'un passage de la *Chronique de saint Jérôme* de bonnes raisons de penser que la population de Rome à la fin de la République comptait près d'un demi-million d'âmes et qu'elle dépassa le million au début de l'Empire. V. Chapot met à jour la prosopographie de l'Asie Proconsulaire dans un répertoire qui aidera grandement les épigraphistes. J. Toutain maintient son opinion que la *lex Manciana* des grandes inscriptions fondiaires de Tunisie n'est pas une *lex data* votée par les comices (Carcopino) ou donnée par un proconsul (Schulten), mais qu'elle règle les rapports entre propriétaires et cultivateurs d'un domaine privé, aussi bien que public. Dans le bilan hérésiologique de l'Afrique au IVe siècle, J. Zeiller ne relève, en dehors des grands mouvements arien, pélagien ou manichéen, que très peu de dissidences. C'est sans doute, comme il le dit, que les problèmes spéculatifs intéressent moins les Africains que les questions

de morale. L. Poinssot et A. Merlin publient les piliers d'Agbia (Tunisie), qui portent, dans des tableaux d'un accent romantique, des scènes de la vie rurale. A. Grenier reconnaît Apollon et Hercule dans deux petits bronzes du Pays messin. Enregistrons le ralliement de J. Maurice à une thèse très discutée : « M. Grégoire, dit-il, a entièrement raison : il n'y a pas d'apparition de la croix sous Constantin dans sa marche vers l'Italie ; c'est là une pure légende. » Les numismates jetteront un coup d'œil sur le touchant portrait de Romulus, fils de Maxence, dont J. Babelon publie un médaillon d'or. Signalons parmi les mémoires de la deuxième partie du volume qui ne touche pas directement à nos études les remarques de R. Lantier sur les reflets de l'art celtique que l'on observe dans l'art roman du XIe siècle, et la très intéressante étude de F. Deshoulières sur les cryptes en France et l'influence du culte des reliques sur l'architecture religieuse. Il me semble que l'auteur regarde trop vers Rome. L'usage d'établir des confessions en dehors de l'autel principal se trouve dès le Ve siècle en Afrique (basilique de Ksar-el-Kelb). Est-il bien sûr que l'origine de nos cryptes doive être cherchée dans le culte des martyrs à Rome? A Djémila, en Numidie, une crypte s'étend sous le presbytérium de la basilique du Ve siècle. Quand des cryptes sont construites en Gaule au VIe siècle et surtout sous les Carolingiens, peut-on croire qu'on a copié des églises romaines? Volontiers je chercherais leurs origines en Afrique comme en Gaule dans le développement propre de la piété et des rites.

W. SESTON.

Giannino Ferrari dalle Spade, *Immunità ecclesiastiche nel diritto romano imperiale* (extr. des *Atti del reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, t. XCIX, part. II : *Cl. di scienze mor. e lett.*). Venezia, C. Ferrari, 1939 ; 1 vol. in-8°, IV-142 pages.

L'auteur de ce petit ouvrage étudie les diverses immunités fiscales et privilèges judiciaires dont le clergé a joui dans l'Empire romain aux IVe et Ve siècles. Il répartit l'étude des lois d'exemption en six chapitres : impôts fonciers, *munera sordida patrimonialia* et *munera extraordinaria*, *munera civilia*, tutelle, *lustralis collatio* et *siliquaticum* ; enfin, privilège du for. Ce dernier chapitre, consacré à la juridiction ecclésiastique, est assurément le meilleur : la réfutation des théories de Martroye, de Gradenwitz, de Laumeyer et autres paraît très judicieuse, en particulier le retour à l'opinion de Godefroy qui considérait comme apocryphe la loi de Constantin (Const. Sirmond., 1), qui aurait rendu la juridiction épiscopale obligatoire même dans les procès où une seule des parties la demandait ; la plupart des modernes, de Haenel et Mommsen à Vismara, en admettent l'authenticité, mais il y avait là une sentence à reviser.

Le reste de l'ouvrage a moins de valeur. Toutes les constitutions im-

périales qui intéressent le sujet sont analysées longuement, minutieusement, et l'auteur a raison de suivre dans son commentaire les considérations de Godefroy. Mais, à côté des travaux des romanistes, il aurait pu utiliser aussi certains ouvrages historiques, comme les *Regesten* d'Otto Seeck, qui lui auraient permis de discerner parmi les empereurs signataires de chaque loi le véritable législateur et de corriger un certain nombre de dates inadmissibles acceptées par les éditeurs des Codes. De même sa connaissance des divers impôts directs et indirects est imparfaite : l'auteur ignore des articles de Seeck, les ouvrages de Geiss (*Geld- und naturalwirtschaftliche Erscheinungsformen in staatlichen Aufbau Italiens*, 1931), de Mickwitz (*Kartellfunktionen der Zünfte*, 1935) et l'étude de Piganiol dans la *Revue historique* de 1935.

J.-R. PALANQUE.

Jean Mallon, Robert Marichal et **Charles Perrat,** *L'écriture latine, de la capitale romaine à la minuscule.* Paris, Arts et métiers graphiques, 1939 ; 1 vol. in-4°.

Ce très beau recueil de fac-similés, dont la publication fait le plus grand honneur aux *Arts et métiers graphiques*, comble une lacune importante du matériel dont dispose l'enseignement de la paléographie. En effet, la plupart des collections de fac-similés dont on disposait jusqu'alors comprenaient surtout des reproductions de manuscrits classiques, généralement écrits sur parchemin et, sauf de très rares exceptions, plus ou moins contemporains du mouvement de renaissance mis, à tort du reste, sous le nom de Charlemagne et de ses successeurs. Les auteurs de la nouvelle collection ont énergiquement réagi contre cette tendance et l'on ne saurait trop les en féliciter. Ils ont voulu fournir les éléments d'une étude pratique de l'écriture latine, antérieurement à l'apparition de la minuscule, les éléments d'une explication de la naissance de cette minuscule. Aussi ont-ils fait une large place aux documents d'archives de cette période ancienne, au lieu de se borner aux manuscrits de luxe. Ils ont multiplié les reproductions de papyri latins jusqu'alors si parcimonieusement admis dans les recueils de fac-similés. Ils ont également reproduit un certain nombre de textes écrits sur matière dure : métal, pierre, cire, argile.

Il sera possible, grâce à leur publication, de faire mieux comprendre aux étudiants la nature des causes qui ont influencé l'évolution de l'écriture : matière sur laquelle on écrit, positions possibles de cette matière par rapport à la main, etc. Il sera également plus aisé, grâce aux nombreux textes datés avec une certaine précision — ce qui est une des supériorités du document d'archives — de suivre l'évolution des formes successives des lettres. On ne sera plus réduit à recourir aux alphabets établis dans de trop rares ouvrages de paléographie pour suivre cette évo-

lution. On pourra constituer ces alphabets en collaboration avec les étudiants, rendre ainsi plus vivante, parfois même passionnante, une étude en apparence aride.

Les auteurs n'ont pas voulu, dans la courte introduction qu'ils ont mise à leur ouvrage, formuler une doctrine quelconque. Ils se sont seulement refusés à utiliser, pour les légendes des planches, la vieille terminologie de capitale carrée, rustique, d'onciale, de semi-onciale, etc. On ne peut les en blâmer, bien au contraire. Ils ont voulu montrer, ce que l'enseignement de la paléographie est trop facilement amené à oublier, que l'écriture est chose humaine, changeante, et dont l'évolution est impossible à suivre dans les cadres rigides d'un dogmatisme étroit.

Si l'on veut se rendre compte des ressources que les auteurs de cette collection mettent à notre disposition et de la méthode à suivre pour les employer de la manière la plus avantageuse, on se reportera avec profit à l'étude que l'un d'entre eux, M. Mallon, a publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCIX, 1938, p. 229-242, intitulée : *Remarques sur les diverses formes de la lettre B dans l'écriture latine.*

Enfin, la publication de MM. Mallon, Marichal et Perrat rappellera peut-être aux philologues et historiens de la période classique que la paléographie n'est pas uniquement une science auxiliaire des études médiévales. Tout étudiant d'histoire ancienne devrait être en état de lire un papyrus ; tout philologue également.

La belle collection de fac-similés dont nous venons de parler — et que toutes nos bibliothèques d'Université ou de séminaires devraient posséder en plusieurs exemplaires — rend la chose possible et même agréable. Il serait à souhaiter que ses éditeurs n'aient pas travaillé en vain.

Robert FAWTIER.

Monumenti di antichità cristiana pubblicati dal Pontificio Istituto di archeologia cristiana, II serie, II : **Richard Krautheimer,** *Corpus basilicarum christianarum Romae*, vol. I, fasc. I. Rome, Città del Vaticano, 1937 ; in-4°, 63 pages, avec 47 figures et 10 planches.

On ne manque certes pas de monographies sur les anciennes églises de Rome ; certaines, comme celles de R. Vielliard, de Chr. Hülsen, de J. Junyent, disent tout ce qu'on sait de S. Martino-de'-Monti, de S. Agata-de'-Goti, de S. Clemente, et tous les problèmes que posent ces monuments. Mais, en dehors du vieil ouvrage de Hübsch et de celui de Ciampini, plus antique encore, on ne pouvait faire dans son ensemble l'étude de l'architecture religieuse à Rome. L'Institut pontifical d'archéologie chrétienne a entrepris la redoutable tâche d'un *Corpus basilicarum christianarum Romae ;* on y trouvera, dans l'ordre alphabétique

des noms italiens, tout ce que, par les textes hagiographiques, les inscriptions et les fouilles, on sait de toutes les églises antérieures au IXe siècle, qui sont comprises dans un périmètre de quatre milles romains autour de la muraille aurélienne, les basiliques cimétériales étant comprises, les mausolées tels que S. Costanza étant exclus. Ainsi sera complétée une documentation dont il y a dix ans Chr. Hülsen avait réuni les premiers éléments dans ses très remarquables *Chiese di Roma*.

Le premier fascicule s'ouvre par une courte notice sur S. Adriano, qui n'est autre, jusqu'au toit actuel, que la Curie telle que Dioclétien la reconstruisit sur ses anciennes fondations en 284 ; parmi les principales églises étudiées dans ces premières pages du grand ouvrage, on trouvera S. Agata-de'-Goti, S. Agnese fuori-le-mure, et S. Anastasia. Le plan uniforme de ces notices donne, après la bibliographie, les textes qui fournissent les repères de la chronologie, la description de l'édifice actuel et l'analyse architectonique ; enfin, la conclusion situe le monument dans l'art chrétien. Comme on le voit, on sort du cadre d'une simple documentation sur fiches, et peu à peu s'élabore, d'une église à l'autre, une histoire de l'architecture religieuse de Rome. Il s'agit donc bien de petites monographies, précises, sans sécheresse, où l'auteur, confrontant son opinion avec celles de ses devanciers, élabore une doctrine. Encore que ce *Corpus* ne présente que l'essentiel, et qu'il ait évité l'encombrement, aussi coûteux qu'inutile, des *Sarcofagi cristiani* de Mgr Wilpert, son devancier dans les publications de l'Institut pontifical, les Farnésiens d'aujourd'hui continueront à prendre pour guides, dans leurs visites à S. Agnese ou à S. Giovanni-Porta-Latina, les si commodes monographies des *Chiese di Roma illustrate ;* mais, dès leur retour, les brèves et substantielles analyses du nouveau *Corpus* serviront de base aux discussions du *studio*.

Puisque l'occasion s'en présente, on nous permettra de noter au passage l'importance de l'*articolo* qui traite de S. Anastasia. Mgr Duchesne a soutenu naguère que ce « titre », qu'une matrone romaine du nom d'Anastasie aurait fondé au IVe siècle, avait été dédié à une sainte de Syrmium, au milieu du siècle suivant. L'église romaine, toute proche du Palatin, eût été comme la paroisse des empereurs. Pour le P. Grisar, S. Anastasia n'est autre qu'une église de la Résurrection, comme on en construisit, pour faire pièce aux ariens, à Constantinople et à Ravenne, entre 370 et 390. L'opinion de Mgr Duchesne paraît l'avoir jusqu'ici emporté. Mais voici que les analyses archéologiques de R. Krautheimer me semblent donner un très solide argument à son adversaire. On sait que l'Anastasis de Constantinople avait, au dire de Grégoire de Nazianze, qui la construisit, la forme d'une croix. Il en était de même dans toute l'Asie catholique de ce temps — c'est encore le même évêque qui le dit — pour des églises dont R. Krautheimer rapproche la première église romaine de S. Anastasia. Celle-ci est, en effet, cruciforme, et ce

plan, unique dans la Rome du IVe et du Ve siècle, ne peut, à mon sens, trouver d'explication que si on fait de l'église romaine, œuvre des papes très orthodoxes Hilaire et Damase, la sœur, sous le ciel latin, de l'Anastasis constantinopolitaine, que Grégoire de Nazianze dresse, en face de l'arianisme, comme une affirmation de la foi de Nicée.

W. SESTON.

Andreas Alföldi, *Bibliographia Pannonica* VI, *Dissertationes Pannonicae*, ser. II, n° 17. Institut für Münzkunde u. Archaeologie der Péter Pázmány Universität. Budapest VIII, Muzeum-Körút 6-8 (tiré à part des *Archaeologiai Ertesitö*, 1941, p. 213-278) ; 1 vol. in-4°, 68 pages.

Ce fascicule rendra de grands services, car il nous met au courant de la production archéologique allemande et italienne de 1939 et 1940, sans parler des travaux hongrois et balkaniques qui ne sont pas négligeables. On travaille bien en Hongrie et M. Alföldi est un savant qui s'ingénie à être utile autour de lui. Sa bibliographie s'adresse spécialement, nous dit-il, aux non-spécialistes qui veulent se tenir au courant ; les spécialistes en feront également leur profit.

A. GRENIER.

Andreas Alföldi, *Epigraphica* IV (extrait des *Archaeologiai Ertesitö*, 1941, p. 30-59). Texte hongrois et texte allemand, 1 planche.

Le premier numéro de ces études épigraphiques a paru dans la revue *Pannonia*, 1935 ; les deux suivants, dans la même grande revue archéologique hongroise que le quatrième, en 1939 et 1940. Nous trouvons ici une inscription nouvelle, n° 11, provenant de Pusztaszabolcs, l'épitaphe de la femme d'un préfet de la IIIe cohorte de cavalerie batave. Il semble bien que cet officier ait lui-même été batave. L'inscription date du règne de Caracalla. Dès ce moment, les cohortes auxiliaires auraient donc été commandées par des officiers indigènes. Les deux autres numéros, partant d'inscriptions déjà connues, sont de véritables chapitres d'histoire. N° 9 : il s'agit de l'inscription de Commode faisant construire sur toute la rive du Danube des *burgi* et des *praesidia* contre les incursions des *latrunculi*. On avait voulu voir dans ces *latrunculi* de simples contrebandiers. Non ; les *burgi* et les *praesidia* ne sont pas des postes de douane ; le mot *latrunculus* est le terme propre désignant les bandes de pillards ; l'étude du mot à travers toute la latinité le prouve. Il s'agit donc d'un mode de défense de la frontière qui ne diffère pas essentiellement de celui du Limes germanique avec ses *castella* et ses postes d'observation et qui se rattache à une tradition datant d'Auguste, puisque Drusus aurait fait construire, le long du Rhin, plus de cinquante *cas-*

tella. Le *burgus* est, il est vrai, un type nouveau, qui doit remonter à Adrien, ainsi que l'institution de troupes spéciales, les *burgarii* dont on trouve mention dès 138. Il s'agit, en somme, d'un renforcement de la frontière du Danube. — Le n° 10 est encore de plus large envergure. M. Alföldi restitue de façon nouvelle et beaucoup plus satisfaisante l'inscription *C. I. L.*, III, 10605 *a* et *b* : I. O [*M*] / Diocletianus [*et Maximianus*] / Augusti, ob D[*ecenn. pro salu*] /te sua s[*oluta. D. D.*], qui se trouve datée ainsi de 294 et il en prend texte pour retracer le détail des luttes contre les Sarmates dont la Pannonie fut le théâtre depuis Dioclétien jusqu'à Constantin. Le résultat en fut la ruine complète de la province. Ainsi s'explique qu'elle ne joue plus au IVe siècle qu'un rôle très effacé qui contraste avec l'importance qu'elle devait, au IIIe siècle, à sa prospérité.

A. GRENIER.

Aladár Radnóti, *Die römischen Bronzegefässe von Pannonien, Dissertationes Pannonicae*, ser. II, n° 6. Institut für Münzkunde und Archäologie der P. Pázmány Universität. Budapest VIII, Museum Körút 6-8 ; Leipzig, Harassowitz, 1938 ; 1 vol. in-4°, 220 pages, avec LVII planches.

Pour l'étude de la vaisselle de bronze de l'époque romaine, on disposait jusqu'ici essentiellement des travaux de H. Willers, datant de 1901 et années suivantes, sur lesquels il ne fallait pas manquer de consulter le compte-rendu développé donné par J. Déchelette à la *Revue archéologique*, 1902, II, p. 280 sq. Reprises récemment en Allemagne, par M. Joachim Werner, ces études ont déjà donné lieu à un article publié dans les *Marburger Studien*, signalé dans la *R. É. A.*, 1939, p. 341. Voici que nous arrive de Budapest, issu du très actif Institut de M. Alföldi, un important volume qui prend désormais le premier rang en la matière.

Il s'agit, en principe, des vases de bronze trouvés en Hongrie. On ne les connaissait guère jusqu'ici ; ils se trouvent désormais en belle lumière. Pour publier les vases de Pannonie, l'auteur a dû considérer l'ensemble du monde romain. Son livre présente donc l'intérêt d'une étude générale. La vaisselle de bronze, en effet, se transportait encore plus facilement que celle de terre ; elle était moins abondante et les centres de production, moins nombreux. Pendant des siècles, tout le monde romain s'est fourni aux mêmes sources : en première ligne et surtout durant le Ier siècle de notre ère, en Italie, principalement à Capoue, mais aussi dans l'Italie du Nord. A partir du IIe siècle, la Gaule entre en ligne de compte. La Pannonie elle-même possédait un centre de fabrication, le *Dunantül*, c'est-à-dire la région comprise entre le coude du Danube et la Drave. Certains de ses bronzes pouvaient même provenir de l'Est, Russie méridionale, Caucase ou Asie romaine. A plusieurs

reprises, M. Radnóti a l'occasion de poser la question ; il faut avouer qu'elle est encore mal éclaircie ; il faut attendre, sur la vaisselle de bronze d'Asie, quelque étude parallèle à celle de M. Radnóti. Mais on trouvera chez lui de nombreuses indications nouvelles sur les bronzes d'origine gallo-romaine.

Le titre même du premier ouvrage de Willers, *Die Bronzeeimer von Hemmoor*, comportait un élément inattendu et quelque peu paradoxal : Hemmoor, marécage hanovrien, fournissant des types remarquables de la vaisselle de bronze romaine. La suite du travail : l'industrie du bronze à Capoue et dans la Basse-Germanie, continuait à provoquer l'étonnement. C'était de Germanie et même des pays scandinaves que provenait la majeure partie des vases de bronze, comme si les Germains indépendants avaient été les meilleurs clients des bronziers romains. Ils furent, sans aucun doute, d'excellents clients et c'est leur demande qui dut provoquer l'essor de l'industrie du bronze dans la Germanie romaine du Rhin inférieur. Surtout, ils employaient la vaisselle de bronze aux usages funéraires ; ainsi s'en explique la conservation. Ailleurs, les « récupérations » des siècles postérieurs ont fait disparaître la majeure partie des exemplaires. Parmi les bronzes pannoniens que publie M. Radnóti, un certain nombre se trouvait depuis longtemps dans les Musées et la provenance en est incertaine, mais beaucoup ont été fournis par des sépultures. En Gaule, le fait est plus rare ; les Gallo-Romains suivaient plutôt l'usage de la métropole ; pour les tombes et pour les usages courants, ils se contentaient de la vaisselle de terre ; les classes riches préféraient la véritable argenterie. Une bonne partie de la production gauloise était donc disponible pour l'exportation.

Dès le temps de l'indépendance, le travail du bronze avait fleuri en Gaule ; pour le début de l'ère romaine, Pline n'en parle cependant qu'avec un certain mépris. Comme la Pannonie, la Gaule dut, à ce moment, importer d'Italie ses bronzes de belle qualité. Néanmoins, M. Radnóti trouve en Pannonie des casseroles qui, par leur type, lui paraissent de date ancienne avec des marques gauloises : *Caratus*, *Carugenus*, *Cannimasus*, peut-être *Gratinus*. Mais c'est au second siècle seulement que la vaisselle de bronze d'origine gauloise se répand sur le marché pannonien, suivant les autres produits industriels, notamment la terre sigillée. L'influence de l'armée et des changements de garnison aurait été sur ce point décisive. Les provenances seraient surtout rhénanes ; M. Radnóti fait, en effet, de nombreux rapprochements entre vases pannoniens et trouvailles du Limes. Mais n'y a-t-il pas là une illusion due à ce que la plupart des trouvailles bien publiées sont rhénanes? C'est en Gaule même qu'il faudrait étudier notre vaisselle de bronze. Un mobilier digne de considération se rencontre dans nos Musées, notamment dans les vallées du Rhône et de la Saône, d'Avignon à Chalon-sur-Saône. Où étaient les centres de fabrication? Je crois qu'on en pourrait trouver un,

important, à Chalon même. Celui d'Alésia était réputé, mais ses types ne sont pas identifiés.

Très attentif, même à ce qui ne concerne pas directement la Pannonie, le travail de M. Radnóti peut servir de modèle à une étude similaire des bronzes gallo-romains. L'archéologue qui, chez nous, s'appliquera à cette tâche trouvera en tout cas, chez M. Radnóti, outre des indications générales précieuses, de nombreux détails dont il pourra tirer profit. La classification et la typologie, même la chronologie des bronzes, se trouvent établies. Le travail est excellent ; il mérite d'être connu. On aimerait pouvoir dire pour la Gaule ce que l'auteur hongrois imprime en tête de son Introduction : « Après l'étude des différentes catégories du mobilier archéologique : marques de briques, terre sigillée, lampes, fibules, celle de la vaisselle de bronze, moins abondante, mais peut-être plus significative, doit contribuer à fournir les éléments d'une histoire complète de notre pays. »

Le mémoire sur les bronzes est suivi, dans le même volume, de la publication d'une série de fouilles dans des tumuli du début de la période romaine qui ont fourni une certaine abondance de débris de vases de bronze laminé : Alfons Raab, *Frührömische Gräber von Bürgenland*. Autour du lac de Neusiedel, aux confins de la Hongrie et de l'Autriche, en territoire autrichien, ces tumuli à incinération continuent la tradition indigène hallstattienne, celtique, comme l'indiquent les noms propres fournis par quelques inscriptions, mêlée de quelques éléments germaniques. Ils semblent apporter plus d'indications sur l'histoire ancienne du Norique et de la Pannonie que sur l'origine de l'industrie du bronze à l'époque romaine.

A. GRENIER.

A. J. Wensinck, *La pensée de Ghazzālī*. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, 1940 ; 1 vol. in-12, 205 pages.

Ce livre est un écrit posthume de l'arabisant de l'Université de Leiden. Faisant allusion aux grands travaux de J. Obermann et de Miguel Asin Palacios sur la mystique et l'ascétique de Ghazzālī, l'auteur déclare vouloir les compléter en déterminant « la position de Ghazzālī en face des trois grands systèmes théologiques et philosophiques du Moyen-Age oriental : l'islam, le christianisme et le néo-platonisme ». Et, en effet, dans ces sept chapitres sur Dieu, l'Homme, Cosmologie et mystique, Foi et certitude, Ascèse et mystique, Hiérarchies terrestre et céleste, Mort et vie future, l'auteur, citant de larges extraits de l'œuvre du penseur musulman, est avant tout soucieux moins d'en expliquer la valeur et la portée que l'origine et les rapports : ils sont nombreux ; la doctrine de Ghazzālī est, selon lui, « le monothéisme sémitique vu au travers du néo-platonisme » (p. 9).

Son livre donne de Ghazzali l'impression d'un penseur qui a apporté dans l'Islam un élément qui y était presque inconnu et que M. Wensinck appelle la mystique, tout en reconnaissant que le mot ne traduit précisément aucun mot arabe et que la chose est assez différente de la mystique chrétienne, puisqu'il est rare qu'elle aboutisse comme celle-ci à identifier l'illumination et l'union : les mystiques dont parle Ghazzali sont les « initiés », les ascètes du plus haut degré, dont il a pris le modèle dans ce qu'il y avait de meilleur chez les soufis, mais « qui sont aux prophètes comme la lune est au soleil ». Ce penseur aurait, dans l'Islam, une place analogue à celle de saint Augustin dans le christianisme : comme le saint, il a fait l'expérience d'une conversion qu'il nous raconte dans son autobiographie : à trente-sept ans, en 1095, il s'enfuit de Bagdad, renonçant à son enseignement et quittant sa famille ; il avait reçu cette illumination, certitude non accompagnée de preuve, venue d'une expérience directe, qu'il compare, comme les Pères chrétiens, à un goût ; cette croyance du cœur est la racine de la confiance en Dieu, dont les fruits sont les actions. A ce moment, Ghazzali a critiqué la plupart des courants intellectuels vivants de l'Islam, les empiristes, les « philosophes » (c'est-à-dire ceux qui, comme Al Farabi, font intervenir la raison dans les questions de la foi), les scolastiques à qui il attribue le seul mérite de protéger, par la dialectique, le credo de l'Islam. Mais, à côté de cette *pars destruens*, qui est la plus vulgarisée de son œuvre, il faut envisager la *pars construens*, et c'est là, dans la manière dont il exprime sa vision des choses divines et humaines, qu'il faut admettre une grande influence du néo-platonisme.

M. Wensinck indique plusieurs fois que cette influence a pu se propager jusqu'à lui par le canal de la philosophie de Farabi. Si vrai que ce puisse être, il faut avouer que le néo-platonisme de Ghazzali est fort différent, par le sentiment profond, de ce que l'on appelle d'ordinaire le « néo-platonisme arabe », celui de Farabi et d'Ibn-Sina ; celui-ci, en effet, absorbe l'aristotélisme tout entier et particulièrement sa cosmologie ; le néo-platonisme de Ghazzali est plus spirituel, plus religieux, plus près, par là même, des sources plotinienne ou philonienne. Peut-être l'auteur aurait-il pu marquer plus précisément ces différences. La métaphysique de Plotin, qu'on a appelée quelquefois la « métaphysique de la lumière », pénètre l'œuvre du philosophe arabe : une source lumineuse dont la lumière se propage de miroirs en miroirs qui la reflètent de plus en plus confusément à mesure qu'ils s'en éloignent : il n'y a partout, comme chez Plotin, qu'images et reflets ; l'homme est à l'image de Dieu ; il est un microcosme ; son âme contient tout, et sa science n'est que réminiscence ; elle s'est éloignée de Dieu par une chute dans le corps qui est le résultat du péché ; le relèvement de l'homme se fait par le repentir et la conversion ; le « cœur », devenu, chez le mondain, miroir des choses sensibles, redevient alors miroir de la réalité intelligible, de

cette « table bien gardée », où la plume de Dieu a rédigé les décrets divins.

De cette notion du cœur, qui joue un grand rôle dans la pensée de Ghazzālī, on ne trouve pas l'analogue dans la métaphysique plotinienne : son genre de spiritualité l'apparente d'une manière frappante (bien que non indiquée par l'auteur) à la piété philonienne : le cœur est le principe qui décidera le combat entre « l'âme » (ainsi désigne-t-il la colère et le désir, les deux facultés inférieures de l'âme platonicienne) et la raison, l'une soutenue par Satan, l'autre par les Anges ; ce dualisme moral trouve son expression dans l'image traditionnelle (bien qu'un peu modifiée) du *Phèdre*, celle du char de l'âme, et aussi dans la comparaison, si fréquente chez Épictète et Philon, du désir et de la colère à des animaux sauvages. C'est aussi cette liberté de choix du cœur qui donne son sens, semble-t-il, à ces fameux passages de Ghazzālī que l'on a comparés, non sans raison, au pari de Pascal ; c'est ici Satan qui raisonne au profit du monde, et l'image sous-jacente est non pas celle d'un jeu de hasard, mais celle de la vente à crédit, comparée à la vente au comptant (le crédit étant, dans le cas particulier, assuré, puisque la vie future est supposée certaine) ; pour le plus grand plaisir du lecteur, M. Wensinck a traduit ces textes si intéressants. Signalons, enfin, pour ajouter une indication à la sienne, la parenté qui saute aux yeux entre les textes ascétiques cités et la diatribe traditionnelle de Musonius et de Philon. La supériorité de l'ascèse sur le savoir, celle de l'illumination sur l'ascèse sont aussi des traits de piété philonienne. Enfin, M. Wensinck insiste souvent sur le symbolisme de Ghazzālī ; il y aurait peut-être eu à chercher l'importance que gardait chez lui la méthode allégorique de Philon.

Ce livre, en somme, laisse soupçonner beaucoup plus qu'il n'en dit sur la nature et l'importance de l'héritage platonicien chez Ghazzalī. Combien de fois, sans que l'auteur le mentionne, croit-on lire, à travers les traductions qu'il nous donne, du Philon (par exemple, p. 3-4, sur les deux manières de connaître Dieu, soit par lui-même, soit au travers du monde ; cf. *de Mutatione nominum*, 75), du Plotin (p. 4-6, sur les mystiques qui n'ont plus le souvenir d'eux-mêmes ; cf. *IV Ennéad.*, 4, 2), du Platon (p. 8, le monde comparé à un théâtre de marionnettes ; cf. *Lois*, 803 et suiv.).

Émile BRÉHIER.

C. J. Vooys et **D. A. van Krevelen,** *Lexicon Philodemeum*, Pars altera. Amsterdam, N. V. Swets en Zeitlinger, 1941 ; 1 vol. in-8°, VIII + 172 pages.

C'est par les soins de M. van Krevelen que s'achève, avec ce second fascicule, le dictionnaire de Philodème entrepris par C. J. Vooys (la participation de M. van Krevelen est marquée par deux astérisques).

Sur cette dernière partie, qui renferme les lettres λ à ω et un index des noms propres, le compte-rendu du premier volume, paru ici même (*Rev. Ét. anc.*, XXXVII, 1935, p. 279-280), nous permettra d'être bref. Pas plus ici que dans le fascicule antérieur, l'auteur n'a exposé sa méthode en une préface ; il en faut bien regretter l'absence, car c'est seulement le *conspectus signorum* qui nous fait connaître les ouvrages dépouillés ; sur le principe adopté, nous ne sommes pas plus renseignés et quelques « sondages » révèlent que le lexique n'est pas exhaustif : ainsi, à la p. 151 (index des noms propres), sous le mot Βασιλείδης, il n'est renvoyé qu'au περὶ ὀργῆς ; or, le nom figure dans l'un des fragments (31) publiés par Crönert (cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. *Philodemos*, col. 2463, l. 38) et provenant du περὶ προνοίας ; je ne trouve pas davantage Κρίνις. Pas plus ici que précédemment, les termes *hapax* n'ont été signalés à l'attention du lecteur ; il est vrai qu'une lecture cursive laisse découvrir sans peine λαθραιοπραγέω, μακροβιοτεία, μεργιτομανία, μονογνωμονέω, νυκτεργασία, προκινησία, προστρογάζω, etc. (p. 14, lire : μεταρρίπτω). Tel qu'il est, et sans être indispensable, cet index pourra rendre des services ; il est bien présenté et l'impression très nette.

Y. BÉQUIGNON.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Le départ de William Seston. — Un an seulement après que Georges Radet lui avait confié la barre, William Seston se voit obligé de nous quitter et de passer à un autre la direction de la *Revue.* Il reste à Toulou e notre fidèle et constant ami. William Seston n'attend pas de moi les vains mots d'éloge et de regret. Je tiens seulement à lui dire ici publiq· ement, moi qui l'ai vu à l'œuvre pendant un an, que je ne sais qu'un moyen de rendre son départ le moins nuisible possible à notre chère *Revue* : c'est qu'il me permette de m'inspirer de sa trop brève direction, et surtout de recourir, sans jamais compter, à ses conseils et à son dévouement. Que les uns et que l'autre nous sont acquis, cela va sans dire, mais nos lecteurs se réjouiront sans doute que cela soit dit devant eux.

Pierre BOYANCÉ.

Les premières civilisations de la Méditerranée. — Le petit livre de Mlle J. Gabriel-Leroux, récemment publié sous ce titre (Collection « Que sais-je? », Presses Universitaires, Paris, 1941 ; 1 vol. de 128 pages) à l'intention du grand public, procède d'une intention nouvelle et très heureuse : présenter un tableau simultané de toute la Mer intérieure des origines à la fin du vie siècle. Le feu de la civilisation s'allume un peu partout (chap. i), mais c'est en Crète qu'il commence à rayonner (chap. ii) ; Phéniciens, Étrusques et Grecs ayant lutté pour l'hégémon e (chap. iii), la Méditerranée finit par être une mer hellénique (chap. iv). Il y a d'autres nouveautés de détails : c'est ainsi qu'aux pages 38-58 un effort a été fait pour présenter en deux tableaux séparés la civilisation des premiers et celle des seconds palais crétois ; l'île de Chypre, souvent négligée, a la place qui lui revient en marge du monde grec et du monde sémitique (p. 20, 38, 55, 81, 85-86). Il est inévitable que dans un aperçu aussi vaste se glissent quelques erreurs de détail ou des affirmations excessives ; mais l'ensemble se lit avec facilité et suggère de multiples réflexions ; la continuité des relations commerciales fait l'unité d'un exposé très homogène dont le thème essentiel est la mer[1].

Les dixième et onzième campagnes de fouilles à Ras-Shamra-Uga-

1. L'ouvrage est accompagné d'une carte ; on eût aimé un tableau synoptique des principaux événements.

rit. — La dernière exploration de Ras-Shamra par la mission Schaeffer[1] s'est prolongée sans arrêt pendant près de six mois, d'octobre 1938 à mars 1939, et correspond en réalité à deux des campagnes ordinaires ; les résultats dont le présent *Rapport* ne donne qu'un rapide aperçu semblent avoir été d'importance. Le déblaiement a été poursuivi en deux points. Au Nord-Est, la découverte d'une tasse entière du style de Camarès et d'un vase en forme de cabane (objets non reproduits) attesterait des rapports incontestables avec le monde égéen et, par l'intermédiaire de l'Égée, avec « l'Europe protohistorique ». Au Nord-Ouest, la reconnaissance d'une fortification, dans un appareil superbe comparable à celui des plus belles constructions mycéniennes, la détermination d'un vaste édifice qui semble avoir été le palais, et surtout la mise au jour d'un important dépôt d'archives, annoncent le quartier officiel, le centre de l'organisation militaire et politique d'Ugarit. — Certaines de ces inscriptions sont commentées, à la suite du *Rapport* par M. Dossin et surtout par M. Virolleaud ; ce dernier y reconnaît notamment une liste de villes et de corporations du royaume d'Ugarit, des pièces d'une correspondance diplomatique, lettres à divers souverains syriens ou hittites, du plus haut intérêt pour l'histoire de la cité ; une liste de « familles de la ville d'Alasia » pose de nouveau la question de la localisation de ce site ; M. Virolleaud ne pense pas que la ville doive être cherchée à Chypre, mais « se trouvait en Haute-Syrie, plus rapprochée qu'Ugarit du Pays hurrite. » (Extrait de la revue *Syria*, 1939-1940, Paris, Geuthner, 1941).

Fernand CHAPOUTHIER.

Un nouveau mithraeum à peintures. — A Rome, sur l'Aventin, ce lieu où tant de communautés religieuses élurent domicile, et où, voici peu d'années, on découvrit un temple de Jupiter Dolichenus, on a mis au jour en 1937, tout près de Santa Prisca, un très intéressant mithraeum (cf. Ferrua, *Civiltà cattolica*, 17 février 1940, et A. Merlin, *Rev. Arch.*, XVII, 1941, p. 40-43). Avec sa grande salle voûtée, ses banquettes pour les repas rituels, son abside, l'édifice n'aurait d'autre intérêt que d'être au voisinage d'une église chrétienne, comme c'est le cas pour Saint-Clément. Mais, outre une singulière statue de l'Océan (?) et une disposition particulière des reliefs, qui relatent dans l'abside la légende de Mithra, il présente sur les murs latéraux une série de peintures bien conservées. Six personnages pareillement habillés d'un manteau et d'une tunique rouge, que des inscriptions désignent comme les plus hauts dignitaires de la communauté, sont placés sous la protection des planètes. Dix autres, qualifiés de *leones* et habillés différemment, conduisent les animaux du sacrifice ou portent des offrandes. Cette double

1. Cf., en dernier lieu, *Rev. Ét. anc.*, 1941, p. 327.

procession s'achemine vers un tableau central, où on assiste au festin de *Sol* et de Mithra. Il y a là une ordonnance inconnue jusqu'ici dans l'art des communautés mithriaques, intéressante pour l'histoire de leur rituel, et peut-être plus curieuse encore, si on la rapproche des processions qui, au même moment, ornent les grandes basiliques constantiniennes.

Le sac d'Athènes par les Perses d'après l'inscription triomphale de Xerxès. — Peu avant la guerre, dans un article de la *Revue historique*, CLXXXV, 1939, p. 105, remarquable par la rigueur de la méthode et la sûreté de ses conclusions, Isidore Lévy a montré que la grande inscription bilingue trouvée à Persépolis en 1935 fait une allusion explicite à l'incendie de l'Acropole d'Athènes et de ses temples par les troupes de Xerxès. « Le lieu où les « Ioniens d'outre-mer » adoraient des démons (*daivās*), déclare le Grand Roi, je le détruisis et j'adorai Ahuramazda. » En cet automne de 480, déjà l'orgueil insolent du Barbare avait été mis en échec à Salamine. L'inscription de Persépolis montre qu'alors encore Xerxès ne se rendait pas compte de la précarité de ses conquêtes.

W. SESTON.

Un essai sur Sophocle. — Dans *Lettres d'humanité*, t. I, Paris, 1942, beau recueil qui atteste en nos jours difficiles la vie courageuse de l'Association Guillaume Budé, paraît une œuvre posthume, dont il faut tout de suite dire à nos lecteurs l'importance et la qualité. L'*Essai sur Sophocle* de Robert Tournaud inspirera à tous ceux qui ont connu cet esprit, où la délicatesse du jugement égalait celle du cœur, le sentiment d'une tristesse mêlée de quelque douceur. Tristesse que tant de pénétration, un talent si sûr n'aient pu donner toute leur mesure. Douceur que du moins une œuvre digne de lui, cet *Essai*, ait pu être présentée au public. Fernand Chapouthier marque avec justesse comment elle mérite de toucher l'humaniste et l'érudit. C'est ici la rencontre d'un des génies les plus parfaits avec une âme avide d'en épuiser toute la perfection, rencontre pleine d'amour et d'intelligence. Bien digne de servir d'exemple aux membres d'une Association Guillaume Budé. Mais c'est aussi l'application d'une méthode littéraire que l'érudit peut considérer avec intérêt. Tournaud a su merveilleusement ressaisir et traduire la naissance, la maturité, la mort des grands thèmes de la poésie de Sophocle et par là nous instruire de la suite et de la chronologie des tragédies. Quand la place nous sera moins mesurée, il faudra revenir sur cette œuvre de tant de bonheur dans la pensée comme dans l'expression.

Pythagoriciens et mathématiques. — Dans l'*American Journal of Philology*, 1940, 1-33, M. W. A. Heidel, bien connu pour ses travaux sur l'histoire des mathématiques anciennes, s'efforce de réduire par une critique serrée des témoignages le rôle des Pythagoriciens dans ce qui sem-

blait leur domaine le moins contesté, les mathématiques. Si l'on peut, dans une certaine mesure, lui donner raison en ce qui concerne les textes invoqués de Xénophane, d'Héraclite, d'Épicharme, d'Alcméon, même de Platon, sa thèse n'est-elle pas condamnée par l'interprétation forcée qu'il donne d'Aristote, *Métaphysique*, 985 b 23 sq.? Gêné par le témoignage capital de l'auteur le mieux informé, celui qui avait écrit un traité spécial sur les doctrines pythagoriciennes (*Métaph.*, 986 b 12), M. Heidel n'arrive pas à s'en débarrasser. Qu'on en juge. Aristote dit ceci : « Dans le même temps que ces philosophes (il s'agit de Leucippe et de Démocrite) et avant eux, ceux qu'on appelle Pythagoriciens se consacrèrent aux mathématiques ; ils furent les premiers à faire progresser leur étude ». M. Heidel interprète d'abord ainsi l'indication chronologique que déjà Werner Jaeger et Paul Friedlaender avaient opposée à la thèse soutenue par Erich Frank et qui grossissait le rôle de Démocrite au détriment des Pythagoriciens (cf. notre *Culte des Muses chez les philosophes grecs*, p. 102, n. 1). Les mots d'Aristote admettraient deux explications. Ils peuvent vouloir dire que les Pythagoriciens sont contemporains de Leucippe et de Démocrite, et en partie plus âgés : il faudrait les situer du milieu du ve siècle au ive. Ou encore (et la suite montre que cette solution a la préférence de M. Heidel) les premiers Pythagoriciens seraient plus anciens que l'un de ces philosophes, Démocrite, et contemporains de l'autre, Leucippe. Quant à l'indication que les Pythagoriciens furent les premiers à promouvoir les mathématiques, voici comment il faut l'entendre. Vraisemblablement, Aristote doit avoir pensé que l'étude des mathématiques était fort antérieure aux Pythagoriciens et que le mérite de ceux-ci consistait à les avoir fait progresser notablement. Ceux qui se satisferont de cette exégèse, où le mot décisif — *les premiers* — est laissé dans l'ombre, pourront avec M. Heidel rayer les Pythagoriciens de l'histoire des mathématiques.

Pierre BOYANCÉ.

Louis Laurand. — Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1941, à Laval, mourait le R. P. Louis Laurand. La veille, il avait encore fait sa promenade habituelle. La fin fut soudaine, mais non imprévue. Sa santé, précaire toute sa vie, inquiétait davantage depuis dix-huit mois. Il était né à Gien, en 1873, et acheva ses études secondaires au collège Saint-Grégoire de Tours. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1891. Ses premières années de formation religieuse et littéraire terminées, sa licence ès lettres préparée à l'Université libre d'Angers et brillamment passée en 1896, dès cette date, avant d'être prêtre, il commença, auprès des jeunes religieux de son ordre (province de France et de Lyon), son enseignement sur l'antiquité classique. Il ne l'interrompit que le temps de faire ses études préparatoires au sacerdoce. Au cours de ses années de théologie, il retrouva deux de ses anciens condisciples de saint Gré-

goire de Tours, devenus comme lui jésuites : le P. Maurice de la Taille, professeur de théologie à l'Université grégorienne à Rome (mort en 1933), et le P. J. Lebreton, actuellement professeur des origines chrétiennes et doyen de la Faculté de théologie, à l'Institut catholique de Paris. Ils auraient voulu transplanter le P. Laurand de l'antiquité classique dans la patristique. Il se sentit trop profondément enraciné dans celle-là. Prêtre et jésuite, il aura été toute sa vie « professeur de rhétorique supérieure ».

Un savant anglais lui écrivait un jour : « You should be a University Professor ! » Pratiquement, il l'aura été. En sa modeste chaire, en exil, à Canterbury, à Jersey, puis en France, à Laval, par son enseignement, par ses ouvrages, par sa correspondance internationale, il aura eu, en ce domaine où il voulut rester, une carrière extraordinairement une et féconde.

Il a formé, dans son Ordre, des générations de licenciés et de professeurs. Maîtres et étudiants, dans les Universités des deux mondes, pratiquent son *Manuel des études grecques et latines*, et ses ouvrages sur Cicéron orientent pour longtemps les recherches qu'on pourra faire sur cet auteur. Sa thèse de doctorat : *Études sur le style des Discours de Cicéron* (1907), en est à sa troisième édition ! Du latin et du grec, il avait plus qu'une connaissance acquise : sa seconde thèse : *De M. T. Ciceronis studiis rhetoricis*, est écrite en un latin quasi infus ! Il avait lu, et quelques-uns plusieurs fois, tous les auteurs dont il parle dans ses littératures grecque et latine. Aux dons de l'humaniste et du philologue, il joignait le sens du réel et le sens pédagogique : les élèves de sixième dévorent ses fascicules sur les Institutions grecques et romaines. Il parlait et écrivait l'anglais et l'allemand, sans compter les autres langues germaniques et romanes qu'il lisait. Tout égrotant qu'il fût, il savait voyager : croisières en Grèce, pèlerinages à travers l'Italie à toutes les villas de Cicéron, Berlin, Londres surtout, où, au British Museum, il mettait à jour chaque année la *Bibliographie* du *Manuel*. En 1931, la révolution faillit le retenir en Espagne, penché qu'il était là-bas sur un fameux buste de Cicéron dont il éventa la supercherie. Presque tous les articles qu'il écrivit ont été repris par lui dans un supplément au *Manuel* : « *Pour mieux comprendre l'antiquité classique.* » C'est ce dernier ouvrage qu'il faut lire si l'on veut avoir la clé de sa vie scientifique. Il y narre lui-même, avec une humour savoureuse et la candeur d'une autobiographie, la genèse de ses travaux. Ce livre aura été son testament.

L. MARIÈS.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Association Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres).

Textes d'auteurs grecs et latins, in-8°, édités et traduits : Platon, *Philèbe*, par Auguste Diès, 1941 ; 1 vol., cxv + 94 pages (pages de texte doubles).

Plutarque, *Sur l'E de Delphes*, édité par **Robert Flacelière** (*Annales de l'Université de Lyon*, Lettres, 3e série, fasc. 11). Paris, Les Belles-Lettres, 1941 ; 1 vol. in-8°, 97 pages.

Bibliotheca Philologica Classica, Band 65, 1938, bearbeitet von **Walther Abel** und **Gerhard Reineke** (*Beiblatt zum Jahresbericht über die Forstchritte der klassischen Altertumswissenschaft*, Jahrgang 1938). Leipzig, Reisland ; 1 vol. in-8°, ix + 297 pages. Prix : 15 R. M.

Georges Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus. Essai sur la conception indo-européenne de la Société et sur les origines de Rome.* Paris, Gallimard [1941] ; 1 vol. in-16, 264 pages.

Maurice Dunand, *Fouilles de Byblos*, t. I (1926-1932). Paris, Geuthner, 1939 ; 1 vol. gr. in-4°, 456 pages et 1 atlas de même format contenant 212 planches en phototypie. Prix : 975 francs.

René Dussaud, *Les découvertes de Ras-Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, 2e éd. revue et augmentée. Paris, Geuthner, 1941 ; 1 vol. in-8°, 214 pages. Prix : 100 francs.

Homère, *Odyssée*, traduction de **Victor Bérard.** Paris, Armand Colin, 1942 ; 1 vol. in-16, xlii + 420 pages avec des photographies de Fred Boissonnas.

Siegfried J. de Laet, *De samenstelling van den Romeinschen Senaat gedurende de eerste eeuw van het Principaat (28 vóór Chr.-na Chr.) (Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de Wijsbegeerte en Letteren*, 92° aflevering). Anvers, De Sikkel, 1941 ; 1 vol. in-8°, 338 pages.

Lexicon Philodemeum, pars altera. Composuit C. J. Vooijs ; perfecit D. A. Van Krevelen. Amsterdam, N. V. Swets en Zeitlingen, 1941 ; 1 vol. in-8°, viii + 172 pages.

Marcel Renard, *Initiation à l'étruscologie* (*Collection Lebègue*). Bruxelles, Office de publicité, 1941 ; 1 vol. in-8°, 95 pages avec XIV planches hors texte.

Léon Robin, *La pensée hellénique des origines à Épicure. Questions de méthode, de critique et d'histoire.* Paris, Presses Universitaires de France, 1942 ; 1 vol. in-8°, 554 pages.

Claude F.-A. Schaeffer, G. Dossin, Ch. Virolleaud, *Xe et XIe campagnes de fouilles à Ras-Shamra-Ugarit (automne et hiver 1938-1939)*, rapport sommaire (extrait de la revue *Syria*, 1939-1940). Paris, Geuthner, 1941 ; 1 vol. gr. in-4°, 106 pages avec 2 planches hors texte. Prix : 125 francs.

Guy Soury, *La démonologie de Plutarque.* Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8°, 242 pages.

Id., *Aperçus de philosophie religieuse chez Maxime de Tyr.* Paris, Les Belles-Lettres, 1942 ; 1 vol. in-8°, 79 pages.

Franz Stoessl, *Apollonios Rhodios, Interpretationen zur Erzählungskunst und Quellenverwertung.* Berne-Leipzig, Paul Haupt, 1941 ; 1 vol. in-8°, 158 pages.

Union académique internationale, *Corpus vasorum antiquorum, Copenhague : Musée national*, fasc. 6, par **K. Friis Johansen.** Copenhague, Einar Munksgaard. Prix : 22 Kr. — Paris, *Petit-Palais* (*Collection Dutuit*), par **N. Plaoutine.** Paris, H. Champion.

A. J. Wensinck, *La pensée de Ghazzālī.* Paris, Adrien-Maisonneuve, 1940 ; 1 vol. in-8°, II + 203 pages.

W. Van der Wielen, *De ideegetallen van Plato.* Amsterdam, D. B. Centen, 1941 ; 1 vol. in-8°, XII-270 pages.

II. Brochures et extraits

A.-J. Festugière, *Le symbole du phénix et le mysticisme hermétique* (extrait des *Monuments Piot*). Paris, 1940, p. 147-151, 5 pages in-4°.

Joseph Moreau, *Le platonisme de l'« Hippias majeur »* (extrait de la *Revue des Études grecques*, LIV, 1941, p. 19-42), 24 pages in-8°.

Ch. Picard, *Déméter, puissance oraculaire* (extrait de la *Revue de l'Histoire des religions, Annales du Musée Guimet*, t. CXXII, 1940, p. 102-124).

1er mars 1942.

Le Directeur-Gérant : Pierre BOYANCÉ.

MÉLÉTOS

ACCUSATEUR DE SOCRATE

On sait que la plainte qui fut déposée contre Socrate dans les bureaux du Roi un jour de l'hiver 400/399 av. J.-C. était signée du nom de Mélétos. On sait aussi qu'au cours du procès, Mélétos eut pour assistants συνήγοροι, Anytos et Lycon. On admet généralement que, comme le fait entendre Platon, l'instigateur de la plainte était Anytos, homme d'État important, qui était ici guidé par des considérations politiques et dont Mélétos ne fut en réalité que l'homme de paille. En ce qui concerne Lycon, on croit pouvoir conjecturer qu'il nourrissait depuis longtemps contre Socrate une rancune personnelle. Il avait eu un fils, Autolycos, célèbre par ses succès athlétiques, par sa beauté et par l'amour qu'il avait inspiré à plusieurs de ses contemporains, notamment à Callias. Son père l'adorait[1] et était jaloux de tous ceux qui pouvaient prendre quelque influence sur lui. Ce fut le cas de Socrate, et Lycon dut, dès le début, lui en vouloir. Mais il lui en voulut sans doute plus encore lorsqu'Autolycos fut tombé victime des Trente. L'opinion publique accusait Socrate d'avoir formé le plus cruel des Trente, Critias : Lycon pouvait se croire en droit de venger son fils.

Mais il ne s'agit pas ici d'énumérer les diverses raisons qui ont provoqué l'accusation lancée contre Socrate. Nous voulons seulement essayer de saisir la physionomie propre de celui qui a signé la plainte adressée au Roi, Mélétos.

Ce que nous savons de lui est peu de chose. Dans l'*Apologie* (23 c), Platon fait dire à Socrate : « Voilà pourquoi Mélétos et Anytos et Lycon se sont attaqués à moi, Mélétos en prenant à son compte la haine des poètes (ὑπὲρ τῶν ποιητῶν ἀχθόμενος), Anytos celle des artisans et des politiciens, Lycon celle des orateurs. » Nous apprenons ainsi que Mélétos était poète. — Dans l'*Euthyphron* (2 b), comme Euthyphron demande avec étonnement qui a

1. Cf. Xénophon, *Banquet*, III, 12-13.

bien pu assigner Socrate, Socrate lui répond : « Ma foi ! je ne connais pas bien moi-même l'homme dont il s'agit. C'est sans doute qu'il est jeune et peu connu (νέος τις ... καὶ ἀγνώς). On le nomme, je crois, Mélétos. Il fait partie du dème des Pitthiens. Te rappelles-tu un Mélétos Pitthien? un individu aux cheveux plats, à la barbe rare, au nez crochu (οἷον τετανότριχα καὶ οὐ πάνυ εὐγένειον, ἐπίγρυπον δέ) ? » Nous avons ici l'esquisse d'un portrait physique de Mélétos.

Mais les scholies à ces deux dialogues ajoutent à ces textes quelques renseignements précieux, et la nouvelle édition des *Scholia Platonica* par G. C. Greene nous permet de les étudier aujourd'hui sous une forme plus exacte et plus complète.

La scholie au mot ἀγνώς (*Euthyphron*, 2 b) se présente ainsi dans cette édition :

ἄγνωστος·
⟨καὶ ἄκα⟩νθα δέ
τις φασί· λέγεται
γοῦν σφανίας
κ⟨αὶ⟩ ἰχθῦς
⟨π⟩οι .
ό
ς

Elle vient du ms. T, complété par ses copies, les *Parisini* 1808 et 1809. Elle semble au premier abord inintelligible. « Hoc non expedio », dit Schanz. Réservons-en l'explication pour plus tard. En la rapprochant des autres renseignements que nous fourniront sur Mélétos des textes moins obscurs, nous arriverons peut-être à en dégager le sens [1].

La scholie suivante à l'*Apologie* (18 b) est plus claire :

Μέλητος δὲ τραγῳδίας φαῦλος ποιητής, ⟨Θρ⟩ᾷξ γένος, ὡς Ἀριστοφάνης Βα-

1. Immédiatement après cette scholie, on en lit une autre, au mot Πιτθεύς : Πιτθὶς δῆμος Αἰγηΐδος Ἀθήνησιν, ἐξ οὗ οὗτος. Elle ne nous apprend rien sur Mélétos ; je la signale seulement parce qu'elle nous aide à comprendre la façon dont travaillaient les rédacteurs de ces scholies. Elle nous donne une forme, probablement inventée, Πιτθίς, au lieu de Πιτθεῖς, seule forme que connaissent les inscriptions et les textes. Mais surtout elle place ce dème dans la tribu Αἰγηΐς, alors que les documents épigraphiques attestent unanimement qu'il appartenait à la Κεκροπίς. On a vu depuis longtemps d'où provenait l'erreur. Notre scholiaste avait sous les yeux une liste alphabétique des dèmes avec indication de la tribu à laquelle chacun d'eux appartenait, et, quand on copie, l'œil s'égare souvent et va d'une ligne à la ligne au-dessus ou au-dessous. Or, dans cette liste, le nom qui suivait immédiatement celui des Πιτθεῖς était celui des Πλωθεῖς, dème de la tribu Αἰγηΐς. La même confusion se retrouve dans une scholie au *Banquet*, 176 d, où le dème des Μυρρινούσιοι est attribué à l'Αἰγηΐς (alors qu'il est en fait de la Πανδιονίς), tout simplement parce que le dème qui suit, Μυρινοῦττα, fait partie de l'Αἰγηΐς.

τράγοις, Πελαργοῖς Λαΐου αὐτὸν λέγων[1], ἐ⟨πεὶ ᾧ⟩ ἔτει οἱ Πελαργοὶ ἐδιδάσκοντο, καὶ ὁ Μέλητος Οἰδιπόδειαν καθῆκεν[2], ὡς Ἀριστοτέλης Διδασκαλίαις · ἐν δὲ Γεωργοῖς ὡς Καλλίαν περαίνοντος αὐτοῦ μέμνηται · μέμνηται αὐτοῦ καὶ Λυσίας ἐν Σωκράτους Ἀπολογίᾳ.

Cette scholie se trouve dans le *Bodleianus*. Elle est de la main d'Aréthas, mais elle n'en est pas pour cela moins « ancienne » que celles qui sont classées dans l'édition de Greene sous le titre de *Scholia vetera*. Les scholies d'Aréthas ne sont pas toujours des remarques personnelles du patriarche. Celui-ci a recopié ici lui-même dans la marge du *Bodleianus* une des scholies du manuscrit qui avait servi de modèle à son scribe, Jean le Calligraphe, pour la copie du texte lui-même. La note en question peut remonter à quelque Alexandrin. Elle vient certainement de bonne source.

Si l'on met à part celui de Lysias, dont nous ne pouvons rien tirer, tous les témoignages rapportés ici viennent d'Aristophane ; mais ils sont de dates différentes, et, si nous connaissons la date des *Grenouilles*, jouées aux Lénéennes de 405, nous ignorons celle des *Cigognes* et celle des *Laboureurs*.

La difficulté n'est pourtant pas insurmontable. Les comédies anciennes, même perdues, se datent assez aisément, quand les fragments qui nous en restent contiennent des allusions à des faits connus par ailleurs dont l'intérêt pour un public athénien n'a pu se prolonger très longtemps et qui, par conséquent, doivent être contemporains de la composition de la pièce[3]. C'est le cas pour les *Laboureurs*. La pièce est très probablement de 424/23. Elle contient une allusion fort nette à l'attitude de Nicias devant l'entreprise de Pylos (cf. Plutarque, *Nicias*, 8). Elle contient, en outre, une parodie du *Cresphonte* d'Euripide, que, pour d'autres raisons, on est conduit à placer à une date un peu antérieure à 424. — On ne peut arriver à la même précision pour les *Cigognes*. Nous savons, toutefois, que, parmi les personnages qui y étaient raillés, figuraient un poète tragique célèbre par son avarice, Patroclès, et un sycophante du nom de Néocleidès. Or, tous deux sont également moqués dans deux pièces conservées d'Aristophane, les *Ecclesiazousai* et le *Ploutos*, qui sont respectivement de 392 et de 388.

1. La construction adoptée par le scholiaste souligne la contradiction entre ces deux origines attribuées par le même Aristophane au même Mélétos.

2. La leçon du *Bodleianus* est ἔθηκεν, qui n'offre pas de sens. J'avais songé à lire εἰσῆγεν. Mais la correction de Meineke καθῆκεν (*il fit descendre dans l'arène — il présenta au concours*) est beaucoup plus vraisemblable.

3. Cf. P. Geissler, *Chronologie der altattischen Komödie*, Berlin, 1925.

Comme la mode, même en matière de ridicule, ne dure pas de très longues années, il faut conclure que les *Cigognes* doivent être assez proches de ces deux pièces et peuvent par conséquent se placer environ entre 395 et 388. Il est impossible de descendre plus bas, puisque nous connaissons les noms des deux seules comédies qu'Aristophane ait composées après le *Ploutos* et qu'aucun de ces noms n'est celui des *Cigognes*.

Ces premiers points acquis, reprenons l'analyse de la scholie, en tenant compte des dates de ces différentes comédies. — En 405, Aristophane déclare que Mélétos est « Thrace ». Vers 395, plusieurs années après la mort de Socrate, il l'appelle « fils de Laïos », à l'occasion d'une *Œdipodie* que venait de faire jouer Mélétos. Mais, trente ans auparavant, il le donnait comme « l'amant de Callias ». Il est difficile de ne pas être surpris du désordre de ces observations, ou tout au moins du désordre chronologique dans lequel elles sont présentées. Ajoutons qu'une des affirmations du scholiaste se révèle entièrement fausse : Mélétos n'est nullement qualifié de « Thrace » dans le texte des *Grenouilles*, tel du moins qu'il nous est parvenu. Il n'y est pas donné non plus comme un poète tragique.

Que trouvons-nous, en effet, dans les *Grenouilles*? Une simple mention du nom de Mélétos (v. 1302). Eschyle compare le lyrisme d'Euripide au sien. Eschyle s'inspirait de Phrynichos ; Euripide, au contraire, « prend son bien partout, dans les chansons de filles, les scolies de Mélétos, les airs de flûte cariens » :

οὗτος δ'ἀπὸ πάντων μὲν φέρει, πορνῳδιῶν,
σκολίων Μελήτου, Καρικῶν αὐλημάτων...

Ainsi c'est comme auteur de *chansons à boire* que Mélétos était surtout connu en 405. Et sa réputation dut être assez étendue et assez durable, puisqu'un poète de la comédie moyenne, Épicrate, pouvait dire plus tard (Ath. XIII, 605 e) : « Ces gentillesses amoureuses, je les ai apprises entièrement de Sappho, de Mélétos, de Cléomène (de Rhégium), de Lamynthios (de Milet). »

Τἀρωτικὰ μεμάθηκα ταῦτα παντελῶς
Σαπφοῦς, Μελήτου, Κλεομένους, Λαμυνθίου.

Ce Mélétos était donc un poète érotique, dont les chansons étaient devenues assez populaires pour que, dans le premier tiers du IVe siècle, on le plaçât à côté de Sappho, parmi les maîtres de la littérature amoureuse. Était-il bien qualifié pour accuser Socrate

de corrompre la jeunesse? On en peut douter. En tout cas, il ne pouvait être appelé ni un tout jeune homme ni un inconnu (νέος τις καὶ ἀγνώς).

D'autre part, dans les *Cigognes*, Aristophane appelait Mélétos « fils de Laïos ». Pourquoi? Parce qu'il venait de faire jouer une *Œdipodie* : Aristophane assimilait ainsi le poète à son personnage principal. Mais la plaisanterie n'a de sel que si elle comporte un double sens, et le second sens apparaît aisément d'après la citation qui suit, où Mélétos est donné comme l'amant de Callias. Laïos, dans la tradition mythologique, est, en effet, l' « inventeur » de la παιδεραστία. Donc, ou le père de Mélétos était un παιδεραστής, et on insinuait que son fils avait hérité le même vice, ou, plus simplement peut-être, l'expression « fils de Laïos » était-elle prise dans le sens de « disciple de Laïos » et ayant les mêmes mœurs. Et c'est sans doute ce nom qui a rappelé au scholiaste qu'effectivement, dans une autre pièce, les *Laboureurs*, Aristophane avait parlé de la liaison de Mélétos avec Callias. Il l'avait fait en termes fort crus, car il est clair que le mot περαίνειν, *paedicare*, n'est pas du vocabulaire des scholiastes : c'était l'expression même dont s'était servi Aristophane.

Le malheur, c'est que nous nous heurtons alors à des difficultés chronologiques singulièrement embarrassantes. Quel est le Callias dont il est question ici? Il y a bien des chances pour que ce soit le célèbre fils d'Hipponicos, dont la liberté de mœurs était notoire ; sans quoi le scholiaste se fût exprimé de façon plus précise. Or, à l'époque des *Laboureurs*, en 424, Callias avait au moins trente ans, et probablement beaucoup plus, ce qui ne rend guère vraisemblable l'amour de Mélétos. Et, d'autre part, ce même Mélétos, amant de Callias en 424, ne peut guère être appelé un « jeune homme » en 400, quand il doit avoir plus de cinquante ans. Nous nous trouvons donc conduits à des résultats inadmissibles. Et cependant la chronologie est ici l'élément le plus sûr de notre enquête, et il est indispensable de nous y tenir strictement : elle ne peut avoir tort, tandis que toutes les confusions sont possibles dans le texte des scholies.

Tournons-nous donc vers d'autres sources de renseignements, et ouvrons Suidas. Nous allons voir aussitôt un magnifique exemple de la façon dont sont fabriquées les notices biographiques de ces Byzantins. Dans l'excellente édition de Suidas par Mme Ada Adler, il y a trois articles *Mélétos*. Nous pouvons éliminer le troisième,

n° 497 : il s'agit d'une anecdote amoureuse, et le Mélétos en question n'a rien d'historique ; c'est un nom pris sans doute au hasard. Mais voici les deux autres articles :

495. Μέλητος · τραγωδίας ποιητὴς ὑπόψυχρος · καὶ Ἀριστοφάνης · « σκολιὰ Μελήτου, Καρικῶν αὐλημάτων » · οὗτός ἐστιν ὁ Σωκράτην γραψάμενος · κωμῳδεῖται δὲ ὡς ψυχρὸς ἐν τῇ ποιήσει καὶ ὡς πονηρὸς τὸν τρόπον. Τὰ δὲ Καρικὰ αὐλήματα καὶ μέλη θρηνώδη ἦσαν.

Il s'agit bien là de notre Mélétos ; mais l'article de Suidas n'est que la reproduction littérale d'une scholie au v. 1302 des *Grenouilles*. Suidas n'a fait que recopier la note d'une édition scolaire d'Aristophane. C'est un usage courant chez ces lexicographes.

496. Μέλητος, Λάρου, Ἀθηναῖος, ῥήτωρ · οὗτος ἐγράψατο Σωκράτην μετὰ Ἀνύτου · πεποίηνται δὲ αὐτῷ καὶ τραγῳδίαι · κατελιθώθη δὲ ὑπὸ τῶν Ἀθηναίων. Καὶ ἦν ἐπὶ τῶν Ζήνωνος τοῦ Ἐλεάτου καὶ Ἐμπεδοκλέους χρόνων · οὗτος ἔγραψε περὶ τοῦ ὄντος · καὶ ἀντεπολιτεύσατο δὲ Περικλεῖ · καὶ ὑπὲρ Σαμίων στατηγήσας ἐναυμάχησε πρὸς Σοφοκλῆν τὸν τραγικὸν ὀλυμπιάδι πδ'.

L'article est emprunté, comme la plupart des autres articles biographiques de Suidas, à l' Ὀνοματολόγος d'Hésychius de Milet. Mais la forme sous laquelle Suidas nous l'a transmis est déconcertante. Elle heurte à chaque ligne ce que le lecteur peut avoir de bon sens et de connaissances historiques. En le lisant, on va de surprise en surprise. La lumière ne se fait qu'à la dernière phrase, grâce à la mention de la 84e Olympiade. C'est la date de la guerre de Samos, et l'on comprend aussitôt qu'il s'agit là, non de Mélétos d'Athènes, mais de Mélissos de Samos, qui, effectivement, commandait alors la flotte samienne, tandis que Périclès était à la tête des Athéniens et que Sophocle se trouvait à ses côtés, l'Assemblée l'ayant élu stratège au printemps de 441. Nous avons donc ici deux notices confondues : la seconde (à partir de Καὶ ἦν ἐπὶ τοῦ Ζήνωνος...) n'a rien à voir avec le personnage qui nous intéresse ; seule, la première partie de l'article concerne Mélétos. — Que nous apprend-elle sur lui? Son père se serait appelé Λάρος. Mais ce n'est pas là un nom athénien. Serait-ce un sobriquet dû à la comédie? Le personnage aurait-il été appelé « la Mouette » à cause de sa voracité? Rien ne l'indique. Il me semble infiniment plus vraisemblable de voir avec Clinton, dans Λάρου une simple faute de copie pour Λαΐου. La façon dont est composée cette étrange notice s'explique alors

sans peine. Le père de Mélétos est Laïos, parce qu'Aristophane, dans les *Cigognes*, avait appelé Mélétos « fils de Laïos ». Mélétos est donné comme un « orateur », tout simplement parce qu'il a accusé Socrate. Il a été « lapidé », parce que la morale veut que les accusateurs de Socrate aient été plus tard punis ; d'où la fable très répandue que les Athéniens, soudain pris de remords, les avaient tous trois fait périr — fable que réfutent suffisamment les mots prononcés par Eschine (I, 173) en 346 : Σωκράτη τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε, ὅτι Κριτίαν ἐφάνη πεπαιδευκώς, qui excluent toute idée d'un revirement de l'opinion athénienne dans la première moitié du IVe siècle. L'auteur de l'article n'ignore pas néanmoins que Mélétos avait composé des tragédies. C'est que sa documentation est d'origine scolaire, et c'est justement pourquoi sa méthode se ressent aussi des traditions scolaires. Une fois de plus, nous nous trouvons en présence d'un folklore pédagogique, qui n'a rien de commun avec l'histoire.

Suidas ne nous apprend donc rien. Nous serons plus heureux peut-être avec Athénée, parce que celui-ci laisse le plus souvent la parole aux textes eux-mêmes. Et, en effet, il nous a conservé un curieux fragment du *Gérytadès* d'Aristophane, qui va nous permettre d'entrevoir au moins l'aspect physique de Mélétos.

Le *Gérytadès* a été représenté en 408. La date est certaine : elle est établie par une citation qu'en fait Satyros, dans sa *Vie d'Euripide*, et à laquelle succèdent les mots « l'hiver suivant ». Or, cet hiver est celui de 408/7, où Euripide quitta Athènes pour la Macédoine[1]. Le *Gérytadès* est donc par sa date assez proche des *Grenouilles* (début de 405). — Ce qu'Athénée nous apprend de cette pièce se place dans une sorte de catalogue des gens les plus maigres de l'antiquité (XII, 551 a). Aristophane avait imaginé l'envoi aux enfers vers les poètes morts d'une délégation des poètes vivants, et ce thème donne lieu au dialogue suivant :

« Et qui donc oserait descendre dans la retraite des morts et franchir les portes de l'ombre? — Voilà : nous avons tenu une assemblée générale et choisi un représentant de chaque genre, pris parmi ceux que nous savions familiers de l'Hadès (ᾀδοφοίτας) et se plaisant à voyager souvent dans ces régions. — Vous avez donc chez vous des familiers de l'Hadès? — Mais parfaitement, aussi bien que des familiers de la Thrace (Θρᾳκοφοῖται). Tu sais exacte-

1. *Oxyrhynchus Papyri*, IX, 1176, col. XVI. Cf. Kuiper, dans *Mnemosyne*, XLI (1913) p. 240 et suiv.

ment tout. — Et quels seraient les élus? — Sannyrion, d'abord, pour les comiques; puis Mélétos pour les tragiques; Cinésias, enfin, pour les cycliques. » Sur quoi, dit Athénée, le poète se hâte d'ajouter : « Oh ! nous voguons alors sur le radeau d'un espoir bien fragile : ces gens-là — mais il suffira d'une diarrhée un peu forte pour les emporter ! »

Le sens de ces plaisanteries est assez clair. Les ᾀδοφοῖται, ce sont, comme le dit la glose d'Hésychius, « les gens minces, maigres, proches du tombeau » (οἱ λεπτοὶ καὶ ἰσχνοὶ καὶ ἐγγὺς θανάτου ὄντες). L'expression de Θρᾳκοφοῖται correspond peut-être à une idée analogue. La politique d'expansion en Thrace était critiquée par une bonne partie de l'opinion à Athènes. Aux yeux de beaucoup, une campagne en Thrace, c'était un risque sérieux de mort, et Aristophane trouvait un malin plaisir à rapprocher les Θρᾳκοφοῖται des ᾀδοφοῖται : le chemin de la Thrace, pour l'hoplite athénien, n'était-il pas aussi celui de l'Hadès? — Je serais, en outre, assez porté à croire que ce mot Θρᾳκοφοίτης peut nous fournir l'explication de l'origine « thrace » attribuée à Mélétos dans la scholie d'Aréthas. Les commentateurs — ou plutôt les abréviateurs de commentaires — ont tout brouillé : Mélétos était un ᾀδοφοίτης, ils en ont fait un Θρᾳκοφοίτης, et enfin un Θρᾷξ, confusion d'autant plus facile que le nombre est infini des accusations d'origine thrace lancées par les poètes comiques et les orateurs contre leurs adversaires politiques.

Quoi qu'il en soit, ce fragment du *Gérytadès* établit de façon certaine que Mélétos était, avec Sannyrion et Cinésias, un des hommes les plus maigres, les plus maladifs d'aspect, les plus proches du tombeau de toute la ville d'Athènes. D'autres renseignements confirment le fait. Sannyrion portait un corset en cuir : Σαννυρίωνος σκυτίνην ἐπικουρίαν, disait le poète comique Strattis dans sa comédie des Ψυχασταί. Et Cinésias portait un corset de bois : Aristophane (*Oiseaux*, 1372) lui donne l'épithète de φιλύρινος, *en bois de tilleul*, et la scholie explique qu'il était si long et si frêle que, pour garder la taille droite, il s'était fait faire une ceinture en bois de tilleul (διὰ τὸ φιλύρας λαμβάνοντα σανίδα συμπεριζώννυσθαι ἵνα μὴ κάμπτηται διά τε τὸ μῆκος καὶ τὴν ἰσχνότητα). — Tous ces poètes se moquaient entre eux de leur maigreur. Sannyrion lui-même, le représentant des comiques maigres, disait de Mélétos, le représentant des tragiques maigres, dans sa comédie du *Rire* (Γέλως) : « Mélétos, le cadavre qui vient du Lénéon », raillant ainsi sans doute à la

fois le teint cadavérique du poète et quelque échec retentissant qu'une de ses pièces avait subi aux Lénéennes et dont il restait assommé (Athénée, *ibid.*). En ce qui concerne l'accusateur de Socrate, quand on ajoute à ces traits ceux que nous indique Platon, on entrevoit assez bien le personnage : long, maigre, teint de mourant, cheveux plats, poil rare, profil d'épervier. L'homme pouvait avoir environ trente ans en 400, puisque le *Gérytadès* date de 408 et qu'on peut admettre qu'il avait débuté à vingt et un ans comme poète tragique, et plus tôt peut-être comme auteur de chansons à boire.

Reste-t-il dans les documents épigraphiques que nous avons conservés une trace certaine de l'activité de Mélétos comme auteur de tragédies? C'est possible. Dans les fragments de la liste des vainqueurs tragiques aux Dionysies (*I. G.*, II, 977 a), nous trouvons, en effet, au-dessous du nom de Sophocle un nom finissant par -τος (après une cassure de quatre lettres) et qui est suivi du chiffre, peut-être mutilé, de deux victoires :

ΣΟΦΟ]ΚΛΗΣ ΔΠΙΙΙ
. . . .]ΤΟΣ ΙΙ[?

Or, il n'y a guère qu'un nom de poète tragique connu comme tel qui corresponde à l'étendue de la lacune, c'est celui de Mélétos. La restitution est donc très tentante.

Malheureusement, la chronologie ne permet guère d'identifier le Mélétos de cette inscription avec celui du *Gérytadès* et des *Grenouilles*. Dans cette liste de vainqueurs, en effet, les poètes sont classés d'après la date de leur première victoire aux Dionysies. Cette date est connue pour Sophocle : c'est 468. Celle de l'hypothétique Mélétos pourrait être, soit de l'année suivante, soit d'une année postérieure, si dans les concours suivants le prix s'était toujours trouvé acquis à des poètes déjà couronnés ; elle doit donc être placée, de façon approximative, dans les années 468 à 460. Or, un Mélétos vainqueur à cette époque aux Grandes Dionysies aurait eu au moment du procès de Socrate au moins quatre-vingt-cinq ans. Il ne saurait donc s'agir du « jeune homme », de l' « inconnu » qui a servi d'homme de paille à Anytos.

Mais deux poètes tragiques du ve siècle peuvent bien avoir porté le même nom, surtout s'ils sont, soit père et fils, soit grand-père et petit-fils. Si l'on ne se place qu'au point de vue des vraisemblances extérieures, cette dernière hypothèse est la plus satisfaisante :

d'une part, l'usage de donner au petit-fils le nom du grand-père est courant à Athènes ; d'autre part, entre 460 et 400, il y a place pour trois générations plutôt que pour deux. Cependant, l'autre hypothèse n'est pas exclue : le Mélétos vainqueur en 468/460 peut très bien avoir eu vers la cinquantaine un fils qui aurait fait ses débuts littéraires à vingt ans vers 410. Et il se trouve qu'un document, dont l'authenticité est plus que probable, nous affirme que l'accusateur de Socrate était effectivement un « Mélétos, fils de Mélétos ».

Ce document, c'est la plainte de Mélétos, telle que Diogène Laërce (II, 40) nous en a conservé le texte. Quelle est la valeur du témoignage de Diogène? Elle dépend de celle de sa source, et sa source, c'est, d'après lui-même, le rhéteur d'Arles, Favorinus, au I[er] livre de ses Ἀπομνημονεύματα, qui prétendait que la pièce subsistait encore de son temps au Métrôon, c'est-à-dire aux Archives nationales d'Athènes. Nous n'aurons pas la naïveté de croire qu'on a montré à Favorinus, au IIe siècle après J.-C., le texte original de Mélétos : les faux à l'usage des touristes étaient monnaie courante à cette époque en Grèce. Mais, si la pièce présentée à Favorinus était très probablement un faux, le texte n'en peut pas moins avoir été parfaitement authentique. Il est rédigé, en tout cas, d'une manière qui n'offre aucune prise au soupçon : Τάδε ἐγράψατο καὶ ἀντωμόσατο Μέλητος Μελήτου Πιτθεὺς Σωκράτει Σωφρονίσκου Ἀλωπεκῆθεν · ἀδικεῖ Σωκράτης οὓς μὲν ἡ πόλις νομίζει θεοὺς οὐ νομίζων, ἕτερα δὲ καινὰ δαιμόνια εἰσηγούμενος · ἀδικεῖ δὲ καὶ τοὺς νέους διαφθείρων · τίμημα θάνατος. Les termes de la plainte concordent exactement avec l'ensemble des témoignages de Platon et de Xénophon, et, si l'on admet l'authenticité de cette seconde partie du document, pourquoi nierait-on celle de l'intitulé, qui en forme la première? On se représente difficilement un faussaire imaginant ce Μέλητος Μελήτου par paresse, c'est-à-dire parce qu'ignorant le nom du père de Mélétos, il aurait trouvé commode de lui attribuer le même qu'à son fils. Assurément la chose est possible, mais elle n'est guère vraisemblable : le faussaire attirait ainsi l'attention sur son faux, puisque donner à un fils le nom de son père n'était pas l'usage le plus courant à Athènes. Comme, d'autre part, je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'un même nom attribué successivement à un homme, à son fils et à son petit-fils, si Mélétos est le nom du père, il ne peut être en même temps celui du grand-père. Nous devons donc conclure que, suivant toutes les probabilités, le Mélétos accusateur de Socrate,

poète érotique et poète tragique, était le fils d'un autre poète tragique du même nom, contemporain de Sophocle. Il avait donc des raisons à la fois personnelles et héréditaires pour parler « au nom des poètes », tout comme Anytos, fils d'un tanneur, en avait pour parler « au nom des artisans (δημιουργοί) ».

Nous arriverions ainsi à des conclusions assez cohérentes — à une condition, toutefois, celle de ne tenir aucun compte de la mention du nom de Mélétos dans les *Laboureurs*. Cette mention crée, en effet, une difficulté réellement insurmontable : si Mélétos avait une trentaine d'années en 400, il ne pouvait être raillé publiquement en 426 comme amant de Callias. Il n'y a qu'un moyen de la lever, c'est d'admettre qu'il s'agit là de deux personnages différents. C'est la solution qu'avait déjà proposée Schanz et qui aurait dû être adoptée unanimement par les critiques, car elle a pour elle toutes les vraisemblances. Il existe, en effet, à la même époque, un autre Mélétos (*Prosopographia attica*, n° 9825), que nous voyons en 399 se porter accusateur d'Andocide. Or, Andocide prétend que ce Mélétos a déposé sa plainte à l'instigation de Callias (*Mystères*, 132). Callias était donc connu comme pouvant avoir une influence sur lui, et ainsi s'expliquerait qu'Aristophane l'eût représenté vingt-cinq ans plus tôt comme l'amant de Callias. On trouve encore trace de lui en 415, où il est accusé d'avoir parodié les Mystères et d'avoir participé à la mutilation des Hermès, ainsi qu'en 404, où on le voit se charger d'une opération à laquelle s'était refusé Socrate, l'arrestation de Léon de Salamine ordonnée par les Trente. Ce Mélétos paraît avoir joué un rôle politique beaucoup plus actif que le poète érotique et tragique du même nom. Si l'hypothèse de Schanz est vraie, elle éclaircit d'un seul coup toutes les obscurités chronologiques du problème que nous avons posé.

Mais comment de telles confusions sont-elles possibles? On le comprendra aisément si l'on se rend compte de la façon dont sont faites nos scholies. Quand il s'agit de personnages du ve siècle, leur source est presque toujours la même, ce sont des recueils de Κωμῳδούμενοι, c'est-à-dire des Lexiques de personnages raillés par la comédie ancienne. Nous connaissons les auteurs de plusieurs de ces recueils : Ammonios (fin du IIe siècle av. J.-C.), Hérodicos de Babylone, disciple de Cratès, et, pour la comédie nouvelle, Antiochos d'Alexandrie. Ces savants avaient établi leurs répertoires en copiant des *commentaires* (ὑπομνήματα) consacrés à la comédie ancienne et dus à des Euphronios, à des Callistrate, à des Aristarque.

Puis ils avaient été eux-mêmes copiés par de nouveaux commentateurs, comme Apollonios, Artémidore, Démétrius Ixion, Timachidas, et le prince des compilateurs, Didyme aux entrailles d'airain. Après quoi, de ces nouvelles séries de commentaires étaient issus encore d'autres *Onomastica*, comme l' Ὀνοματολόγος d'Hésychius de Milet, recopiés à leur tour plus tard par des lexicographes byzantins, comme Suidas. Et ainsi, comme pour nos éditions scolaires, on allait toujours copiant, non sans abréger ni sans diluer, suivant les cas, mais en revanche sans jamais remonter aux sources, de sorte que les méprises et les bévues s'accumulaient et finissaient par n'être même plus soupçonnables.

Il ne faut pas rendre responsables de ces erreurs les auteurs des premiers recueils de Κωμῳδούμενοι. Ces grammairiens s'étaient appliqués fort honnêtement à distinguer les homonymes. Ils avaient rédigé des articles distincts, en notant avec soin Μέλητος ὁ πρῶτος... ὁ δεύτερος... ὁ τρίτος[1]. Mais, après eux, les abréviateurs étaient venus, coupant à tort et à travers, passant allègrement par-dessus toutes ces distinctions et rapprochant les mentions les plus contradictoires. Et il est triste de penser que maints historiens anciens à leur tour se sont trop souvent inspirés sans aucune critique de ces témoignages, qui eussent demandé à être pesés avec la plus prudente minutie. L'œuvre entière de Plutarque a perdu par là une part considérable de sa valeur historique. L'exemple de Suidas confondant Mélétos et Mélissos nous a assez nettement montré quelles absurdités se sont ainsi introduites dans les biographies byzantines. Un texte que nous avons cité au début de cet article va nous fournir un autre exemple des mutilations auxquelles sont exposées des notices de ce genre : c'est la scholie à *Euthyphron* (2 b) que nous n'avons pu expliquer au premier abord. Ce que nous avons appris depuis lors sur Mélétos va nous permettre de l'élucider maintenant sans trop de peine.

C'est manifestement un débris, le débris d'une scholie plus longue, inspirée par un recueil de Κωμῳδούμενοι, où l'article consacré à Mélétos énumérait les surnoms que sa maigreur lui avait valus chez les poètes comiques. Un de ces surnoms se rattachait à la racine du mot σφήν. Nous disons : maigre comme un *clou*, les Grecs disaient : maigre comme un *coin*. Le scholiaste rappelait ce surnom (σφηνίσκος?), ajoutant sans doute qu'il faisait allusion à

1. Cf. Steinhausen, Κωμῳδούμενοι, Bonn, 1910.

l'épine dorsale saillante de Mélétos, qui le faisait ressembler à un *coin*, σφήν ; et il terminait ainsi : « On dit aussi (dans ce sens) ἄκανθα. En tout cas, on donne le nom de σφανίας à un poisson de ce genre. » Le mot ἄκανθα désigne une *arête* de poisson ; un poisson porte même le nom d'ἀκανθίας, c'est notre *aiguillat*[1]. La forme σφανίας (avec terminaison péjorative) n'est pas autrement connue ; mais on trouve dans Athénée mention d'un poisson appelé σφηνεύς, que les naturalistes identifient avec le *muge*. Ce grand diable de Mélétos, avec ses vertèbres saillantes, évoquait certain type de poisson qui semble fait uniquement d'une grosse arête, et les comiques lui avaient donné comme sobriquet le nom de ce poisson. La constatation n'est pas sans importance. Il en résulte, en effet, que, pour les commentateurs anciens, le Mélétos accusateur de Socrate était bien le poète tragique que les comiques avaient raillé pour sa maigreur, et, quand nous voyons l'insistance avec laquelle Platon dans l'*Euthyphron* décrit son aspect physique, il est bien difficile de ne pas penser que ces scholiastes avaient raison et que Mélétos était réellement un personnage minable et efflanqué jusqu'au grotesque.

Notre conclusion sera donc celle-ci : Mélétos, l'accusateur de Socrate, était le fils de Mélétos, poète tragique, qui obtint sa première victoire aux Dionysies peu après 468. Il avait lui-même composé des tragédies et des chansons, et c'est par pure malice que Platon fait dire à Socrate qu'il était « jeune » et « inconnu » en 400. Il devait avoir à cette époque une trentaine d'années et il avait déjà acquis dans les cercles littéraires une certaine notoriété. Mais ce qu'il avait de plus frappant était évidemment son aspect physique. C'était un « chevalier de la triste figure », et Platon l'a marqué en traits un peu différents, mais tout aussi caricaturaux que les poètes comiques contemporains. Voilà le seul élément certain qui reste de cette trop longue enquête. De ce qu'il fut réellement comme poète, des raisons qui le poussèrent à accuser Socrate de corrompre la jeunesse et de sa sincérité en cette circonstance, nous ne savons rien. L'homme était peut-être d'une insignifiance totale, et nous n'aurions pas d'excuse à lui avoir consacré tant de lignes, si, d'une part, il n'avait pas été mêlé à un des événements les plus importants de l'histoire de la pensée humaine, et si, d'autre

1. Cf. Léon Lacroix, *Noms de poissons...*, dans l'*Antiquité classique*, t. VI (1937), fasc. 2, p. 269. — Nos naturalistes donnent aussi à une famille de poissons le nom d' « acanthoptérygiens ».

part, il ne nous avait fourni en même temps l'occasion de montrer l'impureté de la source où l'on est souvent obligé de puiser pour établir la biographie des hommes de l'antiquité. Cette source, c'est la comédie ancienne, non pas saisie dans son texte original, mais la plupart du temps entrevue seulement à travers l'eau trouble des scholies, des recueils de Κωμῳδούμενοι tirés de ces scholies, et des copies abrégées, mutilées, déformées de ces recueils. On ne doit en user qu'avec la même prudence qu'apporterait un historien moderne à utiliser nos *revues* de fin d'année et les comptes-rendus ou échos consacrés à ces *revues* dans les journaux. Et encore la réalité est-elle moins altérée sans doute aujourd'hui par la fantaisie des revuistes et la légèreté des échotiers, qui sont du moins contemporains des événements, qu'elle ne l'a été, pour l'antiquité, par l'inintelligence des grammairiens et la négligence des copistes, dont l'action s'est exercée sans arrêt sur nos textes depuis le IIIe siècle avant J.-C. jusqu'au XIVe siècle de notre ère.

Paul MAZON.

LE DISQUE DE BRINDISI
ET
L'APOTHÉOSE DE SÉMÉLÉ

M. Kerényi a publié, il y a quelques années, un curieux monument, un disque de terre cuite qui se trouve au Musée de Brindisi [1]. Il y voit une ascension au ciel d'Hadès et de Polyboia. Cette Polyboia, figure locale de certains cultes doriens, serait une Koré. Tout autour de la représentation centrale règne un zodiaque qui offre la particularité de ne compter que onze signes. M. Wuilleumier, étudiant un ensemble de disques de terre cuite provenant de Tarente, est revenu à son tour sur celui de Brindisi [2]. Il l'a rattaché au pythagorisme et daté beaucoup plus tôt que ne l'avait fait M. Kerényi, puisqu'il n'hésite pas à remonter au IIIe siècle av. J.-C., alors que ce dernier songeait seulement au Ier siècle, avant l'époque d'Auguste.

L'importance du monument vient en partie de son lien avec les origines de l'apothéose impériale. Comme M. Kerényi l'a montré, les représentations qui ont avec lui le plus d'analogie sont relatives à celle-ci. Elles ont avec lui en commun de montrer au centre un enlèvement céleste, à l'entour les signes du zodiaque, image du ciel et de la sphère des fixes [3]. Il est bon d'ajouter que, sur une des

1. *Archaeologiai Ertesitö*, 44, 1930, p. 74 et suiv., étude publiée en allemand avec adjonctions dans l'*Archiv für Religionswissenschaft*, 30, 1933, p. 271 et suiv. (Ἄνοδος – *Darstellung in Brindisi*). Je crois avec M. Wuilleumier que le disque est de terre cuite ; mais, sur une photographie que m'en a aimablement communiquée M. Chapouthier, ce dernier a noté qu'il est de pierre. Il est mentionné comme de marbre (?) dans Boll-Gundel, article *Sternbilder*, dans le *Lexikon* de Roscher (col. 1053, l. 10) ! Il faudrait vérifier, quand les circonstances le permettront.

2. *Revue archéologique*, Ve série, 35, 1932, p. 26 et suiv. ; voir maintenant, du même, *Tarente*, Paris, 1939, p. 542 et pl. XLV, 2. Nous avions nous-même vu le monument en 1925 ; l'obligeance du conservateur, M. le chanoine Camassa, nous en avait procuré une photographie.

3. A l'intaille citée par M. Kerényi (p. 299, n. 1 = Millin, *Galerie mythologique*, t. II, nº 684, pl. CLXX *bis*) : l'empereur est porté sur un aigle ; à droite, Hercule ; à gauche, Mars ; au-dessous, Neptune ; « les signes du zodiaque qu'on voit autour indiquent le ciel,

figurations les plus intéressantes, le bénéficiaire de l'apothéose est un héros de la mythologie classique, Hercule [1]. Un certain nombre de textes littéraires nous font connaître ce qu'on peut appeler le rapt au ciel sur un char ; les plus notables pour l'historien sont ceux qui se rapportent à Romulus, si l'on se souvient du lien indéniable qui unit apothéose de Romulus et apothéose impériale [2].

D'où vient ce thème de mythe, d'où vient ce schème de figuration? M. Cumont, qui lui avait consacré quelques pages de ses *Études syriennes*, penchait pour l'Orient [3]. Mais, si l'on admet la chronologie et l'interprétation de M. Wuilleumier, le lien avec le pythagorisme, une autre solution devient possible, probable. Il faut se retourner vers cette tradition proprement hellénique, dont les mythes célèbres de Platon, notamment celui du *Phèdre*, sont l'expression la plus fameuse, et que, pour notre part, nous retrouvons avant toute autre dans le *Songe de Scipion* [4]. Sans exclure une origine orientale possible [5], il faut songer à la pénétration, tôt attestée en Grèce, des idées d'immortalité céleste, et à l'accès qu'elles ont eu dans la mythologie traditionnelle elle-même. Nous avons insisté ailleurs sur l'importance singulière de certains « héros » de la fable, Héraklès, les Dioscures, Dionysos, devenus les types et les modèles des héros célestes, et nous avons suggéré une

nouvelle demeure de l'empereur déifié » ; on peut joindre le diptyque consulaire du British Museum représentant « le prince soutenu par les Génies des Vents », qui s'élève jusqu'à l'Assemblée des Dieux que traverse le zodiaque (F. Cumont, *Études syriennes*, Paris, 1917, p. 101 ; cf. S. Reinach, *Répertoire des reliefs...*, t. II, p. 488, 7). Peut-être Trajan sur un fragment de plaque publié par M. Cumont ici même (1940 = *Mélanges Radet*), p. 408.

1. Sur le fameux monument d'Igel ; cf. Dragendorff-Krüger, *Der Grabmal von Igel*, 1924, cité par Ludwig Deubner, *Die Apotheose des Antonius Pius*, dans les *Römische Mitteilungen*, 1912, p. 8 et suiv.

2. Ovide, *Métamorphoses*, XIV, v. 820 et suiv. (cf. *Fastes*, II, v. 494-495 ; Romulus est enlevé sur le char de son père Mars). Sur Romulus et l'apothéose impériale, cf., en dernier lieu, Jean Gagé, *Revue historique*, 1936, 1, p. 330. On rapprochera chez Ovide lui-même l'apothéose d'Hercule dans les *Métamorphoses* (IX, v. 271 et suiv.) :

Quem Pater omnipotens inter caua nubila raptum
Quadriiugo curru radiantibus intulit astris.

Ariane a été transportée dans le ciel par les lynx de Bacchus :

Te quoque enim non esse rudem testatur in astris
Lyncibus ad caelum uecta Ariadna tuis.

(Properce, III, 17, v. 7-8.)

3. *Loc. laud.*; mais, pour le disque de Tarente, dont il reconnaît toute l'importance, cf. son compte-rendu de la *Tarente* de Wuilleumier dans le *Journal des Savants*, 1941, p. 105.

4. *Études sur le Songe de Scipion*, Paris, 1937, p. 129 et suiv.

5. Cf., en dernier lieu, après les travaux de F. Cumont et de J. Bidez, É. des Places, *Platon et l'astronomie chaldéenne*, dans les *Mélanges F. Cumont*, t. I, p. 129 et suiv. (Bruxelles, 1936).

influence pythagoricienne sur cette « héroïsation[1] ». C'est peut-être à ces idées, à ce système d'interprétation de la fable qu'il faut rattacher le disque de Brindisi. Il en serait un témoin singulièrement précieux, et c'est ce qui peut nous excuser de revenir sur lui, après les commentaires érudits de MM. Kerényi et Wuilleumier.

I. — Remarques sur la date du disque

La date proposée par M. Wuilleumier — dont on sait la compétence pour l'histoire et l'archéologie de la Grande-Grèce — est le IIIe siècle av. J.-C., soit un siècle après la composition du *Phèdre* et de la *République*. Les arguments invoqués sont surtout les deux suivants : 1) la ressemblance du disque de Brindisi avec ceux de Tarente, qui sont l'objet propre de l'étude de M. Wuilleumier[2]. La forme des caractères d'une inscription que porte l'un d'entre eux permet de dater la série du IIIe siècle ; 2) la présence d'un zodiaque à onze signes (et non à douze). De ces arguments, le premier paraît très fort. Le second demande à être examiné de plus près. M. Kerényi et M. Wuilleumier ont insisté avec raison sur le fait que notre zodiaque n'a que onze signes : la Balance n'y figure pas encore et la place en est occupée par les pinces (χηλαί) du Scorpion, pinces qui font corps avec l'animal fabuleux. Celui-ci s'étend donc à lui seul sur autant de place que deux des autres signes. C'est là un type que nous connaissions bien par les textes, mais que nous ne connaissions que par eux. Ils nous le donnent comme « Chaldéen » et comme plus ancien que le type courant, celui qui figure tant de fois sur des monuments d'époque impériale[3].

1. *Le culte des Muses chez les philosophes grecs*, Paris, 1937, p. 243, 306.

2. *Op. laud.*, p. 58 et suiv. ; l'analogie réside surtout dans les innombrables objets symboliques (torches, cistes, roues, échelles, etc.) qui décorent la surface de ces disques comme celle du nôtre. Nous ne reviendrons pas dans cette étude sur le sens de ces divers objets ; M. Cumont (*Les disques magiques de Tarente*, dans la *Revue Archéologique*, 1917, p. 87 et suiv.), Kerényi et Wuilleumier les ont expliqués. — Sur le disque de Brindisi, les quatre étoiles du registre supérieur, plutôt que les astres en général, pourraient bien désigner les planètes, dont une serait omise. — Les fuseaux des trois Moires placés au sommet du ciel et sur ce disque et sur les autres étudiés par nos auteurs sont à rapprocher du rôle cosmique dévolu à ces déesses par Platon dans le mythe de la *République*, X, p. 617 c, chez son élève le pythagorisant Xénocrate (ap. Sextus Empiricus, *Math.*, VII, 147 = frag. 5 Heinze) et chez Plutarque, *De facie in orbe lunae*, XXX, p. 945 c ; *De Genio Socratis*, XXII, p. 591 B. L'ensemble des faits suggère que Platon doit aux pythagoriciens ce trait important de son mythe.

3. L'expression la plus ancienne est : « les signes de l'avant du Scorpion », τὰ πρῶτα σημεῖα τοῦ Σκορπίου (Cléostrate de Ténédos (VIe siècle), selon Palamède, ap. *Schol. Eur. Rhes.*, v. 529). Eudoxe, Aratos, Eratosthènes, Hipparque usent de l'expression Χηλαί, les Pinces. Le Scorpion, s'étendant sur deux signes, est dit « chaldéen » par *Schol. Arat.*, v. 644,

Peut-on préciser à quel moment a dû se faire la substitution de l'un à l'autre? Paul Tannery voyait dans l'introduction du signe de la Balance une innovation d'Hipparque, ce qui nous reporterait à la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. [1]. Mais, selon M. Gundel, il faut remonter plus haut. Le témoignage le plus ancien et le plus sûr serait une observation astronomique de 237 av. J.-C. [2]. Cela pourrait constituer, comme *terminus ante quem*, un élément de datation de la plus grande sûreté, si on n'observait dans les textes eux-mêmes que la substitution de la Balance aux Pinces ne s'est opérée que peu à peu et imparfaitement. Virgile, par exemple, dans un même chant des *Géorgiques*, emploie tour à tour les deux désignations [3]. Peu après lui, Manilius va jusqu'à juxtaposer dans un même vers *Libra* et *Chelae* (III, 305). Le Pseudo-Hygin, dans ses *Astronomiques* que l'on date du IIe siècle, a encore aux livres II et III onze signes, s'il en connaît douze dans le IVe [4]. Si nous ne connaissions pas de zodiaque figuré à onze signes, nous avions cependant des représentations — et même fort tardives — de la constellation du Scorpion faisant corps avec les Pinces [5]. Toutefois, si l'apparition de la Balance n'a pas fait rejeter entièrement le nom des Pinces, il faut remarquer, en ce qui concerne Virgile et les poètes romains, que la lecture d'Aratos qui ne connaît que celles-ci est sans doute responsable de leur maintien anachronique [6]. Il est possible que l'art figuré ait dès lors et depuis longtemps admis la Balance. On notera que, selon une remarque de M. Gundel, chez Ptolémée, il ne serait question des Pinces que si on considère la constellation isolément pour elle-même : le nom de la Balance s'imposerait quand on l'envisage comme partie du zodiaque [7].

Un monument bien connu sous le nom de Calendrier d'Athènes présente, parmi les signes du zodiaque, une espèce de couronne,

p. 462, 16 M ; Servius, *Verg. Georg.*, I, 33 ; *Schol. German.*, S, p. 187, 25 ; 189, 21 Br. Cf. Gundel, article *Libra*, in P. W., col. 116, 118 ; art. *Skorpio*, col. 991.

1. *Recherches sur l'histoire de l'astronomie ancienne*, p. 279.

2. Art. *Libra*, col. 117, 16, d'après Ptolémée, *Synt.*, IX, 7, p. 267, 14 Heiberg. La Balance serait, du reste, aussi bien que les Pinces, d'origine babylonienne (*Ibid.*, 118, 57).

3. *Géorgiques*, I, 33 ; d'où 34 : *Bracchia contrahit ardens Scorpio* ; I, 208 : *Libra*.

4. Cf. Jean Bayet, *L'immortalité astrale d'Auguste*, *Revue des Études latines*, 1939, p. 147.

5. *a)* Dans le manuscrit *Leidensis* de la traduction d'Aratos par Germanicus : cf. Thiele, *Antike Himmelsbilder*, p. 95 ; *b)* sur la carte astronomique de Bâle, jointe à l'édition d'Aratos par Maas ; *c)* sur le planisphère du manuscrit *Vaticanus gr. 1087*, reproduit par F. Boll, dans *Sphaera*, table I.

6. La même remarque a été faite par Jean Bayet, *loc. laud.*, p. 146.

7. D'après Gundel, *op. laud.*, col. 60, dans la *Synt. math.*, Ptolémée désigne la constellation par Χηλαί, le signe par Ζυγός. Dans la *Tetrabiblos*, la constellation, elle aussi, est désignée par Ζυγός.

qui est en réalité, comme le note, par exemple, M. Deubner[1], la représentation des Pinces, isolées et détachées du corps du Scorpion. Il y aurait là pour notre disque un point de comparaison de grand intérêt, si les archéologues étaient d'accord pour dater le relief athénien. Il n'en est pas ainsi et on les voit défendre les dates les plus diverses, du IIIe siècle avant au IIIe siècle après J.-C.[2]. Nous devons le déplorer d'autant plus que deux des signes de notre zodiaque présentent une certaine analogie avec les signes correspondants du Calendrier. Ce sont d'abord les Gémeaux enlacés à la fois par les bras et les jambes. C'est surtout la Vierge. Sur le Calendrier d'Athènes, M. Deubner, après Svoronos, la reconnaît dans une figure de femme qui tient dans sa main droite un objet allongé : l'épi mentionné par Aratos[3]. Le rapprochement avec notre disque rend l'identification assurée et en retour il nous oblige à reconnaître l'épi dans l'objet grossier tenu par la Vierge et où M. Kerényi pense voir une balance[4].

Si, sur notre disque, nous examinons le Taureau, nous n'y retrouvons, d'après M. Kerényi, ni le protome des cartes célestes, ni le taureau fort analogue à ce protome, se cabrant en face d'un adversaire invisible, avec les cornes retournées en arrière. Mais nous ne croyons pas davantage y voir avec le savant Hongrois un animal qui se précipite avec la queue haut levée. Il nous semble que le Taureau est assis, reposant sur les pattes de derrière, démesurément allongées par la maladresse de l'artiste.

Pour les autres signes, M. Kerényi a relevé deux erreurs de notre monument[5] : 1) Gémeaux et Taureau y sont intervertis ; 2) à partir du Scorpion, les signes se succèdent dans l'ordre : Sagit-

1. *Attische Feste*, Berlin, 1932, p. 254 (d'après Svoronos).

2. *Ibid.*, p. 248 : Carl Robert, *Göttingische gelehrten Anzeige*, 1890, p. 549, propose le IIe siècle av. J.-C. ; F. Cumont, art. *Zodiaque* du *Dictionnaire des Antiquités*, p. 1054, le Ier siècle ; Rodenwaldt, qui a examiné un moulage, à la demande de L. Deubner, descendrait jusqu'au IIe ou au IIIe siècle *après* J.-C. Weigand pensait au Ier siècle avant, Weickert remontait jusqu'au premier quart du IIIe siècle av. J.-C. La représentation des Pinces nous paraît difficilement compatible avec la datation si tardive de Rodenwaldt, dont les arguments sont tous d'ordre stylistique.

3. *Op. laud.*, p. 253 ; d'après Aratos, *Phenom.*, 97 (cf. Thiele, *op. laud.*, p. 66, citant le Pseudo-Ératosthènes, *Catast. epit.*, p. 84, Robert) : λέγονται δὲ καὶ ἕτεροι λόγοι περὶ αὐτῆς πλεῖστοι, οἱ μὲν γὰρ αὐτήν φασιν εἶναι Δήμητρα διὰ τὸ ἔχειν στάχυν... Deubner rapproche comme le plus analogue pour le geste un médaillon d'Alexandre-Sévère avec représentation du zodiaque, provenant de Périnthe (*Brit. Mus. cat. Thrace*, p. 157, 58, avec reproduction).

4. Toutefois, cet auteur envisage lui-même comme possible que cet objet soit l'épi et signale l'analogie avec « le type de Déméter sur une monnaie alexandrine qui a l'image de la Vierge (Svoronos, 14) ».

5. *Op. laud.*, p. 273.

taire, Poissons (ceux-ci très abîmés et méconnaissables), Verseau, Capricorne au lieu du Sagittaire, Capricorne, Verseau, Poissons. La première erreur est certaine. La seconde l'est-elle autant? Le Sagittaire est en fait représenté par un monstre singulier, ayant une tête allongée (d'animal?) et un arrière-train de bête marine. Les Poissons ne sont pas reconnaissables. On ne peut s'empêcher de remarquer que le type du Sagittaire est resté longtemps mal défini [1]. A la figure bien connue du Centaure, les *Catastérismes* du Pseudo-Ératosthène substituent un personnage à deux pieds de chevaux, à queue de cheval. On se demandera si l'image aberrante de notre disque ne représenterait pas une troisième version et ne nous reporterait pas, par suite, à une époque où le type du signe n'était pas encore fixé dans le monde classique [2]. Les Poissons sont mal reconnaissables et de plus hors de leur place. Celle-ci serait occupée par le Capricorne. Mais, en ce qui concerne ce dernier, il manque au monstre marin représenté sur le monument les cornes : d'autre part, on sait que les Poissons ont, eux aussi, connu des variations. Dans le zodiaque « chaldéen » — le zodiaque à onze signes, nous l'avons vu ! — le Poisson du Nord, selon le scoliaste d'Aratos, avait une tête d'hirondelle [3]. Certains assyriologues ne connaissent qu'un poisson au lieu de deux ; de même, le zodiaque indien, qui, d'après certains auteurs, doit dériver du zodiaque chaldéen [4]. Je remarque aussi que, parmi les textes classiques les plus anciens qui nous parlent des signes du zodiaque, le comique Alexis de Thurium mentionne un ἰχθῦς qui peut être un singulier aussi bien qu'un pluriel [5], et Virgile présente un *Piscis*, dont le singulier a étonné,

1. Cf. Rehm, art. *Sagittarius*, in *P. W.*, col. 2747 ; Eudoxe, Aratos, Hipparque ont le type du Centaure ; Jérémias, art. *Sterne, Ibid.*, figures des col. 1459 et 1460.

2. Le type du Centaure a des origines babyloniennes ; mais, outre la queue de cheval, on lui voit aussi une queue de Scorpion ; parfois, il est ailé ; il a toujours derrière sa tête humaine une autre tête de lion. En Grèce même (Thiele, *op. laud.*, p. 150 ; Boll. *Sphaera*, p. 432, 441), on connaît un type avec corne. Sur notre monument, le Sagittaire, d'après Kerényi, aurait une corne. Boll-Gundel, *Sternsagen usw. bei Griechen und Römern*, dans le *Roschers-Lexikon*, VI, 1937, col. 969, cite un troisième type d'archer purement humain (ainsi sur l'autel des Douze Dieux de Gabies).

3. Ad v. 242 (cité par Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, Paris, 1899, p. 148, n. 2, et par F. Boll, *Sphaera*, p. 196) : τοῦτον τοίνυν τὸν βορειότερον ἰχθὺν χελιδόνος ἔχειν τὴν κεφαλήν φασιν, ὃν Χαλδαῖοι καλοῦσι χελιδονίον ἰχθύν. Dans l'horoscope de Titos Piténios (postérieur à 81 ap. J.-C., *Greek Papyri in the British Museum*, I, p. 136, 104) se trouve également le nom de ὁ χελειδονιαῖος ἰχθύς ; le second poisson est désigné par ὁ νότειος. Cf. Jeremias, art. *Sterne*, dans le *Lexikon* de Roscher, col. I, 466 ; Boll-Gundel, art. *Sternbilder*, *Ibid.*, col. 979.

4. Boll, *op. laud.*, p. 197, n. 1. D'après Boll-Gundel, art. *Sternbilder*, col. 979, il y a désaccord sur les textes babyloniens, où les uns, Jeremias, Weidner, trouvent deux poissons, les autres, Jensen, suivant Eppding, Strassmeier, seulement un.

5. Ap. Athénée, II, p. 60 a. Ἰχθύς, nom. masc. sing. et ἰχθῦς pluriel ont également ῡ et





1. — DISQUE EN TERRE CUITE DE TARENTE

2. — DISQUE DE BRINDISI : L'APOTHÉOSE DE SÉMÉLÉ

mais, si ce que nous soupçonnons était fondé, devrait moins surprendre [1]. Le monstre interprété par M. Kerényi comme le Capricorne — et à qui manque la corne — s'il occupe la place des Poissons, ne pourrait-il être un Poisson unique et monstrueux? Le Capricorne serait à sa place normale, là où le disque abîmé ne permet plus de discerner à quelle figure nous avons affaire. S'il en était ainsi, la seconde des erreurs signalées par M. Kerényi dans l'ordre des signes sur notre monument n'aurait pas été commise, et notre disque présenterait du Sagittaire et des Poissons une version intéressante et sans doute ancienne. Nous serions à l'époque où l'image traditionnelle n'a pas encore été fixée. Ajoutons tout de suite qu'il convient ici d'être prudent et que la grossièreté de l'exécution doit nous garder d'une affirmation catégorique.

Si l'on considère maintenant les deux petits Atlantes insérés dans le filet d'argile qui sépare le zodiaque du champ central, on remarquera qu'ils ne présentent pas le type du héros ployant sous le poids du ciel, type qui, selon Thiele, est une création de l'art hellénistique [2], mais qu'ils se tiennent droit comme l'Atlas d'un cratère de Ruvo du IIIe siècle ou comme l'Héraklès en fonction d'Atlante de la métope d'Olympie [3]. On notera en passant, avec

l'on trouve fréquemment dans les manuscrits le singulier accentué ἰχθῦς. Selon Hérodien, ἰχθῦς serait même la forme correcte. M. Lejeune me fait remarquer que, pour ἰχθῦς pluriel, il n'y a peut-être pas d'autre exemple que justement... Alexis seul cité par Liddell-Scott.

1. *Géorgiques*, IV, v. 234-235 :

aut eadem sidus fugiens ubi Piscis aquosi
tristior hibernas caelo descendit in undas.

Il s'agit du coucher de la Pléiade Taugète. Pour les uns, le *Piscis* virgilien serait non le signe du zodiaque, mais la constellation du *Piscis maior*, dite encore *Notius maior*. Mais le contexte exige le signe, qui désigne le mois hivernal de fin novembre-début décembre, le coucher héliaque de la Pléiade « qui fuit le Poisson » ayant lieu le 14 novembre. Pour les autres *Piscis* est un collectif : explication qui semble plutôt singulière et faite en désespoir de cause. Tout s'éclaire et se simplifie si Virgile suit une variante — chaldéenne? — qui ne connaît qu'un seul poisson dans le signe du zodiaque.

2. *Op. laud.*, p. 19. Comparer encore maintenant l'Atlas supportant un zodiaque sur la patère d'argent de Parabiago, publiée par Mlle Alda Levi et reproduite dans A. B. Cook, *Zeus*, t. III, 2e partie, Cambridge, 1940, p. 1127.

3. Cf. Furtwängler, dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Atlas*, col. 709-710 : « ganz aufrecht, ja steifstehend ». S. Reinach, *Répertoire des reliefs...*, t. I, p. 198, n° 1. — Pour le sens des Atlas insérés dans le filet qui sépare le zodiaque (image de la sphère des fixes) du centre du disque (image du monde), je noterai qu'Atlas, lui aussi, comme les Moires (cf. *supra*, p. 193, n. 2), a été l'objet d'une exégèse symbolique, d'une interprétation philosophique. Aristote déjà connaît une explication de ce genre. Dans le *De animal. motu*, ch. 3, p. 699 a 27, il fait d'Atlas le diamètre du ciel. Ne serait-ce point là l'écho de quelque commentaire pythagoricien de l'*Odyssée* et du vers α, 54, sur les colonnes qui soutiennent ἀμφίς la terre et le ciel? Car le néo-platonicien Proclus, quand il interprétera, lui aussi symboliquement, le rôle dévolu à Atlas, citera ce vers et affirmera qu'on s'accorde à reconnaître dans les « colonnes », τὰς τῶν παντοίων περιφορῶν ἄξονας, c'est-à-dire, semble-t-il bien, les deux pôles célestes (*In rempublicam*, II, p. 200 Kroll). Clément d'Alexandrie connaît une autre exégèse symbo-

M. Wuilleumier, que ce vase de Ruvo et le passage curieux d'Alexis de Thurium attestent en Grande-Grèce à une date ancienne — plus ancienne, semble-t-il même, que dans le monde classique dans son ensemble — l'existence de représentations du zodiaque[1]. J'ajouterai deux faits, je crois, peu connus, qui prouvent que l'introduction sur la terre italienne de préoccupations astronomiques et même astrologiques n'a pas attendu le Ier siècle av. J.-C. et l'influence d'un Posidonius. Ennius de Rudiae, ville toute voisine de Brindes, quand il adapte l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide, fait du devin Calchas un astrologue[2] Le tragique Accius, dans un *canticum* d'une de ses pièces, invoque le soleil parcourant les douze signes du zodiaque[3].

Si une conclusion tout à fait affirmative ne nous semble pas possible, on voit cependant que nous pencherions plutôt vers la datation proposée par M. Wuilleumier. Elle offre évidemment l'intérêt de nous rapprocher de la floraison de l'astronomie pythagoricienne et du IVe siècle qui a connu, avec Archytas de Tarente, la manifestation la plus illustre de l'école. La date ainsi admise serait-elle confirmée dans la mesure où elle pourrait l'être, par l'examen des objets, qui, provenant de sépultures, auraient été trouvés dans le même endroit que notre disque? Nous n'avons sur ce point que de bien vagues indications, et il faut souhaiter que cet examen soit fait ; il en vaut la peine, quand on voit un savant de l'autorité de

lique d'Atlas, qui fait de lui soit la sphère des fixes, soit l'Aiôn immuable (qui, du reste, est identifié parfois à la sphère des fixes ; cf. notre *Allusion à l'œuf orphique*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1935, p. 103) : Ἄτλας δὲ ὁ μὴ πάσχων πόλος δύναται μὲν εἶναι καὶ ἡ ἀπλανὴς σφαῖρα, βέλτιον δὲ ἴσως αἰῶνα ἀκίνητον νοεῖσθαι (*Stromates*, V, ch. VI, 31 ; I, p. 350 Stählin).

1. *Rev. arch.*, *loc. laud.*, p. 60. Notons aussi qu'un fragment de Sosipatros (frag. 4 Kock), comique appartenant à la Comédie Moyenne (Ph.-E. Legrand, *Daos*, p. 14), mentionne aussi les signes du zodiaque. Cette tirade d'une verve excellente parodie les doctrines astrologiques et les suppose connues du grand public. Ce témoignage précieux sur les débuts de l'astrologie dans le monde grec paraît avoir échappé aux spécialistes. Du moins, je ne le vois pas mentionné dans l'ouvrage classique de Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, Paris, 1899.

2. Frag. XII Vahlen (traduisant Euripide, *Iphig. Aul.*, v. 955). Bouché-Leclercq, *op. laud.*, p. 551, a justement relevé, comme une preuve de la vogue de l'astrologie à l'époque d'Auguste, ceci : « On retouche les portraits des devins épiques, des Mélampus, des Tirésias, des Calchas et des Hélénus pour leur attribuer « la science des astres », sans laquelle ils eussent paru au-dessous de leur réputation. » Mais Ennius déjà faisait de même, et l'on doit donc conclure que la vogue de l'astrologie est déjà grande de son temps (fin du IIIe-début du IIe siècle av. J.-C.).

3. Accius, 678 R :

Peruade polum, splendida mundi
sidera binis continuis sex
picti spoliis.

M. Cumont souligner l'exceptionnel intérêt du monument. Notons que cette date s'accorderait assez bien avec le sens que nous allons maintenant proposer pour la scène centrale. Nous allons y reconnaître une apothéose de Sémélé, quelque peu analogue à celle qui figurait sur un temple de Cyzique élevé par la piété du roi Attale II de Pergame en l'honneur de sa mère Apollonis. Or, ce temple est du IIe siècle.

II. — L'apothéose de Sémélé

M. Kerényi voit dans la scène centrale « l'*anodos* d'Hadès et de Polyboia ». Il est frappé de l'analogie que présente le quadrige conduit par Hermès avec certaines représentations de l'enlèvement de Koré, notamment un relief d'Athènes qui se trouve au Musée national[1]. Mais, comme « l'image du disque unit les éléments d'une ascension triomphante avec les motifs artistiques connus de l'enlèvement de Koré », il est amené à y rechercher une « anodos » céleste de cette déesse. Il pense découvrir dans le mythe trace d'un tel épisode légendaire et croit le voir figuré sur un monument connu de nous par la description que nous en a laissée Pausanias, un relief de l'autel d'Hyakinthos à Amyclées[2].

Les rapprochements de M. Kerényi n'emportent pas notre conviction, et nous voudrions dire pourquoi. D'abord les analogies de la représentation avec celles de l'enlèvement de Koré nous semblent vagues. Que Hermès conduise le quadrige comme sur le relief d'Athènes – comme il conduit bien d'autres quadriges[3] — est peu de chose au prix de cette différence capitale, que ce relief, comme toutes les représentations semblables, montre un enlèvement, où Hadès fait le geste caractéristique de l'enlèvement : de son bras gauche, il étreint la fiancée qu'il emporte avec lui. Or, sur le disque de Brindisi, ce qui est frappant, c'est l'allure rigide, on devrait dire hiératique, tant elle est impassible, des deux personnages

1. *Op. laud.*, p. 289. Il s'agit du relief d'Échélos et de Basilè, noms locaux d'un Hadès et d'une Korè. Cf. S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, t. II, p. 346.

2. Cf. *infra*, p. 201 et n. 1.

3. Par exemple, le char du départ du mort pour l'Hadès, celui de l'enlèvement de Korè, déjà sur les terres cuites archaïques de Locres Epizéphyrienne (VIe-Ve siècles), D. Quagliati, dans *Ausonia*, III, 1908, p. 152 et suiv., scènes *c*, notamment fig. 17 et 18. Encore le char de l'enlèvement de Korè sur des sarcophages, par exemple celui reproduit dans le *Lexikon* de Roscher, t. II, col. 1375 (art. *Kora*). Hermès, sur divers vases peints de l'Italie méridionale, conduit le char de l'apothéose d'Héraklès (cf. *infra*, p. 204, n. 2). Il mènera celui de Mithra conduisant un fidèle vers le ciel (bas-relief de Virunum, ap. F. Cumont, *Mon. Myst. de Mithra*, t. II, p. 337, mon. 235 c = S. Reinach, *Répertoire*, t. II, p. 128).

entraînés sur le char d'Éros. Notons, entre parenthèses, que sur le relief d'Athènes, comme presque toujours, c'est Hadès lui-même et non Éros qui mène l'équipage divin.

En second lieu, on ne voit pas bien, après ce rapprochement avec le relief athénien, quelle scène est, selon M. Kerényi, représentée sur notre disque. Si c'était, comme à Athènes, l'enlèvement classique avec cette variante que le royaume d'Hadès ne serait plus comme dans le mythe courant, souterrain, mais, en vertu d'une exégèse théologique, céleste, la scène offrirait encore un sens. On notera, comme un indice qui pourrait appuyer cette interprétation, le fait que le quadrige roule vers le signe du Scorpion. Or, ce signe est — mais dans des textes de très basse époque, néoplatoniciens — mis dans un curieux rapport avec le rapt de Koré [1]. Seulement, ce rapt est alors interprété comme une κάθοδος, une descente du ciel vers les régions les plus basses de l'air et comme le symbole de la chute des âmes dans ce que les mystiques de ce temps appellent la « génération ».

Mais telle n'est pas la théorie de M. Kerényi. Il veut retrouver sur notre disque une ascension qui serait de la légende, un épisode postérieur à l'enlèvement de Koré. Déméter, ayant obtenu d'Hadès le retour de sa fille, dans une version particulière de la légende c'est au ciel que Koré monterait la rejoindre [2].

En tout état de cause, si cette reconstruction d'un épisode mythologique assez mal attesté est valable, on se demandera si elle peut s'appliquer au disque de Brindisi. Il est surprenant qu'Hadès figure avec Koré sur le char de cette ascension et qu'il pousse vis-à-vis de sa belle-mère l'amabilité jusqu'à lui reconduire lui-même sa fille. L'influence des représentations de la scène de l'enlèvement ne semble pas un argument suffisant pour le faire admettre ! Il est

1. Proclus, *In rempublicam*, II, p. 62, 9 sq. Kroll : Καὶ διὰ ταῦτα ἄρα καὶ ὁ μῦθος τὴν Κόρην ἁρπασθῆναί φησιν ἐν τῇ ὥρα ταύτῃ, τῆς ζῳογονίας τῶν μερικῶν πάντων προϊσταμένην, προσθεὶς ὅτι καὶ ἐν τῇ ἱστοποιίᾳ τὸν σκορπίον ὑφαίνουσα, τὸν τὰ μέσα τῆς ὥρας εἰληχότα ταύτης, ὑπομείνειεν τὴν ἁρπαγήν· καὶ γὰρ διὰ τὴν μεσότητα καὶ διὰ τὸ γόνιμον οἰκείως ἔχει πρὸς τὴν ζῳογονίαν ὁ Σκορπίος...

Salluste, *De diis et mundo*, c. 46, p. 16 Or. : Κατὰ τὴν εναντίαν ἰσημερίαν ἡ τῆς Κόρης ἁρπαγὴ μυθολογεῖται γενέσθαι· ὃ δὴ κάθοδός ἐστι τῶν ψυχῶν

Signalons que ces textes rendraient vraisemblable que sur les sarcophages romains du IIIe siècle, influencés par le symbolisme néo-pythagoricien et néo-platonicien, l'enlèvement de Korè signifierait la chute dans la génération et l'union de l'âme et du corps, plutôt que sa libération par la mort et son héroïsation. J'estime que les scènes de mariage représentées sur beaucoup de monuments de ce genre ont le même sens.

2. *Op. laud.*, p. 292. L'épisode, non attesté en lui-même, aurait figuré dans un poème alexandrin qu'on serait obligé de reconstruire d'après certaines allusions peu claires des *Fastes* et des *Métamorphoses* d'Ovide.

encore plus singulier que, dans cette espèce de restitution faite par le ravisseur, ce soit Éros qui conduise le char.

L'autel d'Amyclées décrit par Pausanias présentait-il une ascension d'une Koré identifiée à Polyboia? M. Kerényi le pense et il rattache notre disque à l'influence des cultes d'Amyclées sur ceux de Tarente. Mais nous ne trouvons pas que le texte invoqué atteste la scène imaginée : « Sur l'autel sont représentés aussi Déméter, Koré et Pluton ; en outre, les Moires et les Heures ; avec elles, Aphrodite, Athéna, Artémis : elles emmènent au ciel Polyboia et Hyakinthos [1]. » M. Malten s'était fait de ces images l'idée suivante [2] : sur un côté de l'autel, dans un angle, Pluton, Koré, Déméter, c'est-à-dire, selon lui, la scène classique de l'enlèvement ; dans l'autre, l'ascension au ciel de Polyboia et d'Hyakinthos ; les divinités assises au centre sont occupées d'un côté à l'enlèvement de Koré ; de l'autre, elles deviennent (?) les guides de l'ascension au ciel d'Hyakinthos et de Polyboia, sans compter la part qu'elles prennent à une troisième scène, l'ascension céleste de Koré elle-même [3]. M. Kerényi élimine cette dernière. Il juge que c'est là donner aux divinités centrales trop de rôles que de les faire figurer dans trois scènes à la fois. Il nous semble que c'est encore trop d'une et que l'analyse de M. Malten ajoute sensiblement au texte de Pausanias. Il est arbitraire de grouper les personnages de Déméter, Pluton et Koré en une scène aussi célèbre que celle de l'enlèvement et dont l'écrivain ne dirait rien. Sa description ne suggère-t-elle pas seulement ceci? Une seule scène, celle de l'apothéose d'Hyakinthos et de sa sœur Polyboia. Les trois divinités chthoniennes signifient le royaume auquel échappent les héros. Autour d'eux s'empressent les divinités secourables. Mais il suit de là que Koré et Polyboia figurent dans une même scène et sont donc nettement distinguées l'une de l'autre. Aussi bien, quelles que soient les origines premières de Polyboia, quelle que soit l'autorité qu'il faille attribuer à la glose tardive qui pose son équivalence avec Koré (qui la pose aussi, d'ailleurs, avec Artémis !) [4], dans le mythe

1. III, 19, 4 : Πεποίηται δὲ ἐπὶ τοῦ βωμοῦ καὶ ἡ Δημήτηρ καὶ Κόρη καὶ Πλούτων, ἐπὶ δὲ αὐτοῖς Μοῖραί τε καὶ Ὧραι, σὺν δέ σφισιν Ἀφροδίτη καὶ Ἀθηνᾶ τε καὶ Ἄρτεμις · κομίζουσι δ'ἐς οὐρανὸν Ὑάκινθον καὶ Πολύβοιαν Ὑακίνθου, καθὰ λέγουσιν, ἀδελφὴν ἀποθανοῦσαν ἔτι παρθένον.

2. *Archiv für Religionswissenschaft*, II (1909), p. 425. On trouvera dans l'article *Polyboia* de Höfer dans le *Lexikon* de Roscher une bibliographie des autres interprétations du passage. Frazer, dans son commentaire, ne dit rien de ce passage.

3. *Op. laud.*, p. 293 : « ... in diesem Falle wären die hilfreichen Göttinnen nach *drei* Seiten hin beschäftigt, was nicht leicht vorzustellen ist ». En effet !

4. Hésychius, *s. v.* : Πολύβοια θεός τις ὑπ'ἐνίων μὲν Ἄρτεμις, ὑπὸ δὲ ἄλλων Κόρη.

d'Amyclées, tel que nous le connaissons à l'époque historique, elle est la sœur d'Hyakinthos et nulle autre. Ainsi rien ne paraît moins sûr que l'existence à Amyclées d'une « anodos » de Koré. Ajoutons que Koré n'est pas une héroïne, qu'elle est déesse, que son ascension n'aurait donc aucunement le sens d'une apothéose et qu'ainsi l'analogie justement relevée avec les reliefs d'apothéose impériale perdrait toute sa portée [1].

* * *

Si grossier que soit le travail de l'artisan qui a modelé le disque, il est un point où l'on ne peut se méprendre sur ses intentions. La figure féminine est nettement plus grande que celle du héros qui est à ses côtés. M. Kerényi l'a relevé lui-même [2]. Si nous avons la mère et le fils, tout ne s'éclaire-t-il pas? Ainsi, sur un des monuments où une inscription assure la présence de Sémélé, un miroir étrusque, Dionysos (inscript. : Phuspluns) est représenté comme un jeune adolescent nu, qui se renverse en arrière, dans un geste d'abandon affectueux, vers sa mère (inscript. : Semla) ; la différence de taille entre les deux personnages est aussi sensible que sur notre disque [3].

Tous deux ici tiennent dans leurs mains une haste, qui, selon M. Kerényi lui-même, peut être un thyrse. Or, la mère de Dionysos, par une sorte de prédestination, paraît avoir été représentée comme une Bacchante. Elle tient un thyrse sur le miroir déjà mentionné. Nonnos de Panopolis la décrira pareille à une Ménade [4]. Nous la retrouverions volontiers aussi sur une urne cinéraire du Vatican, où on l'a, à tort, prise pour Ariane [5]. Sous un arceau de vigne —

Wernicke, *P. W.*, II, p. 1360, admet que la Polyboia d'Amyklées est une hypostase d'Artémis.

1. Sur d'autres apothéoses à Amyclées, cf. Ch. Picard, dans *L'Acropole*, IV, p. 219 et suiv.

2. P. 285 : « La femme est debout à droite ; elle est le personnage le plus grand et paraît être le plus important. »

3. Gerhardt, *Etruskische Spiegel*, t. I, 87, pl. LXXXIII. Sémélé (avec Ariane, encore sur un autre miroir, t. IV, pl. CCXCIX). Dans la fresque célèbre de la *Villa des Mystères* à Pompéi, la déesse assise, vers qui Dionysos se retourne dans un geste d'abandon filial plus qu'amoureux, me paraît être, bien plutôt que l'Ariane de l'interprétation courante, sa mère Sémélé. Comparer, en effet, la monnaie de Smyrne de l'époque de Domitien (*British Museum, Cataloge of Greek Coins of Ionia*, p. 251, cf. pl. XXVI, 11), qui représente dans une attitude analogue deux personnages où l'on a reconnu Sémélé et Dionysos. Je reconnais aussi Sémélé et Dionysos dans les peintures de Pompéi, *Répertoire* de Reinach, p. 114.

4. *Dionysiaca*, ch. VIII, 10. Dans l'hymne orphique à Sémélé (*Hymne*, XLIV), elle apparaît avec son fils à chaque triétéride.

5. S. Reinach, *Répertoire des reliefs...*, III, p. 364, 1-2.

qui rappelle la fameuse vigne thébaine[1] — Dionysos, tenant un thyrse, donne la main à une déesse, placée à côté de lui comme sur notre disque et tenant également un thyrse. Il faut noter que l'urne est dédiée à leur fils par une mère et un père. La mère est nommée en premier lieu, ce qui est curieux ; elle porte le *cognomen* tout dionysiaque de *Nebris*. Il est vraisemblable que nous avons affaire à une initiée, que le choix de l'urne lui est dû et qu'elle aura plutôt évoqué la mère et le fils, Sémélé et Dionysos, que l'amante et l'amant.

Sur notre disque, le héros, le haut du corps nu, tient dans sa main droite un objet, où M. Kerényi reconnaissait une bourse, un μαρσίππιον, attribut dont il s'efforçait de justifier la présence dans les mains d'Hadès[2]. Mais un examen nouveau du monument lui a inspiré un doute qu'il propose avec conscience dans les notes ajoutées à la fin de la version allemande de son étude[3]. Pour notre part, nous avions cru y voir un canthare, dont le pied apparaît assez nettement sur la photographie même publiée par M. Kerényi. Nous aurions là un type de Dionysos bien connu ; il nous avait paru, en outre, que nous distinguions sur sa tête les bandelettes qui la décorent sur de nombreuses terres cuites de Grande-Grèce.

Nous connaissons par une épigramme de l'*Anthologie* l'existence d'un relief, qui représentait cette apothéose de Sémélé[4]. Il n'est que d'en citer les vers pour mettre en lumière le rapport avec notre disque de la scène figurée à Cyzique :

« Voici la fille de Cadmus et d'Harmonie, Sémélé aux beaux cheveux, que la foudre de Zeus fit périr comme elle allait donner le jour à son enfant, mais c'est son fils, le Dieu ami du thyrse, qui la

1. Cadmus l'aurait laissé croître sur l'emplacement où Sémélé fut foudroyée (Euripide, *Bacchantes*, v. 6 et suiv.)

2. P. 296 et suiv.

3. P. 306 : « Le μαρσίππιον dans la main de l'homme m'est apparu douteux après un nouvel examen. Peut-être est-ce un petit aryballe ou un lécythe. » Nous croyons plutôt un canthare, car l'objet paraît posé sur le rebord du char, et M. Kerényi semble n'en avoir considéré que la partie supérieure. .

4. ***Anth. Pal.***, III, 1 : Εἰς Διόνυσον Σεμέλην τὴν μητέρα εἰς οὐρανὸν ἀνάγοντα, προηγουμένου Ἑρμοῦ, Σατύρων δὲ καὶ Σειληνῶν μετὰ λαμπάδων προπεμπόντων αὐτούς ·

Τάνδε Διὸς δμαθεῖσαν ἐν ὠδίνεσσιν κεραυνῷ
καλλίκομον Κάδμου παῖδα καὶ Ἁρμονίης,
ματέρα θυρσοχαρὴς ἀνάγει γόνος ἐξ Ἀχέροντος,
τὰν ἄθεον Πενθεῦς ὕβριν ἀμειβόμενος.

(Nous citons la traduction de Pierre Waltz dans la *Collection des Universités de France.*) Déjà une hydrie à figures noires de Berlin (n° 1904), reproduite par Gerhardt, *Etrusk. und Kampan. Vas.*, tables 4 et 5, montre Dionysos sur un quadrige, Sémélé figure à côté de lui ; la scène représente l'entrée de la déesse dans l'Olympe. Au « Trône » d'Amyclées figuraient les apothéoses d'Ino et de Sémélé ; cf. Ch. Picard, ***loc. laud.***

ramène des bords de l'Achéron ; c'est sa revanche sur l'attentat impie de Penthée. »

Les vers sont précédés de ces indications : « Sur Dionysos amenant au ciel sa mère Sémélé : Hermès les précède, tandis que des Satyres et des Silènes les escortent avec des torches. »

Le rôle d'Hermès est ici particulièrement notable. Il est conducteur de l'apothéose céleste. C'est la fonction que lui assignèrent les pythagoriciens du IVe siècle, d'après un texte souvent cité d'Alexandre Polyhistor [1]. Sur plusieurs vases de l'Italie méridionale, qui sont pour nous surtout à retenir, il conduit le char d'une autre « anodos » célèbre, celle d'Héraklès. Chose particulièrement notable, sur certains de ces vases, on retrouve les figures du thiase dionysiaque, qui escortent Sémélé [2]. On pourrait songer à l'influence plastique de la scène dont celle-ci est l'héroïne. Mais il est plus probable qu'Héraklès, dont la félicité dans l'au-delà est souvent dépeinte comme bacchique [3], bénéficie lui-même de l'immortalité dionysiaque.

Quel était le sens du relief de Cyzique? Quelle importance y avait l'apothéose de Sémélé? Elle y était d'abord une allusion à l'amour filial du roi pour sa mère, qu'il divinise comme Dionysos avait fait Sémélé [4]. On retrouve le procédé, qui fait ailleurs représenter la victoire de Zeus sur les Géants, pour symboliser le triomphe sur les Galates. Mais Sémélé, croyons-nous, n'est pas seulement un type — entre plusieurs autres — de femme héroïsée. Son apothéose a dans le mythe une importance, qui fait soupçonner une valeur proprement religieuse et cultuelle, et c'est ce que nous voudrions montrer.

Hésiode déjà sait qu'elle est devenue immortelle de mortelle qu'elle était [5]. Si l'on songe qu'en Grande-Grèce, Hésiode est un des auteurs sacrés de l'exégèse pythagoricienne, c'est de quoi faire

1. Diog. Laërt., VIII, § 31. Il joue le même rôle dans une inscription de Smyrne, publiée par B. Haussoullier et commentée par Fr. Cumont (en dernier lieu, *Les religions orientales dans l'Empire romain*, 4e éd., p. 266, n. 93).

2. Cratère de Ruvo : le quadrige est conduit par Nikè et précédé d'un Silène courant (S. Reinach, *Répertoire des vases peints*, II, p. 204 ; A. B. Cook, *Zeus*, III, p. 513, fig. 324 (avec bibliogr.) ; — pélikè de Munich (style du peintre de Cadmos 420-410 av. J.-C.) : Athéna conduit le char ; près du bûcher, deux Silènes en retirent la lance et la massue (A. B. Cook, *op. laud.*, fig. 325) ; — cratère attique (A. B. Cook, fig. 326, bibliogr., p. 515, n. 4) ; amphore de Bruxelles de style apulien (*Musée du Cinquantenaire, Corpus Vasor.*, IV, D, b, pl. I a et b).

3. J. Bayet, *Hercule funéraire*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXXIX, 1921-1922, p. 248 et suiv.

4. Plutarque, *Quaest. gr.*, 12, p. 293 E.

5. *Théogonie*, v. 942.

de Sémélé un type de la femme héroïsée [1]. Pindare, se faisant peut-être l'écho des mêmes traditions, souligne que Sémélé est, d'un joli mot, la « voisine de rue » des Olympiens [2]. Voilà deux témoignages autorisés pour attester l'importance mythique de cette apothéose féminine, et on ne voit pas quelle autre en aurait autant, pas même celle, du reste également dionysiaque, d'Ino-Leucothée. Peu nous importe, à cet égard, ce qu'a pu être aux origines la figure de Sémélé. Qu'elle ait été d'abord une déesse, une figure de la Terre-mère, c'est une conjecture hautement vraisemblable des éruditions antique et moderne [3]. Pour Hésiode, pour Pindare, aussi haut que remonte avec les témoignages la conscience de la Grèce classique, Sémélé est une femme divinisée [4].

On peut supposer que déjà pour Pindare l'Olympe où elle a été transportée est l'Olympe céleste. Comment y a-t-elle accédé? C'est ce que nous apprennent les textes postérieurs. Ils semblent se partager entre deux versions des événements. Dans l'une, c'est Dionysos qui est l'auteur de ce transfert ; dans l'autre, plus tardive, c'est Zeus lui-même. Mais les deux versions ne sont peut-être pas incompatibles, et il se pourrait bien que notre disque nous fît justement assister à leur conciliation.

Si l'on suit, outre l'épigramme de Cyzique, Apollodore, Hygin, Diodore, Plutarque, Dionysos est allé chercher sa mère au sein des enfers, et il l'a transportée au ciel, après lui avoir conféré l'immortalité [5]. Ce bienfait s'est accompagné d'un changement de nom : Sémélé est devenue Thyoné [6]. On notera qu'on retrouve un tel changement de nom pour l'autre héroïne du cycle dionysiaque : Ino devenue Leucothée. Y a-t-il là fait de syncrétisme, fusion de deux figures mythiques, primitivement distinctes? On peut comparer à Rome Romulus devenant Quirinus. Il est possible, mais cette explication peut se concilier avec une autre de caractère rituel. Dans un mythe eschatologique de Plutarque, on voit un personnage, qui reçoit l'immortalité, salué par suite d'un nom nou-

1. P. Boyancé, *Le culte des Muses chez les philosophes grecs*, p. 122, 241.
2. Pythiques, XI, 1 : Σεμέλα 'Ολυμπιάδων ἀγυιᾶτις ; cf. *Olymp.*, II, 25.
3. Qu'il suffise de renvoyer à A. B. Cook, *Zeus*, t. II, p. 279, n. 3, et à M. P. Nilsson, *Geschichte der griechischen Religion*, I, Münich, 1941, p. 566. Ce dernier considère comme sûre l'étymologie phrygienne proposée par Kretschmer, *Semele und Dionysos, Aus der Anomia*, 1890, p. 17 et suiv.
4. Le scoliaste de Pindare (*ad Pyth., loc. laud.*) appelle Sémélé et Ino τὰς ἀπαθανατισθείσας ἐν Θήβαις ἡρωΐδας.
5. Apollodore, *Biblioth.*, III, 38 : Hygin, *Fab.*, 251 ; Diodore de Sicile, IV, 25 ; Plutarque, *De sera numinis uindicta*, p. 566 A.
6. Déjà dans l'*Hymne homérique*, XXXIV, v. 21 ; cf. Apollodore et Diodore de Sicile.

veau[1]. Le fait de syncrétisme aura été interprété à la faveur de cette croyance : Sémélé est le nom humain ; Thyoné, le nom divin.

Plutarque mentionne incidemment l' « anodos » de Sémélé. Dans un de ses mythes, il évoque un endroit semblable à un antre dionysiaque, où se tiennent des âmes qui se livrent à tous les plaisirs de la félicité des élus. C'est le lieu de l'oubli. Et il ajoute que c'est par là, à ce qu'on dit, que Dionysos ramena Sémélé des enfers[2]. La description rappelle assez la peinture de Virgile au chant VI de l'*Énéide*, ces rives du Léthé où les âmes bourdonnent comme des abeilles, dans l'intervalle de deux réincarnations[3]. Elle rappelle aussi la peinture des prairies de la *République*[4]. Or, une exégèse curieuse a identifié à la sphère des fixes la « prairie » platonicienne[5]. On a rapproché, avec plus de précision, les χάσματα de la *République* des « portes du soleil » homériques et identifié les uns et les autres avec des signes du zodiaque, considérés comme les portes du ciel[6].

Dans le mythe d'Empédotime, connu par Varron, et remontant à Héraclide le Pontique, il y a trois portes du ciel et trois routes. La première est située près du signe du Scorpion. *C'est par là qu'Hercule est allé chez les Dieux*[7]. Notre disque, où le char se dirige

1. Précisément dans le mythe du *De sera numinis uindicta*, p. 564 c. Le personnage s'appelait Aridaios. Dans l'au-delà, la partie raisonnable de son âme (τῷ φρονοῦντι), qui, seule, y parvient, reçoit le nom de Thespesios. Le rapport avec l'héroïsation de Sémélé paraît évident, et je conjecturerais volontiers que Plutarque suit une source où celle-ci était narrée. Cette source paraît elle-même à mettre en rapport avec la fête delphique dont il sera question plus loin et que Plutarque nous fait connaître.

2. *Ibid.*, p. 565 EF.

3. Ch. VI, v. 703 et suiv. Norden n'a pas fait le rapprochement.

4. X, p. 614 C : εἰς τόπον τινὰ δαιμόνιον, ἐν ᾧ τῆς τε γῆς δύ 'εἶναι χάσματα ἐχομένω ἀλλήλοιν καὶ τοῦ οὐρανοῦ ἐν τῷ ἄνω ἄλλα καταντικρύ... D : ὁρᾶν δὴ ταύτῃ μὲν καθ'ἑκάτερον τὸ χάσμα τοῦ οὐρανοῦ τε καὶ τῆς γῆς ἀπιούσας τὰς ψυχάς κτλ.

P. Frutiger, *Les mythes de Platon*, p. 257, souligne que le λειμών platonicien vient d'Homère, *Odyssée*, XI, 539 et 573 ; XXIV, 13 et suiv.

5. Clément d'Alexandre, *Stromates*, V, 14, p. 395 et suiv. Stählin.

6. Numénius, ap. Proclus, *in Rempublicam*, II, p. 129, 5 Kroll. Les deux χάσματα seraient l'un le Capricorne, l'autre le Cancer. Quant à la poésie homérique, elle appellerait portes du soleil τὰ δύο τροπικὰ ζῴδια (*Ibid.*, 23), c'est-à-dire (cf. Numénius, ap. Porphyre, *Antre des Nymphes*, 28) le Capricorne et le Cancer. Plutarque devait déjà connaître des exégèses analogues du mythe platonicien (cf. la note suivante), et il en pouvait suggérer par avance pour ses propres mythes.

7. Servius, *ad Georg.*, I, 34 (p. 141 Thilo) : *Varro tamen ait se legisse Empedotimo cuidam Syracusano a quadam potestate diuina mortalem adspectum detersum eumque inter cetera tres portas uidisse tresque uias : unam ad Signum Scorpionis, qua Hercules ad deos isse diceretur ; alteram per limitem qui est inter Leonem et Cancrum ; tertiam esse inter Aquarium et Pisces.* La source est Héraclide le Pontique : Proclus, *In rempublicam*, II, p. 119, 20 Kroll : ὁ κατὰ τὸν 'Εμπεδότιμον λόγος, ὃν Ἡρακλείδης ἱστόρησεν ὁ Ποντικός. F. Boll remarque (art. *Sternbilder*, col. 1027) que la constellation qui porte le nom d'Héraklès est située un peu au-dessus du Scorpion et confine à la Voie Lactée.

vers le Scorpion, ne fait-il pas écho à cette conception, comme y fait écho Virgile dans ces vers des *Géorgiques*, où il promet à Octave l'apothéose céleste

Qua locus Erigonen inter Chelasque sequentes
Panditur ; ipse tibi iam bracchia contrahit ardens [1]
Scorpios, et caeli justa plus parte relinquit.

Comme l'Hercule d'Héraclide le Pontique, comme l'Octave de Virgile, Sémélé va passer par la Porte du Scorpion.

Tout le problème est de savoir où Héraclide du Pont a puisé sa conception. Les mythes des Platoniciens, influencés peut-être par l'Orient, ont-ils été utilisés pour les héros de la mythologie classique, Héraklès, Sémélé, etc.? Ou, inversement, n'est-il pas plus probable que Platon et les siens ont eu recours à des représentations qui étaient déjà entrées en contact avec la religion grecque? Dans le mythe de la *République*, il ne me paraît pas douteux, grâce à l'Harmonie des sphères et aux Sirènes planétaires, qu'il faille songer à des influences pythagoriciennes [2]. Nous savons, d'autre part, que les Pythagoriciens ont particulièrement développé cette exégèse de la fable qui a transformé le « héros » au sens traditionnel en « héros » candidat à une apothéose astrale et céleste [3]. Il me paraît donc légitime de chercher d'abord chez eux — et non en Orient, du moins immédiatement — l'origine de ces spéculations sur les « routes » célestes, empruntées par Sémélé ou par Héraklès. L'intérêt des disques religieux de Grande-Grèce me paraît être justement d'apporter la confirmation de l'archéologie à ce que la tradi-

1. *Géorgiques*, I, v. 33-35. Jean Bayet, dans l'article cité (*Revue des Études latines*, 1939, p. 141), fait de ces vers une étude approfondie, mais a laissé de côté l'analogie avec l'apothéose céleste d'Hercule, connue par l'allusion d'Héraclide le Pontique, comme celle de Sémélé l'est par l'allusion de Plutarque (cf. *supra*, 206, n. 7). Il semble, d'autre part, avoir ignoré notre disque.

2. A. Delatte, *Études sur la littérature pythagoricienne* (*Bibliothèque des Hautes-Études*, 217), Paris, 1915, p. 260 ; cf. mon *Culte des Muses*, p. 101, et *Revue des Études anciennes*, 1938, p. 314 et suiv. Miss H. Richardson, *Classical Quarterly*, XX, 1926, p. 113-133, estime, de son côté, que la colonne de lumière de *République*, 616 b, est à expliquer par la cosmologie pythagoricienne. Dans le mythe du *Phèdre*, M. Robin (édition du *Phèdre*, dans la *Collection des Universités de France*, p. 37, n. 1) et M. Kerényi (*Astrologia Platonica*, dans l'*Archiv für Religionswissenschaft*, 1923-1924, p. 245 et suiv.) s'accordent à donner une interprétation astrale du cortège des Douze Dieux. M. Kerényi songe aux signes du zodiaque. Là encore l'intermédiaire pythagoricien me paraît probable. Comme nous l'avons signalé, il est certain pour le passage du *Cratyle* sur l'Apollon céleste (*Culte des Muses*, p. 101, et surtout *La « doctrine d'Euthyphron » dans le Cratyle*, à paraître dans la *Revue des Études grecques*, 1941). Pour les influences pythagoriciennes sur les mythes de Platon, cf. maintenant surtout H. W. Thomas, ΕΠΕΚΕΙΝΑ, dissertation de Munich, 1938, ch. III.

3. *Le culte des Muses*, p. 242 et suiv.

tion littéraire nous apprend de l'influence d'Archytas sur Platon, influence qui, je me suis efforcé de le montrer dans ma thèse sur le *Culte des Muses chez les philosophes grecs*, concerne tout ce domaine mixte où la philosophie des Idées et des Nombres rejoint les vues mystiques sur l'astronomie et la musique. Nos disques, même datés du IIIe siècle et postérieurs par conséquent à Platon, comme ils échappent de toute évidence à l'influence de ce dernier, nous renseignent sur l'état de cette théologie astrale, fille du pythagorisme, qui a influé grandement sur les mythes du *Phèdre* et de la *République*. Ils représentent l'état du mythe antérieur à la transposition et à l'adaptation platoniciennes.

Le texte de Plutarque, dans le *De sera numinis uindicta*, relatif à l'apothéose de Sémélé, doit être rapproché de ce fait que le même Plutarque, familier, comme on sait, des choses delphiques [1], nous a conservé le souvenir d'une fête célébrée tous les neuf ans à Delphes, et où, sous le nom fort général d'ἡρωΐς, on mettait en scène l'*anodos* de Sémélé [2]. Il est tentant de rattacher à cette fête le mythe tel que nous le connaissons par lui. Si l'on songe à l'importance de Delphes dans les spéculations pythagoriciennes, notamment pour le dogme central de l'Harmonie des Sphères et de la *Tétraktys* [3], on y verra une confirmation : soit que la fête delphique ait subi l'influence des spéculations de la secte, soit que celle-ci en ait tiré parti, en y introduisant la notion de l'ascension *céleste*. Le nom de la fête, si général qu'il inclinait Rohde à y voir une « fête des âmes [4] », se prêtait à merveille à une interprétation qui faisait de Sémélé le type de la femme héroïsée et accédant au ciel [5].

1. En dernier lieu, les préfaces que Robert Flacelière a données à ses préfaces du *Sur les oracles de la Pythie*, Paris, 1937, et du *De E apud Delphos*, Paris, 1941.

2. *Quaest. gr.*, 12, p. 293 c. Cf. M. P. Nilsson, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung*, Leipzig, 1906, p. 286, et *Griechische Religion*, Leipzig, 1941, p. 566 et n. 2 ; il renvoie à W. R. Halliday, *The Greek Questions of Plutarch*, 1928, p. 71.

3. Delatte, *op. laud.*, p. 276. L'étude des rapports entre Delphes et le pythagorisme italien est à faire ; comme le montre l'*akousma* sur la *tétraktys*, elle est au centre du difficile, mais inéluctable, problème du système *à la fois religieux et scientifique* du pythagorisme. Cf. notre *Culte des Muses*, p. 100. Nous avons indiqué le rôle que paraît avoir joué en la matière le sanctuaire crotoniate d'Apollon Pythien (*Culte des Muses*, p. 238). Dans sa récente *Griechische Religion*, Nilsson souligne qu'à la différence des autres cultes grecs, ceux d'Apollon Délien et d'Apollon Pythien se sont dès les temps anciens répandus sur tout le monde grec. L'histoire religieuse du pythagorisme me paraît liée à cette diffusion et à ses chocs en retour.

4. *Psyché*, trad. française d'A. Reymond, Paris, 1928, p. 299, n. 2.

5. On constate, d'autre part, dans le *De sera numinis uindicta*, 22, p. 566 c, un lien établi entre la descente d'Orphée aux Enfers et une révélation sur l'oracle de Delphes : ἔλεγεν... ἄχρι τούτου τὸν 'Ορφέα προελθεῖν, ὅτε τὴν ψυχὴν τῆς γυναικὸς μετήει καὶ... λόγον εἰς ἀνθρώπους... ἐξενεγκεῖν, ὡς κοινὸν εἴη μαντεῖον ἐν Δελφοῖς 'Απόλλωνος καὶ Νυκτός. Dieterich, *Nekyia*, p. 65, le cite pour conjecturer une influence de Delphes sur les représen-

Cette première version de l'apothéose de Sémélé n'exclut pas la mort de cette héroïne, frappée par la foudre de Zeus, mais elle en fait un épisode distinct et antérieur, alors que pour la seconde version, qui est attestée plus tardivement, c'est cette mort elle-même qui a été l'instrument de son apothéose. Elle est résumée en une formule frappante par Charax : « On pensa qu'elle avait obtenu un sort divin, selon ce qu'on croit de ceux qui ont été frappés par la foudre [1]. » Elle sera développée longuement par Nonnos de Panopolis dans ses *Dionysiaques* [2].

L'intérêt religieux de cette seconde version nous est suggéré par les mots mêmes dont se sert Charax : elle rattache l'apothéose de Sémélé à une croyance attestée d'autre part et bien étudiée notamment par Usener[3], Rohde [4] et naguère par MM. Bidez et Cumont [5] : celle que la foudre est l'instrument de l'apothéose. M. Nilsson a raison, semble-t-il, d'estimer qu'il y a eu deux étapes : d'abord ceux qui étaient frappés étaient seulement considérés comme *tabous*, en vertu d'une opinion dont l'ethnologie atteste la diffusion ; puis, par une évolution dont il y a également tant d'exemples, on passa du tabou au sacré [6]. C'est surtout à l'époque impériale que nous placent les témoignages relatifs à ce second stade : ainsi dans cette inscription de Thyatira, en Asie Mineure, cette morte qui a été foudroyée et qui apparaît à sa mère, pour l'inviter à cesser de gémir : Zeus a transporté dans le ciel étoilé son âme qu'il avait faite immortelle [7].

Mais je voudrais signaler quelques faits qui nous orientent vers l'orphisme et le pythagorisme dont on sait la diffusion en Italie méridionale. Il faut rapprocher d'abord une variante de la mort d'Orphée. D'après celle-ci, l'aède fabuleux aurait été victime, non de la fureur des Bacchantes, mais bien de la foudre de Zeus [8]. Il est remarquable que cette variante a, avec la Macédoine, des attaches

tations de l'au-delà dans les mystères. Il y a, en effet, là un indice, quoique à dire vrai de date tardive.

1. Ap. *Anon. de incred.*, 17 (Charax est un auteur du IIe ou IIIe siècle ap. J.-C.).

2. *Dionysiaques*, VIII, 409 et suiv. Cf. encore VIII, 10 ; IX, 206 et suiv. ; X, 129. La version de la mort unie à l'apothéose est encore celle d'Aelius Aristide, I, p. 47 Dind. ; particulièrement intéressante est la description plus ou moins imaginaire d'un tableau représentant l'apothéose de Sémélé par Philostrate, *Imagines*, I, 14.

3. *Kleine Schriften*, IV, p. 478 et suiv. (= *Rheinisches Museum*, LX, 1905, p. 478).

4. *Psyché*, trad. française d'A. Reymond, Paris, 1928, p. 597.

5. *Les mages hellénisés*, Paris, 1938, t. II, p. 51, 53.

6. *Geschichte der griechischen Religion*, Münich, 1941, t. I, p. 64.

7. Kaibel, *Epig.*, n° 320. Cf. aussi l'inscription de Thessalie : Διὶ Καταιβάτῃ ἥρωι Ἐπικράτει, justement rappelée par Nilsson, *loc. laud.*

8. Pausanias, IX, 30, 5 ; Diogène Laërce, *prooem.*, I, 4 ; Alcidamas, *Ulix.*, 24, p. 190 Bl.

locales bien définies, ce qui laisse penser non à des imaginations gratuites de mythologues ou de théologiens, mais à un fonds de croyances religieuses. Sans doute elle nous est une fois présentée comme un châtiment de ce fait qu'Orphée aurait divulgué aux mortels le secret des mystères, mais ce qui va suivre montrera que le châtiment n'excluait pas la divinisation [1].

De même que le déchirement d'Orphée par les Bacchantes rappelle la mort analogue du Dionysos orphique, de même la foudre qui l'atteint rappelle la foudre qui, dans les écrits orphiques, frappe les Titans meurtriers de Dionysos. Ce châtiment a été curieusement interprété par les néo-platoniciens, en accord comme plus d'une fois avec les croyances populaires, ici celles attestées par Charax et analysées par les savants nommés plus haut, comme une étape dans le retour par la purification à l'unité divine [2].

En Grande-Grèce, à Tarente — et nous voici maintenant en présence d'un témoignage de bonne époque — on honorait singulièrement des criminels coupables d'impiété, parce qu'ils avaient

1. Pausanias, *loc. laud.*

2. Olympiodore, *in Phaedonem*, p. 86, 4 Norvin (ne figure pas dans le recueil des *Orphicorum fragmenta* de Kern) : Ὅτι τριτταὶ παραδέδονται τῶν Τιτάνων κολάσεις, κεραυνώσεις, δεσμοί, ἄλλων ἀλλαχοῦ πρόοδοι πρὸς τὸ κοιλότερον. Αὕτη μὲν οὖν οἷον τιμωρίας ἐπέχει τάξιν ἐπιτρίβουσα αὐτῶν τὸ διαιρετικὸν καὶ ἀποχρωμένη τῷ κερματισμῷ αὐτῶν εἰς σύστασιν ἀτόμων ἄλλων τε καὶ ἀνθρώπων · ἡ δὲ μέση κολαστική, τὰς διαιρετικὰς ἐπέχουσα δυνάμεις · ἡ δὲ πρώτη καθαρτική, ὁλίζουσα αὐτοὺς κατὰ μέθεξιν. Le châtiment des Titans par la foudre a donc une valeur de purification. Ὁλίζουσα αὐτούς signifie : les constituant en ὅλον, les arrachant à la multiplicité infinie. L'ὅλον ne représente, du reste, dans la série des hiérarchies divines, qu'un degré encore fort imparfait d'unité, mais un degré évidemment supérieur en dignité à celui que symbolise la condition des Titans (d'après une explication que nous devons à la science et à l'amitié de H. C. Puech). Dans l'*Hymne orphique*, XV, Zeus est invoqué comme celui qui descend dans l'éclair (καταιβάτα, v. 6), comme purificateur (καθάρσιε, v. 8). Dans Nonnos, passage cité plus haut, Sémélé est revêtue d'un nouveau corps qui a été lavé par le feu pur (καθαρῷ). Le trait pourrait bien être relativement ancien, car on le retrouve dans l'apothéose de Romulus chez Ovide, *Métamorphoses*, XIV, v. 824 :

Corpus mortale per auras
Dilapsum est tenues, ut lata plumbea funda
Missa solet medio glans intabescere caelo ;
Pulcra subit facies et puluinaribus altis
Dignior et qualis trabeati forma Quirini.

Comme pour Sémélé, on le voit, le changement du nom accompagne le renouvellement du corps. L'épitaphe métrique d'un jeune myste de Bacchus en Thessalie à Philippes (Büchеler, *Carmina epigraphica*, I, 233) mentionne aussi cette transfiguration :

... et reparatus item uiuis in Elysiis
sic placitum est diuis aeterna uiuere forma
qui bene de supero numine sit meritus.

Dans les *Nuptiae* de Martianus Capella, dans cette apothéose de la Philologie qui semble devoir beaucoup aux mystères dionysiaques (cf. mon article dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1935, p. 95), l'absorption de l'œuf d'immortalité produit aussi une transfiguration.

été frappés par la foudre de Zeus Katabaités [1]. Mais surtout il y a sur les tablettes orphiques — je continue à les appeler telles, bien que M. Cumont vienne de se rallier à MM. Carcopino, Boulanger et Wuilleumier qui les considèrent comme plutôt pythagoriciennes [2], mais j'ai donné ailleurs mes raisons de ma fidélité à la thèse traditionnelle et les crois toujours bonnes [3] — il y a, dis-je, sur les tablettes orphiques de Grande-Grèce un vers qui s'explique, selon moi, par la même croyance. Le mort estime qu'il a payé la rançon de ses fautes, « soit qu'il ait été dompté par la Moire, soit qu'il ait été frappé par la foudre de Zeus [4] ». Cela signifie qu'il a ou bien eu le sort ordinaire des hommes ou celui, exceptionnel, du trépas prématuré par la foudre. Le rappel d'une alternative aussi singulière entre deux possibilités, dont l'une est si commune et l'autre si rare, ne se comprend évidemment que parce que, dans la croyance des auteurs de ces vers, une importance particulière était attachée au second terme. Cela seul justifie qu'on le mentionne sur un pied d'égalité avec le premier. L'explication la plus simple de cette singularité est le rôle, bien attesté, de la foudre qui purifie et qui

1. Cléarque, *F. H. G.*, II, p. 306 (= Athénée, XII, p. 522 d). Des impies avaient profané par des exhibitions les sanctuaires d'une ville Iapyge. Après leur mort par la foudre, des stèles furent dressées devant leurs maisons. A la date anniversaire de cette mort, loin de gémir sur les disparus et de leur offrir les libations traditionnelles, les Tarentins faisaient un sacrifice à Zeus Katabatès. Cf. Cook, *Zeus*, II, p. 29 et suiv. Nilsson, *loc. laud.*, renvoie à un article de lui dans le *Rheinisches Museum*, XLIII, 1908, p. 315.

2. *Journal des Savants*, 1941, p. 101, s'appuyant surtout sur H. W. Thomas, Ἐπέκεινα, dissertation de Münich, 1938 (spécialement, p. 130 et suiv.).

3. *Le culte des Muses*, p. 77-78. Cf. aussi *Mystères et cultes mystiques dans l'Antiquité grecque*, dans les *Actes du Congrès de Strasbourg de l'Association Guillaume Budé*, Paris, 1939, p. 198.

4. *Orph. frag.*, 32, D E, 4-5 :

ποινὰν δ'ἀντεπέτεισα ἔργων ἕνεκα οὔτι δικαίων
εἴτε με Μοῖρα ἐδαμάσσατο εἴτε † ἀστεροπητι Κεραυνῶν.

Le second vers est évidemment corrompu, mais je ne puis accepter ni les corrections, ni les interprétations singulièrement hardies de M. Kerényi dans un article de l'*Archiv für Religionswissenschaft*, XVI, 1928, p. 322 et suiv., surtout p. 326. Cet auteur voit dans nos vers une allusion non à la mort après une vie rédemptrice et expiatoire, mais à la naissance et à la chute dans les corps. Il lit donc :

ἀλλά με Μοῖρα ἐδάμασσε καὶ ἀστεροβλῆτα κεραυνός

et traduit : « Aber ich wurde durch die Macht des Schicksals als Planetenkind geboren. » C'est un passage de la *République*, X, p. 621 b, qui donnerait la clé : les âmes descendant dans les corps par la foudre. Bien plus justement, Dieterich, *Nekyia*, p. 110, rapprochait du fragment de Pindare (frag. 133), où Perséphone doit décider si l'âme a expié dans cette vie son antique péché. On retrouverait l'antithèse de la mort par les Moires et d'une mort violente sur l'inscription de Capri récemment commentée par D. M. Pippidi (*I. G.*, XIV, nº 902 ; *Revista classica*, Bucarest, 1934, p. 12 du tirage à part) : οὐ κρίσει ἐγμοιρῶν ἡρπασμένον, ἀλλὰ βιαίωι. — Cf., pour d'autres interprétations de ce passage des tablettes, M. J. Lagrange, *Les mystères, l'orphisme*, Paris, 1937, p. 139.

divinise. Le mort a plus sûrement encore expié la faute des hommes s'il a bénéficié de la foudre de Zeus.

De fait, le fameux Alexandre d'Abonotichos, quand il se fit rendre un oracle de complaisance sur la question de savoir s'il était Pythagore réincarné, se vit répondre que son âme était une émanation directe de Zeus. Zeus l'avait envoyée au secours des hommes de bien, « et elle fera retour dans la demeure de Zeus, frappée par la foudre de Zeus [1] ». A mon sens, par là Alexandre d'Abonotichos se déclare encore supérieur à Pythagore, qui, lui, est soumis à la loi des réincarnations [2]. Il y a dans l'oracle en question une antithèse tout à fait analogue à celle des tablettes orphiques, entre la condition ordinaire des hommes et celle des élus de la foudre [3].

Sémélé, ramenée à Zeus par la foudre, rentrerait donc dans le type d'une héroïsation que l'on peut qualifier d'orphique et de pythagoricienne (les pythagoriciens recourant ici à des mythes du cycle dionysiaque, et le fait que les tablettes doivent être dites orphiques n'étant nullement un obstacle à ce qu'elles aient été utilisées pour des pythagoriciens ; dans l'état de notre documentation, je considère les distinctions absolues que veut établir la critique comme prématurées et même dangereuses). Mais, si nous revenons à notre disque, après ces détours nécessaires, ne serons-nous pas frappés de voir à côté de l'Éros conducteur du char la représentation du foudre? Ce foudre figure aussi sur les disques de terre cuite,

1. Lucien, *Pseudomantis*, 247. L'oracle est censé rendu par le dieu Glykon :

Πυθαγόρου ψυχή ποτὲ μὲν φθίνει, ἄλλοτε δ'αὔξει ·
ἡ δὲ προφητείη δίης φρενός ἐστιν ἀπορρώξ.
Καί μιν ἔπεμψε πατὴρ ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἐπαρωγόν
καὶ πάλιν ἐς Διὸς εἶσι Διὸς βληθεῖσα κεραυνῷ.

2. Mon interprétation diffère de celle qui a été proposée par M. Cumont et reproduite par I. Lévy et, d'après ce dernier, par M. Caster (F. Cumont, dans la *Revue de l'histoire des religions*, LXXXVI, 1922, t. II, p. 206 ; I. Lévy, *La légende de Pythagore de Grèce en Palestine*, Paris, 1927, p. 8 ; M. Caster, *Études sur Alexandre ou le Faux Prophète de Lucien*, Paris, 1938, p. 64). Les deux premiers vers de l'oracle ne me semblent aucunement recouvrir la distinction de deux principes spirituels, le νοῦς et la ψυχή des philosophes comme Xénocrate et Plutarque. Mais il y a entre le premier et le second une opposition marquée par δέ. L'oracle répond qu'Alexandre *n'est pas* Pythagore, mais quelqu'un de bien supérieur. Et la réponse est caractéristique des prétentions du charlatan.

3. Pour un autre des héros, qui, à l'époque d'Auguste, mais déjà antérieurement (cf. *supra*, p. 193, n. 1), forment une sorte de canon ou de type, pour Pollux, Ovide, *Fastes*, VI, v. 713 et suiv., nous atteste que son élévation au ciel est due à la foudre :

Ibat in hunc Idas uixque est Iouis igne repulsus
tela tamen dextrae fulmine rapta negant.
Iamque tibi, Pollux, caelum sublime patebat.

étudiés à Tarente, notamment par MM. Cumont et Wuilleumier. M. Cumont en rapprochait le culte Tarentin de Zeus Kataibatès, ce Zeus qui a valu si bizarrement des honneurs à des criminels [1]. Sur notre disque, son voisinage avec Éros éclaire le sens de sa présence : il signifie Zeus épris de Sémélé et concourant à son ascension céleste.

Demandons-nous comment il était possible de représenter Sémélé transportée au ciel par la foudre : l'image qui surgit est celle du char de Zeus qui produit l'éclair et le tonnerre. La conception est ancienne, puisque, comme le relève M. Cook [2], la première mention s'en trouve chez Pindare [3]. D'après Apollodore, Zeus, quand il fit devant Sémélé, à la demande de l'imprudente, cette apparition vraiment « foudroyante », était sur son char [4]. On notera que, chez les auteurs tardifs, Nonnos et Quintus de Smyrne, Zeus ne conduit pas lui-même son char, il a pour cocher le jeune Aiôn-l'Éternité [5]. Sur notre disque, nous avons affaire à Éros : Éros conduisant un char est un motif fréquent sur les vases peints de l'Italie méridionale aux IVe et IIIe siècles [6]. On le trouve, par exemple, sur un relief de terre cuite, plaqué contre le col d'un grand vase du Musée de Naples ; le char, un bige, y est, comme sur notre disque, précédé et conduit par Hermès [7].

Mais, si le personnage placé à côté de l'héroïne est bien Dionysos, nous avons une sorte de rapprochement entre les deux variantes de l'apothéose de Sémélé. Sémélé doit bien sa divinité à l'amour du Dieu suprême, mais quelque intervalle a séparé sa mort de sa résurrection, et c'est son fils qui s'en fait l'instrument ; il figure avec elle sur le char que met à leur commune disposition l'amour de Zeus [8]. L'importance du foudre sur notre disque, sa place à côté du conducteur montrent que le coup qui a paru tuer Sémélé n'a fait que préparer son apothéose.

1. *Revue Archéologique*, 1917, I, p. 87-107.
2. A. B. Cook, *Zeus*, t. I, Cambridge, 1925, p. 830 et suiv.
3. Pindare, frag. 144 Schroeder : ἐλασίβροντα παῖ Ῥέας. Cf. aussi *Olymp.*, 4, 1 et suiv. Le char de Zeus se trouve ensuite dans Euripide, *Her. fur.*, v. 177 et suiv. ; id., *Bellerophont.*, frag. 312 Nauck ; Horace, *Odes*, I, 34, 5 et suiv., etc.
4. III, 27.
5. Quintus de Smyrne, XII, 189 et suiv. ; Nonnos, *Dion.*, XXXVI, 422 et suiv.
6. Furtwaengler, *Kleine Schriften*, t. I, p. 27, 44 ; du même, art. *Eros*, dans le *Roschers-lexikon*, p. 1367.
7. Heydemann, *Die Vasensammlung des Museo Nazionale zu Neapel*, Berlin, 1872, nº 3252.
8. Cf. Pindare, *Ol.*, II, 26 : φιλεῖ δέ μιν Παλλὰς αἰεὶ καὶ Ζεὺς πατὴρ μάλα, φιλεῖ δὲ παῖς ὁ κισσοφόρος.

Dans le récit de l'apothéose de Romulus, récit qui a subi, pensons-nous, l'influence de la Grande-Grèce pythagoricienne, le demi-dieu est enlevé à la faveur d'un orage. Il disparaît dans la tourmente déchaînée [1] par le ciel et, dans cette tourmente, il est emporté sur son char par Mars son père. On distingue ici assez clairement la même dualité apparente d'interprétation que pour Sémélé, dualité qui recouvre en définitive une identité foncière : d'un côté, c'est la représentation purement mythique du char ; de l'autre, la croyance, plus proprement religieuse, à la valeur divinisante de la foudre.

* * *

L'importance de Sémélé dans la religion dionysiaque de la Grande-Grèce est peut-être attestée indirectement par les Bacchanales de 186 à Rome. Elles se célébraient dans un bois sacré « de Sémélé », si on admet cette correction, du reste non certaine, quoique tentante, du *Stimula* des manuscrits [2] liviens. Peut-être encore pourrait-on invoquer les fresques de la Villa Item à Pompéi, si on acceptait d'y voir avec nous Sémélé, là où l'exégèse la plus ordinaire reconnaît Ariane. C'est que la mère de Dionysos était curieusement considérée comme une Ménade avant la lettre, et une tragédie perdue d'Eschyle l'avait montrée non seulement comme en proie elle-même à la possession divine au cours de sa grossesse, mais comme plongeant dans l'enthousiasme les femmes qui touchaient son ventre [3]. Une inscription trouvée en Germanie permet de suggérer une importance cultuelle de Sémélé. Une dame qui a obtenu l' « honneur » du *sacer matratus* adresse en remerciement une dédicace à Sémélé et à ses trois sœurs [4]. Les sœurs de Sémélé, ce sont les héroïnes Ino, Autonoé et Agavé, qui passent pour les fondatrices mythiques des trois thiases formés par les Ménades thébaines [5]. L'inscription de Germanie est tardive, mais s'accorde trop bien avec une des légendes les plus caractéristiques

1. Cf., par exemple, *Fastes*, II, v. 495-496 :

Hinc tonat, hinc missis abrumpitur ignibus aether :
fit fuga ; rex patriis astra petebat equis.

2. Tite-Live, XXXIX, 12.
3. Σεμέλη ἢ Ὑδροφόρος (Nauck², p. 73).
4. *C. I. L.*, XIII, 8244 : *Deae Semelae et sororibus eius deabus ob honorem sacri matratus Regina Paterna mater nata et facta.*
5. Euripide, *Bacchantes*, v. 680 et suiv. Cf. Properce, III, 17, 24 :

Pentheos in triplices funera grata greges.

du culte dionysiaque, pour qu'il faille chercher hors de celui-ci l'origine des « trois sœurs ». Quand un prodige avait fait instituer à Magnésie du Méandre un culte de Dionysos, on était allé chercher à Thèbes les trois Ménades qui devaient présider au trois thiases [1]. Et c'est en parfait accord avec ces faits mythiques et historiques que Clément d'Alexandrie fera des sœurs de Sémélé les Ménades par excellence [2]. Il y a donc un rapport évident entre la qualité de ces divinités et le *sacer matratus* conféré à la dame de Germanie [3]. Je supposerai volontiers que les mystères auxquels elle appartenait comportaient, comme ceux des Iobakkhoi d'Athènes, des représentations sacrées. Nous connaissons pour ces derniers les rôles, joués par des initiés, de Dionysos, de Koré, de Palémon (c'est le fils d'Ino-Leucothée), d'Aphrodite, de Proteurythmos [4].

Notre disque a-t-il été appelé à glorifier un *sacer matratus*? Je hasarde l'hypothèse pour ce qu'elle peut valoir, et sans me faire illusion sur sa fragilité. Je serais un peu plus audacieux, en suggérant une autre hypothèse sur l'ensemble de ces disques mystiques étudiés par MM. Cumont et Wuilleumier. Ces savants en ont démontré le sens religieux. Mais quelle en pouvait être l'utilisation? Dans un article qui a paru dans les *Mélanges Ernout*, j'ai insisté sur le rôle que jouaient dans les mystères dionysiaques des « symboles » objets accompagnant les « symboles » formules, et servant, comme celles-ci, de moyens de reconnaissance [5]. Une allusion très précise du *Miles gloriosus* nous permet de remonter jusqu'à ce IIIe siècle, où M. Wuilleumier place l'exécution de notre disque. Ces monuments tarentins ne sont-ils pas des symboles? Ne pourrait-on ainsi comprendre le fait, qu'on a relevé, que certains sont

1. *Inscr. Magn.* de Kern, nº 215. Après consultation de l'oracle de Delphes, on ira chercher à Thèbes des Ménades *de la race d'Ino.* Elles sont au nombre de trois (Koskô, Baubô et Thettalè) et fondent chacune un thiase. Cf. Festugière, *Revue Biblique*, XLIV, 1933, p. 195, qui a bien vu l'importance de ce nombre de trois.

2. *Stromata*, XII, 119 : Βακχεύουσι δὲ ἐν αὐτῷ (la montagne du Christ opposée au Cithéron) οὐχ αἱ Σεμέλης τῆς κεραυνίας ἀδελφαὶ αἱ μαινάδες αἱ δύσαγνον κρεανομίαν μυούμεναι...

3. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e éd., Paris, 1929, p. 309, n. 49, avait dans cette Sémélé et ses sœurs soupçonné autrefois des divinités orientales. Il songerait plutôt à une identification avec les *Matres* celtiques. Mais tout ne s'explique-t-il pas plus simplement par les seules données des cultes dionysiaques?

4. Dittenberger, *Sylloge*, n. 1109 (= *Leges sacrae*, II, 1, 132, n. 46).

5. Paris, 1940, p. 29 : *Une allusion de Plaute aux Mystères de Dionysos.* J'aurais dû signaler que les mystes phrygiens aussi étaient unis par la connaissance de certains signes secrets, nommés τέκμωρ. Cf. F. Cumont, *op. laud.*, p. 223, n. 17, d'après Ramsay, *Studies in the Eastern Roman provinces*, 1906, p. 346 ; *Journal of Hellenic studies*, XXXII, 1912, p. 151 ; *Journal of Roman studies*, 1918, p. 136.

en creux (et considérés parfois comme des moules), d'autres en relief? Les symboles ne doivent-ils pas pouvoir s'emboîter parfaitement l'un dans l'autre? Et, pour terminer avec Platon une promenade où plus d'une fois nous l'avons rencontré, n'est-ce point ainsi que dans une comparaison célèbre l'Aristophane du *Banquet* nous montre les symboles [1]?

Pierre BOYANCÉ.

1. *Banquet*, p. 191 d. La comparaison d'une moitié de symbole avec un carrelet, poisson très plat, indique dans quel sens se fait la bipartition : dans celui de l'épaisseur. On sait que l'emploi des symboles est pratiqué entre hôtes. Il est curieux de constater à ce propos que dans un passage connu de la *Lettre VII*, p. 333 e, Platon rapproche l'amitié née de l'hospitalité de celle qui unit les initiés (... ἐκ τῆς περιτρεχούσης ἑταιρίας ταύτης τῆς τῶν πλείστων φίλων, ἣν ἐκ τοῦ ξενίζειν τε καὶ μυεῖν καὶ ἐποπτεύειν πραγματεύονται).

AFFRANCHISSEMENT ET ADOPTION D'ENFANT
A CALYMNOS[1]

L'île de Calymnos a fourni un certain nombre d'actes d'affranchissement datant de l'époque impériale[2] : l'un d'eux, récemment publié[3], présente un intérêt singulier qui n'a pas encore été reconnu :

Ἐπὶ μονάρχου Ἀπόλλωνος Καλυμνίου, μηνὸς Ἀγριανίου Σεβαστῇ,
Ἀγαθᾶς Δωροθέου Ἀντιοχίσσα ἠλευθέρωσεν κοράσ|ι|-
ον Ἀφροδεισίαν, ὃ ἔλαβε ἐξ αἵματος ἐπελευθέρου παρὰ
Ἀφροδείσου καὶ Νείκης, ἐφ' ᾧ παραμενεῖ αὐτῇ τὸν
τᾶς ζωᾶς χρόνον · μετὰ δὲ τὴν μεταλλαγὴν
αὐτῆς, ἔσται αὐτεξούσιος, ἀνεπίλημπτος πάσης
ἀπελευθερωτικῆς ἀγωγῆς διὰ τό με αὐτὸ ἐπὶ ταύτῃ
αἱρήσει εἰληφέναι. Χρηματιεῖ δὲ Ἀφροδεισία Νεικομά-
χου τοῦ Φιλωνίδα.

L'éditeur écrit : « La fillette qui est ici affranchie est une de ces esclaves nées dans la maison d'un affranchi ἐξ αἵματος ἐπελευθέρου, que nous connaissons par tant d'autres documents. » Mais ce commentaire appelle objections et réserves graves :

1° Un affranchi est dit ἀπελεύθερος ou ἐξελεύθερος[4], et le terme ἐπελεύθερος ne figure dans aucun lexique[5]. Deux recueils juridiques du xe et du xiiie siècle ap. J.-C. en donnent pourtant chacun un exemple isolé, peut-être fautif[6]. Il serait possible qu'à

1. Cette étude a fait l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions, le 17 juillet 1942.

2. Pour les anciens documents, voir Dittenberger, *Syll. inscr. graec.*, 2e éd., n. 864-869. Selon M. Segrè, *Relazione preliminare sulla prima campagna di scavo nell' isola di Calino* (*Memorie Istituto storico-archeologico F. E. R. T., Rodi*, t. III, 1938), p. 52, on disposerait maintenant de quarante-deux documents nouveaux, tous du ier ou du iie siècle ap. J.-C.

3. M. Segrè, *loc. laud.*, p. 55.

4. Il est difficile de faire une distinction entre ces deux termes au point de vue du sens ; cf. Busolt, *Griech. Staatskunde*, p. 288.

5. On ne le trouve ni dans Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis* (Lyon, 1588), ni dans E. A. Sophocles, *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine Periods* (Boston, 1870), ni dans le *Wörterbuch* de Preisigke (pour les papyrus).

6. L'un de ces exemples a été cité par A. Calderini, *La manomizzione e la condizione dei*

Calymnos, il y ait eu confusion entre ἀπελεύθερος et ἐπελεύθερος ; mais déjà une suspicion première s'attache à un mot si mal attesté.

2° L'expression entière ἐξ αἵματος ἐπελευθέρου surprend doublement, pour le caractère quasi poétique du mot αἷμα désignant l'origine [1] et pour l'emploi d'ἐπελεύθερος comme adjectif, alors qu'à la l. 7, ἀπελεύθερος a fourni l'adjectif ἀπελευθερωτικός dont on a, à Calymnos même, d'autres exemples.

3° Voici une objection d'un autre ordre. Agathâs affranchit Aphrodisia : il est étrange qu'à la place où, d'ordinaire, on spécifie la qualité de l'esclave affranchi, elle attribue à la fillette une origine qui la dispenserait, ce semble, d'un affranchissement formel. Si incertain que soit, comme on le verra, le statut d'un enfant recueilli ou acheté de ses parents, le sens que l'on veut donner à ἐπελεύθερος introduit une sorte de contradiction dans la formule même de l'affranchissement.

On est amené ainsi à chercher une interprétation différente de ce passage : des textes juridiques du Bas-Empire vont nous y aider. La législation impériale s'est beaucoup occupée des enfants abandonnés en leur bas âge ou vendus par leurs parents, recueillis ou acquis par des âmes compatissantes ou plutôt par des personnes qui espéraient en quelque manière tirer un profit de leur acte [2]. Nul n'ignore que déjà Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, consultait Trajan sur le statut des enfants : *quos vocant* θρεπτούς, lesquels sont définis : *liberi nati expositi, deinde sublati a quibusdam et in servitute educati* [3]. Un édit de Constantin et de Licinius, daté de 313 ap. J.-C., substitue au terme θρεπτός, qui s'applique à des cas divers, une autre désignation pour l'enfant acheté dès sa naissance : « *Cum profitearis te certa quantitate mancipium* ex sanguine *comparasse cuius te pretium exsolvisse dicis* [4]... » *Ex san-*

liberti in Grecia (Milan, 1908), p. 300, n. 4. Il se rencontre dans le *Liber iuridicus alphabeticus* ou *Synopsis minor*, du XIIIe siècle, édité par C. E. Zachariae von Lingenthal, *Jus Graeco-Romanum* (Leipzig, 1856), pars II, B, § 28 (t. II, p. 42) : Δοῦλος κατὰ δεσπότου οὔτε ἐρωτᾶται οὔτε βασανίζεται οὔτε ἐπελεύθερος κατὰ πάτρωνος. L'*Epitome legum*, du Xe siècle, édité également dans le *Jus Graeco-Romanum* (pars VII, p. 128), tit. XXXVIII, § 28, m'a fourni le second exemple : Ἐὰν τῷ ἐμῷ οἰκέτῃ καταλείψω φιδικομισσάριαν ἐλευθερίαν, ἐμὸς ἐπελεύθερος οὐ γίγνεται. Partout ailleurs, dans ces mêmes recueils, autant que j'ai pu m'en assurer, on trouve le terme ἀπελεύθερος.

1. Pour l'emploi rare de αἷμα désignant l'origine (ἐξ ἰδίου αἵματος), cf. Preisigke, *Wörterbuch*, *s. v.*

2. Cf. Mitteis, *Reichsrecht u. Volksrecht* (1891), p. 357 et suiv. ; Buckland, *The roman law of Slavery* (1908), p. 450-451 ; A. Cameron, Θρεπτὸς *and related terms in the inscriptions of Asia Minor* (dans les *Anatolien Studies presented to W. H. Buckler*, 1939), p. 48 et suiv.

3. Plin., X, 65-66.

4. *Fragmenta Vaticana*, 35 (*Textes de droit romain*, publiés par P. F. Girard, 6e éd. revue par F. Senn, 1937, p. 516).

guine, c'est-à-dire : *recenti partu editum*. De même, dans le Code Théodosien, on lit : « *De his qui* sanguinolentos *emptos vel nutriendos acceperunt... Si quis* a sanguine *infantem quoquo modo legitime comparaverit vel nutriendos putaverit*[1]... » ; dans le Code Justinien : « *Si quis propter nimiam paupertatem egestatemve victus causa filium filiamve* sanguinolentos *vendiderit*[2]... »

Sanguinolenti, *a sanguine*, *ex sanguine*, ces trois expressions nous engagent à détacher dans l'inscription de Calymnos le groupe : ὃ ἔλαβε ἐξ αἵματος, et à le traduire : *quod ex sanguine comparavit*, c'est-à-dire *qu'elle a acquis à sa naissance*. On voudrait savoir si la qualification donnée aux nouveau-nés et passée dans la langue juridique vient à l'origine du grec ou du latin. Un curieux récit d'Antonius Liberalis insiste sur le caractère « sanglant » de la naissance : de la caverne de Crète où est né Zeus sortent chaque année des flammes lorsque jaillit le sang de l'accouchement : ὅταν ἐκζέῃ τὸ τοῦ Διὸς ἐκ τῆς γενέσεως αἷμα[3]. Plutarque aussi montre avec réalisme le nouveau-né αἵματι πεφυρμένος καὶ λύθρου περίπλεως καὶ φονευομένῳ μᾶλλον ἢ γεννωμένῳ ἐοικώς[4]. Mais aucun texte grec, à ma connaissance, ne donne l'équivalent de cet adjectif *sanguinolentus* des documents juridiques latins.

* * *

L'étrange ἐπελευθέρου reste maintenant isolé et fait encore difficulté. Dans quel sens en doit-on chercher l'interprétation?

Le statut de l'enfant que l'on recueille ou dont on obtient la cession a varié selon les temps et les circonstances : pour une large part, à l'époque impériale, il paraît dépendre des intentions de ceux qui le recueillent ou des stipulations formulées à la cession. En 331, Constantin reconnaît expressément le jeu des volontés particulières en de semblables cas[5]. Agathâs, dans l'acte de Calymnos, insiste, en conférant la liberté à Aphrodisia, sur la plénitude de cette liberté après son décès : Aphrodisia ne dépendra plus que d'elle-même (αὐτεξούσιος) ; elle sera libérée de toutes les restrictions qui pourraient s'attacher à la condition d'affranchie

1. *Cod. Theod.*, V, 10, 1 (édit de Constantin de 319).
2. *Cod. Just.*, IV, 43, 2 (même édit) ; cf. VIII, 51, intitulé : « *De infantibus expositis liberis et servis et de his qui* sanguinolentos *emptos vel nutriendos acceperunt.* »
3. *Ant. Lib.*, 19 ; cf. M. P. Nilsson, *The minoan-mycenaean religion*, p. 471-472.
4. Plut., *De amore prolis*, III, 496 c ; voir aussi *Amator.*, 15, 5, 757 f.
5. *Cod. Theod.*, V, 9, 1 ; cf. E. Weiss, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Kinderaussetzung*, col. 469-470.

(ἀνεπίλημπτος πάσης ἀπελευθερωτικῆς ἀγωγῆς). Et Agathâs rappelle, enfin, dans les termes les plus solennels, qu'elle a acquis cette enfant avec cette intention : ἐπὶ ταύτῃ (τῇ) αἱρήσει.

Intention qui a dû être exprimée dès l'origine, au moment même où les parents consentaient au marché dont la fille nouveau-née était l'objet. Nous sommes amenés ainsi à substituer à ἐπελευθέρου, si suspect et si peu intelligible, une expression usuelle qui serait ici pleinement satisfaisante : ἐπ'ἐλευθερ(ίᾳ). L'inscription est fort mal gravée : c'est même, nous dit-on, un graffite plutôt qu'une inscription. Sur la photographie, qui confirme ce jugement, on distingue bien les premières lettres du prétendu ἐπελευθέρου, mais rien des dernières [1]. S'il n'y a pas eu erreur de lecture, une faute de gravure est possible dans une inscription si négligée.

On a maints exemples de l'expression ἐπ'ἐλευθερίᾳ et la πρᾶσις ἐπ'ἐλευθερίᾳ, c'est-à-dire la vente d'un esclave à un tiers sous condition que la liberté lui sera donnée, est une pratique bien connue [2]. En recevant la jeune Aphrodisia, Agathâs a pris un engagement de cet ordre, dont elle s'acquitte par la déclaration d'affranchissement. Sans doute un acte formel était-il nécessaire en raison de l'origine de la fillette. Il nous faut insister sur ce point.

Aphrodios et Nikè, qui ont cédé l'enfant à Agathâs, ne sont pas à coup sûr un couple d'*ingenui* : la manière même dont ils sont désignés suffit à le prouver, si on la rapproche de la qualification de l'acheteuse qui fait connaître son patronymique et sa ville d'origine. Sont-ils des esclaves au sens plein du mot? En ce cas, ils n'auraient pas qualité pour disposer de leur progéniture : aucune transaction ne serait nécessaire s'ils étaient esclaves d'Agathâs, et, s'ils avaient un autre maître, la vente devrait être conclue par lui selon l'exemple d'un acte d'affranchissement de Delphes, où un jeune esclave affranchi est ainsi désigné : σῶμα ἀνδρεῖον παιδάριον ὃ ἐπρίατο ("Αθαμβος) παρὰ Τελεσάρχου Φυσκέος, τὸν υἱὸν τὸν Ἑρμαίου καὶ Σωσοῦς, Σωσθένη [3]. Mais, entre l'esclavage total et la liberté, il y a des degrés intermédiaires qui peuvent modifier les droits des parents et la condition des enfants. Il advient souvent, par exemple, que

1. L'inscription est reproduite par M. Segrè, *loc. laud.*, pl. XXXVIII.

2. Pour l'expression ἐπ'ἐλευθερίαι dans les affranchissements, voir les actes de l'Asklépieion ἐν Κρουνοῖς, *Ath. Mit.*, XXXII, 1907, p. 1 et suiv. ; ceux de Phistyon d'Étolie, *I. G.*[2], IX, 1, n. 95 et suiv. ; *Griech. Dial. Inschr.*, n. 1694 (Delphes) ; *Sylloge*[3], 1205 (Chaleion) ; *Sitzb. Berl. Akad.*, 1936, XXVII, p. 16 (Potidanna) ; *B. C. H.*, LVIII, 1934, p. 157 (Sosthénis), etc. — Sur la πρᾶσις ἐπ'ἐλευθερίαι, cf. Calderini, p. 218 et suiv.

3. *Griech. Dial. Inschr.*, n. 2265.

des esclaves, affranchis en principe, soient tenus à certaines obligations envers leur ancien maître, entre autres lui doivent, sa vie durant, leurs services. La condition des enfants, nés d'un couple ainsi affranchi sous réserve, est assez incertaine : selon les cas, ils dépendent de leurs parents naturels ou du *manumissor* [1]. Sans qu'on puisse préciser exactement la situation d'Aphrodios et de Nikè, on admettra que, s'ils pouvaient disposer de leurs enfants, ces enfants n'étaient pas néanmoins considérés comme libres ou que des doutes pouvaient être élevés sur leur qualité. Agathâs pare à toute contestation possible par l'acte que nous possédons.

Les deux dernières lignes de notre document donnent un état civil à la jeune Aphrodisia : séparée de sa famille naturelle, elle sera désignée sous le nom γραμματικῷ de : Ἀφροδεισία Νεικομάχου τοῦ Φιλωνίδα. Mais quelle valeur faut-il donner au génitif Νεικομάχου [2]? Faut-il entendre que ce personnage — qui apparaît soudain, sans aucune autre précision — sera considéré comme le patron d'Aphrodisia ou comme son père adoptif? La question peut être débattue ; mais, puisque Agathâs, comme on l'a vu, s'efforce de garantir à l'enfant, après sa mort, la liberté complète, j'incline, avec M. Segrè, vers la seconde hypothèse : à la suite de l'affranchissement, un lien de filiation est établi entre Aphrodisia et Nicomachos. Deux actes de Delphes nous fournissent des parallèles : dans l'un, la jeune fille (κορίδιον), affranchie par une femme, Ménecrateia, assistée de son fils Théodotos, sera la fille d'un couple : Sôsicha et Hermogénès, fils de Dioskouridas [3]. Dans l'autre, un homme affranchit une jeune esclave qui sera considérée comme la fille d'une certaine Dôréma et qui devra s'acquitter envers elle de tout ce que l'on doit à des parents : νομιζομέναν θυγατέρα Δωρήματος καὶ ποιεῦσαν Δωρήματι ὅσα νομίζεται τοῖς γονέοις [4].

L'acte de Calymnos, pas plus que les actes delphiques, n'indique le rapport qui existe entre la personne qui affranchit et le père ou la mère attribués à l'affranchie. Il est vraisemblable que Nicomachos est le mari d'Agathâs. L'acte d'affranchissement est ainsi

1. Sur la condition des esclaves affranchis, mais soumis à la *paramonè*, voir surtout P. Koschaker, *Abhandl. d. phil.-hist. Klasse d. sächsisch. Akad.*, t. XLII, n. 1 (1931), p. 24 et suiv., sur celle de leurs enfants, p. 48.

2. Un problème analogue est posé par des actes d'affranchissement de Thessalie ; cf. Calderini, p. 195 et suiv. On notera aussi que, dans la désignation grecque de l'affranchi d'origine latine, le simple génitif désigne le patron ; cf. *B. C. H.*, XXXVI, 1912, p. 137.

3. *Griech. Dial. Inschr.*, n. 1935.

4. *Ibid.*, n. 1803 : Calderini, p. 293, a considéré Dôréma comme un homme ; mais cf. n. 2084.

complété par une adoption non formelle qui était l'objet même de la tractation passée avec les parents. Un papyrus d'Oxyrhynchos, daté de 554 ap. J.-C., nous donne une idée du contrat qui a pu être conclu à cette occasion : une femme veuve, incapable de nourrir sa fille âgée de neuf ans, la cède à un couple privé sans doute d'enfants : ὁμολογῶ παρα[δεδωκέναι αὐτὴν ὑμῖν ἀπὸ τοῦ νῦν εἰς τὸν ἑξ]ῆς ἅπαντα χρόνον εἰς θυγατέρα νομίμην [ὥστε ὑμᾶς χορηγοῦντας τὰ δέοντα χώραν γον]έων εἰς θυγατέρα ἀποπληρῶσαι εἰς α[ὐτὴν καὶ ἐντεῦθεν μὴ δύνασθαί με ταύτην ἀ]ποσπάσαι ἀφ' ὑμῶν [1]. Rappelons aussi le contrat d'adoption d'Oxyrhynchos, de 335 ap. J.-C. [2] : les parents qui donnent en adoption à un certain Horiôn leur fils âgé de deux ans environ sont de condition libre ; aussi Horiôn ne s'interdit pas seulement de jamais chasser l'enfant, mais aussi d'en faire un esclave : οὔτε εἰς δουλαγωγείαν ἄγειν.

On ne s'étonnera pas qu'Agathâs, soucieuse en fait, si notre interprétation est exacte, d'acquérir une fille adoptive, ait stipulé dans l'acte d'affranchissement la clause de la παραμονή, qui crée, pour Aphrodisia, l'obligation quasi servile de ne la point quitter et lui impose ainsi une sorte de domesticité permanente. Nous sommes ici bien éloignés de l'adoption telle qu'elle était conçue soit dans l'Athènes du ve ou du ive siècle av. J.-C., soit dans la tradition romaine. Il n'est question ni, à défaut d'enfant, de choisir dans la parenté le plus qualifié pour continuer un *oikos* menacé de déshérence [3], ni non plus d'opérer solennellement le transfert de la *patria potestas* [4]. Un souci plus égoïste paraît guider la démarche de l'adoptant qui, dans une famille de moindre condition, prend un enfant pour se l'attacher par un lien quelque peu ambigu ou qui va jusqu'à laisser le patrimoine familial à un enfant trouvé dont il fait un fils et un héritier [5] : il en attend les soins que les infirmités de l'âge pourront rendre nécessaires. Mais la prudence commande de ne pas escompter seulement la reconnaissance de l'enfant adoptif pour la nourriture qui lui a été assurée. L'expectative

1. *Pap. Oxyr.*, t. XVI, n. 1895. Les restitutions donnent le sens général ; mais le détail n'en peut être considéré comme certain.

2. *Ibid.*, t. IX, n. 1206 (= P. M. Meyer, *Juristische Papyri*, n. 10).

3. Sur ce sens de l'adoption dans l'Athènes classique, voir L. Gernet, *La création du testament*, *Rev. Ét. grecques*, t. XXXIII, 1920, p. 123 et suiv. ; p. 249 et suiv.

4. Ce transfert n'apparaît pas, comme l'a remarqué P. M. Meyer, *Jur. Pap.*, p. 22, dans l'acte d'adoption d'Oxyrhynchos.

5. En Égypte, l'adoption des enfants trouvés n'était pas rare si l'on en juge par l'article 41 du *Gnomon de l'idios logos*, qui a donné lieu à tant de discussions ; voir, en dernier lieu, J. Carcopino, *Mém. Soc. nat. Antiquaires de France*, 1924-1927, p. 59-86.

d'un héritage peut déjà créer au moins une apparence de dévouement filial[1]. Il est plus sûr encore de tenir l'enfant dans une dépendance dûment reconnue. C'est ce qu'a fait Agathâs en s'assurant jusqu'à sa mort des services qu'Aphrodisia ne pourrait refuser sans mettre en péril ce statut de liberté, lequel est toujours révocable si les conditions qui l'accompagnent ne sont pas strictement exécutées.

P. ROUSSEL.

Juillet 1942.

1. Plutarque, *De amore prolis*, III, 497 *a* et suiv., présente de curieuses remarques sur les dévouements intéressés qui entourent les riches et pourraient les dispenser d'avoir des enfants de leur fait.

NOTES CRITIQUES

SUR

L' « HISTOIRE AUGUSTE »

I. — Julien et l'or coronaire.

Analysant avec sa finesse habituelle quelques-unes des causes du déclin de l'Empire après les Sévères, Mlle Claire Préaux a récemment étudié, dans la *Chronique d'Égypte*[1], le *P. Fayum 20*, où nous a été conservée la moitié environ d'un édit impérial sur l'*aurum coronarium*. En voici la traduction qu'elle a faite d'après la dernière édition, celle de Hunt et Edgar, *Select papyri*, II (Londres, 1934), n° 216 :

« L'empereur César, fils du dieu Magnus Antonius Pius, petit-fils du dieu Septimius Severus Pius, Marcus Aurelius Severus Alexander, pius, felix, augustus, pontifex maximus, revêtu de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, dit... :

« ... Que mes sujets ne soient pas contraints de verser une contribution qui dépasse leurs moyens, pour faire preuve cette année de la joie qu'ils éprouvent de mon accession à l'Empire. C'est ainsi que se présenta à mon esprit cette décision. Au reste, je ne manque pas d'exemples, et notamment je désirais imiter Trajan et Marc, mes ancêtres, ces empereurs qui furent extrêmement dignes d'admiration et dont je prends la résolution de suivre jalousement la politique dans les autres domaines. Aussi, si l'indigence présente des finances publiques ne l'empêchait, j'aurais montré de manière plus éclatante ma générosité et je n'aurais pas hésité à remettre et l'arriéré de cette contribution, s'il en fût, et toutes les prestations votées au titre de « couronnes », par les cités, à l'occasion de mon accession à la dignité de César, ainsi que celles qui doivent être encore votées par elles à l'occasion de cet événement. Mais, ces taxes, je ne crois pas pouvoir les remettre, pour les raisons que je viens de dire.

1. *Chronique d'Égypte*, XXXI, 1941, p. 121-133.

« Cependant, je n'ai pas perdu de vue que ce sont là les seules que les cités puissent encore assumer, d'après ce que je constate, dans les circonstances présentes. C'est pourquoi je fais savoir à tous les ressortissants de toutes les cités d'Italie et des provinces que je leur fais remise des sommes réclamées en lieu et place des couronnes d'or à l'occasion de mon accession au pouvoir impérial, pouvoir où m'ont porté les désirs et les vœux de l'univers.

« Et, cette mesure, ce n'est point par excès d'opulence que je la prends, mais elle résulte d'une volonté qui, depuis que je suis César, m'a inspiré de lutter pour arrêter la décadence, et ce, non point par des demandes fiscales, mais simplement par une politique de modération, qui évite toute dépense destinée à des fins privées. Car mon ambition est bien moins de posséder des richesses captées à toutes les sources que de développer cet Empire par mon humanité et mes bienfaits. Ainsi mes préfets, délégués par moi à la tutelle des peuples — ces hommes que je n'ai choisis pour leur mission qu'après de très sévères épreuves — prendront, eux aussi, la décision de se conduire avec la plus grande modération. Car, plus que jamais en vérité, les gouverneurs des provinces devraient comprendre avec quel zèle et quelle prévoyance il convient qu'ils épargnent les peuples aux destinées desquels ils président, lorsqu'il leur est donné de voir que l'Empereur lui-même gère les affaires de sa royale souveraineté avec un tel souci de l'ordre et de la mesure, avec une telle maîtrise de soi.

« Dans chaque cité, les autorités prendront soin d'afficher les copies de ce mien décret, en public et bien en vue.

« An I, 30 Payni. »

Depuis qu'il a été publié en 1900 par Grenfell, Hunt et Hogarth, le *P. Fayum 20* n'a cessé d'être l'objet de discussions. Les éditeurs attribuaient l'édit sur l'*aurum coronarium* qu'il contient à Alexandre-Sévère. Dessau y reconnut bientôt une mesure prise par Julien en 362, et cette opinion fut suivie par Bruns, puis par Bidez et F. Cumont, qui ont rangé ce texte dans leur édition des œuvres de Julien [1]. Wilcken [2], qui avait admis tout d'abord, en la renforçant d'arguments nouveaux, la datation de Dessau, s'est rallié vingt ans plus tard à l'avis des éditeurs, et ses conclusions tendent au-

1. Dessau, *Rev. Phil.*, 1901, p. 285 et suiv ; Bruns, *Fontes*, VII, n° 96 ; Bidez-Cumont, *Iuliani... epistulae*, Paris, 1922, n° 72.

2. U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforschung*, II, 1902, p. 169 ; *Zu den Edikten*, *Zeitschr.-Savigny*, *R. A.*, XLII, 1921, p. 150 ; M. Rostovtzeff, *Sozial u. Wirtschaft. Gesch.*, II, 1931, p. 350 ; Claire Préaux, *op. cit.*, p. 124.

jourd'hui à s'imposer. A vrai dire, de part et d'autre, de bons arguments ont été produits. Un fait paraît aujourd'hui hors de discussion : quand Alexandre-Sévère, César depuis le 10 ou 11 juillet 221, prit le titre d'Augustus le 11 mars 222, il pouvait se dire consul pour la première fois, alors que Julien, cinq ans après avoir été César, était *consul III* quand il fut acclamé *imperator* en 360.

Ainsi que Wilcken l'a montré, les quelques lettres qui subsistent de l'intitulé de l'édit autorisent pleinement son attribution à Alexandre-Sévère, alors que la titulature de Julien, telle que nous la donnent les inscriptions, s'y coule avec difficulté. Il est donc vrai que l'édit nous est donné comme une œuvre d'Alexandre-Sévère. Mais, quand on étudie le texte, aucune des raisons apportées jusqu'ici ne pourrait déterminer notre choix.

Il n'est pas du tout certain que Julien, César dès 355, ne pouvait en 361 attendre des cités le vote de couronnes d'or pour une nomination vieille de plus de cinq ans. En effet, cet argument de Wilcken perd de sa valeur, quand on songe que Julien n'avait peut-être pas reçu d'or coronaire de la part des villes d'Asie, de Syrie et d'Égypte qui étaient restées sous la stricte domination de Constance. En fait, nombreux furent, d'après Eunape[1], les ambassadeurs qui lui apportèrent à Constantinople l'*aurum coronarium* des cités d'Asie après la proclamation de sa royauté, c'est-à-dire après son accession à l'Empire, en 361. Peu importe, d'autre part, que notre texte soit daté du 24 juin : dans l'une et l'autre hypothèse, il s'agit de la publication de l'édit en Égypte, et nous savons que celle-ci peut être fort tardive ; la *Constitutio Antoniniana* de 212 n'a été affichée à Alexandrie que sept mois après l'avoir été à Rome.

Nous éprouvons les mêmes doutes si nous examinons les idées de modération et de justice dont l'auteur de l'Édit prétend s'inspirer. On doit reconnaître avec Wilcken[2] que l'œuvre d'Alexandre-Sévère, telle que son contemporain Hérodien nous la fait connaître, procède des mêmes principes et s'exprime par les mêmes mots qu'emploie l'auteur de l'Édit[3]. Mais Dessau trouvait dans les

1. *F. H. G.* (Müller), IV, p. 21.
2. Cf. U. Wilcken, *op. cit.*, p. 152, n. 2.
3. Je laisse délibérément de côté les textes qu'on pourrait extraire de la *Vita Alexandri*, en particulier ch. 15, 3 : *dicens malum populi villicum esse imperatorem qui ex visceribus provincialium homines non necessarios nec reip. utiles pasceret.* En effet, N. H. Baynes, *Historia Augusta*, 1926, p. 124, a montré que de tels passages de la *Vita* trouvent leurs correspondants dans les historiographes de Julien et dans l'œuvre littéraire de Julien lui-même.

œuvres de Julien de nombreuses allusions à la σωφροσύνη et à la φιλανθρωπία qui anime l'empereur auquel est attribué l'Édit. Particulièrement intéressant me paraît ce passage de l'*Éloge de Constance*, qui date de la période où Julien n'était encore que César : « En général, si on veut considérer en elle-même l'utilité, qu'on l'apprécie sans avoir en vue l'argent, et sans calculer le revenu des territoires, comme le feraient les vieux avares des poètes comiques, mais qu'on ne songe qu'à la grandeur de l'Empire et à la dignité impériale. » Plus tard, dans le *Discours sur la royauté*, 32, Julien évoque « les constructions assyriennes, les services imposés pour des splendeurs ruineuses » qui sont autant de vexations dont on va être débarrassé. Qu'il s'agisse dans sa bouche, comme il est vraisemblable, des grandes basiliques de Jérusalem et d'Antioche ou des palais de Constantinople, édifices bâtis ou achevés par Constance, peu importe, si nous pouvons y reconnaître l'expression de la volonté de l'auteur de l'Édit qui entend « faire une politique de modération, qui évite toute dépense destinée à des fins privées ». De tels sentiments, une telle conception des devoirs du prince et des mesures à réaliser avec détermination sont plus naturellement à leur place dans l'œuvre de Julien, qui, comme César, donna, on le sait, en Gaule, de nombreuses preuves de son initiative. Mais le jeune homme de quatorze ans qu'était Alexandre-Sévère en 221 régnait sous le contrôle de sa grand'mère, l'intelligente Julia Moesa qu'assistaient les grands juristes de ce temps et notamment Ulpien. La cour de 222 a fort bien pu inspirer le rédacteur de l'Édit. Ainsi le fond du document ne nous donne pas de raisons décisives de penser que l'auteur de l'Édit est Alexandre-Sévère plutôt que Julien. D'autre part, l'écriture du *P. Fayum 20* nous reporte au moins un siècle après le 24 juin 222, qui serait pour Wilcken la date de notre Édit.

L'examen des institutions et des faits politiques qu'implique la rédaction de l'Édit nous permettra de sortir de cette contradiction. Wilcken avait déjà remarqué en 1902 que l'expression τὰ τῆς βασιλείας διοικοῦντα (ligne 21) est propre aux usages de la chancellerie impériale du IVe siècle ; à l'en croire, si nous attribuons l'Édit à Alexandre-Sévère, nous ne pouvons expliquer pourquoi le rédacteur du document ne connaît que des ἡγεμόνες impériaux, alors qu'au début du IIIe siècle subsistaient des provinces sénatoriales [1].

1. *Archiv*, II, p. 169.

Mais il y a mieux, car le rôle imparti à un César par l'Édit, normal au IVe siècle, eût été un anachronisme sous Alexandre-Sévère. En effet, quand il fut nommé César à moins de quatorze ans, en 221, il n'était autre que l'héritier désigné. Tous les empereurs de ce temps ont voulu assurer eux-mêmes leur succession. Suivant l'exemple de Septime-Sévère, qui avait eu au plus haut point le sentiment dynastique, Macrin se choisit immédiatement pour héritier son fils Diaduménien, dont il rehaussa le titre de César en lui donnant l'épithète de *nobilissimus*, afin, sans doute, de mieux l'opposer à la famille des Sévères. Quand celle-ci, grâce à l'armée d'Orient, l'eut remplacé par Élagabal, Julia Moesa contraignit, en 221, le jeune empereur à adopter son cousin Alexandre-Sévère, à seule fin d'assurer l'Empire à la dynastie sévérienne. Celui-ci n'eut aucune fonction définie, et, par conséquent, même sous l'inspiration et le contrôle de sa mère, l'intelligente Mamaea, et des tout-puissants juristes de la Cour, il n'eut pas l'occasion de faire une politique personnelle. Celle-ci suppose, d'ailleurs, un véritable partage de l'Empire, dont nous n'avons dans les textes de cette période aucune trace. Bien au contraire, les instructions nous montrent Alexandre-Sévère associé dans certaines occasions à Élagabal, dont il porte alors le titre d'*Augustus ;* mais, quand il est nommé seul sur la pierre, il est dit seulement *nobilissimus Caesar* [1], ce qui signifie que, tant qu'il ne fut que César, on ne songea pas à le distinguer de l'empereur et pas davantage à le séparer de la souveraineté de celui-ci. A vrai dire, depuis que l'intervention de l'armée rend chaque jour plus instable l'avenir de l'empereur, celui-ci cherche à assurer sa succession en donnant à son héritier des titres qui le rapprochent de plus en plus de sa propre dignité [2]. Mais il ne s'agit que d'honneurs. Presque jusqu'à la fin du IIIe siècle le César n'eut aucune part de la souveraineté ; sans pouvoirs qui lui fussent propres, il ne régna point ; séparé de l'*Augustus*, il ne fut que l'héritier du trône dans l'ombre duquel il vivait. La numismatique a parfois rendu compte de cette situation. Quand, par exemple, une monnaie de Maximin donne, en 236, pour la première fois, le titre d'*Augustus*, le plus jeune des deux empereurs porte un costume civil et il n'a pas la couronne de laurier de son père [3].

1. Cf. K. Hönn, *Quellenuntersuchungen*, 1911, p. 48, 91, 113 ; A. Jardé, *Études crit. sur la vie et le règne de Sévère-Alexandre*, 1925, p. 12, n. 5.

2. Kornemann, *Reichsteilung u. Doppelprinzipat*, 1930, p. 90 et suiv., a bien noté ce rapprochement du *Caesar* et de l'*Augustus ;* mais il n'en a pas recherché la raison.

3. Cohen², IV, *Maximin* 104 = *Maxime* 16.

Ainsi, dans la *Victoria Augustorum* que célèbre cette pièce, le César Maxime n'a aucune part. Il n'a pas commandé d'armée ni administré de territoire, son autorité propre n'a pas eu à s'exercer, la *Victoria Augustorum* n'est autre que celle d'une maison impériale.

Le César du IVe siècle a une tout autre situation. Julien César dirige toute l'administration de la Gaule, en même temps qu'il commande les armées de ce pays ; s'il est soumis au contrôle rigoureux de l'*Augustus* Constance qui l'a nommé et dont il se dit l'*apparitor fidus*, s'il déclare ne rien faire sans en rendre compte à l'empereur de Constantinople, dont il aurait reçu une sorte de délégation de pouvoirs dans un territoire limité, il n'est point à proprement parler le chef d'un gouvernement, car l'administration dépend d'un préfet du prétoire qu'il n'a point eu à nommer, mais il contrôle celle-ci ; il peut donc avoir une politique propre. C'est ainsi qu'en matière de finances et de fiscalité, il put agir efficacement, réduisant des deux tiers la capitation des Gaules et réorganisant la levée de l'impôt de la *Belgica Secunda*[1]; pour l'*aurum coronarium* qui nous occupe, il enleva au préfet des Gaules le droit d'en fixer l'assiette et le taux[2].

Une telle transformation des pouvoirs des Césars remonte à la fin du IIIe siècle. C'est sous le règne de Carus que, pour la première fois, un César reçut la mission de défendre et de gouverner au nom de l'*Augustus* un pays déterminé[3]. Carinus eut en Occident non seulement la *tribunitia potestas*, mais aussi l'*imperium proconsulare*. Il est remarquable qu'il soit aussi le premier des Césars à porter sur les monnaies la couronne de laurier, qui devint alors l'insigne distinctif de la souveraineté commune aux Césars et aux Augustes[4]. Les Césars de la Tétrarchie en furent pourvus ; ils la conservèrent comme attribut particulier, quand, après 326, dans la monarchie unitaire de Constantin seul l'*imperator maximus* eut droit au diadème[5]. Julien est le dernier des Césars à l'avoir mise sur son monnayage. Après lui, l'insigne disparut de l'effigie impé-

1. Ammien Marcellin, XVI, 5, 14 ; XVII, 3 ; XVIII, 1, 1. Cf. Stein, *Gesch. des spätröm. Reichs*, 1928, p. 224.

2. Ceci prouve que le préfet du prétoire, après avoir été appelé à fixer l'indiction, calculait d'après la capitation l'assiette de l'*aurum coronarium*, selon un principe qui servait au même moment en Égypte à lever les taxes les plus diverses (cf. P. Lond., Inv. 2574, *Mélanges Maspero*, II, p. 105 (1935).

3. Cf. *Vita Cari*, 7, 1. Kornemann, *op. cit.*, p. 108.

4. Mommsen, *Staatsrecht*, I³, p. 428 ; Alföldi, *Röm. Mitt.*, L, 1935, p. 19.

5. Cf. Alföldi, *op. cit.*, p. 40, qui a bien montré que dans ce diadème, que les textes appellent *corona*, survit la tradition de la couronne d'or des triomphateurs.

riale. Il n'avait, du reste, plus de raison d'être, car avec Julien pour la dernière fois au IVe siècle un César fut créé [1].

D'aucun empereur antérieur à Julien, sauf d'Antonin le Pieux, selon l'*Histoire Auguste*, dont le témoignage mérite d'être pesé, on ne peut dire qu'il reçut comme César un don de joyeux avènement [2]. Il y avait sans doute une raison de principe à limiter ainsi cet hommage au prince qui n'avait pas mis sa souveraineté en partage. Il est manifeste, en effet, que de ses origines l'*aurum coronarium* a gardé la marque. La couronne offerte était, sous la République, celle du triomphe [3]. Pendant le Haut-Empire, Aulu-Gelle note que ce qu'on appelle couramment l'*aurum coronarium* sert à décerner aux *imperatores* des couronnes d'or *ob honorem triumphi* [4]. En fait, c'est après leurs victoires que Claude, Titus, Probus trouvèrent un motif de lever cet impôt [5]. Au IVe siècle encore, Constantin, après la bataille du pont Milvius, Constance, après avoir soumis Maxence, en eurent encore le bénéfice. C'est l'entrée triomphale de Julien à Édesse au cours de la guerre parthique qu'honore la levée d'un *aurum coronarium* dans cette ville. Il en sera de même pour Jovien à Nisibis. Après Julien, l'idée triomphale n'est point morte, puisque les Tripolitains offrent à Valentinien à son avènement des statues de la Victoire *ob imperii primitias* [6]. Il eût été difficile de lever un impôt ainsi associé à l'idée triomphale, tant que l'honneur de ce triomphe resta un privilège de l'*Augustus*. A ce point de vue, relevons-le encore, un changement apparaît à la fin du IIIe siècle, aussi bien dans les pouvoirs des Césars que dans les insignes qui leur sont confiés.

Ainsi les raisons s'accumulent pour nous empêcher de croire qu'Alexandre-Sévère puisse être l'auteur véritable de l'Édit. Nous sommes cependant bien obligés d'admettre après les observations de Wilcken qu'aucun autre nom que le sien ne peut avoir figuré

1. Au Ve siècle, en 424, Valentinien III porta encore le titre de César, mais il eut les pouvoirs d'un *Augustus*. Cf. E. Stein, *Gesch.*, I, p. 427 et suiv.

2. *Vita Pii*, 4 (voir plus loin, p. 222).

3. Une loi de César précisa qu'on ne pouvait en décerner ou en accepter *nisi decreto triumpho* (Cicéron, *In Pisonem*, 37).

4. Aulu-Gelle, 5, 6.

5. Voir les textes réunis par Godefroy dans son Commentaire au *Cod. Theod.*, XII, 13, 4, que les auteurs des articles *aurum coronarium* du *Dictionnaire des Antiquités* et de la *R. E.* de Pauly-Wissowa ont pillé à l'envi.

6. Cf. Ammien, 28, 6. Le fait est d'autant plus intéressant que, par suite d'un abus dénoncé par la loi de César citée plus haut, l'empereur levait au IVe siècle un *aurum coronarium* sous les prétextes les plus divers, ainsi qu'une loi de 379 le reconnaît explicitement (*Cod. Theod.*, XII, 13, 4).

dans l'intitulé. Une seule explication permet d'échapper à cette difficulté : c'est de voir dans l'Édit un faux attribuant à Alexandre-Sévère des mesures prises en fait par Julien. Nous savons par Ammien Marcellin et Zosime que Julien, quand il devint *Augustus*, reçut des villes d'Asie un *aurum coronarium*. Il est vraisemblable qu'il prit alors des mesures pour faire payer à l'Orient, jusqu'alors soumis à Constance, un impôt qu'il avait déjà levé en Occident dans ses provinces comme César. Mais ce n'était point là chose facile pour Julien qui se présentait en libérateur de l'Orient, en maître modéré et juste, inspiré par la seule Raison. Sa propagande, en composant les traits du personnage qu'il veut être, l'a mis dans une situation embarrassante. S'il exige, en effet, de l'ensemble de l'Empire un *aurum coronarium*, il fait payer deux fois à l'Occident le même impôt ; s'il le lève dans le seul Orient comme *Augustus*, on aura vite fait de dénoncer dans ce pays où il veut être bien reçu sa cupidité et son hypocrisie. En réclamant l'arriéré de la taxe, il ne demande rien aux villes que ce qu'elles doivent raisonnablement lui verser ; en prévoyant le vote de cette même taxe par celles qui ne se sont pas encore exécutées, il fait preuve encore d'équité. Ces deux catégories de villes ne sauraient, me semble-t-il, appartenir à la même région : en effet, le rédacteur de l'Édit considère comme normal que les unes soient en retard pour leurs versements et que les autres n'aient pas encore délibéré sur ce don de joyeux avènement ; une telle situation ne peut être comprise que si les premières sont celles d'Occident et les secondes celles d'Orient. Il faut aussi que l'Orient n'ait pas été appelé à payer ces couronnes en même temps que l'Occident.

Il est bien évident que l'indigence des finances publiques ne donnait pas à Julien un motif suffisant de maintenir ses droits à l'*aurum coronarium* « voté à l'occasion de son accession au titre de César », car la levée dans tout l'Empire d'un or coronaire offert à l'*Augustus* qu'il était récemment devenu eût rapporté bien davantage. L'embarras de l'empereur a des raisons d'ordre politique. Il a soin de marquer dans son Édit qu' « il a été porté au pouvoir impérial par les vœux et les désirs de l'univers ». S'il n'a jamais nommé de César, c'est qu'il tenait à ne partager avec personne la domination du monde. En réalisant une sorte d'égalité devant l'or coronaire entre son ancien domaine et les provinces qu'il venait d'acquérir, il affirmait l'universalité de son pouvoir. De plus, quand il faisait payer par l'Orient l'*aurum coronarium* dû au César, il fai-

sait reconnaître à ces pays que le début de son règne remontait au moment où Constance l'avait envoyé comme César gouverner l'Occident. Aussitôt après la période d'une tension si grave que la guerre eût éclaté si Constance n'avait été emporté par la mort, une telle unanimité était difficile à atteindre. Un précédent opportunément découvert et divulgué n'était point inutile. Le choix d'Alexandre-Sévère s'explique aisément, ainsi que le rappel de la politique de modération fiscale que l'on supposait au temps de Julien avoir été celle de Trajan et de Marc-Aurèle. N. H. Baynes a longuement montré combien l'exemple de cet empereur a été un des thèmes d'élection de la propagande de Julien[1]. Le faux Édit de 362 est sorti des mêmes milieux politiques que l'*Histoire Auguste.*

S'il en est bien ainsi, le fait a une certaine importance pour le problème de l'*Histoire Auguste.* D'abord on n'accordera plus la moindre valeur à la notice de la *Vita Pii* qui fait mention d'un *aurum coronarium* offert par l'Italie et les provinces à Antonin le Pieux, quand, en janvier 138, il fut adopté par Hadrien. Ce n'est là, en effet, qu'un précédent aussi anachronique que celui qu'on voulut créer avec le faux Édit de 362. En second lieu, on pourrait s'étonner que l'Édit mis au nom d'Alexandre-Sévère puisse faire état d'une politique que le jeune empereur, ou plutôt son entourage, aurait eu tout le temps de pratiquer avant le printemps de 222, car, en fait, Alexandre-Sévère ne fut César que pendant huit mois. Mais une telle affirmation paraissait moins étrange aux contemporains de l'Édit qui pouvaient lire dans la *Vita Alexandri* que le jeune prince avait été nommé César dès la mort de Macrin, dans l'été de 218. Ce détail, condamné par le silence de Dion Cassius et d'Hérodien, n'a pas été inséré tardivement dans le texte, comme l'a pensé Jardé[2]. Le faux édit de 362 nous invite à penser qu'il a pu figurer sans choquer personne dans le texte original de l'*Histoire Auguste.* L'allongement du règne d'Alexandre-Sévère comme César ne peut être expliqué que par le désir de la Cour et de l'entourage de Julien de faire en toutes choses du successeur d'Élagabal le modèle de leur souverain. Quant à l'anachronisme, il est à joindre à ceux que N. H. Baynes a relevés en si grand nombre dans la *Vita*

1. Sur l'extraordinaire intérêt que les *Scriptores Hist. Augustae* portent au *nomen Antoninorum,* voir les textes cités par N. H. Baynes, *Historia Augusta,* p. 67 et 101. Sur les rapports entre la *Vita Alexandri* et le règne de Julien, voir N. H. Baynes, *op. laud.,* p. 118 et suiv.

2. *Vita Alex.,* 1, 2 ; 2, 4 ; 8, 1. Cf. Jardé, *op. cit.,* p. 7.

Alexandri. Enfin, et surtout, on notera que pour la première fois nous rencontrons dans un papyrus un faux destiné à servir une propagande. Ce texte peut avoir été répandu comme un tract à l'occasion des mesures particulières qui en ont provoqué la rédaction ; il peut aussi avoir été tiré d'un recueil de constitutions impériales, où il aurait été inséré dans le chapitre ou le livre relatifs à l'impôt dont il traite. Quoi qu'il en soit, il me paraît évident que, sous le règne de Julien, une propagande s'est exercée sous une autre forme que celle que N. H. Baynes a eu le grand mérite de découvrir dans l'ensemble de l'*Histoire Auguste.* Et ceci devrait amener les historiens modernes à considérer avec une prudence renouvelée les documents que nous trouvons reproduits dans les œuvres politiques de ce temps, qu'il s'agisse de l'*Histoire Auguste* ou de la *Vita Constantini.*

W. SESTON.

Montpellier, mai 1942.

LA STATION ROUTIÈRE DE « FINES »

LE LONG DE LA ROUTE ROMAINE DE L'OISANS

ET LES LIMITES DU PAYS DES « UCENNI »

On sait que la Table de Peutinger porte la figuration d'une route directe entre le col du Mont-Genèvre (*Alpis Cottia*) et Vienne, chef-lieu des Allobroges, par *Cularo* (Grenoble). L'identification du tracé et des stations entre Briançon et Grenoble a donné lieu à de longues controverses ; c'est que la tradition de la Table, particulièrement médiocre pour cette région, ouvrait un vaste champ à l'incertitude : les erreurs évidentes portant sur les chiffres des distances, le caractère déconcertant des noms de stations constituaient autant de difficultés et les faibles traces laissées par la voie sur le terrain n'aidaient guère à résoudre le problème [1].

Aussi bien les hypothèses les plus risquées ont-elles été envisagées ; sans perdre de temps à les énumérer, nous rappellerons seulement que les principaux résultats acquis ont été condensés dans l'étude pénétrante de H. Ferrand sur « les voies romaines du Dauphiné [2] ». Tirant parti des rares vestiges incontestables de la voie, Ferrand s'est efforcé de reconstituer l'ensemble du tracé [3]. Venue du sommet de Briançon, la voie remontait, selon cet archéologue, le thalweg de la Guisane jusqu'au col du Lautaret ; à partir de ce point, elle empruntait la vallée de la Romanche et, s'écartant le moins possible de la rivière qu'elle côtoyait tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche, elle atteignait Bourg d'Oisans,

1. Le total des milles entre Briançon et Grenoble est très inférieur à la distance à vol d'oiseau ; on n'a pu rapprocher aucun nom de station d'un nom de localité moderne (*Mellosedum* a parfois été rapproché de Mizoen, mais la ressemblance relative entre les deux noms ne correspond pas à un rapport réel).

2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. 23 et suiv. Avant Ferrand, la meilleure étude, encore intéressante à consulter, est la suivante : Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, Paris, 1883, in-8°. Les travaux postérieurs à celui de Ferrand seront signalés au cours de cet article.

3. Ces vestiges sont : la porte romaine de Bons et le tronçon entre Bons et le Chatelard, le tronçon de Rochetaillée, les ruines de pont présumé antique à Gavet, les restes de voie à Jarrie.

puis Vizille ; de là, elle tirait au plus court sur Grenoble. Quant aux stations, Ferrand parvenait à indiquer leur emplacement probable et les rectifications qu'il convenait d'apporter aux chiffres de la Table.

Il y a une dizaine d'années, la thèse de Ferrand a trouvé un censeur sévère dans la personne de M. Allix. Si l'on en croit cet éminent géographe, le système de Ferrand serait vicié par une erreur de principe ; les chiffres de la Table exprimeraient non des milles, comme on l'avait cru, mais des lieues gauloises ; par cet habile artifice, les chiffres de la Table n'auraient plus besoin d'être corrigés [1]. Malheureusement, il est impossible de suivre M. Allix dans son raisonnement : la Table mentionne expressément que les chiffres expriment des lieues gauloises au nord de Lyon, par conséquent des milles romains dans la *Provincia*. On peut, du reste, s'assurer que les routes de la Tarentaise et de la Durance sont effectivement comptées en milles [2] ; comment admettre que la route de la Romanche, tracée sur la Table entre les deux précédentes, soit divisée en lieues?

Ferrand avait donc apprécié sainement en comprenant comme des milles les chiffres de la Table relatifs à cette route. Le tracé reconstitué d'après les recherches de ses prédécesseurs et les siennes propres a pour lui la logique : il obéit au principe qui guidait les ingénieurs romains : établir la liaison entre deux points par le chemin le plus rapide ; il répond également à l'idée que nous avons acquise de l'utilisation postérieure des voies, puisqu'il se confond le plus souvent avec la route du moyen âge. En ce qui concerne les stations, l'impossibilité où l'on a été de fixer une seule d'entre elles avec assez de certitude laisse planer un doute général sur les identifications proposées. Au contraire, il apparaît clairement que, si l'emplacement d'une station était bien déterminé, il deviendrait aisé ensuite de retrouver les autres.

C'est dans ce sens que nous avons essayé de faire progresser la

1. A. Allix, *L'Oisans*, Paris, 1929, in-4°, p. 317 et suiv. M. Allix a dû emprunter cette idée à K. Miller, *Itineraria romana*, Stuttgart, 1916, in-4°, col. 102 (sur cet ouvrage, voir l'appréciation de M. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, *Routes*, p. 127) ; du reste, les chiffres, même compris en lieues, auraient encore besoin d'être corrigés.

2. Prenons quelques exemples de distances entre stations bien identifiées : 1° route de la Tarentaise : entre *Darantasia* (Moutiers en Tarentaise) et *Aximam* (Aime) se lit le chiffre 10 ; or, les 14 kilomètres séparant ces deux localités correspondent à 10 milles ; 2° route de la Durance : entre *Rama* (la Roche de Rame) et *Eburno* (Embrun), le chiffre porté est 17, équivalent à 25 kilomètres, s'il s'agit de milles, à plus de 37, s'il s'agissait de lieues ; la route moderne, assez sinueuse, compte 27 kilomètres.

question. Relisons d'abord, en les confrontant, les deux documents antiques qui nous font connaître cette route et inscrivons en regard les identifications proposées par Ferrand (et accessoirement par d'autres érudits) :

Table de Peutinger		Anonyme de Ravenne	Localités modernes
Brigantione			Briançon.
↓	VIII		
Stabatione		Savatione	Le Monestier-les-Bains (Ferrand) ; les Fréaux, comm. de la Grave (Longnon).
↓	VII		
Durotinco		Durotingo	Les Vernois, comm. de la Grave (Ferrand) ; Degoul, comm. de Mont de Lans (Longnon).
↓	X		
Mellosedo		Metroselon	Mont de Lans (Ferrand) ; les Grandes-Sables, comm. de Bourg d'Oisans (Longnon).
↓	V		
Catorissium		Cantourişa	Bourg d'Oisans? (Ferrand) ; Pont-de-Gavet (Longnon).
↓	XII	Fines	Vizille (Fl. Vallentin) ; Gavet? (Ferrand) ; région de Sechilienne (Allix).
Culabone		Curarore	Grenoble (aucun doute possible).

La concordance entre les deux documents est remarquable ; toutefois, on observera d'emblée que l'Anonyme de Ravenne fait connaître une station de plus que la Table : il l'appelle *Fines* et la situe entre *Cantourisa* et Grenoble. Longnon a considéré cette station comme inexistante, car, explique-t-il, *Catorissium* et *Cularo* faisaient partie d'une seule et même cité, Vienne et plus tard Grenoble [1]. Longnon s'appuyait sur l'absence d'une frontière ecclésiastique à l'est de Grenoble, dans la vallée de la Romanche, et jugeait impossible l'existence d'une localité appelée *Fines* en une telle zone. De nos jours, les progrès de la géographie historique ont montré que la correspondance entre diocèses et cités gallo-romaines n'était pas aussi absolue qu'on l'avait cru. Du reste, les toponymes *Fines* et équivalents ne s'appliquent pas uniquement à des limites de cités ; ils peuvent évoquer des limites secondaires, limites de *pagi*, voire des limites politiques antérieures à l'ère chrétienne. L'objection soulevée jadis par Longnon n'est pas définitive.

D'autre part, il est parfaitement vraisemblable d'admettre que

1. Desjardins-Longnon, *Géographie de la Gaule*, t. IV, 1893, p. 209.

le nom d'une station soit interpolé dans la Table. Le chiffre total des milles est très insuffisant, malgré toutes les corrections ; seule l'omission d'une station et du chiffre correspondant explique cette différence. Étant donné que l'Anonyme de Ravenne a reproduit dans le même ordre que la Table les noms des quatre premières stations, il n'y a pas lieu de supposer, à priori, qu'il ait déplacé la station nommée *Fines* [1].

Reconnaissons, jusqu'à plus ample informé, l'existence de *Fines* première station à l'est de Grenoble ; une incertitude demeure : le chiffre XII porte sur la Table, comme distance entre Grenoble et *Catorissium*, correspond-il en réalité à la distance entre Grenoble et *Fines* ou à la distance entre *Fines* et *Catorissium*? Dans le premier cas, il faudrait chercher *Fines* à dix-huit kilomètres de Grenoble, soit à proximité de Vizille ; dans le deuxième cas et en supposant que *Catorissium* se situe vers Bourg d'Oisans, *Fines* aurait dû se trouver à dix-huit kilomètres en aval de cette localité, soit sur le territoire de Livet-et-Gavet. Les érudits, qui ont admis l'existence de *Fines*, ont d'ailleurs indiqué ces mêmes parages ; mais ni Vizille, ni Gavet, ni Séchilienne ne rappellent *Fines* par leur nom. La localisation de cette station, comme celle de toutes les autres *mansiones* de la route, reste donc conjecturale.

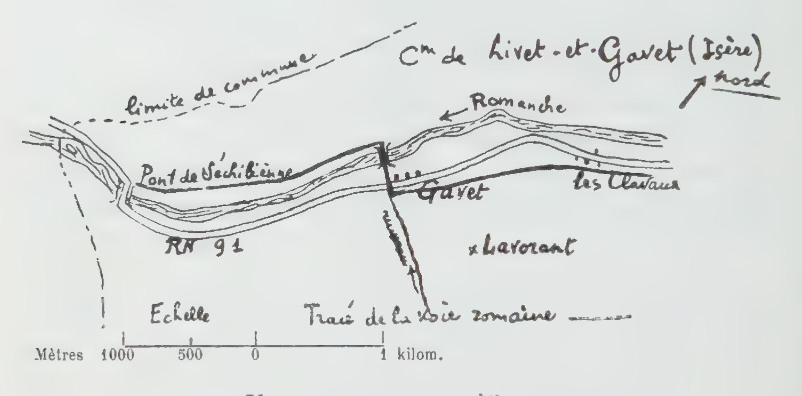
Nous avons pensé intéressant de rechercher si la toponymie locale n'avait pas conservé le souvenir de la limite présumée ; pareille entreprise a pu paraître naguère encore chimérique ; les résultats de plus en plus précis obtenus par la toponymie la justifient amplement. Toujours est-il que nous croyons avoir trouvé ce que nous désirions et c'est à l'ouvrage de M. Allix sur l'*Oisans au moyen âge* [2] que nous devons le premier indice de la solution.

En parcourant les listes de lieux habités que renferme l'*État de l'Oisans* en 1339, notre attention a été attirée par un écart, aujourd'hui détruit, de la paroisse de Livet désigné par *Avorandus ;* ce lieu est inscrit sur la carte de M. Allix à l'ouest de Livet entre Salignères et le pont de Portes. Le nom d'*Avorandus* avait d'ailleurs exercé un certain rayonnement : le hameau actuel des Clots s'ap-

1. Ferrand se demandait si le rédacteur de la Table n'avait pas omis le nom de la station correspondant à Bourg d'Oisans ; il y aurait alors interversion des deux dernières stations de la part de l'Anonyme de Ravenne ; la confrontation de la Table et du texte de l'Anonyme rend cette hypothèse très peu probable.

2. Paris, 1929, in-8° ; cf. p. 165 ; par une singulière mésaventure, c'est M. Allix lui-même qui avait proclamé chimérique la recherche des stations suivant la méthode que nous exposons.

pelait en 1339 *Cloti de Avorando* et la gorge de la Romanche elle-même s'appelait *cumba de Avorando.* Le Dictionnaire topographique de l'Isère cite les mêmes mentions et ajoute celle de *nemus Avorandi.* Ainsi le même mot a servi à désigner, au XIIIe-XIVe siècle, un village, un bois et la vallée. De ces trois désignations qui attestent la richesse sémantique du toponyme, la première, celle qui concerne le village, paraît la plus ancienne. La situation de cet ancien lieu habité était facile à retrouver ; elle est représentée par



Voie romaine de l'Oisans
Commune de Livet-et-Gavet (Isère)
Lieu-dit Lavorant : Equoranda (= Fines)

un lieu-dit figurant à l'atlas cadastral de Livet-et-Gavet sous le nom de *Lavorant.* Ce microtoponyme, qui reproduit exactement le nom du XIIIe siècle avec agglutination de l'article défini, est situé à 600 mètres au sud-ouest de Gavet. Cette dernière considération nous a confirmé dans la conviction où nous étions que ce nom d'*Avorant* rappelait la frontière antique connue par le Ravennate. Voici nos raisons :

L'étymologie est la première. On sait que, dans les documents officiels romains, tels que les Itinéraires ou les bornes milliaires, le terme de *Fines* traduit souvent le vocable plus ancien *Equoranda. Fines* était une dénomination de remplacement, dont le cours a parfois été éphémère ; le terme prélatin est resté vivace dans le parler local[1]. Or, le primitif *Equoranda* a évolué différemment

1. M. Lebel en donne de nombreux exemples dans son article : *Où en est le problème d'Equoranda, Equaranda,* dans *Romania,* 1937, p. 145-204 ; ainsi Ingrande (Vienne) est appelé *Fines* sur les milliaires ; la Table et l'Itinéraire mentionnent un *Fines* au point où se

suivant les régions. M. Lebel a dressé la liste, avec carte, des diverses formes modernes ; les types principaux sont *Ingrande, Aigurande, Ivrande, Avarande.* Le dernier type est fréquent au sud de la Bourgogne ; dans la *Provincia*, le toponyme a été très rarement relevé ; toutefois, le seul exemple cité au sud-est du Rhône présente la forme de *Varardes*, simple abréviation par aphérèse de *Avarande*, et se rapporte au pays des Allobroges [1]. La comparaison entre *Avorandus* > Avorant et Avarande est assez éloquente. Au reste, la forme *Avorandus*, elle aussi, se rattache phonétiquement à *Equoranda* de la manière la plus aisée. Elle offre la même évolution du groupe *qu* en *v*, la même conservation de la contre-finale, avec un vocalisme peut-être plus rapproché du prototype [2] ; la dentale finale, encore bien prononcée au XIVe siècle, comme le prouve la latinisation *Avorandus*, cessant peu à peu d'être appuyée par un *e* muet, s'est assourdie en *t* conservé dans l'orthographe actuelle Lavorant.

D'autre part, et ce deuxième argument vient confirmer l'étymologie proposée, Lavorant répond admirablement par sa situation à un primitif *Equoranda*. La voie romaine qui accompagne régulièrement le toponyme dans les cas les plus authentiques passait à faible distance, sur la même rive de la Romanche. Il y a plus : à hauteur de Lavorant, à Gavet, la voie franchissait la Romanche : Ferrand a signalé, après d'autres archéologues, l'existence en ce lieu d'un pont antique, dont les culées étaient encore visibles au siècle dernier ; une passerelle s'élève aujourd'hui au même endroit, nommé Pont de Gavet ; un ruisseau, descendu du massif de Taillefer, vient confluer dans la Romanche. Ce pont, ce ruisseau auraient-ils marqué une limite? Il est permis de le supposer ; pour le voyageur venu de Grenoble, les abords de Gavet constituent l'entrée de la gorge de Livet et la porte de l'Oisans. Nous sommes là en présence d'une frontière naturelle : les géographes en témoignent : « le passage entre Livet et Séchilienne », écrit M. Allix, « a de tout temps marqué la limite entre l'Oisans et le bassin de Vizille [3] » ; cette limite physique était aussi au moyen âge la limite

trouve Ingrandes (Indre) ; la Table porte *Ad Fines* au point qui correspond à Ingrannes (Loiret), etc. (numéros 1, 2, 8 de la nomenclature de M. Lebel).

1. Numéro 121. M. Lebel fait remarquer très justement que la stérilité de la Provence en toponymes *Equoranda* a besoin d'être vérifiée.

2. Le timbre de la deuxième voyelle du prototype est *a* ou *o* suivant les régions (cf. Dauzat, *La toponymie française*, Paris, 1939, p. 122) ; au VIIe siècle, Ingrande de la Vienne est latinisé *Igoranda*.

3. *L'Oisans*, p. VII.

politique : le pont de l'Eychalier, à deux kilomètres en aval de Gavet, marque le commencement du mandement de l'Oisans : *locus Liveti est clavis tocius mandamenti Oysencii*, dit un texte de 1343[1].

En résumé, le toponyme Avorant, *Equoranda* probable, coïncide sensiblement avec la frontière ouest de l'Oisans ; il correspond à un point où la voie romaine franchissait la Romanche et, d'autre part, l'Anonyme de Ravenne nous apprend qu'une station du nom de *Fines*, équivalent latin d'*Equoranda*, jalonnait cette voie en amont de Grenoble. Le rapprochement de toutes ces données est significatif. Pour achever la démonstration, il reste à préciser deux points : comment la station de *Fines*, située à Gavet-Avorant, s'intègre-t-elle dans la série des autres stations de la voie? Quel peuple antique était borné par le primitif *Equoranda* que nous venons de retrouver?

Si l'on accepte, au moins provisoirement, nos déductions et que l'on place *Fines* à Gavet, une constatation importante s'impose : la première station rencontrée en remontant la vallée de la Romanche est *Catorissium*, que la plupart des érudits ont située à Bourg d'Oisans ; or, la distance de Gavet à Bourg d'Oisans, dix-neuf kilomètres, correspond, à très peu de chose près, aux douze milles que la Table mentionne par erreur entre Grenoble et *Catorissium*[2]. Ce chiffre devait s'appliquer à la distance entre *Fines* et *Catorissium ;* quant à la distance entre *Fines* et *Cularo*-Grenoble, elle a été omise, ainsi que le nom de *Fines*, sur la transcription qui nous est parvenue. Par rapport à Grenoble, la distance de Gavet suivant la voie romaine est de vingt-cinq kilomètres environ, soit dix-sept milles. Entre Bourg d'Oisans et Briançon, les dernières stations se placent comme avait prévu Ferrand et les deux corrections proposées par lui aux chiffres de la Table se confirment. Il y aura lieu à l'avenir de chercher si possible la position précise des stations ; nous l'essaierons dès que les circonstances le permettront ; pour l'instant, il faut se borner à délimiter la zone qui correspond à chacune d'entre elles. Nous allons donc transcrire une dernière

1. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 182.

2. Ferrand avait présumé l'emplacement de *Fines* à Gavet et fait la même remarque relative à la distance Gavet-Bourg d'Oisans. Certains auteurs antérieurs à Ferrand ont parlé d'une station nommée *Catorissiacum*, qu'ils confondent avec *Fines* et Gavet ; aucune référence n'est donnée pour ce pseudo-nom de lieu que nous n'avons pu retrouver dans aucun texte authentique. En dernier lieu, L. Cortès, *L'Oisans*, Grenoble, 1926, p. 29, cite encore *Catorissiacum* en l'attribuant à l'Anonyme de Ravenne et l'identifie à Gavet (Avoran) (*sic*), sans apporter d'explication.

fois les documents antiques, en mettant en parallèle les corrections et identifications auxquelles nous nous rallions ; on trouvera en note quelques remarques relatives au tracé :

Table de Peutinger		Anonyme de Ravenne		
Brigantione			Briançon[1]	
	VIII			VIII milles
Stabatione		Savatione	vers le Monestier	
	VII			XII —
Durotinco		Durotingo	entre Villard d'Arène et la Grave[2]	
	X			X —
Mellosedo		Metroselon	vers Mont de Lans[3]	
	V			X —
Catorissium		Cantourisa	vers Bourg d'Oisans[4]	

1. D'après la Table, la voie du Lautaret se détache à l'*Alpis Cottia* (Mont-Genèvre) de la route de la Durance ; il est évident que le scribe a commis une erreur ; une route partie de Mont-Genèvre vers le nord-ouest pourrait à la rigueur remonter la vallée de la Clarée, mais cet itinéraire conduirait au col des Rochilles et à la Savoie, hypothèse impossible. C'est donc à *Brigantione* que devrait être rattaché le trait qui représente la route du Lautaret ; du reste, cette partie de la Table fourmille d'erreurs (la route de Gap à Valence par Luc-en-Diois n'est-elle pas rattachée à celle du Lautaret entre *Alpis Cottia* et *Stabatione* !).

2. Fl. Vallentin et Ferrand ont indiqué les Vernois, commune de la Grave ; ils supposaient ainsi que la voie contournait un éperon schisteux entre Villard d'Arène et la Grave, tracé impliquant une montée suivie d'une descente par les chalets des Vernois ; d'après des renseignements recueillis auprès des gens du pays (en particulier un cantonnier), la voie romaine descendait directement, taillée au dessus de la Romanche dans la gorge étroite qui sépare les deux villages, et passait bien en dessous des Vernois ; la disparition complète du tracé dans les schistes mêmes s'explique par la désagrégation rapide de ces rochers, disparition dont en a un autre exemple frappant sur la rive opposée : depuis que le tunnel dit « galerie des ardoisières » a été percé, la route construite au début du XIX[e] siècle, à ciel ouvert, était déjà presque méconnaissable et il a fallu l'intervention de l'art pour la rétablir récemment à l'état de sentier pour piétons (sentier extérieur des ardoisières). Cet exemple montre combien il peut être illusoire de rechercher le tracé d'une route antique en pays de grande montagne.

3. La route du Moyen-Age passait à Mont de Lans, où il y avait un hospice pour les voyageurs (cf. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 140 et suiv. : Auberges et hôpitaux).

4. Entre Mont de Lans et surtout entre le Châtelard et Bourg d'Oisans, le tracé est incertain ; on a souvent supposé un double passage de la Romanche avec remontée sur le versant opposé, ce qui entraîne des détours considérables et des pentes inadmissibles ; nous sommes persuadés que la voie se frayait un passage dans les gorges de l'Infernet ; la trace a dû s'y effacer ; du reste, on a signalé depuis le travail de Ferrand un lambeau estimé romain au bas de la descente de l'Infernet ; ce tronçon abandonné sous le Premier Empire était appelé dans le pays « le chemin ancien des Romains » (cf. Armanet et Cortès, *Bulletin de la Soc. dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, 1927, 27 juin). Un tracé, souvent proposé jadis et toujours repris dans les ouvrages de vulgarisation touristique (en dernier lieu : M. Paillon, *Alpes de France; II : Dauphiné*, édition Alpina, Paris, [1938], p. 65), faisait passer la voie entre le Lautaret et Bourg d'Oisans par la rive droite de la Romanche et le plateau de Paris. Ferrand l'a rejeté avec raison ; on ne saurait trop faire ressortir combien il répond peu aux habitudes romaines ; en effet, la route aurait eu à couper une série de ravins très profonds et pour cela aurait dû effectuer d'immenses détours. Du Lautaret, elle aurait gagné le lac du Pontet et l'Aiguillon de Puy Golèfre (comm. de Villard d'Arène) ; un grand lacet vers le nord-est lui aurait permis de franchir à Valfroide le ravin du Maurian ; elle se

	XII		XII milles
	Fines	vers Gavet (Avorant)	
			XVII —
Culabone	Curarore	Grenoble[1]	

Le total des milles entre Briançon et Grenoble atteindrait ainsi soixante-neuf, soit cent deux kilomètres. La route actuelle en compte cent quatorze. On sait que les voies romaines sont toujours plus courtes et, de fait, à trois reprises au moins, le parcours de la voie romaine était plus direct[2]. Du reste, les chiffres exprimant les milles sont forcément approximatifs et arrondis au mille supérieur ou inférieur ; c'est pourquoi l'emplacement rigoureux d'une station donnée doit être corroboré par l'archéologie.

Quant à la frontière antique décelée par *Fines*-Avorant, il n'est peut-être pas très malaisé d'en indiquer la signification. L'Oisans, M. Allix l'a bien montré, forme une région naturelle très caractérisée, fermée sur presque tout son pourtour par des crêtes grandioses ; peu de « pays » assurément constituent une unité aussi isolée, aussi délimitée. Cellule distincte, l'Oisans a dû former à l'origine une cité particulière, habitée par une tribu propre. Tout ce que nous savons de la constitution des cités gauloises conduit à cette supposition ; bien mieux, les textes nous permettent de dépasser le niveau de la simple hypothèse. Parmi les peuplades alpestres pacifiées par Auguste, et dont les noms se lisaient sur le Trophée de la Turbie, figure celle des *Ucenni*[3]. L'idée de reconnaître les habitants de l'Oisans dans les *Ucenni* s'est présentée à l'esprit de nombreux historiens : on a fait remarquer que les

confondrait ensuite avec les chemins vicinaux qui relient aujourd'hui les hameaux de Valfroide, les Hières, Ventelon, les Terrasses, le Chazelet (comm. de la Grave) ; un nouveau lacet au nord-ouest aurait fait passer le torrent du Guâ et de là, par le hameau de Clot Raffin, la voie aurait gravi le plateau de Paris (altitude moyenne, 2,300 m., supérieure à celle du col du Lautaret !) pour redescendre sur Mizoen et la Romanche. Le seul examen de cet itinéraire sur la carte (carte au 50,000e, la Grave, feuille XXXIV-35) enlève toute illusion ; du reste, la succession de sentiers ou de chemins qui le constituent (et que nous avons entièrement parcourus) ne laisse apparaître nulle part de vestiges d'un travail romain. C'est l'identification supposée de *Mellosedum* à Mizoen qui a donné l'idée de cet invraisemblable et impossible tracé.

1. *Culabone*, fausse graphie pour *Cularone ; Cularo* est l'ancien nom de Grenoble.

2. *a)* Entre Grenoble et Vizille, la R. N. 85 compte dix-sept kilomètres et la route Napoléon par Eybens en compte seize ; la voie romaine par Eybens, Jarrie, était encore plus courte ; *b)* entre Villard-d'Arène et le Lautaret, la voie romaine montait en droite ligne par le pied du col et évitait les nombreux lacets modernes ; *c)* il en était de même à la descente du col entre le Lautaret et la Madeleine.

3. *C. I. L.*, V, 7817, 27 ; le nom des *Ucenni* (et non *Uceni*, comme on écrit souvent) a été restitué grâce au texte de Pline l'Ancien, 3, 137 (cf. Florus, II, 22, 4). Peut-être faut-il assimiler aux *Ucenni* les *Iconii* de Strabon, IV, 1, 11 ; IV, 6, 5.

Ucenni étaient nommés dans l'inscription à la suite des Médulles, que l'on situe hypothétiquement dans la Maurienne, et avant les Caturiges, qui habitaient certainement la moyenne vallée de la Durance, autour de Chorges et d'Embrun. Or, la vallée de la Romanche occupe une latitude intermédiaire entre Maurienne et Durance. De plus, le terme même d'Oisans a paru rappeler de loin le nom des *Ucenni*. « Cette dernière conjecture », concluait toutefois M. Allix, « n'est nullement démontrée » ; Jullian n'a pas cru devoir être nettement affirmatif ; il balance entre le Champsaur et l'Oisans, pour situer les *Ucenni*, tout en inclinant en faveur de la deuxième localisation [1].

La présence du toponyme *Equoranda* à la limite ouest est de nature à lever les dernières hésitations. Les progrès de la science étymologique permettent du reste d'asseoir définitivement l'origine du nom de l'Oisans. M. Dauzat, dans son dernier ouvrage, l'admet sans hésitation [2] : comme le pays de Caux doit son nom aux *Caletes*, le Couserans aux *Consoranni*, l'Oisans tire le sien de ses premiers habitants politiquement groupés, les *Ucenni*.

On peut se demander où se trouvait la frontière orientale de la même peuplade. L'Oisans géographique est limité de ce côté par le col du Lautaret : nous estimons que, là aussi, la limite ethnique s'était adaptée au cadre naturel. L'examen des circonscriptions ecclésiastiques montre que, pendant tout le moyen âge et jusqu'à la Révolution, le diocèse de Grenoble s'étendait jusqu'au Lautaret [3]. Le nom même du Lautaret fournit un deuxième argument : le petit oratoire (*altaretum*) qu'il rappelle s'explique assurément par la coutume bien connue des Gallo-Romains d'élever un monument religieux au point où une voie franchissait un col important ; une autre coutume non moins suivie consistait à placer des temples aux frontières des cités. Sanctuaire de col et sanctuaire de fron-

1. Allix, *L'Oisans*, p. 315 ; Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 460 (« le Champsaur ou plutôt l'Oisans »), IV, p. 62.

2. Dauzat, *La toponymie française*, p. 151, n. 1, propose pour thème étymologique un ablatif pluriel en *-is*. La dérivation *Ucennis*>Oisans n'offre pas de difficulté sérieuse : pour le traitement de l'$\breve{u}$ initial (= $\bar{o}$), on peut rapprocher *otiosum*>oiseux, *aucellum*>oisel ; le deuxième exemple vaut également pour justifier le traitement du *c* (cf. *racemum*, raisin, etc.) ; la finale, après amuïssement de *i*, a évolué en *ens*, puis *ans* ; la plus ancienne forme latine connue (XI[e] siècle : *in Osincio*) rappelle nettement le timbre *-ens* de la syllabe finale.

3. Au pic des Trois-Évêchés, qui domine le col, se rejoignaient les territoires des diocèses de Grenoble, de Maurienne et d'Embrun. A la Révolution, l'Oisans a été partagé arbitrairement : le canton de la Grave est rattaché au département des Hautes-Alpes, tandis que la partie occidentale de l'Oisans fait partie du département de l'Isère.

tière, telle nous apparaît la double signification du monument du Lautaret.

Si l'on admet nos déductions, on peut entrevoir de la façon suivante l'histoire ancienne de l'Oisans. A l'époque préromaine, l'Oisans, limité à l'ouest par l'entrée de la gorge de Livet (toponyme *Equoranda*), à l'est par le col du Lautaret, était habité par un peuple distinct, les *Ucenni*. Soumis par Auguste, comme nous l'apprend l'inscription de la Turbie, ils ont perdu avec leur autonomie leur isolement ; car les Romains ont établi de bonne heure à travers leur pays une voie qui établissait une relation rapide entre le col du Genèvre et Vienne [1]. Trois stations de cette route, connues par la Table de Peutinger, étaient certainement situées dans leur pays : *Durotincum*, *Mellosedum*, *Catorissium* [2]. Les *Ucenni* eux-mêmes, trop peu nombreux pour former une cité, furent rattachés d'abord à Vienne et aux Allobroges [3], ensuite à Grenoble. Ils constituèrent la marche orientale de ces cités : voilà pourquoi leur frontière orientale a subsisté et se retrouve dans les divisions ecclésiastiques, tandis que leur frontière occidentale, englobée dans le pays allobroge, a, de bonne heure, cessé de correspondre à une réalité importante. Toutefois, la toponymie a conservé deux souvenirs au moins de l'état de choses aboli. Le nom de lieu *Equo-*

1. Jullian a supposé que les *Ucenni*, après leur soumission, avaient été rattachés au royaume de Cottius (*Hist. de la Gaule*, t. IV, p. 62), hypothèse déduite de la mention probable des *Ucenni* à la fois sur le monument de la Turbie et sur l'arc de Suse.

2. On remarquera, à propos de ces noms de lieux, la celticité possible de plusieurs éléments : racine *-duro* (généralement employée comme second terme, mais aussi parfois comme premier terme, cf. Dauzat, *Noms de lieux*, p. 103) ; suffixe *-incum*, considéré comme préceltique, mais repris par les Gaulois ; *Mellosedum* a un homonyme dans le premier nom de Melun, *Mellosedum* (refait ensuite en *Melodunum*) ; la racine *-sedos* signifie « château » suivant Dauzat, *Noms de lieux*, p. 104 ; la racine *cato-* est sans doute identique à celle que l'on trouve dans *Catumagus* (Caen) et dans le nom des *Caturiges* déjà cités. Il y aura à rechercher si ces noms ont laissé des traces dans la toponymie locale ; nous nous y emploierons dès que possible.

3. Hypothèse déduite du fait que la cité de Grenoble est elle-même un dédoublement de celle de Vienne. L'Oisans a pu également être rattaché aux Alpes Cottiennes ou encore aux Voconces ; cette dernière manière de voir pourrait s'appuyer sur le fait que, du temps de Cicéron, la frontière entre les Allobroges et les Voconces passait peu au sud de l'Isère ; une lettre de Plancus à Cicéron, écrite à Cularo (Grenoble) et datée du 6 juin 43 avant J.-C., donne à entendre que le territoire des Voconces est peu éloigné de cette ville (Cicéron, *Ad familiares*, X, 23, 2 : *Vocontii sub manu ut essent*) ; l'auteur du *C. I. L.*, XII, se fondant sur ce texte, considère les *Fines* de la route de la Romanche comme la limite entre Voconces et Allobroges et donne l'Oisans aux Voconces (voir la carte, à la fin du volume, où *Fines* correspond à l'emplacement de Vizille) ; M. Grenier semble opiner dans le même sens (cf. *Manuel*, t. I, *Généralités*, p. 157). Mais les remaniements territoriaux qui ont dû s'opérer après la soumission des Alpes Cottiennes laissent planer un doute sur ce problème. La seule chose certaine, c'est qu'au IVe siècle l'Oisans fut rattaché à la cité nouvellement créée de Grenoble.

randa, que les Romains avaient traduit par *Fines*, survit sous la forme Lavorant et la localisation de cette station routière permet de fixer approximativement les autres stations et de vérifier les corrections proposées par Ferrand aux chiffres de la Table. D'autre part, le nom des premiers habitants, les *Ucenni*, a traversé les siècles et se retrouve, déformé par l'évolution, dans celui du pays d'Oisans.

Émile THÉVENOT.

CHRONIQUE DE TOPONYMIE

XXXVI

TRAVAUX ALLEMANDS SUR LA TOPONYMIE FRANÇAISE

Depuis quelques années, il a paru en Allemagne divers ouvrages sur la toponymie française, qu'il est bon de signaler dans notre *Chronique.*

Le plus important et le plus solide est la *Romania Germanica* d'Ernst Gamillscheg (De Gruyter, 1934-1936, in-8°, 1061 p.), en trois volumes, consacrés, le premier aux Francs et aux Wisigots, le second aux Ostrogots et aux Lombards, le troisième aux Burgondes. Comme l'indique le sous-titre, *Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Römerreichs*, il s'agit d'un ouvrage de linguistique autant que d'histoire. L'auteur emprunte à l'histoire ses informations préliminaires ; mais il lui rend plus qu'elle ne lui a prêté, puisque l'exploitation des matériaux toponymiques permet de marquer sur la carte les zones d'expansion des colons germaniques et la densité des habitats, sur lesquelles l'histoire ne nous renseigne guère.

Dans chacun de ces tomes, l'auteur traite avec maîtrise du vocabulaire des différents peuples germaniques d'après les traces qu'ils ont laissées dans la toponymie et les dialectes. Les romanistes y trouveront l'origine d'une quantité de termes médiévaux et modernes, classés méthodiquement par groupes sémantiques et répertoriés dans des *indices*. D'autres *indices* comprennent les noms de personne et de lieu.

Les tomes I et III intéresseront particulièrement les toponymistes français. Comme il m'est impossible de résumer ici la masse de matériaux que renferment ces 500 pages de discussions toponymiques, je me bornerai à quelques résultats.

Les plus anciens noms franciques sont formés d'un nom de personne germanique suivi, soit du suffixe *-iacum* (*Alberîk*, nom d'un évêque de Cambrai, ⋙→ *Alberik-iacum* > *Obrechies*), soit du suffixe *-ing* qui servait à créer le nom d'un fils d'après celui du père (*Hôding* = « fils de *Hôdo* », d'où les noms de lieu *Houdan*, *Houdain*, *Houdeng*).

Plus tard, dans les régions où le francique continua un certain temps à être parlé, on usa d'un suffixe *-inga* (singul.) ou *-ingas* (plur.) pour se

procurer des noms de famille (*Merewio-ingas* = « *gens Meroingorum* » chez Éginhard). Ce suffixe se reconnaît dans les toponymes modernes en *-ange* et en *-anges*, dont le premier élément est effectivement un nom de personne germanique[1]. Ils abondent sur les frontières linguistiques flamingo-française au nord et franco-allemande au nord-est. On les retrouve aussi en Franche-Comté, en Bourgogne et sporadiquement dans le centre de la France, mais ils n'existent pas dans la région du Nord, où les premiers Francs se sont largement répandus. Du fait qu'ils jalonnent la limite entre Burgondes et Francs au VIe siècle, M. Gamillscheg en conclut qu'ils représentent d'anciens noms burgondes en *-ingôs* qui furent « franquisés » par substitution du suffixe francique *-ingas* de même valeur.

Les noms burgondes en *-ingôs* (auj. *-ans*, *-ens*) — qu'il faut se garder de confondre avec des formations sporadiques en *-ing* — commencent en Franche-Comté et pénètrent en Bourgogne ; ils sont donc dans la région que les Burgondes reprirent aux Alamans qui s'y étaient installés quelque temps. Ce fut au prix d'une longue lutte, au cours de laquelle disparurent sans doute de nombreuses localités, notamment celles dont les noms comportaient le suffixe tardif *-iacum*.

Plus tard, vers le VIIe ou le VIIIe siècle, quand les Francs sont entièrement romanisés, les noms de lieu s'habillent à la romane, par addition du substantif *-curtis* à l'anthroponyme (**Eberhardi curtis* > *Avricourt*). Les formations en *-haim* (dont les premières mentions apparaissent dans la *Loi salique*) se rencontrent surtout dans les Flandres et dans le nord de la France (*-haim* > picard *-ien*, français *-ain*). En ces endroits, des éléments germaniques se sont maintenus jusqu'au Moyen-Age.

Les noms en *-ville*, peut-être contemporains, à l'origine, des noms en *-court*, indiquent des établissements récents. Leur maximum de densité est en Normandie ; on en relève aussi dans l'est de la France et dans le département de la Charente peuplé par les Gots. Quelques-uns de ces noms ont pu recouvrir de plus anciens composés en *-haim*, par exemple *Tatinghem* devenu *Tatinga villa* en 648.

Plus récents encore sont les noms de lieu en *-viller* (*villare* est un dérivé de *villa* attesté en 690 : *villare cum domebus*) et l'abondante série de toponymes où le second terme est un substantif roman ou romanisé, *alnetum*, *boscus*, *castellum*, *cultura*, *exsartum*, *fontana*, *mansus*, *mansionile*, *molinum*, *rivus*, *vallis*, *vicus*, etc.

Enfin, une autre série comprend des termes germaniques à l'état isolé ou en composition, dont voici les principaux : *ard* « champs » (fr. *-art*, *-arde*), *baki* « ruisseau » (fr. *bais*), *bigard* « enclos » (fr. *biard*), *brôk* « marais » (fr. *breux*), *gard* « enclos » (fr. *jard*), *hornja* « pointe de terre » (fr. *horgne*), *kran* « genévrier » (fr. *cran*, dér. *cranne*), *kûlister* « bas-fond »

1. Il convient de ne pas le confondre avec les formations romanes en *-ánĭca*.

(fr. *culêtre*), *morlaka* « marais » (fr. *morlaie*), *skot* « abri » et « tronc d'arbre » (fr. *écot*), *werki* « fortification » (fr. *guerche*), etc.

Le passage des Gots en France a laissé des traces dans la toponymie : leur ethnique apparaît soit à l'état simple, *Gotos*, *Gotones*, *Gotorum* (avec un déterminé), soit sous forme de dérivés, *Gotia*, *Gotiscum*, *Gotoniscum* ; le Midi connaît de nombreux dérivés en *-ingôs* (> gascon *-encs*, *-enx*, *-ens*, etc.) et en *-villa*.

Le tome III, consacré aux Burgondes, reprend ces idées générales, mais apporte aussi des précisions nouvelles. Des noms de lieu gallo-romains en *-i-acum* ont pu être refaits par les Burgondes, qui ont remplacé la finale *-iacum* par leur suffixe *-ingôs*[1]. Ces noms en *-ingôs* sont l'indice, non pas d'une colonisation clairsemée, mais d'une massive occupation. Les composés burgondes en *-ville* ne se remarquent en fait que dans les Hautes-Alpes ; ils sont très rares ailleurs, comme les noms en *-court*.

La pénétration des Francs dans le royaume burgonde se reflète non seulement dans la toponymie de Saône-et-Loire et du nord-ouest du Jura, mais aussi dans l'anthroponymie (les évêques de Mâcon, de 769 à 873, portent des noms franciques). Leurs noms de lieu les plus caractéristiques sont les dérivés où le suffixe *-ingas* remplace assez souvent le suffixe *-ingôs* des vieux noms burgondes, comme il vient d'être dit.

Un glossaire des mots[2], un dictionnaire des noms de lieu, un répertoire des noms de personne burgondes condensent utilement les données de toutes sortes qui foisonnent dans le texte.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la double compétence de M. Gamillscheg dans les domaines roman et germanique ; elle confère à cet ouvrage remarquablement soigné cette solidité qui a toujours été la marque de ses publications.

La *Romania Germanica* donne cependant prise à la critique dans ses détails. Pouvait-il en être autrement dans un livre qui apporte tant de faits nouveaux et qui a été élaboré à l'étranger?

Des erreurs fort excusables tiennent aux recherches purement livresques de l'auteur qui n'a pu examiner les archives et le terrain. Par exemple (t. I, p. 109) *Sommelonne* (Meuse), *Sommalona* en 1154, est expliqué comme un hybride : lat. *summa* + franciq. *lŭhna* « flaque d'eau, mare ». Les créations de ce type, très nombreuses dans l'Est, contiennent un nom de rivière que M. Gamillscheg aurait dû rechercher sur la carte. Il s'agit en fait d'un **Summa Olonna*, localité située à la source de l'*Olonna*, devenu avec addition d'un suffixe roman **Olnel*, puis *Ornel*. Ce cours d'eau arrosait un village dénommé *Olonna*, dans la

1. Se méfier des anciennes dénominations prélatines en *-incus* qui n'ont rien à voir avec les Burgondes.

2. La *Vox Romanica* (t. II, 1937, p. 1-23) a donné un article de J. Jud, *Zum burgundischen Wortgut des Frankoprovenzalischen*, qui revise la liste de mots burgondes donnée par M. Gamillscheg.

banlieue de Saint-Dizier (Haute-Marne). Le premier fautif est F. Liénard, qui, dans son *Dictionnaire topographique de la Meuse*, a inventé l'hydronyme *Lonne*, par suite d'une fausse coupe du nom moderne *Sommelonne.*

De même (t. I, p. 111 et 135) *La Rippe* (Yonne), *Ripa* en 864, ne répond pas à un francique *rîpa* « bord » (qu'il est donc inutile de transformer en **rippa*), car cette graphie *Ripa* est bien postérieure au IXe siècle : elle provient, en effet, du *Cartulaire général de l'Yonne*, où les noms anciens sont presque toujours défigurés ou considérablement rajeunis. Mieux vaut se rabattre sur la forme *la Rispe* (fin du XIIe siècle) dans le *Cartulaire de Crisenon*, qui est certainement de l'époque ; malgré les apparences, elle est plus ancienne que le *Ripa* du texte de 864. Elle nous renvoie indubitablement à franciq. *hrispa*, étudié t. I, p. 106. Au t. III, p. 61, l'auteur maintient son explication toponymique, bien qu'il retire *rîpa* aux Francs pour l'attribuer aux Burgondes.

Une autre tendance, dont un germaniste peut difficilement s'affranchir, c'est de grossir exagérément le contingent des noms de lieu germaniques en France. M. Gamillscheg aurait dû passer sous silence les appellations qui s'expliquent mieux d'une autre manière.

Ainsi, pour *Écharnant* (t. I, p. 73), il suggère un thème **skarna* « lieu boueux », bien que *skarn* ne soit pas attesté en francique. Il semble plutôt que la forme pleine était **Scaronantu*, composé gaulois de *-nantu* « torrent » et de **scar-* (sans doute adjectif), qui était aussi le nom de l'Ouche près de sa source (cf. *Escareta*, nom d'une localité riveraine au VIIIe siècle). De même (t. I, p. 102) *La Fauche* (*Fisca*, XIIe siècle) serait un **Fiskaha* « rivière poissonneuse ». J'en doute, car la localité doit son existence à une forteresse féodale[1]. *Fisca* ne peut guère être séparé de sa variante masculine *Fiscus* « [domaine] royal[2] ». *La Fauche* n'est pas une « fausse régression », *eine falsche Rückbildung*, mais le résultat d'une évolution phonétique régionale qui a aussi transformé en *lauche* et *lauchère* les termes gallo-romans *lisca*, *liscaria*.

A part des erreurs de ce genre, la *Romania Germanica* restera un ouvrage fondamental qui fait date et mérite d'avoir sa place dans toutes les bibliothèques de toponymistes.

Passons maintenant aux autres travaux. Dans un long article de la *Zeitschrift für celtische Philologie* (1935-1938), sous le titre : *Zur Urgeschichte der Kelten und der Illyrier*[3], J. Pokorny explique un assez grand nombre de noms de rivières français. Ses hypothèses restent fort contestables, car sa méthode rappelle celle d'H. d'Arbois de Jubainville et n'est pas meilleure.

1. Voir *Bulletin philologique et historique*, 1936-1937, p. 298.
2. Cf. A. Vincent, *Toponymie de la France*, p. 328 *a*.
3. Cf. *Revue des Études anciennes*, XLI, 1939, p. 328.

L'ouvrage de F. Petri, *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich* (Bonn, 1937), est impressionnant par son volume (XLIV-1042 pages !). A n'utiliser que pour ses matériaux, prodigieusement abondants, et non pour ses étymologies et ses conclusions d'ordre historique (voir *Revue des Études anciennes*, 1939, p. 46).

Leur fragilité a été bien mise en relief par M. Gamillscheg dans sa *Germanische Siedlung in Belgien und Nordfrankreich*, dont la première partie, *Die fränkische Einwanderung und junggermanische Zuwanderung*, a paru à Berlin en 1938. C'est la refonte du travail de Petri ; bien qu'inspirée en grande partie par la *Romania Germanica*, elle ne la double pas. La *Germanische Siedlung* reprend le problème de la colonisation germanique dans un domaine géographique plus réduit et dans les moindres détails ; c'est essentiellement un travail de toponymie. La place me manque ici pour en donner le compte-rendu qu'il mérite[1].

Les toponymistes, qui étudieront les lieux-dits français désignant des marécages, trouveront des matériaux dialectologiques dans l'*Inaugural-Dissertation* de Sigmund Sturm, *Die Begriffe « Sumpf » und « Pfütze » im Galloromanischen*, Leipzig, 1938. Certains rapprochements me paraissent injustifiés : anc. franç. *putel* ne peut pas remonter à **putellu* (diminutif imaginaire de *puteus* « marais ») ; comme *potel*, il représente une autre formation (cf. *Boue et ses congénères*, chapitre V de L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française*, t. II, 1925, p. 127).

La *Deutsche Namenkunde* d'Edward Schröder (Göttingen, 1938) offre au lecteur les renseignements toponymiques les plus divers. A noter ses articles *Burgonden* (p. 57-63), *Pyrmont und die französischen Burgennamen auf deutschen Boden* (p. 165-168), *Plaudereien über französische Ortsnamen* (p. 324-329).

Enfin, dans la revue *Volkstum und Kultur der Romanen*, t. XII, Hambourg, 1939, W. Blochwitz étudie *Die germanischen Ortsnamen im Département Ardennes* (168 p.). L'article, pourvu d'un index des formes anciennes et modernes, rendra des services, puisque le département des Ardennes attend encore son *Dictionnaire topographique*. L'auteur n'a pas eu connaissance de la *Toponymie de la France* d'Aug. Vincent, parue pourtant en 1937. A propos de *Ham*, il ignore le travail de L. Davillé, publié dans notre *Revue* (t. XXXI, 1929, p. 42-50) et signalé dans notre *Chronique* (*Ibid.*, t. XXXIV, 1932, p. 67). L'article de Vincent (*Top. de la Fr.*, § 332) met au point la question ; le prototype n'est point *hamma*, mais *ham*.

Quelques rapprochements problématiques entre les noms de peuple germains et celtiques figurent dans l'ouvrage posthume de Herman Hirt, *Indogermanica*, Halle, 1940, p. 303-327.

1. Je renvoie à mon analyse insérée dans *Le français moderne*, VIII, 1940, p. 280-285.

La revue internationale de toponymie, *Zeitschrift für Namenforschung*, souvent citée ici sous les sigles *Z. N. F.*, n'a pas ralenti sensiblement sa publication : le dernier fascicule sorti est le deuxième de l'année 1941. Entre temps avait paru en 1939 la table alphabétique des noms de lieu et de personne contenus dans les tomes I à XIII (1925-1938).

J'y relève comme articles pouvant servir aux études de toponymie française : *Zu den wallonischen Namen auf -effe* (XV, p. 49-51), par J. Schnetz ; la suite et la fin de l'étude *Sur quelques toponymes lithuaniens* (XVI, p. 51 et suiv., 152 et suiv.), par R. Schmittlein (rapprochements avec des noms géographiques de l'Europe occidentale) ; *Der Stadtname Solothurn-Soleure* (XVI, p. 58-73), par O. Keller ; *Das Schwinden und die Ueberreste nordischer Namengebung bei den Normannen* (XVI, p. 173-178), par Edw. Schröder, et, parmi les comptes-rendus critiques, ceux de la *Germanische Siedlung* de Gamillscheg (XVI, p. 78 et suiv.), par W. Kaspers, et de la *Toponymie de la France* de Vincent (XVI, p. 93 et suiv.), par G. Rohlfs.

Paul LEBEL.

LA BASE « MALA » EN PROVENCE

Le premier Congrès de Toponymie a mis en vedette, entre autres problèmes, celui des bases pré-indo-européennes [1]. Je voudrais signaler brièvement quelques toponymes provençaux qui peuvent se rattacher à l'une de ces bases, *Mala [2], dont le sens généralement admis est « montagne » (cf. le celtique *mello-*). Les localités ainsi dénommées sont toutes situées dans des régions montagneuses.

Sous sa forme simple, on retrouve cette base dans *Mala*, qui désigne une petite plage, à l'ouest du cap d'Ail, au fond d'une calanque peu profondément enfoncée dans les terres, mais dont les parois à pic, dernières pentes de la Tête de Chien, sont particulièrement caractéristiques. On la retrouve aussi dans le nom de *la Malle* donné à un château, à une bastide et à plusieurs fermes, situées à une altitude d'environ 1,000 à 1,200 mètres, en bordure de la crête de Ferrier, bordant au sud le plateau de Caussols, à 7 kilomètres au nord de Grasse. Par contre, il ne faut pas y rattacher *la Malle*, commune de Bouc (Bouches-du-Rhône), située en plaine, sur la route d'Aix à Marseille.

En dérivation ou en composition, on peut la retrouver à peu près sûrement dans *Malaucène* (Vaucluse) (*Malaucena*, ép. car. Longnon, Atlas.

1. *Actes du Congrès*, 1939 ; communication de M. Fouché, p. 266.
2. Voir, pour la bibliographie de la question : A. Dauzat, *La toponymie française*, Paris, Payot, 1938, p. 71.

p. 188 ; *castri Malaucene*, 988, Ch. Cluny, III, p. 41, n. 1784 ; *Malucena*, 1113, C. S. V. II, p. 234, n. 848 ; *de castro Malaucine*, 1117, ibid., p. 472, n. 1013 ; *Malauz*, forme provençale sans suffixe, 1241, R. A. C. P., p. 413, note 1, n. 334) et *Malaussène* (Alpes-Maritimes) (*Malaucena*, 1381, Clouzot, *Pouillés*, p. 263). L'un des deux au moins est un habitat ancien, puisque c'est près de Malaucène (Vaucluse), à Notre-Dame du Groseau, qu'ont été trouvées des inscriptions gauloises. Le sens du mot n'est mis en doute par personne : pour Mourral (*Glossaire des noms topographiques... des Alpes*), il désigne une sorte de mollasse ; pour Fornery (*Hist. du C.-Venaissin*, III, p. 532), c'est « une espèce de pierre molle » ; Mistral l'explique par « tuf, argile bleue comprise dans la mollasse marine supérieure », et le fait dériver de *malausso* = poudingue. Pour l'étymologie, on a été moins heureux : Durante (*Chorog. comté de Nice*, p. 289) proposait une origine « romanesque et bizarre », *mala cena;* Gröhler (*Fr. Ortsnamen*, II, p. 208-209) rattache le mot à *male* < *magile* (Pline, 17, 7) signifiant « marne », auquel s'ajouterait un suffixe à développement obscur. Je crois qu'il s'agit tout simplement de notre base *mal-* + un suffixe *-au* (*a*) auquel a dû s'ajouter une autre racine prélatine **cin-* qu'on retrouve dans le nom du mont Cenis. *Malaucène* serait donc un composé.

On pourrait aussi rattacher à cette base le nom de *Malamaire* (Alpes-Maritimes), commune de Valderoure, près des sources de l'Artuby. Le deuxième élément est plus obscur. On peut penser soit à *mater* (le mot signifierait « la montagne principale », mais Malamaire est dans un creux), soit à *maire* = source (cf. le culte des *Matres*) ou « fossé principal » (< *maior*), et en effet Malamaire se trouve à un confluent à partir duquel l'Artuby prend de l'importance, soit encore à un *maire* signifiant éminence importante et se rattachant à *maior* (il existe à Saint-Mitre, Bouches-du-Rhône, une petite butte dominant de 10 mètres un plateau et qu'on désigne sous le nom de *Maire dei tres Ouasse* = colline des trois os ; Malamaire serait donc un doublet, comme Touloubre < *tolodubron*), soit enfin tout simplement au comparatif latin *maior* lui-même.

Très probablement, il faut rattacher à cette racine les énigmatiques *Malmousque* (Platea de Lumena Moscas [?], ch. aux Arch. mun. de Marseille, du 17 mai 1286 ; cf. Mortreuil, *Dict.*, p. 209) et *Maldormé*, quartiers de Marseille, près d'Endoume, le *monte... Querimalus* (*C. S. V.*, I, p. 265, n. 287, a. 1055).

A côté de *KAL-, on admet l'existence d'une variante *KAR- étudiée naguère par M. Alessio (*Studi Etruschi*, vol. IX, année 1935, XIII, p. 1-43) ; donc, à côté de *MAL-, ne nous étonnons pas de constater l'existence de la racine *MAR-, que nous retrouverons de la *montem... Marro* du *Cartulaire de Saint-Victor* (t. I, p. 98, n. 123, an. 1021/1032), et surtout dans le fameux *Marticum* (*Martigum* en 963 [*Historiens de France*, t. IX, p. 700] ; *stagnum Marticum* en 1057 [*C. S. V.*, I, p. 225, nº 200] ;

Marticum [= ville] en 1217 [Barthélemy, *Inv. Ch. Baux*, p. 50, n. 184], etc...), en provençal *lou Martegue*, nom de la ville de *Martigues* (Bouches du-Rhône). Inutile de rappeler ici toutes les étymologies plus ou moins fantaisistes qu'on a proposées ; je crois qu'il s'agit de notre base *MAR- suivie d'un allongement -T- (v. *infra*). Le site, rocheux à souhait, convient parfaitement au sens de la base *MAR, auquel on peut rattacher également *Martellène*, quartier rural d'Allauch (*Marthelène* en 1306 ; cf. Mortreuil, *Dict.*, p. 219).

Apparentée à la base *KAL-, existe également la base *KAN-, qui ne diffère de la précédente que par la consonne finale, et dont on ne peut guère la séparer. C'est pourquoi il me semble difficile de séparer des mots précédents ceux qui se rattachent à un thème *MAN, lequel ne se présente jamais à l'état pur. Le sens ne paraît pas différent de celui de *MAL-.

Mane (Basses-Alpes) (*el castel de Manoa*, vers 1103, Brunel, *Les plus anc. chartes*, p. 12) offre notre racine *man-* suivie d'un suffixe prélatin *-ua* < *-owa*, qu'on trouve assez souvent dans la toponymie provençale (cf. *Cannes* < *Can. uis*)[1].

De ce type *man- ua* dérive *Manosque* (Basses-Alpes), à quelques kilomètres au sud de Mane (*in Manoasca* 978/984, *C. S. V.*, I, p. 646, n. 654). Le suffixe est bien connu ; le mot pose un problème phonétique étudié par Chabaneau (*Livre des Priv. Manosque*, Introd., p. LXXI, § 1).

On peut aussi y rattacher *les Manouines* (*de Manoynis*, 1206, *Ch. Saint-Pons*, p. 43 ; *Manoinis*, 1286, *ibid.*, p. 111), nom d'un château, près d'Utelle (Alpes-Maritimes), détruit en 1240 par Romée de Villeneuve (*man-u*[= *ow*]*-inas*).

Si nous admettons la dérivation *GAN-> *GANDA, nous allons observer ici le même phénomène. La forme *Manda* se retrouve dans trois toponymes, d'abord sous la forme simple, puis en dérivation et en composition.

La *Manda* désigne le quartier où se trouve le pont qui permet à la route et à la voie ferrée de franchir le Var à Colomars (Alpes-Maritimes) ; c'est à peu près l'endroit où le Var est définitivement sorti de ses gorges et où l'on commence à deviner la mer.

N.-D. de Mandanois (*Mandammus* [corrigez *Mandannuis*], 1064, *C. S. V.*, II, p. 49, n. 703 ; *Mandanuis*, 1073, *ibid.*, p. 53, n. 706 ; etc...), commune de l'Escale, canton de Volonne (Basses-Alpes), lieu aujourd'hui détruit (ruines, carte É.-M. 1 : 50.000), à une altitude d'environ 800 mètres au pied d'une arête de 1.100 mètres. Le mot est tiré de *manda* à l'aide des suffixes *-anus* et *-ua* (*-owa*) : *mand-an-uis*.

Mandelieu (Alpes-Maritimes) (*Mandans locus*, 990, Ca. Lérins, fol. 1 v° ; *de Mandalloco*, XIe siècle, ibid. ; *Mandalloc*, 1178, Doublet

1. Cette similitude de formation me paraît un argument en faveur de la parenté des bases *KAL- /*KAN- et *MAL- /*MAN-.

Ev. Ant., p. 95, n. 125) est aussi un dérivé de *manda*. Il est situé au pied des montagnes de l'Estérel. Le deuxième terme paraît représenter le latin *locus*: le mot serait un doublet. A moins qu'il ne s'agisse d'un double suffixe : **maud-al-occus*, ce qui est plus vraisemblable [1].

Enfin, si on admet l'alternance des sourdes et des sonores, on reconnaîtra la racine *manda*, sous la forme **mant-*, dans le nom de *la Mantega* (1278, *Ch. Saint-Pons*, p. 105), rocher formant limite entre les communes de Saint-Blaise et d'Aspremont (l'acte de 1278 est une sentence arbitrale) ; *La Mantega* est aussi le nom d'un quartier de Nice, situé au nord de la gare du P.-L.-M., sur une colline formant belvédère (Mantega <*mant-ica*) [2]. On ne s'étonnera pas de trouver une forme avec consonne sourde en pays ligure, puisque aussi bien on y rencontre la forme **bricca* (le *Brec* d'Utelle) correspondant au celtique *briga*.

Quel est le sens qu'on peut attribuer à cette forme dérivée, *manda*? Il semble qu'il soit double. D'une part, *manda* doit signifier « le pied de la montagne », comme *balma* semble indiquer un trou au pied d'un rocher ; d'autre part, *manda* désigne « l'endroit d'où l'on commence à avoir vue sur la plaine », et c'est le sens qui apparaît plus particulièrement dans le dérivé de *mant-*.

C. ROSTAING.

COMMISSION NATIONALE DE TOPONYMIE ET D'ANTHROPONYMIE

Nous publierons dans cette Chronique les procès-verbaux des séances de la Commission. Nous donnons aujourd'hui les parties essentielles de ces procès-verbaux depuis la fondation de la Commission.

Première séance (7 juillet 1939).

Constitution du Bureau. — M. Vendryes, président, rappelle d'abord les circonstances dans lesquelles a été créée la Commission. M. Dauzat est nommé secrétaire général et M. Rostaing secrétaire.

Vœu. — Le président propose que le premier acte officiel de la Commission soit de reprendre le vœu adopté par le premier Congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie, relatif à la publication des

1. La même base **mand-* se retrouve ailleurs, par exemple dans *Manduel* (Gard) < de *Mandolio* en 1175 (Brunel, *Les plus anciennes chartes*, p. 136, n. 144 ; forme provençale *Mandoil*) et en 1178 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1369, p. 48).

2. Cf. *Mantaille*, localité fameuse par le concile qui élut Boson roi de Provence en 879, < *Mantala;* etc. Noter le parallélisme des formations *Mant-ica* ~ *Mart-icum*.

Dictionnaires topographiques départementaux. Une discussion s'engage. M. Marc Bloch voudrait que ces Dictionnaires fussent désormais munis de cartes, à quoi M. Vendryes objecte que cette amélioration, indiscutable, détruirait l'unité de la collection, les Dictionnaires déjà parus ne comportant pas de cartes ; il vaudrait mieux publier un Atlas comme la *Forma Orbis Romani*. M. Soyer voudrait que les auteurs indiquassent si les formes qu'ils citent sont originales ou proviennent d'une copie.

Il est finalement décidé qu'on se bornera pour l'instant à reprendre le vœu du Congrès : « que la publication des dictionnaires topographiques départementaux soit poursuivie et achevée le plus vite possible ».

Correspondance. — Le président lit une lettre de la Société d'études scientifiques de l'Aude qui se met à notre disposition pour l'utilisation des documents rassemblés par ses membres et pour la recherche de nouveaux éléments dans le cadre du département.

Suggestions des membres. — M. Lebel signale qu'en Bourgogne on est en train d'établir des Dictionnaires cantonaux de lieux-dits avec des cartes.

M. Rostaing signale qu'un volume de l'Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône est consacré aux notices communales.

M. Marc Bloch signale l'existence d'un Dictionnaire topographique du département de la Creuse, laissé manuscrit par Antoine Thomas [1].

M. Roques conclut de ces trois communications qu'il faut le plus rapidement possible : 1° établir la liste des ouvrages, brochures, recueils, imprimés ou non, où l'on peut trouver des renseignements ; 2° établir un plan d'enquête, contenant en particulier les conseils à donner aux futurs enquêteurs.

Le président signale l'intérêt qu'aurait la Commission à entrer le plus vite possible en relation avec les organismes locaux ; M. Roques propose comme intermédiaire le Comité des travaux historiques ; M. Mirot, la Fédération des Sociétés locales.

M. Roques soulève la question de la toponymie urbaine, les villes ayant gardé dans le nom de leurs rues le souvenir de localités environnantes (ex. : Vaugirard, Charonne, etc...).

M. Mossé demande qu'on établisse des rapports étroits avec l'étranger, notamment avec la Norvège et l'Angleterre. On en demeure d'accord.

M. Roques émet le vœu que des index des noms propres soient ajoutés dorénavant à tous les ouvrages scientifiques, et notamment aux thèses de doctorat.

1. [Contrairement à ce que croyait M. Marc Bloch, le dictionnaire d'Antoine Thomas est resté inachevé. — A. D.]

* * *

Deuxième séance (5 juillet 1941).

I. — Toponymie

Enquête dialectologique des folkloristes. — M. Dauzat propose que la Commission se mette en rapport avec le Musée des Arts populaires, en vue de joindre une enquête toponymique à l'enquête générale, folklorique et dialectologique, que mène actuellement M. Rivière.

M. Vendryes, tout en rappelant le succès de l'enquête conjuguée effectuée en Bretagne au cours de l'été 1939, observe que cette collaboration, si elle était généralisée, pourrait entraîner des inconvénients, en gênant les enquêtes particulières ; il vaudrait mieux que le ou les enquêteurs toponymiques aient toute liberté d'action.

On décide de convoquer M. Rivière à une prochaine séance pour connaître ses projets et savoir où en est sa collection des dictionnaires patois.

Les dictionnaires topographiques départementaux. — M. Mirot demande qu'on insiste sur le vœu exprimé dans notre première séance à ce sujet.

M. Marichal annonce que son dictionnaire des Vosges s'achève.

M. Dauzat lit une lettre de M. Coville qui met en partie sur la négligence des auteurs le retard apporté à la publication des dictionnaires topographiques.

Sur une question de MM. Mirot et Roques, M. Marichal précise que le manuscrit de Stein (D. T. Seine-et-Marne) est déjà composé pour les lettres A et B[1] ; que pour le manuscrit du D. T. de la Sarthe, composé jusqu'à la lettre J, la publication dépend de son auteur, M. Latouche, actuellement à Grenoble ; enfin, que le manuscrit du D. T. de la Loire, par M. Dufour, est très avancé, celui de l'Ille-et-Vilaine l'étant beaucoup moins.

On décide de demander à M. Coville et à M. Teissier des renseignements sur l'état actuel des publications, sur les publications en projet ou en cours, sur celles qu'on a pu distribuer à d'autres travailleurs et sur la façon dont on prévoit l'enquête là où il n'y en a pas.

Lieux-dits. — Une discussion s'engage ensuite entre MM. Dauzat, Roques, Soyer, Mirot, à propos de la réfection du cadastre ; on demeure d'accord qu'il faut conserver l'ancien cadastre, soit en collationnant le nouveau avec l'ancien, soit en transportant l'ancien aux archives départementales.

M. Dauzat, après avoir signalé que bien des travaux locaux sont faits sans une méthode suffisante, souhaiterait qu'on donnât des directives

1. [Il est aux Archives nationales. — A. D.]

précises, un plan de travail nettement fixé aux Sociétés et aux travailleurs locaux. M. Vendryes montre les difficultés d'établir un programme identique valable pour toutes les enquêtes. M. Roques se contenterait de voir publier des documents bruts, datés, classés avec références, mais sans commentaires. On demeure d'accord qu'il faudrait rédiger un guide (définition du toponyme — copier la phrase où il se trouve — indiquer les anciennes mesures, etc...).

M. Dauzat, après avoir soulevé la question d'une nouvelle édition du *Dictionnaire des Postes*, signale la campagne de la Commission des Deux-Savoies pour améliorer l'orthographe des lieux-dits.

M. Lebel signale un relevé de lieux-dits des XIIIe et XIVe siècles effectué pour la région de Dijon, d'après des documents notariés, par l'abbé Debrie, récemment décédé. Ces documents, actuellement inutilisables, devraient être recopiés en vue de leur publication. Il en communique un extrait, fait par l'abbé Chaume. On demeure d'accord d'aider matériellement d'abord la copie de ce document, puis son impression qui sera le point de départ d'une collection de la Commission.

M. Soyer se renseignera sur ce que sont devenues les notes de Boyer restées inutilisées après les publications de son *Dictionnaire topographique du Cher.*

II — Anthroponymie

Liste des noms propres. — M. Dauzat demande la réalisation de répertoires des noms de famille français et signale la méthode de M. Gourvil, de Morlaix, qui a établi la liste de ces noms d'après les listes électorales du Finistère : noms classés par ordre alphabétique, renvoi aux communes, indice de fréquence. Chaque volume départemental ne serait pas considérable. Les listes sont centralisées à la Préfecture. Une discussion s'engage, à laquelle participent tous les membres présents.

M. Vendryes signale d'autres sources (listes de ravitaillement, par exemple). M. Marichal appelle l'attention de la Commission sur le fichier de l'Office des prisonniers, qui ne doit pas disparaître, étant national, et qui peut servir de contrôle, puisqu'il contient l'indication de l'origine des prisonniers, et sur les fiches sanitaires de la guerre de 1914-1918, qui peuvent être très utiles, si elles n'ont pas été détruites.

M. Vendryes insiste sur la nécessité de relever les surnoms ; M. Mirot se joint à lui en signalant leur disparition progressive. Plusieurs membres déclarent qu'il s'agit là d'une enquête par village, difficile à faire, et qui exige, dit M. Fouché, un enquêteur du pays.

M. Marichal voudrait aussi qu'on relevât les prénoms. On signale à ce propos quelques usages locaux (emploi de l'article féminin du nom de famille, détermination par le nom du père).

M. Roques demande ensuite où en est le fichier des noms propres des

Archives nationales, car on peut trouver dans ce magnifique dépôt tout ce qui, au point de vue anthroponymique, a vécu et peut être d'une utilisation générale. MM. Mirot et Marichal répondent qu'il a été réalisé pour quelques fonds (J. J. — Parlement — Conseil d'État — Comptes royaux), mais ce n'est que fragmentaire : il s'agit là d'un travail de longue haleine.

En fin de discussion, on demeure d'accord qu'il faut : 1° engager les travailleurs à consulter toutes les listes de dénombrement (recensement, ravitaillement, prisonniers, etc...) pour préparer un recueil départemental ; 2° favoriser la recherche, sous forme de monographies, des sobriquets et de la façon dont on désigne les gens dans les villages ; 3° orienter les chartistes vers la recherche des formes anciennes des noms de famille, en prenant pour modèle les travaux de M. Michaëlsson.

En attendant, on décide de favoriser la publication des travaux des chercheurs locaux, comme le Censier du XIIIe siècle, présenté par M. Soyer.

* * *

Troisième séance (29 avril 1942).

I. — Toponymie

1) *Publication des procès-verbaux de la Commission.* — M. Lebel demande leur publication ; M. Mirot propose la *Bibliothèque de l'École des chartes ;* M. Dauzat annonce qu'il en fera paraître un résumé dans le *Français moderne* et propose d'en demander la publication *in extenso* à la *Revue des Études anciennes*, où il dirige une rubrique spéciale consacrée à la toponymie. La Commission adopte cette dernière solution.

2) *Crédits.* — La Commission charge M. Vendryes de demander à M. Galletier, directeur de l'Enseignement supérieur, de vouloir bien octroyer à la Commission le crédit promis en 1939 par M. Rosset.

3) *Enquête sur les lieux-dits.* — M. Dauzat fait part à la Commission d'une communication de M. du Retail, lui proposant de diriger un dépouillement des cadastres, de façon à obtenir des fichiers départementaux : il fournirait la main-d'œuvre nécessaire à ce travail.

M. Mirot signale que ce projet a été exécuté en partie en Saône-et-Loire par les employés des domaines : il a été fort bien fait, parce que ce sont des gens du métier qui y ont participé.

M. Roques se montre peu enthousiaste pour le projet de M. du Retail, qui fait appel aux chômeurs intellectuels, lesquels n'ont pas toujours la compétence nécessaire et peuvent faire défaut d'un moment à l'autre.

En résumé, la Commission décide de demander aux archivistes départementaux de diriger cette enquête avec du personnel choisi par eux.

M. Dauzat est chargé de se mettre en rapport à ce sujet avec M. Samaran, directeur des Archives nationales.

4) *Enquête bourguignonne.* — M. Lebel rend compte à la Commission que le répertoire de l'abbé Debrie, pour le département de la Côte-d'Or, comporte environ 50,000 mentions de noms de lieux anciens et que cela nécessiterait, en vue de sa publication, la confection de 50,000 fiches, avec références et renvois, qu'il n'y aurait plus qu'à imprimer.

Une discussion s'engage entre MM. Roques et Lebel sur la présentation de ces fiches et leur contenu, M. Roques souhaitant des fiches d'un format standardisé et un classement lexicographique des toponymes à la fois d'après le *nom*, le *déterminant* et éventuellement la *préposition*. La Commission adopte ce point de vue et décide qu'on pourrait même ajouter un index topographique.

5) *Dictionnaires topographiques.* — M. Marichal annonce la publication de son Dictionnaire topographique des Vosges. Quant à celui de Seine-et-Marne, confectionné par le regretté Stein, M. Hubert, archiviste de Seine-et-Marne, a accepté d'en assurer la publication.

II. — Hydronymie

M. Dauzat fait part à la Commission que M. Dienert lui a demandé de préparer un répertoire des noms de rivières du bassin de la Seine ; M. Dauzat a accepté de diriger le dépouillement des noms anciens, M. de Martonne se chargeant, de son côté, de la partie cartographique. Ce travail sera terminé à la fin de l'année : ce sera un fichier par *rivières*, *moulins*, *étangs*, etc..., conservé dans le laboratoire de M. Lutaud, professeur de géographie physique à la Faculté des sciences.

La Commission regrette que les matériaux d'enquête onomastique soient ainsi dispersés. M. Vendryes émet le vœu qu'ils soient groupés dans une sorte d'Institut d'onomastique. M. Roques est d'avis qu'il faudrait, en tout cas, faire un inventaire de toutes les collections et de tous les matériaux déjà existants, en indiquant l'endroit où on peut les consulter. En ce qui concerne l'hydronymie, la Commission est d'avis qu'il faudrait faire appel, pour une enquête générale, aux archivistes départementaux.

Au cours de la discussion, M. Soyer signale qu'il doit y avoir dans chaque département une statistique — restreinte — des cours d'eau, des gués et des moulins ; M. Mirot ajoute que les rapports des officiers qui ont dressé la carte d'état-major entre 1820-1840 contiennent beaucoup de renseignements précieux. Ces rapports se trouvaient naguère aux Archives historiques du ministère de la Guerre ; il faudrait savoir où on peut les consulter aujourd'hui.

*
* *

Quatrième séance (10 juin 1942).

I. — Toponymie

Enquête sur les lieux-dits. — M. Dauzat informe la Commission que M. du Retail compte commencer le dépouillement par quelques départements à titre d'expérience (quelques départements du Nord et la Vienne). On demandera ensuite l'appui des archivistes départementaux, auxquels M. Samaran, directeur général des Archives nationales, est tout disposé à adresser une circulaire, en accord avec M. Dauzat.

M. Mirot suggère d'établir un catalogue, par département, des anciens terriers. M. Dauzat transmettra cette suggestion à M. Samaran.

Instructions aux futurs enquêteurs. — MM. Lebel, Dauzat et Vendryes insistent sur l'utilité de préparer un guide pour les enquêteurs qui relèveront sur place les noms des lieux-dits, avec la prononciation locale, le sens du toponyme dans le dialecte du pays, etc. M. Vendryes demande que ce guide, aussi bref et précis que possible, fasse l'objet d'une publication à part. M. Lebel est chargé de préparer le travail en ce sens.

Enquête bourguignonne. — M. Lebel rend compte à la Commission que le travail de mise sur fiches des relevés de l'abbé Debrie exigerait environ 500 heures. M. Vendryes propose de demander le crédit au Centre de la Recherche scientifique. M. Lebel est chargé de faire le nécessaire.

II. — Anthroponymie

Fichier des prisonniers. — M. Dauzat indique qu'il sait de source autorisée que le fichier est en sûreté.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Amulettes magiques. — G. Behrens, *Die sogenannten Mithras-Symbole*, dans *Germania*, 1939, 1, p. 56-59. Ce sont de tout petits bronzes représentant certains animaux : crapauds, lézards, serpents, tortues, ou des miniatures d'instruments : balance, hache, marteau, scie, bêche et, plusieurs fois, des échelles. Plusieurs exemplaires ont été retrouvés dans des tombes. M. Behrens insiste particulièrement sur un de ces instruments en forme de peigne et qui n'est qu'une représentation du joug. Sur la signification magique de l'échelle, du crapaud, lézard, etc., je ne puis mieux faire que de renvoyer aux articles de C. Jullian sur la magie ancienne (à propos de Glozel), dans *R. É. A.*, 1927, fasc. 2 à fin 1929. Sur l'une des figures de M. Behrens (fig. 2, p. 57), je crois bien reconnaître une *ascia*. Tout ce petit mobilier représente évidemment des amulettes.

Cimetière mérovingien en Champagne. — Près de trois cents tombes, fouillées à différentes périodes, les dernières et d'ailleurs les plus nombreuses, de 1928 à 1935, et publiées toutes ensemble par M. R. Lantier. Le mobilier, acquis par le Musée de Saint-Germain, n'est peut-être pas très riche ; il s'agit du cimetière d'une agglomération campagnarde, mais il est intéressant, car il représente une succession ininterrompue depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au VIIe siècle. Il contient cependant quelques belles pièces : boucles et agrafes de ceintures, fibules et bagues ; plusieurs poteries ont pu être reconstituées et donnent des formes qui rappellent celles de La Tène. A partir du Ve siècle, les Barbares qui ont été inhumés là sont des Francs, ou des gens qui ont adopté entièrement les modes franques. Les armes sont rares, nous avons affaire à une population pacifique d'agriculteurs. Les rites funéraires présentent une réelle homogénéité. Aucune trace de christianisme n'y apparaît. Ce cimetière champenois fournit un bon exemple de la civilisation de toute une époque. Amédée Thiérot (le fouilleur principal) et R. Lantier, *Le cimetière mérovingien du Maltrat à Vouciennes*, dans *Revue archéologique*, 1940, 1, p. 210-246.

Le commerce de l'époque carolingienne. — M. L. Hussong donne dans *Germania*, 1939, 3, p. 174-186, l'analyse détaillée d'un livre suédois, que je ne connais d'ailleurs que par lui : *Schweden und das Karolingische Reich.* Dopsch admet l'existence d'un grand commerce carolingien. Pirenne, pour le IXe siècle, parle de décadence commerciale.

Parmi les objets suédois, vases de terre cuite, verres, bronzes, bijoux, M. Hussong reconnaît et étudie surtout ceux qui proviennent des pays rhénans. Il y eut commerce ; il y eut aussi butin. En tout cas, l'influence de l'Europe carolingienne fut profonde sur la Suède des Wikings.

De la pierre polie à La Tène. — On trouvera non seulement beaucoup de faits et de bonnes reproductions d'objets intéressants, mais des idées ou, si l'on préfère, des suggestions qui semblent justes, dans l'article de M. W. Dehn, *Tontiere aus rheinischen Vorzeitfunden*, dans *Trierer Zeitschrift*, 1939, 1, p. 1-28, 8 pl. Il s'agit des figures en terre cuite, soit de bœufs, de cerfs, ou simplement des têtes de ces animaux et de leurs cornes, soit d'oiseaux. Les oiseaux appartiennent d'ailleurs au même cycle figuratif que les quadrupèdes, puisqu'on trouve des oiseaux à tête de bœufs, de béliers ou de cerfs. Toutes, elles ont une signification religieuse et se rattachent aux cultes agricoles. Elles sont contemporaines du développement de l'agriculture et de l'élevage, développement auquel est dû le culte de la Terre-Mère et de la Lune, dont les cornes du bœuf représentent le croissant. Nous trouvons là, précisées par des exemples, des idées qui avaient déjà été exprimées par Déchelette et par Jullian. M. Dehn ne les ignore pas ; il y ajoute une abondante bibliographie allemande généralement de date récente et qui sera utile. Ce qu'il y a de nouveau, c'est la démonstration ou l'esquisse de démonstration d'une continuité depuis la civilisation néolithique de la céramique rubanée jusqu'à La Tène. L'auteur n'indique que pour mémoire les points de départ, asiatiques, probablement, comme ceux de l'agriculture elle-même. Le centre, en Europe, ce sont les bonnes terres agricoles du Moyen-Danube, de la Hongrie à la Bohême. De là il suit les irradiations vers l'Italie, vers la Suisse des palafittes et le Rhin et vers le Nord, Silésie, Lusace, Posnanie, jusqu'à la Baltique. De ce centre est issue la civilisation de Hallstatt ; celle de La Tène, si elle n'en procède pas directement, en a subi fortement l'influence. Ce n'est pas simple coïncidence si nous retrouvons dans la religion celtique le taureau et ses cornes, le cerf et les cornes de Cernunnos et les oiseaux : colombes ou oiseaux aquatiques ; ils y apparaissent également comme des symboles de fécondité. L'article est hardi ; il est bien fait, excellemment documenté et vraiment intéressant. Je n'ai pas remarqué que M. Dehn mentionnât les gravures rupestres ni de Scandinavie ni des Alpes-Maritimes. Elles me paraissent cependant appartenir au même cycle de représentations religieuses.

Stèle funéraire gauloise en Palatinat. — F. Sprater, *Ein Grabhügel der Mittellatenezeit vom Dauborner Hof (Pfalz)*, dans *Germania*, 1939, 3, p. 187. Dans le voisinage immédiat d'un petit tumulus s'est retrouvée, brisée en deux morceaux, une colonne de pierre qui devait être plantée au sommet du tumulus (figure dans *Germania*, 1936, pl. 17, 3). Elle est en grès rouge local et a été taillée en forme de haut pilier de $2^{m}20$ de

haut. Le tumulus contenait une tombe à incinération avec quelques objets : bracelets, fibules, qui permettent de la dater. Les sépultures sous tumulus, à ce moment, sont rares, les incinérations encore plus. Non loin du tumulus ont été trouvées de nombreuses tombes à incinération romaines du IIe siècle.

Gravures rupestres des Alpes-Maritimes. — Venant de Bordighera, nous trouvons le programme d'une exposition des gravures rupestres de la région, exposition qui eut lieu du 16 avril au 15 juin 1939, au Musée Bicknell. Le botaniste anglais Clarence Bicknell fut, de 1897 à sa mort, survenue en juillet 1918, l'explorateur infatigable de ces documents archéologiques innombrables : il en a relevé plus de 36,000. Il en a publié un catalogue : *Guide to the prehistoric rock engravings in the Italian Maritime Alps*. Après lui, Carlo Conti les a décalqués et estampés, en préparant un *Corpus* méthodique. Le programme de l'Exposition donne de cet ensemble un intéressant aperçu dû à M. Piero Barocelli. Ces gravures se trouvent groupées sur les flancs du Mont Bego (2,900 mètres), entre 2,000 et 2,600 metres d'altitude. Ce nom de *Monte Bego* a-t-il quelque rapport avec la montagne et le dieu pyrénéen *Baigorix*? Les gravures rupestres sont, pense M. Barocelli, les souvenirs d'un culte local. Les dessins les plus anciens représentent le poignard triangulaire de l'âge énéolithique ; l'un des plus récents est un rasoir en forme de demi-lune du début de l'âge du fer. Les figures les plus nombreuses sont celles de bœufs, représentés en projection horizontale, comme si on les voyait d'en haut et souvent réduits à une ligne que termine le croissant des cornes. Ces bœufs apparaissent parfois attelés à une charrue. Voilà une série de documents de premier ordre dont les préhistoriens ne font pour ainsi dire jamais état, sans doute parce qu'ils demeurent énigmatiques. Les archéologues de Bordighera ont raison de vouloir au moins les mettre en lumière.

Les druides. — Dans les *Transactions of the American Philological Association*, LXIX, 1938, p. 319-332, M. Norman J. De Witt revient sur ce problème complexe et toujours discuté. Il l'étudie du point de vue social et politique. En tête de son article, il donne un bref résumé de sa thèse : « L'autorité des druides était fondée sur les services qu'ils rendaient à la société gauloise ; elle a décliné au moment où le rôle qu'ils jouaient a été pris par l'État. Leur organisation reflète l'unité de la Gaule durant la période monarchique antérieure à la première invasion romaine de 121 av. J.-C. Au temps de César, leur autorité politique est nulle. Au Ier siècle de notre ère, il ne survit du druidisme que le nom et quelques pratiques magiques ; la religion gauloise n'impliquait aucune raison de conflit avec Rome... » M. De Witt s'appuie surtout sur le texte de César tout en reconnaissant combien ce texte est insuffisant. Il laisse de côté les hypothèses « romantiques » anciennes et modernes. Les questions auxquelles ces hypothèses essayaient de répondre n'en subsistent

pas moins. Elles débordent le plan social et politique. La théorie de M. De Witt contient assurément une part de vérité. Mais, de ce que César ne mentionne jamais l'activité politique des druides, s'ensuit-il qu'ils n'aient pris aucune part à la lutte pour la liberté gauloise? Et, surtout, on ne saurait négliger le caractère propre de cette caste sacerdotale ni l'origine de son institution.

Un établissement gaulois des bords du Rhin. — E. Major, *Die prähistorische (gallische) Ansiedlung bei der Gasfabrik in Basel;* XII : *Schlusswort*, dans *Indicateur d'antiquités suisse*, 1938, 4. p. 249-255. La station de l'usine à gaz de Bâle a été découverte en 1911 et fouillée de façon continue jusqu'en 1936. On y a mis au jour quatre-vingt-deux fonds de cabanes et à peu près autant de tombes. Ces trouvailles ont été régulièrement publiées dans l'*Indicateur*. Nous pensions, en 1911, dit M. Major, n'avoir fait qu'une découverte d'intérêt local ; nous nous sommes aperçus peu à peu que nous mettions au jour les documents d'une civilisation. Et, en effet, on n'a trouvé nulle part ailleurs plus riche station de La Tène II et III. Des traces très nettes d'un incendie général montrent qu'elle dut être abandonnée lors de l'exode des Helvètes en 58 ; elle n'a plus été occupée par la suite. Les trouvailles les plus importantes sont celles de céramique : des tessons de vases peints analogues à ceux de la Marne qui se trouvent ainsi exactement datés. Il en est de même pour les fibules. Nous trouvons là aussi des indications presque uniques sur l'habitat celtique : circulaire, très rarement rectangulaire, de 1^{m}50 à 4 mètres de diamètre, de 2 mètres à 2^{m}50 de profondeur ; il s'agit bien d'habitations, précise M. Major. Cet article de conclusion a l'intérêt de donner la bibliographie et d'apporter la reponse aux diverses questions qui se sont posées au cours des fouilles. L'archéologie celtique ne peut plus désormais ignorer la station de l'usine à gaz de Bâle.

Archéologie en Suisse. — R. Laur-Belart, *Die römische Forschung in der Schweiz im Jahre 1937*, dans *Société d'histoire d'art suisse*, 1908 ; tiré à part du *29er Jahresbericht der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte*, 1937, p. 22-99. Voilà ce que nous devrions avoir en France : un compte-rendu annuel, sommaire, mais sans retard, des recherches qui s'accomplissent. Les comptes-rendus ont dû être fournis à M. Laur-Belart par les fouilleurs eux-mêmes : ce qui concerne la Suisse romande est en français ; partout de bons plans et quelques photographies. Cette revue est divisée en cinq chapitres : I. Grandes fouilles : *Vindonissa*, notamment des bâtiments de casernes, et *Lindenhof*, l'une des petites hauteurs qui dominent Zurich ; il s'agit d'un nouveau *castellum* romain du IVe siècle, mais les trouvailles s'échelonnent depuis le début de l'époque romaine, sans cependant rien de gaulois. — II. Villes, camps et *vici* : Augst, Genève, Vidy (plan du quartier du marché), Nyon. — III. Villas, constructions diverses et trouvailles isolées (plan de la villa

rustica de Bennwil). — IV. *Castella* et postes militaires. — V. Voies romaines. Il s'agit de nouvelles directes des fouilles et non de l'archéologie vue à travers les publications.

A Locarno. — J'ai signalé en leur temps, bien brièvement, les « extraordinaires trouvailles de Locarno » (*R. É. A.*, 1938, p. 300). Dans l'*Indicateur d'antiquités suisse*, 1938, 4, p. 1-4, *Antike Becher in Locarno*, M. Laur-Belart publie avec une planche en couleur l'un des vases de verre peint ou plutôt émaillé qui sont maintenant le joyau du Musée de Locarno : il reprend l'étude de cette série, étude esquissée par Héron de Villefosse dans la *Revue archéologique*, 1874, 1, p. 281 sq. Il la date du règne d'Auguste et incline, me semble-t-il bien, en quoi je suis tout à fait tenté de lui donner raison, à en chercher l'origine à Alexandrie.

Plusieurs gobelets d'*Aco* ont également été trouvés à Locarno ; ils se multiplient, remarque M. Laur-Belart, autour du lac Majeur. Il faudrait en placer la fabrication dans la Haute-Italie, durant la première moitié du règne d'Auguste.

Archéologie rhénane. — Les rapports de la *Commission germano-romaine* de l'Institut archéologique allemand (Francfort) forment d'importants volumes. Le 26e *Bericht*, 1936, paru en 1938, contient une très importante étude de M. Ernst Samesreuter sur les aqueducs et conduites d'eau des pays rhénans, p. 24-157, avec trois bonnes cartes, carte d'état-major au 100,000e pour l'aqueduc de l'Eifel à Cologne et deux au 25,000e pour Trèves et Mayence. Le 27e *Bericht*, 1937, paru en 1939, contient deux études épigraphiques importantes : Fritz Fremersdorf, *Inschriften auf römischen Kleingerät aus Köln*, p. 32-50, et Herbert Nesselhauf, *Neue Inschriften aus dem römischen Germanien und den angrenzenden Gebieten*, p. 51-134. Un bref article de M. Willem Zwikker, *Bemerkungen zu den römischen Heeresfahnen in der älteren Kaiserzeit*, p. 7-22, est un intéressant complément à l'ancienne monographie de Domaszewski, *Die Fahnen im römischen Heere. Abhand. d. arch. epigr. Sem. d. Univ. Wien*, 5, 1885.

Céramique romaine ancienne à Trèves. — La *Trierer Zeitschrift*, 1939, 2, p. 93-112, présente un certain nombre de tessons représentant deux douzaines de vases à peu près tous de types différents trouvés dans l'un des nouveaux quartiers de la ville : Siegfried Loeschke, *Älteste römische Keramik vom Petrisberg über Trier*. La matière en est de la vraie terre sigillée, même lorsque l'engobe est un peu plus brun ou un peu plus clair que celui de la terre sigillée classique, mais les formes et les profils se rapprochent de la céramique belge. Ces vases paraissent en tout cas plus anciens que ceux des camps de Haltern et de Oberaden, où l'on cherchait jusqu'ici les premiers exemples de la céramique romaine au nord des Alpes. Une monnaie de l'émission de Hirtius, propréteur des Gaules en 45-44, fournit une date. Quelques-uns de ces vases proviennent de la Haute-Italie. Et les autres? Une description minutieuse

et une illustration très soignée rendront l'article précieux pour les céramographes. Ces trouvailles du début de l'Empire dans le voisinage immédiat de Trèves y sont probablement la trace d'un établissement militaire.

Les débuts de Trèves. — On se souvient peut-être que naguère M. H. Koethe avait assez vigoureusement bousculé l'opinion qui faisait de Trèves, *Augusta Treverorum*, une fondation d'Auguste (*R. É. A.*, 1936, p. 424 ; cf. *Comptes-rendus Acad. inscr.*, p. 166-170). Après une vive riposte de M. E. Krüger (*Trierer Zeitschrift*, 1938, p. 185-189), M. Koethe reprend l'examen de la question. Il avait un peu sacrifié textes historiques et inscriptions à la pure archéologie. A cette antithèse, il a trouvé une synthèse qui est intéressante. C'est bien à Auguste que Trèves doit son nom, qu'il l'ait effectivement fondée ou qu'il ait seulement permis à l'agglomération indigène de se nommer d'après lui. Mais qu'étaient ces villes de la Gaule au temps d'Auguste? Étaient-elles bâties suivant le canon gréco-romain? Le plan en damier que l'on a reconnu à Trèves date-t-il vraiment de ses débuts? Les camps militaires de Rhénanie n'ont reçu leurs premiers bâtiments en pierre que sous Claude et Néron. Les villes ont-elles été plus précoces? Dans les villes du Midi même, devant les amphithéâtres de Nîmes ou d'Arles, nous nous posons la question : ces constructions colossales, très supérieures à ce que possédait Rome elle-même sous Auguste, sont-elles vraiment de son règne? L'archéologie du sous-sol de Trèves porte M. Koethe à penser au règne de Claude. Mais le texte de Mela, qui date de ce règne, nomme déjà la ville : *civitas opulentissima*. On restera peut-être sceptique sur la solution proposée, mais on aura beaucoup appris, à réfléchir avec M. Koethe sur le problème. *Die Anfänge Triers*, dans *Trierische Zeitschrift*, 1938, 3, p. 190-207.

Un vase d'Arezzo et les salutations impériales d'Auguste. — C'est un joli article que celui de M. Walther Kolbe : *Ein Doppelerfolg des Augustus im Kampf gegen Ost und Nord*, dans *Germania*, 1939, 2, p. 104-110. Sur un vase qu'il datait du règne d'Auguste, H. Dragendorff avait reconnu l'allusion à une double victoire sur la Germanie et l'Arménie. Or, si l'on connaît l'occasion des diverses salutations impériales d'Auguste, les triomphes qui donnèrent lieu à la XVe et à la XVIe n'apparaissaient pas. M. Kolbe montre que la XVIe ne peut se rapporter qu'à la victoire de Caius César en Arménie, victoire bientôt suivie de la mort du jeune chef en 4 ap. J.-C. Quel triomphe sur les Germains a pu être à peu près contemporain de cette victoire arménienne? D'après un passage de Velleius Paterculus (II, 104, 2), c'est celui de M. Vinicius en l'an 1 de notre ère ; il aurait été l'occasion de la XVe salutation impériale. Ce sont ces deux triomphes assez voisins l'un de l'autre par la date que rappellerait le calice d'Arezzo, trouvé à Orbetello et aujourd'hui à l'Antiquarium de Berlin. Ainsi la céramographie apporte une

contribution précise à l'histoire et l'histoire, de son côté, confirme avec non moins de précision la date du vase : 4 ap. J.-C.

Quelques potiers de Vichy. — Au cours d'un voyage archéologique, M. Birley avait noté, au Musée de Straubing sur le Danube, un tesson de vase qui lui rappelait d'autres morceaux trouvés en Angleterre et qu'avait étudiés son ami M. Joseph Aloysius Stanfield. Entre autres particularités, ce tesson présentait, employé comme ornement et plusieurs fois répété, le monogramme ƆD (2 *D*. opposés), qui s'est rencontré avec la signature complète *Donnauci*, dont il est l'initiale. Ce même monogramme et des motifs ornementaux analogues à ceux du vase de Straubing se retrouvent sur des tessons signés *Joenalis* ou *Ranto*, ou *Austrus*, qui devaient donc former équipe avec *Donnaucus*. Le style de la décoration et les trouvailles anglaises indiquent nettement la période flavienne ou même de Trajan-Hadrien. La terre est plus épaisse que celle des vases de la Graufesenque ou de Lezoux. L'attribution à Vichy est vraisemblable, mais non pas certaine. J. A. Stanfield, *Eine verzierte Sigillataschüssel von Straubing*, dans *Germania*, 1939, 2, p. 110-114.

Le potier Arcanus. — R. Knorr, *Frühe und späte Sigillata des Arcanus*, dans *Germania*, 1939, 3, p. 163-168. Arcanus est connu comme potier de Lezoux. M. Knorr essaye de fixer la chronologie des fragments signés de lui qui proviennent du Limes : temps de Trajan et d'Hadrien. Certaines de ses figures ne sont pas sans rapport avec celles de *Donnaucus*. D'autre part, des images de divinités sur des tessons portant sa signature se retrouvent avec les noms de *Putriu* ou *Butrio*, de *Cerialis* et de *Cinnamus*, ce dernier, du temps des Antonins.

Housse, butte, tombelle. — On dénomme ainsi des tumuli qui ne contiennent aucune sépulture et ils sont nombreux dans la plupart des régions françaises (cf. *R. É. A.*, 1935, p. 446). Il faut lire sur ce sujet l'article de Georges Goury, *L'évolution du tumulus funéraire. Histoire d'un rite*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1938, p. 33-54. La butte a été élevée pour assurer le bénéfice idéal du tumulus aux occupants de tombes sans tumulus. Elle marque le cimetière. Nous aurions là l'application d'une loi chère à Goury ; l'idée, d'ailleurs, apparaît parfaitement juste : la loi de perpétuité du rite : « tout rite primitif qui, en raison de la vogue dont il a joui, a fait partie, à une époque peut-être fort ancienne, du patrimoine de l'humanité a une tendance à acquérir une vraie perpétuité. La signification du rite se perd parfois et alors, moins il est devenu compréhensible, plus le rite tend à se cristalliser... il se perpétue à travers les âges et peut parfois changer complètement de signification ». Le tumulus a été un rite, non pas celtique, mais général. Lorsque prévalurent d'autres modes de sépulture, le tumulus se perpétua sous forme d'une butte vide, servant pour ainsi dire de protection à tout le cime-

tière. Goury analyse cette évolution particulièrement en Champagne et en Lorraine, où il a jadis abondamment fouillé. Les longues observations de l'archéologue se cristallisent en idées générales et ces idées expliquent des faits qui ont longtemps intrigué l'archéologue. L'article est original et plein de choses.

Tumuli d'époque romaine. — On connaissait jusqu'ici surtout ceux de Belgique et un peu ceux d'Angleterre ; on en a signalé quelques-uns en diverses régions de la France (cf. notamment, *R. É. A.*, 1937, p. 36 ; d'autres sont indiqués dans le Gard, le Puy-de-Dôme et la Creuse : *Bull. archéologique du Comité*, 1897, p. 492 sq. ; 1905, p. XXXIX, XC ; *Bull. monumental*, 4, 1838, p. 482 : 39, 1873, p. 155 sq.). Il en est un très grand nombre chez les Trévires, dans les territoires environnants, en particulier chez les peuples belges du nord de la France. M. Harald Koethe fait le relevé de ceux du pays trévire et des provinces limitrophes : *Römerzeitliche Grabhügel des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete*, dans *Trierer Zeitschrift*, 1939, 2-3, p. 113-153. Son catalogue est précédé d'observations extrêmement documentées sur ce mode de sépulture et ses nombreuses variétés. Ces *tumuli* lui paraissent se rattacher aux traditions indigènes préromaines. En Angleterre même la zone des tumuli romains coïncide avec le territoire qui fut occupé par les Belges. Ils vont, d'après les trouvailles connues, de la seconde moitié du Ier siècle à la première moitié du IIIe. Les inhumations y sont exceptionnelles. A signaler la trouvaille d'une ramure de cerf dans le tumulus belge de Temploux (*Annales de Namur*, V, 1857-1858, p. 184 sq.) et de nombreuses terres cuites représentant Mars, Mercure et des divinités diverses à Martelange (*Annales d'Arlon*, 45, 1910, p. 367 sq.). Les tumuli de Nickenich, de Sirzenich et un autre près de Trèves ne sont que des cénotaphes. A proximité de celui de Nickenich se trouvaient les tombes, marquées elles-mêmes par de belles stèles sculptées du milieu du Ier siècle. Voilà qui apporte une belle confirmation à la théorie de G. Goury. Les divinités dont les images ont été trouvées à Martelange sont les mêmes que celles dont on note la trouvaille dans quelques tumuli anglais.

Autels romains en Bretagne. — E. M. Clifford, *Roman Altars in Gloucestershire*, dans *Transactions of the Bristol and Gloucestershire Archaeological Society*, 60, 1939, p. 297-307, 16 pl. Plusieurs de ces autels ont été trouvés dans des tumuli, notamment à Bisley. Y ont-ils été cachés, par exemple, lors du triomphe du christianisme, comme le suppose l'auteur? Par deux fois, cependant, ils ont été trouvés avec des monnaies de Faustine. D'autres, également à Bisley, ont été trouvés lors de la démolition d'un vieux clocher. Le plus grand nombre représentent Mars ou portent une dédicace ; l'un est dédié à *Mars Olludius*. Nous trouvons, en outre, la Fortune, Silvain, Sucellus (sculpture très grossière), deux fois les *Suleviae* et le Génie du lieu, semble-t-il : je lirais *Genio sancto*

h[u]j[u]s loci. Une stèle, de facture très grossière, représente Hercule et une autre, un couple indéterminé. En tout, une quarantaine de pierres de provenances diverses et conservées en des endroits différents, depuis le British Museum jusqu'à des collections particulières.

Inscriptions latines d'Orange, par G.-Ch. Picard, dans *Revue archéologique*, 1939, II, p. 22-46, plutôt : poussière d'inscriptions latines ; il s'agit de fragments trouvés au cours de ces dernières années dans le théâtre et aux alentours. M. G.-Ch. Picard en a tiré tout ce qu'il était possible : une dédicace à Diane vraisemblablement et à Hercule, une autre, plus curieuse, à *Dis Pater*, une à Jupiter. Un texte, dont l'ensemble reste énigmatique, mentionne les Proxumes... Parmi ces marbres, une demi-douzaine environ paraissent appartenir aux inscriptions cadastrales dont on possédait déjà quelques parties ; ils ne se replacent pas à côté des textes connus et ne leur apportent aucun complément utile. En plusieurs d'entre eux, M. G.-Ch. Picard serait tenté de voir les restes d'une troisième inscription cadastrale analogue aux deux précédentes. Il s'est appliqué à une tâche ingrate, mais il fallait s'en acquitter et il l'a bien fait.

Voie Domitienne et voie d'Aquitaine. — E. Griffe, *Les voies romaines du pays narbonnais*, dans *Annales du Midi*, octobre 1938, p. 337-376, avec cartes. Étude remarquable de précision par quelqu'un qui, non seulement sait se servir des documents, mais connaît admirablement le pays et tout son passé. Jamais, autant que je sache, on n'avait suivi aussi exactement les traces romaines de Béziers à Narbonne et au Malpas du Roussillon, de Narbonne à Saint-Laurent-de-Cabrerisse, en plein cœur de la Corbière et, surtout, de Narbonne à *Eluso* (Montferrand), au delà de Castelnaudary. *Eluso* est bien Font d'Alzone, près de l'église Saint-Pierre, à 500 mètres au sud de Montferrand ; le nom même le prouve et il n'y a pas lieu de confondre cet *Eluso* ni avec la ville d'Eauze dans le Gers ni avec Alzonne, chef-lieu de canton du département de l'Aude dans le voisinage de Carcassonne. Un plan précise la situation de ce Font d'Alzone. Les solutions que l'abbé Griffe propose avec décision et netteté s'imposeront désormais.

Inscriptions chrétiennes du Ve siècle. — L'abbé Élie Griffe est l'auteur d'une thèse sur l'*Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude*. L'étude des documents l'a conduit à rectifier bien des opinions reçues. Dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* (Toulouse), juillet-septembre 1938, un article : *Quelques basiliques chrétiennes de Narbonne et du Narbonnais au Ve siècle* (15 p.), montre que l'inscription de l'évêque *Rusticus*, au Musée de Narbonne, mentionne non pas l'église du village de Minerve, mais la construction de la cathédrale même de Narbonne. Par contre, l'inscription du même Rusticus sur un autel encore en usage dans l'église de Minerve ne provient pas de Narbonne ; c'est bien le document original de la construction de l'église de ce *vicus*. Nous trou-

vons encore, étudiées avec une remarquable précision, l'inscription de la basilique suburbaine de Saint-Félix à Narbonne et celle du prêtre Othia, constructeur de l'église d'Ensérune. Tous ces textes sont de 441 à 455, précieux documents d'une époque qui conservait encore presque intacte la tradition antique. L'abbé Griffe ne limite pas sa curiosité aux documents ; il s'efforce de ressusciter, grâce à eux, l'état et la vie du pays de Narbonne à ce moment et il y réussit.

A Nimes, autour d'une vieille église. — En septembre-octobre 1939, on a creusé des tranchées-abris à Nimes comme partout ailleurs. Place du Vieux-Chapitre, près de la cathédrale, les travaux ont mis au jour, à tous les niveaux, des quantités d'ossements. Qui s'en étonnerait? Nous marchons dans nos villes sur la poussière des générations mortes. L'intéressant est qu'entre 1m50 et 2 mètres sont apparues des tombes antiques à inhumation entre de grandes dalles formant les côtés et le couvercle, contenant de chaque côté de la tête du défunt un vase de verre de 10 à 15 cm. de haut, une ampoule sphérique surmontée d'un haut col : des vases à parfum ou peut-être plutôt des vases destinés à contenir des liquides rituels. Ces sépultures ne sont certainement pas antérieures au IVe siècle. Jusqu'à quelle date peuvent-elles descendre? Des cruches de terre cuite au même niveau, sont vernissées et en forme de pichets à bec trilobé. Le tout doit être antérieur à Charlemagne. C'est tout ce qu'on peut en dire. Verres et pots seraient un objet d'étude pour un archéologue s'occupant du haut Moyen-Age. H. Beauquier, *Le vieux Nimes, Bulletin de la Commission municipale d'archéologie*, octobre 1940, no 16, 20 p. Sur la poterie carolingienne, une fouille à Oberbillig, pays de Trèves, a fourni bon nombre de tessons qui ont permis de reconstituer des formes de vases. La *Trierer Zeitschrift*, 1939, 2-3, p. 276-277, en donne de bons croquis et apporte d'utiles renseignements.

La chasse d'Hippolyte. — « Entre la mer et l'étang de Berre, entre Marseille et Martigues, se dresse, au sommet d'un mamelon, une chapelle dédiée à saint Julien, martyr... Dans le mur nord est encastré un bas-relief de 2 mètres de haut sur plus de 4 mètres de long, représentant en grandeur naturelle huit ou neuf personnages et deux chevaux... » M. de Gérin-Ricard, dans ses *Notes d'archéologie*, VI, *Provincia*, XIX, 1939, p. 93-98, y reconnaît une représentation de la scène bien connue, le départ d'Hippolyte pour la chasse, reste d'un mausolée analogue à celui des Jules à Saint-Rémy et qui devait appartenir à la famille des *Pisini*, propriétaire de la région. Les trente-deux représentations de la chasse d'Hippolyte — il est probable, pense M. de Gérin-Ricard, qu'on en trouverait d'autres — et il ne parle pas des sarcophages, « appartiennent à des monuments funéraires de la période augustale, époque à laquelle paraît remonter aussi le bas-relief de Saint-Julien-les-Martigues ». Il faut donc abandonner au sujet de cette sculpture l'hypothèse

souvent formulée d'un monument commémoratif célébrant quelque fait historique local.

Un Osiris à Roquevaire. — Dans ses *Notes archéologiques*, VI, *Provincia*, XIX, 1939, p. 98-101, M. de Gérin-Ricard publie une statuette en terre cuite provenant, semble-t-il, d'une tombe gallo-romaine de Roquevaire. Elle apparaît une fabrication gallo-romaine bien plutôt qu'une importation égyptienne. D'autres statuettes de divinités égyptiennes ont été trouvées, surtout dans des tombeaux, à Autun et dans toute la vallée du Rhône, particulièrement en Provence. On aimerait savoir à quelle date peut remonter cette diffusion des cultes isiaques dans la Gaule méridionale. Il n'est pas certain qu'une lampe portant la marque connue de *C(aius) J(unius) D(racus)* provienne de la même tombe.

Continuité. — Sur la pente nord des Alpilles, entre Saint-Rémy et Eygalières, dans le domaine de Romanin, au pied de deux rocs presque symétriques placés de part et d'autre d'un vallon, s'ouvrent deux abris sous roche trop exigus pour avoir servi d'habitation et qui ont été utilisés comme sépultures — sépultures collectives, comme l'indique l'état et le nombre des ossements. Dans le premier se reconnaît, en deux parties bien distinctes : 1° l'énéolithique et le début du Bronze ; 2° le premier âge du Fer, type Hallstatt. Le mobilier du second ossuaire, aménagé exactement de même façon que le premier, appartenait à l'âge du Bronze. Quinze cents ans d'histoire se trouvent donc représentés, sans interruption, des deux côtés de ce vallon de Romanin. La description des ossuaires et de leur contenu est faite par H. Rolland, *Ossuaires de Romanin (Saint-Rémy de Provence)*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, n° 12, 1938, 12 p.

Saint-Rémy de Provence, Cavaillon et environs. — H. Rolland, *Découvertes archéologiques à Saint-Rémy de Provence*, dans *Provincia* (Marseille), 1938, p. 201-210. Une maison romaine à Romanin et plusieurs lampes. Des monnaies, dont une obole marseillaise du ve siècle, une des premières dont la légende précise l'origine marseillaise, des fibules et, provenant de sépultures des environs de Saint-Rémy, une série de vases des derniers siècles avant notre ère. — P. de Brun, *La collection Ludovic Souvestre d'Eygalières au Musée des Alpilles*, dans *Rhodania*, Congrès d'Arles, 1936, n° 1748 (12 p.) : tessons et silex provenant de grottes et de stations en plein air ; objets divers depuis l'âge du bronze jusqu'à l'époque romaine. — P. de Brun et A. Dumoulin, *La colline Saint-Jacques de Cavaillon avant l'occupation romaine*, dans *Cahiers d'arch. et d'hist.* (Nîmes), 1938 (39 p., 7 pl.). C'est toute la préhistoire et protohistoire de Cavaillon, une demi-douzaine de tessons attiques, nombreux vases indigènes, sépultures gallo-grecques avec stèles à inscriptions ; grande abondance de monnaies préromaines ; une lamelle de plomb

(5 cm.), avec caractères grecs (pl. 7, p. 37, en bas). P. de Brun est mort à l'automne 1941. C'est H. Rolland qui reprend sa tâche à Saint-Rémy.

Oppidum marseillais. — Mobilisé et prisonnier, H. Rolland a dû interrompre les fouilles qu'il poursuivait à Saint-Blaise et dont il avait donné un premier aperçu dans la *Revue*, 1937, p. 111-124. Dans la revue *Monuments historiques de la France*, 1938, fasc. 4, in-4°, 13 p., il expose brièvement, avec plans et photographies, les résultats de ses dernières ou du moins de ses avant-dernières campagnes, car les fouilles ont continué durant l'été de 1939. Il a poursuivi le dégagement du mur d'enceinte en grandes pierres de taille ; on a maintenant la plus grande partie du rempart avec deux portes en chicane. Il a retrouvé une centaine de stèles aniconiques qui accusent une certaine parenté avec celles de Roquepertuse, de Trets et d'Orgon et qui, remployées dans la construction grecque, proviennent de l'ancienne population indigène. On n'a pas encore mis la main sur le ou les cimetières. Des sondages à l'intérieur de la fortification ont fait trouver les substructions d'une habitation en pierres sèches parmi lesquelles abondaient les tessons céramiques ; les plus anciens remontent au VIe siècle. On sait que l'enceinte fut restaurée à l'époque wisigothique. Au IXe siècle, le lieu portait le nom d'*Ugium*. De là vient le nom de l'étang de Lavalduc : *vallis de Ugio*. Le plateau fut habité jusqu'au XVe siècle. M. Rolland se proposait d'y explorer les alentours de l'antique chapelle de Saint-Blaise de Castelveyre, dont le nom *castrum vetus* s'explique aujourd'hui. Si le mur, les pierres de taille du mur, n'ont guère fourni jusqu'ici de renseignements historiques, les restes de la ville elle-même seront peut-être plus féconds.

Études landaises et gasconnes. — Je signalerai, comme d'intérêt local, la brochure de M. René Cuzacq qui porte ce titre (Mont-de-Marsan, édition J. Lacoste, 1941, in-8°, 74 p.), et, parmi ces études : *Les noms de lieux dans les Landes*, ainsi que *Pages d'histoire landaise*. La toponymie de M. R. Cuzacq ne me semble pas très sûre : il n'a pas, pour le guider, de dictionnaire topographique lui fournissant les formes anciennes qui, seules, peuvent permettre un jugement. La brochure rassemble des articles de journal qui témoignent d'un effort intéressant et d'une louable curiosité d'histoire et de folklore.

Sur la rivière ligure. — Les recherches archéologiques ont été actives ces années dernières autour de Vintimille et d'Albenga. Dans le fascicule 1-4, IV, 1938 (paru en 1939), de la *Rivista Ingauna e Intimelia* (cf. *R. É. A.*, 1939, p. 261-262), je trouve la relation d'une fouille de trois édifices — habitations de type primitif, mais de construction romaine — ou grandes tombes, sur le territoire d'Albenga (p. 68-102) : les trouvailles y sont demeurées rares et peu significatives : lampes et tessons locaux. Le dernier édifice, le plus petit, de 5^{m}50 de côté, est un *columbarium*. — *Nouvelles inscriptions romaines à Albenga*, p. 103-113 : ins-

criptions funéraires et fragments d'inscriptions chrétiennes. La plus remarquable est une dédicace de la *plebs urbana* d'Albenga à P. Mucius Verus, chevalier romain, patron du municipe, tribun de la légion III gallica, *censitor* de la province de Thrace. Une longue notice sur le nouveau Musée civique de Vintimille avec la reproduction des inscriptions qui s'y trouvent recueillies et des indications sur d'autres collections locales, p. 163-200. — *Nouvelles fouilles dans la nécropole de Vintimille*, p. 200-224 : à suivre. Tous ces travaux portent la signature de M. Nino Lamboglia.

Ligurie romaine. -- Nino Lamboglia, *Liguria romana, studi storico-topografici*, vol. I, con 106 figure et 7 tavole fuori testo (plans et cartes), Istituto di Studi romani, Sezione ligure, 1939, in-8°, 280 p. (prix : 1 vol., 35 lire ; les deux volumes : 60 lire). C'est une œuvre utile que d'avoir recueilli et présenté sous une forme systématique tout ce que l'on sait de la Ligurie romaine. M. N. Lamboglia connaît à fond son pays ; il sait mettre en jeu tous les moyens d'information : textes, inscriptions, vestiges archéologiques. Il nous conduit ainsi tout le long de la côte depuis Nice jusqu'à Gênes. Je suppose que le deuxième volume, que je n'ai pas sous les yeux, doit étudier les stations de l'Apennin ligure. L'impression qui se dégage de cette étude très détaillée est que, si la partie occidentale de la côte ligure doit son essor à Auguste et paraît avoir connu, à Vintimille et à Albenga notamment, une grande prospérité, la région génoise, au contraire, n'a fait que décliner sous l'Empire. Gênes elle-même avait eu sa gloire dans le passé, dès le début du IVe siècle, auquel nous reporte la nécropole de San Lorenzo avec ses beaux vases grecs et, surtout, au moment où elle devint la base romaine pour la conquête progressive de la Ligurie, de l'Apennin et de l'Italie du Nord. Il subsiste d'ailleurs bien peu de choses de son passé romain. Le plan, hypothétique, mais très vraisemblable, qu'en présente M. N. Lamboglia est celui d'un modeste municipe à peu près de même ordre que les autres petits ports de la côte.

Le chapitre Nice et Cimiez nous intéresse particulièrement (p. 35-81). M. N. Lamboglia s'est utilement servi, pour l'écrire, de la carte archéologique de la Gaule dirigée par M. A. Blanchet et dont la feuille concernant les Alpes-Maritimes était l'œuvre du regretté Paul Couissin. Nice a subi à l'époque romaine le même déclin que sa métropole Marseille ; la grande ville, ville terrienne et non pas maritime, fut Cimiez. Nice ne reprit son importance qu'au Ve siècle, au moment où l'empire à son déclin s'efforçait non plus de reprendre la maîtrise de la mer, mais au moins de se protéger des pirateries vandales.

Les études de M. Lamboglia représentent une bonne mise au point critique des travaux locaux par un savant bien au courant des questions que pose l'histoire générale et des méthodes de l'érudition. Il serait bon que, pour les autres régions françaises, la carte archéologique et les précieux répertoires qui l'accompagnent servent de base à des exposés syn-

thétiques semblables à celui qui nous est donné ici pour l'ensemble de la Ligurie romaine.

Acheuléen en Sarre. — La revue *Germania*, juillet 1941, p. 198, 199, publie, sous la signature de J. Keller, un coup de poing acheuléen bien caractérisé, long de 22 cm. 3, en silex, semble-t-il. La pièce a été trouvée dans la glaisière d'une tuilerie à Ludweiler (cercle de Sarrebruck) ; on ne nous dit pas à quelle profondeur. Cette trouvaille rappelle la pièce du Musée de Metz trouvée aux Sablons en surface, sans stratigraphie, et que l'on hésitait pour cette raison à croire paléolithique. Les deux pierres seraient à comparer.

Une Vénus néolithique. — Elle n'est pas jolie et elle n'est pas pudique, c'est un corps de femme sans jambes, mi-dessiné, mi-modelé au goulot d'un vase trouvé à Drassbourg (Basse-Autriche). Le visage disproportionné rappelle celui des statues-menhirs ; les seins et le triangle sont en assez fort relief. Elle est publiée par M. Willvonseder dans *Germania*, 1940, p. 1-5. C'est évidemment un symbole de fécondité, dû peut-être à l'influence des civilisations à céramique peinte voisines.

Champs d'urnes. — M. L. Armand-Calliat vient de publier, dans le t. XXIX (1940) des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, un article : *Découvertes protohistoriques de Granges* (9 km. sud-ouest de Chalon). Le plus important en est trois sépultures encadrées de petites dalles brutes. Ce sont des incinérations. Les cendres et quelques objets, bracelets, épingles, qui semblent avoir été intentionnellement brisés, sont contenus dans une urne de forme variable, mais souvent biconique, recouverte d'un couvercle. Ces tombes se rattachent incontestablement à la civilisation dite des « champs d'urnes » dont le type est fourni par la nécropole de Pougues-les-Eaux (Nièvre ; Déchelette, *Manuel*, II, p. 155 sq., 386, fig. 154). Cette civilisation des champs d'urnes est actuellement à l'ordre du jour ; on la reconnaît partout : en Allemagne, en Suisse et jusqu'en Espagne, où l'on tend, indûment, à mon avis, à la substituer à celle de Hallstatt. Il y eut à ce moment, fin du Bronze, vers l'an mille, des invasions venant de l'Est ; il y eut surtout expansion d'une civilisation du Bronze, préparant la civilisation du Fer de Hallstatt. Quelques urnes de Granges et les rites funéraires rappellent ceux de la civilisation villanovienne d'Italie. Le site a, en outre, l'intérêt de fournir des restes de civilisations très diverses, depuis le néolithique jusqu'à l'époque romaine. L'intérêt des « champs d'urnes » est de former la transition entre le Bronze IV indigène et Hallstatt ; il faut distinguer et non confondre. L'étude de M. Armand-Calliat met bien en lumière l'importance de sa découverte.

Des champs d'urnes à Hallstatt. — A Hanau, en Bavière, la trouvaille dans une tombe souterraine à incinération d'un rasoir de bronze de type lusacien est un indice des relations entre la civilisation des champs

d'urnes de l'ouest de l'Allemagne et celles de l'est, d'où provient cette civilisation (Hermann Müller-Krape, *Ein Brandgrab der Urnenfelderkultur aus Hanau mit einem lausitzischen Rasiermesser*, dans *Germania*, 1942, p. 13-17). Dans la région de Coblence, des tumuli, minutieusement fouillés dans la forêt de Bendorf, montrent le passage de la civilisation des champs d'urnes à celle de Hallstatt. Le rite de l'incinération, la céramique, relèvent des champs d'urnes ; le tumulus, le fossé circulaire qui plusieurs fois l'entourait, les traces, au sommet du tumulus, d'un tronc dressé, remontent à l'âge du bronze. La civilisation nouvelle s'est fondue avec celle des anciens occupants. Cette étude de M. Josef Rœder : *Grabhügel der späten Urnenfelderkultur im Bendorfer Wald*, dans *Germania*, 1941, p. 219-232, apporte une abondante et précieuse documentation. Cette période de transition est richement représentée par un abondant dépôt de bronzes, haches, faucilles, bracelets, trouvé en 1940 à Vaudrevanges (Wallerfangen) dans la Sarre : Josef Keller, *Ein Hortfund der jüngeren Urnenfelderstufe in Saarlautern* (Sarrelouis), dans *Germania*, 1942, p. 17-25. Vaudrevanges était bien connu pour ses belles trouvailles de l'âge du Bronze. Il peut s'agir d'une industrie locale du bronze due au voisinage d'anciennes mines de cuivre.

Casques préhistoriques. — Le chapitre de Déchelette sur ce sujet est bref (*Manuel*, II, *Bronze*, p. 229-234). C'est un long article que consacre M. Gero von Merhart aux premiers casques métalliques d'Europe (*30e Bericht der röm.-germ. Kommission*, 1941, p. 4-42). Déchelette, comme de juste, ne traitait que des exemplaires trouvés en France et un peu de ceux d'Italie ; l'archéologue allemand fait l'inventaire de tous ceux qui sont connus en Europe depuis la Hongrie jusqu'à l'Allemagne du Nord et à l'ouest de la France. Il s'élève contre l'idée courante qui supposait des prototypes mycéniens introduits en Europe par l'intermédiaire de l'Italie. La trouvaille récente d'un casque mycénien tardif (*Arch. Anz.*, 1940, p. 215, fig. 49, 50) ruinerait, en effet, cette hypothèse et les casques italiens s'avéreraient plus récents que ceux de l'Europe du Centre et de l'Ouest. Il faudrait chercher l'origine de ces casques dans la dernière période de l'âge du Bronze, peut-être en Hongrie, en tout cas à l'est des Alpes. L'invasion du peuple des champs d'urnes en aurait diffusé l'usage au loin. Il reste, il est vrai, à trouver des casques dans les sépultures des champs d'urnes. Constitué de minutieuses analyses et avec d'intéressantes cartes de répartition, l'article est plein d'idées neuves sur les relations intercontinentales de la fin du Bronze et du début de Hallstatt.

Tumuli, cercles de pierres et lieux d'assemblée. — Dans les comptes-rendus du Congrès international d'archéologie tenu à Berlin en août 1939, je trouve le résumé d'une communication de M. P. Goessler : *La tombe de Pélops à Olympie et sa signification cultuelle* (p. 184-186). Les

fouilles de 1929 à Olympie ont reconnu un cercle de pierres d'une trentaine de mètres de diamètre entourant le plus ancien temenos de Pélops. La tombe du héros ancestral était devenue lieu de culte et d'assemblée. De même, dans l'*Iliade* (X, 414 sq.), Hector réunit le conseil près du tumulus d'Ilos. A Athènes, en 475, Cimon fait de la tombe de Thésée le centre de son nouveau marché, près duquel siégera le conseil des Cinq-Cents. A Rome, le tombeau de Romulus est voisin du *Comitium*. Dans un article que je n'ai pas vu (*Grabhügel und Dingplatz*, dans *Festgabe für K. Bohnenberger*, p. 15 sq.), M. Goessler a, paraît-il, réuni bon nombre d'exemples montrant, dans le monde celtique et germanique, le tumulus devenu le centre des réunions de la tribu. Il mentionne ici le cercle de Stonehenge en Grande-Bretagne. Je pense, de mon côté, au puits funéraire terminé par un loculus de tombe avec son couvercle de pierre trouvé au centre du sanctuaire gaulois du Donon dans les Vosges. La tombe de l'ancêtre mythique ou du fondateur n'a-t-elle pas été souvent, comme celle de Pélops, le centre du sanctuaire celtique, lieu d'assemblée et de délibération en même temps que de culte et de jeux?

Un bouclier gaulois en Égypte. — Découverte inattendue de papyrologues anglais à Kasr el Harit dans le Fayoun, ce grand bouclier en bois revêtu d'étoupe de laine est publié par M. W. Kimmig dans *Germania*, 1940, p. 106-111, pl. 23. Il est de forme rectangulaire aux petits côtés arrondis, fortement bombé, de 1^{m}28 de haut, 0^{m}635 de large, avec un *umbo* également de bois en losange continué par un filet sur toute la longueur. Le corps en est formé par une dizaine de planches dans le sens de la hauteur ; sur elles, des deux côtés, sont appliquées des languettes transversales, dont la largeur varie entre deux et cinq centimètres, les plus larges se trouvant au milieu et sur les bords. C'est un travail très habile de boissellerie, presque de marquetterie. Le bois paraît être du bouleau ; malgré l'épaisseur, l'ensemble est assez léger. Le bouclier se trouve au Musée du Caire. C'est un exemplaire unique, qui en dit long sur l'habileté technique des artisans gaulois, car on ne peut douter qu'il soit de fabrication gauloise. Comment est-il parvenu dans le Fayoun? Sans doute avec les mercenaires galates qui, en 276 ou en 218, ont été au service des Ptolémées. Il nous apprend beaucoup de choses, notamment l'emploi de l'étoupe comme revêtement, au lieu de cuir. Il est possible que la surface ait été peinte.

Mines et fonderies de fer de l'époque de La Tène, en Westphalie, *Germania*, 1939, p. 228-237 ; en Bavière, au Michelsberg, près de Kelheim, sur le Danube, *Ibid.*, 1940, p. 111-120. Elles se confondent aisément avec les exploitations du Moyen-Age. Seules les trouvailles de tessons permettent de les distinguer. On trouvera en tête du premier article une abondante bibliographie sur les recherches concernant l'industrie ancienne du fer en Westphalie.

Oppidum celtique en Corrèze. — MM. Bombat et Muzac ont fouillé jadis, au Puy-du-Tour, dominant d'Argentat, une enceinte à l'intérieur de laquelle ils ont trouvé des fonds de cabanes celtiques, des sépultures à incinération avec un certain nombre de tessons et d'objets conservés dans la collection E. Bombat à Argentat. Ces fouilles ont été publiées dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 1906, 1908 et 1911, mais sans reproduction des trouvailles. M. J. J. Hatt complète heureusement ces travaux anciens en donnant en sept planches de dessins avec commentaire les figures qui manquaient : *Quelques objets de La Tène III trouvés au Puy-du-Tour près d'Argentat*, dans *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, à Brive, LXIII, 1941, 15 p. « Si peu étendues qu'aient été les fouilles », dit-il, « elles ont produit un choix assez complet de presque tous les objets trouvés dans ce genre d'agglomérations : tessons, de deux sortes : poterie locale et vases plus fins, noirs ou peints, fibules, anneaux, bagues, perles, pendeloques, feuilles de bronze, revêtements de coffrets, fragment d'épée, couteaux, instruments divers, un fléau de balance », etc. L'objet le plus remarquable est une tête humaine en bronze qui semble avoir servi d'agrafe de ceinture (pl. 1, fig. IX), pour laquelle l'auteur renvoie à Déchelette, *Manuel*, III, p. 1238, fig. 525, 3. L'oppidum semble avoir été, comme Bibracte, un centre industriel actif.

Fonds de cabanes celtiques en Auvergne. — L'aménagement d'un camp d'aviation à Aulnat (Puy-de-Dôme) a procuré la découverte de quelques fonds de cabane qu'ont pu observer MM. J. J. Hatt et Gabriel Fournier. Ils ont procédé, en outre, à quelques fouilles. Grâce aux trous de poteaux, ils ont retrouvé le plan d'une hutte carrée de deux mètres de côté, en avant de laquelle se trouvait un petit auvent. La plupart des autres cabanes étaient rondes. Elles se groupent en petites agglomérations séparées par des espaces où les habitations étaient plus clairsemées. Non loin des cabanes ont été trouvées quelques sépultures à inhumation. Le mobilier demeure rare. Les tessons sont de La Tène III. On a recueilli quelques fragments de céramique campanienne. Un fragment d'épée à pointe aiguë est de La Tène II. M. Hatt se propose de poursuivre ces fouilles d'un village agricole du temps de Vercingétorix et de César. A noter sur un plat gris provenant d'Aulnat la marque PAVIDUS AVOT, identique à celle que, sur un chenet en terre cuite du Musée de Clermont, M. Audollent lit GAVIDUS (*Mélanges Radet*, p. 553-559). — J. J. Hatt, *Découverte d'un village gaulois de La Tène III au terroir de Fontvieille, sur l'emplacement de la base aérienne d'Aulnat-Sud*, dans *Bulletin de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, LXII, 1942, 15 p., 5 pl.

Tombes pyrénéennes. — Signalons, dans la *Revue Archéologique*, 1941, 1, p. 58-69, une note bien illustrée de M. J. J. Hatt : *Sur quelques monu-*

ments funéraires gallo-romains des Pyrénées. Cette note est le résultat d'observations recueillies autour de Bagnères-de-Luchon. Il y a là des coffres funéraires en forme de maisons avec le portrait du défunt ; l'un paraît figurer un temple avec deux colonnes ; sur des stèles sont gravés la porte et le toit triangulaire d'une demeure, des symboles astraux, rosaces surtout, et des portraits d'un style naïf. L'emploi du marbre indique le second siècle de notre ère. Tout cela et la tendance à une stylisation géométrique semblent remonter à une tradition hallstattienne conservée jusqu'en pleine époque romaine dans les vallées pyrénéennes.

Signum viventis (II). — Sous ce titre j'avais signalé autrefois une suggestion de M. Silvio Ferri (*R. É. A.*, 1937, p. 368-369) : des trous de tenons, autour du portrait de l'un des personnages, sur quelques stèles de Gaule, des pays rhénans et de Dacie, auraient servi à fixer un rideau de bois ou de quelque autre matière, voilant la figure de qui était encore vivant. Indépendamment de cette suggestion qu'il semble n'avoir pas connue, M. G. Behrens propose la même idée dans *Germania*, 1940, p. 209-212, apportant quelques exemples nouveaux. Il y ajoute cette constatation, qui serait à vérifier, que les monuments présentant cette particularité ne sont jamais ceux de citoyens romains ; il se demande s'il ne faut pas reconnaître là une trace de la répugnance des Celtes à reproduire le portrait de vivants. Mais, sur l'une des stèles qu'il présente, une stèle des environs de Côme, c'est l'un des deux noms même qui se trouvait ainsi voilé et, au-dessus du voile, en lettres beaucoup plus petites et plus légèrement incisées que les autres, se lit la mention : *vivus fecit.* Ce n'est donc pas seulement l'image, mais aussi le nom du vivant qui ne devait pas paraître ; cela sur un monument funéraire seulement.

La Vénus de Belginum. — Ce n'est fort probablement pas une Vénus, c'est en tout cas un très joli petit bronze d'une qualité exceptionnelle (W. von Massow, *Trierer Zeitschrift*, 1940, p. 28-34, pl. VIII-XI). Haut de 14 cm., il représente une jeune femme nue jusqu'aux hanches, avec une tenia argentée soutenant les seins ; le reste du corps est drapé dans un ample manteau retenu en avant par le bras gauche et qui découvre une partie du dos. Un diadème, autrefois argenté, semble avoir été ajouté à la coiffure qui, primitivement, ne le comportait pas. La déesse — car c'est évidemment une divinité — a les jambes croisées, la gauche ramenée devant la droite et le bras gauche relevé à hauteur de l'épaule, la main devant nécessairement s'appuyer sur quelque chose. Ce quelque chose, suppose M. von Massow, serait soit un siège où trônerait un parèdre, soit l'épaule de ce personnage. L'attitude lui rappelle celle d'une Hygie groupée avec Esculape au Vatican. Ce serait donc une Hygie, à moins qu'il ne s'agisse de Sirona avec Apollon. Mais la statuette n'est fort probablement pas de fabrication gauloise. Admettons une Hygie qui aurait pu passer aux yeux des Gaulois pour une Sirona ; mais elle

est bien plus belle que Sirona, qui, d'ailleurs, est toujours apparue jusqu'ici complètement vêtue, comme une Gauloise qu'elle était.

Temple de source. — Ce fut une fouille fructueuse que celle du sanctuaire de Hochscheid, près de *Belginum*, sur la route qui, à travers le Hunsruck, conduit de Trèves à Mayence. Un bref canal fait déboucher la source au milieu même de la cella (*Trierer Zeitschrift*, 1940, *Jahresbericht*, 1939, p. 67 et 71, pl. 19-23). Primitivement, la cella carrée, de six mètres de côté, existait seule ; la galerie qui l'entoure fut ajoutée plus tard ; une partie de cette galerie, isolée par un mur bas portant des colonnes toscanes, contenait les ex-voto, surtout des statuettes en terre cuite du type déesse-mère. Dans la cella ont été retrouvés sous la vase des restes du parquet en bois. Devant le temple était un autel avec dédicace à Apollon et à Sirona. A l'intérieur ont été trouvés les restes de très belles sculptures, un haut-relief de Sirona tenant de la main gauche une écuelle qui contient trois œufs dont se repaît un serpent enroulé autour du bras droit de la déesse, un petit Apollon et les restes d'une autre statue du même dieu, grandeur nature. Les tessons indiquent surtout le IIe et le IIIe siècle. Ces trouvailles doivent faire l'objet d'un article à paraître dans *Germania* ; elles le méritent.

Temple gallo-romain, près de Bretten (Bade) : *cella* carrée de 3m78 de côté (à l'intérieur) ; en face de l'entrée qui est à l'est, socle d'une statue de culte ; à 1m65 de distance, fondations d'un mur plus léger qui devait former une galerie autour de la *cella*. Ces restes ont été trouvés à mi-côte, lors des travaux de captation d'une source. Il est probable que le temple était un temple de source. Des fragments de reliefs et de statue indiquent Mercure comme maître du lieu ; les déesses-mères y étaient également honorées. On ne s'étonnera pas de trouver aussi bien Mercure que les Mères honorés près d'une source. L'article de M. J. Alfs, *Germania*, 1940, p. 128-140, mentionne la trouvaille d'objets divers, bronzes divers, ornements et outils de fer.

A Trèves et environs. — Le rapport annuel du Musée de Trèves pour 1939 a paru dans la *Trierer Zeitschrift* de 1940, p. 35-105. Il témoigne d'une belle activité ; on voit ce que peut rendre un Musée bien organisé en personnel et en moyens d'action. Un long chapitre de préhistoire depuis le paléolithique jusqu'à la veille de la conquête romaine est dû à M. W. Dehn ; particulièrement riches sont les trouvailles du second âge du Fer, représenté par la civilisation dite du Hunsruck et de l'Eifel, qui conserve le tumulus, mais dont le mobilier est déjà celui de La Tène. Dans la partie romaine, traitée par M. H. Koethe, on trouvera de précieux renseignements, notamment sur la poterie indigène du début de l'Empire, avec de nombreuses signatures, dont plusieurs inconnues jusqu'ici : par exemple, une grande cruche à trois anses avec la marque *Viducuri*. Tout cela est fait très soigneusement, avec une précision par-

faite. Les nouvelles fouilles sur les deux faces de la *Porta Nigra* à Trèves et l'étude de sa jonction avec le rempart de la ville permettent de conclure que « Trèves a reçu son rempart au moment où, après la déchéance de Lyon, elle est devenue la capitale de la Gaule, récompense attribuée par Septime-Sévère à la ville qui avait pris parti pour lui ». Pour la basse époque romaine et le début de l'époque barbare, M. L. Hussong apporte de précieux renseignements, surtout en ce qui concerne la poterie.

Les Dioscures gaulois. — Un important article de M. E. Krüger leur est consacré dans la *Trierer Zeitschrift*, XV, 1940, p. 8-27, pl. I-VII, et doit avoir sa suite et fin dans le prochain numéro. La base en est le relevé de toutes les inscriptions et de tous les monuments gallo-romains, où figurent les Dioscures. Ce sont des divinités indo-européennes ; on les trouve en Gaule avant les Romains, sur les monnaies, particulièrement de la rive gauche du Rhône, de Lyon à la mer. Dans les inscriptions et les monuments, il est des traits qui ne sont pas romains. Une inscription de Saint-Pons-de-Thomières (*C.*, XII, 4218) donne leurs noms celtiques : *Divannoni, Dinomogetimaro Martib(us)*. Une autre, d'Apt (*Rev. Arch.*, 1914, 11, 381), est dédiée *Marti Div(annoni)*. Ils sont assimilés à *Mars* ; c'est à eux que s'adressent les dédicaces *Martibus*. Ailleurs, en Savoie, nous trouvons (XII, 2561 et 2562) : *Vintio Aug. Polluci* et *Deo Vintio Polluci*, et, à Vence (XII, 3) : *Marti Vintio*. Les Dioscures représentent les dieux-cavaliers gaulois, dieux guerriers puisqu'ils ont été assimilés à Mars. On les trouve également en Espagne. Ils ont dû être primitivement des dieux-chevaux, comme Poseidon, comme Mars Segomo, comme Rudiobos, et l'on pense aux images de chevaux gravées sur les pierres que F. Benoit a trouvées à Cordes et qu'il date de l'époque hallstattienne, non moins qu'au culte de Neptune dans les Alpes. Chez les Germains, nous avons les Alcès, nommés par Tacite (*Germ.*, 43). Le dieu-cavalier des monuments à l'anguipède ne serait-il pas, se demande M. Krüger, quelque nouvelle hypostase de la divinité gauloise assimilée aux Dioscures? Les quatre blocs sculptés trouvés à Paris au XVIII[e] siècle, sous l'autel de Notre-Dame, n'appartiendraient-ils pas à un « pilier de Jupiter », prototype de la colonne de Mayence? Le dessin d'une telle reconstitution est, depuis longtemps, dit M. Krüger, exposé au Musée de Trèves. Beaucoup d'idées, dont quelques-unes, hardies, seraient à discuter, mais aussi beaucoup de faits incontestables et de très utiles références. L'article est de ceux qu'on ne peut ignorer.

Cavalier à l'anguipède. — Dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, XXI, fasc. III-IV, années 1938-1939 (1942), une remarquable étude de M. É. Thevenot (p. 427-498) fait suite à celle que le même auteur avait consacrée à la colonne de Cussy, article signalé dans l'une des dernières chroniques. Il apparaît certain que la colonne était destinée à porter un groupe du dieu-cavalier

et du geant à jambes en corps de serpent. M. Thevenot pense même, avec toutes les apparences de raison, avoir retrouvé la tête du dieu. Il y ajoute le relevé et l'étude des dix monuments analogues qu'une recherche attentive lui a permis de repérer dans la cité des Éduens. Sa méthode est excellente et peut servir de modèle : après l'analyse exacte des divers fragments, détermination du point de provenanece et de l'ambiance, terroir, voisinage, toponymie ; il ne craint pas de se rendre sur place et de bien examiner. Il en résulte que trois éléments se trouvent généralement réunis autour de ces monuments : toujours, les ruines d'une villa ; souvent, présence de tombes et voisinage d'une source ou d'un cours d'eau. Mais en plusieurs cas les tombes sont des sépultures barbares postérieures à la disparition du monument ; l'eau est une des raisons qui ont déterminé l'emplacement de la villa. Je ne retiendrai donc que le voisinage de restes d'habitation ; on peut considérer comme établi que les colonnes du cavalier à l'anguipède sont des monuments de culte privé édifiés par le maître d'une villa à proximité de sa demeure.

Il reste l'interprétation des monuments. Le dieu a souvent comme attribut la roue : symbole solaire ou insigne de Jupiter en Gaule? On sait qu'en deux cas au moins la roue était remplacée par le foudre. Les deux attributs, d'ailleurs, ne s'excluent pas l'un l'autre. Les images divines sculptées sur les pierres à quatre, sept ou huit dieux, qui servent de socle à la colonne, relèvent du cercle de Jupiter à qui aurait été assimilé le dieu gaulois. Mais quelle est l'origine de la représentation plastique de Jupiter cavalier, costumé en chef militaire, soit gaulois, soit romain? D'où est venue l'idée d'ériger le groupe au sommet d'une colonne? Et que représente au juste le monstre anguipède? Génie de la Terre, peut-être : mais l'image de ce génie présente bien des diversités. A Grand (Vosges), par exemple, il est remplacé par une sorte d'Amour tenant un trait de foudre. Il est, dans la Creuse, des cas où l'on trouve une figure féminine et où le dieu principal n'est plus à cheval. Une étude dans l'ensemble de la Gaule pourrait seule apporter des solutions à peu près certaines. Celle qu'a donnée autrefois Hertlein serait à reprendre.

Les monuments de ce dieu-cavalier, car il est au moins certain désormais qu'il s'agit d'un dieu et non d'un empereur romain, forment, note M. Thevenot, comme une traînée vers le sud, qui, du Rhin, passe par le pays des Lingons (vingt exemplaires) et vient mourir chez les Arvernes.

Précisément, le Dr Morlet, de Vichy, a publié récemment deux brochures sur ces monuments en Auvergne : *Statue du « dieu à l'hippophore » découverte à Neschers*, près d'Issoire, Puy-de-Dôme, en 1939, et *Les trois dieux solaires découverts au pays des Arvernes : Neschers, Leussat, Égliseneuve* (Vichy, Collon, 1939, in-8º, 14 et 32 p.). Celui de Neschers présente cette particularité que le monstre n'a pas de jambes — c'est pourquoi le Dr Morlet le dénomme simplement hippophore — et qu'il n'est repré-

senté que par une face gigantesque occupant tout le devant du buste. Il semble bien que le cavalier d'Égliseneuve, dont le style paraît particulièrement récent (IIIe siècle), ait tenu, de la droite, une épée. On retrouvera une bonne figure du groupe nouveau de Neschers dans un autre ouvrage du Dr Morlet, *Vichy gaulois*, p. 131-141 (Clermont-Ferrand, éd. Mont-Louis, 1942). La description des monuments est bonne ; les interprétations ne devront être accueillies qu'avec réserve.

Épona. — Dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, 1940, M. É. Thevenot faisait connaître un bas-relief nouveau d'Épona encastré dans la façade de l'ancien presbytère d'Allerey, canton d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or). Dans les *Mémoires de la Société archéologique de Beaune*, 1937-1940 (1941), il publie un autre monument inédit d'Épona, conservé au Musée de Beaune. C'est, faisant bloc avec un chapiteau, le corps d'un cheval couché, les deux jambes de devant ployées, surmonté d'un bloc très mutilé et presque informe. M. Thevenot a raison de reconnaître dans ce bloc le reste d'une Épona d'un type jusqu'ici inconnu : la déesse assise sur un cheval au repos. Il est arrivé à retrouver l'origine de ce morceau : une villa romaine du territoire de Meursault, au lieu dit *les Chazeaux*, contigu à un autre appelé *Buzigny*, fort probablement un ancien *Buciniacum*. Entre Beaune et Chalon (environ 30 km.), on peut compter, dit-il, plus d'une douzaine de représentations d'Épona. Les dimensions de celle de Meursault — ce qui subsiste du corps du cheval a encore 0m40 de long — en font l'une des plus grandes que l'on connaisse. C'est la seule qui fasse corps avec un chapiteau.

Voie de toujours. — Il s'agit d'une voie directe entre le coude de la Saône à Chalon et la vallée de la Seine, par Chagny, Beaune, Fleurey-sur-Ouche et les sources de la Seine. Ce trajet direct, mais accidenté, se trouve, à vrai dire, abandonné aujourd'hui. Il était demeuré, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le plus fréquenté. L'abbé Chaume en avait reconnu l'importance au Moyen-Age. M. É. Thevenot, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune*, 1938-1940, p. 63-83, montre l'existence de cette route dès la préhistoire. Trouvailles préhistoriques, tumuli des âges du Bronze et du Fer, se multiplient sur son parcours. Pour l'époque romaine, divers tronçons en ont été reconnus ; il convient de les rejoindre, bien que la grande voie d'Agrippa ait choisi un parcours détourné par Autun et Langres. Beaune était, sur la route directe venant de Chalon, l'étape avant les pentes de la montagne. La ville, conclut M. Thevenot, a dû sa première fortune à ses routes et aux eaux de ses fontaines sacrées.

Chenet prégaulois. — Un article récent de A. Audollent, dans les *Mélanges Radet*, a rappelé l'attention sur les chenets en terre cuite assez fréquents en Gaule à la dernière période de La Tène et même probablement au début de l'époque romaine. Autant que je sache, ils sont rares dans la région rhénane. Dans *Germania*, 1940, p. 175-178, M. W. Dehn

en publie un exemplaire — ou plutôt les fragments d'un exemplaire — provenant du Palatinat, « dans la plaine rhénane entre Schifferstadt et Iggelheim (cercle de Ludwigshafen) ». Ces fragments sont deux têtes d'animaux très grossièrement modelées. M. Dehn croit pouvoir y reconnaître des têtes de bœufs. C'est possible. Les chenets gaulois présentent généralement des têtes de béliers bien caractérisées par leurs cornes. Mais ces restes plastiques proviennent d'un milieu très antérieur à l'époque gauloise, qui commence au néolithique et se prolonge jusque vers la fin du Bronze. C'est à cette dernière période, précisément à la civilisation des champs d'urnes, que M. Dehn rapporte ce chenet à tête de bœuf. Il a donné récemment, dans la *Trierer Zeitschrift*, 1939, 1, p. 3-28, un très intéressant article sur les figurations d'animaux, particulièrement d'oiseaux et de bœufs — souvent d'ailleurs associés — depuis la céramique rubanée néolithique jusqu'à l'époque celtique. Il fait remarquer que toutes ces civilisations successives sont issues du même milieu géographique et présentent des traditions communes. Les chenets à tête de bélier ou à tête de taureau ne seraient pas seulement d'usage domestique, ils auraient une signification religieuse.

Animaux divins. — A Kreuznach, dans une tombe du début de l'époque romaine richement fournie de vaisselle belge (*Germania*, 1939, p. 238-251), ont été trouvées deux figurines très grossières en terre cuite, un taureau et un cerf, à têtes amovibles. La tombe n'était pas celle d'un enfant : ce n'étaient pas des jouets. C'étaient les symboles de la divinité qui devait protéger le mort. Quelle était cette divinité? C'est ce qu'explique M. E. Krüger, en un article qui constitue un excellent chapitre de mythologie gauloise (*Germania*, 1939, p. 251-262). Primitivement des dieux, les animaux sont devenus les attributs de dieux à forme humaine. Le taureau, c'est Mars ; le cerf, c'est Silvain. Mais Mars et Silvain ne sont que des interprétations romaines d'un seul et même grand dieu celtique, Cernunnos, qui est aussi Mercure et Apollon, comme le montre le bas-relief de Reims, dieu de la prospérité et dieu du monde souterrain. La complexité des dieux celtiques s'exprime par la diversité de leurs assimilations à des dieux romains. La conception gauloise est encore celle du dieu à fonctions multiples. Elle s'accorde mal avec la précision de la mythologie gréco-romaine. Le cerf et le taureau dans la tombe de Kreuznach sont le symbole du dieu celtique des morts, père de la race — ce n'est là que l'idée générale, soutenue par quantité de faits et d'observations pleines de sens.

Vase de verre peint. — M. F. Fremersdorf publie, dans *Germania*, 1942, p. 42-48 et 3 pl., une bouteille récemment entrée au Musée Wallraf-Richartz. On y reconnaît, malgré l'effacement des couleurs, une scène de sacrifice, une scène de vendange, un banquet et une inscription : *Prissia, habeas Apollinem propitium.* Prissia devait être une musicienne ou poétesse ; c'est elle qui serait représentée assise, jouant de la lyre à

côté de l'autel où le prêtre brûle de l'encens en l'honneur d'Apollon. Les verres de ce genre sont rares. L'exemplaire de Cologne fournit à M. Fremersdorf l'occasion de passer en revue ceux que l'on connaît. Les plus voisins sont un autre exemplaire de Cologne et un de Syracuse, sur lesquels se lisent des inscriptions grecques. Où ont-ils été fabriqués? A Rome, à Alexandrie ou à Cologne? Sans qu'il l'affirme, je crois bien que M. Fremersdorf penche pour Cologne ; il a sans doute raison. Si l'on regarde les détails de la scène de chasse figurée sur la bouteille de Syracuse, on ne peut manquer d'être frappé de l'identité qu'ils présentent avec les motifs qui décorent les vases de terre sigillée gallo-romains.

Hans Dragendorff. — Qui ne connaissait, au moins de nom, le fondateur de la science céramographique romaine? C'est en 1895 qu'a paru, dans les *Bonner Jahrbücher* d'abord (vol. 96, 1896, p. 18-155, pl. I-VI), puis en tiré à part, son mémoire : *Terra sigillata. Contribution à l'histoire de la céramique grecque et romaine.* Déchelette s'était tout d'abord simplement proposé de le traduire. Dragendorff avait travaillé avec la céramique des Musées rhénans, en particulier, du Musée de Trèves. L'énorme quantité de matériel que les Musées français fournissaient à Déchelette le conduisit à un travail nouveau. Néanmoins, c'est le catalogue des formes établi par Dragendorff qu'il adopta et qui est passé dans l'usage international courant. Tous les céramographes savent ce que signifie : forme Dragendorff, 36...

Ce savant éminent est mort le 29 janvier 1941 ; il était né en 1870. Son collaborateur E. Krüger — ils ont publié ensemble le monument d'Igel — donne de lui, en tête de la *Trierer Zeitschrift*, XV, 1940, une biographie extrêmement intéressante, car elle est l'histoire de toute l'archéologie germano-romaine, depuis son origine en 1890, jusqu'à nos jours. Dragendorff n'en a pas seulement été l'initiateur : il en était resté le maître, un maître très libéral ; il n'est pas nécessaire d'être Allemand pour rendre pleinement hommage à son souvenir.

Depuis plusieurs années, il préparait un travail sur la poterie d'Arezzo. Il est à souhaiter que ses notes se soient trouvées assez avancées pour pouvoir être publiées.

A. GRENIER.

VARIÉTÉS

EN LANGUEDOC MÉDITERRANÉEN

Un séjour prolongé dans le Languedoc méditerranéen m'a permis la connaissance personnelle de plusieurs archéologues de valeur et procuré l'occasion de voir bien des sites et bien des choses. Qu'il me soit permis de faire profiter les lecteurs de la *Revue* de ce que j'ai entendu et de noter pour eux quelques-unes de mes observations.

I. — Nimes et les Cévennes

Tout le monde connaît le Musée archéologique de Nimes auquel présidait naguère le commandant Espérandieu. Mais, dans le même bâtiment, on néglige généralement le Musée d'histoire naturelle, où se trouvent les importantes collections préhistoriques organisées par Mazauric. Le classement en est à peu près exclusivement topographique. C'est qu'en effet, m'expliquait M. Marcelin, qui, l'hiver dernier, dirigeait encore le Musée, la chronologie des trouvailles de la région demeure extrêmement incertaine. La poterie, qui sert de fossile directeur et qui, du reste, dans la plupart des cas, constitue la majeure partie des trouvailles, apparaît à peu près la même de tout temps depuis les origines jusqu'en plein âge du fer. Dans les grottes, qui furent occupées jusqu'à la veille de l'époque romaine, les différents niveaux, lorsqu'on put les observer, fournissent un mobilier sensiblement identique : à la fois des tessons épais de terre noirâtre abondamment mêlée de quartz et d'autres en terre assez fine et bien épurée de couleur grise ou brune. Les ornements se réduisent à peu de chose ou n'ont rien de bien caractérisé. Dans les stations de surface, tout a été mélangé par le travail des champs. On va jusqu'à se demander s'il a jamais existé un néolithique pur, car il n'est guère de trouvaille sans quelque menu fragment de métal. De l'énéolithique au bronze et du bronze au fer, l'ensemble de la civilisation n'a guère varié. Le même état confus se retrouve sur tout le littoral méditerranéen, depuis la côte italienne et son arrière-pays jusqu'aux Pyrénées. Partout, les indigènes paraissent avoir poursuivi, sans progrès, la même existence et les mêmes industries. De l'état pri-

mitif à l'ère historique, l'archéologie semble défier tout essai de chronologie.

Cependant, parmi ce mobilier déplorablement homogène, les apports étrangers peuvent marquer des dates. Sur la côte, des tessons ioniens puis grecs fixent quelques jalons tardifs. Des Pyrénées jusqu'à Montpellier, la poterie dite ibérique caractérise le début du second âge du fer. Nimes se trouve déjà trop loin et de la côte et des montagnes pour que son archéologie reflète ces influences : sa région est plus continentale que maritime ; elle ne dépend pas des Pyrénées, mais des Cévennes.

Au milieu du mobilier médiocre et monotone du Musée d'histoire naturelle, parmi les silex gris maladroitement taillés, apparaît tout à coup une admirable pointe de flèche de silex blanc veiné de roux qui n'est pas de la région. Elle provient, en effet, d'un dolmen. De dolmens également proviennent des grains de callaïs et des fragments de poterie grise bien cuite ornée de lignes de points profonds et réguliers. Ce mobilier dolménique parfaitement caractérisé procure un point fixe au milieu des trouvailles indigènes. De la poterie dolménique ou imitée de celle des dolmens se retrouve dans les grottes. Voilà un élément qui peut permettre de classer ce qui se rencontre au même niveau.

Les dolmens et les constructions mégalithiques sont connus jusque dans la vallée du Rhône. L'allée couverte du Castellet près d'Arles est classique. Ces mégalithes méridionaux datent du premier et du second âge du bronze. On suit l'extension des dolmens, note Déchelette, comme une vaste traînée qui, venant de Bretagne et de l'Ouest, se propage obliquement à travers tout le centre de la France jusqu'au Rhône qu'elle ne franchit pas.

Un peu plus tardivement apparaissent dans la région nimoise quelques tumuli du second âge du bronze. Au Musée, un lot de grandes et belles épingles de bronze trouvées ensemble témoigne au moins de relations commerciales avec les régions du Nord-Est, où fleurit le bel âge du bronze. Je n'ai pas remarqué de trouvailles semblables au sud ni au sud-est de Nimes. La région nimoise est le terme où aboutissent les dernières vagues des influences continentales. Il y a, quelque part entre Nimes et Montpellier, disais-je à M. Marcelin, une frontière que je ne saurais préciser. — « Parfaitement, me répondit-il : c'est le Vidourle, qui est une frontière botanique très nette et même une frontière mammologique ; certaines espèces animales se rencontrent jusqu'au Vidourle, mais ne le franchissent pas. » — Ce serait là, également pour l'archéologie et pour les hommes, la limite de la région proprement méditerranéenne.

Géologue, naturaliste et fervent de la science nouvelle qu'est la « pédologie » (science des sols), M. Marcelin a étudié, dans un article donné à la *Revue des Eaux et Forêts* de 1940, la constitution, aux dépens

de la forêt, des sols de pâturages des Cévennes et, par la même occasion, la fréquentation de ces pâturages. Les premiers défrichements paraissent dater des débuts du bronze, précisément de l'époque des dolmens, entre 1800 et 1500 avant notre ère. Des silex et des quartz cévenols trouvés dans la basse plaine, quelques tessons ou objets de type méditerranéen dans la montagne, établissent l'existence, à ce moment, de mouvements de va-et-vient entre le bas et le haut pays, mouvements que M. Marcelin n'hésite pas à rattacher au développement de l'élevage et à la transhumance des troupeaux. On a, en effet, déjà remarqué bien souvent que les « drailles », qui sont les grands chemins de transhumance, sont jalonnées de dolmens et de menhirs. On connaît bien le tracé de ces drailles depuis la plaine méridionale jusqu'aux Causses. Il faudrait, au delà des pâturages du sommet, repérer les chemins qui y conduisent de l'ouest et du nord-ouest, les chemins par lesquels sont arrivés les constructeurs de dolmens. Les hautes pâtures des Causses apparaissent, dès l'époque préhistorique, le point de rencontre et de contact des hommes de l'Ouest avec ceux du Midi. Pour les époques postérieures, pour le Moyen-Age notamment, les émigrations qui ont peuplé les Cévennes de réfugiés du Languedoc pyrénéen sont des faits historiques. On suppose, non sans raisons, que les Albigeois et les Cathares sont les ancêtres lointains des protestants des Cévennes. Actuellement, l'élément cévenol est abondant parmi la population nimoise. Partout et toujours, la montagne a peuplé la plaine. Mais, à l'origine, qui a peuplé la montagne? Sans aucun doute, les populations de l'Ouest : les monuments mégalithiques, par leur extension, en apportant la preuve et la date.

A l'Université de Montpellier, une thèse de doctorat excellente a été soutenue en 1936 par M. Pierre Temple, sur la *Préhistoire du département de l'Aveyron.* Une partie importante (p. 35-88) y est consacrée à l'étude des monuments mégalithiques et de leur mobilier. Elle a pour sous-titre : *Essai de géographie humaine.* On ne se trompera pas en y reconnaissant l'heureuse influence du regretté J. Sion. Je souhaiterais une étude d'ensemble similaire sur la Préhistoire du département du Gard. M. Temple consacre également un bon chapitre aux statues-menhirs, monuments plus récents que les dolmens et d'une répartition plus méridionale : Aveyron, Tarn, Hérault, Gard (en dernier lieu : Dr L. Perrier, *Les menhirs-statues du Gard, leur comparaison avec ceux des régions voisines.* Soc. cévenole de pédagogie, 8, rue Bizeray, Montpellier, 1927). Ces statues-menhirs accusent, elles aussi, la liaison entre l'Ouest et le Sud-Est, non plus par le sommet, mais par le versant méridional des Cévennes.

Dominant au loin tout le bas pays languedocien et la région nimoise en particulier, les Cévennes paraissent avoir joué dans sa préhistoire un rôle capital de liaison avec le centre et l'ouest de la France.

II. — Agde

Une découverte importante, encore inédite, a été faite il y a deux ans à Agde : une feuille de plomb portant une inscription grecque. La trouvaille eut lieu vers le centre de la ville actuelle, à une profondeur d'environ trois mètres, dans une couche archéologique constituée de fonds d'amphores et de débris de toute sorte, entre autres, d'écailles et d'arêtes de poissons. Brisée en sept fragments inégaux et incomplète, la plaquette mesure 8 à 10 cm. de côté. Elle est inscrite sur ses deux faces. L'écriture, une assez belle capitale du IIIe plutôt que du IVe siècle, est bien lisible, quoique le trait soit léger et qu'un certain nombre de caractères demeurent douteux ou effacés. Je l'ai eue entre les mains, grâce à l'amabilité de l'inventeur, M. Aris, pharmacien, archéologue zélé ; mon étudiant de l'École des Hautes-Études, M. Pflaum, retrouvé à Montpellier, a essayé de la déchiffrer. Il a lu la plupart des fragments de lignes ; il a pu y reconnaître quelques mots, mais l'assemblage des morceaux reste incertain et aucun sens, même général, ne se dégage. Il ne semble pas que la feuille ait été roulée ; les cassures proviennent peut-être d'un pliage. Je ne saurais dire s'il s'agit d'une tablette d'envoûtement ou d'autre chose. On y reconnaît nettement le mot « agathé », mais est-ce le nom propre de la ville ou un simple adjectif? Le document qui reste entre les mains de M. Aris a été remis par lui à un laboratoire de la Faculté de pharmacie pour un meilleur décapage. Lorsque les communications seront devenues plus faciles, il sera communiqué au spécialiste de l'épigraphie grecque, M. L. Robert, qui en a déjà reçu, m'a-t-on dit, des photographies. Les quelques indications ci-dessus ne porteront assurément aucun préjudice à son étude future.

On connaissait une autre inscription grecque provenant d'Agde. Mentionnée par Spon, elle a disparu depuis le XVIIe siècle. C'est une dédicace : **AΔPH** (ou **APHI**) **MHTRACI KAI ΔIOCKOPOIS**. Le premier mot est soit le nom de la dédicante, soit celui d'Arès : dédicace aux Bonnes-Mères et aux Dioscures.

Dans un article donné au *Bulletin archéologique de Béziers*, 1939, MM. R. Aris et G. Claustres exposent ce qu'ils appellent « le problème d'Agde ». Il s'agit de savoir où s'élevait la colonie de Marseille : à l'emplacement de la ville actuelle ou bien, comme l'ont affirmé plusieurs érudits, à quatre ou cinq kilomètres vers l'est, près de la mer, au pied du mont Saint-Loup, la colline d'Agde, entre les étangs d'Embounes et de Luno, qui auraient été les anciens ports. L'étang de Luno, en particulier, autrefois largement ouvert à la mer, constituait un mouillage remarquable. « Protégé des vents du sud-est par la presqu'île basaltique qui se termine au cap d'Agde et, du mistral, par les dernieres pentes du Mt St Loup, c'était, dans tout le golfe du Lion, le refuge le plus sûr en

cas de tempête. Son importance n'avait pas échappé au cardinal de Richelieu, qui avait projeté et même commencé dans cet endroit l'établissement d'un port. » Près de là, une tradition populaire plaçait une ville ancienne, Ambône, depuis longtemps disparue. Était-ce l'Agde primitive, l'Agathé des Phocéens de Marseille?

Bien qu'ils hésitent à se prononcer de façon catégorique, MM. Aris et Claustres apportent un faisceau de faits nouveaux contraires à cette hypothèse. Je crois pouvoir conclure pour eux : la vieille colonie de Marseille occupait bien l'emplacement d'Agde moderne.

L'un de ces faits, dont on ne saurait méconnaître l'importance, c'est la découverte, en pleine ville, de l'inscription grecque sur lame de plomb. Les autres faits, ce sont les observations et les sondages de MM. Aris et Claustres.

« En juin 1938 », disent-ils, « à l'occasion de l'installation d'un réseau complet de distribution de gaz, apparaissaient, dans les déblais de tranchées creusées en ville, de nombreux tessons de poteries gallo-romaines, de poteries ibériques et ioniennes et même quelques fragments de poteries grecques à beau vernis noir... La partie la plus élevée de la ville, à la cote de 16 m., paraissait constituer une sorte d'acropole... Trois sondages, aux angles d'un triangle d'une centaine de mètres de côté, ont permis d'y reconnaître les niveaux successifs d'un établissement urbain. A deux mètres environ sous le sol actuel apparaît, en place, la couche datée par des vestiges gallo-romains. Les couches grecques se situent à environ trois mètres, occupant une hauteur de 0m80 à 1 m. et reposant sur le sol naturel constitué par du basalte... L'un de ces sondages a fourni, sur une surface de quelques mètres carrés, une cinquantaine de fonds d'amphores et un angle de mur en pierre sèche épais de 0m80 et haut de 0m60. En un autre point, les fouilles de 1939 ont permis de suivre sur une quinzaine de mètres, au même niveau (grec), un mur du même genre, près duquel une épaisse couche de cendres paraissait marquer l'emplacement d'une habitation ancienne... Plus loin, on pouvait reconnaître un mur que l'appareil à piliers verticaux permet de dater du IIe siècle av. J.-C. et les restes de deux silos dont la base est entaillée dans le roc... »

Partout, en somme, les fouilleurs ont rencontré les mêmes couches accusant le développement, sur cet emplacement, d'une ville, grecque d'abord, romaine ensuite. Sous le niveau romain caractérisé par ses sols cimentés ou dallés, apparaît celui où abonde la céramique campanienne (IIe et IIIe siècles av. J.-C.), puis, à la base, un niveau grec avec tessons surtout apuliens ou à décor géométrique peint que l'on appelle ioniens. Dans la couche inférieure, avec de menus fragments à beau vernis noir, se rencontre une poterie grise à décor ondulé que l'on considère comme « phocéenne », c'est-à-dire de Marseille, et des tessons ibériques. C'est bien là, empreinte dans le sol, toute l'histoire de la colonie.

Une autre remarque de MM. Aris et G. Claustres paraît encore plus décisive. « Si l'on examine le plan de la ville actuelle, on peut en déduire facilement son développement à travers les âges. Au centre se trouve la partie ancienne : la *Ville*, groupée autour de sa belle cathédrale fortifiée et qui était elle-même, autrefois, entourée de puissantes fortifications. A côté, une deuxième enceinte, construite au Moyen-Age, entourait le *Bourg Saint-André*, attenant au côté sud de la Ville. Plus récemment, des boulevards, une esplanade, ont été tracés autour de ces enceintes ; des quartiers modernes entourent aujourd'hui la Ville et le Bourg du Moyen-Age. Or, il est curieux de constater que le plan le plus régulier est fourni non par les quartiers modernes ou par le Bourg, mais par la partie ancienne de la Ville où peuvent se reconnaître deux grandes voies transversales perpendiculaires et des voies secondaires parallèles. Il faut voir là plus qu'une coïncidence ; il faut voir, dans le plan actuel de cette partie de la Ville, la persistance du plan en damier des villes gallo-romaines et des colonies grecques. C'est la disposition que l'on retrouve à Ampurias. »

La colonie marseillaise d'Agathé se trouvait donc bien établie sur la petite éminence de 16 m. d'altitude qui dominait la rive gauche de l'Hérault. C'est par le fleuve qu'on y accédait, comme y accèdent encore quelques barques de pêche et comme le faisaient, au XIXe siècle, quelques bateaux. Jusqu'au XVIIIe, la ville possédait des chantiers navals. Un peu en amont du pont actuel se voient, écroulées dans le fleuve, trois piles de l'ancien pont romain. Dans la ville haute, hors de la cité primitive, autour de l'église Saint-André qui domine le Bourg, où se trouvait le cimetière médiéval, ont été exhumées deux tombes à incinération antiques, dans des *ollae* entourées de petits vases à parfum, quelques inhumations sous des tuiles disposées en versants de toit et plusieurs sarcophages wisigothiques conservés au musée local.

Ce petit Musée d'histoire et de folklore local, organisé tout nouvellement par MM. Jamet, professeur au Collège, et Baudon, contient plusieurs salles d'archéologie fort bien classées par M. Aris. J'ai pu constater qu'il était très fréquenté par la population de la ville. Il y a là, de la part des citoyens d'Agde, un effort intéressant et intelligent.

Les textes antiques parlent d'une « île d'Agde ». L'Hérault, en effet, débouchait autrefois dans la mer par plusieurs bras. Une branche se détachait du cours principal un peu en amont d'Agde, suivant approximativement le tracé du canal du Midi actuel et, à travers les étangs de Bagnas et d'Embounes, aboutissait au Grau d'Embounes à 1 km. au nord-est du cap d'Agde. Le centre du delta ainsi formé était occupé par l'île d'Agde, formée par le massif volcanique du Saint-Loup et le plateau basaltique qui l'entoure. C'est sur le point culminant de ce plateau, au bord du fleuve, que les Marseillais avaient établi leur colonie.

Que penser alors des nombreux vestiges reconnus près de la mer, au pied du mont Saint-Loup, entre les étangs d'Embounes et de Luno?

Portés sur la carte de Cassini, ils ont depuis longtemps attiré l'attention et plusieurs savants locaux ont pensé pouvoir situer là le plus ancien établissement d'Agde. Des recherches nouvelles y ont eu lieu en 1939, suscitées et surveillées par M. Aris.

Dans le voisinage avait été installé un camp de réfugiés espagnols. L'un de ces réfugiés, M. F. Prat Puig, professeur au lycée de Mataro et ancien élève de l'éminent archéologue catalan Bosch-Gimpera, avait été frappé de l'abondance des ruines. Grâce à l'appui éclairé du commandant Benoit-Guyot, commandant le camp, il put y conduire, avec des équipes de ses compagnons, une véritable campagne de fouilles. Elle a permis de mieux discerner le caractère véritable de ces vestiges, en effet fort importants.

On y a retrouvé tout d'abord, immédiatement au pied et sur les dernières pentes du mont Saint-Loup, les soubassements de plusieurs villas romaines. Le site est admirable : ce bord de mer basaltique est encore aujourd'hui la plage des citoyens d'Agde. Le plus curieux, c'est en deux points, près de chacun des étangs qui représentent d'anciens golfes, un système compliqué de murs en pierre sèche, où l'on peut reconnaître plusieurs enceintes avec des restes de cases. Ces murs sont constitués de deux parements très régulièrement construits de gros blocs grossièrement taillés : le corps du mur entre les parements est formé d'une accumulation, sans aucun élément de liaison, d'éclats et de menus fragments de basalte. Telle est la complication de ces murs qu'un plan complet n'a pu en être levé ; il faudra attendre que des circonstances meilleures permettent des photographies d'avion.

Les ruines se répartissent très nettement en deux groupes séparés par plusieurs centaines de mètres.

Le premier emplacement, à l'est du mont Saint-Loup, au-dessus de l'étang d'Embounes, est caractérisé par l'extrême abondance de tessons d'amphores et de fragments de vases antiques de tout genre qui jonchent tout le terrain. J'y ai ramassé des tessons rouges de la Graufesenque, des fragments gris clair d'une poterie qui semble locale et de nombreux campaniens noirs. Ceci nous reporte du IIIe siècle av. J.-C. au Ier siècle de notre ère. Partout, dans les murs et sur le terrain, se reconnaissent des meules et des fragments de meules en basalte. Rien de ce que j'ai vu ne m'a paru antérieur au IIIe siècle avant notre ère. M. Aris et le Dr Picheire qui m'accompagnaient ne connaissaient pas, autant que je m'en souvienne, d'indices d'époques plus anciennes.

A l'arrivée sur le terrain on rencontre tout d'abord une citerne, probablement sur une source, avec voûte à encorbellement et escalier de descente bien conservé et certainement entretenu. Non loin de là, un

long mur rectiligne, à base bien appareillée, marque un angle droit très net. Puis une porte, semblable à une porte de ville, s'ouvre entre deux tours, l'une ronde, à droite, l'autre carrée, à gauche, séparées par un intervalle d'une vingtaine de mètres. Partant de ces tours, des murs latéraux rétrécissent progressivement l'entrée jusqu'à une seconde porte de 3 ou 4 m. de large. A l'intérieur s'enchevêtrent d'autres murs, toujours épais de 2 ou 3 m. et sans aucune fondation. La hauteur actuelle en varie d'un seul lit de pierres à 1 m. ou $1^{m}50$ au maximum.

Le second emplacement, au sud, près de l'étang de Luno, présente un ensemble encore plus complexe sur une surface d'environ un demi-kilomètre de côté. La construction des murs paraît sensiblement la même qu'au premier emplacement. On y distingue en plus des restes de cases en pierre sèche, rondes ou rectangulaires, de 2 à 3 m. de diamètre, de 3 à 5 m. de côté. Des cases circulaires, qui n'ont guère plus que $1^{m}50$ de diamètre, sont parfois aménagées dans l'épaisseur des murs, semblables à des guérites, d'où l'on n'a rien à surveiller. Vers le centre de l'emplacement, un espace d'une centaine de mètres sur cinquante environ, libre ou débarrassé de pierraille, est entouré de murs, marqués en partie par d'épais buissons. On a voulu y voir un forum. Dans ce rectangle, qui sert de champ, des taches plus vertes dans l'avoine pourraient marquer des fonds de cabanes, à moins que ce ne soit que l'emplacement de tas de fumier. Le long du chemin qui borde l'étang de Luno, un gros mur, haut d'environ 2 m., relie entre eux des amoncellements de pierrailles semblables à des tumuli disposés en ligne droite. A côté d'eux, une grande case en pierre sèche, voûtée en encorbellement, de 5 à 6 m. de côté, est appelée « la poudrière ». D'après la tradition, c'était là qu'au temps des travaux de Richelieu étaient emmagasinées les poudres. Sous l'un des tumuli, me dit M. Aris, on aurait trouvé une tombe à incinération avec quelques vases sans date précise.

A mon avis, ces prétendus tumuli ne sont que des amoncellements de débris de carrières et peuvent fort bien provenir de l'extraction et de la taille des blocs destinés à la digue par laquelle Richelieu voulait relier à l'étang de Luno l'îlot voisin de Brescou. Sur tout cet emplacement, à la différence du premier, les tessons antiques font complètement défaut. Les murs d'enceinte auraient servi à délimiter le chantier et, en même temps, à le débarrasser des débris de pierres.

Le premier emplacement, sur l'étang d'Embounes, est incontestablement antique. Mais je n'y vois aucune trace de ville. Il s'agit là aussi de carrières, celles d'où, pendant des siècles, on a extrait ces meules de basalte dont les restes encombrent encore le sol et que l'on reconnaît à Agde même et dans toute la région. Par l'étang qui communiquait alors avec la mer, les bateaux venaient charger les meules pour les transporter soit à Agde, soit dans les autres ports du littoral ou remonter les bouches du Rhône. La ville d'Embounes ne me semble qu'une carrière, carrière

vénérable d'ailleurs, puisqu'elle remonte au moins au IIIe siècle avant notre ère et archéologiquement intéressante, puisqu'elle a fourni les meules de basalte à toute la région. Le site a été peuplé, car les carriers, probablement en majorité de condition servile, devaient habiter sur place. Les villas du voisinage étaient peut-être la résidence des maîtres carriers. Cette industrie, qui fut assurément prospère, dut contribuer à la richesse de la vieille colonie grecque établie, à deux ou trois milles de distance, au bord du fleuve, au pied de l'autre versant du mont Saint-Loup, ancien volcan dont le cratère forme le col qui relie Agde à Embounes et au domaine de La Clappe.

Les recherches de MM. Aris et Prat-Puig à Agde même et à Embounes concordent. Elles tranchent, de façon aussi nette que possible, la question de l'emplacement de la colonie marseillaise. Agde fut toujours à Agde. Les ruines d'Embounes ne sont que les vestiges de carrières.

III. — Béziers

La ville occupe un site admirable. Du haut de son éminence, elle domine au loin toute la campagne jusqu'à la mer d'un côté et à la Montagne Noire de l'autre. A ses pieds coule paisiblement l'Orb ; la voie Domitienne, ou la route moderne qui en épouse approximativement le tracé, se prolonge toute droite vers le sud-ouest. La cité antique occupait le versant sud-ouest de la colline jusqu'à son sommet marqué par les Allées actuelles.

La voie Domitienne ne la traversait pas. Elle s'insinuait entre la hauteur occupée par la ville et la colline Saint-Jacques qui s'élève en face. Longeant, du côté du midi, le bas de la ville antique, elle se poursuivait, sans y pénétrer, vers le nord-nord-est. Mais sur elle venait s'embrancher le *decumanus* est-ouest, reconnaissable encore aujourd'hui dans l'une des rues modernes les plus fréquentées. En ville, les trouvailles ont été, de tout temps, assez nombreuses, mais généralement mal observées ; le plan antique reste indéterminé, c'est-à-dire qu'on n'a pas pu encore, autant que je sache, localiser les grands monuments qui ne pouvaient faire défaut dans une colonie. Cependant, sur le flanc méridional, dominant la voie Domitienne, l'Amphithéâtre est bien reconnaissable à travers les maisons et les ateliers qui l'occupent toujours. L'arène dessine une ellipse complète : c'est bien un amphithéâtre et non un théâtre, comme on l'a dit parfois, en se fiant, sans y être allé voir, à un dessin erroné de Ruhlmann qui a pris pour le mur de scène un mur quelconque, aujourd'hui disparu. La municipalité de Béziers aurait à accomplir une belle œuvre, non seulement d'archéologie, mais d'urbanisme, en dégageant son amphithéâtre et en le rendant accessible aux Biterrois modernes.

De beaux morceaux antiques, d'importants fragments d'architecture

et des inscriptions monumentales sont groupés dans le cloître de Saint-Nazaire. Je ne crois pas que tout cela ait été déjà étudié : beau sujet de diplôme pour un étudiant originaire de Béziers. Les monuments de moindre volume ont été déposés au Musée du Vieux Biterrois, qui abrite également des collections préhistoriques intéressantes.

Relié à l'étang de Vendres qui lui servait de port, étape importante de la grande route d'Espagne, Béziers romain paraît avoir été le centre florissant d'une région agricole fertile et peuplée. Les vignes, aujourd'hui, s'étendent partout à perte de vue ; il n'en était pas de même il y a seulement cinquante ans : la campagne de Béziers était un verger feuillu et une plaine de polyculture. Villas et bourgades paraissent y avoir été nombreuses à l'époque romaine. Il n'en est guère, parmi les gros et riches villages qui couronnent toutes les éminences dominant la plaine, qui ne soit révélé comme un centre romain et même préromain.

L'archéologue passionné qu'est M. J. Coulouma m'a fait voir ainsi Magalas où il a fouillé (le détail des fouilles et des trouvailles a été publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*). A une vingtaine de kilomètres de Béziers, Magalas est un gros bourg de deux à trois mille habitants. Il couvre le sommet d'une petite colline et a conservé, du Moyen-Age, son château et une enceinte, aujourd'hui débordée, qui s'élève sur des soubassements très anciens. M. Coulouma y a fait quelques découvertes romaines et préromaines. A la sortie de la localité, il m'a montré un assez bel autel romain avec têtes de béliers gisant culbuté au pied d'un mur. Il l'avait déjà, me dit-il, relevé autrefois. L'autel avait servi longtemps de piédestal à une croix.

Gêné par les maisons de Magalas, M. Coulouma avait transporté ses fouilles à moins d'un kilomètre de distance, sur le sommet en friche de la colline voisine, Montfo. On y voit les traces de nombreux silos, des trous de 1^{m}50 environ de diamètre, creusés dans le calcaire et destinés à recevoir de grands *dolia*, dont quelques-uns se retrouvent encore en place. Le versant sud-ouest de la colline (le même qu'à Béziers) est occupé par les substructions d'habitations romaines. Elles sont maçonnées au mortier et comportent un nombre plus ou moins élevé de pièces. La poterie sigillée s'y rencontre en abondance. En un point, des murs en pierre sèche sont peut-être plus anciens. L'habitation, cette fois, n'est composée que de deux pièces : une antichambre ou plutôt une sorte de couloir d'entrée, large de 0^{m}80 à 1 m., et une pièce de 4 m. sur 5 environ, adossée à la hauteur. D'autres portions de murs liés seulement à l'argile paraissent représenter des maisons du même genre. Leur alignement est dû à ce que chacune cherche pour son mur de fond l'appui de la hauteur naturelle qu'elle entame. Au-dessus d'elles, une longue coupure pratiquée dans le calcaire ressemble soit à une ancienne rue qui aurait fait le tour du sommet, soit au fossé d'une fortification qui aurait laissé à l'extérieur les parties les moins hautes de l'habitat.

Ce genre de construction, tout primitif qu'il soit, a pu, dans les centres campagnards, se prolonger longtemps en pleine époque romaine. La poterie est abondante, mais peu caractéristique. Il s'agit surtout d'une poterie locale assez fine et bien cuite, d'un gris bleuté, faite d'une argile bleue des environs et qui ne comporte pas de date précise. Quelques tessons en terre rouge avec la marque d'*Ateius* indiquent le début de l'Empire. On remarque surtout, datant également de l'époque romaine, une poterie rougeâtre, décorée à la barbotine de feuilles stylisées ou d'écailles imitant la pomme de pin, ou bien encore de lignes parallèles droites ou ondulées très régulières et dont je ne saurais dire comment elles ont été tracées : au peigne, à la molette ou autrement. Cette poterie peut représenter l'époque romaine avancée.

Pour la période ancienne, les tessons campaniens (IIIe et IIe siècles av. J.-C.) sont abondants. M. Coulouma a ramassé des tessons ibériques plus anciens (Ve et IVe siècles). Je ne crois pas qu'il ait trouvé là rien de grec. Si les constructions de ces oppida sont partout à peu près les mêmes, les trouvailles de poterie, au contraire, varient selon les sites. Ainsi, non loin de là, mais beaucoup plus près de la mer, l'oppidum de Bessan a livré bon nombre de tessons attiques du Ve siècle et même quelques fragments à figures noires du VIe ; un tesson rhodien paraît remonter au VIIe siècle.

Dans l'ensemble de la région des Pyrénées au bas Rhône, les premiers contacts avec les Grecs paraissent remonter au VIe siècle, dès l'arrivée des colons phocéens à Marseille, peut-être même un peu auparavant ; ils s'intensifient aux Ve et IVe siècles, malgré les invasions ibériques qui sont de cette période. L'arrivée des Celtes, vers la fin du IVe ou plutôt durant la première moitié du IIIe siècle, ne semble pas avoir exercé d'action bien profonde sur la civilisation locale. Les stations indigènes de la région biterroise sont de même nature, en somme, que celles de la région de Narbonne et leur histoire ne semble pas différente. Avant de devenir une colonie romaine, Béziers dut être un oppidum du même genre et du même ordre que Bessan, Ensérune et autres.

Le point qui reste, me semble-t-il, à éclaircir, c'est la topographie de la ville à l'époque romaine.

IV. — Narbonne

Deux étapes sur la voie Domitienne séparent Béziers de Narbonne. La route atteignait la ville romaine près de l'emplacement de la gare de chemin de fer actuelle ; chaque coup de pioche dans ces parages met au jour des sépultures. Au sud, elle la quittait par le pont qui est encore aujourd'hui le principal et dont les piles reposent sur des soubassements romains. La voie formait donc l'axe cardinal de la ville. Elle en est toujours l'artère la plus animée.

La fortification du IIIe-IVe siècle de notre ère marque un rétrécissement très sensible de l'ancienne colonie. C'est ce rempart romain tardif qui a servi de base à celui du Moyen-Age. L'ancien Archevêché, l'ensemble architectural de beaucoup le plus important de Narbonne moderne, occupe la moitié sud-ouest de l'enceinte romaine. Au bas des tours extérieures, on reconnaît le grand appareil romain. Les fondations en sont visibles à l'intérieur d'une de ces tours, celle qui sert de cave à charbon à la municipalité. C'est, sur une épaisseur d'environ 6 m., une accumulation de gros blocs, dont chaque assise marque un retrait de quelques centimètres. Sur la place moderne, devant l'Archevêché, en face du pont, se trouvait la porte méridionale défendue par deux tours. Ces tours de la porte ont disparu, mais on en a retrouvé les fondations lors de l'aménagement de la place et de la construction du magasin qui la borde à l'est. La grosse tour de l'Archevêché, à une centaine de mètres vers l'ouest, était une tour d'angle. Cela nous donne, pour la ville de basse époque, un front total de 250 à 300 m., faible dimension pour une ancienne capitale.

Dans le jardin bordant l'Archevêché sont déposés d'énormes blocs de beau marbre blanc provenant du Capitole. Le bas d'une des colonnes d'angle apparaît inachevé : les ornements qui commencent d'un côté ne se continuent pas sur tout le pourtour, et cette colonne semble dater de la construction du Ier siècle plutôt que de quelque restauration postérieure.

L'emplacement du Forum, que dominait le Capitole, est connu. Des fouilles en ont dégagé une partie vers 1890, dans le quartier des Trois-Moulins, à l'ouest de la voie Domitienne ; le *cardo* bordait seulement la place, il ne la traversait pas.

Les recherches, dues à l'initiative et à l'activité de l'abbé Sigal, portent actuellement sur un vaste ensemble de constructions souterraines qui, près du Forum, ou sous une partie du Forum, dessine sous le sol antique un rectangle ou un carré d'une centaine de mètres de côté. De part et d'autre d'un large corridor s'ouvrent de petites salles voûtées, de 4 à 5 m. de côté. L'abbé Sigal en a déjà dégagé un certain nombre ; dans plusieurs, il a reconnu des soupiraux. Un conduit vertical, à l'un des angles, paraît un monte-charge. Les galeries et leurs chambres latérales se prolongent sous les maisons. Le centre de cet ensemble n'est que remblai, qu'il se soit jadis écroulé, qu'il soit toujours demeuré tel ou qu'il ait été anciennement comblé.

La voie Domitienne, le Capitole et le Forum, ces constructions souterraines, ce sont les seuls éléments connus de la topographie de Narbonne antique. Dans l'ancienne église de Lamourguier s'entassent des fragments de toute sorte, provenant pour la plupart des remparts de François Ier, si bien qu'on ignore où ils ont été trouvés. Leur nombre et leur qualité indiquent l'importance de la ville. L'ouvrage que prépare l'abbé Sigal sur Notre-Dame de Narbonne apportera, semble-t-il, bien des précisions, même sur l'état antique.

En Arles, sous la conduite de Fernand Benoit, j'ai visité, dans le voisinage de la Basilique, des cryptoportiques, non pas sans doute exactement les mêmes que ceux de Narbonne, mais, m'a-t-il semblé, du même genre. On les considérait naguère comme les sous-sols des portiques du Forum, mais on discute encore l'emplacement véritable et l'extension du Forum d'Arles. Dans ces constructions souterraines, il faut reconnaître, en tout cas, à Narbonne comme à Arles, des magasins à provisions tels que Vitruve recommande d'en aménager sous les portiques servant à la promenade (V, 9, 7 et 8). Il les nomme « portiques hypèthres », c'est-à-dire découverts au centre et éclairés par là. La présence de soupiraux à Arles comme à Narbonne montre qu'ils y étaient complètement souterrains. « Il importe », dit Vitruve, « de mettre les promenades à l'abri de l'humidité et, pour cela, il faut creuser le sol aussi profondément que possible, établir à droite et à gauche des égouts auxquels aboutissent des tuyaux de terre cuite descendant du faîte de l'édifice. Le sol sera ensuite constitué de charbon et, par-dessus, de sable. Ainsi obtiendra-t-on un ensemble parfaitement sec. Dans ces constructions, les Anciens ont aménagé pour les villes des magasins destinés à abriter toutes les denrées indispensables. Dans des endroits bien clos, en effet, tous les approvisionnements, sauf le bois, se conservent dans les meilleures conditions. On y peut entasser le sel et le blé, pour l'État et le commerce privé : on peut y conserver des légumes et même de la viande. Ces promenades hypèthres procurent donc aux villes deux avantages considérables : en temps de paix, avantage d'hygiène, en temps de guerre, le salut. Ainsi se recommande comme extrêmement profitable l'aménagement de portiques établis dans ces conditions non seulement derrière la scène des théâtres, mais à proximité des temples de tous les dieux. »

C'est bien ce qu'avaient fait les architectes d'Arles et de Narbonne. Les plans d'ensemble, lorsqu'ils seront publiés, apporteront sans aucun doute des précisions sur l'aménagement même des Forums dans les capitales de la Gaule Narbonnaise.

V. — Montlaurès et Ensérune[1]

Ces deux oppida célèbres ne sont que des oppida semblables à des dizaines d'autres des Pyrénées au Rhône. Autour de Montpellier seulement on en connaît deux : Substantion, aux portes de la ville du côté du nord, et Murviel, à une quinzaine de kilomètres vers le sud-ouest, qui conserve des restes importants de fortifications préhistoriques. A Montlaurès, les traces des habitations anciennes apparaissaient à fleur de sol ; à Ensérune, la trouvaille fortuite du cimetière a procuré à un amateur

1. Cf. *R. É. A.*, 1934, p. 483-485. R. Demangel.

fortuné, M. Mouret, une splendide collection de vases attiques. Le hasard, en somme, est la raison de leur notoriété, ce qui ne veut pas dire que cette notoriété ne soit pas justifiée.

Montlaurès est un site archéologique presque intact. Des fouilles n'y ont été entreprises qu'une seule fois, à Pâques 1910, par Edmond Pottier. C'est dans les diverses communications de E. Pottier à l'Académie des inscriptions et dans la Préface donnée par lui au fascicule du *Corpus Vasorum*, consacré à la Collection Mouret, que l'on trouvera les renseignements les plus circonstanciés sur l'oppidum.

A une dizaine de kilomètres de Narbonne, Montlaurès en est trop loin pour avoir servi de forteresse au port ; ses rapports avec la côte ne paraissent pas avoir été plus étroits que ceux de n'importe quel oppidum de la région. Ce n'est pas la mer, c'est la route, la grande route préhistorique d'Espagne, la voie d'Hercule, qui fut la raison d'être de toutes ces stations. A Montlaurès, l'habitat occupait non seulement la colline, mais les terrains plats qui s'étendent à ses pieds. Dans les champs et les vignes, les tessons se ramassent à foison ; je n'en ai pas trouvé de grec, mais le campanien abonde avec la poterie locale et les débris de grandes jarres et d'amphores. C'est au bas de l'oppidum qu'a fouillé E. Pottier, du côté de l'est, en direction du passage de la route ; il a trouvé des restes d'habitations. Les emplacements d'autres cases se voient étagés au flanc de la colline, larges de 3 à 4 m., longs de 5 à 6, entamant le roc par leur fond. Du côté nord-ouest coule une source abondante. Dans le voisinage, des murs en assez gros blocs assemblés sans mortier, servant aujourd'hui de soutènements, peuvent représenter des restes de fortification antique. Montlaurès se prêterait à de nouvelles fouilles qui, m'a-t-on dit, pourraient se faire d'ici à quelques années.

A huit ou dix kilomètres au sud-ouest de Béziers, la colline d'Ensérune domine au loin toute la région ; son long éperon s'avance vers l'est, au milieu de la plaine basse, comme un avant de navire. Les restes d'une tour médiévale, aménagée en belvédère, puis le bâtiment du nouveau Musée en garnissent le sommet. Le Musée, les jardins qui l'entourent et la route qui permet d'y accéder sont comme un hommage à l'art grec présent sur la vieille colline par les beaux vases de la collection Mouret.

Depuis une dizaine d'années, la Direction des Beaux-Arts fait fouiller à Ensérune ; un grand plan des trouvailles, dû à l'abbé Sigal, a été envoyé à l'Exposition de 1937. Les travaux ont mis au jour, sur le flanc nord de la colline, le mur de défense et, à l'intérieur, les maisons d'une rue qui, un peu en contre-bas du sommet, ceinturait le plateau. Plusieurs fois remaniées, ces demeures ont été habitées pendant des siècles, comme le montrent les niveaux superposés de leurs sols successifs. Plusieurs, cimentés, ne datent que de l'époque romaine. Comme à Montlaurès, comme dans le voisinage de Magalas, les cases sont adossées à la hauteur qu'elles entament par leur fond. Les murs sont en pierre sèche.

L'habitation se compose régulièrement de deux parties : une entrée sur la rue et, dans le fond, une ou deux pièces de 3 à 4 m. de large sur 4 à 5 de profondeur. Dans l'antichambre, dont une partie pouvait être couverte, l'autre partie formant cour, se trouvent d'ordinaire les silos à provisions. Ce sont des excavations de $1^{m}50$ à 2 m. de diamètre, creusées dans le roc et qui étaient garnies de grandes jarres dont quelques-unes se sont encore trouvées intactes. La maison demeurait donc, au moins par sa partie arrière, encore à demi enfoncée dans le sol. Sa toiture ne devait guère dépasser la paroi taillée dans le calcaire, à laquelle elle s'adossait. Les silos à provisions étaient plus habituellement en avant de la salle d'habitation, sous l'appentis de la cour, que sous l'habitation même. Une telle maison, dont on ne saurait encore préciser de quel siècle elle date, marquait un progrès considérable sur les grottes naturelles ou les huttes des stations en plein air que représentent les fonds de cabanes ; elle devenait, au Ier siècle de notre ère, une survivance archaïque. L'oppidum, dans son ensemble, paraît avoir été abandonné à ce moment.

J'ai vu, dégagés par les fouilles, les soubassements d'une cinquantaine de maisons de ce genre. Malgré les barbelés défendant l'accès du chantier, l'abbé Sigal gémissait à chacune d'elle sur les dégradations dues aux bêtes ou aux visiteurs ; il s'affligeait aussi des dégâts causés par les gelées d'hiver et les pluies de printemps. Hélas ! ces murs, jointoyés à l'argile et, qui plus est, sur un terrain en pente, sont destinés à une destruction rapide sitôt découverts. Essayer de les protéger par une chape en ciment ? Vain effort : la base elle-même cédera, entraînant par-dessous les pierres et leur couche protectrice. Des plans détaillés à grande échelle, de bonnes photographies et des dessins, une description faite sur place et presque au moment du dégagement, tout le travail attentif d'un bon fouilleur toujours présent et une bonne publication peuvent seuls conserver le souvenir de ces documents archéologiques exceptionnels et particulièrement fragiles.

Les trouvailles à l'intérieur des cases sont médiocres. Évidemment, es maisons ont été déménagées avant d'être abandonnées. Des tessons, encore des tessons, voilà surtout ce qui fut laissé : du romain, en petite quantité ; du campanien, en abondance, et, par-dessus tout, de la poterie ocale sans chronologie. Les belles découvertes proviennent des tombes plus que des habitations. Cependant, l'aménagement d'une ville indigène du IIe ou du IIIe siècle avant notre ère est aussi, dans son ensemble, une belle découverte. Peu à peu se constitue la protohistoire du Languedoc méditerranéen. On entrevoit déjà quelque éclaircissement de sa préhistoire.

A. GRENIER.

RECHERCHES SUR L'ÉPOQUE D'ALEXANDRE

I

Le πόθος d'Alexandre le Grand

L'expédition d'Alexandre soulève des problèmes non seulement historiques et politiques, mais aussi psychologiques du plus vif intérêt. Il est si rare que l'on rencontre des êtres dépassant, par leur génie, toute mesure, que leur personnalité intrigue, obsède l'imagination des siècles.

De toute cette épopée que fut la conquête de l'Asie, du caractère de cet homme si complexe, si déroutant, nous ne voudrions chercher à saisir qu'un trait seulement, celui qui se reflète dans une expression qui revient fréquemment sous la plume d'Arrien et remonte sans aucun doute aux sources qu'il utilisa.

Au début de la carrière du conquérant, Arrien (I, 3, 5) rapporte les arguments d'ordre militaire qui poussèrent Alexandre à combattre les Gètes, « en même temps, ajoute-t-il, *un désir le saisit* (πόθος ἔλαβεν αὐτόν) de traverser l'Ister ». Même expression plus loin encore (II, 3, 1) : Alexandre est pris du désir de monter à l'Acropole de Gordium pour voir le char du roi et le nœud qui l'attache. Un même « désir » le saisit (VII, 1, 1) de descendre le Tigre et l'Euphrate, afin de voir l'embouchure de ces fleuves, puis d'apprendre si la mer Caspienne a quelque débouché soit dans le Pont-Euxin, soit dans l'océan Indien. — Plus caractéristique encore est le récit (IV, 28) de la prise du rocher appelé Aornos. Le bruit courait qu'Hercule lui-même n'aurait pas pu s'emparer de cette citadelle, dont les dimensions étaient imposantes, qui possédait une source et même assez de terre végétale pour nourrir la garnison. « Entendant cela, Alexandre fut pris du désir de s'emparer aussi de cette montagne, et la légende d'Héraclès ne compta pas peu dans sa décision. »

On voit ainsi que le désir d'Alexandre est mis en rapport avec les traditions des héros d'autrefois et le même élément se retrouve au moment du départ pour l'oasis d'Ammon (III, 3, 1). « Sur ces entrefaites, le désir le prit de se rendre chez Ammon, en Libye, pour interroger le dieu, car l'oracle d'Ammon passait pour véridique et Persée et Héraclès l'avaient interrogé... Alexandre éprouvait un sentiment d'émulation (φιλοτιμία) vis-à-vis de Persée et d'Héraclès, car il appartenait à la race de l'un et de l'autre et faisait remonter son origine à Ammon, de même que les mythes faisaient de Zeus le père d'Héraclès et de Persée. » —

Même allusion à des traditions mythologiques (V, 2, 5) : mais il est question d'un dieu cette fois, non plus de héros. Alexandre a reçu la visite des habitants de Nysa, dont la ville, disent-ils, a été créée par Dionysos. « Le désir s'empara d'Alexandre de voir l'endroit où les Nyséens se vantaient de posséder des souvenirs de Dionysos. » — Plus curieuse et plus caractéristique encore est la formule employée (III, 1, 5), car il n'est plus question d'un endroit à visiter, d'une connaissance nouvelle à acquérir, mais bien d'une ville à créer. A son arrivée en Égypte, Alexandre fut frappé des avantages naturels de l'endroit où devait s'élever plus tard Alexandrie : « Il lui parut que cet emplacement était excellent pour y fonder une ville et que cette ville serait florissante. Aussi le désir de cette œuvre le saisit-il et il fixa lui-même les frontières de la ville. »

Le retour si fréquent d'une même formule a tout naturellement attiré l'attention des érudits qui se sont efforcés de déterminer et préciser ce qu'était ce πόθος qui s'emparait de l'âme du conquérant. Avec ce schématisme qui caractérise tant de travaux de la « Quellenkritik », on a même cherché, dans cette formule, l'indice que les passages d'Arrien où elle se trouve remontait à tel ou tel historien de la conquête. Wenger[1] pensait à Aristobule, Schubert[2] à Clitarque, Weinstock[3] le définit comme « une curiosité des horizons métaphysiques ». Victor Ehrenberg, qui consacra à ce problème quelques pages de son travail[4], parle de « forces à peine conscientes, somnambuliques, qui poussent le génie sur sa voie, qui le font croître au delà de toute mesure humaine, qui partant le poussent jusqu'aux limites de la terre ». Wilcken, enfin[5] — c'est le seul qui ait vu juste — l'appelle : « Un désir irrationnel et passionné vers l'inconnu et le mystérieux. » – Celui qui fit faire les plus grands progrès à la question est Fritz Jacoby dans son compte-rendu du travail de Victor Ehrenberg[6]. Ce fut lui qui montra, le premier, que cette formule avait déjà été employée par Néarque, l'amiral d'Alexandre[7], en parlant de la traversée de l'embouchure de l'Indus jusqu'au golfe Persique. Alexandre hésita devant les dangers de l'expédition, mais sa passion (ἐπιθυμία) d'entreprendre toujours quelque chose de nouveau, d'extraordinaire, finit par l'emporter.

Ainsi le πόθος d'Alexandre, loin d'être une invention d'écrivains postérieurs, marquait véritablement un trait de caractère du conquérant, ce qu'il y avait en lui de mystique et de passionné. Mais il nous paraît

1. *Die Alexandergeschichte des Aristobulos.* Diss. Würzburg, 1914, p. 63 et suiv.
2. *Beiträge z. Kritik d. Alexanderhistoriker*, 1926, p. 6.
3. *Antike Bildungsideale*, 1925, p. 27.
4. *Alexander und Ägypten, Beihefte zum Alten Orient*, 7, 1926, p. 30 et suiv.
5. *Alexanders Zug in die Oase Siwa, Sitzungsberichte der preussischen Akademie d. Wissenschaften (Phil.-hist. Klasse)*, 1928, p. 580.
6. *Gnomon*, vol. II, 1926, p. 462.
7. Arrien, *L'Inde*, XX, 1 : πόθον εἶναι Ἀλεξάνδρῳ ἐκπεριπλῶσαι τὴν θάλασσαν.

qu'il est possible de pousser la recherche plus loin encore, de faire de cette formule une partie, un chapitre d'un tout plus grand.

Quel est tout d'abord le sens exact et précis du mot πόθος? S'il désigne parfois le regret de la chose que l'on aime, il désigne plus souvent encore le désir amoureux qui vous pousse subitement, et, bien que cela puisse paraître à première vue paradoxal, on découvre, dans Aristophane[1], quelques vers qui sont l'exact équivalent de la formule employée si fréquemment au sujet d'Alexandre. Dionysos, dans les *Grenouilles* (v. 52-70), raconte à Héraclès son frère qu'il était sur un navire en train de lire l'*Andromède* d'Euripide, lorsque soudain un désir d'une violence extraordinaire lui frappa le cœur[2]. Héraclès, comprenant immédiatement qu'il ne peut s'agir que d'un désir amoureux, lui demande à qui ce désir s'adresse. Dionysos l'implore, au v. 59, de ne pas railler sa passion et l'on voit par ce vers que le mot πόθος est l'équivalent d'ἵμερος, mais le lourd Héraclès n'est pas l'être qui puisse comprendre les subtilités des sentiments amoureux ; il faut que Dionysos les lui explique par une comparaison : « T'est-il arrivé d'avoir soudain un désir de purée[3]? demande-t-il. — De purée? Fichtre ! Dix mille fois dans ma vie. — T'ai-je expliqué clairement ou parlerai-je davantage? — Non, certes, en ce qui concerne la purée. Je comprends tout à fait. — Tel est le désir (πόθος) qui me dévore d'Euripide. »

Cette brusque invasion du désir dans l'âme de Dionysos, cette passion soudaine qui s'empare de toutes les facultés et poussera le dieu efféminé et couard aux dangers et aux hasards d'une périlleuse descente aux Enfers, n'est pas autre chose — en tenant compte naturellement de toute la distance qui sépare une comédie d'une épopée vécue — que le désir violent qui prenait Alexandre d'entreprendre quelque chose de nouveau qui montrerait sa parenté avec les héros d'autrefois, chercheurs d'aventures attirés par l'inconnu.

Mais il fut un cas où toute une ville fut prise par cette passion d'aventure, cet attrait vers l'inconnu ; ce fut Athènes, au moment où se décida l'expédition de Sicile en 415. Thucydide, au chapitre 24 du livre 6, nous dépeint les sentiments qui agitèrent l'Assemblée du peuple lorsque se prit cette décision d'où devait dépendre toute la destinée du monde grec. Après avoir entendu le discours de Nicias, nous dit-il, « un violent désir (ἔρως) de s'embarquer s'empara également de tous. Les plus âgés pensaient que, ou bien on conquerrait les terres vers lesquelles on naviguait, ou bien qu'une si grande force ne saurait échouer. Les plus jeunes étaient poussés par la passion de l'inconnu, de tout ce qu'ils verraient et

1. *Grenouilles*, v. 52-70.
2. V. 53 : ἐξαίφνης πόθος τὴν καρδίαν ἐπάταξε πῶς οἴει σφόδρα.
3. On notera la répétition du mot ἐξαίφνης au v. 53 et au v. 62 ; Aristophane a bien voulu marquer l'éveil rapide, brusque et soudain de la passion dans le cœur.

apprendraient[1] et pleins d'espoir (εὐέλπιδες) d'échapper aux périls ». « Le vulgaire et le simple soldat, ajoute Thucydide, avait des buts plus terre à terre. Il rêvait à la solde qui lui serait payée, à l'accroissement de la puissance d'Athènes qui résulterait de cette nouvelle conquête, et qui lui procurerait des « prébendes éternelles » (μισθοφορίαν ἀΐδιον).

Il y a dans ces quelques lignes si pleines de sens et de suc, si révélatrices de l'extraordinaire observation psychologique de Thucydide, bien des éléments à relever. Au point de vue des mots employés tout d'abord, l'historien a voulu marquer, par les termes mêmes qu'il a choisis ce qu'il y eut d'irrationnel, de violent, de passionné dans la décision prise. Le mot ἔρως qu'il emploie ne se trouve que là dans toute l'œuvre de Thucydide et (III, 45, 5) dans le discours de Diodote, où il est joint à ἔλπις comme un des éléments qui poussent l'homme à sa perte[2]. Quant au mot πόθος, il ne se trouve nulle part ailleurs, de même que ἐπιθυμοῦν pris substantivement.

Ce désir passionné du « plus oultre », cette soif de connaissances, d'expériences nouvelles qui poussa les Athéniens en Sicile était bien dans la logique du caractère athénien tel que Thucydide le définit (I, 70) ; les Athéniens se lancent sans cesse à l'action pour acquérir des possessions nouvelles, persuadés que ce qu'ils désirent est leur propriété, méprisent ce qu'ils acquièrent, parce que, immédiatement, d'autres désirs se présentent à eux ; bref, ils sont des Faust avant la lettre, ou des Ulysse tels que le présente le vingt-sixième chant de l'*Enfer* de Dante.

Mais ce caractère athénien n'est pas autre chose que le caractère d'Alexandre, cette « passion » qui saisit les Athéniens au moment du départ pour la Sicile n'est pas autre chose que le πόθος qui s'empara si souvent du conquérant et nous voyons que le trait de son caractère que sut si exactement relever Néarque et l'entourage même du roi l'apparentait à toute une ville, à toute une race.

Mais nous pouvons remonter plus haut encore que Thucydide, jusqu'à Pindare, qui, lui — et c'est bien aussi dans la logique du caractère spartiate et, par conséquent, dorien, tel que le définit Thucydide dans le même chapitre (I, 70) — blâme cette éternelle insatisfaction, cette recherche perpétuelle de l'inconnu. Coronis avait été aimée d'Apollon, elle portait dans son sein la pure semence du dieu, elle ne fut pas fidèle à celui qui l'aimait, car elle fut prise par les charmes de l'étranger, du bel inconnu venu d'Arcadie. Et Pindare s'irrite[3] : « Elle était éprise de l'inconnu (ἤρατο τῶν ἀπεόντων), ce qui arrive à tant d'autres. C'est la race

1. τοῖς δ'ἐν τῇ ἡλικίᾳ τῆς τε ἀπούσης πόθῳ ὄψεως καὶ θεωρίας.
2. Nous avons cherché à montrer, dans un article de la *Revue des Études grecques*, *Le dialogue des Athéniens et des Méliens*, 1935, p. 266, que Thucydide considère ἔλπις comme quelque chose de funeste et de néfaste.
3. *Troisième Pythique*, v. 20-25.

la plus vaine parmi les hommes que celle des êtres qui rougissent de ce qui les entoure et jettent leurs regards vers ce qui est loin. Dans leurs espoirs irréalisables, ils chassent de vains fantômes. » La langue poétique étant différente de celle de la prose, nous ne trouvons pas tout à fait les mêmes mots, mais bien certainement l'ensemble de pensées que nous avons rencontré dans Thucydide (VI, 24).

Il est un dernier passage, enfin, qui confirme et précise tout ce que nous avons vu. Au moment où Alexandre, après la campagne des Indes, revint à Persépolis, Arrien (VII, 1, 4) se demande quelles furent ses intentions, ce qu'il eût réalisé si les dieux lui avaient accordé une plus longue vie. Eût-il tenté le périple de l'Afrique, tenté la conquête de Carthage? Fût-il remonté vers le nord, vers le lac Méotis et vers les Scythes, ou bien aurait-il navigué vers l'Italie? Arrien refuse de répondre, refuse même de faire quelque supposition. Tout ce qu'il sait, c'est qu'Alexandre, très certainement, ne serait pas resté inactif, ne se serait pas contenté de ce qu'il avait déjà conquis, pas même s'il avait ajouté l'Europe à l'Asie, s'il avait ajouté les Iles Britanniques à l'Europe, « il eût cherché quelque chose d'inconnu, au delà de cela, sinon pour d'autres motifs au moins pour se dépasser lui-même [1] ». Et Arrien oppose cette attitude à celle des sages des Indes qu'Alexandre rencontra et qui dirent au conquérant qu'il n'occuperait à sa mort qu'autant de place que son cadavre pourrait en couvrir. Alexandre, selon ces sages, est πολυπράγμων, c'est-à-dire que son intérêt est attiré par toutes sortes de choses, qu'il s'oppose aux ἀπράγμονες qui sont les hommes paisibles et contents de leur sort [2]. Or, il est caractéristique que Thucydide, dans la définition qu'il donne du caractère athénien, affirme que, pour les Athéniens, une « inoffensive tranquillité » (ἡσυχία ἀπράγμων) est une véritable calamité et Alcibiade (VI, 18, 7) dit d'Athènes qu'elle est une ville μὴ ἀπράγμων. « Quittant ta patrie, ajoutent ces sages hindous, tu parcours de telles distances, te donnant du souci et en procurant aux autres. » Or, ce reproche est celui-là même que les Corinthiens font à Athènes à la fin du chapitre 70 du livre I de Thucydide, lorsque, voulant définir d'un seul mot le caractère des Athéniens, ils disent : « Si l'on affirmait, en résumé, qu'ils sont nés pour ne pas être en repos et ne pas laisser en repos les autres hommes, on aurait raison. » Il nous paraît certain que, dans la définition qu'Arrien donne du caractère d'Alexandre, il s'est inspiré de ce que Thucydide disait du caractère athénien.

On voit ainsi la secrète logique qui réunit des actes, des tendances séparées par le temps, mais réunies par l'unité fondamentale de l'âme humaine à travers les siècles.

1. 'Αλλ' ἔτι ἂν ἐπ'ἐκεῖνα ζητεῖν τι τῶν ἠγνοημένων εἰ καὶ μὴ ἄλλῳ τῳ, ἀλλὰ αὐτόν γε αὑτῷ ἐρίζοντα.
2. Voir notre article des *Mélanges Ramarino*, *Les adversaires de Périclès*, p. 212.

II

A PROPOS DE LA « PROSKYNÈSE »

Nous avons vu que l'épopée d'Alexandre, par sa grandeur même, touche aux problèmes fondamentaux de l'âme humaine, qu'elle semble nous rapprocher de ce monde des « Mères » dont parle Gœthe, du monde des archétypes platoniciens, dont notre devenir n'est que l'image et le reflet. Ce sont des considérations analogues qui nous permettront de proposer une solution nouvelle au problème de la « proskynèse » qui a tant préoccupé les historiens. Il nous paraît que le problème que pose cette cérémonie qu'Alexandre chercha à introduire en 327 n'est pas du tout celui de savoir si, oui ou non, le conquérant voulut s'attribuer des honneurs divins, mais qu'il est autre, plus complexe, plus profane. Mais il importe, tout d'abord, de bien préciser notre point de vue.

*
* *

A côté de l'histoire telle qu'elle est écrite par les historiens, narrant les faits, recherchant les mobiles, il y aurait une autre histoire à écrire, celle des peuples de l'antiquité tels qu'ils ont été *vus* par d'autres peuples. Il est évident que nous ne saurons jamais d'une manière bien précise ce que les Carthaginois pensaient des Romains, ou les Égyptiens des Grecs, mais, pour ces derniers, il est possible de savoir les réactions vis-à-vis des autres races. L'*Hecabè* d'Euripide ou l'épisode de Mycalessos dans Thucydide (VII, 29-30) nous permettent de savoir ce qu'ils pensaient des Thraces et Xénophon, dans son *Anabase*, a tracé de Seuthès un portrait psychologique du plus vif intérêt. Les renseignements sur la Perse sont encore plus nombreux. C'était pour les Grecs un pays bizarre, d'une richesse fabuleuse, aux coutumes étranges. Le début des *Acharniens* d'Aristophane, Hérodote, la *Vie d'Artaxerxès* de Plutarque, dont certaines parties remontent à Ctésias, nous retracent un tableau cohérent des réactions de l'âme grecque vis-à-vis d'un peuple si différent. Mais il est un trait surtout qui frappa les Grecs, l'attachement des seigneurs perses à la personne du roi, le dévouement absolu, aveugle, qu'ils avaient pour lui, qui allait jusqu'au sacrifice volontaire de leur propre vie.

Hérodote relève comme une légende, mais elle est bien significative de ce que pensaient les Grecs, que, pour sauver le Grand Roi, les seigneurs perses, après s'être prosternés (προσκυνέοντας), se précipitèrent à la mer, afin de soulager le navire fatigué par les vagues et près de couler (VII, 1, 18). Xénophon a été vivement frappé de ce qu'il a pu voir lui-même : dans un défilé boueux, les chars avaient peine à avancer. Cyrus, d'un geste d'impatience, se tourne vers son entourage. Aussitôt

les seigneurs richement parés, habillés de vêtements luxueux ornés de bracelets d'or, se précipitent dans la boue, aident à la manœuvre, et, en moins de rien, les chars peuvent continuer leur course.

Ce dévouement des seigneurs perses a trouvé son expression dans l'admirable *Mosaïque d'Alexandre*, où l'on voit un des principaux officiers du roi se jeter devant la lance du conquérant, afin de sauver la personne sacrée de celui qu'il vénère au-dessus de tout[1]. Il existe une parenté curieuse entre la *Mosaïque d'Alexandre* et le récit d'Hérodote que nous avons rapporté. Nous avons insisté, dans notre volume sur la peinture grecque, sur le fait que le roi ne voit pas sans une douleur profonde la mort de son fidèle serviteur. Il a, vers lui, un geste d'impuissante pitié. Ainsi, dans Hérodote, si Xerxès fait don d'une couronne d'or au pilote qui lui a conseillé de dire aux Perses de se jeter à la mer, il lui fait ensuite trancher la tête comme responsable de leur mort. L'une et l'autre tradition montrent bien que le roi n'accepte pas le sacrifice comme chose naturelle, qu'il n'est pas une âme impitoyable et dure, mais qu'il éprouve une reconnaissance émue pour ceux qui ont sacrifié leur vie, afin qu'il conserve la sienne.

Il est aisé de comprendre qu'Alexandre, avec le clair coup d'œil du génie, eût immédiatement constaté qu'il y avait en cette vénération, en cette volonté de sacrifice un élément de la plus haute importance pour resserrer les liens du nouvel empire qu'il venait de conquérir. Nous sommes très persuadé que son âme haute n'y vit pas, avec le froid calcul du rationaliste, un procédé, un moyen de gouvernement, car tout ce que nous savons de son âme religieuse et passionnée le met aux antipodes d'un Machiavel.

Or, il existait une cérémonie, un rite qui semblait presque le « signe sensible et efficace » de ce lien entre le roi et les seigneurs, cérémonie qui n'est pas dépourvue de parenté avec celle par laquelle au Moyen-Age un seigneur se reconnaissait le vassal d'un suzerain. Ce rite était appelé *proskynèse.* Il va de soi que nous séparons tout à fait cette cérémonie de celle qu'accomplissaient ceux qui étaient admis en présence du Grand Roi. Cette prosternation obligatoire, sans contre-partie de la part de celui qui en était l'objet, était une simple formule de politesse, mais elle apparut humiliante aux Grecs, et plusieurs d'entre eux se refusèrent à l'accomplir.

D'un genre différent fut le rite qu'Alexandre essaya d'introduire. Son caractère ressort très nettement des détails que nous donne Arrien : le roi, en présence du foyer où brûlait le feu sacré, devait boire dans une coupe à la santé de ses fidèles ; chacun devait ensuite vider cette même coupe, puis se prosterner devant le roi, qui, ensuite, l'embrassait. On

1. Nous avons analysé cette scène dans notre volume *Les chefs-d'œuvre de la peinture grecque*, 1939, p. 101.

saisit immédiatement le sens religieux de cette cérémonie : acte d'adoration du fidèle, réponse de la part du dieu, conséquence même de cet acte d'adoration. Il importe fort peu de savoir si cet acte s'adressait à la personne du roi ou au génie, au « fravashi » dont il était l'interprète et le canal. Il est bien certain que nous sommes ici en présence d'un rite liant le seigneur au roi, amenant une réponse d'affection de la part de celui-ci. Ces fidèles, comme nous l'apprend Xénophon[1], portaient le nom de « commensaux du roi » (ὁμοτράπεζοι).

Il est très caractéristique des intentions d'Alexandre que ce soit son plus cher, son plus intime ami, le confident de sa pensée, Héphestion, qu'il ait le premier mis au courant de son désir d'introduire cette cérémonie. Il savait que lui au moins le comprendrait, qu'il rencontrerait chez lui ce dévouement absolu qu'il ne trouvait pas chez d'autres, ce dévouement d'autant plus nécessaire qu'on était au lendemain du procès de Philotas, de la mort de Parménion, du meurtre de Cleitos et qu'Alexandre sentait autour de lui une odeur de trahison. Mais la tentative d'Alexandre échoua, devant l'opposition de l'historien Callisthène, et le récit de cet échec est significatif, car il nous révèle très nettement les intentions du roi en créant cette cérémonie. Callisthène, seul des commensaux, refuse de s'agenouiller ; Alexandre, tout d'abord, ne le remarque pas, il parlait à Héphestion. Un compagnon du conquérant, Démétrios, le rend attentif à cette omission. Alexandre, dès lors, refuse d'embrasser Callisthène.

On saisit immédiatement le sens et la portée de cette scène rapide. Callisthène refusant de s'incliner ne recevra pas la contre-partie de son adoration, la grâce qui eût été la conséquence de son attitude. Mais toute cérémonie religieuse est à la merci du dénigrement, du ridicule. Précisément parce qu'elle ressortit aux sphères les plus hautes, elle est exposée au souffle corrosif et froid de la simple négation. Comme l'a dit M[me] de Staël dans son volume *De l'Allemagne*, où elle identifie religion et poésie, « le persiflage n'est bon qu'à servir de borne, il ne peut rien inspirer ». « Il y a lutte interminable dans ce monde entre la poésie et la prose et la plaisanterie doit toujours se mettre du côté de la prose, car c'est rabattre que de plaisanter. » Callisthène ne recevant pas le baiser d'Alexandre se releva et dit, en plaisantant : « Eh bien ! je m'en vais plus pauvre d'un baiser. » C'était ridiculiser, réduire à un simple formalisme un « sacrement » dont il se refusait à reconnaître le sens et la signification profonde.

Quand on a réellement compris à la lumière de la loyauté et du dévouement des seigneurs perses à l'égard de leur roi toute la valeur, toute l'importance qu'Alexandre attachait à la proskynèse, combien il espérait, par elle, conserver ce qu'il y avait de meilleur dans la tradition des

1. *Anabase*, I, 8, 25.

Achéménides, il est aisé de comprendre que, par ces simples mots, Callisthène avait signé son arrêt de mort. Compromis dans la conspiration des pages, il fut, d'après le témoignage de Ptolémée, soumis à la torture, puis pendu.

En conclusion, vouloir considérer dans la tentative d'Alexandre d'introduire la proskynèse un essai de se diviniser est mal poser le problème. Les Macédoniens qui entouraient le conquérant, à l'exception de quelques fidèles, ne surent pas ou ne voulurent pas comprendre sa pensée. Ils demeurèrent dans la pure tradition grecque qui met une distance infinie entre l'homme et le dieu, tradition qui a trouvé son expression définitive dans le fameux vers du début de la *Sixième Néméenne* de Pindare : « La race des dieux est une chose, la race des hommes en est une autre. » Et c'est là ce qui donne à cet épisode de la vie d'Alexandre un caractère pathétique et poignant, puisque nous assistons au choc de deux conceptions essentiellement différentes et respectables toutes deux.

Georges MÉAUTIS.

BIBLIOGRAPHIE

Comte du Mesnil du Buisson, *Les peintures de la synagogue de Doura-Europos (245-246 après J.-C.).* Roma, Pontificio Istituto Biblico, 1939; 1 vol. grand in-8°, xxiv + 190 pages, avec 114 figures dans le texte et 61 planches hors texte en similigravure.

L'un des derniers rapports de Doura[1] présentait au monde savant la plus étonnante découverte de la campagne de 1933 : une synagogue datant, dans son dernier état, de 245 ap. J.-C. et décorée sur ses quatre murs de peintures très bien conservées. Ces peintures, rétablies aujourd'hui au Musée de Damas, selon leur disposition antique, prêteront et ont déjà prêté[2] à deux genres de recherches : des analyses stylistiques — si précieuses pour expliquer la genèse de l'art byzantin — et des exégèses iconographiques. C'est à ce dernier genre d'enquête — explication des sujets — qu'est tout entier consacré le livre du comte du Mesnil du Buisson[3]. M. Gabriel Millet montre dans la préface tout le secours que les nouvelles frises ou tableaux apporteront à la reconstitution des prototypes où l'on puisa tout à la fois en Orient et en Occident ; alors qu'à l'aide des miniatures qui accompagnent les manuscrits du Nouveau Testament, on ne pouvait remonter que par hypothèse au delà du xe siècle, les peintures de Doura, rapprochées du décor de certaines églises, ouvriront, comme en philologie, une piste vers l'archétype ou les archétypes antérieurs au IIIe siècle. — L'exégèse de M. du Mesnil s'appuie naturellement surtout sur le texte biblique que l'imagier a prétendu

1. *The Excavations at Dura-Europos, Preliminary Report of Sixth Season of Work*, 1936, p. 309-396 ; cf. *Rev. Ét. anc.*, 1937, p. 55-56.

2. Liste de ces études préliminaires dans du Mesnil, *Les peintures de la synagogue*, p. 6, n. 2.

3. L'exécution matérielle du volume est excellente ; l'étude étant exclusivement iconographique, l'auteur s'est contenté de reproductions en noir — pour quelques reproductions en couleurs, cf. *Sixth Report*, pl. LI-LIII — mais il a ajouté fréquemment aux photographies des dessins au trait, indispensables quand la peinture originale est évanescente ; c'est ainsi que la prophétie d'Ézéchiel (n° 20), parfois peu visible aux planches XXXIX-XLI, se lira très aisément grâce aux croquis des planches XLII et XLIII. J'aurais aimé que ces croquis fussent plus abondants encore ; c'est ainsi que je ne reconnais pas très bien, dans le sacrifice d'Abraham qui orne le fronton de la niche, la forme et la place exactes de la main de dieu (p. 23) ; de même la place des sept étoiles autour du disque lunaire, dans le cadre n° 11, reste un peu ambiguë.

illustrer[1] ; il a dû, pour rendre compte de tous les détails, y ajouter les commentaires et les légendes ayant cours dans les milieux juifs et descendre, le cas échéant, jusqu'aux survivances du Coran ou des historiens arabes. A ce titre, son étude retiendra surtout l'attention des orientalistes. Mais telle était alors la pénétration de l'imagerie méditerranéenne dans le monde sémitique, que l'amateur d'antiquités gréco-romaines trouvera aussi de quoi se satisfaire.

L'auteur a signalé, au cours de son commentaire, les influences grecques les plus notables ; on pourrait les grouper sous quatre rubriques. *La langue* d'abord : les peintures sont accompagnées d'inscriptions ou de graffiti ; le grec y figure à côté de l'araméen ou du pehlvi ; les noms de Salomon, d'Aaron, sont écrits en grec ; l' « assesseur » est désigné par le mot συγκάθαδρος ; tel était le prestige de la langue des lettrés. — Même influence sur *les costumes* : la tunique hellénistique, recouverte de l'himation à bande rouge, voisine avec le long pantalon bouffant hérité des Iraniens. — L'*architecture* est celle de la Syrie au IIIe siècle ; les sanctuaires, vus de face ou de profil, rappellent ceux des monnaies romaines ; les chapiteaux des colonnes, qu'il s'agisse du temple de Dagon ou du temple du Soleil, sont d'ordre corinthien[2]. — La *plastique* gréco-romaine, enfin, impose ses créations aux auteurs de la frise imagée : la Victoire ailée, debout sur une boule et tendant une couronne, est du type hellénistique connu ailleurs à Doura ; la Tyché d'Antioche se reconnaît sous la figure d'Esther assise sur un trône et la tête couronnée de tours ; les Psychés à ailes de papillons semblent transportées de la paroi d'un sarcophage païen ; il est des scènes entières, comme le thème d'Orphée charmant les animaux, qui remontent à un lointain passé et sont appelées à un grand succès dans l'art chrétien. — A ces divers ordres d'influence bien reconnus par M. du Mesnil, j'aimerais en ajouter un cinquième, qui ne me paraît pas moins incontestable : il touche à la *composition* même de certains sujets.

La presque totalité des tableaux ou frises ont un caractère narratif ; le peintre illustre une histoire qu'il réduit à un épisode essentiel ou contracte en une série de scènes successives ; en ce cas, la comparaison au texte biblique s'impose. Mais il y a une exception : de chaque côté de la niche centrale qui contenait la Tôrâh, deux cadres se font pendant (nos 11 et 19), où ne semblent pas figurer des scènes ; M. du Mesnil les qualifie justement de portraits et croit reconnaître, à gauche, Abraham

1. Aux pages 164 et suiv., M. du Mesnil a donné, dans leur suite chronologique, les scènes illustrées et les textes correspondants ; d'Abraham à Esdras, on voit figurer les principaux épisodes de l'histoire juive : Moïse sauvé des eaux, passage de la mer Rouge, l'arche et les Philistins, mort de Jacob, jugement de Salomon, Elie ressuscitant le fils de la veuve de Sarepta, etc...

2. Ceux du Temple, au dessus de la niche, semblent seuls se rattacher au vieux type floral connu par l'Orient ; cf. p. 21. fig. 15.

le patriarche, à droite, Esdras, le fondateur de la synagogue[1] ; fidèle à la méthode qu'il a heureusement suivie pour les autres compositions, il continue à voir dans ces portraits l'illustration de certains textes ; si Esdras est représenté lisant, c'est que « Néhémie (VIII, 1-8) décrit comment Esdras, prêtre et scribe, apporta solennellement sur la place publique le livre de la loi de Moïse » ; si Abraham est debout entre les images du soleil et de la lune[2], c'est que, dans la Genèse (XV, 5), « Yahvé lui dit : Lève tes regards vers le ciel et compte les étoiles si tu peux les compter... Ainsi sera ta postérité ». L'exégèse, surtout pour la deuxième figure, n'est pas pleinement satisfaisante. L'explication, que les textes bibliques donnent mal, c'est l'iconographie gréco-romaine qui la fournit. Déjà, à propos de la figure d'Esdras, on remarquera que le personnage n'est situé dans aucun décor : ce n'est pas Esdras à un moment déterminé, mais Esdras dans l'attitude traditionnelle du « lecteur » bien connue par les statues, les sarcophages et les fresques romaines[3] ; ce type, qui connut une singulière fortune dans le premier art chrétien[4], a été emprunté par le peintre tout pénétré d'hellénisme. Quant à la figure d'Abraham, on ne peut s'empêcher de penser que l'art gréco-romain[5] s'est complu à figurer de part et d'autre des effigies divines ou même humaines[6] les images entières ou réduites de la lune ou du soleil pour définir la souveraine puissance du personnage central ; ce symbolisme, attesté à Doura dans le sanctuaire de Mithra[7], et qui sera, lui aussi, adopté par l'art chrétien, me paraît ici s'imposer ; l'image d'Abraham n'est point de quelqu'un « qui compte les étoiles », mais de quelqu'un « dont le pouvoir est souverain » ; Sévère-Alexandre avait réuni dans son laraire les images d'Abraham, d'Orphée et du Christ et le Coran appelle le patriarche l'iman des hommes. On saisit comment l'iconographie hellénistique prête le répertoire de ses images traditionnelles non plus seulement à la peinture des détails matériels, mais à l'expression d'une idée.

Fernand CHAPOUTHIER.

1. L'interprétation de ces figures a déjà donné lieu à plusieurs conjectures ; cf. Kraeling, dans *Sixth Report*, p. 351 ; je n'ai pas ici l'intention de proposer des identifications nouvelles, mais de définir le sens des attributs des personnages.

2. Il est inexact de dire (Kraeling, *Sixth Report*, p. 351) : « Above his head sun, moon, and seven stars appear. » D'après la description de M. du Mesnil, les étoiles ne sont en relation qu'avec la lune ; les sept étoiles — évidemment les sept planètes — sont devenues une image conventionnelle du ciel étoilé ; cf. la lune, accompagnée des sept étoiles, sur divers monuments publiés dans mes *Dioscures...*, p. 54, n° 37, et p. 324, fig. 67 ; l'imagier ne veut définir par là que l'épithète de Luna : *siderum regina*.

3. Cf. Birt, *Die Buchrolle in der Kunst*, p. 155 et suiv. : « der isoliert Lesende » ; Marrou, Μουσικὸς ἀνήρ, p. 130 et suiv. : lecteur debout.

4. Cf. Wilpert, *Gli sarcofagi cristiani antichi*, I et II.

5. Cf. Chapouthier, *Les Dioscures...*, p. 308, n. 4 ; Seyrig, *Antiquités syriennes*, I, p. 16, n. 7.

6. Figure de Néron accompagnée du croissant et de l'étoile, *Brit. Mus. Catal.*, *Phoenicia*, p. 131.

7. *Seventh and eighth Reports*, pl. XXIX et XXX ; cf. aussi le relief du temple d'Adonis, *Ibid.*, pl. XXXI, 2.

Homère, *Odyssée*, traduction de **Victor Bérard,** photographies de **Fréd. Boissonnas.** Paris, Armand Colin, 1942 ; 1 vol. in-12, XLII-420 pages.

On sait que la célèbre traduction de l'*Odyssée* par Victor Bérard a paru sous deux formes : d'abord avec le texte grec, en trois volumes, dans la collection Guillaume Budé (1924, 2e édition, 1931), puis séparément en un volume, à la librairie Armand Colin, sous le titre *Les XXIV chants de l'Odyssée* (1932) (voir, dans la *Revue*, les comptes-rendus de Georges Radet, t. XXVI, 1925, p. 49, et t. XXXIV, 1932, p. 429, et celui d'Octave Navarre, t. XXXV, 1933, p. 320). C'est ce dernier ouvrage que le fils du traducteur, notre excellent collègue M. Jean Bérard, publie de nouveau, avec quelques modifications de détail. Le format est légèrement réduit ; les répétitions choquantes ou « insertions », au lieu d'être rejetées au bas des pages, sont rassemblées à la fin de chaque groupe d'épisodes et leur place dans le texte est indiquée par un astérisque ; la préface, grâce à quelques coupures, a été un peu raccourcie. En revanche, trente-deux photographies de sites odysséens, empruntées à l'album *Dans le sillage d'Ulysse*, ont été ajoutées au texte, ainsi que deux cartes.

Cette nouvelle édition, commode et allégée, est destinée au grand public, qui l'accueillera avec toute la faveur qu'elle mérite. Ainsi sera réalisé le vœu de son auteur : « diffuser plus largement l'œuvre et les découvertes de Victor Bérard ».

Émile DELAGE.

Platon, *Œuvres complètes*, t. IX. — 2e partie : *Philèbe*, texte établi et traduit par **Auguste Diès** (*Collection des Universités de France*). Paris, Les Belles-Lettres, 1941 ; 1 vol. in-8o, CXII et 94 pages de texte doubles.

Voici le *Philèbe* de M. Diès, si avidement attendu, en France, de tous les platonisants et lecteurs de Platon ; il ne manque plus maintenant que les *Lois* pour compléter le *Platon* de la Collection G. Budé. — Le texte épineux du *Philèbe* a été l'objet d'une recension minutieuse, consignée dans l'apparat, et les lectures adoptées sont le fruit de cette critique ingénieuse et sage, dont M. Diès, dès 1923, préparant la présente édition, donnait un exemple dans une communication publiée ensuite dans son livre *Autour de Platon* (p. 385-399). — La traduction, souple et précise, a les mêmes mérites que celles du *Parménide*, du *Théétète*, du *Sophiste* et du *Politique*, déjà données par M. Diès dans la même collection. Mais la Notice dépasse en ampleur celle des dialogues précédents et constitue une étude du plus haut intérêt sur un aspect capital de la

philosophie platonicienne. L'auteur s'efforce avant tout de mettre en évidence l'architecture complexe du dialogue, qui, pour justifier une conception de la vie morale, l'encadre dans une ontologie et l'appuie sur des analyses psychologiques et épistémologiques. Il est conduit de la sorte non seulement à retracer, d'après la suite des dialogues platoniciens, le développement de la théorie du plaisir qui s'épanouit dans le *Philèbe*, mais encore à rattacher aux thèmes fondamentaux du platonisme les éléments de la synthèse métaphysique qui, au terme de ce dialogue, culmine dans une hiérarchie des valeurs. M. Diès se refuse, en effet, à ne voir dans le *Philèbe* qu'une œuvre de circonstance, destinée à arbitrer un conflit intérieur à l'Académie, entre hédonistes et antihédonistes, ayant pour champions respectifs Eudoxe et Speusippe ; au delà d'Eudoxe, c'est sans doute Aristippe qui se trouve visé ; et la théorie du plaisir-genèse, dont l'utilisation antihédoniste dans le *Philèbe* est vivement critiquée par Aristote, plutôt que d'un antihédoniste comme Speusippe, proviendrait de l'hédonisme d'Aristippe lui-même, qui aurait ainsi opposé, bien avant l'époque d'Épicure, à la conception d'un plaisir statique, simple cessation de douleur, celle d'un plaisir en mouvement. Dans le domaine de l'érudition, ces remarques constituent peut-être la principale originalité de cette Notice ; mais, si averti que soit l'auteur en cette matière, il met à plus haut prix l'interprétation philosophique et s'applique à montrer que le *Philèbe* a sa place naturelle parmi les dialogues consécutifs au *Parménide*, dans lesquels Platon tend à adopter sur les problèmes de la connaissance, de la cosmologie et de la conduite une « position médiatrice ». Reprenant la question si souvent discutée de la signification des quatre genres du *Philèbe*, M. Diès estime qu'au lieu de chercher pour les Idées, dans l'un ou l'autre de ces genres, une « localisation exclusive », il convient de reconnaître des Idées correspondant à ces divers genres : il en est dans le genre de la Limite, comme l'Égal ou le Double, dont nous parlait le *Phédon* ; il est pareillement divers aspects de l'Illimité, qui est lui-même un « genre intelligible au même titre que « l'autre » du *Sophiste* ». Et la Cause, demande M. Diès, n'est-elle pas elle-même « un genre, duquel participe tout ce qui, dans le monde sensible, est agent, mais avant tout l'Intellect suprême »? Quant à tout ce qui est produit, qui vient à l'existence, cela ne rentre-t-il pas dans le genre, l'essence intelligible du Mixte? Ajoutons qu'on ferait même peu de difficulté aujourd'hui pour admettre que toute Idée elle-même est un mixte. — Mais de telles observations ne conduiraient-elles pas précisément à établir une discrimination entre les Idées et à ne pas les mettre toutes sur le même plan? L'Illimité, l'Autre, ainsi que le réceptacle du *Timée*, est une essence, certes, mais radicalement opposée à toutes les autres par son indétermination essentielle ; d'autre part, il y a lieu, croyons-nous, de distinguer entre les déterminations essentiellement relatives, comme l'Égal ou le Double, et celles qui correspondent

à une organisation. Ces dernières seules seraient des essences réelles, de véritables Idées ; en elles seules se rencontrerait cette Vérité qui est pour toute chose condition de réalité et qui exprime l'action de la Cause, celle-ci s'identifiant absolument avec l'Intelligence et demeurant de la sorte au delà de toute Idée, de toute Réalité.

Joseph MOREAU.

Martin P. Nilsson, *Geschichte der griechischen Religion*, I Band : *Bis zur griechischen Weltherrschaft* (*Handbuch der Altertumswissenschaft*, herausgegeben von Walter Otto, Vte Abteilung, 2ter Teil, Iter Band). Münich, C. H. Beck, 1941 ; 1 vol. in-8°, xxv + 823 pages, avec lii pages hors texte.

Après tant de travaux consacrés par lui à la religion grecque, le présent ouvrage du maître de Lund apparaît comme la synthèse à laquelle donne droit une vie d'analyse. Il est le premier tome d'un manuel qui doit, dans le *Handbuch*, connu familièrement sous le nom de Von Müller, remplacer le traité longtemps classique de Gruppe. Ou, pour mieux dire, prendre sa place ; car la conception du sujet n'est plus tout à fait la même ; la religion prend le pas sur la mythologie, et si l'on y trouve des considérations fort nombreuses sur le mythe ou des analyses de légendes, ce n'est jamais qu'en relation avec les faits proprement religieux. Bien qu'on ne nous dise pas quel rapport ce volume soutient avec celui que, dans la même série, Stengel consacra aux antiquités du culte, et si celui-ci est destiné à être un jour renouvelé tout en conservant son existence propre, on peut constater que l'auteur des *Griechische Feste von religiöser Bedeutung* fait aussi de larges emprunts aux aspects matériels de la religion, rites, fêtes, usages de toute sorte : mais c'est toujours parce qu'il a en vue son dessein qui est, répétons-le, l'histoire de la religion. Un volume spécial sera consacré par S. Eitrem à l'astrologie, la mantique et la magie.

Les manuels de cette collection sont des instruments de travail et celui de M. Nilsson ne manque pas à la règle, bien qu'il ne soit pas d'abord cela ; il est trop riche de pensée, trop médité et personnel pour n'être pas d'abord tout autre chose. Mais, sur tous les problèmes abordés, il donne des bibliographies critiques, dont la préface nous expose les principes : l'auteur n'a aucunement visé à être complet ; chaque fois que, sur un sujet donné, il existait quelque part un guide suffisant, il s'est contenté d'y renvoyer. Par contre, quand il étudiait une question controversée, il est entré dans tous les détails de la littérature. Il déclare avoir attaché un soin particulier aux travaux les plus récents. Comment, dans la pratique, il s'est tiré de sa tâche, c'est ce qu'il sera plus facile de dire après quelques années d'usage d'un livre destiné à être d'une consultation courante et quasi quotidienne pour les historiens. Dans un ou-

vrage de référence, l'orthographe des noms propres a son importance ; ceux de chez nous sont plusieurs fois estropiés. D'une façon générale, l'auteur cite relativement peu les travaux français.

Chaque partie de ce livre est un livre complet qui demanderait une recension spéciale. L'introduction comprend un résumé de l'histoire des études religieuses grecques depuis le début du XIXe siècle, puis une analyse de ce que comprend la mythologie ; enfin, les principes fondamentaux des religions primitives. On y remarque tout de suite le désir de faire leur place à tous les points de vue qui se sont révélés féconds et l'absence totale de l'esprit de système. Si, par exemple, la sociologie d'un Lévy-Brühl est critiquée, on n'en méconnaît point la force et l'intérêt. Je ne vois guère qu'une condamnation à peu près intégrale : celle de l'école contemporaine de W. F. Otto, qui abandonne décidément l'histoire pour des considérations d'esthétique plus ou moins métaphysique.

Une première section traite des principes (*Grundlage*) de la religion. Il s'agit de prolégomènes de la plus haute importance sur les faits religieux, rites, croyances, êtres divins. On les rapprochera utilement des pages que M. Friedrich Pfister a consacrées au même sujet dans son volume spécial du *Bursian*, 1930, *Die Religion der Griechen und Römer*. — On trouvera peut-être un peu sommaire ce qui est dit p. 57 sur *Die Gemeinde*, la communauté religieuse, et que l'ouvrage capital de M. Jeanmaire a mis dans tout son jour. — Pour ce qui est des statues divines et du rôle très restreint qu'ont en Grèce les croyances qui s'y rapportent (p. 72), je me permets de signaler qu'Héraclide le Pontique semble en avoir fait assez grand état dès le IVe siècle, si on admet mes conclusions (ici même, 1934, p. 343). — Pour le rôle des démons dans les rites de purification, si l'on doit abandonner l'ancienne thèse animiste qui les y jugeait primitifs et fondamentaux, je crois qu'ils y ont du moins été introduits très tôt par des praticiens comme les pythagoriciens et que les théories néo-platoniciennes ne sont pas le fruit de spéculations tardives (p. 84) (en particulier s'il s'agit de la cathartique, qui vise à guérir les maladies). M. Nilsson insiste lui-même fort justement à la fois sur l'importance des croyances populaires et sur le peu que nous en savons. Quand la théorie des démons émerge de façon indubitable dans le discours de Diotime chez Platon, elle a une longue préhistoire souterraine, que le peu que nous savons des cathartes permet pourtant de conjecturer. M. Nilsson y devrait contredire moins que personne, lui qui insiste, par exemple, très justement sur le rôle dans la croyance populaire des démons ravisseurs d'enfants (p. 86) ou sur la croyance aux fantômes (p. 169). Cf. aussi p. 181 et 206. — Ce qui est dit p. 147 des incantations apparaît également sommaire. S'il est vrai que, dans Homère, comme on l'a de tout temps relevé, leur rôle est restreint, cela tient au caractère aristocratique de sa religion. Mais il est impossible

de croire que la religion populaire n'en ait pas connu un emploi étendu. Et, en fait, comme j'ai essayé de le montrer, quand nous arrivons aux âges classiques, aussi bien l'usage métaphorique d'ἐπῳδή chez les Tragiques et chez Platon, que le lien entre légendes et pratiques orphiques, que l'origine du pythagorisme nous obligent à admettre une grande importance des incantations. Le malheur est que nous n'avons pas pour la Grèce les sources de documentation que nous avons, par exemple, pour l'Égypte : mais il ne faut pas confondre état de conservation des témoignages et importance intrinsèque des faits. — Enfin, dans cette étude systématique des *Grundlage*, une part n'aurait-elle pu être faite aux fondements psychologiques comme le rêve? Quel beau sujet serait l'étude du rêve dans la religion grecque ! — Qu'on excuse ces détails : ils dissimulent au lecteur la longue série de mises au point très justes et très fructueuses que contient toute cette partie du livre, et dont nous ne pouvons même songer à donner l'idée, tant y abondent les vues profondes et originales.

La seconde partie n'est pas moins personnelle. L'auteur de *Homer and Mycenae* (1933) et surtout de *The Minoan-Mycenaean Religion and its Survival in Greek Religion* (1927) (cf. dans la *Revue* le compte-rendu de R. Vallois, t. XXXII, 1930, p. 47) et de *The Mycenaean origin of Greek mythology* (1932) (cf. t. XXXVI, 1934, le compte-rendu de Ch. Picard, p. 116-121), au delà de la religion grecque, nous donne le tableau détaillé de la religion minoenne, puis de la religion mycénienne. Il faudrait la compétence de nos collaborateurs sus-indiqués pour apprécier cette ample et riche mise au point par l'auteur d'idées qui lui sont chères. Elle donne à son volume l'introduction qui est un peu étriquée dans les synthèses récentes d'Otto Kern et de Wilamowitz. L'auteur maintient sa thèse que la double hache est non le symbole de la foudre, mais un instrument du sacrifice, lui-même devenu objet de culte. Mais il me semble que l'objection présentée par R. Vallois garde toute sa force : la bipenne, instrument de sacrifice, ne semble point avoir été un instrument ordinaire. Et, pour les piliers, qui ne pourraient avoir été objet de culte sous prétexte qu'ils auraient un chapiteau, les faits contraires allégués par R. Vallois à l'encontre de ce principe gardent aussi, je crois, toute leur valeur. On peut juger que la thèse centrale d'un panthéon là où Evans voulait voir un monothéisme paraît avoir rencontré l'adhésion générale. L'auteur insiste naturellement dans le présent ouvrage sur tout ce qui, selon lui, survit de crétois dans la religion grecque. De même pour la période mycénienne, il expose à nouveau la croyance que le culte des héros et la légende épique y ont leur origine. Mais là aussi on peut se demander si l'objection faite par Ch. Picard ne garde pas son poids : n'y a-t-il pas lieu de remonter parfois plus haut ou du moins de supposer légitimement qu'il faut le faire? Cette section s'achève par un exposé, non de la religion homérique — aux yeux de l'auteur il

n'y en a pas — mais du moins de croyances et de conceptions qui apparaissent chez l'aède, et on peut estimer que son livre sera désormais indispensable à qui étudiera l'épopée.

La troisième partie concerne les Dieux. Pour chacun d'entre eux, on explique historiquement la genèse de sa personnalité à partir des origines les plus reculées. Les étymologies apparaissent comme d'un faible secours. Il ne saurait pas davantage être question de ramener les divers aspects à un caractere fondamental. C'est là abstraction de métaphysicien qui n'a rien à voir avec la vie réelle des figures divines. Toutes ces analyses sont conduites avec une clarté, une simplicité persuasives. La prudence propre à l'auteur ne le détourne pas de formuler avec décision de nombreuses hypothèses, en particulier sur les origines, et l'on ne saurait raisonnablement s'attendre que toutes rencontrent une égale adhésion. Mais je signalerai comme une tendance que l'avenir a chance de ratifier la défiance à l'égard de l'abus du chthonien et aussi de la Terre Mère qu'on a voulu retrouver un peu partout. (Cf., par exemple, p. 135, 159, 161, 174, 268, 294, 301, 376, 416, 427 et suiv. — à propos de Déméter, particulièrement significatif ! — 433 : « La prétendue religion de la Mère est un essai de donner à la religion la plus ancienne une sorte de théologie. ») M. Nilsson, qui a un sens très vif de l'histoire, se garde, d'autre part, de confondre origine et originalité et d'expliquer celle-ci par celle-là. A propos d'Apollon, pour lequel il admet la thèse qu'il est venu d'Asie, et spécialement considère avec sympathie l'hypothèse hittite de Hrozný, il écrit : « Le problème... est beaucoup moins celui de l'origine que de ce que les Grecs ont fait de lui » (p. 569).

La quatrième partie est consacrée aux temps archaïques. Le mouvement dionysiaque, les grands cathartes, Hésiode, Delphes, les mystères d'Éleusis, l'orphisme, le pythagorisme, les rapports de l'État et de la religion, enfin les dieux nouvellement introduits à cette époque sont tour à tour passés en revue. Pour l'orphisme, l'auteur, qui avait déjà eu l'occasion de le dire (*Harvard Theological Review*, XXVIII, 1935, p. 181 et suiv.), refuse d'en supprimer l'existence, comme l'y inviterait Wilamowitz, plus ou moins suivi de M. H. W. Thomas (et en France du P. Festugière, mais, ici moins encore qu'ailleurs, M. Nilsson mentionne les Français ; le seul P. Lagrange est cité !). Pour Éleusis, d'une étude fort perspicace aussi, je détacherai seulement cette remarque, ayant eu occasion d'en formuler une analogue : « à propos des discussions sur le σύνθημα, on a oublié que l'initiation la plus élevée à Éleusis, celle à laquelle est attribuée l'action béatifique, est toujours unanimement désignée comme une contemplation ». Cela ressort avec une particulière netteté du fragment d'Aristote sur les mystères, qui a servi de base à l'étude de Mlle Croissant (non citée par M. Nilsson).

La cinquième partie, enfin, traite des débuts de l'époque classique : la conception de la vie dans la cité, le patriotisme et la religion ; les écri-

vains : Empédocle, Pindare, Eschyle, Sophocle, Hérodote ; les sophistes : Euripide, Aristophane ; puis la religion populaire, à laquelle M. Nilsson, tout au cours de son livre, a voulu expressément donner une grande place ; enfin, les Dieux introduits à cette époque et notamment le développement du culte des corps célestes : ainsi, nous voici arrivés jusqu'à Platon. C'est aussi le moment où s'arrêtait P. M. Schuhl dans son *Essai sur les origines de la pensée grecque.*

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans ce livre : la vigueur de la pensée critique, la prudence des hypothèses, la netteté des affirmations, et l'on ne voit qu'un mot pour traduire l'impression que fait un ensemble si harmonieux de qualités si diverses : celui de maîtrise.

Pierre BOYANCÉ.

M. Renard, *Initiation à l'étruscologie* (Collection Lebègue). Bruxelles, anciens établissements Lebègue, 1941 ; 1 vol. petit in-8°, 94 pages et 37 planches.

Après une magistrale présentation du livre due à M. A. Grenier, on trouvera (p. 11 et suiv.) un chapitre intitulé : *Origine et histoire des Étrusques*, un second (p. 20 et suiv.) sur les *Langue et littérature*, un troisième (p. 39 et suiv.) sur la *Religion*, un quatrième (p. 48 et suiv.) sur la *Vie publique, économique et sociale* ; un dernier chapitre (p. 60-88) est consacré à l'*Art*. Les trente-sept planches sont l'illustration de ce cinquième chapitre, auquel l'auteur paraît avoir attaché le principal intérêt. Les p. 89-90 donnent une bibliographie, où figurent, entre autres, les noms de Dennis, Ducati, Devoto, Neppi Modona, Grenier, Herbig, Martha, K. O. Müller, Pallottino, Schachermeyer, etc.

L'auteur paraît être des mieux informés et, quant aux questions en litige, il semble que M. A. Grenier soit, en général, complètement d'accord avec lui. L'un et l'autre admettent, sur le point de l'origine des Étrusques, la thèse de l'origine lydienne du peuple, thèse qui remonte à l'enseignement d'Hérodote. Il est remarquable, en tout cas, que le signe alphabétique additionnel 8 (soit *f*) se retrouve à la fois en lydien et en étrusque, même, semble-t-il, dans l'alphabet vieil-étrusque (v. p. 28, n. 2), mais surtout que l' « alphabet étrusque archaïque (p. 28) remonte à une époque antérieure à la distinction des alphabets grecs en types orientaux et types occidentaux », donc antérieurement au IXe siècle. Si l'on combine cette donnée, pour moi nouvelle, avec celle dont (p. 5) se porte garant M. A. Grenier, savoir que « dès 700 avant notre ère... la province toscane devance la Grèce et, pendant deux siècles, rivalise avec elle, ne se laissant distancer que par la floraison attique du temps de Périclès », on se demande involontairement si ce ne sont pas les ancêtres des Lydiens et des Étrusques qui, les premiers, ont adapté à la

transcription de leur langue l'alphabet dit phénicien et si, comme les Latins, les Osques et les Ombriens, les Grecs de langue indo-européenne n'auraient pas fait autre chose que suivre le mouvement en l'adaptant à la leur. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la phonétique grecque et celle de l'italique commun montrent que le substrat linguistique (préindo-européen) était identique en Grèce et en Italie. Et, M. Ullmann ayant admis que l'adaptation de l'alphabet phénicien en Grèce était bien plus ancien qu'on ne le pense généralement, on est en droit de songer, pour l'époque mycénienne, à une langue qui n'était pas encore le grec d'origine indo-européenne. C'est cette langue qu'aurait notée l'alphabet grec archaïque unitaire et l'on en trouverait une dernière trace dans la façon dont le nouvel-égyptien a transcrit le nom d'un des « peuples de la Mer », les Achéens, Ἀχαιϝοί, transcription dans laquelle le χ (*kh*) est rendu par l'équivalent exact du *qôf* hébraïque (arch. ϙ, koppa), d'après un système qui est exactement le contraire des usages alexandrins, suivant lesquels *kaf* est rendu par χ et *qôf* par κ[1]. En ce cas, on pourrait n'adhérer avec exclusive ni à la thèse de l'origine orientale des Tyrrhènes ni à celle de l'origine occidentale, et penser que Lydiens, Étrusques et Tyrrhènes de l'Égée (et même de l'Attique[2]) sont les franges d'un peuple dépossédé à l'Ouest par les Italiotes, à l'Est (et même dans une partie de l'Asie Mineure) par les Grecs de langue indo-européenne.

A. CUNY.

Georges Dumézil, *Horace et les Curiaces.* (Collection *Les mythes romains.*) Paris, Gallimard, 1942 ; 1 vol. in-12, 142 pages.

Après les mythes relatifs à la souveraineté et à la structure de la société, M. Dumézil passe dans son nouveau travail à ceux qui concernent les classes : ici la seconde de celles qui, selon lui, constituaient l'organisation des Indo-Européens, celle des guerriers. C'est la comparaison des premiers combats du héros irlandais Cûchulainn et de l'histoire fameuse des Horaces et des Curiaces, qui lui paraît établir l'existence de légendes relatives à l'initiation des guerriers. Il faut dire que dans ce nouveau travail la part de l'hypothèse est très étendue. Elle concerne et l'analyse de chaque légende, où les traces d'un rituel d'initiation ne sont pas nettement apparentes, et le rapprochement des deux légendes, qui ne s'opère qu'en éliminant de chacune les éléments rebelles, considérés comme des adjonctions postérieures et propres à chacune d'elles. Le symbole de ces derniers et difficiles sacrifices, il est dans le titre même du livre, où l'on voit un seul Horace subsister des trois que Tite-Live oppose aux trois Curiaces. Mais l'hypothèse la plus hardie est encore celle qui est à la base du livre : qu'il y a dans la classe indo-

1. Voir *Babyloniaca*, IX, p. 1-8.
2. *Revue*, XXXVI, p. 153, et XXXVII, p. 284-285.

européenne des guerriers une initiation du jeune homme. Je veux bien que l'ethnologie lui confère une sorte de vraisemblance générale. Mais on voudrait des confirmations tirées du cas particulier, des indices puisés, par exemple, à la linguistique, à l'histoire des institutions. Ici la seule analyse des mythes doit supporter tout le poids de la démonstration. M. Dumézil a conscience lui-même qu'il ne dispose pas dans son présent travail de la même base étendue que dans les précédents. Il lui manque surtout cet accord de plusieurs disciplines qui faisait ailleurs sa force. Mais est-il besoin de dire que le lecteur retrouvera avec le même plaisir le même talent ingénieux, la même science vaste et claire?

Pierre BOYANCÉ.

Tite-Live, *Histoire romaine*, livre I et livre II, texte établi et traduit par **Jean Bayet** et traduit par **Gaston Baillet** (*Collection des Universités de France*). Paris, Les Belles-Lettres, 1940 ; 2 vol., CXXXII + 99 pages (pages de texte doubles) et VIII + 97 pages (pages de texte doubles), avec une carte hors texte.

M. Jean Bayet fait précéder ce monument qu'est l'*Ab Urbe condita* d'un portique d'accès digne de lui : il a su donner à son *Introduction* quelque chose de l'aisance et de l'ampleur de son auteur ; c'est une vraie monographie, qui, après celle, fort méritoire, d'Henri Bornecque (Paris, 1933)[1], initiera le lecteur français aux problèmes posés par Tite-Live. Tour à tour, l'historien (p. XXIII-LIII), puis l'écrivain (p. LIII-LXXVI) sont appréciés dans un esprit de sereine sympathie, attentif à ne rien cacher des lacunes et des faiblesses, plus attentif encore à les comprendre et à les mettre à leur rang dans le jugement d'ensemble. Ce qui est dit du problème des sources est sans doute bien rapide, mais le moyen de restituer utilement à cette place l'effrayante complexité des innombrables travaux de synthèse et de détail? La fragilité, du reste, en égale trop souvent la complexité : « Le « connu » d'où l'on est parti est beaucoup trop étroit pour qu'on légifère sans précaution sur l'immense inconnu de l'annalistique » (p. XXXIII). Dans l'étude du travail de l'*historien*, c'est notamment à l'évolution de sa méthode que M. J. Bayet s'est attaché. Au début, il y a, un peu isolé dans son originalité, ce livre I, dont il nous dit avec bonheur le « charme si particulier ». Les autres livres de la première décade vont nous montrer l'historien déjà en possession de sa méthode ; car, si du moins j'interprète bien la p. XLVII, l'évolution consistera surtout dans une application de plus en plus habile et réussie de ses principes, dans la réalisation d'un équilibre (p. XLVI), ainsi que d'une tendance à choisir une source maîtresse

1. Cf., dans notre tome XXXVI, 1934, p. 274, le compte-rendu de Georges Radet.

(p. XLVII). (Peut-être le terme d' « évolution de méthodes » ne serait-il pas le plus juste pour définir ce qui est, pour M. Bayet, plutôt maturation progressive que succession de points de vue, passage par des états contigus, mais différents.)

Pour l'*écrivain*, s'il a subi l'influence des historiens hellénistiques, et moins de leur pratique souvent médiocre que de leurs principes péripatéticiens, il n'a pas échappé à celle des annalistes romains, pas davantage à celle « d'une histoire attique ou atticisante », dont « la notion... était très nette depuis le milieu du siècle ». Enfin, Théopompe et Timée ont aussi eu sur lui leur influence. Bref, il nous est un exemple de « cette... combinaison de l'hellénistique et du classique » que la littérature latine offre si souvent et surtout à cette époque. M. Bayet insisterait volontiers (p. LX) sur le second élément et Tite-Live aurait même fait montre d'un goût plus sévère et plus sûr que Cicéron. Une analyse brillante précise (parfois un peu trop) pour chaque période les variations du dosage. Les livres sur les guerres puniques apparaissent alors comme le chef-d'œuvre.

S'il fallait à tout prix trouver une faiblesse à cette très belle introduction, je la verrais dans l'analyse un peu sommaire du « Romain » de Tite-Live. Ce « Romain » n'est-il pas, à la littérature universelle, le don le plus personnel de l'historien?

L'établissement du texte repose sur des principes, qui nous sont exposés dans la Préface à la première décade, préface, elle aussi, très développée et très étudiée (on sait, en effet, que, pour chaque décade de Tite-Live, la tradition est différente). M. Bayet, qui a collationné à nouveau, soit directement, soit sur photographie, plusieurs manuscrits importants, a procédé, en outre, à un classement soigneux, qui aboutit au schéma complexe de la page CXI. Le travail critique, qui a pris son point de départ dans « la très belle édition d'Oxford » de Conway et Walters, a donc été poussé loin. La première décade pose, en outre, un difficile problème de chronologie, devant lequel l'historien, qui a traduit et adapté Ettore Pais, ne devait naturellement pas reculer.

L'apparat critique propose maintes corrections séduisantes. La traduction de M. Gaston Baillet a raison de ne pas s'asservir à une fidélité littérale qui, pour n'oser sacrifier ni une virgule ni une construction, trahit tout le mouvement. Mais elle respecte l'éloquence et la couleur d'une prose aisée et ample comme la vie.

PIERRE BOYANCÉ.

Grace Sybil Vogel, *The major manuscripts of Cicero's de Senectute.* Chicago, University Libraries, 1939 ; 1 vol. in-8°, III + 58 pages.

Par une curieuse coïncidence, au moment même où je faisais paraître une édition critique du *Cato Maior*, Mlle Grace Sybil Vogel publiait une

étude sur les manuscrits de ce traité. Ses relevés nombreux et minutieux confirment, en général, les conclusions que j'avais données dès 1929, et elle adopte notamment les réserves que j'avais faites sur la valeur du manuscrit *D*. Voici les résultats nouveaux de ses recherches. Il existe plus de quatre cents manuscrits du *De Senectute*, mais la plupart ne remontent pas au delà du XIVe siècle. L'ancêtre commun aux deux familles a dû être écrit en minuscules aux Iles Britanniques. Les plus anciens manuscrits n'en dérivent eux-mêmes que par de multiples intermédiaires. Enfin, un exemplaire du XIe siècle (*O* = d'Orville, 77), qui n'a pas encore été utilisé, descend du manuscrit *A*, revu et corrigé ; tel m'était apparu déjà le *Vaticanus Reginensis* 1762 du Xe siècle (*K* = extraits d'Hadoard), dont je cherche en vain la mention dans la brochure de Mlle Vogel. Ces résultats sont, somme toute, assez modestes pour l'effort qui a été fourni, et, s'ils éclairent l'histoire de la tradition manuscrite, ils servent peu à l'établissement du texte. Ajoutons que l'auteur a le tort de citer d'après les pages de l'édition Simbeck, au lieu d'indiquer les paragraphes traditionnels.

P. WUILLEUMIER.

Pierre Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques.* Université de Gand, Collection de la Faculté des Lettres, fasc. 93. Bruges, De Tempel, 1942 ; in-8°, 200 pages, 24 pl.

Le dessein du livre de M. P. Lambrechts est nettement exposé dès le début : « il ne sera traité ni du fétichisme, ni de l'animisme des Celtes, pour ne rien dire du totémisme..., ni du culte rendu aux pierres, armes, animaux, sources, arbres, hauteurs, soleil, lune ; rien, en somme, de toutes ces formes primitives de la dévotion populaire qu'on rencontre dans toutes les religions..., on ne s'occupera que du stade le plus élevé de la religion celtique, à savoir, des divinités conçues comme des êtres humains et représentées sous une forme anthropomorphique ». La recherche porte essentiellement sur la conception du dieu suprême des Gaulois étudiée à travers ses diverses représentations.

Quel fut ce dieu suprême des Gaulois? Mercure, dira-t-on d'après César, ou Mars. C'étaient l'un et l'autre des dieux romains. Les titres des chapitres indiquent la direction de la recherche : I, *Le dieu dans la pose dite « bouddhique »* ; II, *Le dieu tricéphale ;* III, *Le dieu au serpent ;* IV, *Taranis, le dieu à la roue ;* V, *La colonne du dieu cavalier au géant anguipède ;* VI, *Le dieu celtique au maillet ;* VII, *Le couple divin du pays des Éduens ;* VIII, *Recherches sur le culte de Mercure et de Mars en Gaule ;* IX, *Le culte d'Hercule en Gaule.* Conclusion, *Le panthéon celtique ; essai de synthèse.* Un appendice traite, en outre, des divinités féminines qui apparaissent comme de simples reflets des dieux auxquels elles se trouvent ordinairement associées. Mais il existe, nous semble-t-il, une

autre série de divinités féminines à propos de laquelle une étude parallèle à celle de divinités masculines pourrait faire ressortir qu'il s'agit d'une seule et même force, violente, cruelle et sanglante, une divinité de la folie sanguinaire, *Andarta*, *Brigantia*, *Cathubodua*, devenues la Victoire romaine. Ce pourra être, pour M. Lambrechts, l'objet d'une autre étude dans laquelle il devra être tenu grand compte de la mythologie irlandaise. — A chacun des chapitres, ou à peu près, correspond une carte de répartition des monuments, témoignage non seulement d'une recherche attentive, mais d'une excellente méthode. Il en ressort de précieuses indications : le dieu accroupi se rencontre surtout dans la Celtique du Centre ; le dieu tricéphale, chez les Belges ; le dieu au serpent, dans l'Est ; le dieu à la roue, du Rhin au bassin de Paris dans la Gaule du Nord et, dans le Sud, dans la basse vallée du Rhône avec un prolongement vers le Centre, sous une forme particulière ; le dieu au maillet se trouve nettement localisé dans l'Est, vallées du Rhône et de la Saône et pays rhénans, de la Moselle au Limes germanique. C'est dans la même région, jusqu'à la Meuse et, vers le Sud-Ouest, jusqu'en Auvergne, qu'on aperçoit le groupe du cavalier à l'anguipède et les pierres à quatre dieux. Ces cartes demeureront de précieux documents ; elles présentent des faits acquis une fois pour toutes ; les découvertes futures ne les modifieront sans doute pas sensiblement. M. Lambrechts ne manque pas de rendre hommage au *Recueil* d'Espérandieu, qui a singulièrement facilité son travail.

Si chaque région a son dieu particulier, comment peut-il être question d'un dieu suprême commun à tous les Gaulois? On entrevoit la réponse : chacun se trouve en relations étroites avec les autres ; ce ne sont que des noms divers et des figurations différentes d'une divinité essentiellement la même. L'étude de Mercure et de Mars nous les montre peu différenciés et réunissant des attributions analogues. M. Lambrechts n'admet même pas la distinction jadis proposée par Camille Jullian : Mars, le dieu guerrier des temps de la conquête ; Mercure, le dieu pacifié de l'établissement en Gaule. L'un et l'autre sont tantôt Teutatès et tantôt Ésus. Taranis est le dieu céleste ; maître à la fois du soleil et de la foudre, il est le dieu à la roue et aussi Sucellus, le dieu au maillet. Comme tel, il a bien des traits communs avec Dis Pater, dieu du monde souterrain que César présente comme le père de la race celtique ; il se rapproche donc de celui que les Romains ont identifié avec Mercure. Contre Salomon Reinach, M. Lambrechts donne toute sa valeur au texte de Lucain nommant Taranis, Teutatès et Ésus et aux scolies de Berne, dont les identifications incertaines expriment justement la confusion entre Teutatès et Ésus. Les dieux suprêmes des Gaulois sont bien trois, mais ils constituent une sorte de trinité ; ce sont les trois personnes souvent interchangées d'une même divinité. C'est là une manifestation de ce rythme ternaire qui n'est pas particulier à la religion gauloise, mais

dont on sait qu'il y tenait une place importante. La démonstration de M. Lambrechts me semble décisive.

Ses raisonnements sont partout foncièrement positifs ; ils reposent sur l'analyse attentive des textes et de tous les monuments ; ils ne s'en écartent pas. Quelques observations de détail peuvent demeurer incertaines et prêter à la discussion ; l'ensemble, appuyé sur des dénombrements complets, résiste à toute critique. C'est un travail solide, réfléchi, bien informé et pénétrant. Peu à peu, avec une paisible assurance, il conduit à des conclusions qu'impose leur netteté. Il imprimera aux études de mythologie celtique une direction sinon absolument nouvelle, du moins plus fermement marquée et plus décisive que les études partielles qui tendaient dans le même sens. C'est là ce qui en fait l'importance.

On a tenu ici, en laissant de côté le détail, à marquer la ligne suivie par les recherches de M. Lambrechts. Il va sans dire que l'on rencontrera au cours de son étude bon nombre d'observations, même de portée générale, dont pourra faire son profit quiconque s'intéresse à l'antiquité celtique. Comment, par exemple, sont nées ces représentations plastiques si diverses de la divinité celtique? La date du chaudron de Gundestrup (Ier siècle av. J.-C.) reporte leur origine à la période de l'indépendance. Les Gaulois n'ont donc pas attendu les Romains pour concevoir leurs dieux sous la forme humaine et les représentations qu'ils en ont données : tricéphale, dieu accroupi (qui ne doit rien à l'Inde, M. Lambrechts prend la peine de le démontrer), ramure de cerf, sont indépendantes des types gréco-romains. Les Celtes ont donc connu un art figuré : leurs monnaies, d'ailleurs, suffiraient à le prouver. M. Lambrechts croit à l'existence d'une sculpture sur bois, à des troncs taillés, dont les colonnes de Jupiter conserveraient le souvenir à l'époque romaine. Il annonce, sur ces colonnes et le groupe qui les surmonte, une étude qui sera la bienvenue. On trouvera bien des notes à prendre dans son livre, même en ce qui concerne l'histoire générale des religions. Un tel travail fait honneur à l'Université de Gand, qui lui a donné place parmi ses publications.

Albert GRENIER.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Latin « tempus ». — Dans les *Mélanges Ernout* (Paris, 1940, p. 11), un article de M. Benveniste se proposait naguère de déterminer le sens premier de latin *tempus*, et, sinon une étymologie, du moins les conditions sémantiques, auxquelles elle doit répondre. Il part de cette vue, qui paraît juste, que le rapport reconnu entre *temperare* et *tempus* doit nous éclairer sur le second de ces mots. C'est l'idée de mélanger qui établit cette conjonction : *tempus* désignerait d'abord le temps qu'il fait, l'état de l'atmosphère considéré comme un mélange. Il me semble, si je puis émettre un avis, que le point de départ est excellent, le point d'arrivée, moins heureux. Certes, les textes anciens ne manqueraient pas qui font de l'état du ciel et de l'atmosphère un mélange. Mais des textes grecs surtout, et de quelle nature? Philosophique ou scientifique. Il ne s'agit pas là d'une conception populaire, comme pourrait l'être celle des gens de la campagne, auxquels pensait M. Benveniste. Il me paraît peu vraisemblable que la liaison de *tempus* et de *temperare* s'établisse par ce biais. Je suis frappé de l'emploi intransitif et de la valeur négative que *temperare* a le plus souvent chez Plaute (*temperare in aliqua re ; temperare ne ; temperare* + infin. ; *temperare* + dat.). Cette nuance que le mot a anciennement est difficile à expliquer à partir de l'idée de mélange, que M. Benveniste (s'appuyant sur Cicéron, bien postérieur) considère comme l'idée désignée par *temperare*. La valeur paraît être celle de « s'assigner une limite, se fixer une (juste) mesure ». *Tempus*, de son côté, signifie souvent, dès les textes les plus anciens, « moment opportun, occasion propice et aussi moment fixé (*ad tempus uenire*, venir sur rendez-vous) ». Le rapport de *temperare* et de *tempus* me paraît être à découvrir entre ces deux acceptions. Il se fait aisément par l'idée de « limite convenable ». *Tempus*, c'est d'abord la limite dans le temps, la date qu'on s'assigne en vue d'une action, d'où le moment opportun. Avant d'appartenir aux catégories de l'intelligence théorique, le mot appartient à celles de la vie et de l'action.

La maison de Lucrèce? — Dans maints articles et ouvrages, M. M. Della Valle s'est efforcé de faire de Lucrèce un citoyen de Pompéi et de retrouver dans son œuvre choses et gens de Campanie. L'hypothèse a fini par prendre tant de consistance que lui et l'éminent archéologue napolitain M. Della Corte croient pouvoir désigner parmi les ruines de la cité

la maison qui fut celle du poète. Un Carus connu par diverses inscriptions avoisinantes, et notamment une profession de foi électorale, en aurait été le dernier possesseur et ce serait un membre de la famille du poète. Mais voici qu'à cette supposition déjà bien faite pour captiver les imaginations, et qui n'est pourtant, hélas ! qu'une supposition, la foi pieuse et quelque peu constructive de M. Della Corte en ajoute une autre non moins sensationnelle. Laissons-lui la parole, pour apprécier lui-même la portée de sa découverte dans le dernier numéro des *Römische Mitteilungen* (t. LVII, 1942, p. 31-77) : « J'ai besoin de demander pour ce que je m'apprête à exposer la plus bienveillante attention. Le cas est de nature — et je ne crois pas me tromper — à surpasser toute attente, eu égard aussi bien à la matière considérée en elle-même, à la Philosophie et à l'Histoire antique, que par les gains inattendus qui peuvent être assurés à l'Histoire de l'art et à l'Iconographie royale (*aulica*) des anciens, avec le contact direct et effectif, dans lequel elles viendront à se trouver, de représentations dérivant, comme il ne paraît pas douteux, d'un original dû à la main d'un des plus grands maîtres de la Peinture de la Grèce antique et de l'époque hellénistique. » Une annonce aussi solennelle stimule la curiosité. Elle n'est pas déçue par l'objet de la révélation : dans la maison du Cryptoportique, sur les murs de l'*oecus* du *conclave* du IIe style, trois fresques « mégalographiques » représenteraient : l'éducation d'Alexandre par Aristote dans le Nymphée de Mieza en présence de sa mère Olympias et de la servante Laonice ; — deux éléphants *blancs* affrontés et chevauchés par des amours symbolisant l'*Histoire naturelle ;* — la Peinture, la Musique et d'autres figures évoquant les Arts. Et l'original de ces tableaux serait d'Apelle ! Mais il faut bien dire que, si, du texte, les regards se reportent sur l'illustration, planches et dessins, la part de la restitution apparaît si considérable qu'on en est un peu interloqué. Or, plus l'hypothèse est extraordinaire, plus on est en droit de lui demander un appui solide dans les faits. De plus, même si les yeux de M. Della Corte voyaient juste, il reste à résoudre un problème qui se pose comme il le voit parfaitement. Pourquoi Aristote chez Lucrèce? L'auteur nous offre une première réponse : Aristote est le seul philosophe qui, ayant élevé un Roi, a dû intéresser les peintres ; il est ici pour représenter la philosophie. Cette première réponse ne paraît guère satisfaire M. Della Corte lui-même, et, en effet, elle n'est guère satisfaisante pour qui se souvient de ce qu'est l'école épicurienne, du culte jaloux qu'elle voue à son fondateur, le premier et le seul auquel elle reconnaisse le nom de sage si orgueilleusement revendiqué par lui (cf. sur Aristote le jugement d'Épicure, Diog. L. X, 8). Ce qui achève de détourner M. Della Corte lui-même de cette première solution, c'est que d'autres peintures de la même maison ont, au goût de M. Rostovtzeff, dans *Mystic Italy*, un sens mystique. Mais alors? Alors il suffit de supposer que le père de Lucrèce était péripatéticien, mys-

tique... On trouvera sans doute que c'est aller d'hypothèse en hypothèse un peu au delà de ce que permet l'histoire.

Sur la sainteté. — Dans un essai récent, le P. Festugière étudie, avec son élégance et sa pénétration, le problème de la *Sainteté* ou plutôt celui de la sainteté chrétienne : l'auteur ne méconnaît point que d'autres types en soient présentés par d'autres religions ; mais il a voulu se limiter à ce cas particulier, dont il serait du reste parfaitement légitime de tirer, si on le voulait, quelques conclusions générales. En fait, le brillant helléniste s'est surtout appliqué à situer la sainteté chrétienne par rapport à la religion grecque, à montrer ce qui dans celle-ci peut l'annoncer, et ce qu'elle a d'original. Rien n'est plus légitime également que cette façon de présenter les choses. Le grec est la langue des Évangiles, et, si le christianisme ne se définit pas seulement en prolongement de l'hellénisme et par opposition avec lui, c'est du moins un point de vue fondamental pour l'historien qui l'envisage. Le problème ainsi limité, le P. Festugière a admis que la notion de sainteté comportait trois éléments (ou peut-être, pour être plus exact, deux, dont le second à son tour se subdivise) : un élément que j'appellerai objectif, le caractère qui s'attache à certains faits religieux extérieurs comme les rites, les objets sacrés ; un élément subjectif : la sainteté est un caractère qui se définit dans l'être intime de l'homme religieux. Ce dernier comprend à la fois un élément moral, un héroïsme de la volonté, et un élément spirituel, un rapport intime avec la divinité qui est ce qu'il y a de plus particulier à la sainteté chrétienne et qui, par son union avec le précédent, lui donne sa marque propre.

Le plan est net, peut-être trop, et c'est sans doute à lui qu'est due la rigueur de la démonstration. Mais je me demande si, au cas où cette netteté apparaîtrait acquise aux dépens des réalités historiques plus mouvantes, la preuve ne risquerait pas de s'en trouver affaiblie. C'est sur la séparation de la première et de la troisième partie que repose la thèse de l'auteur : on ne trouve pas en Grèce, nous dit-il, ἅγιος appliqué à un individu : le mot n'est pas transposé du domaine de la religion extérieure dans celui de la religion intérieure. On ne trouverait donc pas en Grèce cette idée d'une valeur spirituelle du héros liée à une union vivifiante avec le divin. N'est-ce pas conclure un peu du mot à la chose? N'est-ce pas oublier que, si le grec classique n'a pas pour ἅγιος réalisé le passage du rituel au spirituel, il y a d'autres termes comme ὅσιος notamment où le passage s'est opéré? De plus, il ne serait pas malaisé de montrer toute l'importance qu'a le principe de l'ὁμοίωσις τῷ θεῷ qui est commun aux pythagoriciens, à Platon, à Aristote et même à Épicure. Cette imitation de la vie divine n'a-t-elle pas pour domaine essentiellement la vie morale, ne se manifeste-t-elle pas essentiellement par un héroïsme de la volonté? Et n'a-t-elle pas pour résultat de donner à l'individu un caractère « saint » qui l'apparente à la divinité? Je reprocherai aussi à cette

étude de la *Sainteté* d'avoir négligé le latin *sanctus*, qui, chez Lucrèce par exemple, s'applique aux temples, aux dieux et aux hommes « divins » que sont Démocrite et Épicure. Je lui reprocherai d'avoir omis les deux types les plus parfaits de sainteté païenne que nous offre l'antiquité : Épicure encore et le *pius Aeneas.* L'hellénisme n'est point seulement de langue grecque, mais il a en latin sa magnifique prolongation, certaines valeurs spirituelles et morales qui lui sont propres se trouvent mieux conservées dans la littérature latine. Virgile continue et complète Platon et les stoïciens. Dans le *pius Aeneas*, n'avons-nous pas un type d'homme dont la haute valeur morale naît de sa familiarité avec les dieux, de son obéissance à leur loi, n'avons-nous pas proprement un Saint? Un Saint qui a si bien dépouillé l'homme qu'il finira en Dieu?

Il n'est pas question, cela va de soi, d'oublier ce qui fait au Saint chrétien sa figure originale et nouvelle. Mais elle ne vient peut-être pas de ce qu'il aurait groupé le premier les éléments si justement analysés par le P. Festugière. N'est-elle pas plutôt dans l'aspect particulier qu'ont dans sa religion lesdits éléments ou du moins les deux derniers? L'héroïsme du saint n'est pas celui ni d'Héraklès, ni du stoïcien, ni même d'Énée. La morale naturelle des Grecs, quoi qu'en puissent croire certains théologiens, ne se retrouve pas telle quelle, et seulement complétée par la surnature, dans le christianisme. Il n'est que de songer à des vertus aussi nouvelles que l'humilité et que la charité, même sous leur aspect naturel. Pas davantage, évidemment, l'imitation de Dieu que recommandent les philosophes n'est celle de Jésus-Christ, ni l'influence qu'elle exerce sur la vie morale, la consécration qu'elle lui donne ne se peuvent assimiler à l'action d'une grâce qui saisit un être et le renouvelle jusqu'en ses profondeurs. Ce sont là des évidences un peu grosses, mais je crains qu'elles n'aient pas toute la place qui leur revient dans le livre vigoureux et suggestif du P. Festugière.

Pierre BOYANCÉ.

Écritures minoennes. — Reprenant, d'après des photographies nouvelles, l'analyse des tablettes d'Haghia Triada qu'il avait étudiées en partie il y a une vingtaine d'années (*Zur Deutung kretischer Tontäfelchen*, I, *Acta Acad. Abo.*, II, 1920), le professeur J. Sundwall donne des copies améliorées et une étude plus minutieuse de douze inscriptions qui sont incontestablement des inventaires (*Minoïsche Kultverzeichnisse aus Hagia Triada*, *Acta Acad. Abo.*, XIV, 1942, 24 pages). Les observations concernant la structure des documents, les répétitions de signes (notamment fig. 6), la valeur des groupes signifiant « total » et « total général » (p. 6) emportent la conviction ; l'interprétation même de ces inventaires, où l'auteur, d'après la fréquence des signes végétaux, reconnaît des listes d'objets ou d'actions rituelles en rapport avec le culte de l'arbre, est suggestive, mais semble étayée sur une base encore un peu grêle.

Sentences morales. — La récente publication des fouilles exécutées à Chypre par la mission suédoise (*The Swedish Cyprus Expedition*, III) contient une intéressante inscription, où G. Björck (*Appendix*) a reconnu une liste de sentences morales en trimètres iambiques ordonnés d'après leurs initiales qui composent la suite de l'alphabet (cf. l'analyse de L. Robert, *Rev. Ét. gr.*, 1939, *Bulletin épigraphique*, p. 529). Le texte de deux au moins de ces maximes peut être amélioré. L'éditeur lit : πρὶν ἤ [τι δ]ρᾶσαι πρῶτα βουλ[εύειν σε δεῖ ; mais on attend en pareil cas le moyen et non l'actif ; cf. Wachsmuth, *Studien zu den griech. Florilegien*, p. 189, nº 143 : βουλεύου πολλὰ πρὸ τοῦ λέγειν ἢ πράττειν ; je propose : πρῶτα βουλ[εύου καλῶς : pour καλῶς βουλεύεσθαι, cf. Eur., *Suppl.*, 248. Au vers suivant, le texte : ῥείθρο[ις ἄμ']αντίοισι μὴ πειρῶ π[ερᾶν? reste peu satisfaisant : on préférera ῥείθρο[ις ἐν]αντίοισι μὴ πειρῶ μ[άχης, « n'engage pas la lutte contre des courants contraires ».

Les Muses et l'immortalité. — Dans son livre sur le Μουσικὸς Ἀνήρ, plein, par ailleurs, de remarques justes et pénétrantes (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1939, p. 86), M. Marrou a cru retrouver dans l'inscription d'un sarcophage (p. 248) la preuve que la culture conférait chez les Anciens une sorte d'immortalité par « l'assimilation à la nature divine des Muses elles-mêmes ». L'épitaphe contient, à côté du nom de la défunte, la mention suivante : πάσης μουσικῆς μετέχουσα. « Qu'on en pèse les termes, dit M. Marrou, « *maintenant* elle a part à *toute* la chose des Muses » ; il est bien clair que durant sa vie terrestre, quelle qu'ait été l'étendue de sa culture, jamais Claudia n'a pu prétendre posséder toute la science des Muses ; c'est maintenant, dans l'immortalité divine, que s'accomplit sa pleine assimilation à l'essence même de ces déesses. » Il est malaisé de voir, dans ces trois mots, tant de choses. Les deux arguments qui soutiennent l'argumentation paraissent l'un et l'autre fragiles : le participe présent a en grec tout aussi bien une valeur d'imparfait que de présent et πάσης sans article n'exprime nullement la totalité absolue (cf. Platon, *Ménéxène*, 249 b : πρὸς δὲ τούτοις ἀγῶνας γυμνικοὺς καὶ ἱππικοὺς τιθεῖσα καὶ μουσικῆς πάσης) ; l'inscription indique seulement que la défunte, à l'encontre de la femme chantée par Sapho (fragm. 68, Bergk), était une personne très cultivée. Ainsi disparaît, de la série des monuments rassemblés par M. Marrou, la seule allusion précise à une doctrine métaphysique.

Kabire béotien et Kabires de Samothrace. — La publication générale des documents exhumés il y a une cinquantaine d'années au Kabirion de Béotie a commencé de paraître sous le patronage de l'Institut archéologique de Berlin et la signature de Paul Wolters et Gerda Bruns (*Das Kabirenheiligtum bei Theben*, I, Berlin, de Gruyter, 1940). Ce premier volume, consacré à l'architecture, aux inscriptions et aux vases — le deuxième et dernier traitera des terres cuites, des bronzes et autres petits objets, des monnaies — contient beaucoup de monuments déjà

connus par les articles des *Athenische Mitteilungen* qui suivirent la découverte, mais il a l'avantage de les présenter plus systématiquement et de faire bien apparaître les séries. Parmi les vases peints peu connus que présente la publication, il en est un dont le sujet me paraît assez original pour mériter d'être mis fortement en valeur. Il s'agit d'un vase en forme d'amande (sur cette forme, cf. *Arch. Anz.*, 1928, p. 333) acquis par le Musée de Berlin et datant vraisemblablement du IVe siècle avant notre ère (cf. Furtwängler, *Arch. Anz.*, 1893, p. 87 ; Neugebauer, *Führer durch das Antiquarium*, II, p. 138 ; *Kabirenheiligtum*, I, p. 110, M 20, et pl. 36, 3-4). Sur l'une des faces, un navire porté par les flots contient trois passagers au-dessus desquels resplendissent deux énormes étoiles ; sur l'autre, une Néréide assise sur un monstre marin tient un coffret et un canthare. Le premier sujet met en mémoire un épisode bien connu de la légende des Argonautes ; selon Diodore (IV, 43), la nef ayant été surprise par la tempête, Orphée adressa des prières aux divinités de Samothrace et l'on vit la bourrasque s'apaiser et deux étoiles apparaître au-dessus de deux passagers, les Dioscures (τοῦ πνεύματος ἐνδόντος καὶ δυοῖν ἀστέρων ἐπὶ τὰς τῶν Διοσκόρων κεφαλὰς ἐπιπεσόντων) ; Diodore ajoute que de là vient l'usage d'adresser quand on est en mer des vœux aux dieux de Samothrace et de considérer les étoiles comme la manifestation des Dioscures ; il est tentant de reconnaître, sur le vase peint, l'illustration de cette croyance. L'autre face nous maintient dans le même cycle d'idées : sans doute auprès d'Argo en difficulté, c'est Glaukos le marin qu'on voit apparaître (Diod., IV, 48, 6) ; mais, auprès du radeau d'Ulysse Ino-Leucothée se présente et remet au héros une écharpe qui le sauvera du péril (*Odyssée*, V, 333 et suiv.) ; les commentateurs anciens identifiaient cette écharpe à celle que portaient dans le péril les mystes de Samothrace (*Schol. Apoll. Rhod.*, I, 917) ; c'est peut-être elle que contient, sur le vase du Kabirion, le coffret de la Néréide que j'aimerais appeler Ino. Ce qui me paraît évident, c'est que le vase offre deux représentations qu'on se fût attendu à rencontrer auprès des Kabires de Samothrace, bien plutôt qu'auprès du Kabire thébain ; si le vase ne portait pas la marque du style local, on l'eût imaginé venu de l'île thrace et non du sanctuaire béotien. Nous savions sans doute, par la légende, que Kadmos et Harmonie fréquentèrent tout à la fois à Samothrace et à Thèbes ; nous savions, par une épigramme de l'*Anthologie* (VI, 245), que le Kabire thébain avait acquis des attributions marines ; une inscription du sanctuaire, connue par une simple copie (*Kabirenheiligtum bei Theben*, I, p. 30, n° 5 a), lui applique, ainsi qu'à son παῖς, l'épithète de μεγάλοις qui fait songer à Samothrace ; mais aucun autre document, à ma connaissance, n'établissait encore entre les deux groupes de divinités homonymes un lien aussi sensible ; si le vase date bien du IVe siècle, l'indication mérite d'être précieusement recueillie.

Fernand CHAPOUTHIER.

Pèlerinages en Grèce. — M. Méautis nous conduit à sa suite dans quelques-uns des sites les plus illustres de la Grèce ; et, dans chacun d'eux, c'est pour nous convier à la lecture de quelque chef-d'œuvre, qui, par son sujet ou sa nature, nous rend l'âme de ce passé. Car ce qui est le plus marquant dans ce petit livre plein de piété et de ferveur, c'est que la description des lieux ou même l'évocation des événements ne sont point à elles-mêmes leur but, mais comme une préparation à des méditations dont le texte est demandé à Pindare, s'il s'agit de Delphes ou de Théognis, si nous sommes à Mégare. Au passage, l'érudit reconnaîtra telle ou telle thèse que l'auteur a développée ailleurs ou qui mériterait de trouver ailleurs confirmation. Mais l'élégante rapidité de ces pages nous entraîne bien vite vers de nouvelles idées et de nouveaux thèmes de réflexion. La grandeur spirituelle de la Grèce n'a pas de commentateur plus attentif et plus délicat que M. Méautis, et l'on trouve en nos heures sombres bien du réconfort à le lire et à le suivre vers ces lieux illustres, aujourd'hui si loin de nous par la distance des événements (*Pèlerinages en Grèce*, Genève, Les Éditions du Milieu du Monde, 1942 ; 1 vol. in-12, 251 pages).

Pierre BOYANCÉ.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

I. Ouvrages

Association Guillaume Budé (Paris, Les Belles-Lettres).

Textes d'auteurs grecs et latins, in-8°, édités et traduits :

Salluste, *La conjuration de Catilina ; La guerre de Jugurtha ; Fragments des Histoires*, par A. Ernout, 1942 ; 1 vol., 313 pages (pages de texte doubles).

Térence, *Comédies*, t. I, par J. Marouzeau, 1942 ; 1 vol., 317 pages (pages de texte doubles).

Franz Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains* (*Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités de Syrie*, t. XXXV). Paris, Geuthner, 1942 ; 1 vol. in-4°, iv + 543 pages, avec XLVII planches dans le texte.

Georges Dumézil, *Horace et les Curiaces* (Collection *Les Mythes romains*). Paris, Gallimard, 1942 ; 1 vol. in-12, 142 pages.

Pierre Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques* (*Rijksuniversiteit te Gent. Werken uitgegeven door de Faculteit van de*

Wijsbegeerte en Letteren, 93° Aflevering). Bruges, « De Tempel », 1942 ; 1 vol. in-8°, 199 pages, avec XXIV planches.

Einar Löfstedt, *Syntaticta, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins.* Erster Teil : Über einige Grundfragen der lateinischen Nominalsyntax (*Acta Reg. Societ. humanior. litter. Lundensis* X : 1), 2e éd. augmentée. Lund, C. W. K. Gleerup, 1942 ; 1 vol. in-8°, xxv + 407 pages.

Georges Méautis, *Pèlerinages en Grèce.* Genève, Les Éditions du Milieu du Monde, 1942 ; 1 vol. in-12, 251 pages.

C. S. Ponger, *Katalog der griechischen und römischen Skulptur der steinernen Gegenstände und der Stuckplastik im Allard Pierson Museum zu Amsterdam* (*Allard Pierson Stichting, Universiteit van Amsterdam, Archaeologisch-historische Bydragen*, XI). Amsterdam, N. V. Noord-Hollandsche Uitgevers Maatschappij, 1942 ; 1 vol. in-8°, x + 103 pages, XLII planches hors texte.

J. Van Breen, *Het reconstructieplan voor het Mausoleum te Halicarnassos* (*Allard Pierson Stichting, Universiteit van Amsterdam, Archaeologisch-historische Bydragen*, X). Amsterdam, N. V. Noord-Hollandsche Uitgevers Maatschappij ; 1 vol. in-8°, xii + 317 pages, avec 2 plans hors texte.

II. Brochures et extraits

Franz Cumont, *Une mosaïque de Cherchell figurant Ulysse et les Sirènes* (extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1941, p. 103-109) ; 1 brochure de 7 pages in-12.

A. Wifstrand, *Die wahre Lehre des Kelsos* (extrait du *Bulletin de la Société royale des lettres de Lund*, 1941-1942, V, p. 391-431) ; 1 brochure de 41 pages in-8°.

TABLE ALPHABÉTIQUE
PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond

II. Variétés

III. Bibliographie

IV. Planches et figures

12 janvier 1943.

Le Directeur-Gérant : Pierre BOYANCÉ.